

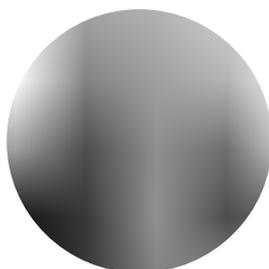
NOS TERRITOIRES EN ACTION

*Dans les tiers-lieux
se fabrique notre avenir!*

INTRODUCTION

Patrick Levy-Waitz

PRÉSIDENT DE
FRANCE TIERS-LIEUX



En 2018, la remise du rapport «faire ensemble pour mieux vivre ensemble» s'est fait l'écho de la dynamique des tiers-lieux en France, un mouvement émergent, déjà surprenant par son ampleur, qui contredit l'image éculée d'une France apathique, pessimiste, centralisée, verticale et incapable de se réformer. Nous dessinons alors les principales caractéristiques des tiers-lieux, le contexte de leur émergence - au croisement de la révolution numérique, de la transition écologique, des transformations du travail et des formes d'apprentissages - et les conditions de leur réussite.

Les tiers-lieux se construisent par l'engagement d'une communauté et son action collective ancrée dans le territoire, ils se démarquent comme espaces de libre pratique où prime le « faire », ils se développent grâce à la mixité et à l'hybridation d'activités. Comme les pionniers se plaisent à le rappeler : « un tiers-lieu ne se décrète pas, il s'invente ». Et j'ajouterais : il s'invente pour donner à chacun le pouvoir d'agir, de faire, d'expérimenter, de contribuer. C'est la société civile dans toute sa diversité qui est à l'œuvre dans l'émergence du mouvement des tiers-lieux : entrepreneurs, bénévoles associatifs, travailleurs indépendants, salariés, collectifs de plus en plus mobilisés, artistes, artisans,

demandeurs d'emploi. Indifféremment, hommes et femmes, actifs ou inactifs.

Deux ans plus tard, après la création du Conseil National des Tiers-Lieux et de France Tiers-Lieux, après le lancement du programme interministériel "Nouveaux lieux, nouveaux liens", porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la labellisation de 218 "Fabriques de Territoire", tiers-lieux ressources dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires, nous sommes témoins d'une transformation majeure du paysage. **La parution du rapport de France Tiers-Lieux « Nos Territoires en Action » démontre à quel point les tiers-lieux se révèlent désormais incontournables dans nos territoires**, alors même que ces initiatives ont longtemps été méconnues ou négligées, voire raillées. Tant par leur nombre, qui ne cesse d'augmenter, que par leurs actions au carrefour des transitions numériques, écologiques, économiques et sociales. Il ne s'agit pas aujourd'hui de redire ce qui fait le succès ou l'échec des tiers-lieux, mais de dresser des perspectives afin **d'appuyer leur potentiel transformateur, d'identifier les blocages persistants et les leviers pour permettre l'accélération de ce mouvement.**

« En 2019, plus de 2 millions de personnes sont venues dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler. Près de 150 000 personnes y travaillent quotidiennement. »

Les travaux que nous avons menés nous permettent d'estimer le nombre de tiers-lieux en France à plus de 2500 en 2021. Nous pouvons affirmer avec certitude qu'ils seront entre 3000 et 3500 fin 2022. Et la dynamique est loin de s'essouffler : en un an, France Tiers-Lieux a reçu des demandes de plusieurs centaines de porteurs de nouveaux projets.

Cette croissance épatante révèle la créativité, la capacité à faire ensemble et la vitalité qui se trouvent dans tous nos territoires, y compris les moins dotés et les plus en difficulté. Si la majorité des tiers-lieux se situe dans les grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse avec 52% des tiers-lieux en dehors des 22 métropoles administratives françaises. C'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que s'exprime pleinement le potentiel des tiers-lieux.

En quelques années, les structures qui portent les tiers-lieux sont devenues actrices à part entière du tissu économique, en lien étroit avec les autres acteurs locaux - entrepreneurs, entreprises et collectivités territoriales - générant un chiffre d'affaires cumulé de 248 millions d'euros et créant des emplois non délocalisables avec 6 300 emplois directs qui font vivre ces dynamiques. Ce sont de véritables pôles de coopération économiques, jouant un rôle moteur pour le développement d'une économie sociale, solidaire et responsable. En 2019, plus de 2 millions de personnes sont venues dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler. Près de 150 000 personnes y travaillent quotidiennement.

« Sortir de la sidération face aux crises et aux urgences pour entrer en action. »

La crise sanitaire, qui a éclaté il y a un an, a été synonyme d'une rupture brutale pour de nombreux tiers-lieux, mais elle a surtout permis de confirmer leur rôle essentiel d'activateur de la résilience territoriale. Malgré les difficultés économiques, les tiers-lieux ne se sont pas arrêtés pour autant et ont mobilisé toute leur énergie pour développer des réponses concrètes face à la pandémie. **9 tiers-lieux sur 10 se sont mobilisés dans des actions de solidarité dès le mois de mars 2020**, en particulier aux côtés des makers pour fabriquer et distribuer du matériel médical. Ce sont 5 millions d'unités, visières, masques, distributeurs de gel, valves, pousse-seringues, respirateurs... qui ont été produites. **Ces initiatives ont maintenu le lien et la cohésion sociale dans les territoires, grâce à un engagement fondé sur le faire, sur l'action en hyper-proximité et sur des modèles ouverts et collaboratifs.**

Durant le premier confinement, il a été souvent question du « monde d'après » - utopies nécessaires en raison du choc brutal provoqué par la crise. Ce que nous montrons aujourd'hui c'est que la société civile s'est déjà emparée de son destin pour faire face aux grands enjeux auxquels nous sommes confrontés. Espaces ouverts à tous et à l'expérimentation, **les tiers-lieux permettent à chacun de sortir de la sidération face aux crises et aux urgences, pour entrer en action.** Par l'action collective, s'y élaborent pas à pas des réponses pratiques et adaptées aux réalités locales.

Dans les tiers-lieux la création d'activités économiques ne peut être séparée de l'utilité sociale, elle est une réponse pragmatique et transversale à la réalité quotidienne : **s'attaquer aux problématiques environnementales** (recycler, réparer, habiter les espaces vacants...), **permettre une alimentation saine et durable pour tous** (circuits courts, jardins partagés, épiceries solidaires...), **faciliter la diffusion des savoirs et la montée en compétences, garantir l'insertion professionnelle** (accès à l'emploi des chômeurs ou des personnes en situation de handicap), **travailler à relocaliser la production** (ateliers partagés, fabrication distribuée)... Ces dynamiques collectives de territoire transcendent les cadres institutionnels et les cloisonnements stériles pour aller là où les politiques publiques ne parviennent souvent pas à intervenir.

« Il devient crucial de coordonner les efforts pour co-construire des politiques ambitieuses qui parviennent à articuler mobilisation de l'État et structuration de la filière des tiers-lieux. »

Le phénomène des tiers-lieux ne peut se résumer à une multitude d'initiatives locales à soutenir, il réinterroge en profondeur le rôle des institutions, le rapport à la société civile et la manière de construire l'action territoriale comme publique, pour accélérer les transitions qui s'avèrent nécessaires. Les tiers-lieux, par leur dimension partenariale, public-privé-citoyen, et par leur caractère hybride, **portent en eux une exigence de décloisonnement et donnent une dimension collective à l'action publique.** Ils renversent une vision passive du territoire, en attente d'aides et de solutions, en territoire **espace de construction d'actions d'intérêt général, de créativité où s'expérimentent d'autres modes de faire.** Ils redéfinissent ainsi la relation entre État et territoires.

Pour faire face aux problématiques économiques, sociales et écologiques qui nous attendent, les acteurs publics devront être en capacité de s'inspirer de ces dynamiques et de s'en saisir. Après 2 ans de soutien à l'émergence, **nous devons passer à l'étape suivante : mutualiser les efforts, sortir des silos, fixer des trajectoires communes et solidifier la dynamique porteuse de solutions concrètes.** En effet, des blocages subsistent, en particulier au niveau du financement de lieux ressources et d'outils mutualisés pour **les indépendants et les artisans, qui restent les parents pauvres des politiques publiques.** Trop de portes sont encore fermées aux projets de tiers-lieux, trop de cloisonnements et de lourdeurs administratives continuent de ralentir le développement de ces objets hybrides. Pourtant les acteurs les plus fragilisés par la crise - TPE, PME, artisans, travailleurs indépendants, personnes en recherche d'emploi - ont plus que jamais besoin d'espaces et d'écosystèmes dans lesquels ils pourront se ressourcer, s'entraider, mutualiser pour accéder à des équipements et des compétences dont ils ont besoin.

C'est la raison pour laquelle nous avons initié **le programme Manufactures de Proximité** bâti avec tous les acteurs concernés. **En préfiguration depuis quelques mois, ce programme a tout pour faire office de modèle d'action publique partenariale :** d'un côté l'État aux côtés des collectivités territoriales pour amorcer l'accélération des projets ; de l'autre les réseaux et la filière des tiers-lieux pour accompagner en ingénierie les porteurs de projets et faciliter les liens entre territoires. Cette coordination des efforts entre l'État et la filière des tiers-lieux est capitale pour co-construire des politiques ambitieuses et efficaces, pour accompagner les transitions à l'œuvre dans les tiers-lieux, tout en garantissant les conditions de leur pérennité.

« Le plus large mouvement citoyen jamais observé depuis l'émergence du mouvement de l'éducation populaire et des Maisons des Jeunes et de la Culture. »

En conclusion, nous pouvons désormais l'affirmer sans détour : **les tiers-lieux forment le plus large mouvement citoyen jamais observé depuis le mouvement de l'éducation populaire et les Maisons des Jeunes et de la Culture.** De nombreux tiers-lieux en revendiquent d'ailleurs l'héritage. Le phénomène des tiers-lieux fait la démonstration de la manière dont les Français s'organisent pour s'emparer de leur avenir. Il est l'illustration de **la capacité de la société civile à construire des réponses concrètes, pragmatiques et opérationnelles aux défis du XXIème siècle.** Ces dynamiques émergent dans toute la France et forment des maillons essentiels à notre résilience, par le faire ensemble, par cette vitalité à toute épreuve, ancrée dans nos territoires.

Comme le disait le Président de la République dans son discours du 13 avril 2020 : « Nous avons innové, osé, agi au plus près du terrain, beaucoup de solutions ont été trouvées. Nous devons nous en souvenir car ce sont autant de forces pour le futur. »

Les tiers-lieux font partie de ces forces pour l'avenir du pays. Soutenons-les, encourageons-les, ne les laissons pas, jamais, s'essouffler.

SOMMAIRE

PARTIE 1

Les tiers-lieux au cœur des transitions 08

TRAVAIL 12

EMPLOI & FORMATION 24

APPRENTISSAGE PAR LE FAIRE 38

NUMÉRIQUE 50

FABRICATION LOCALE 62

ÉCOLOGIE 74

ALIMENTATION DURABLE 88

RECHERCHE & INNOVATION 100

CULTURE 112

LIEN SOCIAL 126

La dynamique des tiers-lieux en chiffres 138

PARTIE 2

Les tiers-lieux face à la crise Covid-19 162

PARTIE 3

La mise en mouvement des réseaux 180

PARTIE 4

Les élus locaux en première ligne 204

PARTIE 5

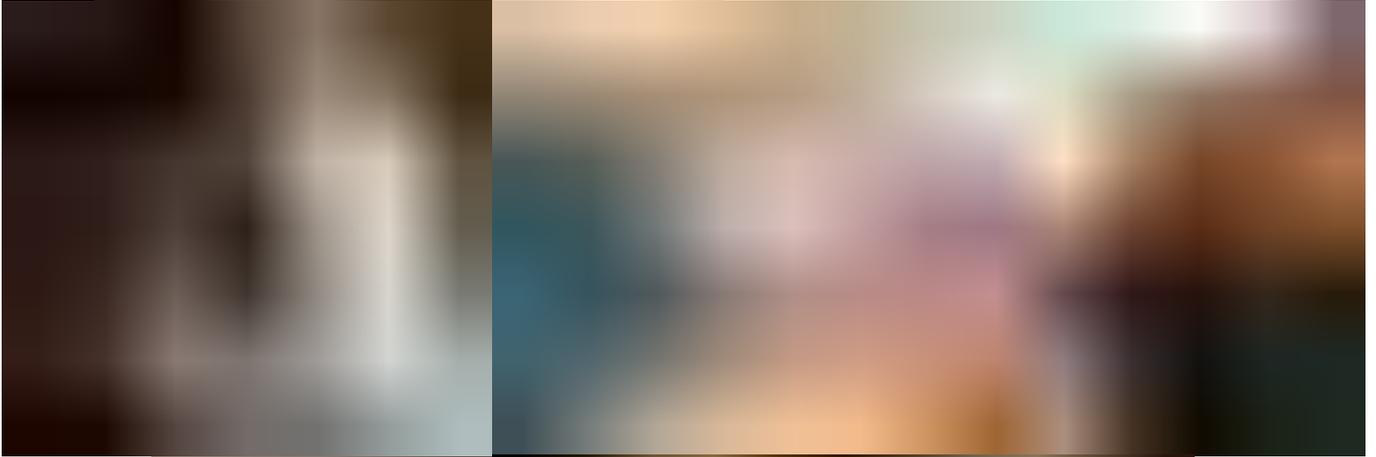
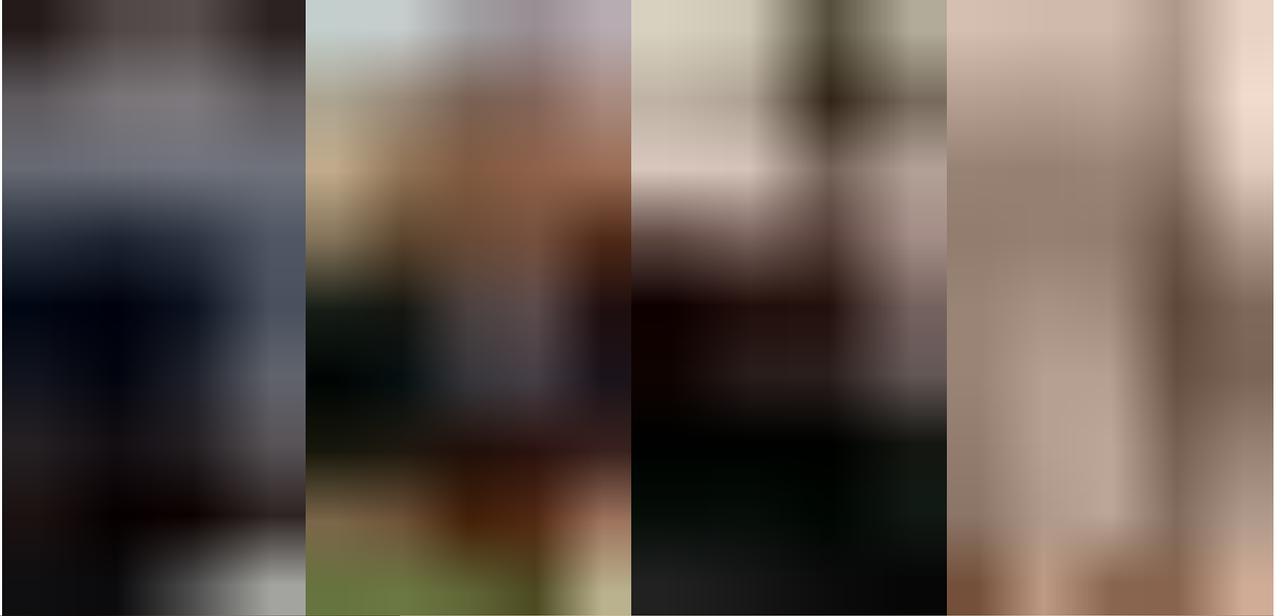
2 ans après 236

ANNEXES 268

REMERCIEMENTS 281



© Le WIP, Cyrus Cornut



© Makery Loungeshare

PARTIE 1

Les tiers-lieux au cœur des transitions

“

Proposer de nouvelles modalités de travail en hyper-proximité, s'attaquer aux problématiques environnementales, lutter contre l'obsolescence programmée, recycler, réparer... Rendre plus accessible une alimentation saine et durable pour tous, faciliter la diffusion des savoirs et la montée en compétences, garantir l'insertion professionnelle, accompagner l'inclusion numérique, travailler à relocaliser la production ou encore favoriser l'accès à la culture... Découvrez comment les acteurs des tiers-lieux s'engagent pour apporter des réponses concrètes aux enjeux des territoires.

”



La Halle Tropisme, Montpellier

© Marielle Rossignol

Les tiers-lieux incarnent la capacité de la société civile à faire ensemble, à s'emparer de son destin pour produire des solutions en hyper-proximité.

Les tiers-lieux engagent une transformation des questions économiques, sociales et sociétales en projets collectifs.

Pour ce faire, ces dynamiques s'articulent autour de 5 éléments caractéristiques :

Entrepreneuriat de territoire : ils naissent d'une volonté d'entreprendre localement autour de l'entraide et d'une mutualisation entre pairs, s'y retrouve une communauté d'acteurs locaux (citoyens, professionnels, entreprises, collectivités, associations...) qui s'engagent dans des projets innovants pour leur territoire.

Expérimentation et innovation sociale : espaces dédiés à la pratique, au faire soi-même, les tiers-lieux sont évolutifs et adaptables, favorisant l'expérimentation, la création et l'émergence de projets «hors cadre».

Coopération et libre contribution : les usagers du tiers-lieu sont encouragés à développer des projets collectifs et à s'impliquer dans la vie et la programmation du tiers-lieu. Ils participent à construire et à faire évoluer au fil du temps les services et activités.

Hybridation d'activités : s'y mêlent création de nouvelles activités économiques et activités d'utilité sociale, s'y inventent des modèles économiques hybrides qui visent l'autonomie financière par des revenus divers (services, formation, loyers, restauration, subventions, prototype...)

Ouverture et convivialité : ils privilégient l'accueil inconditionnel et facilitent les rencontres informelles. Ce sont les interactions sociales imprévues qui font aussi la valeur du tiers-lieu.

Par des réponses pratiques et adaptées aux réalités locales, par petits pas mais avec forte ambition, les tiers-lieux bâtissent les transformations dont nous avons besoin. Les tiers-lieux ne sont cependant pas la solution miracle à tous les maux. Ils ne peuvent être pensés comme des services à déployer uniformément mais sont autant de laboratoires où s'explorent (par l'expérimentation, l'action, la coopération) des réponses pragmatiques. Ils agissent pour

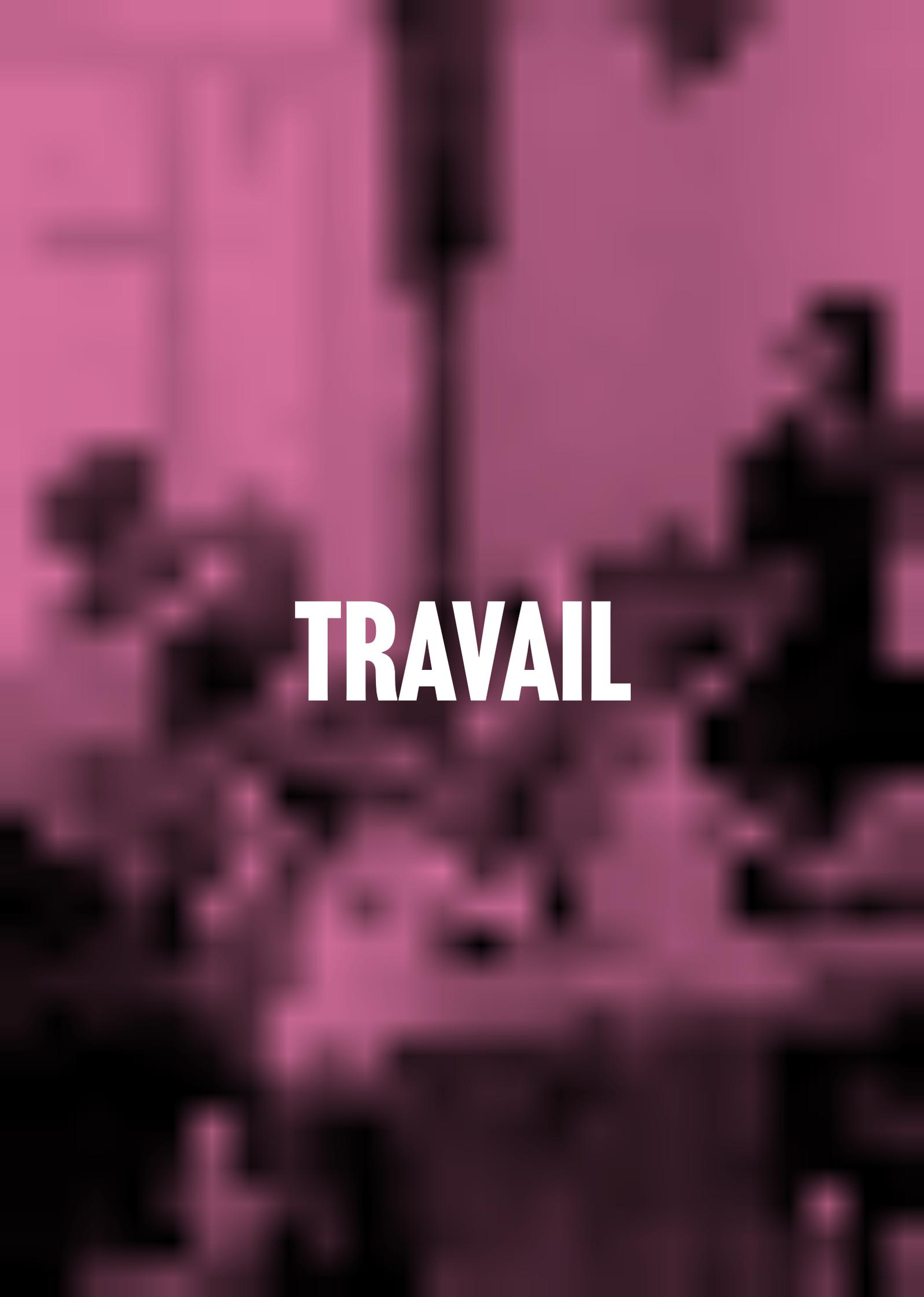
l'insertion professionnelle tout en recréant du lien social ; ils allient formes de fabrication locale et développement de nouvelles compétences, création culturelle et création d'activités économiques ; ils développent des formes d'apprentissage par le faire ; ils concilient inclusion numérique et engagement citoyen...

Bien qu'il soit difficile de catégoriser leurs actions tant elles sont plurielles et évolutives, **nous avons cherché à démontrer, comment les tiers-lieux agissent concrètement au service des transitions majeures à relever pour demain**, sur les questions du travail, du numérique, de l'apprentissage, de l'écologie et de l'alimentation notamment.

À travers 10 sous-parties nous donnons à voir la manière dont les tiers-lieux répondent aux grandes questions du XXI^{ème} siècle et tentons d'en tirer les enseignements pour nos modes d'organisations et nos institutions :

- Comment réinventer les modes de travail face à un fort besoin de flexibilité, imposé ou souhaité ?
- Comment participer au développement de l'emploi local et former aux nouveaux métiers ?
- Comment assurer une meilleure diffusion des savoirs et des savoir-faire et comment faciliter les apprentissages pour l'émancipation de tous ?
- Comment accompagner le développement des usages numériques ?
- Comment relocaliser une partie de la production et valoriser nos savoir-faire locaux ?
- Comment encourager chacun à devenir acteur de la transition écologique ?
- Comment reprendre le contrôle sur notre alimentation pour qu'elle soit plus saine et durable ?
- Comment garantir la vitalité culturelle de nos territoires et permettre à chacun d'exprimer ses droits culturels ?
- Comment mobiliser l'intelligence collective et développer les formes de recherche et d'innovation dans les territoires ?
- Enfin, comment entretenir le lien social dans des territoires reculés et comment inclure des personnes qui se sentent en marge ?

Des questions face auxquelles personne ne peut rester indifférent... Par les tiers-lieux, la société civile fait le choix du faire ensemble pour y répondre.



TRAVAIL

ESPACES HYBRIDES PROPOSANT DE NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL, PRÔNANT L'EXPÉRIMENTATION COLLECTIVE ET LA TRANSMISSION DE SAVOIRS

LES CONCLUSIONS DE LA MISSION DE 2018 SE CONFIRMENT SUR L'IMPORTANCE QUE LES TIERS-LIEUX DONNENT :

- aux coopérations et aux projets collectifs
- à la transmission et à l'apprentissage par le faire

LES DEUX PRINCIPALES RAISONS D'ÊTRE, EXPRIMÉES PAR LES TIERS-LIEUX SONT

EXPLORER COLLECTIVEMENT

(80%)

ŒUVRER ENSEMBLE

(82%)

2,2 MILLIONS DE PERSONNES

SONT VENUES RÉALISER DES PROJETS OU TRAVAILLER DANS UN TIERS-LIEU.

D'ICI FIN 2021 CE SERA AINSI + DE 1 ACTIF SUR 10 QUI FRÉQUENTERA LES TIERS-LIEUX, PONCTUELLEMENT OU RÉGULIÈREMENT, DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS.

ENTRE 100 000 ET 150 000 PERSONNES TRAVAILLENT QUOTIDIENNEMENT DANS UN TIERS-LIEU.

ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS,
LES TROIS PUBLICS MAJORITAIRES
DES TIERS-LIEUX SONT



UNE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS ET UNE
FORTE DIMENSION D'APPRENTISSAGE,
QUI ATTIRENT ÉGALEMENT



DES TIERS-LIEUX SONT PRÊTS
À ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
DU TÉLÉTRAVAIL.

TIERS-LIEUX, UN MOUVEMENT NÉ DES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL

Dans le rapport de 2018, nous insistions déjà sur le fait que les tiers-lieux dessinent le futur de notre rapport au travail et renouvellent les sociabilités. **Le mouvement des tiers-lieux se situe au croisement des nouvelles tendances de l'organisation du travail et des évolutions socio-professionnelles récentes.** En tant qu'espaces de travail partagés, hybrides, ouverts et modulables, ils offrent des **lieux ressources où travailleurs indépendants et télétravailleurs peuvent s'épanouir.** En tant que communautés d'entrepreneurs et d'acteurs divers (artisans, associations, TPE, entreprises, collectivités...), **ils forment des réseaux ouverts encourageant l'échange et la collaboration,** favorisant les liens et synergies. En tant que lieux de travail à la carte, accessibles à tous, ils répondent **aux aspirations sociales des travailleurs : meilleur cadre de vie, flexibilité, réduction du temps de trajet, sortie de l'isolement...**

INDÉPENDANTS, TÉLÉTRAVAILLEURS, TRAVAILLEURS NOMADES, SLASHEURS : LIEUX DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Les évolutions sociétales et technologiques de ces vingt dernières années, marquées par la révolution numérique, ont conduit à rendre le travail plus nomade et ont transformé les façons de travailler : outils numériques collaboratifs, visioconférences, possibilités de travailler partout, tout le temps... Dans le rapport de 2018, nous précisons les ressorts et conséquences des transformations du travail : **désinstitutionnalisation et plateformisation de l'entreprise** qui évolue désormais de plus en plus comme une communauté de projets et qui déporte la capacité productive de l'entreprise sur l'individu ; **moins recours au salariat** lié à la fragmentation et à l'externalisation de la production de biens et de services ; **développement du travail indépendant** en lien avec des modes de contractualisation plus flexibles (multi-activité, portage salarial, coopératives d'activités et d'emploi, freelances, auto-entrepreneurs...) ; **rejet relatif des modèles traditionnels verticaux et hiérarchiques** au profit de valeurs d'ouverture, de collaboration et d'horizontalité ; **recherche accrue de sens et d'utilité sociale dans les projets professionnels.**

(Plus d'éléments page 13 du rapport Faire ensemble pour mieux vivre ensemble)

Ces transformations ont toutes des conséquences directes sur les conditions de travail, l'organisation des espaces de travail et la vie sociale. Les environnements de travail adoptent des formes plus ouvertes et flexibles (open space et flex office), il est porté une plus grande attention au bien-être au travail et le coworking qui accueille travailleurs nomades, indépendants et télétravailleurs se développe fortement.

La volonté de rompre l'isolement et de trouver des espaces adaptés à leurs pratiques et aspirations personnelles, a ainsi conduit ces nouveaux travailleurs à contribuer activement au développement des tiers-lieux.

Beaucoup sont ainsi nés de l'organisation de communautés d'indépendants, à l'image du 400 à Brive-la-Gaillarde (*portrait p.18*).

ÉCOSYSTÈME DYNAMIQUE, BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET CADRE DE VIE AGRÉABLE

Un tiers-lieu réunit des personnes venant d'horizons différents et possédant

de multiples compétences ou savoirs. **La valeur d'un tiers-lieu repose sur sa capacité à favoriser les échanges, susciter des synergies, provoquer des hybridations au sein de cette communauté,** qui font naître des entreprises ou des projets entrepreneuriaux. Le travail dans un tiers-lieu ne peut se résumer à l'occupation d'un bureau au sein d'un espace de travail partagé. Il vient répondre à des attentes et besoins plus larges des travailleurs.

D'abord la **recherche de meilleures conditions de travail et d'un cadre agréable** (convivial et animé) et adapté (équipé et fonctionnel). L'aménagement d'un tiers-lieu est pensé pour à la fois offrir de bonnes conditions de travail et faciliter les interactions entre les membres. Il est une subtile articulation entre espaces fermés, espaces ouverts et espaces de convivialité ou dédiés à l'expérimentation (fablab, ateliers). La modularité est privilégiée et permet au lieu d'évoluer en fonction des besoins de sa communauté. L'offre de services (activités culturelles, événements, café, restauration, formation, loisirs...) et l'animation contribuent également à l'épanouissement de ceux qui y travaillent.

Les tiers-lieux permettent par ailleurs de maintenir, voire d'attirer des professionnels désireux de travailler à proximité de leur domicile, pour tout ou partie de leur temps.

Ils constituent une réponse à une aspiration forte des Français à un cadre de vie moins urbain et à réduire les temps de trajet entre domicile et travail.

Nous notions dès 2018 une tendance à une forme d'exode urbain, avec des départs de grandes agglomérations vers des villes plus modestes ou des villages, celle-ci est particulièrement confirmée et amplifiée par la crise sanitaire. L'étude « Paris je te quitte », réalisée après le confinement, révèle que plus de 54% des Parisiens seraient prêts à quitter la capitale, pour un environnement « moins stressant et plus proche de la nature ». **La capacité à accueillir les actifs dans des lieux de travail adaptés sera une question centrale pour les territoires.** Les tiers-lieux font écho à ces évolutions, leur émergence et leur développement constituent une réponse importante à ces enjeux d'aménagement du territoire.

Enfin, les tiers-lieux, parce qu'ils stimulent les rencontres, le partage de compétences, l'interdisciplinarité, la diffusion d'opportunités et les projets de collaboration, mais aussi apportent services et outils mutualisés, formations, coaching, accompagnement, sont des espaces propices à **l'innovation et au développement d'activités.** Entrepreneurs, porteurs de projets ou travailleurs indépendants, tous y trouvent des services et un environnement dynamique favorables à la créativité et au développement de leurs activités et chiffre d'affaires.

Ils sont de **véritables lieux de vie économique,** connectant les univers professionnels (grandes entreprises, entrepreneurs, indépendants, étudiants) et apportant des ressources essentielles à certains secteurs de l'économie. **Les liens de plus en plus forts entre Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) et tiers-lieux sont un bon exemple de l'importance des tiers-lieux pour les activités des entrepreneurs :** protection contre l'isolement, montée en compétences, opportunités professionnelles, reconnaissance sociale de son activité... (*voir encadré page ci-contre*)

AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

Les tiers-lieux sont des alternatives au travail à domicile, fournissant un cadre approprié, assurant de bonnes conditions matérielles, le maintien du lien social et une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.

Avec la pandémie de Covid-19, le sujet du télétravail a pris une nouvelle dimension. Les entreprises ont modifié en urgence leur organisation du travail et le télétravail contraint à domicile a produit des configurations très hétérogènes et de qualité souvent dégradée. Plusieurs facteurs tels l'inégalité d'accès à des conditions de télétravail de qualité, du fait des modalités mises à disposition par l'entreprise (accès au SI à distance, partage de l'information...) ou des configurations à domicile des salariés, et les risques professionnels liés (isolement, détresse numérique, violences domestiques...) doivent être pris en considération.

Dans ces conditions, le télétravail en tiers-lieux révèle un peu plus son importance. Ils constituent pour beaucoup d'actifs, d'étudiants ou de personnes en recherche d'emploi, des espaces ressources, alternatives indispensables au travail à domicile.

La levée des freins, structurels, culturels et économiques, au télétravail en tiers-lieux devient un enjeu majeur, à l'heure où 86% des salariés souhaitent poursuivre le télétravail, dans des formes moins contraintes, de manière régulière pour 50% ou ponctuelle pour 49%¹

Plus d'éléments sur le télétravail en tiers-lieux page 111 du rapport [Faire ensemble pour mieux vivre ensemble](#)

Les salariés expriment non seulement la nécessité du télétravail mais également l'aspiration à d'autres espaces et d'autres configurations. L'enquête réalisée par Wojo (opérateur d'espaces de coworking d'Accor et Bouygues Immobilier) montre que 56% des salariés souhaitent avoir davantage de choix concernant leur lieu de travail et pour 1 salarié sur 3, les lieux de travail doivent changer pour de nouveaux espaces « plus attrayants et diversifiés, mélangeant postes de travail individuels, open space, lieux où s'isoler et espaces conviviaux pour échanger ou se détendre ». De plus en plus d'entreprises s'inspirent du fonctionnement des tiers-lieux pour repenser leurs organisations, et un grand nombre envisage le recours à la location à la carte de tiers-lieux satellites : location de courte durée de bureaux flexibles à proximité des salariés pour un accueil dans de bonnes conditions.

Le télétravail en tiers-lieux est au croisement entre des enjeux d'aménagement du territoire, de réduction des déplacements domicile-travail, d'amélioration des conditions de travail et de développement des entreprises. Les politiques publiques sont ainsi concernées au premier plan par ces dynamiques, elles ont un rôle important pour les accompagner, par exemple en instaurant des formes de « tickets télétravail », s'inspirant du modèle des tickets restaurant, qui permettraient aux salariés de travailler hors de leur bureau, dans des espaces adaptés tels que les tiers-lieux, avec une prise en charge de l'employeur.

¹ selon le baromètre 2021 du télétravail Malakoff Humanis.

CAE et tiers-lieux, engagés ensemble pour des écosystèmes coopératifs territoriaux fédérant des travailleurs autonomes

Avec la contribution d'Aurélien DENAES membre du Conseil National des Tiers-Lieux, co-fondateur de 2 tiers-lieux à Malakoff (Casaco et La Tréso), ex-délégué national des Scic à la Confédération Générale des Scop et auteur d'un rapport sur le lien entre tiers-lieux et coopératives d'activités et d'emploi (CAE).

Pour les travailleurs indépendants, CAE et tiers-lieux constituent deux manières de faire communauté, de se protéger collectivement, de mutualiser. Il est donc logique qu'ils se rapprochent et proposent des solutions ensemble. **7,2% des tiers-lieux proposent ainsi un service de CAE** qui permet à leurs travailleurs « entrepreneurs-salariés » de réaliser leurs

activités de façon autonome tout en étant liés par un contrat de travail à la coopérative qui lui assure une protection sociale. C'est le cas par exemple des Usines à Ligugé, de Casaco à Malakoff et bientôt du 400 à Brive ([portrait p.18](#)).

Certains tiers-lieux mettent par ailleurs en place des partenariats pour faciliter l'usage de leurs espaces et outils aux entrepreneurs-salariés-associés des CAE. **Selon les enquêtes de Coopérer pour Entreprendre, près de la moitié des entrepreneurs accompagnés en CAE travaillent en tiers-lieux.** Certaines CAE de leur côté favorisent l'émergence de tiers-lieux, grâce à leurs fonds propres, ce qui a permis de les ouvrir à leur territoire et à de nouveaux usagers. Ils organisent

ensemble des ateliers sur les bénéfices de la protection sociale ou sur les formes coopératives.

Les tiers-lieux et les CAE font émerger ensemble des écosystèmes coopératifs territoriaux fédérant des travailleurs autonomes. Ces derniers peuvent alors s'engager dans des formes d'entrepreneuriat collectif, développer des projets locaux, souvent d'intérêt commun ou général, tout en s'assurant une meilleure sécurité ainsi qu'une autonomie individuelle et collective. Il semble cependant encore nécessaire de favoriser les rapprochements entre ces deux outils, ce qui peut être facilité par les réseaux régionaux ou départementaux de tiers-lieux agissant à une échelle plus proche de celles des CAE.

« Simplifier le télétravail en tiers-lieux » PROJET D'EXPÉRIMENTATIONS

France Tiers-Lieux va lancer en 2021 le projet d'expérimentations « Simplifier le télétravail en tiers-lieux », en réponse au Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) de l'ANACT. Celui-ci vise à lever les obstacles et définir les conditions acceptables pour tous (entreprises, partenaires sociaux, travailleurs et tiers-lieux) du télétravail en tiers-lieux.

Pour ce faire, France Tiers-Lieux, accompagnée de prestataires spécialisés sur la qualité de vie au travail et les nouvelles formes de travail, suivra des binômes tiers-lieux-entreprises expérimentant des modalités de télétravail en tiers-lieux de 4 à 12 mois.

Les 4 tiers-lieux et coworking identifiés pour mener la démarche, avec des entreprises

partenaires, sont **Le Moulin Digital** dans la Drôme ([portrait p.32](#)), **La Station** à Saint-Omer ([portrait p.250](#)), les **espaces Wojo** à Paris et **l'Abbaye du Valasse** en Seine-Maritime.

L'expérimentation se déroulera durant le second semestre 2021. La démarche permettra de préciser les conditions de réussite du télétravail en tiers-lieux.

Quelques chiffres sur le télétravail en France

Dans le rapport de 2018, nous démontrions qu'**1 jour télétravaillé par semaine pour 28,8 millions d'actifs représenterait 1h10 (26 km en moyenne) de transport évité, soit l'équivalent de :**

- 4,4 millions d'emplois temps plein
- 6 milliards d'heures de déplacements
- 4 milliards de litres de carburant économisés
- 5 milliards de m³ de CO² non émis.

(Plus d'estimations page 111 du rapport Faire ensemble pour mieux vivre ensemble)

Plusieurs études empiriques mettent par ailleurs en évidence **un impact positif du télétravail sur la productivité qui varie entre 20% et 30%.**

Chiffres issus du baromètre annuel Télétravail Malakoff Humanis 2021 :

Les principaux bénéficiaires du télétravail pour les salariés :

- pour 83% une plus grande autonomie dans la gestion de leur travail ;
- pour 80% des économies financières
- pour 78% un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les télétravailleurs ont aussi le sentiment d'être **moins fatigués (72%)** et davantage responsabilisés (69%).

67% des dirigeants se déclarent favorables à la mise en place du télétravail dans leur entreprise. Pour les salariés, **le nombre idéal de jours de télétravail par semaine est de 2 jours contre 1,4 jours en novembre 2019.**

Néanmoins :

- 34% des télétravailleurs ont des difficultés à séparer les temps de vie privée et de vie professionnelle.
- **26% estiment que le télétravail a eu un impact sur leur santé psychologique en raison du manque de lien social, d'échange et de convivialité.**
- 46% n'ont pas d'espace dédié au télétravail.
- Seuls 24% ont été formés ou accompagnés lors de la mise en place du télétravail dans leur entreprise (et seulement 12% dans les TPE).

Les salariés ont exprimé un besoin de retrouver des **espaces de convivialité (46%)**, des espaces où l'on sent **faire partie d'un collectif (32%)**.

Les tiers-lieux, partenaires de l'action territoriale des entreprises

Dans le précédent rapport, nous insistions sur le fait que c'est dans et par le territoire que la plupart des entreprises seront appelées à se développer.

Ce mouvement se poursuit et se confirme. Au-delà d'une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), il s'agit d'un engagement économique en faveur du territoire, faisant apparaître une nouvelle forme d'utilité collective. **L'utilité économique des entreprises à investir le territoire, ses acteurs et ses écosystèmes, devient d'autant plus évidente face à l'accélération des transformations des modes de travail** (travail à distance et aspirations des salariés à un meilleur cadre de vie), **de production** (systèmes productifs relocalisables, fabrication distribuée), **de consommation** (réparation, formes d'économie circulaire locale, services de proximité et rematérialisation d'espaces de vente) **ou encore des processus d'innovation** (innovation ouverte, living lab, codesign...).

Plus que jamais d'actualité, **les tiers-lieux constituent de véritables portes d'entrée dans les territoires pour les entreprises.** De plus en plus d'entreprises participent à la création de tiers-lieux, intègrent ces communautés locales ou en deviennent des partenaires. *(D'autres exemples de partenariats entre entreprises et tiers-lieux page 125 du rapport de 2018).*

- **Pour accueillir les télétravailleurs et salariés nomades.** Les entreprises peuvent s'appuyer sur les tiers-lieux pour proposer des espaces adaptés aux besoins des télétravailleurs, proches de chez eux et qui limitent les risques psychosociaux du télétravail (isolement,

mauvais équipement, mélange vie privée-vie professionnelle...).

- **Pour conserver des services de proximité ou faire évoluer leurs espaces physiques.**

Après une longue période de délocalisation et de fermeture des espaces physiques des entreprises, la question de leur présence dans les territoires se pose autrement. De nombreuses entreprises ont identifié l'importance de conserver une présence physique et des services de proximité : boutiques éphémères, points d'accueil temporaires, espaces mutualisés de services... Les tiers-lieux peuvent ainsi accueillir des entreprises en recherche d'une présence physique moins lourde, moins coûteuse et qui va permettre de toucher un public très large, à travers par exemple des permanences ponctuelles en tiers-lieux. De la même manière, des entreprises possédant du foncier font évoluer leurs espaces vers des formes plus hybrides et plus ouvertes. C'est le cas du Crédit Agricole qui propose des espaces de coopération entre jeunes entreprises (Village by CA) et qui met à disposition des espaces de travail connectés dans ses agences des secteurs ruraux (Local by CA).

- **Pour leur transformation numérique.** Avec les tiers-lieux, les entreprises peuvent accéder à des espaces de sensibilisation au numérique, de formation aux outils de fabrication numérique ou encore de conseil et accompagnement sur les projets numériques des entreprises. De nombreux

tiers-lieux déploient ainsi des programmes d'accompagnement ou de formation dédiés aux artisans, TPE, PME et entreprises locales *(voir le portrait du 400 à Brives p.18).*

- **Pour développer des démarches d'innovation ouverte.** Les tiers-lieux permettent aux entreprises de profiter de capacités d'expérimentation et de prototypage, mobilisant les compétences de recherche et développement des fablabs et makers et plus globalement l'intelligence collective qui est à l'œuvre dans ces lieux hybrides et ouverts. Ces rapprochements permettent de tester des modes d'innovation plus ouverts, en relation directe avec les écosystèmes locaux : clients, bénéficiaires, partenaires, fournisseurs, collectivités... C'est le cas du partenariat à Grasse entre TETRIS et l'entreprise de parfum Albert Veille autour de l'expérimentation d'objets connectés *(portrait p.108, plus d'éléments dans la partie recherche et innovation p.102).*
- **Pour relocaliser une partie de la production.** Les entreprises trouvent dans les tiers-lieux des équipements mutualisés et des compétences pour expérimenter la relocalisation de certaines parties de leur production ou pour tester d'autres types de fabrication, en circuit court. C'est le cas des entreprises investies dans le tiers-lieu Plateau Fertile qui viennent profiter des équipements innovants de fabrication textile et de grandes entreprises comme Camaïeu qui y expérimentent d'autres modes de production *(voir le portrait p.70).*

✓ RECOMMANDATIONS

DÉVELOPPER UN « CHÈQUE BUREAU » SUR LE MODÈLE DU CHÈQUE RESTAURANT

Il doit permettre aux salariés de travailler hors de leur bureau, dans des espaces tels que les tiers-lieux, avec une prise en charge par l'employeur. L'employeur apporte une aide financière à son salarié pour qu'il occupe un poste de travail à proximité de son logement comme un poste flexible dans un tiers-lieu, dans des conditions saines et sereines de travail.

C'est un outil de flexibilisation des modes de travail et d'optimisation des charges locatives de bureau. Il laisse la liberté à l'employeur et au salarié de trouver le mode de travail qui correspond le mieux à chaque situation personnelle. Il permet une souplesse dans l'organisation du travail encadrée par la loi et prévue par les conventions professionnelles.

La mise en place de cet outil nécessite des modifications législatives et réglementaires. A minima dans les dispositions générales du Code du Travail (à l'instar des décrets émis pour les titres restaurant), concernant les exonérations des cotisations de sécurité sociale des entreprises, et le non-assujettissement à l'impôt pour le salarié du code général des impôts.

RASSURER LES EMPLOYEURS ET PARTENAIRES SOCIAUX SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES TIERS-LIEUX POUR LES SALARIÉS

- **Identifier les obstacles du télétravail en tiers-lieux et les leviers potentiels (culturels, économiques et structurels).** L'étude de France Tiers-Lieux avec l'ANACT est un premier pas pour y parvenir. Ce travail devra ensuite être appuyé par le Ministère du Travail et le Ministère de l'Économie pour valider les éléments juridiques et apporter l'expertise nécessaire. Il pourra ensuite donner lieu à la production d'un livrable qui rassure et qui clarifie les conditions du télétravail en tiers-lieux au croisement des attentes des entreprises, des syndicats et des salariés.
- **Mettre en place un observatoire du télétravail et obtenir des données sur le télétravail en tiers-lieux :** profils des télétravailleurs, cibles potentielles...
- **Étudier la pertinence d'un moyen d'identifier les tiers-lieux télétravaillables** pour assurer leur capacité à accueillir des télétravailleurs dans de bonnes conditions.
- Renforcer la **formation des tiers-lieux sur l'accueil des télétravailleurs.**

PROGRAMMER UNE CAMPAGNE NATIONALE : « LE MOIS DU TÉLÉTRAVAIL EN TIERS-LIEUX »

Sous forme de campagne nationale de sensibilisation à l'intérêt du télétravail en tiers-lieux, il s'agit d'**ouvrir les portes des tiers-lieux pendant un mois aux salariés, entreprises, télétravailleurs indépendants** pour faire découvrir les avantages du télétravail en tiers-lieux.

L'objectif est également de mobiliser très largement les tiers-lieux de toute la France pour **donner à voir leur offre**, la couverture du territoire, et valoriser l'intérêt du maillage territorial des tiers-lieux.

SÉCURISER LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS AU SEIN DES TIERS-LIEUX

- **Accompagner les initiatives permettant de mieux connaître** la situation des travailleurs indépendants dans les lieux. Une meilleure connaissance et compréhension de la situation des travailleurs indépendants constitue pour les tiers-lieux un apport essentiel, afin d'améliorer leurs offres, de réinterroger leur modèle et leur place.
- **Travailler avec les structures de portage salarial et les coopératives d'activités et d'emploi (CAE)** pour construire des solutions d'accompagnement des travailleurs indépendants en tiers-lieux.

FAIRE DE LA PÉDAGOGIE SUR LES MUTATIONS DU TRAVAIL

Les tiers-lieux sont des espaces dans lesquels s'inventent de nouvelles modalités de travail et d'organisations collectives : entrepreneuriat collectif, plateformes coopératives, entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc... Ces formes de travail sont souvent mal connues et peu observées. Il est impératif de davantage faire connaître ces initiatives et les transformations qui y sont à l'œuvre. Pour ce faire, nous proposons d'organiser un programme de sensibilisation et d'acculturation à ces mouvements, de produire des ressources pédagogiques et d'**organiser avec les réseaux régionaux, les tiers-lieux volontaires et les Ministères du Travail et de l'Économie Sociale Solidaire et Responsable, des événements et séminaires autour de la question des mutations du travail.**

PORTRAIT

LE 400

BRIVE-LA-GAILLARDE, CORRÈZE

Un lieu chaleureux « à très haut débit », où il fait bon travailler, apprendre, échanger, partager, innover, créer, où l'on co-construit des projets.

Le 400 est né en 2011 de la volonté de deux entrepreneurs, Karine Machat et Philippe Chapot, de créer un lieu où il est possible de travailler ensemble, mutualiser les outils de travail, rencontrer d'autres acteurs ou encore développer des projets collectifs.

D'UN ESPACE DE TRAVAIL MUTUALISÉ ENTRE ENTREPRENEURS À UNE COMMUNAUTÉ DE TRAVAILLEURS

Le lieu a très vite accueilli un public divers mêlé par une même volonté, celle de travailler dans un lieu partagé et convivial, mais qui ne soit ni le domicile personnel, ni le local d'une entreprise. Le 400 a vite réussi à développer une communauté soudée, entre occupants permanents, occupants journaliers, locataires de bureaux temporaires et membres de l'association. Ce sont ces derniers qui régissent la vie au 400, s'occupent de son fonctionnement et de ses activités, définissent les tarifs... **Tous ont intégré le tiers-lieu dans le but d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail, d'adopter un environnement de travail hybride et de profiter de la mixité et de la richesse des compétences** de chacun pour faire émerger de nouveaux projets.

« Le collectif est une force et fait évoluer nos pratiques de travail. Nous cherchons des façons de stimuler les rencontres informelles ou de créer de nouveaux projets que la structure pourrait supporter. »

SOUTENU PAR LES COLLECTIVITÉS POUR SA CAPACITÉ À DYNAMISER LE TERRITOIRE

Sensibilisée à l'importance de tels lieux dans les territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine a soutenu le 400 dès 2016. Fort de ce soutien, ce pionnier du coworking en Corrèze a pu développer ses activités de formation, organiser des ateliers de sensibilisation et des débats sur les nouveaux modes de travail, explorant notamment les enjeux de décroissance, de mixité et de coopération dans les lieux de travail.

La ville a également participé au rayonnement du 400. En 2019, reconnaissant la valeur apportée par le lieu en termes d'accompagnement des travailleurs et de développement économique, elle leur a permis de s'installer dans un bâtiment historique en plein cœur de Brive, entièrement rénové, bénéficiant d'un accès à la fibre (le seul de la commune à ce moment-là). Le 400 a pu agrandir ses activités et offrir un cadre de travail renouvelé, proposant 3 espaces de travail, 20 bureaux en open-space, et plusieurs salles de réunion à louer.

Le 400 est devenu une dynamique importante pour la revitalisation de la commune. Le projet figure dans la démarche Action Cœur de Ville de Brive-La-Gaillarde. En permettant à chacun de travailler près de chez soi et donc de limiter les déplacements pendulaires, il réduit les émissions

de gaz à effet de serre et contribue à une meilleure qualité de vie des Brivistes. Grâce à la création d'emplois locaux, mais surtout au maintien de certains travailleurs sur le territoire en coworking, le 400 a un impact positif sur la consommation locale. Le tiers-lieu s'est d'ailleurs associé aux producteurs locaux afin de proposer des produits du territoire à ses coworkers. **Engagé dans le programme « Briv'Accélère », le tiers-lieu s'investit pour accompagner la digitalisation des acteurs économiques, TPE, PME et artisans, du territoire.**

« Nous sommes un écosystème de personnes qui ont envie de travailler autrement mais également de vivre autrement. Nous voulons agir de façon plus responsable et favoriser le développement de notre ville, de notre territoire. »

ENGAGÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET ESSAIMER

Lieu « laboratoire », le 400 observe, explore et propose des axes de développement pour répondre aux besoins de son territoire. Il propose des tarifs préférentiels pour les étudiants et demandeurs d'emploi. Les équipes du 400 travaillent à l'installation d'une CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi) pour accompagner les travailleurs indépendants dans leurs activités. Lauréat de l'AMI Fabriques de Territoire, le 400 va développer son offre de formation et d'ateliers d'insertion. Il s'est également engagé à mettre en place davantage d'ateliers de médiation numérique ouverts à tous ainsi que des actions culturelles numériques.

À terme, le 400 souhaite accompagner l'émergence de plusieurs tiers-lieux dans la commune, d'autres espaces participant au dynamisme du territoire, à la création d'activités et à l'accueil des travailleurs indépendants, nomades et télétravailleurs.

Le 400 est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2020.

[En savoir plus sur le400.fr](http://le400.fr)

« Nous nous rendons compte qu'il y a de plus en plus de personnes qui souhaitent s'installer en Corrèze pour la qualité de vie. Des Parisiens, des Bordelais, des Anglais... Nous leur offrons un cadre de travail adapté pour qu'ils poursuivent leurs activités. »

Karine Machat, coordinatrice, facilitatrice au 400.



LE 400 EN BREF

230 M² D'ESPACES
PARTAGÉS

15 UTILISATEURS PERMANENTS :
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS
OU TÉLÉTRAVAILLEURS NOMADES

40 ADHÉRENTS
ET UTILISATEURS RÉGULIERS

30 ACTIVITÉS
ET ACTIONS RÉALISÉES

20 BÉNÉVOLES
INVESTIS

#NUMERICAMP DES FORMATIONS AU NUMÉRIQUE

PORTRAIT

STATION A

RODEZ, AVEYRON

Plateforme ouverte, vivante et multidisciplinaire, qui se veut autant un lieu de rencontres et de travail pour les indépendants, entreprises, artistes et artisans qu'un espace ouvert à tous pour assister à une exposition, un concert, une conférence, boire un verre ou participer à un atelier.

OÙ SE CROISENT ESPACES DE VIE, ESPACES DE SERVICES ET ESPACES DE TRAVAIL

Située à Rodez, dans l'Aveyron, Station A est un lieu hybride composé de 8 pôles : alimentation, bien-être, culture, économie circulaire, éducation, ingénierie du bâtiment, makers et coworking. Ces 8 pôles sont portés par 8 communautés qui expérimentent pour trouver de nouvelles façons de faire sur ces sujets. Ces communautés préfigurent ainsi les usages du lieu, un site qui s'étend sur plus de 5 hectares d'anciens bâtiments réhabilités et d'espaces verts.

Ce tiers-lieu est né de la volonté de répondre aux besoins des travailleurs de tous horizons, et a vocation à lutter contre l'isolement de certains professionnels en croisant les profils et en favorisant les collaborations. Trois espaces de coworking sont présents sur le site, dédiés à des types d'activités différents. **Des activités tertiaires avec des designers, des développeurs, des startups, des indépendants, des télétravailleurs... Des activités paramédicales et bien-être avec des kinésithérapeutes, des sages-femmes ou encore des magnétiseurs. Enfin, des activités de création et fabrication qui réunissent artistes et artisans.**

Le lieu est un vecteur de rencontres, d'intégration, de mixité. Il cherche à proposer une offre qui sorte de la simple consommation d'espaces de travail. De nombreux services sont proposés sur le site pour les usagers et travailleurs résidents : crèche, restauration, brocante...

« Station A est un lieu de promotion du travail local, d'initiatives individuelles et collectives privilégiant des activités respectueuses de l'environnement et des relations sociales. Ses espaces sont adaptés à chaque corps de métier, modulables, avec l'objectif de créer des rencontres et une mixité sociale et professionnelle. »

MIXER LES PUBLICS, FAVORISER LES SYNERGIES

En parallèle des pôles à vocation professionnelle, Station A entretient une programmation sur des thèmes entrepreneuriaux ou culturels afin de créer la rencontre entre les différents publics, renforcer le lien social et réduire l'isolement. Ces temps facilitent les synergies entre les différents acteurs, malgré les différences. L'animation de cette communauté diverse est une source de collaborations et de projets communs.

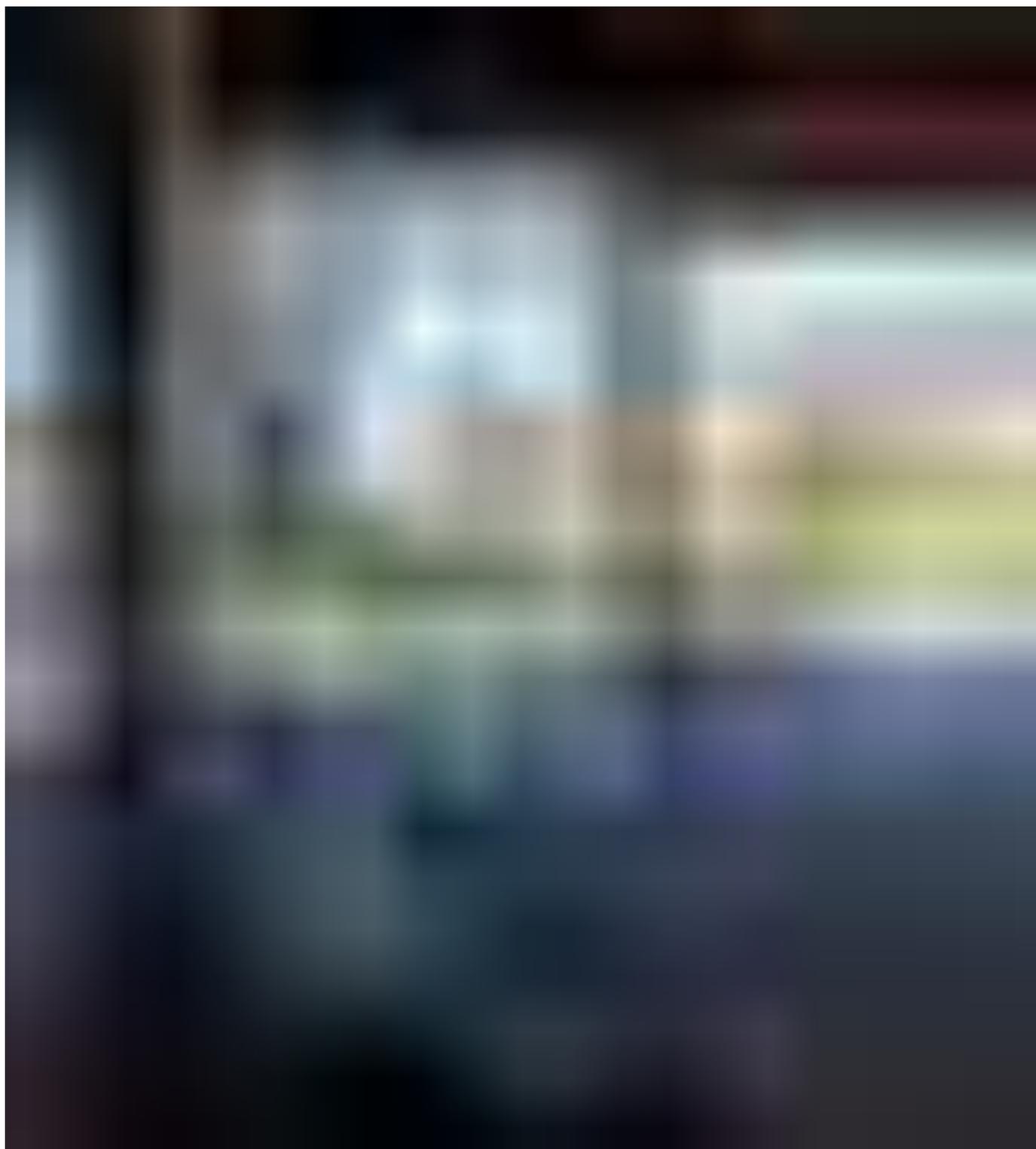
Face à la crise sanitaire, qui a appuyé le sentiment d'isolement, le tiers-lieu est apparu comme un soulagement, un espace ressource, pour de nombreux travailleurs ayant souffert du télétravail à la maison.

« Il est nécessaire de créer davantage de contacts avec les entreprises, les syndicats et les salariés, afin de les sensibiliser au télétravail en tiers-lieu, qui présente plusieurs atouts majeurs. »

Alan Hay, fondateur du tiers-lieu Station A

Le tiers-lieu constitue ainsi une réelle opportunité pour à la fois réduire le temps de transport, développer l'activité économique du territoire grâce à la relocalisation de la consommation, renforcer le lien social et réduire fortement les risques psychosociaux liés à l'isolement des télétravailleurs et/ou des indépendants.

Station A est labellisée Fabrique de Territoire depuis février 2020.
En savoir plus sur web.station-a.fr



LA STATION A EN BREF

4200 M² DE SURFACES
COUVERTES

8 PÔLES ALIMENTATION, BIEN-ÊTRE, CULTURE,
ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ÉDUCATION, MAKERS,
INGÉNIERIE DU BÂTIMENT, COWORKING

250 ADHÉRENTS
INVESTIS

**PLUSIEURS
ACTIVITÉS** REPAIR CAFÉ, RESTAURANT, RECYCLERIE,
RESSOURCERIE, MATÉRIAUTHÈQUE, BAR,
FABLAB, CUISINE PARTAGÉE...

70 BÉNÉVOLES ENGAGÉS
DANS LE FONCTIONNEMENT

PORTRAIT

LA CORDÉE

RÉSEAU D'ESPACES DE COWORKING

Un écosystème de travail bienveillant, productif et convivial pour tous les porteurs de projet et travailleurs autonomes, créatifs et bigarrés.

SORTIR LES INDÉPENDANTS ET TRAVAILLEURS NOMADES DE LA SOLITUDE

La Cordée est un réseau d'espaces de coworking né à Lyon en 2011 avec pour but de sortir les travailleurs, indépendants, nomades, auto-entrepreneurs... de la solitude, souvent inhérente à leurs statuts et à leurs activités à distance. Le réseau a débuté avec 5 espaces dans la ville de Lyon avant de s'étendre dans d'autres territoires, pour rassembler aujourd'hui une communauté de 800 membres répartis dans 10 espaces.

Les espaces La Cordée font en moyenne autour de 300 m² et fonctionnent sur un modèle particulier : le tout nomade, pas de bureaux fixes ou fermés. Ce choix correspond aux besoins du public cible de La Cordée avec une communauté aujourd'hui composée d'un tiers de salariés en télétravail, d'un tiers d'entrepreneurs indépendants et d'un tiers de start-up. L'ensemble des membres de La Cordée peut profiter de tous les espaces du réseau 24h/24h et 7j/7j.

“ On a un public qui vient seul en majorité et qui n'a pas besoin de stockage. Dans une logique de brassage, avec des bureaux fixes on sait qu'on aurait moins de monde. Ainsi, sur un espace de 300 m², à un instant T, il y a toujours 25/30 personnes mais la communauté autour du lieu est constituée d'une centaine de personnes. ”

Jérémie David, président de La Cordée

PRENDRE PLAISIR À TRAVAILLER ENSEMBLE

La Cordée porte une attention particulière à l'animation pour faire vivre le tiers-lieu, pour que les membres de la communauté aient l'occasion d'échanger, de se rencontrer, de s'entraider. Les animateurs de La Cordée sont appelés « Couteaux suisses » et ont un rôle essentiel tant pour la gestion du lieu (logistique, administratif) que pour son animation : événements, mise en lien, facilitation des échanges, moments conviviaux, intégration des nouveaux arrivants, entretien de la plateforme en ligne... Chaque semaine, 5 à 6 événements sont organisés pour apporter des conseils aux coworkers, débattre de sujets d'actualité ou juste passer un bon moment. **La Cordée fonctionne avec un réseau social qui permet de connecter tous les membres : le « Refuge »,** composé d'un annuaire des membres avec leurs profils, d'un mur d'annonces pour se partager bons plans et conseils, d'une fonction de réservation de salles. Des permanences d'experts (comptable, juriste, RH...) sont organisées pour aider les travailleurs.

« “Nos couteaux suisses” ont un rôle crucial pour la vie du lieu. C'est un vrai métier qui ne se résume

pas à faire de l'animation. La posture et les savoir-être sont importants mais au-delà, cela demande de vraies compétences de gestion d'un lieu, de logistique, d'accueil, de résolution des conflits... »

La Cordée mise sur les principes d'auto-organisation et d'horizontalité. La communauté s'entretient elle-même, les membres ont conscience d'être dans un collectif, ils proposent des événements et participent à l'organisation du lieu.

LE COWORKING PREND UNE FONCTION SOCIALE

Les salariés en télétravail, en étant éloignés de leur entreprise, profitent de la communauté, de nouvelles compétences, d'autres regards. La rencontre de pairs qui viennent d'ailleurs est une source d'enrichissement personnel et professionnel.

« Un développeur a pu résoudre un blocage dans son code grâce à l'aide d'un autre coworker. Les entrepreneurs s'échangent régulièrement des conseils sur leur posture, leurs pratiques... La question du statut, salarié, indépendant, entrepreneur... tend à disparaître, on ne se la pose même plus. »

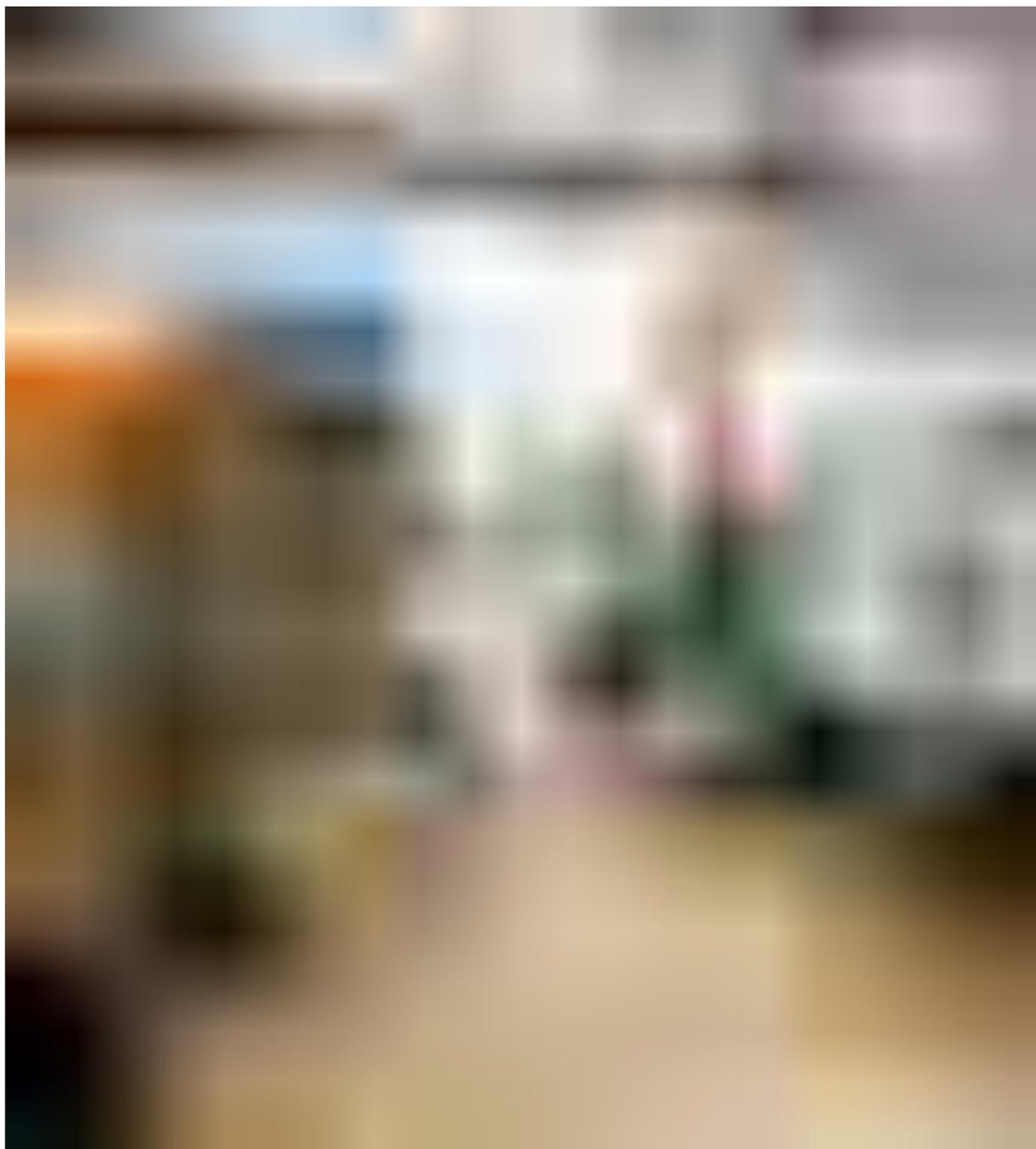
La Cordée a également identifié la capacité du coworking à faciliter l'intégration dans une ville. Les nouveaux arrivants peuvent échanger avec les coworkers plus anciens et ainsi répondre à une partie de leurs interrogations sur leur installation, en aidant à trouver un appartement, un médecin, une crèche, à rejoindre une association sportive... Ils trouvent également dans le tiers-lieu un premier réseau, un premier lien social, important pour le sentiment d'intégration.

En 2020, La Cordée a conclu un partenariat avec l'association Singa, association d'aide aux réfugiés et migrants, à la fois administrative mais aussi en faveur de leur inclusion sociale et professionnelle. Le partenariat va permettre d'accueillir au sein des espaces La Cordée, à tarif réduit, des réfugiés entrepreneurs qui suivent le programme d'incubation au sein de Singa Lyon. Singa profite également des locaux de la Cordée pour ses sessions d'accompagnement.

UNE VOLONTÉ D'ESSAIMER

Afin de diffuser ces compétences et ces modes de faire, La Cordée a mis en place en 2020 **une offre de formations à la gestion et à l'animation d'espaces de coworking.** L'entreprise propose également un accompagnement des porteurs de projet et collectivités territoriales dans leurs projets de coworking.

[En savoir plus sur la-cordee.net](http://la-cordee.net)



LA CORDÉE EN BREF

10 ESPACES

5 VILLES LYON, PARIS, RENNES,
VILLEURBANNE ET ANNECY

2700 M² D'ESPACES DE
TRAVAIL PARTAGÉS

800 ENCORDÉS :
MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

2000 VISITEURS PAR AN

15 SALARIÉS



EMPLOI & FORMATION

6 300 EMPLOIS CRÉÉS

DIRECTEMENT POUR ANIMER ET FAIRE VIVRE LES TIERS-LIEUX

SOIT 2,5 ETP PAR TIERS-LIEU¹

S'ILS SONT 51% À RECOURIR AU BÉNÉVOLAT POUR GÉRER LE LIEU PRÈS DE 60% ONT DES SALARIÉS EN CDI POUR ASSURER LES FONCTIONS DE GESTION ET D'ANIMATION.

47% SONT INTÉRESSÉS PAR DES MODÈLES DE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR MUTUALISER LE POSTE DE FACILITATEUR ENTRE PLUSIEURS ESPACES.

LES MÉTIERS DES TIERS-LIEUX

69% DISPOSENT D'UN **FACILITATEUR**, VÉRITABLE PILOTE DU PROJET ET ANIMATEUR DU LIEU

APPUYÉ PAR DIVERSES FONCTIONS

43% DISPOSENT D'UN CHARGÉ DE COMMUNICATION

43% DISPOSENT D'UN CHARGÉ D'ACCUEIL

30% DISPOSENT D'UN ASSISTANT ADMINISTRATIF

60% DES TIERS-LIEUX FONT DE LA FORMATION

43% TRAVAILLENT AVEC DES ORGANISMES DE FORMATION



134 000
PERSONNES

ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS UN TIERS-LIEU EN 2019.²

PARMI LES TIERS-LIEUX ENGAGÉS DANS LA FORMATION

68% FAVORISENT LA FORMATION PAIR À PAIR INFORMELLE

55% FONT INTERVENIR DES FORMATEURS PROFESSIONNELS

24% SONT RECONNUS ORGANISMES DE FORMATION.

LES FORMATIONS STARS

28% FABRICATION NUMÉRIQUE, USAGES NUMÉRIQUES ET MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

25% ENTREPRENEURIAT

20% COMMUNICATION, MARKETING, INTELLIGENCE COLLECTIVE ET MANAGEMENT

QUI SE FORME ?

50% DES PARTICULIERS

45% DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

41% DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE OU DES INDÉPENDANTS

¹ BASE 2500 TIERS-LIEUX

² BASE 60% DES 2500 TIERS-LIEUX

L'ÉCLOSION D'UNE FILIÈRE D'AVENIR, CRÉATRICE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS DANS LES TERRITOIRES

GÉNÉRATEURS D'ACTIVITÉS DANS LES TERRITOIRES

La principale caractéristique des tiers-lieux est leur capacité à créer les conditions favorables au développement d'activités économiques, y compris dans les territoires les plus reculés. Les espaces de travail partagés – 75% des tiers-lieux ont des activités de coworking – et leur animation facilite les rencontres entre coworkers, les coopérations économiques et les partenariats territoriaux entre une diversité d'acteurs : indépendants, TPE, PME, startups, associations, institutions publiques, grandes entreprises... **Entre 100 000 et 150 000 personnes travaillent quotidiennement dans un tiers-lieu** et plus de **2 millions de personnes** y sont venues pour travailler ou faire des activités en 2019.

Nombre d'entre eux **accueillent des incubateurs** – 20% des tiers-lieux – ou **accompagnent leurs membres dans la création de leur entreprise** : les créateurs d'entreprise font partie des principaux publics pour 54% des tiers-lieux. Nous pouvons ainsi citer la Halle Tropisme à Montpellier qui accompagne des porteurs de projet dans le secteur culturel ([portrait p.36](#)), Les Ecosolies à Nantes, qui disposent d'un accélérateur pour aider au changement d'échelle des entreprises de l'ESS ou encore ICI Montreuil qui compte, depuis son ouverture fin 2012, un total de 750 emplois, entrepreneurs ou artisans qui ont profité du tiers-lieu pour créer ou développer leurs activités. ([voir portrait p.68](#)).

Ils sont à l'origine de dynamiques de coopérations favorables à la création d'activités économiques, dans des secteurs innovants et d'avenir, tels que le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, les nouvelles mobilités, l'innovation sociale....

Ils participent à l'animation de véritables écosystèmes professionnels par l'organisation d'événements, et de débats, par la mise à disposition de temps et d'espaces pour faire ensemble. Ils constituent des lieux ressources pour les acteurs économiques, en recréant du dynamisme et en offrant de nouvelles opportunités, en particulier dans des territoires reculés. ([voir le portrait du MENADEL, tiers-lieu dédié à l'alimentation durable et espace d'insertion par l'activité économique au coeur du bassin minier, à Loos-en-Gohelle p.94](#)).

CRÉATEURS D'EMPLOIS DIRECTS, NON DÉLOCALISABLES

Sur la base des résultats obtenus lors du recensement mené à l'été 2020, nous estimons que ce sont plus de 6300 emplois qui ont été créés pour animer, gérer et développer les 2500 tiers-lieux en France. Nous pourrions ainsi atteindre plus de **8000 emplois directs fin 2022!** Ce sont des emplois locaux non délocalisables, pour la plupart qualifiés et pérennes – près de 60% des tiers-lieux ont des salariés en CDI – occupés par des personnes investies pour le développement de leur territoire.

PRÉCURSEURS DES MÉTIERS DE DEMAIN

Le métier essentiel au fonctionnement des tiers-lieux reste celui de **facilitateur** – présent dans **69% des tiers-lieux** – qui assure l'**animation du tiers-lieu** : « il met de l'huile dans les rouages de la coopération² ». Il alterne entre des fonctions d'accueil, de gestion du lieu, d'animation de la communauté et fabrique les conditions de la coopération.

Les tiers-lieux développent et apportent des compétences qui sont essentielles pour penser et construire les organisations de demain, plus résilientes, apprenantes et inclusives.

En même temps que l'émergence de nouvelles pratiques de coopération et le développement du « faire ensemble », **de nouveaux métiers apparaissent ainsi dans les tiers-lieux** : animateur de recherche citoyenne, « pédago-maker », médiateur numérique, ingénieur de projets collectifs, analyste des usages, hackers, designers de solutions... Il en va de même pour les « fabmanagers », chargés de permettre au plus grand nombre de s'approprier les machines de fabrication numériques, de sensibiliser à la culture libre et open source.

Si ces compétences sont courantes dans les grands centres urbains, **elles sont souvent nouvelles en milieu rural et dans les villes moyennes**, parfois apportées par des trentenaires ou quadras qui, après leur début de vie professionnelle en grandes villes, décident de revenir sur leur territoire d'origine. **Les tiers-lieux génèrent ainsi une montée en compétences, diffusant de nouvelles pratiques, impulsant un véritable effet d'entraînement pour tout le territoire.** C'est aussi ce qui amène les élus et les entreprises locales à se rapprocher des tiers-lieux.

ACTEURS DE LA FORMATION PAR LE FAIRE

60% des tiers-lieux ont des activités de formation professionnelle. Qu'il s'agisse de formation professionnelle agréée, d'apprentissage entre pairs et par la pratique, ou de transfert de savoirs plus informels, les tiers-lieux participent activement de la montée en compétences de l'ensemble de leurs publics. De par leur maillage territorial, ils permettent à chacun de se former près de chez soi.

Ce sont des leviers d'apprentissage tout au long de la vie concourant à apporter des réponses à l'éclatement des parcours professionnels et à la remise en cause du schéma « formation initiale, métier unique, retraite. »

Un rôle d'autant plus important que les tiers-lieux proposent des formations souvent inexistantes au sein ou à proximité de leur territoire et qui répondent à des enjeux et à des métiers d'avenir : fabrication numérique, intelligence collective, ingénierie de projets territoriaux,

économie circulaire, recherche participative, permaculture... (voir le projet [Trans//formations, formations professionnelles proposées dans les tiers-lieux de la Coopérative Tiers-Lieux, p.34](#))

REMOBILISATION ET INSERTION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Lieux regroupant de multiples compétences, souvent installés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ils cherchent à s'ouvrir à tous les publics et favorisent les interactions entre personnes en recherche d'emploi, coworkers et autres usagers fréquentant le tiers-lieu.

Si le tiers-lieu n'est pas le recruteur final, il est un tremplin vers l'emploi.

Les personnes en recherche d'emploi font partie des principaux publics dans un tiers-lieu sur trois. Il est ainsi pertinent d'inscrire le tiers-lieu dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi en lien étroit avec les collectivités et acteurs locaux de l'insertion.

Ces espaces de convivialité, de vie, sont attractifs, accueillants et propices à la libre expérimentation, ils participent de la remise en confiance des personnes en situation de décrochage ou de chômage de longue durée. Le rétablissement du lien social est essentiel pour retrouver la confiance en soi, or « celle-ci compte pour 40% dans le retour à l'emploi » selon la DGEFP. De plus en plus d'acteurs publics de l'emploi ont perçu cet atout des tiers-lieux et nouent des partenariats avec eux. Dans le cadre d'un partenariat avec Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, la Coopérative Tiers-Lieux expérimente ainsi d'autres formes d'insertion professionnelle avec 5 tiers-lieux ([portrait p.34](#)). Le Moulin Digital quant à lui forme des personnes bénéficiaires du RSA au métier de facilitateur de tiers-lieux et les emploie ensuite pour animer les tiers-lieux du réseau départemental Cédille ([portrait p.32](#)).

.....
Avec la contribution d'**Odile Kirchner**, Présidente du tiers-lieu *La Palanquée* à Sète, administratrice de France Tiers-Lieux, ex Déléguée Interministérielle à l'Économie Sociale et Solidaire.

1 Base 3500 tiers-lieux fin 2022

2 Propos recueillis auprès de facilitateurs de tiers-lieux

Tiers-lieux et inclusion dans l'emploi

Des **parcours nouveaux d'inclusion et de retour à l'emploi** naissent dans des tiers-lieux **en lien avec des acteurs locaux de l'insertion et les acteurs publics de l'emploi**. Des partenariats vertueux qui permettent aux publics éloignés de l'emploi d'intégrer **un environnement, non stigmatisant, ouvert à d'autres publics, propice aux rencontres favorables au lien social et à la confiance en soi**, avec des résidents, des usagers, des coworkers, des porteurs de projets, des entreprises de proximité...

Ainsi, 3 tiers-lieux normands, **le Wip, Le Dôme et le Café des Images**, portent le projet « **Territoires partagés** » de remobilisation vers l'emploi, en partenariat avec l'association des Amis de Jean Bosco, Cap Sport, l'École de la

2^{ème} chance, la Cravate solidaire. Ensemble ils vont détecter, accueillir et accompagner vers l'emploi des publics dits « invisibles », qui se tiennent à l'écart des parcours administratifs ou n'ont plus confiance dans les institutions. Ils vont construire avec les bénéficiaires les actions dans lesquelles ils veulent s'impliquer et créer des parcours d'apprentissage par le faire, en capitalisant sur les compétences et activités plurielles des tiers-lieux et des partenaires.

Autre expérience marquante, celle du tiers-lieu **Les Grands Voisins à Paris, qui a réuni Aurore, Yes We Camp et Plateau Urbain** pour que se côtoient dans un même lieu : personnes en situation de précarité, en hébergement d'urgence ; Parisiens en recherche d'activités

culturelles ; associations et entreprises de l'ESS en résidence ; et travailleurs qui occupent les espaces de coworking. **Ils luttent ainsi contre le cloisonnement des publics et l'invisibilisation des personnes en insertion**. Allant plus loin pour accompagner la réinsertion professionnelle, Les Grands Voisins expérimentent avec la Ville de Paris le « **Dispositif Premières Heures** » qui permet à des personnes, sans logement ou en logement d'urgence, de bénéficier d'un accompagnement à la reprise d'activité progressive. Celles-ci ont ainsi pu contribuer à l'espace de restauration du lieu ou se former sur place à l'agriculture urbaine.

Les tiers-lieux mobilisés pour la formation professionnelle

Suite à la première vague de confinement due à la Covid-19, **le Haut-Commissariat aux Compétences et France Tiers-Lieux** ont mobilisé les tiers-lieux pour permettre la reprise de la formation professionnelle. La crise sanitaire a en effet contraint les organismes de formation et les centres de formation d'apprentis à revoir en partie la façon de dispenser la formation, avec un impact direct sur le volume de personnes

accueillies en simultané dans un même lieu.

Le maillage des tiers-lieux dans les territoires, leur ancrage territorial, leur ouverture et proximité avec les publics sont autant d'opportunités pour contribuer à la continuité des formations. C'est pourquoi les tiers-lieux ont été sollicités par le Ministère du Travail pour apporter en proximité des solutions d'accueil de stagiaires de la formation professionnelle, dans

le cadre de partenariats à construire avec les organismes de formation.

La liste des tiers-lieux effectuant de la formation professionnelle ou prêts à en accueillir, avec le détail de leur capacité à faire (équipement, surface, labels déjà obtenus...) est accessible sur le [site francetierslieux.fr](http://site.francetierslieux.fr)

TIERS-LIEUX : ENGAGEONS-NOUS POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION SOCIALE

PAR MORGANE MAZAIN,

Directrice de La Maison Montreuil et directrice innovation et tiers-lieux de Baluchon.

À table citoyens est une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), qui à travers la préparation de petits plats cuisinés ensemble propose à des personnes éloignées de l'emploi de se réapproprier leur destin économique et social.

En tant qu'acteurs du développement territorial à la croisée des mondes de l'entreprise et du secteur public, **les tiers-lieux ont un rôle fort à jouer dans les politiques locales en matière d'emploi.** Parce qu'ils incarnent une organisation apprenante, et parce qu'ils sont souvent implantés dans des territoires périphériques en pleine mutation, les tiers-lieux doivent prendre conscience qu'ils sont vecteurs d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi. **Si tous les opérateurs ou porteurs de projets de tiers-lieux n'ambitionnent pas de développer des activités d'insertion par l'activité économique, il semble néanmoins utile de pouvoir les informer sur les différents leviers qui s'offrent à eux pour favoriser l'accès à l'emploi.** Pour nourrir cette réflexion, voici quelques pistes que partage Baluchon, ensemble d'entreprises sociales qui porte en Seine-Saint-Denis et dans d'autres territoires en France des entreprises d'insertion, des tiers-lieux inclusifs et des incubateurs alimentaires.

La première étape de cette démarche consiste à **poser un diagnostic partagé avec les acteurs du territoire concernés par les problématiques liées à l'inclusion professionnelle.** Au même titre qu'un tiers-lieu co-construit sa programmation et son offre de services en réponse à des problématiques économiques, sociales et environnementales préalablement recensées, il peut aussi appliquer cette démarche en allant interroger les collectivités locales et les acteurs de l'emploi (agence Pôle emploi, PLIE - Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi - missions locales, maisons de l'emploi, etc.) sur les besoins à pourvoir à l'échelle locale. Grâce à ce diagnostic et à l'accompagnement des partenaires, le tiers-lieu pourra dès lors se demander quel rôle il peut jouer sur son territoire pour être un relais des politiques publiques et amorcer de nouvelles dynamiques collectives.

La capacité des tiers-lieux à **se rapprocher des structures d'accompagnement vers l'emploi**, des structures d'insertion ou encore d'acteurs de la formation professionnelle constitue une première piste pour amener les publics éloignés de l'emploi à découvrir les offres proposées au sein des tiers-lieux, et contribuer ainsi à l'orientation des publics vers des métiers ou des formations qui leur sont peu familiers. En organisant par exemple des journées portes ouvertes, des visites apprenantes ou encore

en accueillant des publics en immersion, **les tiers-lieux peuvent favoriser la rencontre entre leurs équipes ou celles des professionnels résidents et les bénéficiaires de structures partenaires** (par exemple : Écoles de la deuxième chance, lycées techniques, chantiers d'insertion, etc.).

Une autre piste intéressante consiste à **adopter une politique de recrutement favorable à l'inclusion de publics éloignés de l'emploi.** Sur des postes d'accueil du public, d'animation des communautés, de médiation socio-culturelle ou numérique, ou encore des postes administratifs et logistiques, les tiers-lieux sont de fait des pourvoyeurs d'emplois accessibles à des demandeurs d'emploi peu qualifiés, ou à des habitants qui pourront, par ce biais, valoriser une connaissance fine du territoire et des publics. Pour ce faire, de nombreux dispositifs étatiques facilitent aujourd'hui ces recrutements, et notamment des contrats aidés qui permettent aux recruteurs des secteurs marchands ou associatifs de bénéficier de primes à l'embauche et d'aides à l'emploi. La plateforme « 1 jeune 1 solution » détaille par exemple les nombreux dispositifs accessibles aux jeunes : Emplois francs, Contrats Initiative Jeunes Emploi, Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) « Vert », etc. D'autres dispositifs existent pour des publics spécifiques : résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), travailleurs reconnus handicapés, seniors, etc.

Ensuite, **tous les tiers-lieux peuvent favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des publics les plus précaires par le biais d'une politique d'achats responsables**, et en privilégiant des prestataires eux-mêmes engagés dans cette dynamique. De nombreuses structures d'insertion, telles que les régies de quartier, proposent des services en matière d'entretien et de maintenance, ou encore de restauration, de conciergerie, de maintenance informatique, de tri et valorisation des déchets. Idem sur le volet partenariat : les tiers-lieux peuvent inclure dans leurs appels d'offres des clauses incitant les partenaires à intégrer dans leur organisation les dimensions d'inclusion sociale.

Enfin, et parce que les tiers-lieux sont **des acteurs moteurs en matière d'innovation pédagogique, certains sont capables de concevoir des formations accessibles et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi et publics précaires.** En s'appuyant sur la complémentarité des acteurs de la formation à visée d'éducation populaire et des acteurs de l'orientation, les tiers-lieux peuvent proposer des parcours « passerelles » vers l'emploi avec une approche métier et des ressources qui leur sont spécifiques (artisanat, numérique, alimentation, etc.).

PORTRAIT

L'ASCENSEUR

Une innovation au service de l'égalité des chances

Ouvert en juin 2019, l'Ascenseur est une association loi 1901 qui fédère un collectif d'associations, de fondations, d'entreprises... oeuvrant dans différents domaines, toutes résidentes d'un tiers-lieu commun à Paris Bastille.

L'Ascenseur constitue la plus grande coalition pour l'égalité des chances, réunissant une vingtaine de structures de l'ESS : Action Emploi Réfugiés, Alter'Actions, Article 1, Benenova, Cinéma pour Tous, Crésus-Dilemme, Eloquentia, Fête le Mur, Institut de l'Engagement, Institut Télémaque, La Chance pour la diversité dans les médias, La Cravate Solidaire, Le Choix de l'école, Mozaïk RH, Diversifiez vos talents, La Fondation Mozaïk, Passerelles et Compétences, Times 2 Start, Viens voir mon taf, Yes Akademia. Ensemble, elles représentent près de 300 salariés à temps plein, 30 000 bénévoles mobilisés et un budget cumulé de 20 millions d'euros par an.

Aux côtés d'acteurs publics et de partenaires privés, l'Ascenseur soutient le travail des associations qui interviennent au quotidien auprès de bénéficiaires pour libérer leur potentiel dans tous les domaines :

l'éducation, la culture et le sport, l'emploi et l'engagement associatif. En se réunissant, ces associations ont pour objectifs de mutualiser leurs moyens et leur expertise spécifique, et de développer des solutions globales en accélérant leur changement d'échelle. L'Ascenseur est le fruit d'une volonté commune de tous ceux qui ont rejoint le collectif : faire coalition et optimiser leur impact pour davantage de justice sociale. Ils offrent aujourd'hui à 330 000 bénéficiaires par an - principalement des jeunes boursiers et issus de quartiers prioritaires - un guichet unique avec une offre complète d'insertion, de l'école primaire jusqu'à l'emploi, en s'appuyant sur les savoir-faire de chacune des structures résidentes : éducation, accès à la culture et au sport, formation, mentorat, recrutement (stage, alternance, emploi) et entrepreneuriat.

Son modèle a fait ses preuves, et cherche désormais à passer à l'échelle, en déployant des Ascenseurs dans au moins 12 autres territoires (en priorité Marseille, Lyon et Lille) avec une ambition de soutenir directement ou indirectement 5,5 millions de personnes par an d'ici 3 ans.

[En savoir plus sur *lascenseur.org*](https://www.lascenseur.org)

L'Ascenseur

Se former à la gestion et l'animation d'un tiers-lieu

Monter, gérer, animer un tiers-lieu requiert des compétences spécifiques et plusieurs formations sont nées pour répondre aux besoins des porteurs de projet, pour professionnaliser les parcours et reconnaître les acquis.

La formation « Piloter un tiers-lieu » de la Coopérative Tiers-Lieux, certifiante depuis Mars 2020, forme le futur manager ou facilitateur du tiers-lieu à l'animation du lieu et de sa communauté, à la coordination du fonctionnement et du développement du tiers-lieu. 20 jours de formation sur 10 mois qui se déploient avec plusieurs équipes pédagogiques dans six régions, la Nouvelle-Aquitaine, les Hauts-de-France, les Pays de La Loire, l'Occitanie, l'Île-de-France et la Bretagne.

[En savoir plus sur coop.tiers-lieux.net](http://coop.tiers-lieux.net)

C'est à partir de cette formation, et en partenariat avec La Coopérative Tiers-Lieux et La Compagnie des Tiers-Lieux, que s'est monté le premier master consacré à la création, l'organisation et le développement de tiers-lieux : le « **Master Gestion des territoires et développement local, tiers-lieux et dynamiques territoriales** » de l'**Université Polytechnique des Hauts-de-France**.

[En savoir plus sur formations.uphf.fr](http://formations.uphf.fr)

Sinny & Ooko propose 2 formations, une courte, de 40 heures : « **Concevoir &**

Exploiter un projet de tiers-lieu culturel » et un **programme d'incubation** avec l'ouverture de son **Campus des Tiers-Lieux** qui vise à faciliter l'ouverture de 30 tiers-lieux par an. Il propose un accompagnement pendant 6 mois, de 220 heures de formation, à travers des modules communs et des sessions à la carte suivant l'identité et les particularités du futur tiers-lieu.

[En savoir plus sur campusdestiers-lieux.com](http://campusdestiers-lieux.com)

L'**AFPA** porte le **titre professionnel de Responsable d'Espace de Médiation Numérique**, formation de 7 mois et demi environ (1050 heures) qui vise à accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques tout en contribuant au développement et à la gestion d'un espace de médiation numérique et à l'animation des projets collaboratifs. [En savoir plus sur afpa.fr](http://afpa.fr)

L'**Université de Technologie Belfort-Montbéliard** ouvre en 2021 un **Diplôme Universitaire « Fabmanager »** composé de 240 heures de formation sur 10 mois, avec pour objectif de former à l'animation et à la gestion de « lieux hybrides et communautaires dédiés à l'innovation et à l'apprentissage par le faire tels que les Open Labs, Fab Labs, Living Labs, Hackerspaces, Makerspaces et autres

tiers-lieux ». [En savoir plus sur utbm.fr](http://utbm.fr)

Le FacLab, fablab de l'Université de Cergy-Pontoise à Gennevilliers, propose le Diplôme Universitaire « Métier Facilitateur », composé de 110 heures de formation (dont un stage pratique d'au moins 40 heures) réparties sur 5 à 6 mois. Il mêle bases techniques requises pour animer un fablab et compétences nécessaires pour faire vivre une communauté au sein d'un tiers-lieu. [En savoir plus sur faclab.org](http://faclab.org)

L'**IUT Nancy-Charlemagne propose une Licence Professionnelle Animateur Facilitateur de Tiers-Lieux Éco-Responsables**. Elle vise à former des personnes entreprenantes ayant un esprit créatif, qui sont intéressées par le « faire soi-même » ou avec autrui et ayant une forte attention portée aux enjeux environnementaux. [En savoir plus sur iut-charlemagne.univ-lorraine.fr](http://iut-charlemagne.univ-lorraine.fr)

Enfin, le **Diplôme Universitaire « Espaces Communs »**, initiative de **Yes We Camp**, en partenariat avec **Ancoats, Codesign-It et l'Université Gustave Eiffel**, est né pour encourager l'essaimage de lieux partagés, en favorisant l'immersion pour mieux découvrir le fonctionnement de ces lieux. [En savoir plus sur yeswecamp.org](http://yeswecamp.org)

Promotion de la formation
« Piloter un tiers-lieu »

✓ RECOMMANDATIONS

POUR SUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DE LA FILIÈRE DES TIERS-LIEUX

- **Lever les difficultés juridiques liées à l'hybridation des activités et la multitude des métiers du tiers-lieu** : le caractère hybride des activités des tiers-lieux complexifie leur gestion et l'administration de leurs ressources humaines. **Il apparaît nécessaire de créer une branche professionnelle, un code NAF, une convention collective, un OPCO adaptés aux tiers-lieux.**
- **Accompagner le développement du métier de facilitateur de tiers-lieu en inscrivant ce nouveau métier dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** suite à la reconnaissance des compétences.
- **Développer un observatoire des métiers des tiers-lieux** pour mieux comprendre l'état actuel des compétences et métiers et leurs évolutions, ainsi que les métiers émergents autour de la fabrication numérique, de la recherche citoyenne, de l'ingénierie de projets collectifs, des pédagogies par le faire... Un observatoire permettra de mieux les cerner et d'éclairer le besoin d'offres de formations.
- **Étudier les possibilités de création d'un ou plusieurs groupements d'employeurs ou coopératives pour mutualiser le poste de facilitateur de tiers-lieu** entre plusieurs espaces, piste déjà envisagée par plusieurs tiers-lieux.
- **Autoriser les tiers-lieux à accueillir des services civiques**, quel que soit leur statut et travailler ensemble à faire de France Tiers-Lieux une structure référente pour accompagner les jeunes dans le secteur.

RENFORCER LES LIENS ENTRE ACTEURS PUBLICS DE L'EMPLOI ET TIERS-LIEUX

- **Acculturer les acteurs de l'emploi** à l'apport des tiers-lieux dans des parcours d'accompagnement au retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle.
- **Faciliter les rapprochements entre tiers-lieux et acteurs locaux de l'emploi**, agences locales de Pôle emploi, missions locales d'insertion des jeunes (MLIJ), acteurs de l'insertion, professionnels encadrants de ces publics, pour qu'ils développent des actions en synergie comme de la facilitation de formation, de la mise à disposition d'espaces, des parcours croisés.

LEVER LES FREINS AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN TIERS-LIEUX

- Si les tiers-lieux sont des lieux de transmission et de formation, peu sont agréés comme organismes de formation en raison de la lourdeur des démarches administratives. **D'autres voies sont à inventer pour qu'ils puissent bénéficier de financements de la formation professionnelle.**
- **Reconnaître, évaluer et valoriser les formes innovantes de formation en tiers-lieux.** Apprentissage par le faire, encapacitation, acquisition de savoir-être, formation à la transmission... Les parcours pédagogiques au sein des tiers-lieux déconstruisent les formes traditionnelles d'apprentissage descendant pour faire de l'apprenant l'acteur de son parcours.

PORTRAIT

LE MOULIN DIGITAL

ALIXAN, DRÔME

Groupement d'emplois, l'expérience des Drômois.

Le Moulin Digital à Alixan recrute pour le collectif des tiers-lieux drômois des demandeurs d'emploi qui sont formés au rôle d'animateur de tiers-lieu. **En 2020, 7 postes ont été mis à disposition d'espaces de travail collaboratif.**

Avec Cédille, le réseau des tiers-lieux drômois, le Moulin Digital, ayant le rôle de ressources humaines mutualisées pour l'ensemble des tiers-lieux du réseau, porte un dispositif ayant permis de créer plus de 20 emplois locaux depuis 5 ans. Grâce aux financements FSE, couplés à ceux du département de la Drôme, de la DIRECCTE et de Pôle emploi, le Moulin Digital a pu embaucher des animateurs qui exercent au sein des tiers-lieux du réseau.

MUTUALISER L'EMPLOI ET LES FONCTIONS RH

Avant le lancement du programme, chaque tiers-lieu souhaitant recruter un facilitateur présente au Moulin Digital son programme d'animation envisagé et la montée en compétence prévue pour leur futur animateur. Le recrutement se fait ensuite en lien étroit avec le tiers-lieu d'accueil, l'appui de Pôle emploi et les acteurs de l'action sociale de la Drôme. La proximité et l'adéquation avec le collectif du tiers-lieu sont essentielles. Le Moulin Digital assure, quant à lui, les fonctions d'employeur. Il s'occupe de la paie, des congés payés et du suivi de l'évolution professionnelle. Il co-organise les journées de formation collective avec les autres membres du réseau de tiers-lieux Cédille et continue son travail d'encadrement en restant en lien avec la promotion en emploi.

DES CANDIDATS AUX PROFILS DIVERS, UNE RÉELLE RICHESSE POUR LES TIERS-LIEUX

Les candidats sont identifiés parmi les publics les plus éloignés de l'emploi, à proximité, dans le bassin de vie où se trouve le tiers-lieu. Ils sont recrutés et formés à l'animation de tiers-lieu, fonction essentielle demandant avant tout des compétences humaines et organisationnelles. Précédemment, caissière, apiculteur, circassien, aide-soignante, les personnes recrutées amènent une réelle pluralité d'expériences au sein des équipes déjà constituées du tiers-lieu.

« Nous avons recruté une magasinière, un entrepreneur en pâtisserie, un ancien consultant en communication, un apiculteur, une assistante de vie de personnes âgées... tous ont amenés quelque chose de différent de leur monde d'avant et nous disent : "j'ai toujours rêvé mon travail comme cela et je n'ai jamais pu le faire avant..." »

Trois objectifs guident le projet : sortir du chômage des habitants plein de talents ; animer des collectifs et développer les activités des tiers-lieux ; renforcer l'ancrage avec le territoire et diversifier l'origine des profils.

Ces femmes et hommes de tous âges, de 25 à 58 ans, aux parcours différents, contribuent à la richesse des tiers-lieux. Face à la professionnalisation des tiers-lieux, Cédille fait le pari de favoriser lors du recrutement, le savoir-être et la compréhension de l'esprit collaboratif, les critères les plus importants pour faire tiers-lieu.

« Je préfère avoir un sourcing très diversifié et former les personnes que l'inverse. En 1 an, ils sont tous devenus pros, par l'expérience terrain et l'apprentissage par le faire. Et en 2 ans, ils deviennent vraiment essentiels à la vie des tiers-lieux. »

TREMLIN VERS UN EMPLOI PÉRENNE

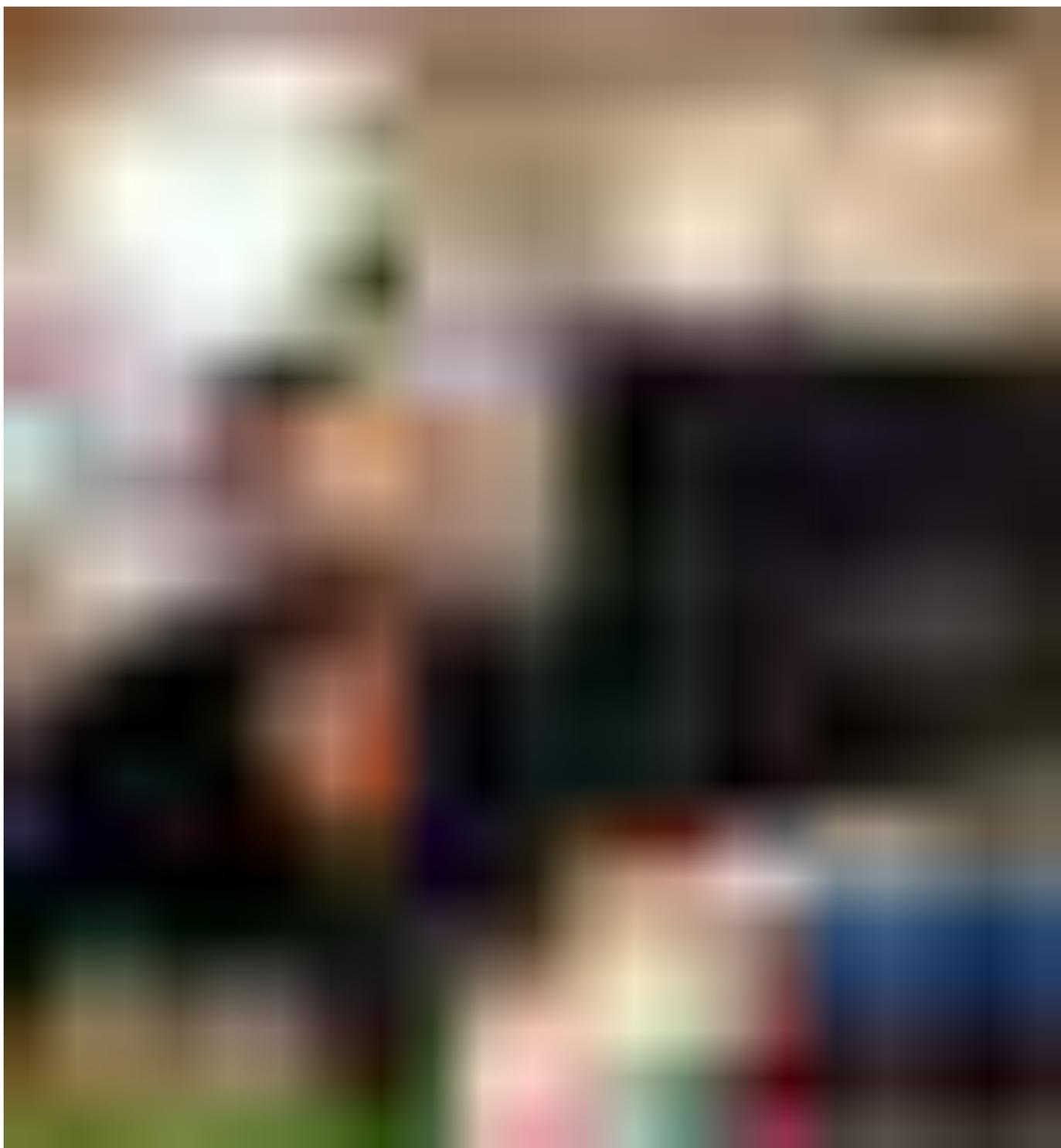
Pour certains, le programme a été un tremplin leur permettant d'accéder à un CDI : 2 embauches à noter au 8 Fablab de la Drôme ou à d'autres postes dans leurs environs. Après 2 ans de chômage, l'animatrice du coworking du centre de Valence est devenue responsable administrative du Campus Numérique.

En 2018, 12 des 15 personnes formées ont connu un retour à l'emploi durable. Ce dispositif présente de réels atouts pour le territoire. Il connaît un bon taux de réinsertion, participe à faire baisser localement le nombre de demandeurs d'emploi, économise les aides qui leurs sont dédiées, crée de l'emploi local et participe à la redynamisation du bassin de vie.

Le Moulin Digital est labellisé Fabrique de Territoire depuis octobre 2020. [En savoir plus sur lemoulindigital.fr](http://www.lemoulindigital.fr)

« Issus de la première session du dispositif, 7 animateurs sont maintenant mes interlocuteurs au sein des tiers-lieux, partout dans la Drôme. »

Marie Massiani, cheffe de projet au Moulin Digital et coordinatrice du réseau Cédille



LE MOULIN DIGITAL EN BREF

**+
DE 20**

TIERS-LIEUX DANS TOUTE LA DRÔME, RÉUNIS AU SEIN
DU RÉSEAU CÉDILLE ANIMÉ PAR LE MOULIN DIGITAL

**TÊTE DE
RÉSEAU**

FRENCH TECH

1500

USAGERS PAR AN

**+
DE 30**

TRAVAILLEURS RÉGULIERS UTILISENT
LES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS


 PORTRAIT

LA COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX

NOUVELLE-AQUITAINE

Les tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine mobilisés pour le retour à l'emploi et la montée en compétences de tous, à proximité de chez eux.

La Coopérative Tiers-Lieux est une Scic qui a pour but de soutenir le développement des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine. La Coopérative se présente comme « un réseau, un labo et une école des tiers-lieux ». À ce titre, elle s'est donnée plusieurs objectifs, dont celui d'accompagner la transformation des modes de travail, en œuvrant pour le développement et la pérennisation des tiers-lieux néo-aquitains.

PARTENAIRE DE PÔLE EMPLOI POUR LA REMOBILISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En tant qu'actrice de la coopération territoriale, et forte du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Coopérative Tiers-Lieux a répondu en 2018 à un appel à projets lancé par Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, qui s'inscrivait pleinement dans les objectifs du réseau de tiers-lieux : **multiplier les partenariats avec des typologies différentes d'acteurs, afin de tester de nouveaux formats de remobilisation des demandeurs d'emplois.**

“ *La force de ces initiatives réside dans leurs capacités d'abord à attirer et à créer des liens forts avec les demandeurs d'emploi, ensuite à créer de la coopération et à mutualiser des moyens entre différents acteurs de l'emploi : des entreprises aux agences Pôle emploi, en passant par la CRESS de Nouvelle-Aquitaine.* ”

Lucile Aigron, gérante de la Coopérative Tiers-Lieux

Le réseau a ainsi co-porté avec Pôle emploi un appel à projets à destination des tiers-lieux de la région donnant lieu à 5 expérimentations locales qui favorisent l'insertion des demandeurs d'emploi dans des tiers-lieux de proximité où cohabitent de multiples activités et compétences. Ces projets ont commencé en septembre 2020, et se poursuivent jusqu'au printemps 2021.

Plusieurs exemples illustrent la diversité des réponses qui sont apportées :

Dans les Landes, le tiers-lieu **Le Fish à Castets** et le Pôle emploi de Dax développent le programme « Nageons ensemble vers l'emploi »

visant à développer la connaissance de soi, favoriser le lien social et la citoyenneté, faciliter la connaissance du marché du travail local, réduire la fracture numérique et l'illectronisme.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le tiers-lieu **Lan Eko** à Hendaye et le Pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz mettent en place des communautés de demandeurs d'emploi et de créateurs d'entreprise fondées sur l'entraide, l'échange de compétences, qui seront accompagnés par les partenaires de l'emploi en fonction de leurs besoins.

À Saint-Léonard-de-Noblat, le tiers-lieu **L'Escalier** et l'agence Pôle emploi de Limoges Ventadour développent des cycles d'ateliers, des réunions d'information mais aussi des visites d'entreprises valorisant les savoir-faire locaux : travail du cuir, de la porcelaine ou du bois.

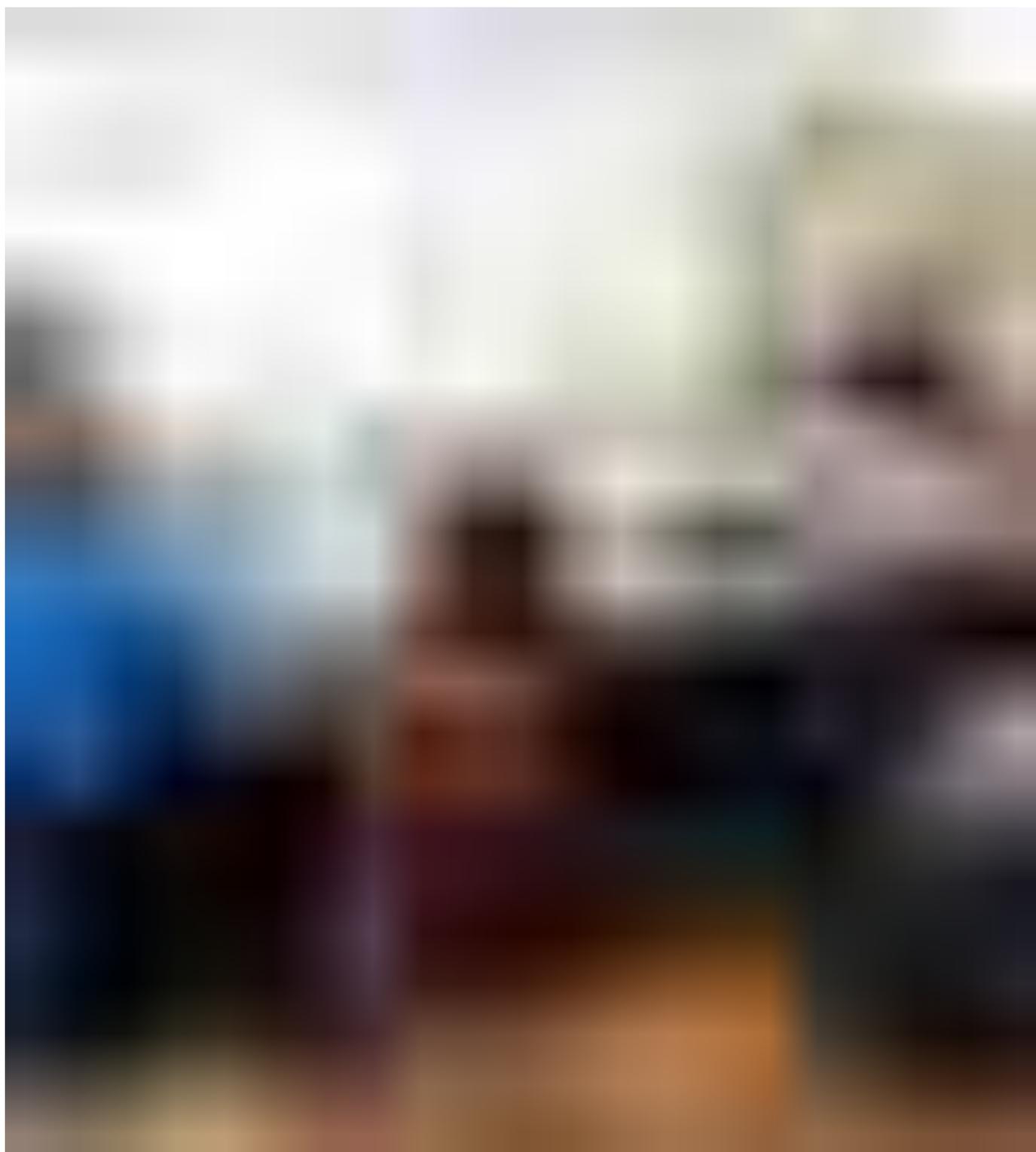
ORGANISME DE FORMATION MUTUALISÉ

Véritables viviers de compétences, les tiers-lieux regorgent de possibilités pour se former à de nouvelles pratiques : les formations, les ateliers, le partage de compétences, les retours d'expériences, les rencontres et les découvertes y sont quotidiens et rendus possibles par les collectifs d'individus qui constituent ces lieux de travail partagés. Le maillage régional à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine permet un accès de proximité à ces nouveaux lieux d'apprentissage et à leurs contenus, partout sur le territoire.

La Coopérative Tiers-Lieux s'est engagée pour apporter une offre de formation de proximité, jusque dans les territoires ruraux, aux nouveaux enjeux du monde du travail. Grâce au soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union Européenne, la Coopérative Tiers-Lieux a pu co-construire un programme annuel de formations avec les tiers-lieux néo-aquitains. 5 grands thèmes de formation ont vu le jour : Fablab, Économie circulaire et zéro déchet, Intelligence collective, Outils numériques et collaboratifs, Langues (FLE, anglais, orthographe).

Pour favoriser l'accès à l'acquisition de ces nouvelles compétences pour tous, la Coopérative Tiers-Lieux est devenu en octobre 2020 un organisme de formation mutualisé et permet aux tiers-lieux de proposer des formations certifiantes, accessibles via le Compte Personnel de Formation.

En savoir plus sur transformations.tierslieux.net



LA COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX EN BREF

300 TIERS-LIEUX ANIMÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

10 SALARIÉS

95

SOCIÉTAIRES, DONT DES TIERS-LIEUX, INCUBATEURS, ÉTABLISSEMENTS ÉDUCATIFS, ORGANISMES TOURISTIQUES, SCIENTIFIQUES, CULTURELS...

10 ANS D'EXPÉRIENCE

3 COLLÈGES

« CONTENANT » : LES TIERS-LIEUX

« CONTENU » : LES PARTENAIRES APPORTANT DES PROJETS

« CONNECTEURS » : LES SALARIÉS ET FONDATEURS

PORTRAIT

LA HALLE TROPISME

MONTPELLIER, HÉRAULT

Une plateforme du secteur culturel sur le territoire.

Le tiers-lieu La Halle Tropisme, implanté à Montpellier, s'inscrit dans la continuité des travaux menés par Illusion & Macadam, un groupement d'entreprises culturelles et de production, qui s'est construit en réponse aux problématiques de ce secteur très éclaté.

D'UN GROUPEMENT COOPÉRATIF À UN TIERS-LIEU

Les structures de production, éparées et représentant plusieurs métiers différents, n'étaient fédérées nulle part sur le territoire, ni au sein d'un organisme, ni dans un lieu, ce qui se révélait être un réel frein au développement de la vie professionnelle mais aussi personnelle de leurs acteurs. Illusion & Macadam a alors décidé de constituer un **groupement coopératif pour mutualiser les fonctions et métiers supports**, communs au développement de tous, à savoir les fonctions de services administratifs, communication et formation. Très vite, le besoin d'un lieu s'est fait ressentir pour réunir ces acteurs donnant naissance en 2016 au projet de La Halle Tropisme.

« Nous regroupons des métiers très différents, des responsables techniques, chargés de production et de communication, comptables, développeurs web... nous avons cherché à répondre à la schizophrénie de l'artiste : l'appuyer sur la gestion de son activité pour qu'il se consacre à sa pratique artistique et culturelle. »

La Halle Tropisme se situe sur le site de l'ancienne École d'Application de l'Infanterie (EAI), près du parc Montcalm au cœur de la Cité Créative, futur pôle métropolitain des Industries Culturelles et Créatives, souhaité par la Métropole Montpellier Méditerranée. Le programme s'amorce dans un esprit de friche urbaine, mêlant structures pérennes et architecture éphémère, associant logements et activité économique. La Métropole a retenu la coopérative Illusion & Macadam pour organiser et gérer La Halle Tropisme.

Premier projet à voir le jour sur le quartier, le lieu a permis de décliner et d'amplifier sous tous les angles les activités de la coopérative Illusion & Macadam.

« Disposer d'un lieu physique a été une réelle avancée pour renforcer les projets de formation et d'accompagnement des entrepreneurs locaux, pour développer de nouvelles connexions entre les résidents et ainsi donner naissance à des projets communs, enfin pour venir en aide et en appui aux structures en développement qui ont besoin d'un lieu pour expérimenter et grandir. »

La Halle Tropisme a servi d'espace d'immersion adapté aux différents porteurs de projets et grâce auquel les divers acteurs, indépendants, associations ou entreprises, peuvent se croiser et coopérer.

UN LIEU OUVERT À TOUS, AU SERVICE DE LA MÉDIATION CULTURELLE

Il cherche par ailleurs à renforcer la participation des résidents dans la construction du lieu et de sa proposition. Ainsi de nouvelles formes pédagogiques ont émergé, avec des formations entre pairs et du transfert de compétences qui tend à faire de la Halle une plateforme du secteur culturel sur son territoire.

La Halle Tropisme est également devenue un lieu de production et d'exposition, notamment des œuvres des résidents. **Il est ainsi un espace de médiation culturelle pour les habitants de la ville, et plus particulièrement pour les quartiers prioritaires à proximité.** Le lieu héberge et accueille ainsi des concerts, expositions, rencontres, ateliers, un festival, une émission de radio, un espace pour jardiner ou bricoler, des espaces pour discuter, s'inspirer, s'initier, tisser du lien et vivre ensemble.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA PRATIQUE CULTURELLE

En 2019, s'est posée la question d'aller plus loin que la formation et de mettre en place des actions pour **sensibiliser, orienter et accompagner vers les métiers de la création**, en proposant une immersion dans un environnement de travail propice. Le lieu a pris alors tout son sens. La Halle Tropisme souhaite développer le parallèle entre lieu culturel et lieu source d'employabilité afin de devenir un réel outil de développement territorial, notamment pour les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à proximité. Pour ce faire, elle développe une programmation et travaille avec les associations locales pour attirer des personnes qui ne viendraient pas naturellement.

“

Les tiers-lieux sont un réel atout dans l'enjeu d'insertion et d'employabilité. Ils constituent un environnement de travail mixte et une ressource « couteau suisse » qui servent à fluidifier les échanges et les actions.”

Jordi Castellano, co-gérant de la Halle Tropisme

La Halle Tropisme génère des emplois directs, **5 personnes sur la gestion et l'entretien du lieu et 12 personnes pour le café-restaurant, mais surtout de nombreux emplois indirects** à travers l'accompagnement des structures hébergées, l'appui à la création d'activités et la dynamique économique au sein du lieu.

La Halle Tropisme est labellisée Fabrique de Territoire depuis février 2021.
[En savoir plus sur tropisme.coop](#)



© Martelle Rossignol

LA HALLE TROPISME EN BREF

4000 M²

+ 150 000
VISITEURS
EN 2019

150 BÉNÉVOLES
IMPLIQUÉS

20 SALARIÉS

200

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ CRÉATIVE
(AUDIOVISUEL, SPECTACLE VIVANT, JEU VIDÉO, ANIMATION,
DESIGN, PHOTOGRAPHIE, GASTRONOMIE...)

+ 400 ÉVÉNEMENTS
CULTURELS

MUSIQUE, ART
CONTEMPORAIN,
CLUBBING, DÉBATS...

**APPRENTISSAGE
PAR LE FAIRE**

3%

DES TIERS-LIEUX SONT PORTÉS PAR
DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (ÉCOLES, COLLÈGES,
LYCÉES) OU D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (UNIVERSITÉS)

CE SONT EN GRANDE MAJORITÉ DES LABORATOIRES
DE FABRICATION NUMÉRIQUE, FABLABS OU MAKERSPACES.

L'ASSOCIATION
TIERS-LIEUX EDU A IDENTIFIÉ
DES TIERS-LIEUX ÉDUCATIFS

DANS 20 ACADÉMIES
DANS 9 PAYS DE LA FRANCOPHONIE.

63 000

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
MAILLENT LE TERRITOIRE ET
POURRAIENT ACCUEILLIR AUTANT
D'ESPACES D'APPRENTISSAGE
PAR LE FAIRE.

+50% DES TIERS-LIEUX

ONT DÉJÀ MIS EN PLACE DES PARTENARIATS
AVEC DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
(ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES, UNIVERSITÉS, MAISON FAMILIALE RURALE...).

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SONT

LE 3^E PLUS IMPORTANT
PARTENAIRE DES TIERS-LIEUX,

DERRIÈRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

DE NOUVEAUX MODÈLES D'APPRENTISSAGE, PAR LE FAIRE ET LE PARTAGE DE SAVOIRS

Fablabs, living labs, makerspaces, bibliothèques troisième lieu, pédagolabs... Les tiers-lieux qui émergent et se développent depuis quelques années dans le secteur de l'éducation formelle et informelle sont pluriels, aussi bien par leur dénomination que par leur gouvernance, leur mode d'organisation ou leurs orientations. Qu'ils soient impulsés et portés par des associations, des établissements scolaires, des collectivités territoriales, ce sont autant de collectifs inclusifs et hétérogènes qui explorent d'autres formes d'apprentissage, par le faire, tout au long de la vie.

Ces tiers-lieux, aussi divers soient-ils, partagent néanmoins des caractéristiques communes, comme la volonté de s'ouvrir sur l'extérieur, de mener des projets collaboratifs, et de documenter ces projets. Les porteurs de tiers-lieux partagent un même besoin crucial d'enrichir leur expérience par le partage de connaissances, de savoirs, de savoir-faire au bénéfice de leur communauté d'usagers.

LES TIERS-LIEUX DANS L'ÉCOLE : LES APPORTS DE LA PÉDAGOGIE PAR LE FAIRE

63 000 établissements scolaires maillent le territoire français. Ce sont les seuls lieux où tous les publics se croisent, ils sont au cœur de la vie sociale dans les territoires. Pourtant, les établissements scolaires ne s'ouvrent à d'autres usagers que les élèves qu'à quelques moments de l'année : rentrée scolaire, réunions parents-profs, kermesses, élections... Les tiers-lieux dans les écoles interrogent cet état de fait et permettent de remettre l'établissement scolaire au centre du territoire, comme un espace de rencontre, un lieu d'apprentissage ouvert à tous.

Les démarches de tiers-lieux et d'espaces de fabrication dans les établissements scolaires ont d'abord été le fruit d'initiatives d'enseignants en technologie ou de documentalistes. On retrouve aujourd'hui des espaces qui relèvent d'une configuration tiers-lieu, au sein des établissements scolaires, de la maternelle à l'université, portés par des enseignants de toutes les disciplines. **Ce sont des espaces où professeurs et élèves se mettent dans des postures différentes, s'ouvrent à d'autres acteurs (médiathèque, associations, voisins, autres écoles, services municipaux, entreprises, etc.) pour mener des projets.**

En temps scolaire, ces espaces d'expérimentation font naître de nouvelles réponses aux problématiques du territoire à partir de projets d'élèves. La philosophie même des tiers-lieux implique un changement dans les modes de transmission et les postures du professeur. L'enseignant devient « facilitateur » et accompagne l'élève dans son parcours.

Les activités ne se réalisent plus obligatoirement selon une progression fixée par le professeur, l'élève reste libre de choisir sa stratégie et de la modifier si nécessaire.

Grâce à la documentation des projets qui deviennent alors diffusables hors établissement, l'élève s'initie au principe des communs et de partage des connaissances entre pairs.

LES TIERS-LIEUX COMME ESPACES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE ET D'ACCÈS AU SAVOIR

En 2017, François Taddei publie le rapport « Vers une société apprenante », proposant que chaque individu puisse, grâce aux tiers-lieux, co-construire et partager ses savoirs, documenter ses projets et avoir accès aux outils pour les réaliser. Les compétences informelles (ou soft skills), de plus en plus valorisées dans le monde du travail, y sont partagées entre pairs. **Outre les savoirs et savoir-faire, c'est aussi le savoir-transmettre qui caractérise l'écosystème.** Des modes de reconnaissance et de valorisation entre pairs des compétences acquises sont mobilisés et développés par les tiers-lieux, à l'image des *Open badges*¹. Des initiatives comme « Badgeons la Normandie² », dans laquelle on retrouve des tiers-lieux comme Le Dôme à Caen, permettent ainsi à chacun d'acquérir des connaissances et les faire valider par des communautés partageant les mêmes savoirs.

Dans les tiers-lieux, la libre pratique, la prise d'autonomie et la désacralisation des savoirs - la transmission des savoirs n'est plus la chasse gardée des populations diplômées - participent du développement et de l'épanouissement personnel et professionnel.

Les tiers-lieux se révèlent être des terrains privilégiés de l'apprentissage tout au long de la vie, par l'ouverture à de nouvelles pratiques et la transmission des savoirs entre pairs... En mettant le faire et la coopération au cœur de leur fonctionnement, les tiers-lieux proposent à chacun de contribuer et d'apprendre en faisant.

En engageant une réflexion commune sur les grands enjeux sociétaux liés aux technologies, à l'accès à l'information ou encore au développement durable, les tiers-lieux sont de véritables organisations apprenantes, ils questionnent en permanence leur impact sur la société. Ils tentent de remettre entre les mains des usagers la capacité à se former et à participer de manière éclairée à la vie et à la résilience d'un territoire. Au sein des communautés apprenantes qu'ils constituent, l'ouverture et la mixité – intergénérationnelle, interprofessionnelle, socioculturelle – est essentielle et participe de la réduction des inégalités en matière d'accès aux savoirs, à la culture scientifique, au numérique ou encore aux technologies.

Les rapprochements se multiplient, qu'ils s'agissent de faire tiers-lieu dans un établissement scolaire ou de développer les coopérations entre écoles et tiers-lieux. **Néanmoins, les acteurs de l'éducation passeront à côté de ce mouvement et les initiatives resteront marginales sans accompagnement dans leur structuration et sans la levée de contraintes organisationnelles, juridiques et RH pour les professeurs et les agents de l'Éducation nationale.**

Co-écrit avec **Marion Dugenet**, cofondatrice de Tiers-Lieux Edu, professeure-documentaliste au collège Alexandre Varenne à Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

Fabriquer son matériel pédagogique avec les tiers-lieux

L'association Tiers-Lieux Edu a lancé en 2019, en partenariat avec France Tiers-Lieux, le RFF Labs (Réseau français des fablabs) et le ReFFAO (Réseau francophone des fablabs d'Afrique de l'Ouest), la démarche « **Je fabrique mon matériel pédagogique** ». Après une première semaine d'expérimentation qui s'est tenue en novembre 2019, l'événement a repris en janvier 2020.

La semaine « **Je fabrique mon matériel pédagogique** » invite toutes celles et ceux qui le souhaitent (enseignants, élèves, parents, éducateurs...), à venir dans le fablab de leur choix pour apprendre à fabriquer ensemble du matériel pédagogique. L'événement cherche à faire découvrir aux professeurs du premier et du second degré les technologies numériques des tiers-lieux, en leur permettant de faire vivre

une expérience de pédagogie « maker » et d'en comprendre les enjeux.

Les participants fabriquent un équipement pour leur classe, ainsi qu'un **tutoriel décrivant le processus de fabrication afin de le reproduire avec leurs élèves**.

Avec l'aide de L'Atelier des Chercheurs, collectif de designers engagés dans la création d'outils libres pour l'apprentissage, Tiers-Lieux Edu a mis en place **une plateforme regroupant les différentes réalisations proposées par la communauté, avec leur documentation open source**, donc librement appropriable et reproductible. [En savoir plus sur fabriqueeu.tiers-lieuxedu.org](https://www.tiers-lieuxedu.org)



Les tiers-lieux à l'honneur du Festival de l'Apprendre

Le Festival de l'Apprendre s'inscrit dans la dynamique internationale du #LearningPlanet Festival, porté par le Centre de Recherches Interdisciplinaires et l'UNESCO, qui a lancé la « Journée internationale de l'éducation » le 24 janvier 2020, avec pour mission d'inspirer et de donner les moyens aux apprenants-citoyens de tous âges de s'engager au service de futurs souhaitables.

Impulsé par la Maison de l'Apprendre, tiers-lieu explorant les formes d'apprentissage situé à Lyon, le Festival de l'Apprendre débute ainsi chaque année au moment de cette journée internationale de l'éducation et propose une semaine de rencontres et d'événements (conférences, ateliers, débats...) sur les formes d'apprentissages et les défis sociaux, économiques, technologiques et environnementaux.

En janvier 2021, France Tiers-Lieux, en partenariat avec l'association Tiers-Lieux Edu, s'est associée à ce cycle d'événements afin de mettre à l'honneur les formes d'apprentissage en tiers-lieux, le rôle de ces espaces en matière d'innovation pédagogique et les apports de l'apprentissage par le faire. Un « parcours tiers-lieux » a ainsi pu être proposé aux 2600 participants du festival, en visioconférence.

Le parcours s'est déroulé en 3 temps :

- « **C'est quoi un tiers-lieu et pourquoi les écoles en ont besoin ?** » ;
- « **Les tiers-lieux dans les écoles, ça existe** » ;
- « **Faire ensemble pour apprendre ensemble** », temps de clôture du Festival de l'Apprendre qui a réuni 4 grands témoins autour de Patrick Levy-Waitz, président de France Tiers-Lieux :

François Taddéi, directeur du CRI, expert des dynamiques d'apprentissage en tiers-lieux et des communautés apprenantes ; **Claire Heber-Suffrin**, docteure en psychosociologie des groupes en initiation et formation, initiatrice des Réseaux d'échanges réciproques de savoir ; **Marion Dugenet**, cofondatrice de Tiers-Lieux Edu, professeure-documentaliste au collège Alexandre Varenne à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme) ; **Carine Seiler**, Haut-Commissaire aux compétences.

[Retrouvez toutes les vidéos de l'événement sur festivaldelapprendre.fr](https://www.festivaldelapprendre.fr)

FAB LAB À L'ÉCOLE, porté par Universcience

« Fab lab à l'école » a pour objectif de **stimuler le développement de la culture scientifique, technique et industrielle des élèves et de leurs enseignants par la mise à disposition de la technologie et des outils du fablab dans une école ou un collège**. Il vise à encourager la culture du « faites-le vous-même » et « faites-le ensemble » au cœur de l'Éducation nationale.

L'initiative consiste à installer gratuitement dans une classe ou un établissement scolaire un équipement et des ressources pédagogiques de création. Il comprend : un parc de 6 machines

numériques, des tutoriels vidéo qui expliquent le fonctionnement des machines et les projets qui peuvent être réalisés, une formation pour les enseignants. Ce mini-fablab permet la fabrication de prototypes à partir d'une grande diversité de matières premières. Les exemples de projets réalisables sont variés : cube à mesurer les volumes, 5 polyèdres de Platon, cartes géographiques, radio, accéléromètre...

Le dispositif permet aux élèves, du CM1 à la 5^e, d'apprendre à travailler efficacement en groupe dans un processus de co-création.

Il favorise la responsabilisation des élèves et leur autonomie et renouvelle la relation de l'enseignant à l'élève.

Démarré à la rentrée 2018 en Île-de-France avec le soutien du ministère de la Culture, il s'est installé dans 12 écoles et collèges de la région. Deux autres expérimentations ont été lancées, avec l'aide du Réseau Canopé : en Grand Est à la rentrée 2019, avec 10 établissements scolaires, et en Normandie et Occitanie en septembre 2020, avec 26 nouveaux établissements.

[En savoir plus sur cite-sciences.fr](https://www.badgeonslanormandie.fr)

1 Un Open badge (badge numérique ouvert) est une image dans laquelle sont enregistrées les informations (métadonnées) suivantes : récepteur (à qui le badge a-t-il été remis) ; émetteur (qui a émis le badge) ; critères (qu'est-ce que le badge démontre) ; preuves (les éléments produits par le récepteur qui satisfont les critères).

2 Badgeons la Normandie est la branche normande d'un mouvement global en faveur de l'accès pour tous à la reconnaissance des apprentissages tout au long de la vie, incarné dans la sphère francophone par l'association Reconnaître - Open Recognition Alliance. (Source : [badgeonslanormandie.fr](https://www.badgeonslanormandie.fr))

✓ RECOMMANDATIONS

OUVRIR UN APPEL À PROJET PERMANENT POUR SOUTENIR, FINANCIÈREMENT ET EN INGÉNIERIE, LE DÉVELOPPEMENT DE 5 TIERS-LIEUX OUVERTS, PAR ACADÉMIE, DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Ce besoin a été clairement exprimé lors des États Généraux du Numérique Éducatif et fait l'objet de la mesure n°39 : « Mettre en place des tiers-lieux ouverts ». Soutenir le développement de ces dynamiques innovantes pour accompagner leur essaimage et le développement de leurs impacts en matière d'innovation pédagogique (numérique, changement de posture de l'enseignant, apprentissage entre pairs et par le faire...), d'innovation publique (décloisonnement entre services), d'innovation territoriale (ouverture de l'école à d'autres acteurs, implication des citoyens dans la construction des projets du territoire) et de lutte contre l'illectronisme touchant enfants et parents.

Pour la pérennité des projets, aller au-delà du soutien financier des projets, prévoir un accompagnement en ingénierie et offrir des marges d'expérimentation à l'établissement scolaire (libérer du temps d'enseignants, ouverture à d'autres publics, financements privés, levée d'obstacles juridiques...). France Tiers-Lieux et les réseaux de tiers-lieux pourront être mobilisés pour construire et opérer des parcours d'accompagnement en ingénierie : analyse des réponses à l'AAP, appui en expertise, conseil aux porteurs de projets lauréats, formation à l'animation de tiers-lieux, compagnonnage entre tiers-lieux...

Les conditions de réussite identifiées :

- dédier **10% du budget de l'AAP à l'animation de réseaux, la mutualisation entre lauréats, la production d'outils et de ressources communes** pour les enseignants et tiers-lieux engagés ;
- nommer un **référent animateur de communauté par académie** (0,5 ETP par académie) pour conserver un lien fort entre le terrain et l'accompagnement ;
- contraindre les lauréats à documenter leurs actions ;
- favoriser la complémentarité des réponses avec le tissu de tiers-lieux existants (hors établissement scolaire) et acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises...) - *il est préférable de soutenir un projet de partenariat entre un tiers-lieu hors établissement et un établissement scolaire plutôt que de recréer un projet qui viendrait en concurrence* - ;
- privilégier les projets existants, portés par des enseignants ou des communautés d'acteurs du territoire ;
- ouvrir l'AAP à tous les établissements scolaires, écoles primaires comprises.

Nous estimons les besoins pour un projet de tiers-lieu dans un établissement scolaire autour de 200 000 € sur 3 ans : de 20 000 € à 60 000 € d'équipements (qui pourraient être pris en charge par les collectivités territoriales compétentes) ; 5000 € à 10 000 € de frais de fonctionnement par an ; 1 emploi à temps plein en charge de l'animation du lieu et de sa communauté pour les 3 années de consolidation ; une enveloppe de 100 HSE (heures supplémentaires effectives) pour faciliter la contribution des enseignants.

LEVER LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Mobiliser les services centraux et académiques pour lever les obstacles rencontrés par les tiers-lieux éducatifs. Ce travail doit être mené de manière interministérielle, avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, et avec les collectivités territoriales qui ont la charge des établissements scolaires.

Pour cela, construire dans un premier temps un guide pratique pour faciliter les démarches de tiers-lieux dans les établissements scolaires.

Les axes principaux à travailler :

- ouverture des établissements scolaires à d'autres publics et questions de sécurité ;
- ressources humaines pour faire vivre un tiers-lieu dans un établissement scolaire (temps de contribution des professeurs et agents publics, mise à disposition, ouverture à d'autres contributeurs...) ;
- financement des projets dans les établissements scolaires (permettre à d'autres acteurs, notamment privés, de contribuer financièrement à un tiers-lieu dans un établissement scolaire) ;
- forme juridique d'un projet de tiers-lieu dans une école ;
- évaluation des initiatives de tiers-lieux éducatifs ;
- propriété intellectuelle des productions dans une école ;
- formation des cadres de l'Éducation nationale et des professeurs aux tiers-lieux.

RAPPROCHER LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES DES TIERS-LIEUX ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS PÉDAGOGIQUES EN TIERS-LIEUX

Encourager les rapprochements et les partenariats entre tiers-lieux et établissements scolaires.

En premier lieu, l'organisation de **rencontres entre les Fabriques de Territoire et les écoles de leur territoire** doit être une priorité pour l'année à venir. Un module « Apprentissage par le faire », avec l'accueil de professeurs stagiaires dans des tiers-lieux, pourrait également être ajouté dans la formation initiale des enseignants. Pour diffuser ces pratiques et ces collaborations, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports pourra mettre en visibilité et valoriser des établissements pilotes ainsi que des ambassadeurs « usagers » de tiers-lieux (élèves ou professeurs).

Organiser des visites apprenantes en tiers-lieux pour permettre aux enseignants et élèves d'explorer d'autres pratiques et d'expérimenter de nouveaux métiers.

Déployer un programme de lutte contre l'illectronisme en partenariat avec les tiers-lieux dans les Territoires pour un Numérique Éducatif :

- Développer les partenariats avec les tiers-lieux pour attirer des publics que les institutions ne parviennent pas à attirer et expérimenter d'autres formes d'inclusion numérique par la pratique.
- Accompagner le déploiement d'activités d'inclusion numérique au sein des écoles, grâce à des partenariats avec médiateurs sociaux, enseignants, associations locales... et en aménageant des espaces ouverts, que chacun puisse librement s'approprier.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNS DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION

Bibliothèque de matériel pédagogique à faire-soi-même ; kits d'inclusion numérique à destination des élèves et de leurs parents ; déploiement d'applications éducatives libres. Autant de projets issus des coopérations entre tiers-lieux et écoles qui permettent d'agir sur des problématiques d'intérêt général dans le champ de l'éducation. Ces formes de coopérations originales doivent s'appuyer sur des formes d'action publique partenariales, au service de la création de communs, à l'image des propositions de la Fabrique des Communs Pédagogiques mise en oeuvre, entre autres, par l'association Faire École Ensemble, suite aux « Etats généraux du Numérique Libre ».

Mettre en place un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et l'action nationale de Tiers-Lieux Edu « Je fabrique mon matériel pédagogique » pour constituer une première expérimentation concrète de ces modes d'action par les communs (voir l'opération p.41).

PORTRAIT

FABLAB DU COLLÈGE LOUISE-MICHEL

CLICHY-SOUS-BOIS, SEINE-SAINT-DENIS

D'une imprimante 3D à des projets ouverts sur la ville.

Situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville de Clichy-sous-Bois, le collège Louise-Michel fait partie du Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcé (REP+), qui regroupe les collèges et écoles rencontrant les plus grandes difficultés sociales. C'est dans ce contexte qu'est né, il y a plus de 7 ans, le projet de fablab.

D'UNE SIMPLE IMPRIMANTE 3D AU CDI À UN VÉRITABLE FABLAB

Le fablab du collège Louise-Michel est né de l'envie de diffuser la culture numérique, de faire découvrir la fabrication numérique, en particulier l'impression 3D, par la pratique. Le projet a commencé avec une imprimante 3D dans un CDI (Centre de Documentation et d'Information), lieu de vie au cœur du collège où se croisent naturellement des publics très différents.

Très vite, une dynamique positive s'est créée autour de ce petit espace, devenu lieu de libre contribution. **L'imprimante 3D a permis de rapprocher des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de faire des choses ensemble.** Élèves et professeurs, professeurs de disciplines différentes, élèves entre eux se sont mis à coopérer autour de projets d'expérimentation numérique.

acquises de manière informelle sont formalisées et valorisées via les **open badges (outil innovant de validation digitale des compétences)**.

Ouvert à tous, le fablab a permis aussi bien à des élèves, venus pendant leurs temps périscolaires, de réaliser des projets personnels, qu'à des professeurs d'imaginer de nouveaux supports pédagogiques. Un professeur d'EPS est ainsi venu fabriquer des boîtes servant à cacher des objets pour une course d'orientation.

L'OUVERTURE DU COLLÈGE SUR SON TERRITOIRE

Le fablab a commencé à accueillir des personnes extérieures. Deux personnes retraitées, un ancien designer et un ancien électronicien, viennent ainsi 2 heures par semaine pour aider les élèves, travailler avec eux ou réparer l'imprimante 3D. Des ateliers pour les entrepreneurs locaux « Découverte pro » s'y sont tenus et, à ce jour, 3 entrepreneuses sont venues, dont une qui s'est inspirée de son passage pour lancer son projet de fablab mobile.

Puis très vite, les projets ont dépassé les murs de l'école et des partenariats locaux se sont tissés avec la collectivité, des associations, écoles primaires et maternelles alentour, institutions publiques, entreprises... Des projets nouveaux ont été adressés aux élèves pour penser la transformation de la ville ou fabriquer des objets pour les commerçants.

“ *L'outil de fabrication numérique était devenu un prétexte à la coopération, facilitant les rencontres et les échanges. Un vecteur de créativité, favorisant l'émergence de projets d'innovation pédagogique.* ”

Christophe Noullez, professeur de technologie au Collège Louise-Michel

“ *Un projet a été réalisé autour de la métropole du futur : les élèves ont pu simuler la voiture autonome avec le robot Ozobot, modéliser et imprimer en 3D leur tour idéale pour représenter un quartier futuriste...* ”

UN PROJET INSPIRANT POUR DE NOMBREUX COLLÈGES ET LYCÉES

Christophe Noullez aide aujourd'hui plusieurs projets similaires à émerger : un lab au lycée Alfred-Nobel de Clichy-sous-Bois avec un espace créatif et artistique, un fablab au lycée Jean-Rostand, un laboratoire pédagogique dans le CDI du collège de Drancy... Il est également cofondateur de Tiers-Lieux Edu, association qui a pour mission d'aider au développement des tiers-lieux dans les écoles et de mettre en contact les espaces collaboratifs d'apprentissage, établissements scolaires, bibliothèques, fablabs, makerspaces ou encore openlabs éducatifs.

UN LIEU QUI DONNE DES CLÉS AUX ÉLÈVES ET FAVORISE L'INTERDISCIPLINARITÉ

Chaque fois que quelque chose est produit dans le fablab, le résultat est partagé avec une autre classe et une évaluation par les pairs est effectuée. **Les élèves sont invités également à s'auto-évaluer sur les acquis et compétences mis en œuvre durant le projet.** Cela est notamment permis grâce à la mise à disposition de tablettes dédiées à la documentation pour produire de la connaissance partageable et utile à tous. Les compétences

“ *On change les rapports traditionnels de l'éducation : l'élève est au même niveau que le professeur. Ils réfléchissent ensemble, le prof devient facilitateur. On essaie de ne jamais réfléchir ou faire à leur place.* ”



LE FABLAB LOUISE-MICHEL EN BREF

4 PROFESSEURS ET ASSISTANTS
PÉDAGOGIQUES ANIMANT LE LIEU

60 ÉLÈVES HORS TEMPS SCOLAIRE,
VENUS AU MOINS 2 FOIS

23 ÉLÈVES VENANT AU MOINS
1 FOIS PAR SEMAINE

8 CLASSES SUR 30
QUI Y FONT DES PROJETS

8 À 10 PARTENAIRES DU TERRITOIRE CLICHOIS
MOBILISÉS CHAQUE ANNÉE

6 MACHINES OUTILS

PORTRAIT

FABULIS LYCÉE HENRI NOMINÉ

SARREGUEMINES, MOSELLE

Un fablab animé par des élèves en situation de handicap.

Mis en place en 2015 et fermé en 2018, FabULIS a été un tiers-lieu pionnier dans le domaine de l'éducation, créé à la suite d'une réflexion portée par Alexandre Benassar et Baptiste Melgarejo, enseignants au lycée professionnel Henri-Nominé. Ils ont saisi la proposition du rectorat de mettre en place une classe ULIS Pro (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), permettant un enseignement adapté aux élèves en situation de TFC (Troubles des fonctions cognitives), pour faire de cette classe un lieu innovant, en mélangeant neurosciences, inclusion et fablab.

RÉALISER L'INENVISAGEABLE

FabULIS naît de la **rencontre entre l'ULIS**, dispositif dédié à l'inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap et **le fablab**, espace d'expérimentation et d'apprentissage par le faire, autour du numérique. Destiné aux élèves de la classe ULIS Pro, le fablab avait pour but de donner à chacun l'occasion de développer ses compétences numériques, d'expérimenter à son rythme en prenant des risques, sans crainte d'échouer. Se tromper, recommencer fait partie de l'ADN d'un fablab. **Le fablab est devenu un vecteur d'engagement pour ces élèves et leur a permis de réaliser des projets qui leur auraient paru auparavant inenvisageables.**

“ **Ces jeunes avaient un lourd passif avec l'école, la stratégie c'était de leur redonner confiance en attisant la curiosité par les projets. Les laisser aller vers ce qu'ils voulaient, voir comment le numérique pouvait pallier certaines situations d'apprentissage compliquées traditionnellement.** ”

Alexandre Benassar, président de l'association Tiers-Lieux Edu et coordinateur territorial Grand-Est du numérique éducatif au sein du Réseau Canopé

Les machines étaient par ailleurs un moyen pour les enseignants de faire acquérir des compétences professionnelles et transverses, sociales notamment, comme la prise de contact oral.

« L'INCLUSION INVERSÉE » : QUAND LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP DEVIENNENT LES FABMANAGERS

L'implantation d'un fablab au sein du lycée avait pour autre objectif d'offrir un espace ouvert à tous, de pratique et de rencontre autour des outils numériques. Très vite d'autres élèves se sont mis à le fréquenter régulièrement, des professeurs également sont venus utiliser les outils et

construire leurs projets pédagogiques. La capacité d'accueil du FabULIS était d'une douzaine d'élèves en situation de handicap, mais son succès l'a amené à recevoir jusqu'à quarante personnes, élèves et enseignants, lors des séances de projets. **Les machines devenant presque une excuse pour renforcer le lien social...**

La belle réussite du FabULIS est sans doute d'avoir fait naître une réelle culture de la coopération et de l'apprentissage entre pairs. Les élèves en situation de handicap étant les animateurs du FabULIS, ils n'étaient plus considérés comme handicapés ou différents, ils étaient même en capacité de partager des connaissances et des savoir-faire avec d'autres élèves.

« Il nous est arrivé de voir un élève ayant des TED (troubles envahissants du développement) donner des cours d'utilisation de tablette numérique à un enseignant. »

EXPÉRIMENTER D'AUTRES MODES DE FAIRE ÉCOLE

En théorie, les élèves sont rattachés à une salle de classe. Mais Alexandre Benassar et Baptiste Melgarejo voulaient que leurs élèves puissent rejoindre d'autres cours, pour montrer qu'ils avaient des choses à apporter, que leur présence était un plus. Malgré des réticences, petit à petit, la confiance s'est développée et les autres enseignants ont pu percevoir la richesse des échanges entre les élèves. **L'inclusion des élèves en situation de handicap dans les autres cours est finalement devenue possible pour 75 % des élèves de l'ULIS, un taux sans précédent...**

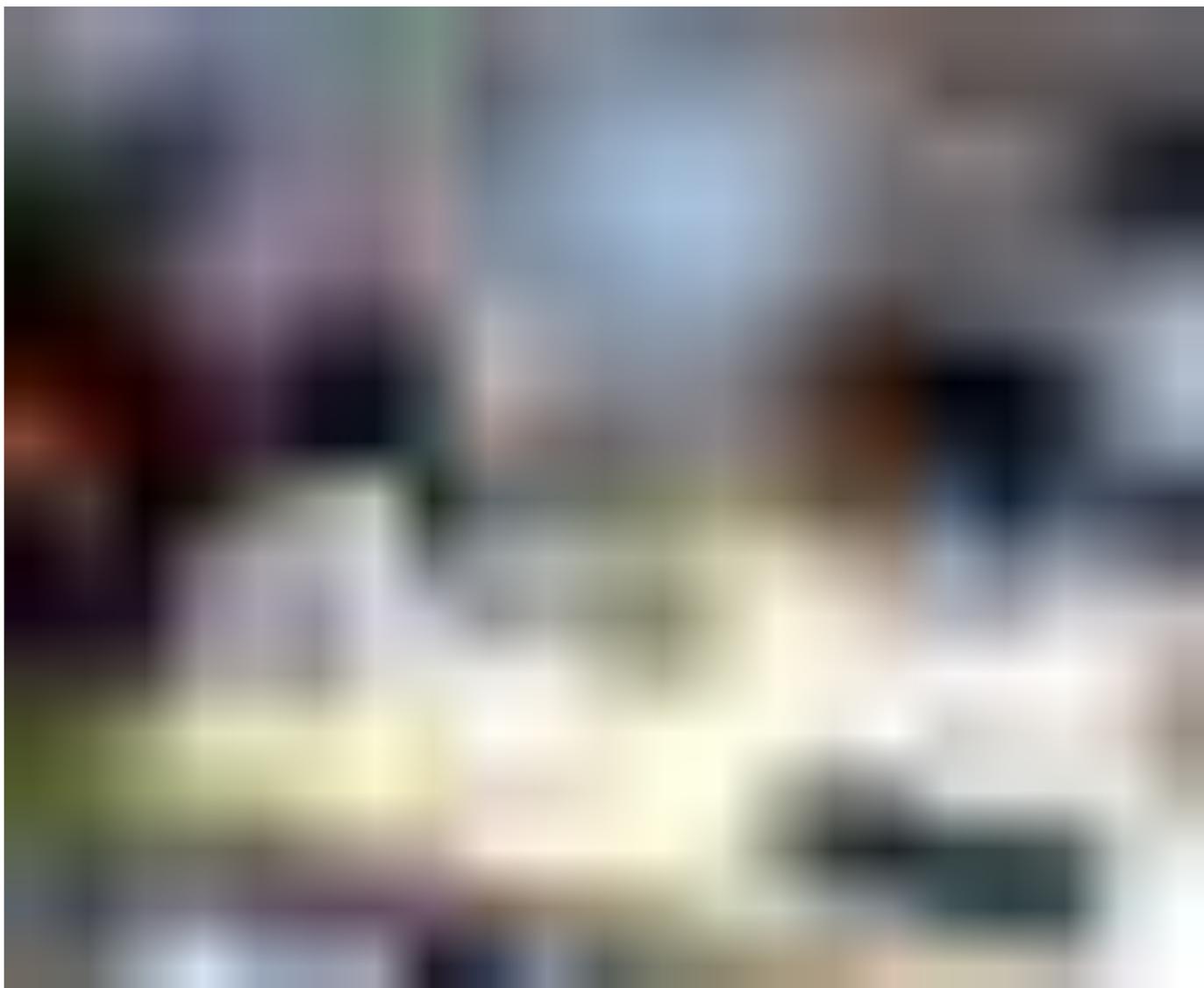
« On s'est vite rendu compte qu'il y avait certaines failles et freins dans l'inclusion scolaire des élèves, sans doute causés par la peur de l'autre, la peur du handicap. Avec le fablab, on a tout remis en question, la pédagogie, la hiérarchie et le rôle du professeur, les élèves pouvaient nous tutoyer, on a fait du co-enseignement. »

S'il existait des fablabs, gérés par des entreprises, des collectivités, des universités, celui de Sarreguemines a été le premier géré par un lycée. Il a permis d'ouvrir l'établissement sur le territoire et a suscité des coopérations avec des associations et entreprises locales. Un sous-traitant automobile a par exemple sollicité FabULIS pour expérimenter la fabrication de pièces via une imprimante 3D, avant de lancer cette fabrication durablement en entreprise. En contrepartie, cette société accueille désormais en stage des élèves, et du lycée que de l'ULIS Pro.

DES PROJETS MÉCONNUS, QUI MANQUENT DE MOYENS

Si l'intérêt des tiers-lieux dans les écoles est vite reconnu comme une « innovation » prometteuse, sur le terrain les projets restent méconnus et manquent de moyens. En 2017, Alexandre Benassar et son collègue Baptiste Melgarejo reçoivent le prix de l'innovation et sont appelés régulièrement pour intervenir au sein du ministère de l'Éducation comme experts sur les questions d'innovation en éducation. De nombreux chercheurs et organisations du monde de l'éducation s'intéressent au projet et le mettent en avant. FabULIS a été labellisé fablab appartenant au réseau du MIT (Massachusetts Institute of Technology). Ce label lui a permis d'avoir une légitimité auprès de l'établissement qui ne soutenait pas totalement la démarche.

Malgré cela, le projet s'arrête en 2018 par épuisement des deux enseignants qui ne pouvaient plus porter seuls une telle dynamique, sans moyens suffisants ni soutien institutionnel. Alexandre Benassar est aujourd'hui président de l'association Tiers-lieux Edu, qu'il a cofondée avec Christophe Noullez, Marion Dugenet et d'autres professeurs en 2018, afin d'éviter l'écueil de l'épuisement, sensibiliser à l'intérêt des tiers-lieux éducatifs et faciliter le développement de ces projets dans toute la France. [En savoir plus sur fabulis.org](http://fabulis.org)



FABULIS C'ÉTAIT EN BREF

140 M² DE FABLAB

50 PROJETS PAR AN

300 ÉLÈVES MAKERS
CHAQUE ANNÉE

50 OUTILS DE FABRICATION ET
DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

10 PARTENAIRES : ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, INSTITUTIONS...

ATELIERS REPAIR CAFÉ,
INSTALL PARTY, FOODLAB...

PORTRAIT

L'ATLAS DES POSSIBLES

CREFAD LOIRE SAINT-ÉTIENNE, LOIRE

Partager savoirs et compétences pour favoriser l'émancipation.

Fin 2015, un collectif d'associations et d'habitants du quartier Tarentaize-Beaubrun, à Saint-Étienne, s'est rassemblé autour du CREFAD Loire (Centre de recherche, d'étude et de formation à l'animation et au développement) pour participer à la revitalisation du centre historique de la ville et de leur quartier.

De nombreuses formules d'implantation d'activités économiques ont été testées, dans le local Ici-Bientôt que les associations occupent, ainsi que dans des boutiques vacantes qui ont été rouvertes : espace de coworking, ateliers de fabrication mutualisée, boutique partagée d'artisans, espace test d'activité pour des entrepreneurs, cafés associatifs, salon de thé...

Le tiers-lieu se définit comme un « tiers-lieu en archipel », comme autant de lieux connectés et solidaires entre eux, un écosystème à l'échelle d'un quartier, au service du territoire et de ses habitants.

L'ÉDUCATION POPULAIRE COMME AIGUILLON

Chaque activité constitue une occasion pour apprendre entre pairs. L'éducation populaire est ce qui réunit les acteurs du projet, c'est l'entrée partagée par tous. Le projet s'inscrit dans une démarche de formation tout au long de la vie, d'apprentissage par le faire et de transmission de savoirs entre pairs. C'est d'ailleurs le cœur d'activité du CREFAD, qui propose tous types de formations et qui inscrit son action au service de l'émancipation des individus.

“ **Tout passe par la pratique, par des formes de pédagogie active. Dans la manière de transmettre on travaille sur des problématiques réelles, des personnes viennent avec leurs problèmes et on apprend ensemble en essayant de les résoudre.** ”

Julie Champagne, cofondatrice et coordinatrice de l'Atlas des Possibles

La Bricoleuse, association d'ateliers de pratiques numériques, s'est installée dans un autre local afin d'accueillir les pratiques de bricolage en tout genre pour les habitants. Un menuisier professionnel est présent afin d'accompagner les habitants du quartier dans leurs pratiques, de répondre à leurs éventuelles questions, en encourageant leur autonomisation. Les habitants peuvent aussi profiter du café culturel associatif, lieu de débat et d'échanges, au service de l'expression des habitants, artistes ou non, de leurs talents et leurs idées.

« **Faire tiers-lieu, c'est laisser la possibilité que se créent des solidarités entre personnes, c'est faire émerger des actions collectives à partir d'une somme d'individus qui se croisent. Cela signifie une dynamique ouverte à tous, dans laquelle chacun peut contribuer.** »

UN ESPACE D'ÉMANCIPATION POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE

Le CREFAD joue un rôle d'intermédiation pour les jeunes qui ont envie de s'engager. Ils ont ainsi mis en place le **Service civique d'initiative**, qui consiste à inverser le parcours de recrutement classique : le jeune est accompagné dans sa recherche d'un acteur prêt à l'accueillir et à le soutenir pour accomplir son projet.

« **On propose des bourses de mobilité aux jeunes (et aux moins jeunes), adossées à une bourse ERASMUS +, pour effectuer des stages de courte durée dans un pays à l'étranger. Des projets qui leur permettent de tester leurs envies personnelles et leur orientation professionnelle.** »

Le CREFAD a mis en place l'expérimentation La Caravane des possibles : 10 jeunes avec leur projet en tête y construisent un parcours en itinérance de 10 jours. Sur chaque site choisi, des rencontres avec des porteurs de projet installés et des acteurs des collectivités leur permettront de poser des questions et d'enrichir leur réflexion. En amont du départ, les personnes préparent le projet au sein du CREFAD Auvergne et un accompagnement est proposé à leur retour.

EN LIEN AVEC LES ÉCOLES DU TERRITOIRE

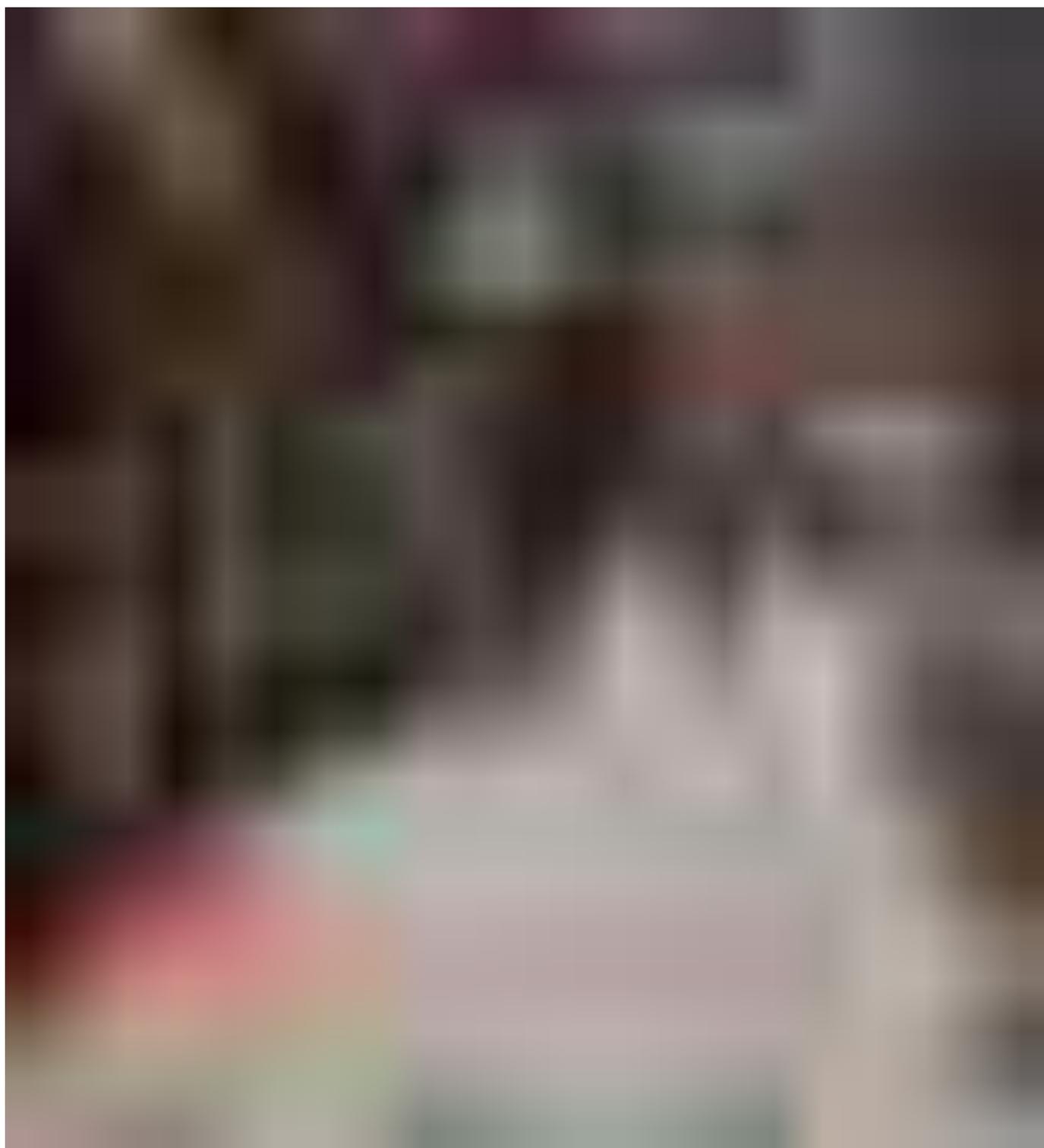
Convaincus qu'il est indispensable que l'école puisse faire du lien avec l'extérieur pour continuer à proposer des choses nouvelles, les membres du tiers-lieu répondent présent aux sollicitations des enseignants et professeurs qui ont envie de transformer leurs approches, d'adapter leurs méthodes aux besoins de leurs élèves et de leur territoire. Ils ont ainsi travaillé avec un professeur de mathématiques sur un projet d'apprentissage par la pratique autour des formes et volumes, qui, seul en interne, s'était découragé, confronté à de nombreuses difficultés.

SOURCE INTARISSABLE DE TRANSMISSION

Fin 2019, les associations rassemblées autour du CREFAD Loire sont dans une phase d'amplification et de pérennisation de leurs actions, avec l'acquisition collective, par le biais d'une SCI, d'un immeuble entièrement vacant depuis plusieurs années et très dégradé. D'une surface de 650 m² répartis sur cinq niveaux, la friche est en cours de revalorisation pour devenir le tiers-lieu l'Atlas des Possibles.

Même pendant le chantier l'apprentissage continue, à travers des « chantiers-école » sur une partie de la réhabilitation, pour former les habitants du quartier avec les professionnels de l'écohabitat et de l'auto-rénovation à ces savoir-faire techniques.

L'Atlas des possibles est Fabrique Numérique de Territoire depuis Février 2020. [En savoir plus sur crefadloire.org](http://En.savoir.plus.sur.crefadloire.org)



L'ATLAS DES POSSIBLES EN BREF

650 M² DE SURFACE

8 VOLONTAIRES
EN SERVICE CIVIQUE

22 SALARIÉS AU SEIN
DES ASSOCIATIONS

60 BÉNÉVOLES

8 ASSOCIATIONS UNIES POUR PORTER LE PROJET

NUMÉRIQUE



DES TIERS-LIEUX AGISSENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE.

LEURS ACTIONS

Mieux appréhender les outils et la culture numériques à travers :

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

(76%)

L'ÉDUCATION POPULAIRE AUX PRATIQUES NUMÉRIQUES

(74%)

LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES



DES PARTICULIERS SELON 72% DES TIERS-LIEUX



DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON 52%

330 000
PERSONNES



ONT PARTICIPÉ AUX ATELIERS OU ÉVÉNEMENTS SUR LE NUMÉRIQUE ORGANISÉS PAR CES TIERS-LIEUX.¹

L'OBJECTIF PRINCIPAL

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES POUR 92,5% DES TIERS-LIEUX

AVANT D'AIDER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INDIVIDUELS POUR 75% OU DE CRÉER DU LIEN SOCIAL POUR 72% DES TIERS-LIEUX

LES ACTIVITÉS LES PLUS MOBILISÉES

DES ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE DÉCOUVERTE AUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR 83% DES TIERS-LIEUX

LOIN DEVANT LA FORMATION AUX MACHINES DE FABRICATION NUMÉRIQUE POUR 38%

UN PARTENAIRE ESSENTIEL

LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL IMPLIQUÉ DANS LES ACTIONS D'INCLUSION NUMÉRIQUE POUR 72% DES TIERS-LIEUX

POUR 50% DES TIERS-LIEUX

L'INCLUSION NUMÉRIQUE EST UN FORT AXE DE DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS.

¹ BASE 30% DES 2500 TIERS-LIEUX

LE NUMÉRIQUE DANS LES TIERS-LIEUX : PARTOUT ET NULLE PART

Lorsqu'on franchit les portes d'un tiers-lieu, on ne perçoit pas toujours, de premier abord, la part de numérique qu'il renferme. Hormis dans les fablabs où l'équipement numérique est très présent, les manifestations tangibles du numérique dans la plupart des tiers-lieux se résument à la présence d'ordinateurs portables et de smartphones, comme dans n'importe quelle entreprise ou administration. **Pourtant le numérique est là et bien là.**

UN ADN NUMÉRIQUE

Le lien entre numérique et tiers-lieu est profond : il faut aller le chercher dans l'ADN même de ces lieux de transition agiles, de ces nouveaux espaces de collaboration horizontaux, dont les modes d'organisation sont directement hérités des pratiques sociales du numérique. Le numérique, ce ne sont pas seulement des devices et des applis, du Wifi et de la fibre. Ce n'est pas « juste un outil » comme on l'entend parfois. Le numérique, **c'est le lieu d'une transformation culturelle, d'un changement de pratiques** qui s'est construit sur les usages des technologies et qui a en retour façonné ces technologies. La collaboration à grande échelle, le bricolage et le droit à l'erreur, la réintermédiation des services, l'appropriation facile des moyens de production et de communication, la capacité de diffusion donnée à des millions de non professionnels, les méthodes agiles... Toutes ces pratiques sociales se sont développées depuis plus de 20 ans dans le bac à sable du numérique, et ont largement participé à l'armature sur laquelle reposent les tiers-lieux. C'est ce qui explique la surreprésentation de « geeks », passionnés du numérique, dans les tiers-lieux de première génération.

LIEUX ÉVIDENTS DE TRANSITION NUMÉRIQUE

Sans transition numérique, nous n'aurions pas eu les tiers-lieux, mais aujourd'hui il est évident que nous ne parviendrons pas à une transition numérique vertueuse sans les tiers-lieux. Le numérique a ouvert la porte à plein de pratiques innovantes, mais aussi engendré les GAFAM et les nombreuses externalités toxiques que l'on connaît. Pour les tiers-lieux, dont le cadre culturel est aussi celui de la transition écologique, le numérique et ses impacts environnementaux désastreux peuvent légitimement sembler tirer dans la mauvaise direction. Et surtout, force est de constater aujourd'hui qu'une large partie de la population ne se sent pas forcément à sa place dans ce monde numérique. **Il y a donc un gros enjeu à construire une société numérique inclusive, responsable, durable et résiliente, pour faire converger transition numérique et transition écologique, et pour accompagner tous les acteurs du territoire dans cette transformation.**

C'est aussi pour ces raisons que leurs actions s'orientent au service d'un numérique libre et open source. Au sein de nombreux tiers-lieux, la grande majorité des outils utilisés, systèmes d'exploitation, logiciels, outils de documentation... sont libres et open source. Tout ce qui est produit dans les fablabs est documenté et circule librement au sein de la communauté (*voir comment la culture libre et open source a permis de répondre à l'urgence sanitaire, p.167*). Les tiers-lieux sont des espaces de découverte, de pratique, de diffusion et de développement des outils numériques libres et open source.

Les tiers-lieux ont un rôle clé à jouer, pour développer des usages pertinents du numérique

du quotidien, pas celui des startups mais celui des territoires, des habitants, des TPE, des associations, des écoles et des petites communes.

Un numérique qui connecte, qui relie, qui facilite, qui renforce les collaborations locales, qui répond aux vrais besoins des habitants, qui aujourd'hui ne sont plus de surconsommer via les réseaux mais de réinvestir une vie et une économie locale. Cette culture numérique, les acteurs des tiers-lieux la portent et la transmettent : comme en témoignent l'Electrolab, hackerspace à Nanterre, qui questionne nos usages numériques ou Manufact, à Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane, qui en fait un vecteur de d'insertion sociale et professionnelle. *Leurs portraits p.56 et p.60*

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE PAR LE FAIRE

Née en 2000, dans un contexte bien différent de celui d'aujourd'hui, où il était nécessaire de créer des lieux pour accéder à des ordinateurs (les cyberbases et autres espaces publics numériques), **les acteurs de la médiation évoluent vers un rôle d'opérateurs de médiation mobiles.** Ils n'ont pas forcément besoin de lieux dédiés mais peuvent venir en appui aux lieux où se trouvent les publics à accompagner, par exemple **pour animer des ateliers de médiation dans des tiers-lieux, des médiathèques, des centres sociaux...** En retour, les lieux de médiation s'émancipent aujourd'hui d'une logique « mono-fonction » qui avait tendance à les enfermer et à stigmatiser leurs publics, pour évoluer vers une logique de tiers-lieux, ancrés sur un territoire, qui s'enrichissent d'autres fonctions, du coworking au déploiement de services numériques locaux comme des circuits courts, et d'autres formes de médiations, plus horizontales.

Une partie du mouvement des tiers-lieux est d'ailleurs issue de la transformation des pratiques de médiation numérique. Dès 2010, des médiateurs numériques font évoluer leurs activités, s'engageant dans l'animation de communautés locales et la création de tiers-lieux, en réponse à un double constat : pour apprendre le numérique, rien de mieux que la pratique autour de projets concrets, quitte à ne pas parler directement de numérique ; l'entraide entre pairs et la convivialité sont des vecteurs d'apprentissage importants qui s'avèrent plus attractifs. Les repair cafés, fablabs, makerspaces et plus largement les tiers-lieux hybrides, par le faire soi-même, la libre expérimentation, le bricolage numérique sont devenus des moyens efficaces pour la montée en compétences numériques. Ils ont ainsi pris la voie d'un changement important : sortir d'une approche descendante d'aide des publics pour privilégier la circulation des savoirs, des pratiques collectives au sein de lieux conviviaux, d'échange et de travail. **On peut venir dans un tiers-lieu pour un simple café et finalement se retrouver à réparer son smartphone.**

LIEUX D'INNOVATION ET DE FORMATION AU NUMÉRIQUE

Les tiers-lieux participent également de la transformation numérique de l'économie, un enjeu essentiel qui nécessite accompagnement de la transformation numérique des acteurs économiques (TPE, PME, artisans, commerçants...) et développement des compétences pour les métiers en transition. Au bouleversement amené par la programmation et ses méthodes de travail, s'ajoute l'évolution des processus de production

liée à la fabrication numérique et ses techniques, à commencer par la fabrication additive et le phénomène de l'impression 3D ([plus d'éléments sur la fabrication additive page 19 du rapport de 2018](#)).

Lieux de transmission et d'apprentissage, les tiers-lieux, en particulier à dimension fablabs et makerspaces, sont nombreux à proposer appuis à l'innovation et au prototypage pour les professionnels, ou formations aux métiers du numérique.

Certaines formations, proposées par les tiers-lieux, sont d'ailleurs labellisées Grande École du Numérique, comme la formation « Artisan Numérique » de la Machinerie ([portrait p.58](#)) ou « Entrepreneur Maker » de Make ICI ([portrait p.68](#)).

Co-écrit avec **Emmanuel Vandamme**, entrepreneur social du numérique, président de POP, président de la MedNum, membre du Conseil National des Tiers-Lieux.

La stratégie pour l'inclusion numérique, amplifiée dans le plan France Relance dont peuvent bénéficier les tiers-lieux

En 2019, le gouvernement a souhaité déployer le dispositif du chèque ou pass numérique pour répondre aux besoins de formation des citoyens – particuliers, salariés, demandeurs d'emplois, associations – en matière d'utilisation des outils numériques. Il est accessible aux tiers-lieux qui peuvent devenir acteurs de terrain délivrant de l'accompagnement aux usagers et recevant en contrepartie un financement via le chèque, commandés par des collectivités, opérateurs publics ou entreprises. **Dans le cadre du recensement effectué en 2020, les 72 Fabriques de Territoire ayant répondu témoignent de 500**

chèques numériques utilisés dans leurs lieux.

À la fin de l'année 2020, le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et le secrétariat d'État chargé de la Transition numérique ont lancé un appel à manifestation d'intérêt qui a pour objectif de développer le **nombre de conseillers numériques pour accompagner les citoyens qui ont des difficultés à utiliser les outils numériques**. Avec une enveloppe de 250 millions d'euros, **l'État finance la formation et l'action de 4000 conseillers numériques pendant 2 ans.**

Les tiers-lieux, accueillant des publics en difficulté face au numérique sont naturellement des lieux clés pour l'exercice des conseillers numériques, en proposant des conditions favorables à la médiation avec ateliers, outils numériques, espaces collectifs... Ils sont parfaitement légitimes pour candidater à l'AMI et ainsi recruter un conseiller numérique. L'AMI est ouvert en continu jusqu'à ce que les 4000 postes de conseillers numériques soient pourvus. [En savoir plus sur conseiller-numerique.gouv.fr](#)

Partenariat entre Pôle emploi Île-de-France et France Tiers-Lieux, pour l'inclusion numérique des personnes éloignées de l'emploi

Pôle emploi Île-de-France a mis en place un partenariat avec France Tiers-Lieux afin de mobiliser l'ensemble des tiers-lieux de la région pour accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté face au numérique. Leur ancrage territorial, leur proximité avec les publics et pour certains leur ADN numérique font des tiers-lieux des lieux pertinents pour développer des parcours de médiation numérique ou de réinsertion de personnes éloignées de l'emploi.

Ces sont des espaces où se croisent une multitude d'activités et de publics. Ouverts et

conviviaux, ils favorisent les rencontres inattendues et l'innovation sociale. À travers ce projet il s'agit également de s'appuyer sur les tiers-lieux comme des espaces où se développent d'autres formats d'inclusion : échanges et conseils informels, apprentissage par le faire, fabrication numérique...

Une première phase de préfiguration du programme prévoit un travail conjoint entre agences locales Pôle emploi et tiers-lieux à proximité afin de définir les parcours-types selon les besoins des bénéficiaires et les capacités à faire des tiers-lieux. 10 binômes, agences locales - tiers-lieux, vont ainsi partir en expérimentation

terrain pendant un mois, après avoir co-défini leur projet. Leur retour d'expérience permettra de modéliser des parcours-types pour un passage à l'échelle de la région dans un second temps. Cette interconnaissance et premiers travaux sont une opportunité pour ouvrir à d'autres travaux conjoints sur la formation à distance ou la remobilisation dans l'emploi par exemple.

“ **Pôle emploi Île-de-France a souhaité mettre en place un partenariat avec France Tiers-Lieux car il s'inscrit pleinement dans sa stratégie d'accompagnement vers l'autonomie des personnes en difficulté face au numérique. Cette collaboration doit permettre de renforcer les chances et opportunités de retour à l'emploi des demandeurs en précarité voire en exclusion numérique. Nous savons également qu'une partie de nos publics éprouve de réelles difficultés d'accès aux outils numériques et à internet. Cela guide 2 axes de développement avec France Tiers-Lieux : mettre en place des parcours de médiation numérique en tiers-lieux mais aussi développer des formations à distance dans les tiers-lieux proches de tous les territoires franciliens. Au-delà, nous voulons imaginer de nouveaux services innovants en partenariat entre nos agences Pôle emploi locales et les tiers-lieux, et ce en fonction de besoins locaux spécifiques et identifiés.** ”

Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la Stratégie et des Relations extérieures, Pôle emploi Île-de-France.

Tiers-lieux, communs numériques et plateformes coopératives

En octobre 2020, la Coop des Communs a publié le rapport des Plateformes en Communs : « Plateformes coopératives : des infrastructures territoriales de coopération ».

Celui-ci montre comment les plateformes coopératives constituent de véritables communs numériques par la spécificité de leurs modèles économiques et juridiques, qui permettent une plus grande démocratie et la propriété partagée entre les acteurs. ([plus d'éléments sur les communs numériques des tiers-lieux p.258](#))

Les plateformes coopératives sont des infrastructures numériques territoriales de coopération, elles inscrivent leurs actions au service d'une transition écologique et

solidaire mais ne réalisent leur potentiel qu'en étant mobilisées par les acteurs qui œuvrent déjà à ces transitions sur le terrain. Les tiers-lieux apparaissent naturellement comme des espaces d'atterrissage et de déploiement des services des plateformes coopératives. **De par leurs fonctionnements communautaires, horizontaux et coopératifs, les tiers-lieux constituent des espaces d'acculturation aux logiques contributives et peuvent jouer un rôle essentiel pour développer les contributions à ces plateformes.**

Plusieurs exemples de partenariats entre plateformes coopératives et tiers-lieux sont ainsi cités, à l'image du travail mené par la

Compagnie des Tiers-Lieux qui, pendant le premier confinement, a accompagné les tiers-lieux de la région dans l'utilisation de l'outil Coop Circuits afin de fournir à leurs usagers un moyen éthique de s'approvisionner en produits maraîchers cultivés sur leur territoire.

Des partenariats sont à renforcer pour généraliser et professionnaliser les liens entre plateformes coopératives et tiers-lieux, notamment avec les fablabs ayant déjà fait l'expérience de leur potentiel pendant la crise Covid via les plateformes d'organisation de la production et de la distribution de matériel médical. [En savoir plus sur *platformcoop.fr*](#)

30 Fabriques Numériques de Territoire

Les Fabriques Numériques de Territoire ont fait l'objet d'un soutien complémentaire pour devenir de véritables lieux ressources sur les

sujets d'inclusion numérique et déployer des activités de médiation numérique dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

([à retrouver p.248](#))

Des relations à renforcer avec les Hubs pour un numérique inclusif

France Tiers-Lieux a initié un dialogue avec la MedNum et une partie des Hubs pour un numérique inclusif afin d'outiller et accompagner les tiers-lieux dans ces missions de transmission des compétences et de la culture numérique.

L'exemple du Hub du Sud est à ce titre

intéressant. Il s'est rapproché de nombreux tiers-lieux et s'engage à soutenir le développement et la pérennisation des acteurs mais également permettre aux lieux de médiation numérique de s'orienter vers des fonctionnements hybrides et de s'inspirer des tiers-lieux. Avec des tiers-lieux,

et notamment des Fabriques de Territoire, le Hub du Sud travaille actuellement à la mise en place d'une offre de services dédiée. ([voir ses actions p.194](#))

18% des tiers-lieux ne travaillent pas encore avec les Hubs et seraient intéressés pour le faire
[En savoir plus sur *lamednum.coop*](#)

“

Les coalitions entre acteurs de l'émancipation numérique et des tiers-lieux sont historiques et très fécondes. Les réseaux territoriaux, hubs, réseaux locaux de tiers-lieux doivent coopérer pour trouver les bonnes articulations locales aux enjeux d'inclusion numérique. Services numériques dans les tiers-lieux, culture tiers-lieu dans les espaces de médiation, cette hybridation est devant nous, sachons nous en emparer.”

Emmanuel Vandamme, porteur du Hub Les Assembleurs, Hauts-de-France, Président de la MedNum.

✓ RECOMMANDATIONS

ORIENTER 400 EMPLOIS AIDÉS DE CONSEILLERS NUMÉRIQUES DANS LES TIERS-LIEUX POUR RENFORCER LEURS ACTIVITÉS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Sensibiliser et mobiliser les collectivités territoriales qui engagent des conseillers numériques afin qu'elles mettent à disposition ces ressources au sein des tiers-lieux.

Encourager les tiers-lieux et les réseaux de tiers-lieux à recruter des Conseillers numériques France Services tout en accompagnant leur insertion professionnelle (au sein par exemple de la filière des tiers-lieux), pour assurer la pérennisation de ces emplois à l'issue des 2 années de soutien de l'État. La formation des conseillers à la médiation numérique pourrait ainsi être complétée de modules de formation aux compétences de facilitateur de tiers-lieu, de gestionnaire de tiers-lieu ou de fabmanager, afin de sécuriser les parcours des conseillers et leur permettre une employabilité dans le secteur.

DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE HUBS POUR UN NUMÉRIQUE INCLUSIF ET TIERS-LIEUX DANS CHAQUE RÉGION

Inscrire les tiers-lieux sur la cartographie des acteurs de l'inclusion numérique afin qu'ils puissent bénéficier du **déploiement du chèque numérique**.

Beaucoup de tiers-lieux proposent ou souhaitent proposer davantage d'ateliers de médiation numérique. Le chèque numérique, dont la diffusion et l'organisation sont aujourd'hui confiées aux Hubs, faciliterait leur identification et mise en relation avec les financeurs commanditaires (Pôle emploi, CAF, collectivités...).

Mettre en place des **projets communs autour de l'inclusion numérique entre Hubs et tiers-lieux** : expérimentations, production de ressources communes, événements, formations partagées...

LANCER UN PROGRAMME DE RÉEMPLOI DES OUTILS NUMÉRIQUES AU SEIN DES TIERS-LIEUX, APPUYÉ PAR 500 SERVICES CIVIQUES DÉDIÉS À L'ANIMATION ET À LA GESTION DE REPAIR CAFÉS ET RECYCLERIES

Les tiers-lieux sont engagés dans la collecte, la réparation et le reconditionnement des outils numériques (téléphones, ordinateurs...). Ils peuvent faire partie de relais identifiés pour participer à la sensibilisation du grand public et au réemploi dans les territoires.

Un plan d'accompagnement au déploiement de Services Civiques dans les tiers-lieux permettrait de renforcer ces activités dans les lieux, tout en sensibilisant les jeunes à ces modes de faire et en les formant à ces métiers engagés dans le numérique et la transition écologique.

CRÉER UN « PASS TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE/PME »

Nous reprenons ici la mesure n°8 de l'étude « La dynamique des ateliers de fabrication numérique en France » réalisée en 2019 par les cabinets Ocalia et Terre d'Avance pour le compte de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la Direction Générale des Entreprises, à laquelle nous avons eu l'occasion de contribuer.

Les tiers-lieux, avec des fonctions de type ateliers de fabrication numérique, fablab ou makerspaces, sont de véritables supports de proximité pour la formation des entreprises et de leurs collaborateurs aux nouveaux usages numériques. La création d'un pass « transformation numérique des TPE/PME » permettrait de faciliter l'accès de ces structures aux tiers-lieux et à leurs activités de formation et d'accompagnement à la transformation numérique. Un tel pass favoriserait le recours aux tiers-lieux pour les entreprises ayant des besoins de montée en compétences ou en recherche de partenaires pour expérimenter des processus d'innovation par le numérique. Le pass constituerait par ailleurs un vecteur de nouvelles ressources pour les tiers-lieux en capacité de délivrer ces services.

La mise en œuvre opérationnelle de ce pass pourrait passer par l'élargissement du référentiel actuel du pass numérique pour y inclure des services d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises. Une partie de ces pass pourrait être cofinancée également par la formation professionnelle, dans le cadre de l'accompagnement dans la montée en compétences.

PORTRAIT

L'ÉLECTROLAB

NANTERRE, HAUTS-DE-SEINE

L'Électrolab est devenu en dix ans l'un des plus grands hackerspaces d'Europe.

Dans la vieille zone industrielle de Nanterre, l'Électrolab est passé de 150 m² à son lancement à 1500 m² aujourd'hui, bien qu'une partie de l'espace soit encore en travaux. L'idée de départ de l'Électrolab, Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel (CCSTI), est de démystifier les sciences, le numérique et les nouvelles technologies, par la pratique et le faire soi-même.

« OUVRIR LE CAPOT »

Le fonctionnement des outils et machines numériques est mystérieux pour la plupart des gens. L'Électrolab essaie « d'ouvrir le capot » pour montrer aux citoyens comment cela fonctionne, les remettre en position de maîtriser les technologies utilisées. Ils tiennent à ce que les individus se questionnent par rapport à leurs usages quotidiens de ces outils : quels impacts matériels ? quels risques ? quels potentiels à saisir ?

« Cela passe par l'exemple et des sensibilisations aux données numériques. On montre ce qu'il y a derrière. Par exemple, le « Cloud » est bien plus qu'un nuage, il a une réalité matérielle qui mérite d'être prise en compte, car elle a un impact sur notre environnement et nos vies. »

REPOUSSER LES LIMITES ET DONNER ACCÈS À L'INACCESSIBLE

L'Électrolab est présenté comme « la plus grande association d'Europe pour les bidouilleurs¹ » et « le plus grand hackerspace européen² ». Fonderie, découpe laser, fraisage numérique, impression 3D, musicologie, broderie numérique... **Ce qui fait sa réputation et sa renommée internationale, c'est sa capacité à proposer des machines et savoir-faire que l'on ne trouve dans aucun lieu ouvert, avec une offre d'équipements plus large et éclectique que celle des fablabs et de la plupart des makerspaces.** Ainsi, au sein du lieu, se croisent des activités et disciplines différentes (robotique, mécanique, spatial...), qui se révèlent finalement souvent complémentaires pour expérimenter, inventer ou fabriquer des objets de tout genre. Une particularité qui se reflète dans les activités du tiers-lieu : organisateur et hôte de la coupe d'Île-de-France de robotique ; ateliers de conceptions ; productions de kits pour faire soi-même ; prototypage d'un lanceur automatique de volants de badminton ; fabrication d'antennes...

« Nous avons un kit pour fabriquer son enceinte bluetooth. Au-delà de l'objet, le kit a pour but de découvrir et se familiariser avec de nombreux outils tels que la découpeuse laser, l'imprimante 3D, la soudure et éventuellement quelques travaux d'ébénisterie et de conception 3D. »

L'APPRENTISSAGE PAR LE FAIRE, ET PAR LA RENCONTRE ET L'ÉCHANGE

L'activité principale du tiers-lieu est la formation aux machines et la médiation pour permettre aux publics d'accéder aux différents outils du lieu et ainsi offrir à chacun la capacité de fabriquer, de réparer, d'exprimer sa créativité. En adhérant à l'association, chaque membre peut ainsi laisser libre court à sa créativité, apprendre à utiliser chaque machine ou se spécialiser, mener un projet précis ou papillonner. **La principale ressource de l'Électrolab ce sont les compétences de ceux qui l'occupent.** La présence d'un cuisinier dans la petite équipe salariée de 5 personnes traduit l'importance des temps conviviaux comme les repas, pour la cohésion de la communauté et pour la dynamique d'échanges entre pairs. **Ce sont ainsi plus de 350 membres qui se forment mutuellement.** Les échanges, discussions et rencontres garantissent la circulation des savoirs, génèrent un foisonnement d'idées, d'innovations et d'expérimentations mais surtout garantissent que chaque projet aura accès aux compétences nécessaires à sa réalisation.

UN TERREAU FAVORABLE À L'INNOVATION POUR LES ENTREPRISES

Le tiers-lieu accueille et héberge de jeunes entreprises qui viennent expérimenter et profiter des savoir-faire, équipements et approches qu'on y trouve. L'Électrolab propose également des prestations d'études et de prototypages à des entreprises et institutions qui souhaitent bénéficier du potentiel des hackers, de leur capacité à détourner des objets de la vie courante ou à trouver des solutions nouvelles. Ils travaillent par exemple avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES) sur la fabrication de propulseurs de micro-satellites.

S'inspirant de ces modes de faire, le CNES a d'ailleurs impulsé la création de l'association Open Space Makers, qui réside aujourd'hui à l'Électrolab et qui s'adresse à tous les lieux de mise à disposition d'outils de fabrication collaborative afin de permettre au grand public de contribuer directement à la création d'infrastructures spatiales.

UNE RÉPONSE À LA DÉSINDUSTRIALISATION

Dans l'imaginaire collectif, l'industrie est quasi exclusivement associée à des images négatives : destruction de ressources, pollution, conditions de travail difficiles... **L'Électrolab milite pour que la culture industrielle soit perçue différemment, en démontrant que ce que l'industrie produit est utile et peut avoir un impact positif sur l'environnement et la société.**

L'Électrolab est Fabrique Numérique de Territoire depuis février 2020. [En savoir plus sur electrolab.fr](https://www.electrolab.fr)

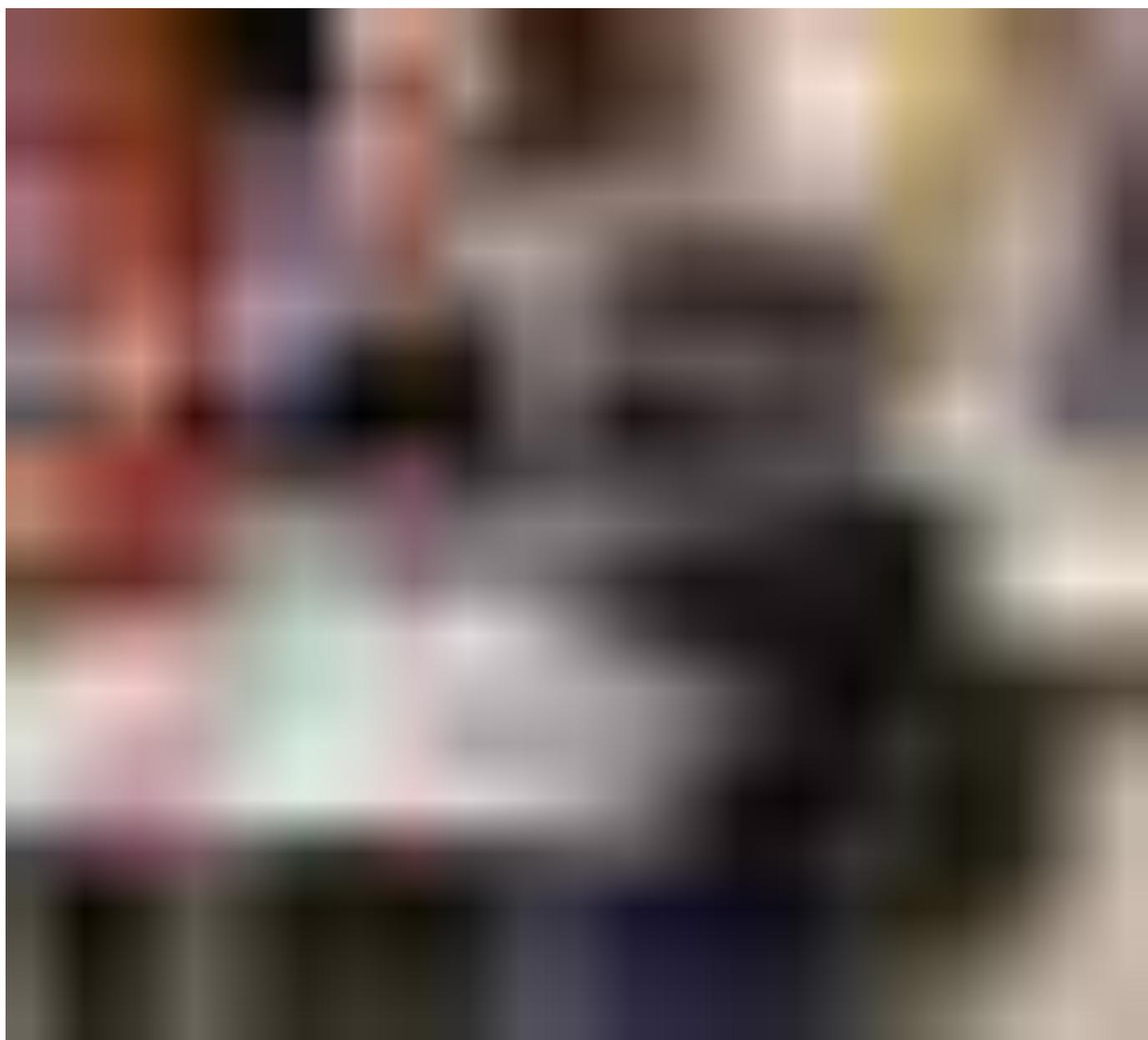
1 <https://kaizen-magazine.com/article/electrolab-la-plus-grande-association-deurope-pour-les-bidouilleurs/>

2 <https://www.makery.info/2014/10/07/electrolab-le-futur-plus-grand-hackerspace-europeen-a-nanterre/>

“

On vise la réappropriation par les citoyens de la culture industrielle. À l'Électrolab nous démontrons que nous pouvons retrouver notre capacité à faire, par exemple lorsque l'on sort le prototype de pousse-seringue pendant la crise sanitaire - OpenSyringePump-pour permettre à des entreprises industrielles françaises d'en produire et de répondre à la pénurie.”

Vincent Patrelle, président de l'Électrolab



L'ÉCTROLAB EN BREF

1500 M² DE SURFACES | **350** MEMBRES ADHÉRENTS | **70** BÉNÉVOLES INVESTIS | **5** SALARIÉS

+11 000 MESSAGES DE DISCUSSION SUR LE FORUM | **4,5 TONNES** DE PLACO EN COURS DE POSE POUR MISE AUX NORMES D'ACCUEIL DU PUBLIC

PORTRAIT

LA MACHINERIE

AMIENS, HAUTS-DE-FRANCE

Tiers-lieu dédié à la rencontre et la coopération entre des individus et collectifs de tous horizons, engagé dans la réappropriation citoyenne des outils et savoirs à travers l'échange.

C'est à Amiens, dans les Hauts-de-France qu'est situé le Lab de la Machinerie. L'association, née en 2014 de la rencontre d'utopistes aspirant à « fabriquer et travailler autrement », se donne pour ambition de permettre **aux citoyens de se réapproprier la technique, de développer une économie au service de l'humain poursuivant un but social et solidaire, ainsi que d'insuffler de nouvelles manières de travailler.**

LE NUMÉRIQUE N'EST PAS UNE FIN EN SOI

Le lieu est ouvert à tous et accueille groupes de jeunes, demandeurs d'emplois, retraités, et toutes catégories socio-professionnelles. **Le point commun, faire utiliser les machines à l'ensemble des publics en visite ou en résidence pour les mettre en situation et les faire réfléchir vis-à-vis de leurs besoins et de leurs usages.** Les gens sont mis en position de fabriquer et d'utiliser par eux-mêmes les outils numériques pour apprendre par le faire. Ils dessinent, font des recherches, visualisent ce qu'ils ont envie de fabriquer avant la phase de réalisation, là où interviennent les outils numériques qui accélèrent la création. **Le numérique est un moyen dont chacun doit avoir la maîtrise pour aider à réaliser et documenter son projet, sa démarche.** La technique numérique est ainsi beaucoup moins lointaine pour les usagers qui dépassent leur appréhension et l'utilisent à la mesure de leurs besoins.

« Le numérique n'est pas une fin en soi mais un outil que les gens doivent s'approprier, pour réaliser leur projet. C'est une aide à la création qui doit être accessible à tous. Nous accueillons autant des gens qui réalisent des vélos cargo, des pancartes signalétiques que leurs faire-parts de mariage, grâce au numérique. »

LA RÉAPPROPRIATION CITOYENNE DE LA TECHNIQUE

Le numérique est placé comme facilitateur, permettant à chacun de réaliser ses projets. Nous sommes loin du « tout-dématérialisé » qui est à l'inverse de la philosophie du lieu. L'objectif sous-jacent est davantage de **profiter des nouvelles technologies pour lutter contre la standardisation des objets et des démarches, et ainsi redevenir acteur et créateur de son environnement.** Libérer les énergies créatives, adapter la réalisation aux réels besoins des individus et des territoires, faire du circuit court, monter des coopératives de production locales sont les enjeux sur lesquels le Lab de la Machinerie souhaite se positionner et agir.

TRAVAILLER AUTREMENT

Cette approche s'illustre également par l'accompagnement fait par La Machinerie pour **aider les acteurs du territoire, artisans, commerçants, TPE-PME, et même certains industriels, à intégrer la fabrication**

“ **Cette démarche est par ailleurs un moteur de cohésion sociale. Le fait d'adapter le lieu aux demandes des uns et des autres, d'en faire un lieu-outil au service des projets de chacun, permet de faire venir des gens d'horizons complètement différents.** ”

Marie Fauvarque, responsable de la Machinerie

numérique dans leurs pratiques. Leur sont mis à disposition des outils numériques qui leur permettent soit de réaliser du prototypage, soit d'améliorer leur pratique, afin de passer moins de temps sur des tâches à faible valeur ajoutée.

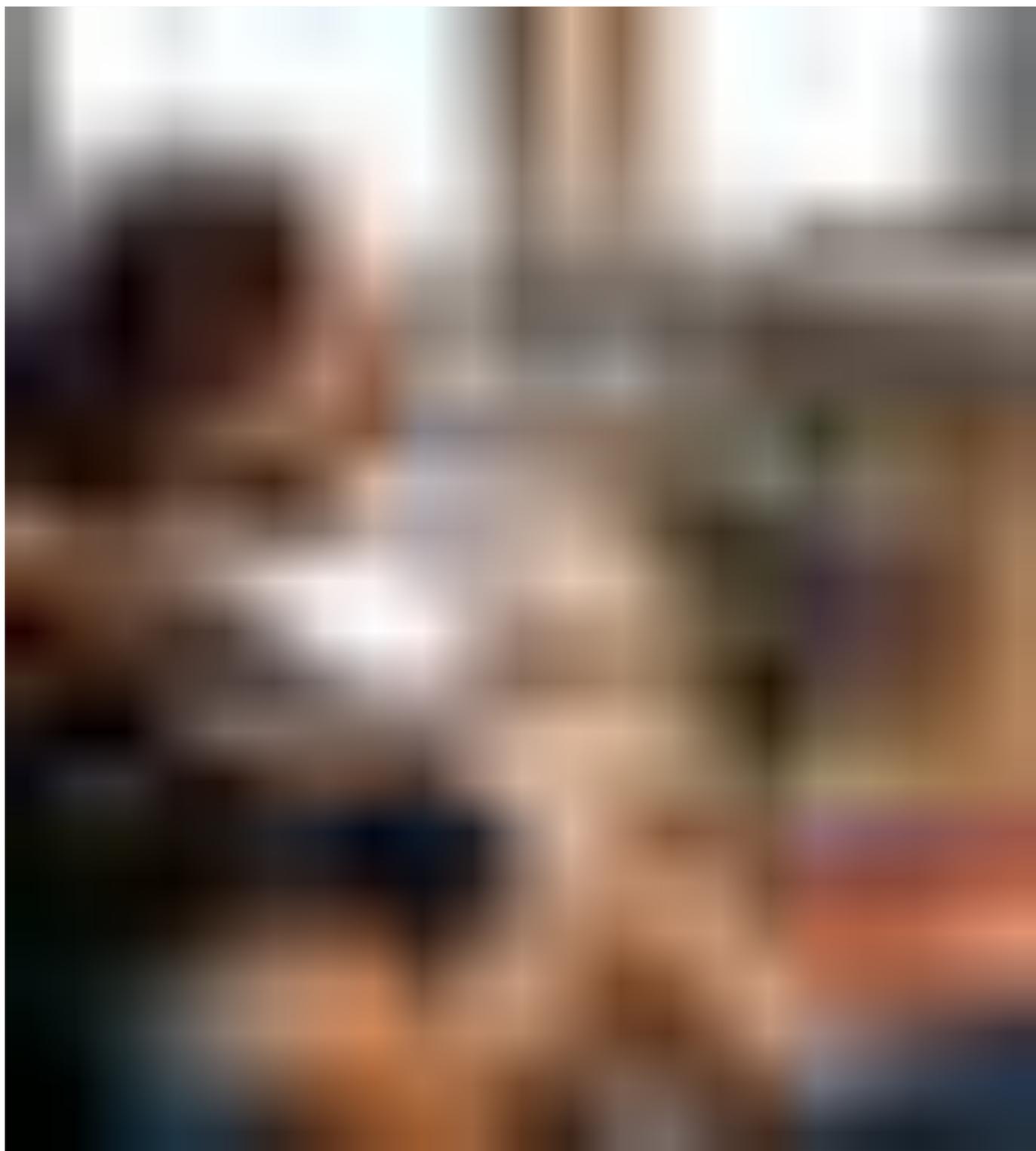
Face à l'ampleur des besoins en termes de formation et d'accompagnement, la Machinerie propose une formation « Artisan Numérique », labellisée Grande École du Numérique, qui vise, en valorisant l'apprentissage par le faire et entre pairs, à équiper l'apprenant de compétences techniques et entrepreneuriales qui lui permettront de s'insérer dans ce contexte professionnel en transition.

SE FORMER AU NUMÉRIQUE PAR LA ROBOTIQUE

À travers son programme OpenBot, La Machinerie, par le biais de la robotique, forme aux outils numériques, imprimantes 3D, découpe laser... et aux process, programmation, conception par ordinateur... des jeunes de moins de 26 ans. **La robotique permet à n'importe quel public, jeunes ou non-initiés, et quel que soit son niveau d'étude, de pouvoir présenter des concepts complexes, conception électronique, fabrication numérique, programmation, de manière simple et ludique.** Le programme encourage ainsi chacun à devenir acteur de son projet numérique, non seulement en prenant en main la technique mais en intégrant des concepts indispensables à sa culture numérique.

Demain, leur souhait est de continuer et renforcer ces actions de médiation numérique pour permettre la montée en compétences de tous, tout en laissant plus de place à la liberté d'expérimenter. Ils œuvrent également à la reconnaissance des métiers de la médiation numérique et de fabmanagers pour permettre de mieux les financer.

La Machinerie est Fabrique Numérique de Territoire depuis 2019.
[En savoir plus sur lamachinerie.org](http://lamachinerie.org)



LA MACHINERIE EN BREF

160 M² DE FABLAB

310 M² D'ESPACE
DE COWORKING

120 M² D'ESPACE DE CONVIVIALITÉ
ET D'ÉCHANGES

GEN UNE GRANDE ÉCOLE
DU NUMÉRIQUE

STARTER UN PROGRAMME
D'INCUBATION

OPEN UN PROGRAMME D'APPRENTISSAGE
PAR LA ROBOTIQUE

PORTRAIT

MANIFACT-LA KAZLAB

SAINT-LAURENT-DU-MARONI, GUYANE

Lieu de ressources numériques pour le territoire : techniques, matérielles, humaines.

C'est à la frontière entre le Suriname et la Guyane Française, dans la ville de Saint-Laurent-Du-Maroni que se trouve la KazLab, premier fablab de Guyane, situé dans le Camp de la Transportation, ancien bain en plein centre-ville réhabilité en un pôle culturel. Géré par l'association Manifact et porté par des acteurs de terrain du milieu associatif et culturel depuis 20 ans, il se fixe pour mission de lever les freins liés au manque de ressources techniques ou de matériel sur le territoire et à faire du numérique un outil au service du développement social et sociétal.

Depuis son ouverture au public en avril 2016, la KazLab, contraction de « Kaz » qui signifie case en créole guyanais et de « Lab » pour laboratoire, est un lieu collaboratif d'initiation, d'apprentissage, de mise en relation et d'accompagnement ouvert à tous, sans considération de genre, d'âge, de niveau scolaire ou d'origine sociale ou communautaire.

COMBLER LES BESOINS EN NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Les deux fondateurs ont eu l'idée de créer Manifact, à l'origine en faisant des prestations, pour répondre à l'absence totale de service numérique sur leur territoire. Confrontés eux-mêmes à la difficulté de trouver machines, revendeurs ou réparateurs, ils se sont improvisés makers et ont rapidement été identifiés comme « experts » du numérique, sollicités par les habitants, les collectivités ou les professionnels du territoire qui n'arrivaient pas à résoudre leurs problèmes techniques ou numériques.

« Nous avons été obligés de trouver nous-mêmes des manières de faire. Nous avons fait appel à des ressources en ligne, et nous sommes vite devenus des makers malgré nous, puis des « spécialistes » pour les habitants du territoire et les collectivités. »

FAVORISER L'APPROPRIATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

La KazLab cherche à sensibiliser tous les publics au potentiel de la fabrication numérique et permet ainsi un accès pour tous aux machines numériques, avec des ateliers Do It Yourself en semi-autonomie, durant lesquels chacun est libre de fabriquer, après avoir suivi une initiation à l'utilisation des machines. **Le Lab participe également à la diffusion**

de la culture numérique en proposant animations et visites du tiers-lieu aux écoles et centres de formations, autour d'ateliers pratiques pour appréhender le potentiel des machines présentes dans le lieu. Un fablab mobile, créé il y a peu, permet de dépasser les murs du tiers-lieu en proposant des animations à l'extérieur, directement dans les écoles, collèges ou centres sociaux.

FORMER AUX NOUVELLES PRATIQUES

La KazLab propose des formations professionnelles adaptées aux publics de différents niveaux : la Fab'Academy en partenariat avec le ministère de l'industrie du Suriname durant laquelle sont formés des futurs encadrants de fablabs ou créateurs d'entreprises ; des formations Artisans numériques pour artistes et artisans locaux dont l'appropriation des outils de fabrication numérique du fablab est nécessaire à la réalisation de projets professionnels ; et enfin le tremplin numérique, pour former des jeunes décrocheurs scolaires « NEETS » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) pendant 3 mois, à la fabrication numérique ou l'infographie autour de projet concrets : fabrication de lunettes en bois de Guyane, fabrication d'une voiture télécommandée, d'une coque de téléphone personnalisée...

DE NOUVELLES DEMANDES, DE NOUVEAUX PROJETS ANNONCIATEURS D'UNE DÉMARCHE PÉRENNE

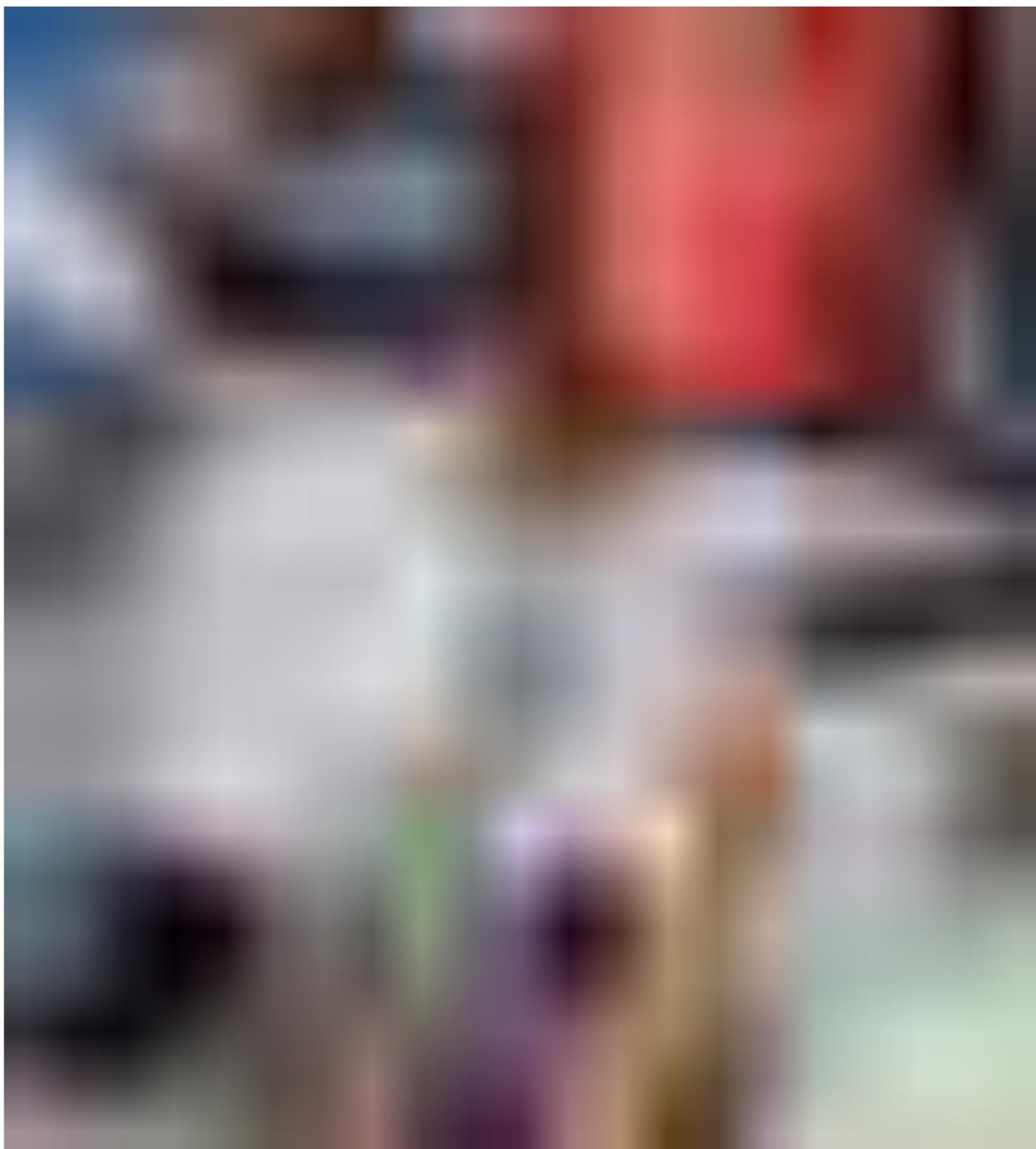
De plus en plus de besoins se font sentir sur le territoire, notamment des entreprises, industriels et collectivités autour des questions de relocalisation de la production, d'appui au prototypage ou de réparation et production de pièces de rechange. La KazLab tend ainsi vers une nouvelle activité pour proposer des services de production numérique aux professionnels ou de mise à disposition des machines en location pour permettre la production de petites séries : packaging, signalétique, artisanat numérique...

Enfin, face au développement rapide de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni et de la mise sous pression de l'offre immobilière, plusieurs entreprises peinent à trouver des locaux, des salles de formation ou de séminaire. Manifact va prochainement proposer des espaces de travail partagés pour y répondre, une opportunité pour attirer de nouveaux publics.

Manifact est Fabrique Numérique de Territoire depuis février 2020.
En savoir plus sur manifact.org

“ **Nous essayons de trouver des solutions adaptées à nos spécificités, en inventant plutôt qu'en essayant de reproduire... et en essayant de répondre à : de quoi as-tu besoin pour faire ?** ”

Rudi Floquet, cofondateur et directeur de Manifact



MANIFACT EN BREF

130 M² ESPACES ACCUEIL, FORMATION,
ATELIERS AVEC MACHINES NUMÉRIQUES

5 SALARIÉS

136 ADHÉRENTS

+ 600 PERSONNES ACCUEILLIES EN
FORMATION OU CONFÉRENCE

67 DEMI-JOURNÉES DE
FORMATION EN 2019

15 STRUCTURES ACCOMPAGNÉES
(ENTREPRISES, AUTRES FABLABS...)

FABRICATION LOCALE

49% DES TIERS-LIEUX

CONCERNÉS PAR LA FABRICATION ET LA PRODUCTION

30%

SONT DES FABLABS, MAKERSPACES,
HACKERSPACES

19%

SONT DES ATELIERS ARTISANAUX PARTAGÉS

LEURS ACTIVITÉS

60% FONT DE L'IMPRESSION 3D

53% DE LA RÉPARATION OU DU RÉEMPLOI

38% DE LA MENUISERIE ET DE L'ARTISANAT D'ART

POUR DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX

87% PARTICIPER À LA TRANSMISSION ET DIFFUSION
DES SAVOIR-FAIRE

54% FABRIQUER POUR RÉPONDRE À DES BESOINS LOCAUX

LES PROJETS DE FABRICATION DES TIERS-LIEUX CONCERNENT EN PRIORITÉ :

L'ART
ET LA CULTURE



L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE



LES TIERS-LIEUX CO-PRODUISENT MAJORITAIREMENT AVEC :

DES ARTISANS POUR 47% DES TIERS-LIEUX

DES ARTISTES POUR 47%

DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR 38%

L'APPRENTISSAGE ET LA TRANSMISSION DE SAVOIR-FAIRE
EST AU CŒUR DE LEUR DÉMARCHE
FAISANT DES ACTEURS DE LA FORMATION UN PARTENAIRE
ESSENTIEL POUR 31% DES TIERS-LIEUX.

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PUBLICS

VIENNENT FABRIQUER, SE FORMER, RÉPARER, EXPÉRIMENTER.
SELON LES TIERS-LIEUX, LES PRINCIPAUX PUBLICS SONT :



DES AMATEURS
SELON 75%
DES TIERS-LIEUX



DES ASSOCIATIONS
SELON 63%
DES TIERS-LIEUX



TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS
SELON 54%
DES TIERS-LIEUX



DES ARTISANS
LOCAUX
SELON 48%
DES TIERS-LIEUX



DES ENTREPRISES
LOCALES
SELON 33%
DES TIERS-LIEUX

DU FAIRE ENSEMBLE À LA RELOCALISATION DE LA PRODUCTION

Ateliers artisanaux partagés, ateliers de fabrication numérique, fablabs ou encore makerspaces, nombreux sont les tiers-lieux qui pratiquent la fabrication locale voire qui produisent à échelle territoriale des petites séries. Certains d'entre eux sont par ailleurs destinés essentiellement à des professionnels, artisans locaux, travailleurs indépendants ou entreprises locales. Leurs spécificités : apporter un cadre de travail innovant, favoriser les coopérations entre les utilisateurs du lieu et les partenaires du territoire, et concourir à la transmission des savoirs et à la montée en compétences de tous.

ÉCOSYSTÈMES DU FAIRE

Ateliers partagés, équipés en parc machines, ils font la part belle à l'équipement numérique : imprimantes 3D, brodeuses numériques, découpeuses laser, machines à commande numérique... Engagés dans la fabrication locale, ils regroupent des zones d'assemblages et de stockage ou autres matériaux et recycleries pour encourager au réemploi des matières premières.

Mais au-delà de l'apport matériel mutualisé, ce sont des écosystèmes de travail, de sous-traitants et de professionnels aux savoir-faire complémentaires qui donnent naissance dans ces lieux à des projets collaboratifs.

Certains travaillent ainsi avec des entreprises ou industries au prototypage de solutions ou à la modernisation d'un tissu productif, forts de leur équipement numérique et de leur capacité d'innovation. D'autres peuvent répondre à des projets d'envergure en faisant appel à plusieurs compétences réunies dans le lieu ou au sein du réseau partenaire de ce dernier.

LIEUX D'APPRENTISSAGE ET D'INNOVATION

Ce sont également des conseils et services supports dans des domaines nécessaires au développement des activités des professionnels résidents comme la communication, le graphisme ou encore la comptabilité qui peuvent être mutualisés.

La plupart des lieux cherche en complément à développer les compétences de chacun et favoriser l'apprentissage de nouvelles techniques en proposant des modules de formation ou en incitant les résidents eux-mêmes à devenir formateurs.

Ainsi **ICI Montreuil** ([portrait p.68](#)) est un tiers-lieu qui regroupe des savoir-faire autour de l'art, du design et de la technologie. 1800 m² mis au service des métiers de l'artisanat d'art, avec des parcours de formation d'Entrepreneur-Maker ou Créative Technologist. La formation fait partie intégrante également de l'Atelier Normand, à Carpiquet, dans le Calvados. Il propose des formations aux machines-outils, éligibles au CPF

(Compte personnel de formation), ainsi que des ateliers thématiques, cours du soir et stage d'été. L'Atelier Normand accompagne les artisans du tiers-lieu à devenir eux-mêmes formateurs, pour que l'encadrement et les cours soient réalisés par des professionnels, et que cela participe du partage et transfert de compétences au sein de l'espace.

Pôles d'innovation, les tiers-lieux participent à l'expérimentation et au développement de nouveaux modes de fabrication, pour une production plus locale mais également plus responsable. Pour la plupart acteurs de l'Économie sociale et solidaire, ils font de la fabrication locale un levier de l'insertion par l'activité et un moyen de limiter les externalités environnementales négatives. Ainsi, plus de 130 entreprises travaillent avec Plateau Fertile, à Roubaix, tiers-lieu co-construit par des créateurs de mode, graphistes, designers et collaborateurs de grands groupes de mode, au développement d'une mode plus responsable et innovante. Y sont expérimentées avec des industriels de nouvelles techniques de production permettant de répondre à la demande en flux tendus, évitant les stocks et le gaspillage de matière textile. ([portrait p.70](#))

FABRIQUER EN RÉSEAU, LE MODÈLE DE LA FABRICATION DISTRIBUÉE

La crise sanitaire a révélé la capacité à faire de larges écosystèmes d'acteurs, tiers-lieux et makers, et leur agilité à produire des biens localement, rapidement, pour pallier les besoins urgents en produits médicaux. Ils ont su s'organiser pour créer des chaînes de solidarité de production de proximité, entre professionnels de santé, fablabs ou ateliers équipés de machines numériques. Ils ont pu ainsi fournir près de 5 millions d'unités, masques, visières, valves, pousse-seringues, ouvre-portes, masques de plongée transformés en respirateurs, gel hydro-alcoolique, pièces détachées... ([voir partie dédiée à la crise sanitaire p.162](#))

Ils ont mis en lumière à l'échelle nationale les atouts d'un modèle de fabrication distribuée, à la fois local et « à la pièce », adaptable et capable de produire des prototypes et de les répliquer rapidement grâce à des réseaux et écosystèmes en ligne.

Ainsi, à Grenoble, makerspaces et fablabs associés à Schneider Electric et chercheurs du CEA se sont organisés pour mettre en place un système de récupération, de distribution, puis de production de masques, à partir d'un prototype original. Le **BlueLab à St Nazaire** a créé des prototypes de moules pour fabrication de visières qui ont servi ensuite aux industriels pour prendre le relai sur une fabrication de masse. **L'Usine Partagée** en Normandie, créée face à l'urgence notamment à l'initiative du tiers-lieu du **Dôme à Caen**, a regroupé 19 structures de 5 départements, fablabs, laboratoires publics, PME, Conseil Régional et école d'ingénieur pour collectivement améliorer les designs, fabriquer et distribuer des visières à plus de 116 bénéficiaires locaux, établissements hospitaliers, infirmiers, dentistes... ([portrait p.172](#))

UNE PRODUCTION À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Ces modes de production ont en commun d'être à échelle urbaine et permettent de repenser la fabrication autour d'un modèle de proximité, ouvert à tous, qui tend à réduire les contraintes logistiques d'approvisionnement ou de distribution, dans une logique de réduction

des impacts écologiques. **Un nouveau modèle proposant une alternative aux grands pôles industriels, à l'éclatement des chaînes de production ou à la mondialisation, qui veut réinterroger le rapport de chacun à la fabrication d'objets, à leur usage et à leur consommation.**

« L'agglomération du Puy-en-Velay s'est engagée dans un projet de Manufacture locale, portée par l'AFPA »

La Manufacture répond à un besoin territorial en complétant l'offre d'accompagnement des porteurs de projets au travers d'une approche innovante et moderne. Il n'existe pas à ce jour d'offre équivalente dédiée aux professionnels de la fabrication et à l'artisanat notamment d'art. Les moyens mis à disposition au travers de l'important parc de machines et de l'accompagnement technique constituent une réelle opportunité pour les professionnels de notre territoire. Il s'agit d'un appui à la création d'entreprise incontestable. Les entrepreneurs peuvent s'affranchir de l'acquisition de machines coûteuses, les artisans sortent de l'isolement de

leur activité et côtoient d'autres professionnels. L'ensemble des professionnels de tout secteur aspire aujourd'hui à travailler de façon collaborative. Or, il n'existait pas, à ce jour, d'offre collaborative dédiée à l'artisanat. Un partenariat s'est alors engagé avec la Communauté d'agglomération et ses partenaires, notamment la Chambre de Métiers, de façon à identifier les besoins des artisans afin que l'AFPA complète et ajuste son offre en cours de construction et s'adapte au mieux aux besoins sur le parc machines pour les ateliers bois, métal, mais également pour l'atelier numérique. En plus de l'abonnement mensuel,

la Communauté d'agglomération et l'AFPA se concertent de façon à expertiser la construction d'une offre sous forme de prestation horaire, pour que les artisans déjà installés puissent venir faire usage du site et des machines pour un projet spécifique et y recueillir des savoir-faire complémentaires par mutualisation avec les autres artisans.

.....
Témoignage de **Corinne Bringer**, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en charge de l'économie de proximité.

»

La fabrication distribuée : pour une production partagée, relocalisée, plus écologique et inclusive

La fabrication distribuée est un système de production reposant sur **la mise en réseau et le partage de ressources, de compétences et de capacités de production**. L'objectif est de permettre la conception, la fabrication et la distribution de produits localement, au plus près des besoins, tout en bénéficiant de savoirs et savoir-faire d'un réseau élargi.

La crise du Covid-19 a révélé la capacité de ce mode de production déconcentré à agir de façon rapide et agile, en réponse à des besoins en hyper-proximité. **Il s'est révélé comme une alternative viable à un modèle traditionnel centralisé et dépendant d'une production mondiale, facteur d'instabilité.**

C'est parce que les makers se sont mis en réseau qu'ils ont pu répondre vite aux besoins en masques et visières des personnes en première ligne dans les hôpitaux, face à la pénurie et saturation de l'outil productif national. Tous ont partagé, repris des plans de makers partagés en open source, qu'ils ont testés, adaptés, améliorés, au profit des bénéficiaires et de la communauté

(Plus d'éléments sur le potentiel révélé pendant la crise des infrastructures de coopération et d'innovation ouverte p.167). Pour d'autres, les réseaux leur ont permis d'être mis en relation avec des distributeurs ou des entreprises locales en capacité de fournir des matières premières à proximité. Toute la chaîne de valeur, de l'approvisionnement à la fabrication et à la distribution, a pu se mettre en œuvre en un temps record à des échelles locales ou inter-territoriales.

Ce sont des modèles qui participent à **la relocalisation et au développement de l'emploi local. Ils limitent l'impact écologique de la production**, favorisant la production à la demande et les circuits courts, limitant ainsi les transports et les stocks.

Le réseau des tiers-lieux, avec un maillage de plus en plus fin du territoire en fablabs, makerspaces et ateliers de fabrication, offre l'opportunité d'expérimenter de nouveaux systèmes productifs s'appuyant sur les principes de l'innovation ouverte :

- Des **communautés ouvertes de compétences et d'expertises** permettant de prototyper rapidement des solutions et objets nouveaux ;
- Des **infrastructures numériques facilitant la circulation de ces prototypes et modèles open source** ;
- Des **espaces de fabrication locale** capables de reprendre ces prototypes, de les améliorer (contribuant ainsi à un cercle vertueux via l'amélioration collective et leur mise à disposition en open source), de les adapter aux besoins et de les produire.

Des plateformes internet, comme **MakerNet** et **FabriCommuns**, sont déployées pour faire la démonstration d'une fabrication distribuée économiquement viable, rémunérant les contributions de chacun, et facilitant l'intelligence collective en ayant notamment recours aux licences libres. Elles permettent à tous de profiter des compétences et de la créativité de chacun. *Retrouvez « 200 signataires pour la fabrication distribuée » sur fabriccommuns.org*

Le gouvernement soutient le développement de « Manufactures de Proximité »

Dans la continuité des programmes de soutien de l'État aux tiers-lieux, les ministères de la Cohésion des Territoires et de l'Économie en charge des Petites et Moyennes Entreprises soutiennent le développement de « Manufactures de Proximité ».

Les Manufactures sont de **petites unités de production dans les territoires, qui participent à la relance de l'activité économique locale**, en offrant aux artisans, entrepreneurs ou TPE/PME, fortement atteints par la crise, un cadre de travail et de production innovant. Elles permettent également le développement du télétravail en multipliant l'offre d'espaces de coworking et participent à la valorisation des circuits courts et de l'éco-conception.

Tiers-lieux de production, leurs principes et valeurs visent à :

- favoriser la coopération territoriale, faciliter la contribution citoyenne et expérimenter librement ;
- encourager la mutualisation de machines et de services ;
- animer une communauté d'acteurs territoriaux pour développer des projets collectifs ;
- favoriser l'échange et l'entraide ;
- développer la formation professionnelle et l'apprentissage par le faire ;

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a missionné France Tiers-Lieux pour une phase de préfiguration du dispositif au premier semestre 2021, afin de concevoir et structurer le programme sur la base de modèles existants ou en développement. **Les enseignements tirés**

doivent permettre de lancer une première vague d'accompagnement de 50 Manufactures de proximité, dont 10 en expérimentation dès début 2021 pour mettre en place le dispositif sur la base de premiers projets éprouvés.

Un programme d'ingénierie sera mis en place pour accompagner les collectivités dans le montage des projets, accompagner la sélection d'acteurs locaux clés, impliquer les acteurs économiques locaux, aider à la structuration des modèles économique et juridique, de l'aménagement, de l'investissement matériel, de la gouvernance... Il sera complété par un **programme de formation des responsables de manufactures** au développement et à la gestion de ce type d'espace, pour assurer autonomie et pérennité aux projets.

✓ RECOMMANDATIONS

500 MANUFACTURES DE PROXIMITÉ ET UNE ACADEMIE DES MANUFACTURIERS

Les Manufactures ont pour vocation de répondre : aux besoins des TPE - PME, artisans, indépendants, entrepreneurs locaux qui ont besoin de mutualiser leurs espaces et leurs machines de fabrication ; au développement du télétravail en multipliant l'offre d'espaces de coworking ; à la transmission et la montée de compétences en plaçant l'apprentissage au cœur de leur modèle ; à la valorisation des circuits courts, du recyclage, du réemploi et de l'éco-conception.

50 premières sont lancées en 2021. Il s'agit d'accélérer leur déploiement en travaillant avec l'ensemble des filières concernées par les besoins de relocalisation de la production. Des projets de Manufactures textiles, agricoles, industrielles, de métiers d'art... peuvent ainsi être accompagnés spécifiquement grâce au programme qui sera mis en place.

Atteindre l'objectif de 500 Manufactures de Proximité d'ici 3 ans.

Développer un programme de formation des porteurs de projet à la gestion de ce type d'espaces : « l'Académie des Manufacturiers ». Y seront traités les volets techniques, gestion et administration, communauté et usages, ancrage territorial et démarche partenariale ; les modalités de fonctionnement d'une manufacture : modèle économique, écosystème, ressources humaines, gouvernance, aménagements intérieurs et matériels ; un programme de tutorat par des experts.

Lieux de formation par le faire, il est nécessaire par ailleurs de renforcer les liens avec les structures de l'insertion afin d'en faire des leviers de retour à l'activité dans les territoires.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES FILIÈRES ARTISANALES ET DE PRODUCTION POUR EXPÉRIMENTER D'AUTRES FORMES DE FABRICATION AVEC EUX

Les tiers-lieux et fablabs ont également vocation à faire émerger **des écosystèmes auxquels peuvent contribuer les acteurs des filières, présents sur les territoires.**

Ces derniers ont une connaissance fine des besoins des acteurs économiques territoriaux et sont en capacité d'identifier :

- les enjeux de relocalisation d'unités de production sur les territoires ;
- les besoins d'adaptation des parcours de formations et d'accompagnement pour les artisans et entrepreneurs dont les profils ont pu évoluer ces dernières années ;
- les besoins en expertise, sur de nouveaux outillages, notamment liés aux nouvelles technologies, ou les besoins en recherche et développement et prototypage.

En coopérant avec les représentants des filières, les tiers-lieux et fablabs peuvent faire émerger de nouveaux lieux du faire ensemble qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, la formation et l'apprentissage par les pairs, le partage et la valorisation des savoir-faire.

RENFORCER LES INFRASTRUCTURES DE COOPÉRATION ET D'INNOVATION OUVERTE ESSENTIELLES À LA FABRICATION DISTRIBUÉE

Le mouvement de fabrication solidaire pendant la crise Covid n'aurait jamais été possible sans certaines infrastructures de coopération qui ont permis l'organisation collective et l'innovation ouverte (gestion logistique, recherche collaborative, documentation des prototypes, circulation des informations...). Pour aller plus loin dans la fabrication distribuée et favoriser la relocalisation de la production, il est nécessaire d'investir dans le développement de ces infrastructures (matérielles et immatérielles) :

- **Appuyer la structuration des écosystèmes territoriaux coopératifs spécialisés sur l'innovation ouverte, la R&D et la fabrication numérique, dans le cadre du programme à venir de soutien à de nouveaux PTCE** (voir p.245). En lien avec les Régions et le programme Territoires d'industrie, ces écosystèmes pourraient utilement devenir des référents en matière d'innovation ouverte, pour la R&D, le prototypage et la fabrication citoyenne.
- Dans le cadre du programme de soutien à de nouveaux PTCE. L'initiative Usine Ouverte de Normandie pendant la crise (voir p.172) ou encore les actions de l'Électrolab à Nanterre (voir p.56) sont de bons exemples de ce que pourraient permettre de tels écosystèmes.
- **Mener un travail d'expertise juridique des freins au développement de l'innovation ouverte et de la fabrication distribuée** : limites de la propriété intellectuelle dans certaines situations, notamment d'urgence ; obstacles liés aux normes et à la difficulté d'accéder aux organismes de certification ; inadaptation de la commande publique et des dispositifs publics à ces démarches ; formes juridiques (et absence de forme juridique) des acteurs engagés dans la fabrication distribuée...
- **Investir dans l'innovation ouverte** en finançant les démarches d'animation de communautés et de recherches ouvertes et contributives.
- **Soutenir le développement, l'entretien et l'adaptation des logiciels et plateformes libres et open source, indispensables au fonctionnement de la fabrication distribuée** : outils de documentation, plateformes logistiques, places de marchés...

PORTRAIT

MAKE ICI

MONTREUIL, SEINE-SAINT-DENIS

À l'origine de Make ICI, une ambition, celle de créer des manufactures comme outils d'appui à une filière métier mais également vecteurs d'insertion et d'employabilité.

Démarrée en 2012, la première manufacture avait pour vocation d'aider une catégorie d'entrepreneurs très peu soutenue par les financeurs et les pouvoirs publics : les artisans. Les manufactures Make ICI sont des lieux où les artisans et les entrepreneurs du « faire » peuvent trouver l'ensemble des services qui leur permettent de développer leur activité économique.

MUTUALISER, FAIRE NAÎTRE DES COLLABORATIONS

Première raison d'être de l'atelier partagé, la mutualisation d'un parc de machines professionnelles. On parle ici d'outils et de matériels qui représentent un coût non négligeable quand on est seul à le supporter, d'ateliers de travail ou d'espaces de stockage et de rangements. Un espace qui représente des charges importantes pour un entrepreneur qui démarre son activité. Le lieu offre également tout un environnement de travail, de professionnels aux savoir-faire complémentaires et de réseaux d'artisans.

« Il y a 100 résidents en moyenne dans une manufacture. Naissent des collaborations entre eux sur certains projets qu'ils décident de faire à plusieurs, ils s'échangent des bons plans... ici, personne ne manque jamais de travail. »

POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE CHACUN

C'est également du conseil et des supports dans des domaines nécessaires au développement de leurs activités qui n'est pas le cœur de leur métier, comme la communication ou la gestion administrative. Le lieu encourage également au partage de savoir-faire et aux projets communs entre résidents. **D'après les chiffres du secteur des métiers d'art, les résidents des manufactures Make ICI gagneraient deux à trois fois plus que la moyenne des artisans d'art français de par le volume de projets échangés et partagés dans les collectifs.**

« Un résident générerait en moyenne plus ou moins 40 000 euros de chiffre d'affaires par an. À ICI Montreuil cela représente environ 5 millions d'euros de CA cumulé par an incluant les revenus de la structure. L'impact pour l'économie et la redynamisation locale est donc significatif. »

Les artisans résidents participent aux décisions d'aménagement et d'équipement des manufactures. Quotidiennement, les équipes qui

animent le lieu sont auprès de ceux qui l'utilisent. Ensemble, ils font évoluer le lieu pour qu'il réponde constamment aux besoins des activités de fabrication ou développent des services complémentaires qui permettent aux artisans de se concentrer sur les tâches à forte valeur ajoutée pour eux.

FORMER ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI LOCAL

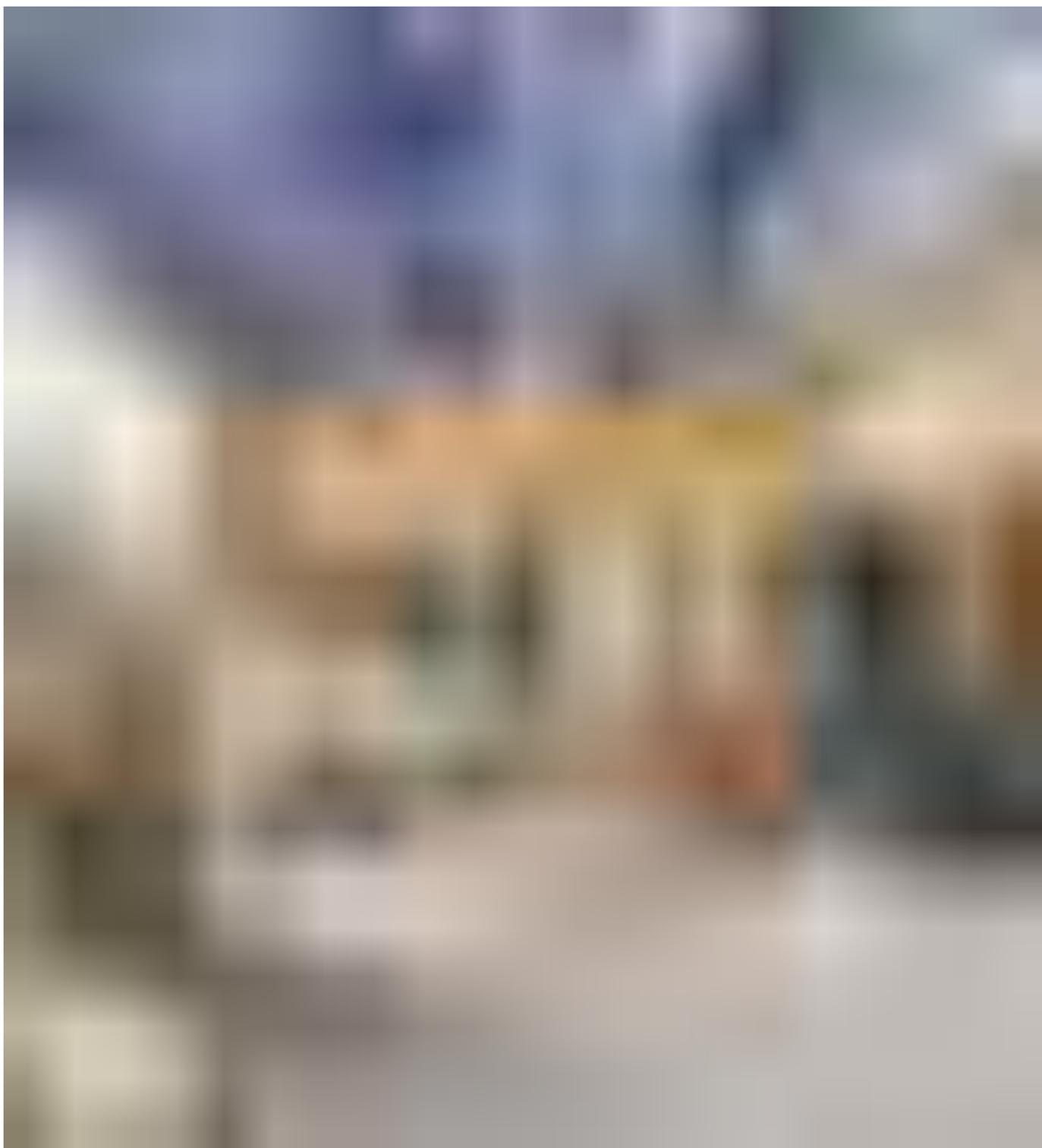
Les manufactures génèrent également de l'emploi et de la montée en compétence. Par exemple, au sein d'ICI Marseille, ce sont 5 emplois à temps plein et 100 résidents avec des profils différents qui, par le développement de leur activité, embauchent à leur tour. Ce sont également des modules d'accompagnement et de formation mis à disposition des résidents, qui eux-mêmes peuvent devenir formateurs et ainsi compléter leur revenu. Un atout pour les 50% de résidents qui sont dans leurs trois premières années d'activité et qui peuvent bénéficier de l'expérience des plus anciens.

« Depuis l'ouverture d'ICI Montreuil fin 2012, 400 artisans et entrepreneurs sont passés par nos manufactures pour un total de 750 emplois... »

Nicolas Bard, co-fondateur de Make ICI

Sont proposées également des formations dédiées à l'entrepreneuriat qui abordent les questions de marketing, de communication ou de juridiction pour les résidents mais aussi des personnes extérieures aux manufactures, avant tout des publics en difficulté comme les décrocheurs scolaires, les réfugiés ou les artistes en situation de précarité. **En 2019, ce sont 150 apprenants qui ont participé à une des promotions Entrepreneur Maker ou Creative Technologist pour se lancer dans leur propre activité.**

D'ici 5 ans, l'objectif est de soutenir l'émergence de nouveaux lieux de production dans les villes, les quartiers prioritaires et les milieux ruraux pour s'implanter au plus proche des besoins et des projets locaux. À terme, là où il y a un savoir-faire lié à l'artisanat d'art français, doit être créé un lieu de fabrication mutualisé, qui aura, entre autres, pour rôle de préserver ce savoir-faire, en valorisant ses métiers et en apportant des projets collaboratifs ou en sous-traitance, en lien avec les autres manufactures et réseaux de partenaires de l'écosystème. [En savoir plus sur \[makeici.org\]\(http://www.makeici.org\)](http://www.makeici.org)



MAKE ICI EN BREF

5 TIERS-LIEUX DE PRODUCTION :
MONTREUIL, NANTES, MARSEILLE,
PUY-EN-VELAY, LORMES

9 400 M² DE SURFACES

300 ARTISANS, DESIGNERS
ET ENTREPRENEURS
DU FAIRE RÉSIDENTS

20 SALARIÉS

70 DEMANDEURS D'EMPLOIS
FORMÉS EN 2019

COUP DE MAIN UN INCUBATEUR POUR LES
ENTREPRENEURS DU FAIRE

PORTRAIT

PLATEAU FERTILE

ROUBAIX, NORD

*Changer de regard sur les nouveaux modes de faire,
pour une production locale, responsable et durable.*

Plateau Fertile est un atelier tiers-lieu, porté par l'association Nordcrea, constituée de plusieurs entreprises du secteur de la mode. L'association œuvre depuis 2015 à la transition du secteur de la mode afin que celle-ci devienne plus durable, innovante, humaine et locale, et s'est ainsi récemment renommée « Fashion Green Hub ».

MOBILISER LA FILIÈRE LOCALEMENT

À l'origine de la démarche, un constat simple et partagé, à savoir que le secteur de la mode est devenu obsolète et son impact sur la planète beaucoup trop important. Convaincus que le travail de transition nécessite l'inclusion de toute la chaîne de fabrication et de distribution, des champs de production de la matière première aux présentoirs des produits, en passant par la confection des patrons, **l'association s'est attelée à mobiliser un très grand nombre d'acteurs, souvent éparpillés, pour repenser l'ensemble de la chaîne de valeur.** Ils ont alors mobilisé les acteurs du territoire, entreprises distributrices, fabricants et écoles de mode de la Région Nord pour travailler ensemble à une modernisation du secteur.

FAVORISER LES RENCONTRES, LES ÉCHANGES : TERREAU DE L'INNOVATION

Les premières actions ont avant tout été des événements, des rencontres organisées dans le seul but de faire dialoguer des acteurs qui ne se parlaient pas. Le besoin de partager, de faire circuler les connaissances, de créer des ponts entre startups et grands groupes étaient si importants que ces rendez-vous rencontrèrent un réel succès. Ils se poursuivent encore aujourd'hui et les liens se sont resserrés.

En 2018, avec le soutien de la métropole de Lille et de la Région Hauts-de-France, se crée Plateau Fertile, afin d'incarner et constituer un outil nécessaire à cette transition, inspiré de l'esprit des tiers-lieux.

UN OUTIL POUR REPENSER LES MODES DE PRODUCTION

L'objectif premier de Plateau Fertile est de soutenir et **mettre en réseau les organisations du secteur de la mode qui ont à cœur de réduire leur impact sur l'environnement et de repenser leur production.** Dès 2018, le lieu était constitué d'une structure de production et d'impression écologique, en 2019, il s'est équipé d'outils d'impression 3D permettant notamment d'utiliser moins de matières au moment du prototypage. Le parc machines innovant fait la démonstration de la capacité à produire bien plus rapidement qu'avec les modèles actuels. Il permet ainsi de passer de plusieurs mois entre le croquis et la production dans la fast-fashion, à une journée.

*« L'objectif n'est pas de produire plus,
mais de produire mieux, à savoir
à la demande en évitant tout stockage,
invendus ou gaspillage de matières textiles. »*

Plateau Fertile travaille avec de grands groupes industriels très investis sur ces questions, ils ont notamment accompagné Camaïeu

pour repenser leurs modèles de fabrication et de distribution, dans le cadre de leur repositionnement.

ACCOMPAGNER À FAIRE DIFFÉREMMENT

Plateau Fertile offre un plateau technique aux entreprises, écoles et startups qui seules ne pourraient pas accéder à de tels équipements. L'investissement mutualisé a permis ainsi de faire l'acquisition d'une station 3D qui sert à tous ceux qui souhaitent venir se former ou pratiquer avec cette nouvelle méthode de fabrication. Engagé avec la filière mode de la région, Plateau Fertile est un lieu **où s'inventent et sont proposées des formations pour les partenaires de l'écosystème** : des ingénieurs et écoles spécialisées y travaillent pour faire évoluer des machines et répondre aux objectifs durables qu'ils s'assignent. Enfin, y sont animés des groupes de travail « Zéro plastique » qui consistent à repenser tous les emballages présents dans le circuit de la mode et travailler avec des designers et créateurs au développement de nouveaux produits.

DES MODÈLES EN PROXIMITÉ AU SERVICE DES TRANSITIONS

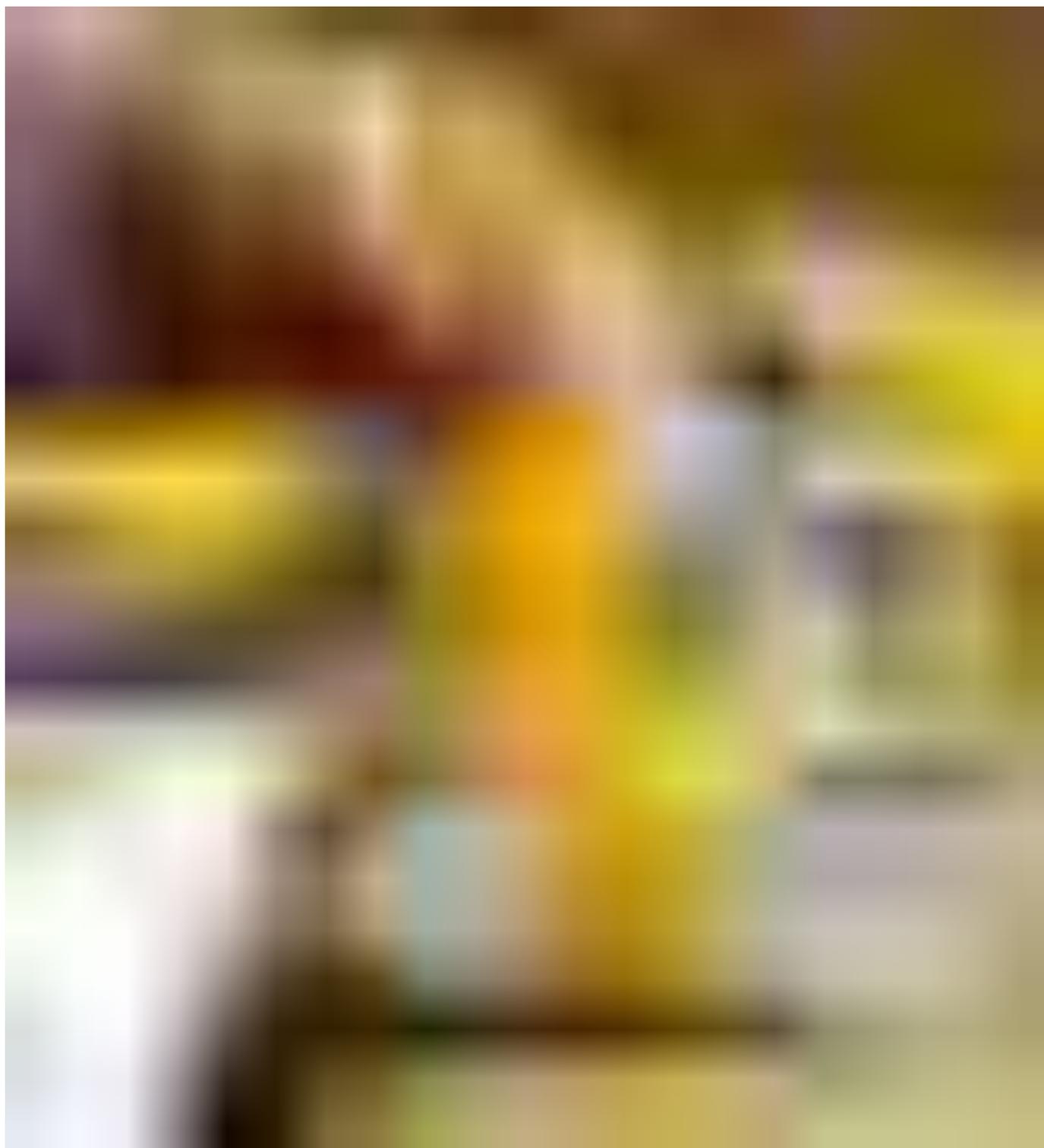
Le modèle de Plateau Fertile, pour Annick Jehanne, présidente de l'association qui l'anime, doit être essaimé à l'ensemble des territoires pour participer à la dynamisation des ateliers locaux déjà existants, à la relocalisation de la production, à l'intégration de nouveaux professionnels dans toutes les activités, de la fabrication à la production en passant par la distribution. Ils participent également de la montée en compétences des professionnels, indispensable face à la diversification des techniques et l'évolution des métiers. Les outils se modernisent, les compétences humaines doivent suivre.

*« Il est essentiel qu'il y ait des démonstrateurs
dans toutes les régions pour montrer qu'il
est possible de faire autrement et servir
de tremplin vers ses transitions. »*

Annick Jehanne, présidente de Fashion Green Hub

Plateau Fertile souhaite ainsi aider au développement du modèle de son « atelier agile » en servant de hub et d'inspiration. L'ambition n'est pas de recréer mais de mobiliser des techniques et solutions déjà existantes. Renommée Fashion Green Hub, l'association tend à se donner une dimension plus internationale et pouvoir au fil du temps soutenir des entreprises étrangères dans cette démarche, afin d'opérer rapidement un changement tant la situation est urgente. [En savoir plus sur \[fashiongreenhub.org/plateau-fertile/\]\(https://www.fashiongreenhub.org/plateau-fertile/\)](https://www.fashiongreenhub.org/plateau-fertile/)

Annick Jehanne a été nommée chevalier de la Légion d'honneur en 2020, notamment pour son engagement face à la crise et l'appui à la confection de masques en tissu, jusqu'à 10 000 par semaine.



PLATEAU FERTILE EN BREF

400 M² DANS UNE ANCIENNE
USINE TEXTILE

3 ATELIERS : CONCEPTION DE
VÊTEMENTS AVEC TISSUS RECYCLÉS,
CUSTOMISATION, COWORKING

ÉCOLE DE FORMATION AUX
MÉTIERS DE CONFECTION

3D UNE STATION DE DESIGN
DÉDIÉE À LA CONCEPTION 3D

3 SALARIÉS AU SEIN DE
L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

130 ENTREPRISES AU SEIN
DE L'ASSOCIATION

PORTRAIT

LE ROSELAB, LE FABLAB DE LA CITÉ

TOULOUSE, OCCITANIE

*Plus qu'un simple espace de production,
un catalyseur pour repenser collectivement nos modes de production.*

C'est en 2020, que le Roselab, le fablab de la Cité, a ouvert ses portes à Toulouse, en Occitanie. En pleine année de crise sanitaire, le projet a dû faire preuve immédiatement d'agilité, de résilience et de créativité.

Être un espace de fabrication partagé repose sur l'idée de pouvoir créer tout ce que l'on souhaite, en faisant par soi-même, et surtout avec les autres. Le Roselab est depuis le début un espace de fabrication distribuée, de fabrication locale et diffusion globale des savoir-faire.

AU CŒUR DE « LA CITÉ », CENTRE D'INNOVATION COLLABORATIVE ET DURABLE

Le Roselab est le fablab de « La Cité », un écosystème complet dédié à l'innovation collaborative et durable, créé sous l'impulsion de la Région Occitanie en partenariat public/privé avec AD'OCC (agence économique de la Région Occitanie), le Roselab par Manatour, le tiers-lieu At Home et Nubbo, incubateur et accélérateur régional. Ses multiples services d'hébergement, d'accompagnement, d'animation ou de formation, fédèrent une grande communauté d'entreprises qui ont en commun l'innovation. Elle est également ouverte aux interactions avec l'université, les chercheurs et le grand public. **Cette dynamique unique en France se met au service de l'attractivité et de la vitalité économique et sociale de la Région Occitanie, afin de favoriser la création d'emplois pérennes et d'accélérer la recherche de solutions innovantes viables et opérationnelles.**

FABRIQUE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Le Roselab allie faire et savoir-faire : fabriquer, tester et innover. Il permet d'offrir l'opportunité à chacun de donner vie à ses innovations et répondre à ses besoins : de fabriquer, de construire des prototypes et des mini-séries grâce à des outils, des machines, des experts, une structure d'accompagnement de qualité et une communauté pour faire ensemble. **Fablab d'un genre nouveau, il réunit la fabrication numérique, la fabrication conventionnelle, artisanale et industrielle, les loisirs créatifs et la formation pour apprendre à faire soi-même et avec les autres.**

Le Roselab a pour vocation de rapprocher les mondes : celui des makers en plein essor, celui de l'Université, celui des entreprises (du créateur d'entreprise au grand compte), celui des artisans pour qu'ils innover ensemble et celui du grand public, hommes et femmes, de tous horizons, pour que chacun ait une vraie place et un accès à « La Cité ».

« Le Roselab facilite les connexions entre tous les publics pour qu'ils échangent et passent ainsi plus rapidement de l'idée au prototype jusqu'au déploiement, dans une logique industrielle, avec réflexion sur business plan et supply chain. »

LA FABRICATION DISTRIBUÉE : FABRIQUER LOCALEMENT TOUT EN ÉTANT CONNECTÉ GLOBALEMENT

La fabrication distribuée repose sur le faire local, le faire ensemble et le partage. Elle est ainsi plus inclusive, distributive et disruptive. Penser la fabrication à l'échelle locale amène également à penser la production à l'aune de grandes questions : pourquoi et comment produire ? Pour quels besoins ? Par quels moyens ? Avec quels acteurs ? Pour répondre à quels usages et utilisateurs ?

Au Roselab, la fabrication distribuée a commencé par une véritable mise en réseau pour établir les bases de la connexion et du jeu d'échelle : fabriquer avec une communauté plus proche, à l'échelle du quartier ; dans un écosystème immédiat, la ville ; dans un environnement large, la région ; et dans un environnement global, à l'échelle du pays et du monde.

« Pour fabriquer localement, le Roselab se repose sur l'identification des besoins, des savoir-faire et des acteurs au plus proche, mais avec la conscience que produire local ne peut se réduire à un enfermement sur soi. »

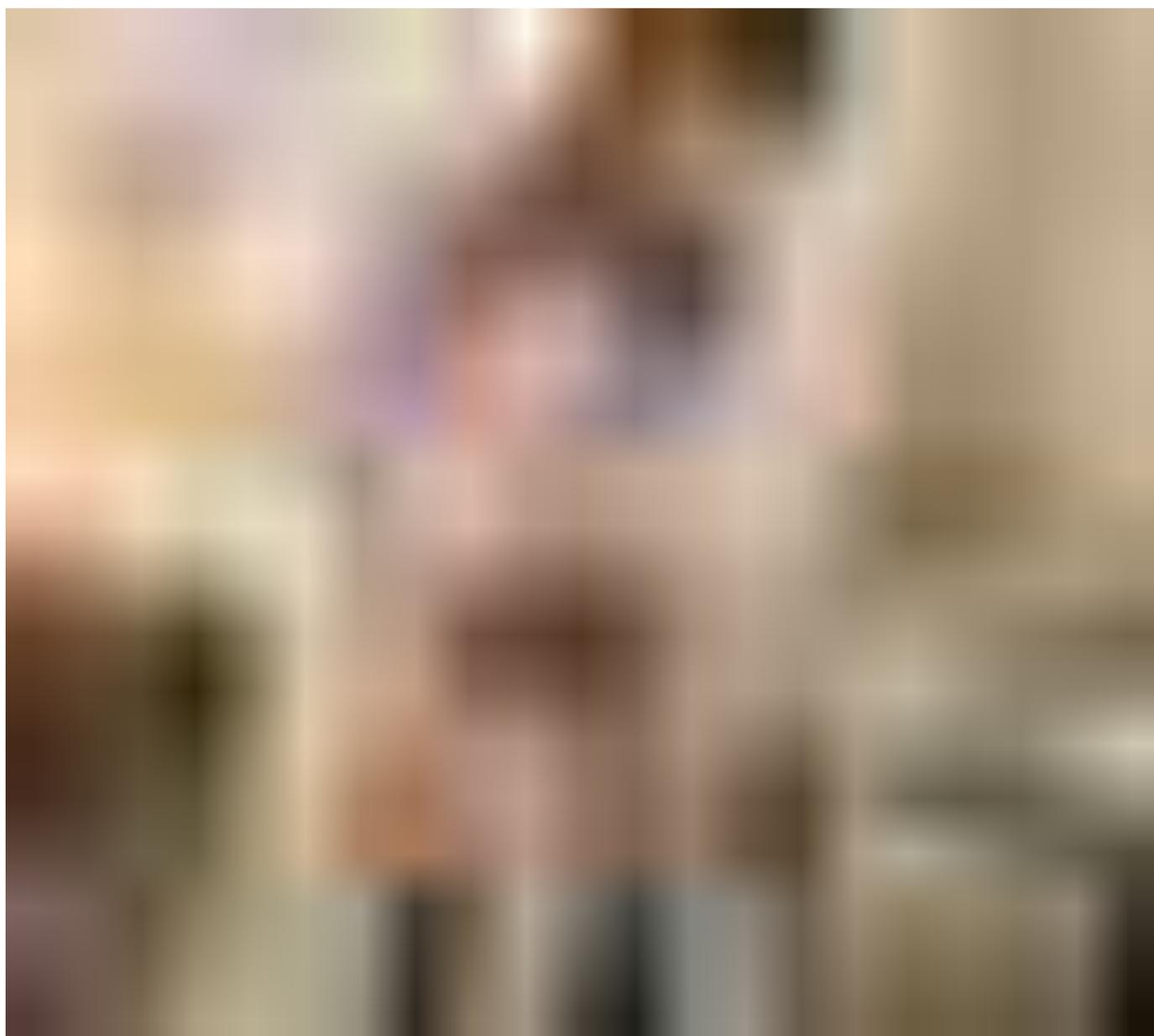
Se réapproprier les moyens de production, sur un échiquier global, ne peut se penser qu'à plusieurs et en réseau. C'est aussi se demander : pourquoi fabriquer, comment consommer et changer les mentalités... ?

FABRIQUER LOCAL, UNE EXPÉRIMENTATION PAR LE RÉEL

Parce que l'électronique hardware représente une belle part d'activité dans le tissu économique toulousain, Le Roselab a créé un hackerspace avec sa communauté de 15 startups, 3 grands comptes et une dizaine d'adhérents. S'est alors posée la question d'avoir une machine en capacité de produire leurs propres cartes électroniques. Les besoins en matières premières, en compétences, le coût et le temps de réalisation ont fait vite réaliser que des acteurs industriels, en particulier asiatiques, étaient plus à propos, reposant ainsi la question de la définition de la production locale. Car s'il n'y a pas création, il peut y avoir réutilisation, pour une production plus intelligente. C'est une expérience éprouvée au textilelab, qui dans une approche de production sur les principes du réemploi, du circuit court et immédiat, a réuni un consortium d'acteurs qui œuvre à créer une nouvelle filière textile plus inclusive et durable. De la matière première à ses acteurs, en passant par l'utilisateur final, l'ensemble réside dans le même bassin de vie. [En savoir plus sur roselab.fr](https://www.roselab.fr)

“ Plus que de simples unités de production, les espaces de fabrication partagés sont des catalyseurs pour penser nos modes de production. Le Roselab n'est pas qu'un espace d'innovation, il est un espace de questionnement et de concertation pour produire différemment et donc forcément localement. ”

Antoine Ruiz-Scorletti, dirigeant du Roselab



LE ROSELAB EN BREF

600 M² DE FABLAB

200 M² DE VOLIÈRE ET D'ESPACE ÉVÉNEMENTIEL

120 M² D'ESPACE DE CONVIVIALITÉ ET D'ÉCHANGE

1 ACTEUR DE LA CITÉ, UN ÉCOSYSTÈME DURABLE ET INNOVANT

1 MEMBRE DES RÉSEAUX MAKERS (RFFLABS, FRANCE TIERS-LIEUX, REDLAB, FABCITY TOULOUSE...)

ÉCOLOGIE

1/3 SONT ENGAGÉS

DANS LA LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

ET DÉVELOPPENT DES PROJETS AUTOUR DU RÉEMPLOI, DU RECYCLAGE OU DE LA RÉPARATION D'OBJETS.

12%
DES TIERS-
LIEUX

PROPOSENT UN ESPACE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS DE RESSOURCERIE ET DE RECYCLERIE, QUI GÈRE LA RÉCUPÉRATION, LA VALORISATION ET LA REVENTE DE BIENS SUR LE TERRITOIRE.

26%

DES TIERS-LIEUX SE TROUVENT SUR UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS UN CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

49%

DES LIEUX TRAVAILLENT EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LEUR TERRITOIRE

(ÉCO-ORGANISMES, ACTEURS DU RECYCLAGE, DU RÉEMPLOI, DE LA SENSIBILISATION AUX PROBLÉMATIQUES ÉCOLOGIQUES, DES CIRCUITS COURTS...)

TOUS LES LIEUX MÈNENT DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE :

51%

FONT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU QUOTIDIEN ET DANS LE CADRE D'ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS (CONFÉRENCES, ATELIERS, DÉBATS...).

38%

ONT UN ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHÉ D'INCITATION AU ZÉRO DÉCHET.

30%

ONT MIS EN PLACE UN COMPOSTEUR PARTAGÉ ET DES TEMPS ÉDUCATIFS RÉGULIERS POUR SON UTILISATION.

CONSTRUIRE ENSEMBLE DES MODES DE VIE ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PLUS DURABLES

Changement climatique, destruction des écosystèmes vivants, déclin de la biodiversité, diminution des ressources naturelles, dangers de la pollution pour la santé... **Les enjeux environnementaux et la nécessité de la transition écologique n'ont peut-être jamais été aussi criants. Ils mettent la société au défi de se réinventer radicalement.** Ils accélèrent les évolutions vers des modèles de développement plus durables, renouvelant nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Dynamiques ouvertes et espaces d'expérimentations, les tiers-lieux favorisent l'appropriation collective de ces enjeux et l'émergence de nouvelles réponses pour sortir du constat individuel, de la frustration et passer à l'action collective. Ce rôle est particulièrement important à un moment où les débats sur l'effondrement et l'urgence écologique peuvent créer des formes de sidération conduisant à la paralysie et à l'inaction. Il agit en lieu de médiation vers la transition, dans lequel chaque citoyen peut échanger avec ses pairs, se former, s'acculturer et proposer des pistes d'action, les expérimenter.

L'évolution vers des modes de vie durables ne peut se faire sans la société civile (les entreprises, les associations, les citoyens...) mais au-delà, les tiers-lieux nous rappellent qu'elle a un réel pouvoir d'impulsion, une capacité à réagir en urgence, par la créativité et l'innovation sociale, comme elle l'a démontré pendant la crise ([retrouvez leur engagement face au Covid p.162](#)). **Les tiers-lieux constituent des maillons de la résilience territoriale, des infrastructures tangibles (lieux) et intangibles (communautés et réseaux) de coopération et d'innovation ouverte.**

Ils participent activement à la transition écologique, par la transformation de nos modes de vie : réduction des mobilités ; alimentation durable et agriculture plus respectueuse des écosystèmes vivants ([à retrouver p.88](#)) ; relocalisation de la production ([plus de détails p.62](#)) ; reconversion professionnelle et création d'emplois dans les filières de la transition écologique ; consommation responsable et économie circulaire...

DES LIEUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La question de la construction immobilière et du bâti est au cœur de la transition écologique. **Le ralentissement, voire la réduction, de l'étalement urbain devient crucial pour limiter les externalités négatives : bétonisation, destruction de la biodiversité, déforestation, pollution...** Pour cela les villes et villages regorgent de friches et de locaux vacants qui peuvent être utilisés.

Depuis les squats, en passant par les friches culturelles et le mouvement d'occupation temporaire, les tiers-lieux interrogent nos manières de consommer l'espace et misent sur la réparation, la rénovation, la réhabilitation plutôt que la création ex nihilo.

Ancienne maison de retraite (Le Vesseau-Mère en Ardèche), ancienne filature (La Filature à Louviers), ancienne gare ([La Station, portrait p.250](#)), ancienne halle industrielle ([Le Wip, portrait p.122](#))... les tiers-lieux donnent une nouvelle vie à ces espaces à l'abandon, participant de leur rénovation, parfois allant même jusqu'à la restauration des sols par des pratiques agroécologiques, comme c'est le cas à La Cité Fertile à Pantin, qui a participé à refertiliser l'ancienne gare SNCF, en recréant de la nature en ville, sur 5500 m² de cour.

La qualité environnementale des bâtiments est un enjeu essentiel pour réduire la consommation énergétique et les rejets de CO₂. Elle repose sur un ensemble de composantes qui doivent être pensées à partir des usages du lieu et au moment de la construction ou de la rénovation : recours à des matériaux de construction réutilisables et durables ; fonctions économes en énergie et en eau ; gestion et recyclage des déchets facilités... **De nombreux tiers-lieux engagés montrent la voie avec des bâtiments emblématiques rénovés et valorisés selon des méthodes plus respectueuses de l'environnement : bâtiment à haute qualité environnementale (Label HQE) et éco-rénovation.** Si les projets de tiers-lieux sont en capacité de mobiliser des communautés engagées et de faire émerger des activités d'intérêt général, le soutien des acteurs publics, des foncières et des investisseurs sera nécessaire pour renforcer le mouvement de réhabilitation et de rénovation énergétique. A titre d'exemple, grâce à la rénovation éco-responsable des bâtiments, **les 10 tiers-lieux de la foncière responsable ETIC dédiés à l'économie sociale et solidaire font partie des 10% des bâtiments les plus performants en France** (selon le rapport réalisé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable) et consomment ainsi 10 fois moins de carbone que la moyenne des espaces de travail. Les centres ETIC fonctionnent à 100% à l'électricité renouvelable.

LES LIEUX DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE : RÉUTILISER, RÉPARER, RECYCLER...

Plus d'un tiers des tiers-lieux est engagé dans la lutte contre l'obsolescence programmée, à travers des événements de type repair-café, ateliers de réparation d'objets par soi-même, ou l'intégration d'activités de recyclerie ou de ressourcerie : collecte, réemploi et revente des objets destinés à être jetés.

Plus largement, ces tiers-lieux sensibilisent les citoyens à la surconsommation et à la réduction des déchets à travers des actions collectives, des ateliers et des événements.

Ces fonctions créent des emplois locaux dédiés, engagés dans l'économie circulaire, grâce notamment à des contrats d'insertion pour les missions d'animation des repair cafés, de réparation, de revalorisation

et de revente des objets. **L'étude de l'Observatoire des ressourceries, réalisée par le Réseau national des ressourceries, compte ainsi 2528 salariés (représentant 1669 ETP) dont 69% en contrats d'insertion.** Les fablabs, makerspaces et hackerspaces proposent des ateliers de réparation d'objets numériques, publient des guides (*comme ceux de Ping, portrait p.106*) et des fiches pour faire soi-même, distribuent des ordinateurs réparés ou encore recyclent du plastique pour imprimer des objets en 3D.

Les activités des tiers-lieux sont au croisement de l'économie de la fonctionnalité, en favorisant les usages d'outils et de ressources mutualisés et de l'économie circulaire : allongement de la durée d'usage des biens ; recyclage et réemploi ; sensibilisation à la consommation responsable. Ces nouvelles formes d'économie ouvrent la voie à d'autres façons de vivre, de consommer, de travailler ou encore de produire. Ce sont des chemins évidents vers la transition écologique. Les tiers-lieux permettent de les expérimenter concrètement, au quotidien et au plus près des besoins.

Transformer les déchets plastiques en impression 3D

Le recyclage du plastique reste aujourd'hui assez marginal. Pourtant, le plastique est clairement identifié comme l'un des principaux facteurs de pollution des sols et des océans. Les dernières études montrent ainsi que seuls **9% des 6,3 milliards de tonnes de déchets plastiques sont recyclés.**

De nombreux tiers-lieux, avec des activités de fablab, makerspace ou hackerspace, sont engagés dans le recyclage de plastique pour en faire de l'impression 3D.

C'est notamment l'idée de **Precious Plastic**, initiative néerlandaise, imaginée par le designer hollandais Dave Hakkens en 2013, et qui s'est développée dans le monde entier, notamment à travers les fablabs : un concept de « mini-fabrique » pour recycler soi-même et le plus localement possible les déchets plastiques. Toutes les machines sont open source et peuvent

être facilement assemblées à la maison, incitant donc une majorité de personnes à s'engager contre la pollution plastique.

Precious Plastic se compose d'un kit de 4 machines pour recycler et transformer du plastique : une pour broyer le plastique, une pour le chauffer et le mouler par pression, une pour le mouler par injection et une pour l'extruder. Le kit est facile à reprendre et adapter, il permet à n'importe qui de recycler du plastique et d'organiser des rencontres pour expliquer, transmettre, diffuser et essayer.

Ce projet intéresse de nombreux tiers-lieux engagés dans des activités de réparation, de réemploi ou de fabrication numérique. **À Tours, le Funlab et la ressourcerie La Charpentière se sont ainsi rapprochés pour mettre en place Precious Plastic Touraine.** Le tiers-lieu l'Atelier Commun à Rennes et la Fabrique de Territoire

de Concarneau, le Konk Ar Lab, ont également développé le projet **Precious Plastic** sur leurs territoires.

En dehors de Precious Plastic, des tiers-lieux lancent leurs initiatives de transformation des déchets plastiques en filament pour imprimante 3D, c'est le cas par exemple de La Recyclerie Créalab particulièrement mobilisée pendant la crise sanitaire et lauréate du fonds « Makers contre le Covid » (*à retrouver p.174*). Avec l'achat d'une broyeuse et d'une extrudeuse de plastique, ce sont plusieurs tonnes de plastique qui peuvent être recyclées chaque année.

Ces avancées restent méconnues et leur potentiel sous-exploité, elles méritent une plus grande attention de la part des acteurs publics et des institutions en charge du recyclage pour accélérer sur ces sujets majeurs pour la transition écologique.

« Résorber la vacance, servir la création »

Slogan de la coopérative Plateau Urbain, un des pionniers de l'urbanisme transitoire en France et copilote de plusieurs tiers-lieux temporaires emblématiques (Grands Voisins, PADAF, Coco Velten...)

Depuis plusieurs années, l'urbanisme transitoire et l'occupation temporaire se développent pour faire face à la vacance en milieu urbain. Ce sont en effet plusieurs millions de mètres carrés de locaux qui ne sont ni loués, ni utilisés chaque année dans nos villes. En réponse, des acteurs s'organisent pour occuper ces bâtiments et terrains vacants afin d'y implanter des activités qui n'auraient pas eu accès à des locaux aux prix du marché dans ces zones denses où la pression foncière est forte.

L'occupation temporaire de friches et les pratiques d'occupation alternative de l'espace ne sont pas des phénomènes nouveaux et sont historiquement liées aux pratiques culturelles, comme le montre dès 2001, le rapport Lextraît (*témoignage de Fabrice Lextraît p.116*) qui présentait le développement des squats d'artistes et l'apport essentiel des friches occupées par des artistes pour penser les politiques culturelles. Néanmoins, **ces modes d'occupation se sont**

démultipliés et les pratiques ont évolué avec une forme de professionnalisation de l'occupation temporaire pour faire face aux exigences des promoteurs, des acteurs de l'immobilier et des collectivités territoriales.

Pour les professionnels de l'immobilier, la période entre l'acquisition d'un terrain ou d'un bien et le début des travaux est toujours assez longue, entre 12 et 24 mois en moyenne, parfois beaucoup plus. Pendant cette durée, le propriétaire est contraint de garantir la sécurité de ce terrain ou bâtiment inoccupé, avec des frais de gardiennage. L'occupation temporaire permet de pallier ce phénomène en confiant l'espace, gratuitement ou à très moindre coût, à un acteur qui va le faire vivre et le gérer pendant la période de transition. Cela permet non seulement d'éviter les coûts de gardiennage mais aussi de préfigurer des usages du futur terrain (qui peut parfois être un quartier entier) ou de le rendre plus attractif.

Avec le développement de ces formes d'urbanisme transitoire, les métropoles françaises et grands centres urbains ont vu émerger de nombreuses dynamiques de tiers-lieux. Des lieux toujours à forte coloration

culturelle et événementielle : bar, loisirs, concerts, festival, soirées festives... mais aussi constitués d'une diversité d'activités issues de l'économie sociale et solidaire, favorisant la mixité et l'insertion sociale.

L'occupation temporaire a donné naissance à plusieurs grands tiers-lieux emblématiques :

- **Les Grands Voisins à Paris** (*portrait p.168*) : 3,5 ha partagés entre associations, acteurs de l'ESS, hébergement d'urgence, accueil de jour, événementiel culturel, bar... Tiers-lieu qui a d'ailleurs fermé ses portes fin 2020 avec la fin de l'occupation temporaire.
- **La Cité Fertile à Pantin**, pilotée par Sinny & Ooko, un tiers-lieu de 10 000 m² en occupation temporaire sur du foncier appartenant à la SNCF ;
- Ou encore **Ground Control** à Paris 12, **La Station Gare des Mines** à Paris 18, **la Halle Papin** à Pantin, **l'Hôtel Pasteur** à Rennes, **Coco Velten** à Marseille...

L'occupation temporaire pendant les périodes de transition, avant des travaux ou avant un projet urbain, **ouvre des perspectives d'action et d'activités sociales et solidaires qui**

n'auraient pas été possibles sans des conditions de loyers allégées et une forme de droit à l'expérimentation sur un espace en friche. Les entreprises de l'immobilier comme les acteurs publics se saisissent de ce phénomène : SNCF Immobilier a ainsi confié la gestion de plusieurs sites en occupation temporaire pour des projets de tiers-lieux (la Cité Fertile, la Station Gare des Mines, Ground Control, la Friche Lucien...).

La mairie de Paris a signé en août 2019 une charte pour le développement de l'occupation temporaire, avec une quinzaine d'acteurs de l'immobilier et de l'urbanisme (Icade, Novaxia, Quartus, GECINA, SNCF Immobilier, Paris Habitat, SEMAEST, RATP Groupe, Paris Commerce, La Banque des Territoires...).

Ces projets transitoires remplissent des fonctions d'espaces de vie et d'activités qui

s'avèrent essentielles, ils conduisent parfois les aménageurs et bailleurs à revoir leurs projets pour permettre la poursuite de ces dynamiques. C'est le cas des Grands Voisins qui a duré deux fois plus longtemps que prévu ou encore de l'Hôtel Pasteur qui se développent désormais sans date de fin.

*Sinny & Ooko : entrepreneurs de l'EE*SS*

(ÉCONOMIE *ENVIRONNEMENTALE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

En 2020, les tiers-lieux inclusifs et éco-responsables sont apparus comme une réponse locale à la crise environnementale et sociale.

Le choix de poursuivre les distributions de paniers de fruits et légumes pour soutenir les producteurs locaux et promouvoir l'alimentation bio ou de saison ; de mettre à disposition des espaces pour les associations ; d'accueillir des groupes scolaires ; de distribuer du matériel informatique reconditionné, malgré l'absence de recettes liée à la fermeture des activités économiques (café-restaurant et événementiel) est un choix stratégique.

Il correspond à l'engagement de Sinny&Ooko, entreprise ESUS, à l'origine de la REcyclerie, la Cité Fertile et le Pavillon des Canaux en Île-

de-France, **pour qui le tiers-lieu est culturel mais surtout éco-culturel.** Ils sont des lieux de sensibilisation et d'appropriation des enjeux environnementaux par l'éco-culture, c'est-à-dire la mise en commun de pratiques et de savoir-faire, qui contribuent à faire progresser l'écologie dans tous les territoires.

À titre d'exemple, 252 événements de sensibilisations ouverts au public ont attiré 2275 personnes à la Recyclerie et la Cité Fertile en 2020 :

- ateliers de la ferme, jardinage, agriculture urbaine, chantiers du potager ;
- ateliers de bricolage, réparation ;
- visites guidées gratuites du tiers-lieu.

Pour Sinny&Ooko, ces tiers-lieux sont « des exemples inspirants pour les nouveaux entrepreneurs de « l'Économie *Environnementale, Sociale et Solidaire ».

Le Campus des Tiers-Lieux de Sinny&Ooko forme des porteurs de projet depuis 2017 et a initié en 2020 un programme d'incubation qui propose un accompagnement personnalisé sur 6 mois. La Promo#1 de l'Incubateur a été lancée en septembre 2020 avec 11 projets, proposant des activités de restauration responsable, de ressourcerie, de ferme urbaine, d'accueil d'artistes, de coworking, d'ateliers de fabrication, de formation et de soutien à l'entrepreneuriat.

“ **Les tiers-lieux participent à une dynamique innovante et témoignent de la possibilité de transformer en profondeur notre économie. 35 000 communes, chacune mérite son tiers-lieu !** ”

Stéphane Vatinel, Président Directeur Général de Sinny & Ooko

✓ RECOMMANDATIONS

FAIRE DE 500 TIERS-LIEUX, DES TÊTES DE PONT POUR LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE

- **Faire des tiers-lieux des partenaires des filières REP** (Responsabilité élargie des producteurs) et renforcer les liens entre tiers-lieux et éco-organismes
- Aider au développement de points de collectes dans les tiers-lieux ; soutenir leurs activités de recyclage et de réemploi des déchets ; accélérer le déploiement d'espaces ressourceries / recyclerie dans les tiers-lieux existants.
- **Engager des expérimentations avec certaines filières** autour des modèles de collectes, de réemploi, de recyclage, notamment sur les sujets textile, numérique, électroménager.
- **Lancer un programme de réemploi des outils numériques au sein des tiers-lieux, appuyé par des Services Civiques dédiés à l'animation et à la gestion de repair cafés et recycleries.**

METTRE PROGRESSIVEMENT À DISPOSITION 20% DES LOCAUX D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE AU PRIX DES CHARGES, POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS SOLIDAIRES ET DE TRANSITION

- Nous reprenons ici la proposition que nous avons co-signée¹ en août 2020 avec la coopérative Plateau Urbain et 40 urbanistes, économistes, politistes, architectes, aménageurs, acteurs de l'immobilier, géographes et acteurs de l'ESS.
- **Seule une mobilisation conjointe des fonciers privés et publics peut offrir un socle territorial aux activités dont notre société a besoin pour « se réinventer ».** Certaines collectivités ou propriétaires privés mettent d'ores et déjà à disposition des locaux au prix des charges. Pour que les rez-de-chaussée et les cœurs de ville en sortent renforcés, nous proposons de massifier ces pratiques immobilières solidaires.
- **Sur le modèle de la loi Solidarité et renouvellement urbain (loi SRU du 13 décembre 2000)², les territoires pourraient progressivement disposer de 20% des surfaces de locaux d'activités économiques au prix des charges.** Ces espaces doivent être consacrés aux structures qui participent activement à la transition écologique, numérique, démocratique et démographique. Une progressivité de cette mesure (augmentation de 1% par an pendant vingt ans) pourra être mise en place pour permettre à tous les territoires de s'adapter aux enjeux sans bouleverser les structures économiques en place. Pour y parvenir, des moyens doivent être investis sur l'ingénierie nécessaire à ces projets et des montages immobiliers sont à imaginer : obligation de proposer des surfaces au prix des charges pour chaque construction neuve à partir de 5000 m², création de foncières régionales d'activité et de commerce à loyer modéré, élargissement de l'action des organismes de foncier solidaire, ou encore accompagnement des communes en termes de portage, d'acquisition, de construction et de réhabilitation de locaux.

¹ « Les espaces d'inventivité et de solidarité, nouveaux communs urbains, doivent pouvoir accéder à l'immobilier », tribune publiée dans le journal Le Monde du 18 août 2020.

² La loi SRU oblige certaines communes à disposer d'au moins 20% de logements sociaux

ACCROÎTRE L'IMPACT DES TIERS-LIEUX TRANSITIONNELS

PAR RAPHAËL BESSON

Directeur de Villes Innovations, chercheur associé au laboratoire PACTE

En 2017, lors d'une étude conduite pour le Commissariat général au développement durable du Ministère de la Transition écologique et solidaire (Communauté Explor'ables), nous avons conclu à un impact limité des tiers-lieux sur le volet écologique¹. En premier lieu, l'identification des tiers-lieux comme vecteurs de transition s'était avérée particulièrement difficile. Seuls quelques tiers-lieux portaient dans leur ADN des objectifs, des valeurs et des projets en lien avec les transitions². Par ailleurs, une étude du CEREMA venait nuancer la représentation des tiers-lieux comme « infrastructures de dé-mobilité³ ». L'analyse d'une diversité de tiers-lieux implantés dans des territoires ruraux, périurbains et métropolitains, montrait qu'au niveau global les effets des tiers-lieux s'annulaient. Certes, les télétravailleurs se déplaçaient moins, mais les tiers-lieux avaient aussi pour effet d'accroître le nombre de déplacements de salariés ou d'indépendants qui travaillaient auparavant à domicile.

En 2019, l'étude Mille lieux⁴ est venue confirmer ces conclusions, avec le constat d'avancées limitées des tiers-lieux en matière de transition écologique. L'étude observe que certains tiers-lieux s'engagent en termes d'éco-conception, de réemploi ou de circuits courts mais en font rarement le cœur de leur proposition de valeur. Au final, l'étude conclut que « les tiers-lieux ont peu d'impact sur des problématiques environnementales plus larges, comme le recours massif à la voiture individuelle dans les villes moyennes ou la consommation énérgivore du bâti ancien ».

En 2020, force est de constater que la donne a changé. De plus en plus de tiers-lieux sont porteurs d'une dynamique collective, incarnant les valeurs du développement durable en termes de gouvernance, de développement économique, d'engagement écologique et social, de solutions innovantes pour lutter contre le réchauffement climatique, d'innovation ascendante provenant des territoires, de stimulation de l'innovation verte collaborative, ou encore de promotion de modes de vie et de consommation durables. Les chiffres clés issus du recensement de France Tiers-Lieux montrent que de nombreux tiers-lieux mènent des actions concrètes en faveur de l'écologie : 81% d'entre eux assurent des actions de collecte de tri de déchets, 51% conduisent des projets de sensibilisation du grand public, 49% des lieux sont en lien étroit avec les acteurs de la transition écologique sur leur territoire, etc.

Surtout, de plus en plus de tiers-lieux portent dans leur ADN des objectifs en lien avec les transitions. Ils contribuent à développer des activités de proximité, à lutter contre l'obsolescence programmée, à favoriser l'alimentation durable, à encourager les circuits courts et la préservation des ressources, à développer des projets autour du réemploi, du recyclage ou de la réparation d'objets. On pense à L'Hermitage ([portrait p.82](#)), L'Effet Papillon ([portrait p.86](#)), mais aussi à L'Usine végétale (Nouvelle-Aquitaine), La Myne (Auvergne Rhône-Alpes), Le 100° Singe (Occitanie), Le Château de Nanterre (Île-de-France), Luma Arles (Sud), FAB'LIM (Occitanie), etc.

Ces tiers-lieux présentent des spécificités, puisqu'à la différence de nombreux tiers-lieux qui agissent de manière périphérique sur les transitions⁵, **ces tiers-lieux transitionnels⁶ tentent d'agir de manière structurelle, continue et systémique sur les transitions.** À l'image des « objets transitionnels » de Donald Winnicott⁷, ces espaces transitionnels permettent aux individus et aux organisations de sortir de l'illusion, et d'atténuer l'angoisse liée à la prise de conscience de l'incapacité de nos Institutions à trouver des solutions globales aux défis des transitions. Ils cherchent à donner à tout un chacun les capacités techniques et intellectuelles pour agir sur les transitions. Avec cette conviction : que les micro-innovations et expérimentations déployées au sein des tiers-lieux transitionnels auront cette capacité, par effet d'accumulation, à transformer les régimes dominants.

Cependant, le déploiement à grande échelle de ces tiers-lieux transitionnels et leur capacité à impacter les transitions, suppose la mise en place d'une action publique dédiée. Avec un premier défi qui consisterait à reconnaître cette catégorie spécifique de tiers-lieux, en y associant un accompagnement humain, financier et méthodologique dédié. Un second défi concerne l'évaluation des impacts de ces tiers-lieux transitionnels. Il est en effet essentiel d'évaluer non seulement leurs effets directs (nombre de création d'emplois, nombre de création d'entreprises, évolution du chiffre d'affaires de telle ou telle entreprise, etc.), mais aussi et surtout leurs effets indirects et externes (les externalités sociales, environnementales, organisationnelles, d'apprentissage ou d'innovation, l'importance des interactions et des formes de coordination). Nous faisons en effet l'hypothèse que la valeur principale des tiers-lieux transitionnels réside moins dans leurs outputs (leurs effets matériels directs et quantifiables) que dans leurs externalités⁸. Leur valeur est comparable à l'activité pollinisatrice des abeilles, dont la valeur est mille fois supérieure à l'output qu'elles produisent susceptible de faire l'objet d'un usage marchand : le miel vendu sur les marchés⁹.

Or l'identification, la compréhension, la mesure et la représentation de ces externalités impliquent de réinventer les méthodes d'évaluation des effets des tiers-lieux¹⁰. Il est en effet essentiel d'ouvrir la boîte noire des externalités des tiers-lieux transitionnels afin d'en saisir la véritable portée. L'ouverture de cette boîte noire implique un renouvellement des méthodes d'évaluation traditionnelles de l'impact, en imaginant des protocoles d'évaluation construits avec des chercheurs-experts, mais aussi des parties prenantes, en distinguant les porteurs de projets des usagers des projets. Les protocoles d'évaluation doivent être adaptés à l'état d'esprit des tiers-lieux transitionnels. Ces projets se conçoivent comme de nouvelles modalités de l'action territoriale, et mobilisent ceux qui vivent et qui font les territoires au quotidien : entrepreneurs, habitants, étudiants, acteurs publics, élus... L'étude des effets au moyen de protocoles et de mesures statistiques classiques paraît ici presque impensable. Dans cette perspective, les indicateurs doivent être

construits avec les acteurs du territoire, qui vont non seulement leur reconnaître de la valeur, mais aussi se les approprier et les intégrer dans une démarche de compréhension de leur action.

In fine, cette démarche d'évaluation partagée doit permettre de discuter collectivement de la valeur des productions de tiers-lieux transitionnels. Notre hypothèse est que les tiers-lieux transitionnels produisent davantage d'externalités positives (lien social, participation citoyenne, requalification, apprentissage, réemploi, promotion des circuits courts, résilience urbaine, etc.) que d'externalités négatives (gentrification, précarisation des acteurs, etc.). Et, afin que ces tiers-lieux se pérennisent et fassent durablement transition, il est essentiel qu'ils puissent ré-intérioriser au sein même de leur modèle économique, la valeur des externalités produites.

- 1 *Exploration des tiers-lieux comme vecteurs de transition écologique et solidaire, Étude de Raphaël Besson pour le Commissariat général au développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire*
- 2 *A l'image de l'Atelier paysan (Renage), du 8 Fablab (Crest), d'Organic Vallée (Bélesta-en-Lauragais), du Château de Nanterre, des Usines nouvelles (Ligugé), de la Recyclerie (Paris), de La Paillasse (Paris), de l'Hermitage (Autrèches), etc.*
- 3 CEREMA, 2017, *Le Coworking : quels changements dans les pratiques de mobilité quotidienne ?* Emmanuel Perrin & Gilles Bentayou.
- 4 *Le Lab*, 2019, *Mille Lieux, Objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires*, Ouishare, Chronos.
- 5 *On notera notamment que de nombreux tiers-lieux n'ont pas d'objectifs en lien avec les transitions, et semblent davantage animés par des logiques économiques et marchandes, à l'image d'offres de promoteurs et d'opérateurs immobiliers comme Bouygues (Nextdoor), Nexity (Blue Office) ou Constructa (Collabor8).*
- 6 Besson, R., 2018, « Pour des espaces transitionnels », in *Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux ?*, Editions B42, p.63-73.
- 7 Donald Winnicott, *Les Objets transitionnels*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2010 (comprend notamment le chapitre « Objets transitionnels et phénomènes transitionnels », publié initialement dans *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot, 1969, p. 109-125).
- 8 *Une externalité se produit lorsque l'activité d'une personne (d'un agent) crée un avantage (une externalité positive) ou un désavantage à autrui (une externalité négative), et ce en l'absence de toute contrepartie financière et sans que le bénéfice ou la perte n'aient été initialement planifiés. Les externalités se situent par conséquent en dehors de la programmation initiale et des échanges marchands, mais elles peuvent avoir des conséquences économiques déterminantes.*
- 9 Boutang, Y-M, 2010, *L'abeille et l'économiste*, Carnets nord.
- 10 Besson, R., 2020, « Villes : repenser la valeur des projets d'urbanisme transitionnel », ID4D, 9 juin 2020.

PORTRAIT

L'HERMITAGE

AUTRÊCHES, OISE

Un lieu infini à la campagne où tout le monde peut se ressourcer, expérimenter, entreprendre et se connecter concrètement aux enjeux de transformation de notre société.

C'est dans la petite commune d'Autrêches, dans l'Oise, que se trouve L'Hermitage, un tiers-lieu d'innovations rurales et citoyennes qui s'est donné pour mission de construire des réponses aux enjeux de ce siècle : du vivre ensemble, des technologies au service de nos libertés, des transitions énergétique et écologique.

En plein territoire rural, L'Hermitage interroge dans un premier temps les mobilités et flux contraints entre périphéries et centralités urbaines qui concentrent la majeure partie des activités économiques de son bassin d'implantation. En tant qu'acteur local du Contrat de Transition Écologique du Grand Compiégnois, conclu entre la collectivité et l'État, ce tiers-lieu contribue à la réflexion et à la mise en place de solutions adaptées aux contraintes du territoire et de ses habitants, en menant notamment des expérimentations autour des mobilités douces et partagées.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE INCARNÉE DANS LES MURS

Avec 2 500 m² de bâtiments construits entre les années 1920 et 1980, L'Hermitage a dû trouver des solutions techniques et architecturales pour rester en phase avec les exigences qu'ils se sont données : **celles d'un tiers-lieu éco-responsable et polyvalent.**

« Nous sommes un cas d'école. Un lieu qui s'est pris de plein fouet les paradigmes énergétiques du XXI^{ème} siècle et qui a dû trouver des solutions pour "conserver" plutôt que "détruire". »

Cas d'école également pour les entrepreneurs locaux. Le foncier et le bâti de L'Hermitage ont servi à la mobilisation de dizaines d'artisans locaux dans un projet d'expérimentations low-tech, qui demandait de faire un pas de côté par rapport aux méthodes traditionnelles, et à leur accompagnement dans la maîtrise de nouvelles techniques d'éco-rénovation. Ces premiers pas leur ont permis d'engager la filière dans ces réflexions et le tiers-lieu continue cet accompagnement.

« Nous avons travaillé avec le CD2E (Centre de Développement des Éco-Entreprises de Lille) et nous allons créer un cercle d'artisans partenaires et de professionnels qui se réuniront à L'Hermitage pour discuter des problématiques de transition énergétique. »

ENGAGEMENT COLLECTIF ET PARTICIPATION CITOYENNE

L'Hermitage est un lieu ouvert, où l'échange, l'apprentissage collectif, les découvertes et le faire ensemble sont le principal terreau de la transition écologique. Il travaille à renouer le dialogue avec les habitants pour leur permettre de **devenir acteurs des transitions.** Au travers de son **Université Citoyenne des Transitions**, le lieu propose une programmation

ludique et festive pour tous les âges qui réunit sachants et citoyens, pour réfléchir et agir ensemble autour de questions très pragmatiques comme : la lutte contre l'obsolescence programmée, la réduction des déchets du quotidien et le réemploi, les énergies nouvelles en débat, les circuits courts alimentaires et industriels...

« L'impact que nous pensions avoir auprès des habitants du village est beaucoup plus rapide et important que je ne l'imaginais. Tout s'accélère. Une association d'animation villageoise vient de voir le jour et nous en faisons partie. Ça faisait 10 ans que ça n'était pas arrivé à Autrêches, alors que les questions de démocratie locale sont essentielles pour les transitions. »

21 HECTARES DE FORÊT, VÉRITABLE OUTIL PÉDAGOGIQUE

Les 21 hectares de bois qui encerclent L'Hermitage, forment le poumon de ce tiers-lieu. Les trois quarts des forêts françaises appartiennent aujourd'hui à des propriétaires privés, comme c'est le cas pour L'Hermitage. Très tôt la question des différents usages de la forêt et de leur coexistence apaisée s'est imposée entre visiteurs du tiers-lieu, randonneurs, cyclistes, cavaliers, familles en balade dominicale, chasseurs, land'artistes... **La forêt est ainsi devenue un outil central de pédagogie et de médiation du projet.** Membre du réseau Pro Silva France, qui promeut une sylviculture respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, L'Hermitage a fait de sa forêt un commun et cherche à la préserver en adaptant au fil des années ses essences arboricoles pour qu'elles résistent au réchauffement climatique.

LE CIRCUIT COURT EN ACTION, AU SEIN D'UNE MICRO-FERME

L'Hermitage œuvre également sur les questions agricoles et alimentaires. Propriétaire de son foncier agricole, un projet de micro-ferme biologique y a vu le jour, avec pour ambition de faire évoluer les pratiques alimentaires de proximité et, aux côtés des agriculteurs, maraîchers et distributeurs du bassin oisien, d'initier un changement durable du rapport aux modèles classiques de productivité **en les incitant à passer « de la tonne au kilo ».**

Un des objectifs-clés de la micro-ferme est de démontrer qu'il est possible de tendre vers une autonomie alimentaire locale, tout en créant de l'emploi agricole sur des petites surfaces de production. Pour faire leur preuve de concept avant d'essayer leur modèle à d'autres acteurs du territoire, L'Hermitage a fait le choix d'**hybrider les méthodes de production**, en alliant maraîchage traditionnel, aquaponie, agroforesterie et espaces paysagers productifs. Tous sont pensés pour optimiser les ressources naturelles. L'aquaponie, proche d'un écosystème auto-géré, permet la culture des végétaux en symbiose avec des poissons. Les poissons produisent des déjections transformées naturellement par des bactéries en nitrates, qui sont consommés par les plantes, qui elles-mêmes filtrent ainsi l'eau des poissons qui leur revient propre. L'agroforesterie est quant à elle

“ *Nous avons de la terre, 3 ha en culture, nous nous en sommes servi comme un outil de démonstration et d'action. Maintenant que les premiers résultats sont là, on étudie avec d'autres acteurs de proximité comment adapter ce modèle hybride aux spécificités de leurs terrains, de leurs dynamiques d'emploi et de consommation en produits frais.* ”

Jean Karinthi, co-fondateur de L'Hermitage

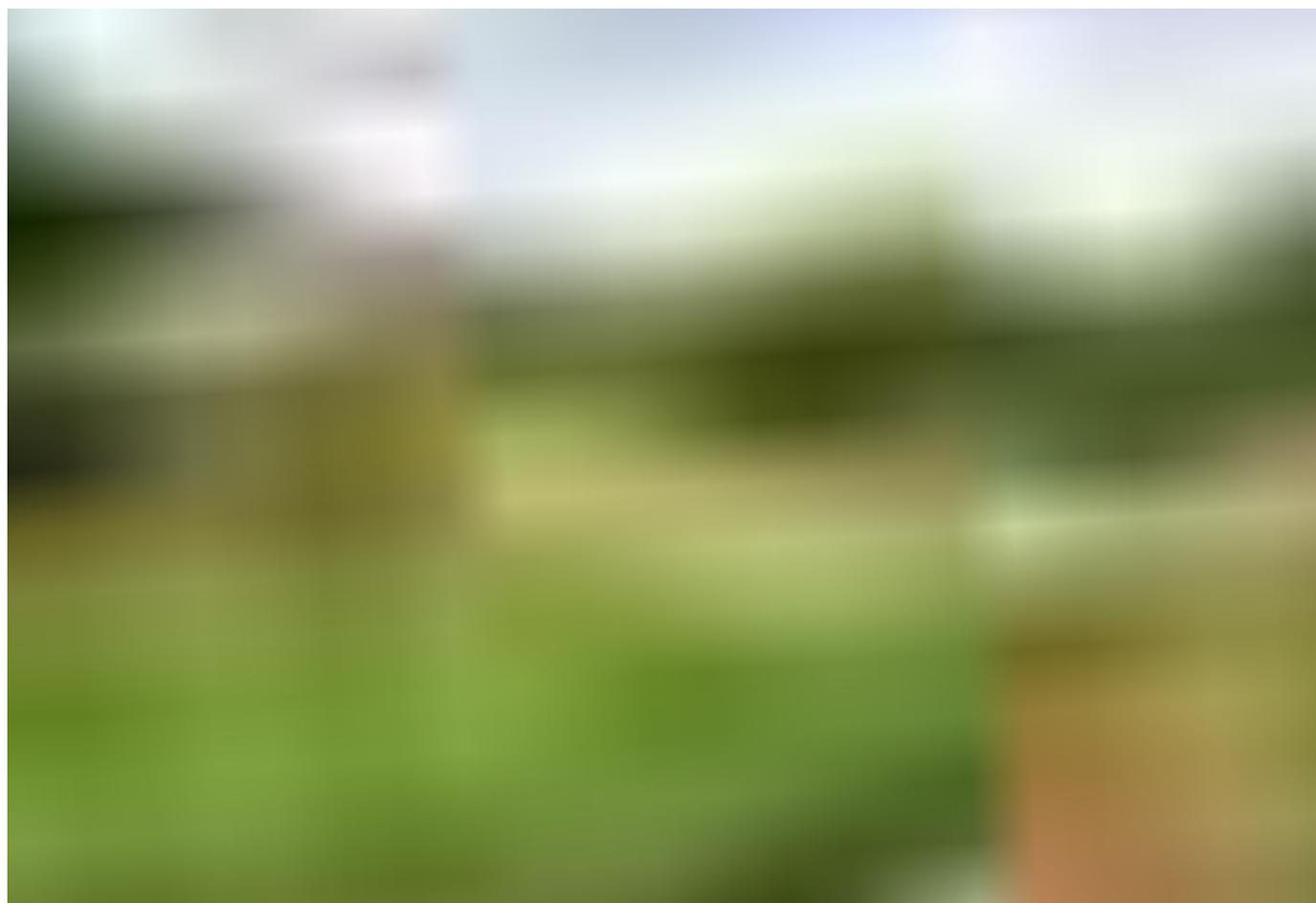
l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle permettant une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un microclimat favorable à l'augmentation des rendements. L'apport de l'arbre, en plus de recréer des espaces paysagers, permet d'optimiser les ressources et la biodiversité du milieu.

En parallèle, le tiers-lieu accompagne une vingtaine d'agriculteurs du territoire dans la diversification de leur modèle économique et la restauration des écosystèmes, avec comme levier principal le développement de services environnementaux (séquestration carbone, protection de la biodiversité et de la qualité de l'eau, etc.) susceptibles d'être proposés aux entreprises et collectivités locales.

LE FABLAB, LIEU DE FABRICATION DE MATÉRIEL AGRICOLE

À cet écosystème, viennent s'ajouter les équipes de la « Rural Hacking Factory », le fablab de L'Hermitage, qui ont entamé une réflexion sur la relocalisation de la fabrication de matériel agricole et participent déjà à l'entretien mécanique et électronique de différentes machines.

L'Hermitage est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2020. [À découvrir en vidéo sur hyperliens.societenumerique.gouv.fr](https://hyperliens.societenumerique.gouv.fr)



L'HERMITAGE EN BREF

2500 VISITEURS EN UN AN

120 BÉNÉVOLES IMPLIQUÉES

25 PERSONNES INVESTIES AU QUOTIDIEN

30 HA DONT 3 HA DE TERRES CULTIVABLES ET 21 HA DE BOIS

21 BÂTIMENTS

100 LITS POUR ACCUEILLIR DES RÉSIDENCES

PORTRAIT

ECOPYA

SAINT-PIERRE-AZIF, CALVADOS

Une démarche originale et concertée, à dimensions écologique, économique et pédagogique.

Non loin de Deauville, l'éco-domaine ECOPYA s'est établi il y a 10 ans à la ferme de Bouquetot, sur la Communauté de Communes Cœur Côte Fleuri. Cherchant un moyen d'entretenir le domaine tout en l'occupant, la communauté de communes a finalement décidé de mettre le domaine entre les mains d'acteurs engagés et missionnés pour préserver ce site d'exception. Le tiers-lieu s'est ainsi construit autour de valeurs communes et d'une ambition forte d'enclencher une démarche de transition écologique.

AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Ecopya est né de la rencontre entre un désir d'abolition des pesticides chimiques – l'éco-domaine de Bouquetot est un site de captage d'eau, où les produits sont strictement interdits, fournissant les villages alentour en eau – une volonté d'installation d'une ferme d'élevage de spiruline – micro-algue d'eau douce aux forts pouvoirs nutritionnels – et un projet d'unité de méthanisation. Cela a donné lieu à un espace orienté sur un modèle économique innovant, réunissant sur un même territoire et dans une gouvernance coopérative des activités complémentaires, à forte valeur écologique ajoutée et créatrices d'emplois de proximité, non délocalisables.

Tout le domaine se compose de terrains, de champs ou encore de cabanes occupées par des travailleurs. Il est composé de plusieurs porteurs de projets : une floricultrice, un maraîcher bio, un spirulinier, un lombriculteur, une forest school... Ils ont tous pour mission de préserver le domaine, de l'entretenir et de le faire vivre tout en opérant leurs activités selon des principes d'utilisation innovante et durable des ressources naturelles existantes. Suivant une logique d'économie circulaire et de proximité, toutes les activités se complètent et s'enrichissent entre elles : les fumiers des élevages de chevaux de course et de bovins bio sont utilisés pour la fabrication de lombricompost, ce dernier est par ailleurs utilisé comme fertilisant par un maraîcher bio et par une productrice de fleurs coupées Écocert.

« Une économie circulaire qui se construit naturellement entre les acteurs du lieu. »

En 2017, le lieu se développe et ouvre deux espaces de coworking qui permettent d'organiser des formations et des stages pour le grand public mais aussi pour les professionnels (aromathérapie, permaculture, apiculture, etc.). Il devient également un cadre propice au développement d'activités et d'événements ludiques et pédagogiques qui permettent d'attirer un public plus large et novice comme des salariés d'entreprises ou des jeunes de centres aérés.

LIEU DE TRANSMISSION ÉCOLOGIQUE

L'éco-domaine est ainsi un tremplin qui cherche à encourager et accompagner toutes les personnes qui veulent s'installer à la campagne et y développer leur activité. L'objectif que se fixe le tiers-lieu est de devenir un réel pôle de formation et de transmission des savoirs, grâce à l'expertise et au témoignage de leurs résidents. L'enjeu est de démontrer qu'en optimisant la production, il est possible de devenir rentable sans nécessairement posséder un hectare de terre.

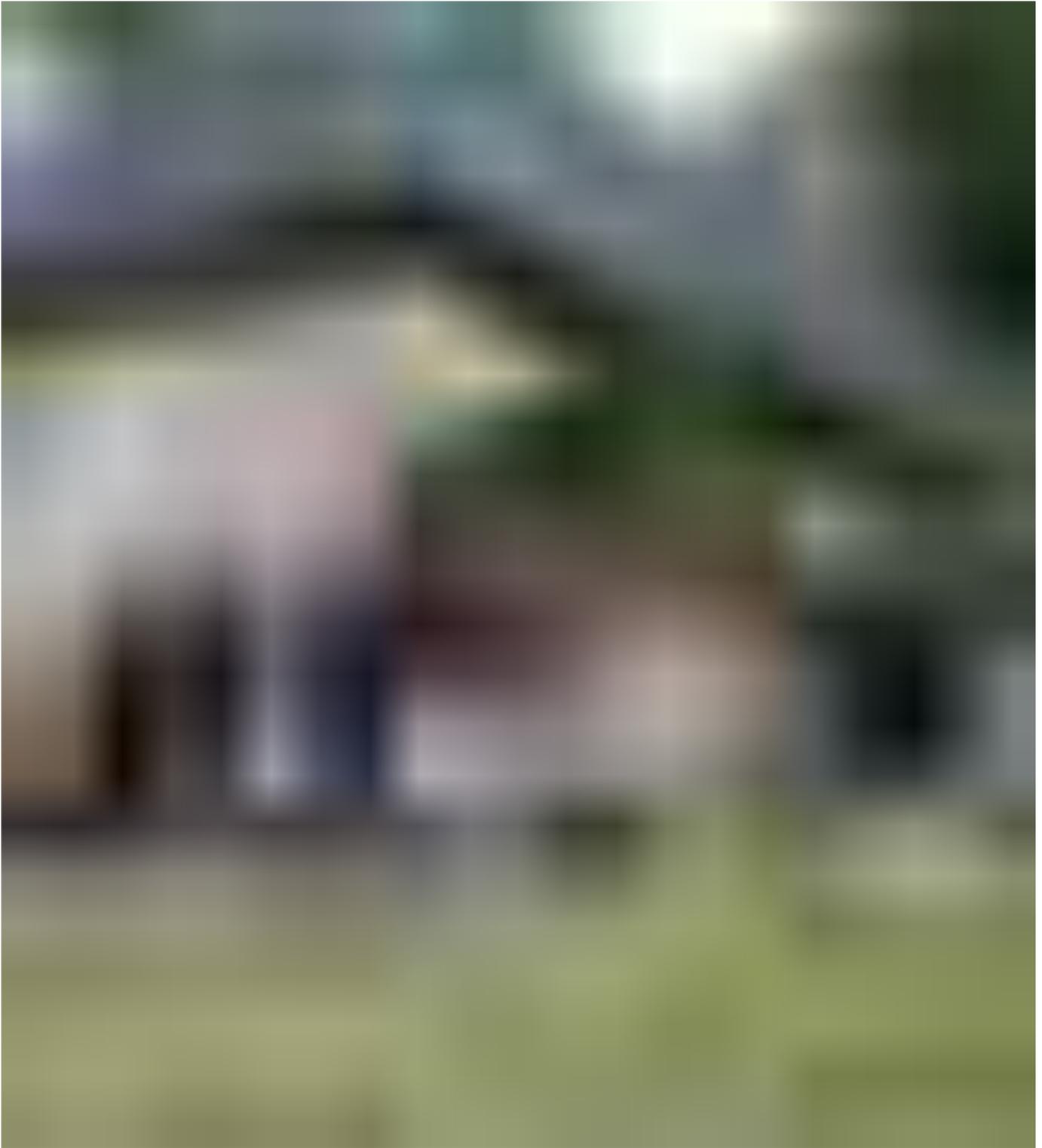
Dans une économie et une ère où il est nécessaire de revitaliser les zones rurales et de révolutionner les modes de productions notamment agricoles, l'éco-domaine du Bouquetot souhaite être un exemple et ouvrir la voie vers de nouveaux modèles, qui mettent à l'honneur la production locale et cherchent à utiliser au mieux tout ce que la nature et les terres de proximité peuvent offrir.

« Il est encore difficile de faire changer les habitudes des producteurs, sur un même mode opératoire depuis des années. La transition va se faire progressivement. Avec les nouvelles générations, qui ne souhaitent pas reproduire d'anciens modèles souvent néfastes, le dialogue a lieu et le changement se met en marche. Nous les accompagnons dans ce sens. »

Gweltaz Maheo, un des animateurs du tiers-lieu

Gweltaz, membre de l'équipe du domaine, constate une réelle volonté de bien faire pour mener à bien la transition écologique et ce dans toutes les structures confondues publiques ou privées, mais la difficulté réside dans les moyens à la fois financiers et techniques mis en œuvre. Il est en effet souvent compliqué, contraignant et onéreux de bien faire dans des structures peu agiles. Selon lui, le changement doit se faire progressivement et non de manière brutale pour éviter tout retour en arrière. **Ce sont les acteurs passionnés qui donneront l'envie de changer en témoignant de leurs activités, en partageant leurs visions et en transmettant leur savoir-faire : c'est pour lui une mission essentielle que doivent accomplir les tiers-lieux.**

Ecopya est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2020.
En savoir plus ecopya.org



ECOPYA EN BREF

68 HA | **DONT 40 HA** DE FORÊT | **18** BÉNÉVOLES INVESTIS | **2** SALARIÉS DEPUIS 2020

10 ACTEURS EXPLOITANT SUR LE SITE | **14** PERSONNES QUI Y TRAVAILLENT AU QUOTIDIEN ET 19 PENDANT L'ÉTÉ

PORTRAIT

L'EFFET PAPILLON

BAUD, MORBIHAN

Un Écolaboratoire pour faire territoire.

L'Effet Papillon est le tiers-lieu de l'association Dans l'Ensemble, créée en 2015 et qui porte un projet d'économie sociale, solidaire et éthique sur le territoire sud du Pays de Pontivy. Dès 2016, l'association met en place une zone de gratuité, la Recycllette : un espace (au départ juste un meuble) où l'on peut déposer les objets dont on n'a plus besoin pour que quelqu'un d'autre en profite. Un outil très vite approprié par les habitants qui viennent y partager leurs objets. Constatant l'engouement autour de ces sujets et souhaitant aller plus loin, en 2017 les membres de l'association prennent la décision d'ouvrir un tiers-lieu au service de la transition écologique. L'objectif fixé au lieu était de rassembler associations et habitants dans un lieu familial pour créer du lien et construire des projets sur le territoire.

RECYCLER, RÉPARER, RÉUTILISER... POUR RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE

Le modèle de la recyclerie est tout de suite apparu adapté, en accord avec les envies de la communauté : réduire les déchets et l'impact écologique, favoriser l'inclusion sociale et avoir un modèle économique stable au service de l'objet social.

« La transition écologique est indispensable si aujourd'hui on veut améliorer nos conditions de vie et celles du futur, c'est une façon de faire du bien à son territoire, aux gens, à la nature, de reconnaître qu'on a du pouvoir et une responsabilité sur les choses. »

La recyclerie l'Effet Papillon a ainsi été ouverte pour donner une nouvelle vie à des objets, des vêtements et des matériaux, par la réutilisation ou le réemploi en les transformant. **L'association collecte, valorise, trie et achemine la matière première donnée directement au magasin ou récoltée chaque lundi via l'opération « vide maison ».** À la différence de la Recycllette, dans la recyclerie les objets sont nettoyés, remis en service ou transformés. Tout ce qui n'est pas récupéré par la recyclerie est donné à des associations comme Emmaüs.

“ 96 tonnes en 2019 de matière recyclée qui auraient coûté 200€ par tonne à la commune pour être traitée à la déchèterie. On a donc tout intérêt à transformer nos habitudes et nos façons de consommer car cela a un impact fort à tous les niveaux, même économique. ”

Justine Martin, chargée de communication de l'association Dans l'Ensemble et de l'Effet Papillon

Devenir lauréat de l'AMI Fabrique de Territoire va permettre à l'association de réaliser des travaux, ouvrir un poste et mettre en place de nouveaux projets. **Ainsi, en 2020 l'Effet Papillon et d'autres acteurs**

du territoire comme Pomme factory créent la Scie-Rit pour racheter les locaux d'une ancienne scierie et les transformer. En revalorisant plusieurs centaines de tonnes par an, l'association a en effet besoin d'une zone de stockage plus grande. Ce nouveau lieu va permettre de développer un laboratoire de sauvegarde du patrimoine breton en ouvrant un espace dédié à la réparation et à la transformation de mobilier breton.

UN ESPACE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ?

Le tiers-lieu est situé en plein cœur de Baud, avec 500 m² de recyclerie comprenant une zone de stockage, un salon de thé et un magasin, mais également 300 m² d'espace de travail partagé à l'étage supérieur. **L'espace de travail comprend 4 ateliers ouverts destinés au petit artisanat, un coworking et 70 m² de salle de réunion qui sert aussi de salle yoga ou de danse une à deux fois par mois.**

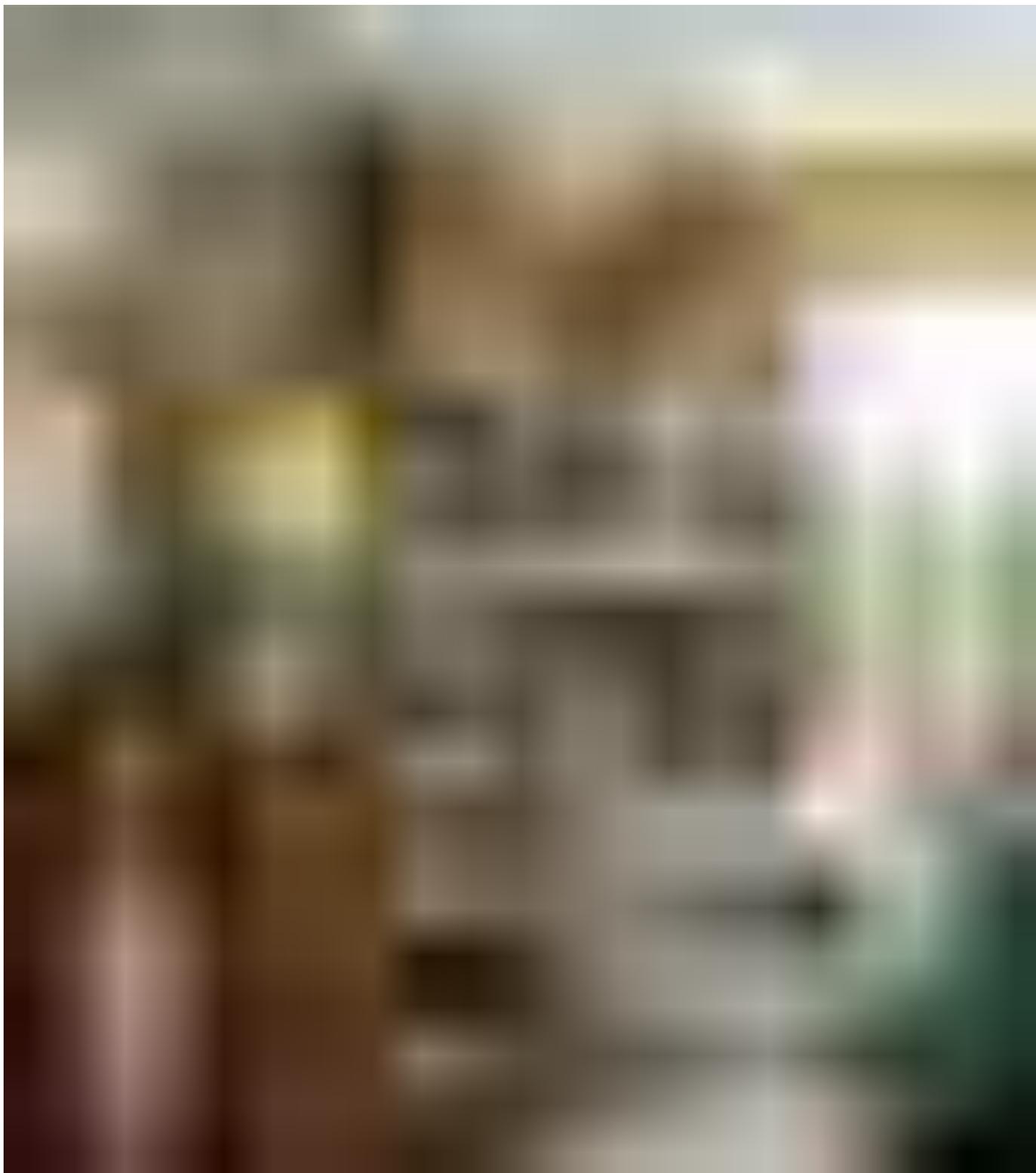
L'association a 5 salariées à temps partiel : une chargée de développement ; une responsable friperie ; une responsable magasin, tri et mercerie ; une personne chargée de la filière meuble ; une chargée de communication et du développement de l'espace de travail partagé. Des services civiques sont régulièrement engagés et sont accompagnés par les salariées dans leurs projets professionnels futurs. 50 bénévoles participent activement à la vie du lieu sur toute l'année.

Les salariées accompagnent les porteurs de projets du coworking, animent les ateliers et les formations, travaillent au magasin, au stock ou au traitement des objets. La partie lien social et accueil est principalement réalisée par les bénévoles. L'équipe a également mis à disposition des ordinateurs en libre accès pour permettre aux visiteurs d'effectuer leurs démarches administratives. Au-delà du magasin, **l'Effet Papillon propose des formations et ateliers liés à la revalorisation des objets et accompagne bénévolement une vingtaine de porteurs de projets de tiers-lieux et de recycleries chaque année.**

L'Effet Papillon expérimente également le projet « Ordi libre » depuis 2019. Il a pour objectif de mettre à disposition gratuitement dans des cafés ou dans des zones blanches des ordinateurs reconditionnés avec des logiciels libres. Il souhaite maintenant regrouper des ateliers d'accompagnement dans les territoires pour les habitants éloignés du numérique.

L'Effet Papillon est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2020.

« La transition écologique est indissociable des questions sociales. Dans l'équipe nous avons des personnes cassées par la vie, en situation de handicap, isolées ; l'idée est de leur donner l'occasion de participer à un projet vertueux. L'écologie est un très bon moyen pour se sentir utile. Sur ce sujet, nous sommes tous égaux, les particules fines ne font pas de différence en fonction du niveau social, professionnel ou du parcours de vie. »



L'EFFET PAPILLON EN BREF

800 M² DONT 500 M ² DE MAGASIN, 300 M ² D'ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS	4 ATELIERS DÉDIÉS AU PETIT ARTISANAT (COUTURE, PATINE, JOAILLERIE, EXPÉRIMENTATION)	5 SALARIÉES
50 BÉNÉVOLES	20 PORTEURS DE PROJET ACCOMPAGNÉS (DONT 10 TIERS-LIEUX ET 7 RECYCLERIES)	2 TONNES DE MATÉRIEL REÇUES CHAQUE SEMAINE

**ALIMENTATION
DURABLE**

LES TIERS-LIEUX SONT ENGAGÉS AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION DURABLE ACCESSIBLE À TOUS

26% PROPOSENT DES SERVICES DE RESTAURATION ÉTHIQUE ET RESPONSABLE, PRIVILÉGIANT LE BIO ET LES CIRCUITS COURTS LOCAUX.

11% DES TIERS-LIEUX ONT CONTRIBUÉ À LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE LOCALE PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT DE LA PANDMÉIE COVID-19.



SONT DE VÉRITABLES LABORATOIRES AGROALIMENTAIRES AVEC DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION AGRICOLE ET DES TERRES AGRICOLES PARTAGÉES.

JARDINS PARTAGÉS, AGRICULTURE URBAINE, EXPLOITATIONS AGRICOLES PARTAGÉES, ESPACES-TESTS AGRICOLES...



ONT DES ACTIVITÉS DE CUISINE OUVERTE ET PARTAGÉE OU UNE DIMENSION « FOODLAB ».

(LIEU DE RENCONTRE ET D'EXPÉRIMENTATION ENTRE PROFESSIONNELS DE LA GASTRONOMIE, AMATEURS, CURIEUX...)



ONT UNE ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES EN DENRÉES ALIMENTAIRES OU BOISSONS.

POUR 25% DES TIERS-LIEUX

LA TRANSITION ALIMENTAIRE ET AGROÉCOLOGIQUE EST UN AXE D'EXPÉRIMENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT.



PORTEURS DE PROJET SOUHAITENT OUVRIR UN TIERS-LIEU À DIMENSION « LABORATOIRE AGRICOLE » OU « CUISINE PARTAGÉE »

DONT : 24 TIERS-LIEUX MÉLANT CUISINE PARTAGÉE ET PRODUCTION AGRICOLE, 23 DE PRODUCTION ET D'EXPÉRIMENTATION AGRICOLE, 24 ORIENTÉS SUR LA CUISINE PARTAGÉE ET LE FOODLAB.

LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS, DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE À LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Nos systèmes alimentaires sont en pleine mutation. La profession agricole est appelée à transformer son mode de production dominant, avec de nouvelles injonctions de préservation de la biodiversité sans compromis sur le rendement. Une nouvelle prise de conscience se fait de la faible résilience alimentaire des territoires. Peu de renouvellement s'observe chez les agriculteurs et l'accès au foncier semble verrouillé, alors que nous sommes confrontés dans le même temps à un besoin grandissant de fournir une alimentation de qualité à un nombre croissant de personnes et de la rendre accessible à tous.

Face à cela, des initiatives citoyennes émergent. Majoritairement situés hors des 22 grandes métropoles, les tiers-lieux nourriciers s'emparent d'une ou de plusieurs de ces problématiques. **Ils opèrent une reconnexion entre alimentation et agriculture, en questionnant les modes de production, en s'essayant à des gestions collectives de la terre et des communs.** Ils explorent localement la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse et des voies de transition agroécologique.

UN ENGAGEMENT CITOYEN POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGRICOLE

L'émergence des tiers-lieux nourriciers est un signe du besoin des citoyens de prendre part au renouveau des systèmes alimentaires, comme en témoigne également la mobilisation citoyenne autour du renouveau de la PAC (Politique agricole commune), à l'image de la plateforme « Pour une autre PAC ».

Si l'engouement pour les circuits courts et pour une consommation plus locale et éthique perdure (80 % des Français achètent des produits locaux, et 4 sur 10 déclarent en acheter souvent, voire très souvent selon IPSOS), **le tiers-lieu offre un cadre qui permet aux citoyens de s'investir au-delà de leur rôle de consommateur.**

Création de coopératives d'achats, mise en place d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), potagers partagés, voire installation collective d'agriculteurs, les tiers-lieux nourriciers invitent plus largement à questionner nos réflexes alimentaires.

Ces espaces ouverts, qui, pour certains, mêlent professionnels et amateurs, recréent un dialogue souvent rompu entre agriculteurs et citoyens. Ils favorisent localement, sur un territoire partagé, la compréhension mutuelle autour des contraintes de production, des enjeux d'approvisionnement, de la formation des prix... Les collectifs y trouvent un intérêt pour doter leurs politiques alimentaires – conservation des terres agricoles et installation d'agriculteurs, PAT (Projets alimentaires territoriaux), restauration collective locale... – d'un volet de proximité.

DE NOUVEAUX CADRES COOPÉRATIFS POUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Lieux de passage, de travail, de mutualisation de ressources, les tiers-lieux nourriciers provoquent également le croisement et l'hybridation de sphères professionnelles qui habituellement se côtoient peu. Au 100^e Singe ([portrait p.98](#)), on trouve autant des entrepreneurs du secteur tertiaire que des néo-agriculteurs en ETA (espace-test agricole). Reconstruire une proximité est une des voies de revalorisation des métiers agricoles et une source d'innovation sociale et technologique.

La dynamique des tiers-lieux nourriciers favorise également les évolutions de parcours dans le monde agricole.

Pour faciliter l'installation agricole, les porteurs de projet se dotent de cadres limitant les coûts d'accès au foncier (location, mise à disposition des terres, groupement foncier agricole) et les coûts d'achat de matériel (mutualisation, sécurisation des expérimentations grâce aux CAPE (Contrats d'appui au projet d'entreprise). Des formes de société coopérative se développent, à l'instar de La Ferme des Volonteurs ([portrait p.96](#)) constituée en SCOP (société coopérative et participative), permettant de développer un outil de travail, mutualiser de la trésorerie, du matériel et des bâtiments, et aux associés d'être salariés. **Les agriculteurs deviennent systématiquement entrepreneurs-salariés-coopérateurs.**

UNE APPROCHE INCLUSIVE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Enfin, on assiste au développement d'activités d'aide alimentaire dans des tiers-lieux : paniers solidaires, distribution alimentaire, partenariats avec les acteurs de l'aide alimentaire, épiceries solidaires, groupements d'achats... Au cœur des tiers-lieux, espaces de sociabilité et de dynamisme économique, ces fonctions prennent une autre dimension et sont pensées pour impliquer les bénéficiaires dans la démarche. Ils sont ainsi invités à prendre part aux activités, au jardin partagé, à la ferme urbaine, à être acteur de l'autoproduction, à se réapproprier leur destin alimentaire. Plus largement, cela leur ouvre des portes vers la découverte de la fabrication numérique, des formations et accompagnement, des événements culturels, des rencontres et échanges...

Publics précaires et non précaires se croisent dans un tiers-lieu, sans s'identifier comme tels. Ils y ont tous les deux le même statut, ils accèdent aux mêmes activités et se retrouvent autour d'un besoin partagé d'une plus grande démocratie alimentaire. C'est particulièrement le cas des tiers-lieux qui proposent des services d'épicerie solidaire ou de groupements d'achats alimentaires.

Les tiers-lieux, en incluant les publics bénéficiaires dans leur projet, contribuent à les sortir de l'aide alimentaire d'urgence et à les inscrire dans une dynamique plus large d'émancipation. Ils font partie intégrante

des nouvelles formes de lutte contre la précarité alimentaire, en réponse aux enjeux soulevés par la mission réalisée en 2019 par Franck Le Morvan et Thomas Wanecq, de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales)¹.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE À ACCOMPAGNER

La création des tiers-lieux nourriciers et les innovations qu'ils développent, parce qu'ils appellent à la mobilisation des acteurs du territoire et à la co-construction des approches, s'inscrivent dans un temps long. La question alimentaire y est abordée à plusieurs échelles selon leur maturité : depuis l'intégration des activités alimentaires à vocation pédagogique (ateliers cuisine, potager, conférences...) dans les activités culturelles, artistiques ou de coworking, à l'organisation d'actions collectives plus poussées (approvisionnement local, production vivrière ou agricole), en passant par le développement de petites filières alimentaires et d'économie circulaire de territoire (valorisation d'inventus alimentaires).

UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE QUI PORTE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Les tiers-lieux nourriciers émergent d'un besoin local. En tant qu'outils de proximité, ils jouent un rôle de trait d'union entre des actions ancrées localement et les réseaux d'acteurs de l'alimentation ou de la recherche. Ils animent sur leur territoire des DAT (Démarches alimentaires

territoriales), à l'instar de la Smalah, qui dynamise un collectif d'acteurs du pays Landes Nature Côte d'Argent, ou du 100° Singe, qui anime un réseau d'associations agricoles du département. Ces coopérations sont également vertueuses dans l'élaboration des PAT, afin de « faire société » autour de la question alimentaire et de participer à l'insertion par l'activité économique, comme en témoigne le tiers-lieu MENADEL, dont le projet est né d'un travail avec la communauté de communes de la région d'Audruicq ([portrait p.94](#)).

Les tiers-lieux nourriciers démontrent un grand potentiel pour faire passerelle entre des secteurs qui se côtoient peu, provoquer des coopérations sur un même territoire et structurer une véritable gouvernance alimentaire locale.

Co-écrit avec **Juliette Pérès** et **Julie Dechance** FAB'LIM, *Le Labo des territoires alimentaires méditerranéens, auteures de la brochure « Les tiers-lieux nourriciers, engagés pour la transition agroécologique et alimentaire »*.
En savoir plus sur fablim.org/tiers-lieux-nourriciers/

¹ La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Franck LE MORVAN et Thomas WANECQ (IGAS). Décembre 2019.

Le PNA (Programme national pour l'alimentation) et les PAT (Projets alimentaires territoriaux)

L'appel à projets du PNA est l'un des outils essentiels de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il s'inscrit dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets co-financés autour de 3 axes : « justice sociale », « éducation alimentaire » et « lutte contre le gaspillage alimentaire ». Deux leviers transversaux sont identifiés pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : **la restauration collective et les PAT**.

Les PAT sont des démarches de terrain, volontaires, collectives. C'est un regroupement

des acteurs intéressés par la question de l'alimentation qui établissent un diagnostic du territoire et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales. Le ministère de l'Agriculture a lancé en 2014 une procédure de reconnaissance et de soutien des PAT. Ce qui rassemble ces démarches, c'est leur caractère collectif et le fait qu'elles prennent en compte le sujet de l'alimentation dans sa globalité. Plusieurs tiers-lieux participent au PAT de leur territoire, voire en sont le moteur, tels La Smalah ([à retrouver p.168](#)) et le MENADEL ([portrait p.94](#)).

Le plan de relance annoncé par le gouvernement le 3 septembre 2020 prévoit une mesure dédiée au soutien des PAT, avec une enveloppe de 3 millions d'euros réservée à l'émergence de nouveaux PAT et à l'essaimage d'initiatives déjà opérationnelles en les adaptant à de nouveaux publics ou territoires. L'appel à projets est ouvert du 1er mars au 15 avril 2021. Il constitue **une opportunité importante pour l'ensemble des tiers-lieux agissant sur les thématiques agroécologiques et alimentaires**.

L'Atelier Paysan : relocaliser la production de matériel agricole

L'Atelier Paysan est une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) d'auto-construction qui accompagne agriculteurs et agricultrices dans leur conception et fabrication de machines et de bâtiments adaptés à l'agroécologie paysanne, et qui met à leur disposition des plans d'outils open source.

L'Atelier Paysan tente de redonner une souveraineté technique et une autonomie aux agriculteurs par la réappropriation des techniques, savoirs et savoir-faire nécessaires à la construction, la réparation et l'amélioration des outils, machines et bâtiments. Il se définit comme « une sorte de tiers-lieu mobile dédié

à la formation », mixant la capitalisation de bonnes pratiques, la mise en partage de savoirs en open source et des sessions de formation et construction dans les territoires, en fonction de la demande.

Les formations de l'Atelier Paysan constituent la partie la plus connue et visible de ses activités. Néanmoins, un de ses apports majeurs réside dans sa capacité à produire et partager des communs, utiles à l'ensemble des agriculteurs et acteurs intéressés par la fabrication d'outils d'agroécologie paysanne : plus de 100 plans d'outils et de bâtis diffusés en open source ; de nombreuses ressources ouvertes et partagées ;

des espaces de discussions et d'échanges ; 900 contributeurs actifs ; un événement « des communs en exposition »...

De nombreux tiers-lieux travaillent en partenariat avec l'Atelier Paysan pour se former à l'auto-construction, mais aussi pour développer des projets de fabrication d'outils et de machines en open source, à l'image de La Ferme des Volontaires ([portrait p.96](#)). La coopérative constitue un partenaire de choix pour mettre en place des infrastructures ouvertes œuvrant à l'expansion de l'agroécologie.

Tiers-lieux et plateformes collaboratives pour développer les circuits courts

Le rapport de la Coop des Communs sur les plateformes en communs « Plateformes coopératives : des infrastructures territoriales de coopération » évoque les rapprochements entre des tiers-lieux et la plateforme CoopCircuits portée par Open Food France, afin de fournir à leurs usagers un moyen éthique de s'approvisionner en produits maraîchers cultivés sur leur territoire.

CoopCircuits est une SCIC qui s'est fixé pour mission d'accompagner le changement d'échelle des circuits courts en France. Pour ce faire, CoopCircuits met à disposition des organisateurs

de circuits courts une plateforme de vente en ligne, sous licence libre. Elle propose également des formations et de l'accompagnement personnalisé pour les gestionnaires ou porteurs de projet de circuits courts.

La plateforme offre aux producteurs et acteurs de l'alimentation la possibilité de créer leur boutique en ligne et de gérer facilement leur distribution (achats en ligne, retrait à la ferme, livraison à domicile à vélo cargo...).

Aujourd'hui CoopCircuits rassemble 1 058 agriculteurs et producteurs, 555 boutiques, 12 331 acheteurs pour plus de 130 000 commandes.

La Compagnie des Tiers-Lieux a lancé en 2020 une dynamique de rapprochement entre les tiers-lieux des Hauts-de-France et CoopCircuits afin que les tiers-lieux qui sont déjà organisateurs de circuits courts (distribution de paniers, épicerie solidaire, organisation de marchés locaux...) puissent s'appuyer sur les outils et l'ingénierie de CoopCircuits. Plusieurs tiers-lieux se sont montrés intéressés et pourraient même contribuer au développement de ce commun numérique.

Une démarche qui gagnerait à être reprise dans d'autres régions.

RECOMMANDATIONS

100 SERVICES D'ALIMENTATION DURABLE SUPPLÉMENTAIRES DÉPLOYÉS PAR LES TIERS-LIEUX

Cuisines ouvertes, épiceries solidaires, fermes de quartiers, jardins partagés, agriculture urbaine, collecte des invendus alimentaires... sont autant de projets, services et activités que les tiers-lieux développent. France Tiers-Lieux peut être mobilisée pour mettre en œuvre des programmes d'accompagnement de tiers-lieux et porteurs de projet souhaitant s'engager dans ce type d'activités. France Tiers-Lieux s'appuierait sur les réseaux de tiers-lieux et créerait des coopérations avec les acteurs de l'alimentation durable qui travaillent déjà avec les tiers-lieux : Réseau Cocagne, RENETA (Réseau national des espaces-tests agricoles), Les Cols Verts, ANDES (Association nationale de développement des épiceries solidaires), Les Petites Cantines, Baluchon...

UN TIERS-LIEU PAR PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

- **Renforcer les coopérations entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les acteurs de l'alimentation locale et les tiers-lieux existants** qui initient déjà des démarches alimentaires territoriales ;
- **Faire appel à l'expertise, à l'ingénierie et au retour d'expérience des tiers-lieux nourriciers** pour co-construire de nouveaux projets alimentaires territoriaux ;
- **Diffuser au sein du RnPAT (réseau national des PAT) des modèles de démarches tiers-lieux ;**
- **Inclure les tiers-lieux au sein des comités nationaux et régionaux pour l'alimentation ;**
- Identifier les projets de tiers-lieux et les partenariats avec des tiers-lieux parmi les priorités des PAT et des appels à projets du PNA.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX NOURRICIERS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Sur ce point, nous nous appuyons sur les recommandations du rapport sur la lutte contre la précarité alimentaire en France, réalisé en 2019 par Franck Le Morvan et Thomas Wanecq, membres de l'IGAS. Plus particulièrement les recommandations 6 à 10 visant à : « financer des mesures telles que la coordination et l'ingénierie des acteurs locaux par un Fonds de Lutte contre la Précarité Alimentaire » ; « soutenir financièrement l'ingénierie des groupements d'achat et épiceries solidaires » ; « déléguer aux collectivités locales volontaires des crédits pour l'achat groupé de denrées alimentaires en circuit court pour approvisionner des associations ne pouvant ou ne voulant y procéder elles-mêmes ». En écho à ces propositions, il nous apparaît essentiel **d'inclure clairement dans les politiques de lutte contre la précarité alimentaire les tiers-lieux nourriciers** et plus largement les expérimentations et les projets qui participent à l'émancipation des publics en situation de précarité alimentaire à travers la formation, l'accompagnement ou encore des démarches autour de la démocratie alimentaire.

AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA DIFFUSION DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Notamment les plateformes coopératives qui émergent sur la question des circuits courts alimentaires telles que CoopCircuits ou encore Open Food Fact (base de données ouverte et contributive qui répertorie les produits alimentaires du monde entier).

PORTRAIT

MENADEL

LOOS-EN-GOHELLE, PAS-DE-CALAIS

Le bien-vivre alimentaire, levier pour transmettre aux citoyens de nouvelles façons de produire, cuisiner, apprendre et construire ensemble une société plus résiliente.

Les Anges Gardins, association qui porte le tiers-lieu MENADEL et à l'initiative d'un PTCE (Pôle territorial de coopération économique) dénommé l'Écopôle alimentaire, se définit comme un opérateur de terrain pour la transition écologique et sociale de l'économie, à travers le vecteur du bien-vivre alimentaire.

À la demande de la ville de Loos-en-Gohelle, puis de la communauté d'agglomération Lens-Liévin, les Anges Gardins élaborent une stratégie d'action publique pour l'alimentation locale, qui sera ensuite reprise à l'échelle intercommunale sous la forme d'un SATD (Système alimentaire territorial durable). Ces stratégies soutiennent des actions ambitieuses, comme l'accompagnement à la conversion d'agriculteurs, la création d'une microferme Cocagne et le développement d'un véritable « archipel nourricier » au sein de l'agglomération, créant ainsi en 3 ans plus de 15 emplois non délocalisables.

UN LIEU POUR CO-CONSTRUIRE ET FAIRE COMMUNAUTÉ

Rapidement se pose la question d'un lieu permettant d'accueillir le public pour co-construire et coopérer sur les actions en place et à venir. C'est à ce moment que se présente l'opportunité d'un lieu inoccupé en cœur de ville de Loos-en-Gohelle : le Saint-Hubert, le plus ancien café du village, qui permet la concrétisation du projet de tiers-lieu.

Le tiers-lieu MENADEL se définit comme un espace qui permet de sortir de l'isolement, d'associer des usages, de favoriser les pratiques en commun. Il est un lieu de passage, de croisement et de vie, grâce également à un large éventail d'activités et d'équipements. Il héberge une Table de Cocagne, restaurant d'insertion et traiteur bio local, créé par les Jardins de Cocagne, un bar 100% bio, propose au moins 12 animations par mois, construites à partir des compétences des membres, des ateliers de cuisine et d'éducation à la diversité alimentaire, un point de vente de produits locaux et relais de paniers, et 170 m² d'espaces de travail partagés.

« C'est à partir d'un lieu physique que nous avons pensé intéressant d'accueillir la communauté locale pour partager ressources, compétences et savoirs dans la poursuite de nos objectifs de transition écologique et sociale. Nous voulons que la commensalité¹ soit un élément caractéristique intégré à la dynamique du lieu. »

En moins de 2 ans, le lieu a révélé son potentiel, générant toujours plus de rencontres et participant de l'émergence de projets, facilités par un marqueur d'échanges : la MANNE (Monnaie d'une autre nature pour de nouveaux échanges). Le tiers-lieu permet aux personnes, moyennant leur contribution et actions volontaires pour l'intérêt social, d'accéder en retour à des produits alimentaires ou contreparties fléchées sur des formes de consommation et usages vertueux.

« Ce sont aujourd'hui près de 200 personnes qui utilisent notre système d'échanges : la MANNE. Ainsi, 200 contributeurs proposent leurs services et leur temps passé, payés en MANNE, échangés contre des biens : paniers solidaires, poules, manuels, outils... ou services, formations, réparation. Plusieurs commerçants ont accepté d'utiliser cette forme de monnaie : la pizzeria, la friterie, un supermarché... »

DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE À LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE

Le MENADEL développe également une offre d'inclusion numérique à destination des membres, des habitants et plus particulièrement des publics en difficulté. En partenariat avec Pop Café, tiers-lieu d'inclusion numérique à Lille, il déploie des services d'accompagnement à la transition numérique des commerçants et de médiation numérique à destination des habitants. Le programme, nommé « de la CAF au grenier », mise sur des services d'inclusion numériques qui répondront à des besoins concrets et seront en lien avec les activités courantes du tiers-lieu : plateforme numérique de vente de produits en circuit court, cartographie des espèces végétales, services numériques collaboratifs de mobilité...

Le tiers-lieu envisage sa démultiplication sous la forme de 5 « places à vivre », situés dans 5 QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville) différents. L'objectif à terme est que ces 5 lieux forment un système d'alliances couvrant le département en fabriques alimentaires et que le Réseau Cocagne puisse participer à la diffusion nationale des enseignements qui découlent de ce projet. Les Anges Gardins sont labellisés Fabrique de Territoire depuis février 2021. [En savoir plus sur menadel.fr](https://www.menadel.fr)

“

Nous sommes convaincus que ces lieux d'intermédiation et de ressources, que nous qualifions de « places à vivre » peuvent apporter leur part de réponses résilientes sur chaque territoire : pour le bien vivre alimentaire, la santé, une relation à la nature apaisée, une éducation utile à la vie, l'utilisation modérée des ressources, l'engagement, le « pouvoir de faire » !”

Dominique Hays, Directeur des Anges Gardins, Président du Réseau de Cocagne, Animateur du PTCE « Écopôle alimentaire »

¹ Commensalité, vient du latin, mensa, « table », la table autour de laquelle les personnes se réunissent pour parler. C'est également un terme naturaliste pour désigner la situation d'une espèce qui permet à une autre de vivre sans que cela ne lui porte préjudice.



MENADEL EN BREF

170 M² D'ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS

2 CUISINES, UNE PROFESSIONNELLE ET UN ATELIER

5 JARDINS ET ESPACES AGRICOLES EN ARCHIPEL

10 PERSONNES EN INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR 3 ANS

15 « AMBASSADEURS DU BIEN VIVRE ALIMENTAIRE » FORMÉS CHAQUE ANNÉE

150 RENCONTRES ET ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS CHAQUE ANNÉE

PORTRAIT

LA FERME DES VOLONTEUX

BEAUMONT-LÈS-VALENCE, DRÔME

Répondre au besoin grandissant d'autonomie, faire vivre les gens sur la terre, créer du lien social et innover dans l'agriculture.

La SCOP de la Ferme des Volontoux se constitue en 2008 avec la collaboration et le support du Groupe Archer et de l'URSCOP (Union régionale des SCOP Auvergne-Rhône-Alpes). À l'initiative du projet, un entrepreneur engagé, Rémy Leger, Valentinois d'origine, ayant grandi sur les terres où se trouve actuellement la ferme. Les terres de l'exploitation appartenaient à ses grands-parents qui y pratiquaient la polyculture-élevage, mais elles étaient restées en jachère depuis leur départ en retraite, il y a 40 ans.

DEVENIR ENTREPRENEUR AGRICOLE

Au début du projet, une analyse des besoins et des problématiques de l'installation des entrepreneurs agricoles a permis d'identifier plus clairement les obstacles que le projet devrait chercher à dépasser : accès à la terre difficile dû au manque de terres agricoles, au prix élevé du foncier et à la rigidité du modèle de fermage ; poids des investissements et manque de financement ; manque d'outils et de culture de gestion, faiblesse de la protection sociale des exploitants ; isolement ; débouchés insuffisants pour les nouveaux entrepreneurs agricoles en cours d'installation.

La Ferme des Volontoux est une des rares SCOP dans l'agriculture en France, la plupart des exploitations prenant la forme de société (GAEC par exemple) ou de collectifs. La forme de la SCOP leur permet d'aller plus loin avec un statut « **d'agriculteur-salarié-coopérateur** » qui facilite l'accès au foncier pour de jeunes paysans, qui assure une protection sociale et qui simplifie la mutualisation de ressources (outils, matériel, investissements mais aussi savoirs et savoir-faire), ce qui est essentiel pour des entrepreneurs non issus du milieu agricole.

RELOCALISER LA PRODUCTION AGRICOLE, BIOLOGIQUE ET EN CIRCUIT COURT

Ce tiers-lieu constitue un espace d'entrepreneuriat collectif et citoyen au service de l'installation agricole, de la transition vers des activités plus durables, plus écologiques. La Ferme des Volontoux fait ainsi vivre 20 personnes sur une vingtaine d'hectares, qui produisent, transforment, acheminent et commercialisent fruits et légumes biologiques. Elle regroupe aujourd'hui une diversité exceptionnelle d'activités agroécologiques : maraîchage, arboriculture, transformation des produits, circuits de commercialisation (gros, demi-gros, marché, livraisons de repas cuisinés, livraison d'AMAP...) et épicerie bio.

UNE FERME OUVERTE, LIEU DE VIE SOCIALE ET DE RENCONTRES

La ferme est un assemblage d'activités et d'énergies qui s'inscrit dans un lieu, dans une commune, dans un département. C'est un lieu en lien avec de nombreux acteurs. Pour qu'elle reste ouverte à tous, il est possible d'y venir 7 jours sur 7 de 7h à 20h, toutes les activités de conseil y sont gratuites ainsi que les événements organisés toute l'année : conférences, fêtes, ciné-débats, foire aux plantes...

« Dans un futur proche, nous aurons davantage de fermes ouvertes, où des relations sociales naissent et se développent, elles seront à nouveau des lieux-ressources pour la vie et le dynamisme du territoire. »

Pour sensibiliser les habitants et diffuser les pratiques, la ferme et son jardin pédagogique invitent enfants, enseignants et particuliers à acquérir toutes les bases de l'autonomie alimentaire. La Ferme des Volontoux mène un travail important auprès des écoles afin de créer des séances adaptées aux besoins des enseignants, en collaboration avec eux : éveil et jeux au jardin, du jardin à l'assiette, ateliers semis et plantations, découverte du compost et des toilettes sèches...

UN TERREAU FAVORABLE À L'INNOVATION SOCIALE

La mixité des publics, l'hybridation d'activités et l'effervescence du lieu sont favorables à l'intelligence collective. Elles portent régulièrement leurs fruits, générant de nombreuses expérimentations : création d'une serre « bioclimatique » pour produire localement des agrumes, dans la Drôme, à quasi zéro coût d'énergie ; construction de caves semi-enterrées avec des conteneurs de récupération pour réduire la consommation d'énergie et limiter l'utilisation des chambres froides ; développement de semences paysannes adaptées aux spécificités du territoire.

Une des entrepreneuses, après avoir été en charge de la gestion de l'épicerie, s'est lancée dans la création d'une friperie pour limiter les besoins locaux en vêtements et encourager le réemploi...

EN RÉSEAU POUR PESER SUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ESSAIMER

La Ferme des Volontoux entretient une étroite collaboration avec l'Atelier Paysan, coopérative d'outils de travail agricoles, afin de créer de nouveaux savoir-faire et de les diffuser au sein de la communauté d'acteurs. Ensemble ils ont mené un travail d'expérimentation et ont développé un prototype open source, librement reproductible et améliorable, de machines agricoles autoconstruites permettant d'adapter la traction animale à la technique des planches permanentes : « le POP4 ».

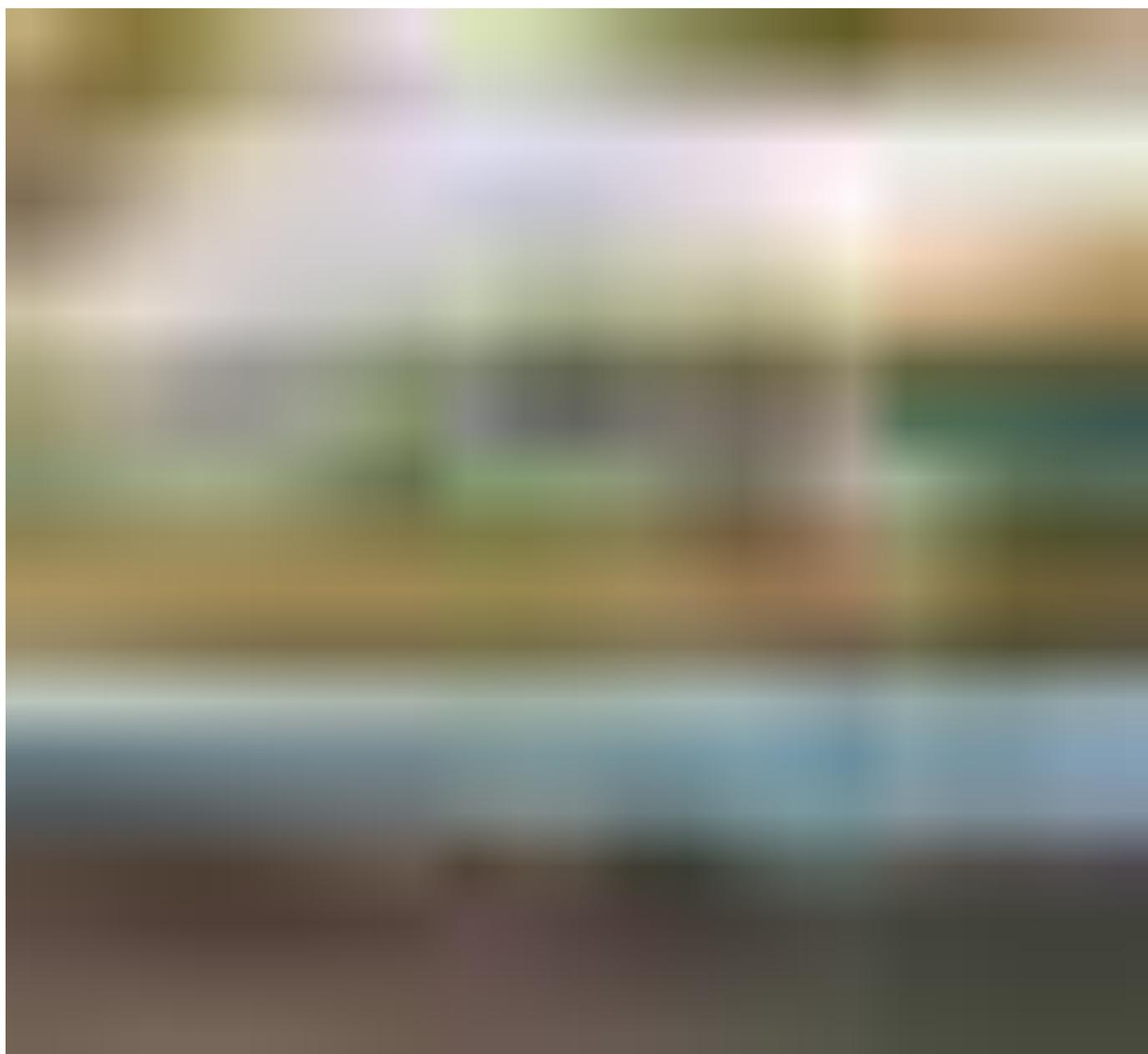
Enfin, dans une logique d'essaimage, le tiers-lieu travaille avec le GRAP (Groupement régional alimentaire de proximité), l'épicerie bio La Carline et la couveuse Les Champs des Possibles, pour développer une coopérative d'accompagnement à l'installation de paysans et de projets agroécologiques.

La Ferme des Volontoux est labellisée **Fabrique de Territoire** depuis février 2020. [À découvrir en vidéo sur hyperliens.societenumerique.gouv.fr](https://www.societenumerique.gouv.fr)

“

La Ferme des Volonteux est un modèle innovant de coopérative agricole au croisement d'un fablab agricole, d'un espace-test agricole, d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) et d'un magasin de producteurs.”

Rémy Léger, fondateur et gérant de la Ferme des Volonteux



LA FERME DES VOLONTEUX EN BREF

30 HA DE TERRES
AGRICOLES

1200 M² BÂTIMENTS
AGRICOLES

200 M² DE BÂTIMENT DE PRODUCTION DONT UN
ATELIER DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

4000 PERSONNES ACCUEILLIES
CHAQUE ANNÉE

17 ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

8 À 12 SAISONNIERS RECRUTÉS
CHAQUE SAISON

PORTRAIT

LE 100^e SINGE

ESCALQUENS, HAUTE-GARONNE

Les tiers-lieux sont très axés sur le tertiaire. Il est pourtant crucial que le primaire intègre ce milieu pour changer la perception que les citoyens ont de l'agriculture et la remettre au cœur de nos préoccupations et pratiques.

Le 100^e Singe est implanté en territoire périurbain toulousain. Depuis 2020, le tiers-lieu est installé sur le site d'une ancienne école mise à disposition par la commune et développe avec l'agglomération un nouveau lieu-test agricole permanent, en parallèle de l'implantation de néo-agriculteurs sur de nombreux lieux-tests temporaires autour de Toulouse.

Un lieu-test temporaire est une parcelle identifiée, sur laquelle le test d'activité est mobilisé le temps que le porteur de projet soit en mesure de s'implanter définitivement. Un lieu-test permanent est quant à lui une parcelle sur laquelle le porteur de projet va expérimenter son projet à taille semi-réelle pour s'implanter ensuite sur une autre parcelle, une fois son projet viable¹.

AU SERVICE DE LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES PÉRIURBAINS

Le 100^e Singe se situe à 15 km au sud-est de Toulouse, soit à 20 minutes de voiture, qui se transforment en plus d'une heure d'embouteillages aux heures de pointe, dégradant la vie des actifs et augmentant la pollution. Ces périphéries hébergent plus de 50% des actifs et sont aujourd'hui consacrées aux zones commerciales et résidentielles, la plupart pour se transformer en véritables villages-dortoirs. La conviction de ceux qui portent le 100^e Singe est que **les tiers-lieux, des lieux de travail d'un genre nouveau, ont un rôle à jouer pour recréer du dynamisme, faire naître une vie économique, sociale, culturelle dans les zones périurbaines**. Le 100^e Singe y participe par la réintroduction d'activités agricoles sobres et durables, permettant aux habitants d'accéder à une alimentation locale.

“ On voulait permettre aux gens de travailler plus près de chez eux, pour qu'ils soient en capacité de réinvestir leur territoire. La dimension agricole est prépondérante dans le projet pour agir contre la spéculation foncière, éviter l'artificialisation des sols et préserver les dernières surfaces agricoles. ”

Amandine Largeaud, co-gérante du 100^e Singe

CATALYSEUR DE PROJETS AGRICOLES « SOBRES ET DURABLES »

L'espace-test agricole au cœur du projet agit comme un incubateur, offrant à des néo-agriculteurs les ressources pour mener à bien leur projet agricole. Il met à disposition une surface de terre de 5 000 m² à 1ha, des outils de production, un statut et un accompagnement dédié. Il se caractérise par 4 fonctions : fonction couveuse avec un cadre

légal permettant l'autonomie de la personne ; pépinière avec la mise à dispositions de moyens de production ; accompagnement avec un suivi de projet individualisé ; animation-coordination en assurant une ouverture, un ancrage sur le territoire et une implication des partenaires.

« Avec l'espace-test agricole, nous participons directement du renouvellement des générations et de la reconversion professionnelle de citoyens qui souhaitent se lancer dans un projet agricole, en quête de sens, de changement de mode de vie ou de profession... »

RECRÉER DES CEINTURES MARAÎCHÈRES AUTOUR DES GRANDES VILLES

Le tiers-lieu échange régulièrement avec les collectivités de la métropole afin d'aider les porteurs de projets à trouver des espaces vacants pour se tester et s'installer. Par l'intermédiaire de son Labo, le 100^e Singe incite les collectivités à libérer du foncier pour en faire des espaces-tests agricoles en proposant à la commune d'accompagner l'installation d'un agriculteur sur ce territoire : « Faites pousser un agriculteur ou une agricultrice agroécologique sur votre commune ! » **Cette méthode participe activement à la création de nouvelles ceintures maraîchères autour de la métropole de Toulouse.**

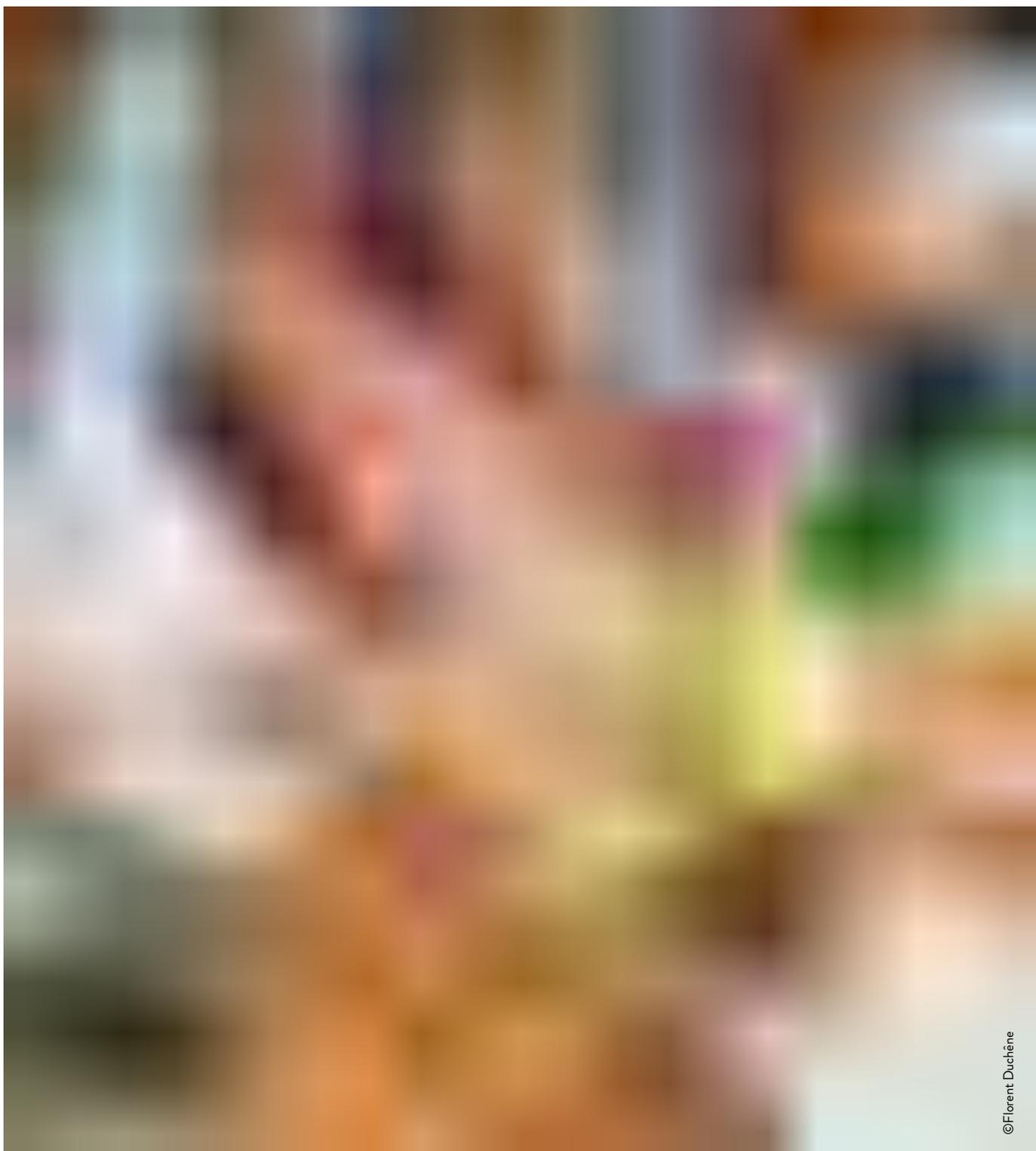
Pour ce faire, le tiers-lieu fonctionne comme une CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) en passant avec chaque porteur de projet agricole un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) qui lui ouvre le droit d'exercer son activité, produire et commercialiser ses productions. Le contrat de 3 ans maximum permet de maintenir des prestations sociales, de bénéficier d'une couverture sociale, d'une intégration comptable et administrative et d'un accompagnement spécifique.

UN ESPACE DE RENCONTRE ENTRE TÉLÉTRAVAILLEURS, INDÉPENDANTS ET NÉO-AGRICULTEURS

Le 100^e Singe c'est aussi un espace de coworking de 200m² avec 18 postes, développé en partenariats avec des acteurs locaux comme les Restos du cœur, une AMAP et un repair café. Les néo-agriculteurs se retrouvent dans cet espace pour être formés, ils ont des bureaux à disposition et côtoient ainsi les télétravailleurs et indépendants qui utilisent l'espace de coworking.

Le 100^e Singe est labellisé Fabrique de Territoire depuis octobre 2020. [En savoir plus sur le100esinge.com](http://www.le100esinge.com)

¹ Pour en savoir plus, accédez au Réseau National des Espaces-Tests Agricoles : www.reneta.fr



© Florent Duchêne

LE 100^E SINGE EN BREF

15 PLACES AU SEIN DU COWORKING

1 CUISINE PARTAGÉE

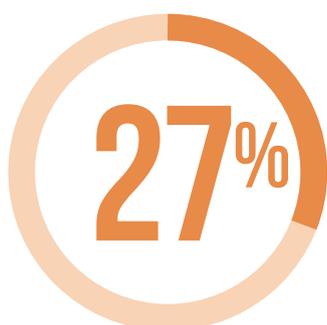
1 ESPACE DE JARDIN COLLECTIF

ESPACES-TEST AGRICOLES UN PERMANENT
ET DES TEMPORAIRES
EN ARCHIPEL

4 ENTREPRENEURS MARAÎCHERS
EN CONTRAT D'APPUI AU PROJET D'ENTREPRISE

RECHERCHE & INNOVATION

PRÈS D'1 TIERS-LIEU SUR 3 ENVISAGE DE DÉVELOPPER LE VOLET RECHERCHE-ACTION DANS SES ACTIVITÉS



**EN RENFORÇANT
LES EXPÉRIMENTATIONS,
ESSAI-ERREUR
ET PROJETS PILOTES.**

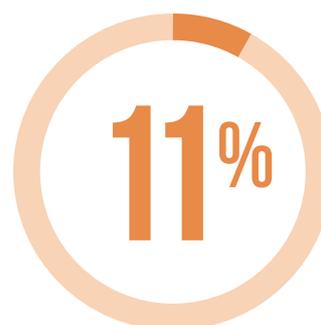


**EN PRODUISANT ET
PARTAGEANT DE
LA DOCUMENTATION ET
DES RÉCITS COLLECTIFS.**



**EN TISSANT DES PARTENARIATS
AVEC DES UNIVERSITÉS POUR
ACCUEILLIR DES CHERCHEURS
EN RÉSIDENCE OU LANCER
DES PROJETS DE CIFRE.**

(CONVENTION INDUSTRIELLE DE
FORMATION PAR LA RECHERCHE)



**EN COLLABORANT ET
CO-PRODUISANT AVEC
DES LABORATOIRES DE
RECHERCHE INDÉPENDANTS.**

LABORATOIRES OUVERTS ET CITOYENS : LE FAIRE ENSEMBLE PASSE AUSSI PAR L'EXPÉRIMENTATION COLLECTIVE

Les rencontres, réflexions collectives et coopérations constituent un terreau fertile pour l'innovation sociale. Partout, dans les tiers-lieux, c'est grâce à ces processus d'expérimentation collective qu'émergent des réponses nouvelles aux besoins sociaux des habitants : startup de mobilité douce dans le Lab01 à Ambérieu-en-Bugey, fabrication de matériel médical en urgence dans les fablabs, inclusion numérique, insertion professionnelle, accès à l'alimentation durable locale, lutte contre l'isolement ou encore accompagnement des personnes en situation de handicap...

DES ESPACES OÙ SE RÉVÈLENT LES POTENTIELS DE L'INNOVATION OUVERTE

Les fablabs, makerspaces, hackerspaces et autres tiers-lieux numériques sont en grande partie animés par des communautés de « makers » – ingénieurs, artisans mais aussi bricoleurs du numérique, passionnés, « geeks » – qui s'y retrouvent pour échanger, prototyper, expérimenter collectivement. Ils explorent le champ des possibles, mobilisant équipements, machines et savoir-faire disponibles. C'est le cas du fablab de l'association My Human Kit (*lauréat du fonds Makers p.174*), à Rennes, qui invente, fabrique et partage des solutions d'aides techniques pour et avec des personnes en situation de handicap, telles que des prothèses d'avant-bras commandées par des capteurs musculaires.

À travers l'apprentissage entre pairs et les dispositifs de médiation scientifique déployés (formations, ateliers, jeux, « open lab »...), ils offrent à des publics non avertis l'accès à des processus de recherche et d'innovation. **Les tiers-lieux participent de la déconstruction des frontières entre chercheurs et faiseurs, entre savants et bricoleurs, entre inventeurs de solution et bénéficiaires.**

Ces formes d'innovation ouvertes sont de plus en plus recherchées par les organisations, publiques ou privées, pour leur efficacité et leur justesse : en mobilisant une grande diversité de savoir-faire et de parties prenantes, **elles permettent d'aller plus loin et d'obtenir des résultats inatteignables par la R&D interne.** Certaines s'en sont ainsi déjà saisies, à l'image du projet Fédération, porté par l'association Open Space Makers créée à l'initiative du Centre National d'Études Spatiales, qui s'appuie sur les tiers-lieux pour permettre au grand public de contribuer directement à la construction d'infrastructures spatiales.

À l'ère du numérique et de la circulation accélérée des savoirs, l'entrée dans des dynamiques d'innovation ouverte va devenir une condition de réussite pour de nombreuses organisations.

Pour s'en saisir, nous devons accompagner le développement de ces espaces ouverts mais surtout des processus qui les caractérisent : compétences d'animation de communautés ouvertes ; licences ouvertes et documentation

open source ; infrastructures numériques facilitant la circulation des prototypes et modèles open source.

DES DÉMARCHES DE R&D SOCIALE

Si ce sont les résultats visibles – innovations, projets territoriaux, solutions aux problèmes sociaux, actions collectives – qui retiennent toute notre attention, il convient de ne pas négliger les processus et les conditions qui leur ont permis d'advenir. Derrière chaque « projet valorisé » se cache une période de conception remplie de réflexions, recherches, débats, essais, erreurs... Le tiers-lieu accueille une diversité de publics, offre un cadre favorable au croisement des idées, encourage la libre expérimentation et facilite ainsi la mise en mouvement d'une communauté autour de problématiques collectivement identifiées. Ce sont ces formes de R&D sociale qui font émerger des réponses concrètes, connectées aux réalités de terrain : produit, service, changement organisationnel, évolution législative, politique publique... **Pour reprendre les propos de Hugues Bazin à propos des tiers-espaces, il s'agit de « répondre aux besoins vitaux et aux droits fondamentaux par une créativité populaire, une innovation sociale, une autre forme de gouvernance et de gestion collective de ce qui fait commun' ».**

La R&D sociale peut également se manifester par un changement de posture des acteurs impliqués ou la transformation des cadres d'action (organisation, modèle économique, relations contractuelles...). Dans une démarche de tâtonnement collectif pour répondre aux enjeux locaux, les acteurs mobilisés entament, dès la phase de préfiguration du tiers-lieu, un processus de réflexions et d'actions collectives pour répondre à une première question : comment ouvrir un lieu qui crée de nouvelles activités et qui permette de libérer les énergies locales ? Ainsi, **de nombreux projets initiés par des collectivités territoriales ont vu leur trajectoire déviée au fil de la co-construction du projet** : un guichet de service public devient un lieu multi-activité porté par les habitants avec un café associatif, des événements culturels et des permanences administratives ; un espace d'accueil des télétravailleurs se transforme en espace de prototypage et d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises...

UN AUTRE RAPPORT À LA RECHERCHE ET AUX CHERCHEURS

Ce mouvement est possible grâce à la dimension ouverte des tiers-lieux : un espace où chacun est amené à sortir de son statut (bénéficiaire, client, élu, prestataire...) et s'autorise à contribuer, à apporter son expérience. **L'espace et la dynamique communautaire créent les conditions d'un croisement des savoirs et savoir-faire en offrant à chacun la légitimité d'agir, de prendre part aux expérimentations.** C'est aussi pour ces raisons que les logiques de documentation sont omniprésentes dans les tiers-lieux : la mise à disposition d'outils ouverts et collaboratifs fait de chacun un contributeur à la production de connaissances. C'est ce qui a donné naissance au Wiki² Movilab (*voir p.258*), afin de créer un patrimoine informationnel commun sur les tiers-lieux et leurs expérimentations.

Le scientifique est lui aussi invité à prendre part au tiers-lieu, à sortir d'une posture d'observateur pour devenir contributeur.

Il n'existe que très peu d'espaces où les équipes de chercheurs peuvent collaborer avec des acteurs locaux pour construire des réponses et des projets transformateurs. C'est ce que les tiers-lieux, à l'image des démarches de TETRIS ([portrait p.108](#)) et de PiNG ([portrait p.106](#)), tentent de proposer à travers des projets de recherche-action. Sur le terrain, la résolution de problèmes complexes et l'imbrication de la recherche à l'action obligent à sortir des cloisonnements disciplinaires universitaires.

Les tiers-lieux font ainsi émerger des pratiques de recherche et d'innovation en dehors des grands centres urbains mais également en dehors des cadres habituels de la science : institutions publiques ou entreprises privées. **Ils témoignent de la montée en puissance de ce que certains appellent le tiers secteur de la recherche**¹. Ces pratiques de recherche

et d'innovation ancrées dans les territoires font appel à des compétences nouvelles et s'inscrivent dans le temps long, elles nécessitent dès maintenant une attention particulière de la part des acteurs du développement local mais aussi des institutions de recherche (universités, laboratoires, instituts...). **Le renforcement de ces capacités de recherche de la société civile apparaît comme un enjeu majeur pour la résilience des territoires**, en particulier les plus éloignés des investissements dédiés à l'innovation.

1 Hugues Bazin. « Les enjeux d'une science citoyenne au cœur de la société », Cahiers de l'action, vol. 51-52, no. 2-3, 2018, pp. 157-162.

2 Un wiki est une application web qui permet la création, la modification et l'illustration collaboratives de pages à l'intérieur d'un site web.

3 Définition retenue par les Assises du tiers secteur de la recherche, les 30/11/20 et 01/12/20 : « les activités de recherche, d'innovation et de production de savoirs et de connaissances du secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités territoriales, etc.), du secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels, etc.) et des organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux, etc.) » Pour en savoir plus : www.tiers-secteur-recherche.org/

Campus connectés, vers des formations universitaires accessibles en tiers-lieux ?

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a lancé en 2019 le programme « Campus connecté » et a prévu de labelliser 100 lieux d'ici septembre 2022. Chaque lieu bénéficie d'une subvention d'amorçage de 50 000 € et de 1000 € par étudiant et par an, sur 3 ans.

Les lieux labellisés « Campus connecté » mettent à disposition des salles de cours connectées où les étudiants peuvent travailler à partir de leur ordinateur personnel ou de ceux mis à disposition. **Les étudiants sont encadrés et profitent d'un tutorat individuel et collectif.**

L'idée est que l'université devienne mobile pour être au plus près de ceux qui veulent accéder aux formations du supérieur. Les Campus connectés permettent ainsi d'élargir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en offrant des lieux d'études où les jeunes peuvent se former, près de chez eux, et acquérir des diplômes de qualité (BTS, licences, masters...).

Si les Campus connectés peuvent s'intégrer dans différents lieux, les services du ministère et les universités souhaitent privilégier leur intégration dans des tiers-lieux apprenants, des espaces collaboratifs offrant à tout apprenant,

du jeune néo-bachelier à l'adulte en formation ou en reconversion, la possibilité de bénéficier d'un écosystème dynamique, de rencontres et d'activités stimulantes.

31 lieux sont d'ores et déjà labellisés Campus connecté, dont le DeltaLab ([portrait p.110](#))

Les chiffres de la première année :

- **170 étudiants** dont 64% issus de bac généraux, 18% de bac techno, 18% de bac pro.
- Taux de réussite : 55% de réussite en licence, 100% de réussite en master, 90% de passage en 2^{ème} année de BTS.

« FONJEP Recherche » : développer les capacités de recherche des associations

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a lancé en 2019 un appel à projets pour renforcer les capacités d'action des associations dans la recherche notamment à travers des partenariats avec les organisations d'enseignement supérieur et de recherche. Pour être éligible, il est indispensable d'être une association relevant de la loi 1901 et d'avoir un périmètre d'action au moins départemental. Les structures bénéficiant de l'agrément jeunesse et éducation populaire sont prioritaires. L'appel à projets a été relancé en 2021.

La subvention octroyée, pour 3 ans, renouvelable 2 fois, permet de financer un poste de permanent salarié remplissant les fonctions

indispensables à la conduite du projet de développement de la recherche en association.

Le programme vise à renforcer les capacités de partenariat de recherche dans la durée et à soutenir les logiques de capitalisation par des **stratégies d'alliances avec les organisations d'enseignement supérieur et de recherche**. L'objectif est également de développer les **compétences internes « recherche » au sein des associations** ainsi qu'une culture fédérative de la recherche et de l'innovation.

Sur les 30 projets lauréats FONJEP Recherche depuis 2019, 3 sont portés par des tiers-lieux :

• **TETRIS à Grasse** ([portrait p.108](#)) : « Vers un écosystème territorial de R&D au service de la transition écologique et solidaire »

• **PiNG à Nantes** ([portrait p.106](#)) : « Animer un laboratoire commun par la mise en place d'un programme d'actions spécifiques »

• **Hôtel Pasteur à Rennes** : « Installer une permanence de recherche-action pour apprendre, comprendre, transformer en Commun »

Un 4^{ème} projet vise à faire émerger un tiers-lieu, la **Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne** qui mène « une recherche expérimentation participative et citoyenne qui contribue à l'émergence d'un tiers-lieu en milieu hyper rural ».

✓ RECOMMANDATIONS

SOUTENIR LA RECHERCHE EN TIERS-LIEUX EN LANÇANT UN APPEL À PROJETS « TIERS-LIEUX DE RECHERCHE »

Nous reprenons ici la proposition du rapport Schatzmann¹, remis le 24 juin 2020 au Haut-Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale, Christophe Itier.

Ce programme de soutien aux tiers-lieux de recherche permettrait :

- d'appuyer les tiers-lieux dans leurs capacités et compétences à écouter, révéler et traduire en question de recherche les expertises locales ;
- de renforcer les coopérations des tiers-lieux avec les organismes de recherche et les chercheurs ;
- de développer les compétences de recherches propres des tiers-lieux, y compris par la professionnalisation de membres de leur équipe et l'équipement des espaces en matériel de recherche pour en faire des laboratoires ouverts et citoyens ;
- de permettre aux tiers-lieux de recherche d'entrer dans une communauté de pratiques de recherche, d'échanges et d'évaluation au service de leur territoire d'implantation et des grandes transitions.

Pour fonctionner, un tel programme doit s'inscrire dans le temps long, entre 5 et 10 ans, pour respecter la temporalité des processus de recherche, développement et innovation. Il doit s'articuler autour de 2 modalités de soutien qui peuvent se cumuler :

- Pour tous les tiers-lieux retenus, un soutien en fonctionnement de 100 000 € par an ainsi qu'une dotation d'aide au poste Fonjep-Recherche (chef de projet de recherche) ;
- Pour tous les tiers-lieux de recherche suffisamment « matures » s'engageant dans le développement d'espaces dédiés et équipés à dimension laboratoire ouvert et citoyen, un soutien en investissement de 50 000 € à 200 000 € réparti sur 3 ans.

DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE UNIVERSITÉS ET TIERS-LIEUX

- **S'appuyer sur les tiers-lieux comme espaces de formation à distance** et encourager tiers-lieux, collectivités et universités de proximité à se rapprocher pour proposer ensemble une offre de « Campus connectés » permettant l'inclusion des étudiants, n'ayant pas la possibilité d'aller dans une université.
- **Ouvrir l'université sur son territoire, soutenir les démarches tiers-lieux dans les universités** : développer des espaces collaboratifs dans les universités afin de renforcer l'engagement des étudiants sur leur territoire d'apprentissage.
- **Permettre aux tiers-lieux avec une dimension logement d'être identifiés comme lieu de résidence pour chercheurs et de bénéficier du soutien des organismes universitaires d'appui aux chercheurs** (laboratoire, CROUS...).

FACILITER L'ACCÈS DES TIERS-LIEUX AUX DISPOSITIFS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION (CIFRE, CHAIRES...)

- Accompagner le **déploiement de Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) au sein des tiers-lieux** ;
- À l'échelle des Régions, **dédier des financements à des chaires sur les tiers-lieux** afin d'affiner les connaissances sur ces dynamiques (évaluation d'impact, observation des métiers, cycles de vie, ingénierie...).

¹ Financer l'innovation sociale. Rapport du groupe de travail animé par Jérôme Schatzmann, remis le 24 juin 2020 au Haut-Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale, Christophe Itier.

PORTRAIT

PING

NANTES, LOIRE-ATLANTIQUE

Garantir une meilleure compréhension et une réappropriation des technologies qui nous entourent.

Créée en 2014, PiNG est une association nantaise dont la mission est d'interroger le monde numérique, d'offrir un cadre d'exploration collective des nouvelles technologies **avec la tête** – par la réflexion, le débat, la recherche, les échanges – et **les mains** – par la pratique, le faire soi-même, l'expérimentation.

PiNG a fondé et anime des lieux ouverts à tous, des espaces d'expérimentation, où les habitants peuvent réaliser leurs projets, développer leurs connaissances sur le numérique et les nouvelles technologies. Les activités sont réparties entre 2 lieux à Nantes : le fablab Plateforme C et l'Atelier Partagé du Breil.

EXPLORER LE NUMÉRIQUE AVEC LES MAINS, APPRENDRE PAR LE FAIRE ET LA CONVIVIALITÉ

Au sein des 2 lieux, PiNG met à disposition des équipements de fabrication numérique et propose un accompagnement à l'utilisation des machines, **pour les habitants mais également les professionnels intéressés** (associations, entreprises, artisans...). Afin de favoriser la créativité et offrir de véritables capacités de fabrication, l'éventail des équipements est large : imprimantes 3D, découpeuses laser, brodeuses numériques, espace bois, paillasse électronique, outils et logiciels libres... Les ateliers de PiNG rendent ainsi accessible à tous : la fabrication et la personnalisation d'objets ; la réalisation de prototypes pour des projets techniques ou artistiques (PiNG met en place des offres d'accompagnement de projets entrepreneuriaux et de professionnels) ; la réparation d'objets électroniques et informatiques.

Au-delà de la dimension technique, les ateliers sont des espaces de rencontre et de respiration pour les habitants du quartier du Breuil, quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), où l'on vient pour bricoler ensemble. Le soutien de l'État à travers la labellisation Fabrique Numérique de Territoire permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des projets locaux, avec par exemple le lancement d'une pépinière jeunesse destinée à accélérer les projets numériques des jeunes du quartier.

Dans une logique de circulation des savoirs, PiNG donne accès à tous les modes d'emploi des machines et la documentation des projets réalisés dans ses ateliers, sur le wiki www.fablabo.net. De nombreux modules de formation et d'acculturation aux sujets numériques sont également dispensés.

EXPLORER LE NUMÉRIQUE AVEC LA TÊTE, « QUESTIONNER TOUT CE QU'ON FAIT ! »

L'association explore depuis plusieurs années des sujets en lien avec la **place du numérique dans notre société** (obsolescence programmée, slow tech, arts numériques...), en déployant des programmes d'exploration auxquels sont associés chercheurs, artistes et partenaires (écoles, centres culturels, centres sociaux...). Il y a un lien fort entre la pratique et la recherche, incitant à une démarche de documentation et d'explication de ce qui est fait au sein des ateliers.

DE LA PRATIQUE À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

À titre d'exemple, une exploration a été lancée en 2013 au sein du tiers-lieu pour trouver des alternatives à l'obsolescence des équipements informatiques et électroniques, avec pour objectif de travailler sur la réparation et le détournement des objets. Des ateliers de pratiques, des conférences-débats, des résidences de travail, diverses sessions de travail collectif, ont permis à des publics très divers de partager compétences, connaissances et questionnements autour de ces sujets. Après 5 années d'exploration collective, les travaux ont donné lieu à la publication **d'un guide « (s)low tech : déprogrammer l'obsolescence »** pour mieux comprendre ce sujet de l'obsolescence des objets électroniques et informatiques, pour développer des pistes de réponses comme les ateliers citoyens de réparation.

“ *L'équipe a longtemps poussé des programmes de recherche. Aujourd'hui on travaille à dépasser cette approche programmatique, au profit d'une formule type « laboratoire commun » qui fonctionne par le prisme de l'intérêt du citoyen pour un sujet, qui permet de décroisser les pratiques et les disciplines.* ”

Charlotte Rautureau, chargée de projets à PiNG

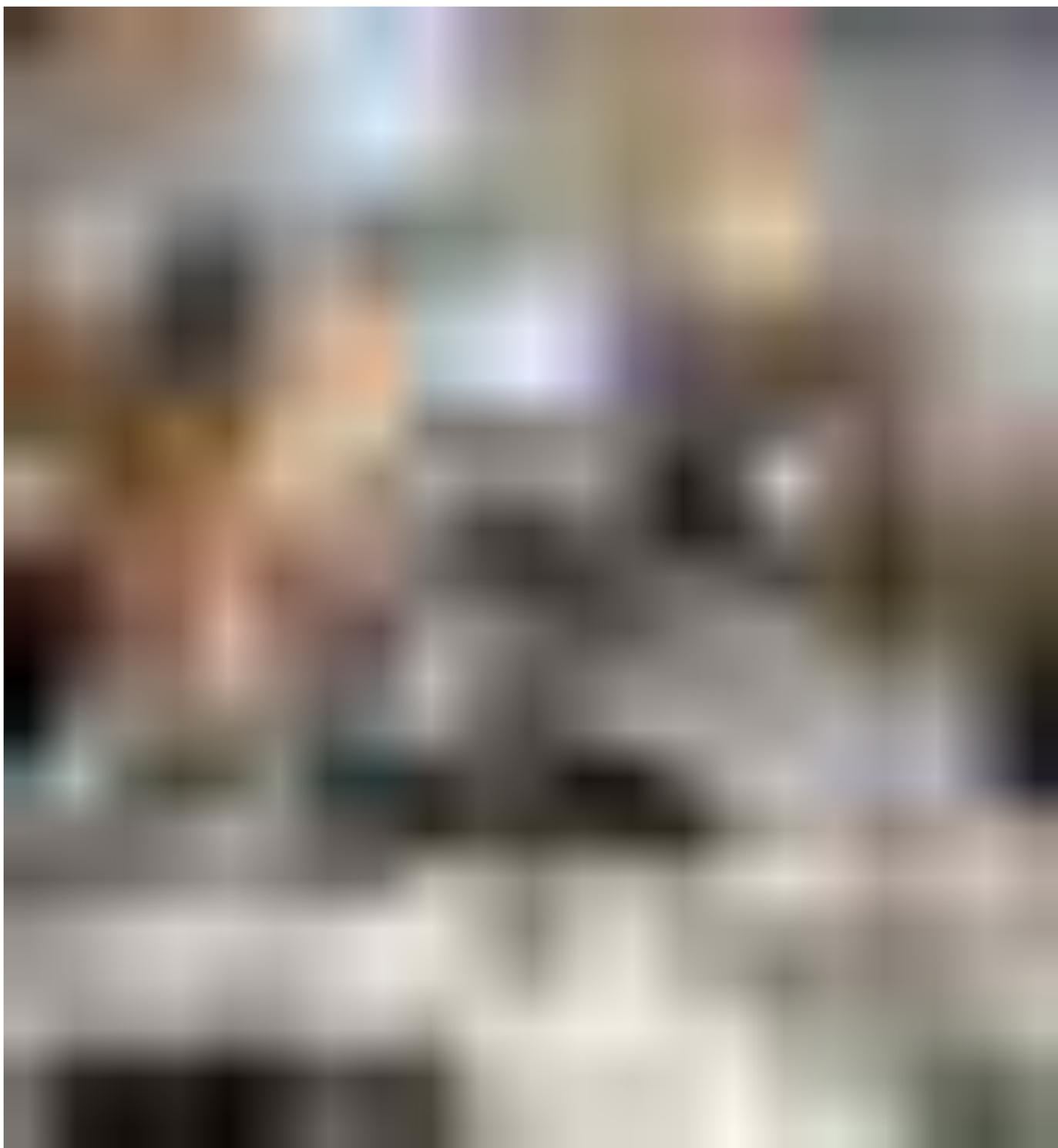
LE « LABO COMMUN » : LA RECHERCHE CITOYENNE ET COLLABORATIVE

PiNG a lancé la démarche Labo Commun en 2020 afin d'ouvrir la recherche à tous et d'envisager **des formes de recherche alternatives, plus collectives et contributives**. Le Labo Commun prend la forme d'ateliers ouverts de recherche et de création où des habitants, étudiants et personnes d'horizons divers viennent croiser leurs questionnements et explorer un sujet ensemble. En parallèle, des conférences sont organisées lors des ateliers partagés, pour apporter expertises et points de vue sur le sujet. Pour raconter la démarche et rendre compte des travaux, les participants ont mis en place une webradio.

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS DE RECHERCHE

PiNG est lauréat du tout premier appel à projet « FONJEP Recherche » qui soutient les partenariats de recherche des associations. L'objectif pour le tiers-lieu est de financer le temps d'exploration mais également de développer des liens avec des acteurs du monde de la recherche, à l'image du partenariat avec le LISRA (Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action).

PiNG est labellisé Fabrique Numérique de Territoire depuis février 2020. [À découvrir en vidéo sur hyperliens.societenumerique.gouv.fr](https://www.societenumerique.gouv.fr)



PING EN BREF

9 SALARIÉS

2 TIERS-LIEUX À NANTES : PLATEFORME C + L'ATELIER PARTAGÉ DU BREIL

250 RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES (ESSAIS, REVUES, ROMANS, LIVRES TECHNIQUES,...)

3 PUBLICATIONS ÉCRITES

6 MODULES DE FORMATIONS PRO CERTIFIANTES

ATELIERS OUVERTS BRICOLAGE, RÉPARATION, ÉLECTRONIQUE, CRÉATION ARTISTIQUE...

PORTRAIT

SAINTE MARTHE

GRASSE, ALPES-MARITIMES

Tiers-lieu de la transition écologique et solidaire.

Le tiers-lieu Sainte Marthe, porté par la SCIC TETRIS, se situe au sud du quartier prioritaire de la politique de la ville du Grand-Centre de Grasse. Une diversité d'activités s'étend sur plus de 9500 m², avec plusieurs bâtiments, des terres agricoles notamment utilisées comme espace-test de permaculture, plusieurs cours extérieures qui servent pour des expositions éphémères ou des expérimentations de cultures hors-sol. S'y côtoient également un fablab, un infolab, un espace de coworking, une ferme urbaine connectée, des ateliers d'éducation populaire, des salles de formation, des activités de réemploi, un espace de médiation numérique... **S'appuyant sur ses activités de centre de recherche et développement territorial, TETRIS anime un incubateur d'innovation sociale et donne au projet une forte dimension pédagogique et expérimentale.**

Si l'on peut parler de tiers-lieu de recherche, pour TETRIS tous les programmes de recherche sont liés à la transition écologique. Le lieu n'est pas déconnecté et active l'expérimentation et la recherche comme levier de transition.

DE L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE À L'AGRÈMENT JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Avant la création de la SCIC TETRIS, le projet s'articule autour de l'association Évaléco, créée en 2009 à Grasse, qui a pour finalité la transition écologique des territoires par l'éducation populaire au développement durable, à la citoyenneté et aux usages du numérique. L'association porte une démarche d'innovation sociale et de recherche appliquée, en partenariat avec l'Institut Godin, centre de transfert en pratiques solidaires et innovation sociale situé à Amiens. Agréée Éducation Nationale, Éducation populaire et Services Civiques, l'association mène un travail d'accompagnement des établissements scolaires du territoire dans la transition écologique.

“ C'est d'abord un tiers-lieu qui veut aborder de grands enjeux sociétaux, puis qui se dote de recherche pour le faire. ”

Geneviève Fontaine, cofondatrice du tiers-lieu Saint-Marthe

La SCIC TETRIS naît en 2015, du croisement de la démarche d'éducation populaire et de recherche-action d'Évaléco avec la politique publique de soutien à l'ESS de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Un rapprochement sous forme de SCIC a permis de diversifier les activités et trouver un modèle économique hybride, pour animer l'écosystème de l'ESS locale, développer des projets coopératifs et des liens avec les acteurs de l'économie traditionnelle. Un premier tiers-lieu se crée où se structurent des activités de R&D, expérimentation, espace-test d'activités et incubateur de projets. En 2018, la SCIC s'installe sur le site Sainte Marthe, de plus grande ampleur, et porte un projet ambitieux à fort rayonnement sur le territoire : une cinquantaine de sociétaires (particuliers, habitants, chercheurs, entreprises, associations, organismes de formation), labellisé Pôle Territorial de Coopération Économique et moteur de l'obtention par le territoire du label « Territoire French Impact ».

Le projet se démarque par sa démarche de recherche-action, avec un centre de R&D socio-territoriale auquel contribuent de nombreux chercheurs et partenaires : CNRS-GREDEG ; Chaire ESS de Marne-la-Vallée ; les universités d'Aix Marseille, Paris Dauphine, Amiens, Louvain ; la Coop des Communs ; Skema Business School...

“ Les tiers-lieux de recherche permettent la transdisciplinarité, peu aisée dans les universités. On parle de « recherche embarquée », immergée sur le territoire. On gagne en agilité, c'est très vertueux. Cela demande juste une organisation plus horizontale. ”

Philippe Chemla, cofondateur du tiers-lieu Sainte Marthe

En 2019, TETRIS bénéficie d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) spécialisée dans les démarches d'innovation sociale, qui permet de déterminer que la R&D est son activité principale et que son modèle économique doit s'articuler autour. **Suite à ces travaux, TETRIS obtient les agréments « Jeune Entreprise Innovante » et « Jeune Entreprise Universitaire », devenant une des seules SCIC de France hors université possédant ces 2 agréments.**

TETRIS possède désormais un programme triennal de recherche validé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et bénéficie de Crédits d'Impôts Recherche pour soutenir ses activités de R&D.

DE LA MÉDIATION SCIENTIFIQUE À LA RECHERCHE FONDAMENTALE EN PASSANT PAR LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Au sein du tiers-lieu, ces activités se matérialisent à 3 niveaux :

- Une dimension **éducation populaire avec des activités d'intermédiation scientifique pour permettre au plus grand nombre de se familiariser avec les sciences (technologies mais également sciences sociales)** : ateliers de pratique autour des objets connectés, débats (Nuit des idées, mois de l'ESS...), fablab, activités de médiation numérique, projets d'innovation sociale...
- **La recherche appliquée est mise au service du développement socio-économique du territoire**, via l'expérimentation de solutions nouvelles avec des partenaires publics et privés. En partenariat avec la Fondation Nouvel Air et l'entreprise Albert Veille, acteur historique de la parfumerie à Grasse, TETRIS a ainsi développé le prototype Agri Data Box : objets connectés permettant une adaptation optimale des plants aux conditions climatiques. L'expérimentation porte également sur des lombricomposteurs connectés pour valoriser les déchets de l'industrie de la parfumerie.
- **Des activités de recherche fondamentale** en aller-retour permanent avec le terrain, notamment grâce aux travaux de Geneviève Fontaine,

cofondatrice du tiers-lieu, qui mène des travaux de recherche avec l'Institut Godin ou encore avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. TETRIS anime un blog de recherche sur lequel les travaux sont partagés, à l'image d'outils d'évaluation comme les « capteurs de communs de capacités ».

Le tiers-lieu, à travers l'association Évaléco, a pu bénéficier en 2019 du premier appel à projets FONJEP-Recherche ([voir p.103](#)) et du financement d'un poste de chargé de recherche pendant 3 ans. **Le tiers-lieu propose aussi aux chercheurs de venir en résidence au sein du lieu, à l'image des « résidences familiales de chercheurs » initiées à l'été 2020.**

UNE TRANSFORMATION DES FORMES DE RECHERCHE

Le tiers-lieu attire de nombreux jeunes doctorants qui ne se reconnaissent pas dans l'organisation de la recherche académique mais également des

chercheurs plus expérimentés, désireux de se rapprocher du terrain. Ils apportent en retour une prise de recul et une capacité à travailler en réseau avec d'autres acteurs, permettant de mobiliser réflexions, bonnes pratiques et outils d'analyses.

Le tiers-lieu Sainte Marthe est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2020. [En savoir plus sur scic-tetris.org](#)

“ Nous assumons une dimension politique : l'objectif est de contribuer à changer le monde, de participer à la transition écologique. Un tel objectif nécessite de la recherche, on ne peut pas être tout le temps dans la pratique, il faut y apposer des espaces de réflexion et des temps longs. La recherche apporte aussi la culture de la documentation de ce qui est testé sur le terrain. Elle questionne les motivations, les rapports de pouvoirs, d'influences... ”

Geneviève Fontaine, cofondatrice du tiers-lieu Sainte Marthe

SAINTE MARTHE EN BREF

PTCE PÔLE TERRITORIAL DE
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

3,5 ETP

9500 M² EN QPV

3200 M² 4 BÂTIMENTS

3400 M² DE ZONES CULTIVABLES

35 STRUCTURES ET PROJETS D'USAGERS

PORTRAIT

LE DELTALAB ESPACE MAISON MILON

GRILLON, VAUCLUSE

La transmission, la formation, l'apprentissage sont dans l'ADN du tiers lieu.

Le désir de transmettre, l'apprentissage, le mélange des générations, l'usage du numérique pour fédérer et donner envie de participer à des projets sont les thèmes qui ont été au cœur de la création du DeltaLab, tiers-lieu inauguré il y a 6 ans à Grillon, dans un territoire peu habité. Situé dans l'Enclave des Papes, le DeltaLab se trouve à la jonction de la Drôme et du Vaucluse, entre les académies de Grenoble et d'Aix-Marseille. Depuis ce carrefour stratégique, le Deltalab se définit comme un pôle d'attractivité dans le Sud de la France, capable d'attirer et d'accueillir des « makers » venus de toute la France.

Porté par une équipe de passionnés, dont le président Bernard Grossat, ancien universitaire, le tiers-lieu se situe au sein de l'Espace Maison Milon, ancien bâtiment industriel appartenant désormais à la collectivité territoriale. **En contrepartie de la réhabilitation de cette bâtisse unique, la collectivité a permis aux collectifs d'obtenir un bail de 18 ans.** Au départ lieu démonstrateur de la domotique (ensemble des techniques de l'électronique, de physique du bâtiment, d'automatisme, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments), ils ont décidé de faire de ce lieu mythique et bien connu des habitants de Grillon, un lieu vivant et attractif, par l'animation et la mise à disposition de machines de fabrication numérique. Grâce au soutien de la « Smart Région » PACA, ils se sont ainsi dotés d'une dimension fablab avec une découpeuse laser à très large plateau capable de découper du métal, ou encore d'une fraiseuse à commande numérique.

“ Pour permettre à chacun de pouvoir utiliser les machines mises à disposition, il faut toutefois savoir maîtriser le numérique, allumer un ordinateur... Très vite nous avons compris qu'il fallait accompagner les utilisateurs et les former aux usages. De là, est née notre envie de transmettre et de faire du DeltaLab un lieu d'apprentissage permanent, par la pratique, et tout au long de la vie. ”

Bernard Grossat, président du DeltaLab

Plusieurs projets ont alors vu le jour. **Grâce à des professeurs de l'éducation nationale adhérents du tiers-lieu, le projet « Class Lab » a été créé pour accueillir des collégiens pendant une semaine au fablab afin qu'ils réalisent leurs projets individuels, qu'ils découvrent des modes de faire, des métiers, et s'ouvrent à d'autres perspectives professionnelles.**

7 programmes sont actuellement mis en œuvre, dont des résidences technologiques pour les étudiants, des résidences pour des créateurs et artistes, le Campus connecté, le réseau pour objets connectés LoRaWAN¹, des actions sur le thème du handicap et du changement climatique... **3 formations sont proposées** : initiation au prototypage, à la fabrication numérique et introduction au réseau LoRaWAN.

UN « CAMPUS CONNECTÉ » AU SEIN D'UN TIERS-LIEU

Les ressources techniques présentes, les projets développés et les membres de l'association, pour la plupart professeurs ou anciens universitaires, constituaient un terreau fertile pour candidater à l'appel à projet Campus connecté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [\(à retrouver p.103\)](#)

« Nous faisons déjà de la formation, de la transmission, c'est dans notre ADN et très présent au sein de notre communauté. Créer un Campus connecté est apparu comme une évidence. Comme il fallait être une collectivité... une fois notre projet constitué, nous avons sollicité un partenariat. La communauté de communes de l'Enclave des Papes a tout de suite accepté de nous soutenir et déposer le dossier avec nous, tout en nous laissant opérer le projet. »

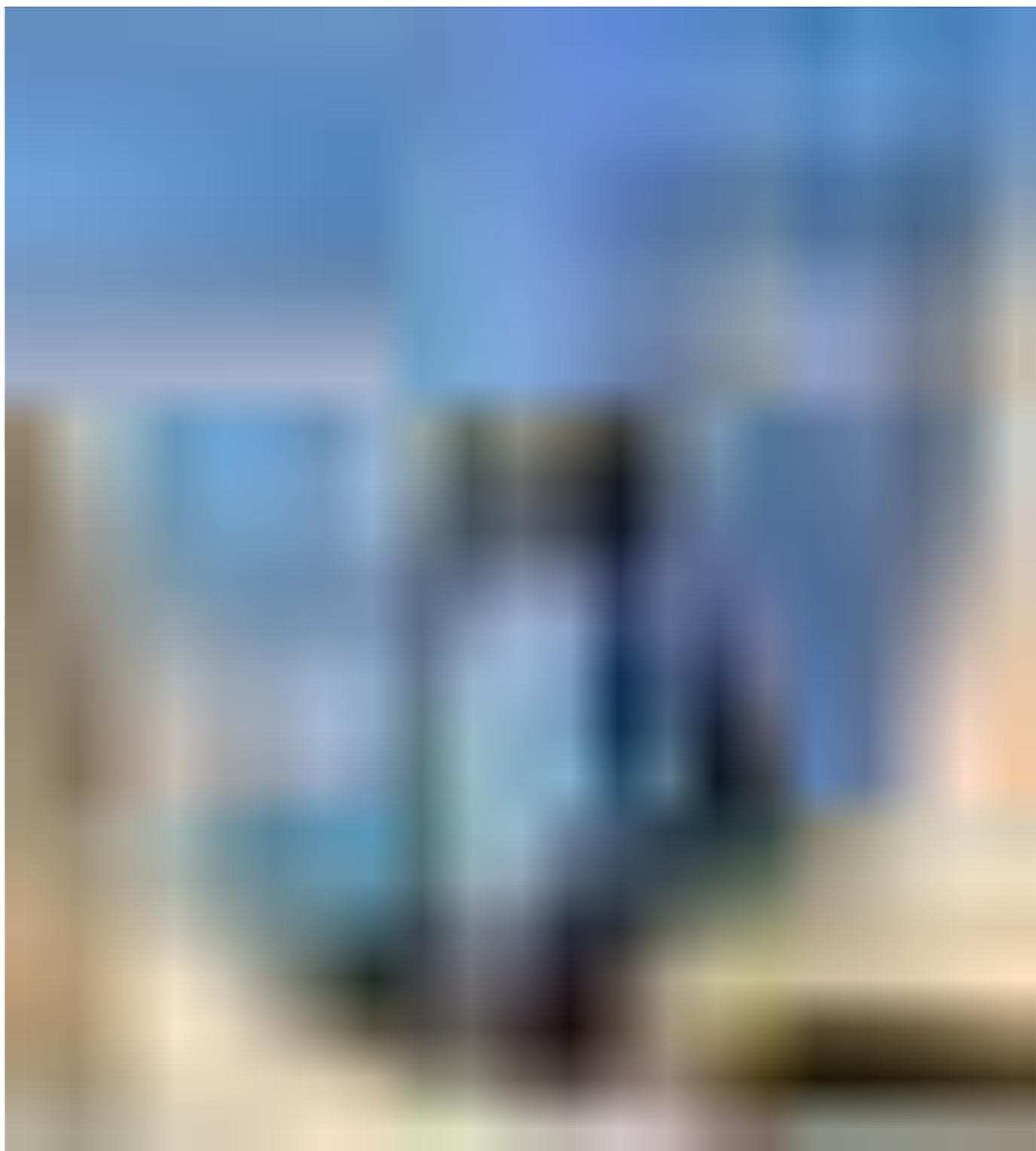
Dès septembre 2020, une première promotion d'étudiants, trois quarts de nouveaux bacheliers et un quart d'adultes en reprise d'études, a intégré le « Campus connecté Hauts de Provence » au sein de l'Espace Maison Milon. **Le tiers-lieu apporte, en plus du coach encadrant demandé par le programme, d'anciens professeurs bénévoles, adhérents, qui feront du mentorat et des conférences méthodologiques (comment monter une bibliographie, faire une présentation powerpoint, présenter son projet...) avec des mises en situation des étudiants. Les étudiants auront l'opportunité d'accéder à tous les équipements et de se plonger au sein de la culture du numérique et du prototypage du fablab.**

En rencontrant les membres et les acteurs du tiers-lieu, comme les retraités de la vallée du Rhône avec des compétences industrielles élevées, les jeunes universitaires ont l'occasion d'échanger avec des professionnels, découvrir des métiers et être mis en relation avec des entreprises locales.

« Le Campus connecté, au-delà de former, offrira aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de rester travailler dans le territoire, en bénéficiant de l'ancrage territorial du tiers-lieu et de sa connexion au monde professionnel local. »

Le DeltaLab est labellisé Fabrique de Territoire depuis octobre 2020. [En savoir plus sur \[deltalabprototype.fr\]\(http://deltalabprototype.fr\)](http://deltalabprototype.fr)

¹ LoRaWan est un protocole de télécommunication permettant la communication à bas débit, par radio, d'objets à faible consommation électrique communiquant selon la technologie LoRa et connectés à l'Internet via des passerelles, participant ainsi à l'Internet des objets. Ce protocole est utilisé dans le cadre des villes intelligentes, le monitoring industriel ou encore l'agriculture.



LE DELTALAB EN BREF

+250 VISITEURS CHAQUE ANNÉE

10 BÉNÉVOLES INVESTIS

1 CAMPUS CONNECTÉ

1000 M² DE BÂTIMENT : SALLES DE RÉUNION, AUDITORIUM DE 100 PLACES, ATRIUM, ESPACES DE TRAVAIL ET ESPACES DE CONVIVIALITÉ

3 LABS FABLAB, « PROLAB », LABORATOIRE ÉLECTRONIQUE

CULTURE

1/3 DES TIERS-LIEUX ONT DES ACTIVITÉS CULTURELLES

27% DES TIERS-LIEUX SE DÉFINISSENT COMME DES LABORATOIRES DE FABRICATION CULTURELS OU FRICHES CULTURELLES

LEURS ACTIVITÉS

69% DES ACTIVITÉS DE DIFFUSION

69% DES ATELIERS ET STAGES DE DÉCOUVERTE

67% DES ACTIVITÉS DE CRÉATION

15% DES TIERS-LIEUX SE SENTENT APPARTENIR AU MOUVEMENT DES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS
4% SONT SIGNATAIRES DE LA CHARTE DE LA COORDINATION NATIONALE DES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS (CNLI)

+4 MILLIONS
DE SPECTATEURS



ONT ASSISTÉ À DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN TIERS-LIEUX, EN 2019¹.

LES ÉVÉNEMENTS

50 ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS EN MOYENNE PAR CHAQUE TIERS-LIEU CULTUREL SUR SON TERRITOIRE ESTIMANT À 28 000 LE NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS PROPOSÉS EN 2019.¹

70% DES ÉVÉNEMENTS SE TIENNENT DANS L'ENCEINTE DU TIERS-LIEU.

DANS 94% DE CES TIERS-LIEUX, LES UTILISATEURS PEUVENT CONTRIBUER À LA PROGRAMMATION ET PROPOSER DES ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS.

LES FORMATS LES PLUS RÉPANDUS

LES EXPOSITIONS, LES SPECTACLES-CONCERTS, LES ATELIERS ET STAGES DE DÉCOUVERTE, LES CONFÉRENCES-DÉBATS

DES LIEUX RESSOURCES POUR LES ARTISTES ET CRÉATEURS :



ACCUEILLENT DES ARTISTES EN RÉSIDENCE.

SOIT 13 000 ARTISTES HÉBERGÉS EN 2019.¹



DES TIERS-LIEUX METTENT EN PLACE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES DANS LEURS PRATIQUES.

DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES ACCESSIBLES POUR TOUS :

40% PRATIQUENT LA GRATUITÉ TOTALE OU UN PRIX LIBRE

35% UNE OFFRE PAYANTE

32% UNE GRATUITÉ PARTIELLE

DES LIEUX EN DEHORS DES CADRES DES POLITIQUES CULTURELLES ?

62% NE POSSÈDENT PAS DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE

24% DE LEURS ACTIVITÉS SONT FINANCÉES AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE

13% AU TITRE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

¹ BASE 33% DES 2500 TIERS-LIEUX

LA LIBRE PRATIQUE CULTURELLE AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE, PARTOUT ET POUR TOUS

DE L'AIDE À LA CRÉATION AU DROIT À L'EXPÉRIMENTATION

Les Scènes Nationales, Centres Dramatiques Nationaux et Centres Chorégraphiques Nationaux accompagnent de nombreuses équipes artistiques dans le cadre de leur mission d'aide à la création. Néanmoins, les artistes avec des propositions transdisciplinaires ou des projets plus exploratoires ont des difficultés à trouver leur place au sein de ces structures. Leur travail de création implique souvent des temps longs de recherche que ces équipements ne peuvent assumer seuls. Ainsi a-t-on vu émerger de nouvelles pratiques et de nouveaux lieux, friches culturelles, nouveaux territoires de l'art, fabriques artistiques, lieux intermédiaires et indépendants, tiers-lieux culturels... **Des lieux qui proposent des espaces d'entraide, de libre expression et d'aide à la création plus accessibles.**

Ils deviennent de véritables lieux de création, où émergent les cultures de demain, où s'expriment les potentiels non identifiés par ailleurs.

Les tiers-lieux soutiennent ainsi, **souvent de manière invisible, l'émergence de nouvelles pratiques.** Ils mettent du temps à la disposition des équipes artistiques et offrent aux artistes un cadre propice à la création, un accès à des espaces de travail et à d'autres compétences, notamment entrepreneuriales (indépendants, TPE/PME, télétravailleurs...) ou artisanales (makers, bricoleurs...) dont ils peuvent avoir besoin pour leurs activités. Le développement d'une logique de coopération entre les institutions culturelles et les tiers-lieux ou lieux intermédiaires reste néanmoins une des conditions pour stabiliser cet écosystème de la création artistique.

LIER CRÉATION ARTISTIQUE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET MÉDIATION CULTURELLE

Quartiers prioritaires, villes moyennes, petites villes, communes rurales... **Les tiers-lieux participent à nourrir la vie culturelle des territoires que les équipements culturels et la politique publique atteignent peu.** Ils font le pont entre les différentes approches, développement économique, création artistique et aménagement du territoire, en repensant les formes de la production culturelle. **Ils facilitent l'innovation artistique et la création,** tout en accompagnant les entrepreneurs, les porteurs de projet et les acteurs du territoire.

Par ailleurs, la nature même des tiers-lieux s'inscrit dans un rapport de médiation culturelle : **ils ouvrent la possibilité de pratiques culturelles à des gens qui n'y auraient jamais eu accès autrement.** Ils accordent une attention particulière et des compétences dédiées à l'accueil, au maintien du caractère ouvert et accessible du lieu, tant pour les pratiques culturelles que pour la découverte des œuvres. Plus spécifiquement, ils mettent en place des actions ciblées de médiation culturelle, à l'image de l'école et des actions de Mains d'Œuvres (*portrait p.124*), dans les quartiers prioritaires et les territoires reculés. Pourtant, ces actions restent souvent peu visibles et le rôle ressource que joue le lieu, en toile de fond, est rarement directement identifié et donc peu soutenu. Lorsqu'une compagnie de théâtre touche des

publics en difficulté grâce à sa résidence dans un tiers-lieu, c'est avant tout cette compagnie qui bénéficie d'un soutien pour ces actions de médiation. C'est pourtant bien la reconnaissance du lieu auprès des habitants, son implantation et sa capacité à mobiliser une communauté mixte qui rendent possible certaines actions.

Les publics éloignés auront souvent plus de facilité à venir dans un lieu hybride où ils se sentent libres de pratiquer, ou simplement prendre un café et échanger, que dans un lieu dédié aux arts plastiques ou au théâtre.

Les tiers-lieux abordent la médiation culturelle par l'angle des **capacités¹ : donner la capacité aux personnes d'aller vers la culture, de la pratiquer,** en construisant des dispositifs qui partent des personnes et les impliquent. Ils construisent des modes d'actions démocratiques, où les personnes prennent part à la culture, plutôt que des formes de démocratisation culturelle qui ne visent que la diffusion et l'accès à des œuvres ou connaissances artistiques. Les tiers-lieux privilégient ainsi une approche didactique – faire pour apprendre, pratiquer entre amateurs, permettre le « hors cadres » – et participent à l'activation des droits culturels.²

UN PATRIMOINE CULTUREL INTANGIBLE

Le tiers-lieu, par les pratiques, les événements, les créations artistiques, les rencontres, le dynamisme d'un écosystème qui se crée et se développe, offre un terrain favorable au développement et à la pleine expression du patrimoine local. Mais, au-delà du lieu, c'est la communauté, et ce qu'elle crée, qui a vocation à perdurer et qui apporte de la valeur pour le territoire et ses habitants. **Le patrimoine culturel se compose d'une grande partie d'intangible qui repose sur les usages et les pratiques culturelles,** des éléments souvent oubliés dans les réflexions sur la préservation du patrimoine culturel, qui se concentrent sur les œuvres architecturales et naturelles. Les démarches de tiers-lieux, leur développement et leurs évolutions doivent être considérées pour leur capacité à faire émerger, entretenir ou développer le patrimoine culturel des territoires : savoirs, savoir-faire, cultures artistiques, pratiques...

DES LABORATOIRES D'EXPÉRIMENTATION D'AUTRES FORMES DE POLITIQUES CULTURELLES

Situés entre les pratiques isolées et les institutions culturelles, les tiers-lieux sont des espaces d'expérimentation, où se jouent des formes de **R&D sur les politiques culturelles.**

Le transdisciplinaire et l'expérimentation dans les tiers-lieux s'opposent à une approche de la culture par discipline et viennent nourrir le champ culturel, repenser ses pratiques et esthétiques.

L'expérience des tiers-lieux en matière de documentation et d'évaluation est une grande richesse pour le secteur culturel, traditionnellement méfiant vis-à-vis des méthodes d'évaluation et marqué par le secret.

L'aspect laboratoire d'expérimentation, qui partage bonnes pratiques, résultats d'expérience, échecs et réussites, et contribue à essaimer des outils utiles à tous, a beaucoup à apporter au secteur culturel. Les réseaux de tiers-lieux ainsi que les dispositifs de partage entre pairs et de transmission de savoir-faire (outils numériques, ressources, formes de compagnonnage, formations...) sont, pour ce faire, indispensables.

Des processus de co-construction du cadre des politiques publiques s'appuyant sur ces dynamiques sont à élaborer pour **repérer des pratiques émergentes et vertueuses, les évaluer via des formes d'évaluation entre pairs, prescrire de nouveaux modes d'action...**

- 1 La capabilité est « la possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables et de les atteindre effectivement », Nicolas Journet, « Capabilités », sur *Sciences Humaines*, octobre 2012
- 2 « Les droits culturels renvoient aux publics la question de leur implication dans la vie culturelle, non plus en tant que 'consommateur' ou spectateur mais en tant qu'acteur, qu'il soit décideur politique, créateur, spectateur éclairé. » *L'Observatoire. La revue des politiques culturelles*, « Droits culturels : controverses et horizons d'action », N°49, Hiver 2017.

Le CIAM, Aix-en-Provence

“ *Dans l'histoire des tiers-lieux, la part que jouent les lieux intermédiaires et indépendants est une part sensible : c'est celle du rapport à l'ouvrage.* ”

Lieux où œuvrer et souvent ouvrages en eux-mêmes, c'est le geste artistique qui les initie. Leur rapport intime à la création fait de ces lieux souvent des objets de patrimoine et d'architecture mais d'abord des lieux d'hospitalité pour toutes les démarches, quelque soit la forme d'art, quelque soit le média concerné.

Éléments d'architecture, fabrique du sensible et lieux d'art en commun(S). En tant que tel, ces lieux participent de la transformation sociale, du renouvellement urbain sur leur territoire. En tant que tel, ils sont un élément-clé de la mise en œuvre des droits culturels de ses habitants. Mais avant tout, ce sont les maisons d'hôtes de nos artistes, et leur développement ces vingt dernières années en font le plus grand réseau d'aide à la création du pays.

Parions sur l'initiative citoyenne et parions sur l'en-commun qui les porte. Gageons que les dynamiques récentes de co-construction d'une politique publique en direction des tiers-lieux, et notamment la construction d'une interministérialité sur ces sujets, permette enfin de mesurer la valeur de leurs hybridités sociales, urbaines et culturelles. La création au sein du ministère de la Culture d'une nouvelle délégation à la transmission et à la démocratie culturelle – deux sujets pour lesquels les lieux intermédiaires ont longtemps plaidé – semble un signe en ce sens. Pourvu qu'elle se traduise sur le terrain par un prompt renfort aux lieux intermédiaires mis en difficulté tant par la crise que par la difficulté de développer de réelles coopérations publics-communs sur leurs territoires, en matière de stratégie foncière,

d'aménagement du territoire et de politiques publiques de la culture.

Ici, il appartient à l'État d'ouvrir le chemin : soutenir les dynamiques de structuration existantes, s'engager à l'échelle locale auprès des collectivités et des porteurs de projet dans la co-construction de politiques publiques territorialisées et co-évaluer l'impact social de l'action des lieux intermédiaires.

.....
Jules Desgoutte, co-coordonateur d'Artfactories / Autresparts, membre de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants, membre du Conseil National des Tiers-Lieux.

”

LES TIERS-LIEUX CULTURELS, MÉTAPHORES DU COMMUN

PAR FABRICE LEXTRAIT

cofondateur de la Friche la Belle de Mai, auteur du rapport
« Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires
une nouvelle époque de l'action culturelle » remis au gouvernement en 2000

Pour contribuer aux définitions et aux développements des tiers-lieux culturels, il faut commencer par dire ce qu'ils ne doivent pas être : une nouvelle catégorie de projets labellisés, un effet de mode médiatique, un mot valise, un tiroir institutionnel... donnant un alibi aux politiques publiques culturelles défailtantes dans la crise qu'elles traversent aujourd'hui et un hochet pour les Gafam.

Fort de ce préalable, il faut re-situer les tiers-lieux dans deux cours historiques, celui de la fin de l'autonomie de l'art¹ et celui de la redéfinition de la place de l'art et des artistes dans la société qui ont généré depuis trente ans de « Nouveaux Territoires de l'Art² ».

Pour construire les tiers-lieux dans notre époque et refonder les politiques culturelles au sens anthropologique, nous devons donc cultiver et croiser l'approche sociologique de Ray Oldenburg avec les Tiers-lieux (« third place »), celle poétique de Peter Handke avec les Espaces Intermédiaires, celle philosophique de Michel Lussault avec les Hyper Lieux ou encore celle économique des Biens Communs de la Nobel d'économie, Elinor Ostrom.

Les cultures dans les tiers-lieux que nous travaillons sont ainsi appréhendées, comme les fondatrices des processus de démocratie culturelle, comme sources des processus d'émancipation, comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité³ ».

L'un des enjeux politiques contemporains est ainsi de s'interroger sur la qualification des cultures en œuvre dans les tiers-lieux. Le champ de débat est immense car le pluriel culturel auquel nous faisons référence lorsque nous parlons de tiers-lieux, concerne à la fois des écritures émergentes et des pratiques non savantes. Dans les friches, les espaces intermédiaires, les tiers-lieux, sont travaillées les écritures et les pratiques de cultures, indispensables au processus d'individuation chère à Gilbert Simondon.

La dynamique des tiers-lieux ne doit pas se résumer à de nouveaux équipements, à de nouveaux espaces. Même si des sites l'incarnent, ce qui est essentiel aujourd'hui c'est que cette dynamique puisse être également incarnée par des aventures « dématérialisées » et par nombre d'institutions souhaitant, désirant, voulant amender leurs pratiques installées, en remettant en jeu certains fondements. L'instituant pénètre les institutions par ce processus comme un possible de leurs redéfinitions.

Les bibliothèques par exemple ne remettent pas en jeu simultanément leur rapport au temps, à l'espace et aux publics, mais elles expérimentent des micro-innovations, des expérimentations, de nouveaux usages qui « par effet d'accumulation peuvent transformer les régimes dominants »⁴.

LE COMMUN, FONDEMENT DES TIERS-LIEUX

Les tiers-lieux ont des économies mixtes, et il faut impérativement consolider des financements publics structurels et transversaux. C'est la condition sine qua non pour que l'articulation « public-commun » qu'ont révélés les friches et autres espaces intermédiaires soit une avancée et non un recul.

Les tiers-lieux culturels (de tous les secteurs, de l'artistique à l'agricole, de l'éducatif à la santé...) doivent se définir en articulation avec la question du commun, et ils sont enjeux de PPC, « partenariats public-commun » à développer. Produire des communs est historiquement une attribution politique des artistes et des acteurs culturels dont la dimension politique est immense.

Avec de nouveaux outils sociétaux comme les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, format juridique dont la Friche la Belle de Mai s'est dotée en 2006, il faut travailler au constat que la philosophe Joëlle Zask fait : « Il n'y a pas de lieu commun sans gouvernement commun ».

1 L'autonomie de l'art en question. L'art en tant qu'Art, Patricia Esquivel, L'Harmattan, 2008

2 Michel Duffour, secrétaire d'Etat a initié une politique entre 2000 et 2002 sur la base du rapport « Friches, espaces intermédiaires, fabriques, squats... une nouvelle époque de l'action culturelle » publié aux éditions de la Documentation Française. En février 2002, 1500 participants venus de plus de 70 pays, se sont retrouvés à la Friche La Belle de Mai - Marseille pour échanger sur ces « Nouveaux Territoires de l'Art »

3 Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007

4 Pour des espaces transitionnels, Raphaël Besson, Hal, 2018

Tiers-lieux et bibliothèques – Bibliothèques troisième lieu

D'après le recensement national, 6% des tiers-lieux ont une fonction bibliothèque.

Ce chiffre est à interpréter de plusieurs manières.

Premièrement, de nombreux tiers-lieux, notamment installés dans des territoires peu dotés ou en difficulté, ont développé des **activités de bibliothèque / médiathèque**. C'est le cas par exemple de Cœur de Bastide ([portrait p.251](#)) qui met à disposition des ordinateurs et qui, constatant la disparition des librairies sur le territoire, a mis en place un espace de trocs de livres ainsi qu'un coin lecture. Plus largement, **les activités de café-lecture et les boîtes à livres sont régulièrement mobilisées au sein des tiers-lieux**.

Deuxièmement, **de plus en plus de bibliothèques se transforment et évoluent vers des formes de tiers-lieux**. C'est ce que de nombreux acteurs culturels décrivent comme le mouvement **des bibliothèques troisième lieu**. Avec la révolution numérique, les bibliothèques ont en effet été interrogées dans leur mission historique d'accès à l'information. À un moment où l'information est accessible partout et tout le temps, les bibliothèques ont dû renouveler leurs modèles et se transformer pour prendre pleinement leur place de lieu de vie, d'échange, de lien social, de mixité. C'est dans ce contexte qu'est né le mouvement des « bibliothèques troisième lieu », terme développé dès 2010 par Mathilde Servet, conservatrice des bibliothèques, directrice-adjointe de la médiathèque Marguerite Yourcenar à Paris et membre du Conseil National des Tiers-Lieux. Cela fait écho au développement des tiers-lieux, le terme de bibliothèque troisième lieu faisant appel au même concept de « Third place » de

Ray Oldenburg. ([Plus d'éléments sur l'histoire du concept de tiers-lieu dans le rapport de 2018](#)) ;

Ainsi, de plus en plus de bibliothèques et de médiathèques travaillent sur la convivialité de leurs espaces, diversifient leurs activités, organisent des événements ou des formations. À travers cette évolution vers des formes de tiers-lieux, **la culture du silence dans les bibliothèques fait peu à peu place au bouillonnement et au croisement d'activités**. L'hybridation s'accompagne d'une **horizontalisation des relations entre les publics** : les usagers des bibliothèques s'impliquent dans la programmation du lieu, animent des ateliers, partagent leurs compétences, tiennent une permanence.

Près de **20% des bibliothèques pourraient d'ores et déjà avoir évolué vers des formes hybrides** selon Amandine Jacquet, bibliothécaire, formatrice et coordinatrice des ouvrages Bibliothèques troisième lieu et Concevoir une bibliothèque rurale. Elle ajoute que ce développement se fait plus spontanément en milieu rural.

2 exemples de bibliothèques devenues tiers-lieux :

- **La Médiathèque Phileas Fogg de Saint-Aubin du Pavail** avec un espace numérique, un repaire café, un salon d'accueil, un site jeunesse et un espace dédié aux familles et à la petite enfance. La médiathèque développe une démarche participative, elle est co-animée par une vingtaine de bénévoles, tout le monde peut proposer des activités.
- **La Licorne Médiathèque à Saint-Germain-Lembron : tiers-lieu labellisé Fabrique de Territoire en 2020**. Lieu de convivialité, de partage et véritable moteur pour la vie du territoire : ateliers de vannerie, stages de couture, randonnées collectives, formation au numérique, expositions, ciné-débats... Deux projets ambitieux en cours de développement : un espace de coworking 'Licorne Coopwork' et un bus numérique ambulant, 'le Me-Mo', desservant une dizaine de villages dépourvus de services et de commerces.

“ Les bibliothèques troisième lieu se font le réceptacle de l'élan citoyen, de l'envie de faire ensemble, elles mobilisent les facultés de chacun. En positionnant l'humain au cœur des projets, la bibliothèque troisième lieu offre la possibilité de créer des projets sur mesure et ouvre la voie à un avenir fécond. La bibliothèque peut être agencée comme un jeu de Lego, métissée de nouveaux services, irriguée par l'apport de nouvelles compétences.¹ ”

Mathilde Servet, directrice-adjointe de la médiathèque Marguerite Yourcenar

¹ “Les bibliothèques, des troisièmes lieux culturels à forte valeur humaine ajoutée”, Mathilde Servet dans Observatoire des politiques culturelles, L'Observatoire 2018/2 N° 52

Les Micro-Folies, dans des tiers-lieux mais pas que...

Imaginée par Didier Fusilier, président du Parc et de la Grande Halle de La Villette, la première Micro-Folie, inaugurée à Sevran-Beaudottes en janvier 2017, réunissait 646 œuvres sur un écran géant, auxquelles venaient s'ajouter une scène, un café associatif et un atelier d'impression 3D. Depuis, plusieurs dizaines de Micro-Folies ont vu le jour dans toute la France. La cartographie de La Villette en recense 93, dont 21 à l'étranger notamment déployées grâce aux réseaux des Instituts Français et des Alliances Françaises.

Une Micro-Folie est d'abord un musée numérique, conçu en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-

Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette.

Des services et activités complémentaires viennent ensuite en complément du musée numérique : espace de réalité virtuelle pour s'immerger dans des œuvres, comme revivre l'éruption du Vésuve à Pompéi, ou s'inviter aux Noces de Cana de Veronèse ; fablab pour développer sa créativité à l'aide de machines innovantes ; espace scénique ; café associatif ; espace bibliothèque...

Une Micro-Folie peut s'implanter dans une structure déjà existante comme un tiers-lieu, à l'instar de la Micro-Folie de Colombelles, intégrée au projet du WIP ([portrait p.122](#)). Le tiers-lieu, parce qu'il est ouvert et accessible à tous et qu'il favorise le brassage des publics, la transmission et l'apprentissage par le faire, peut

répondre aux objectifs : d'accompagnement des publics à l'ouverture artistique ; d'intégration des jeunes et des familles éloignés de la culture, en tant qu'acteurs de la vie citoyenne et culturelle ; de découverte des chefs-d'œuvre et artistes tout en développant des capacités d'expression par la pratique artistique ; d'acculturation aux outils numériques...

Après une première annonce en 2018 concernant le déploiement de 200 Micro-Folies sur l'ensemble du territoire national, le ministre de la Culture Franck Riester a annoncé, lors du lancement du programme national de soutien aux tiers-lieux, sa volonté d'aller plus loin encore en accélérant la mise en œuvre du dispositif afin d'atteindre 1000 Micro-Folies d'ici 2022.

✓ RECOMMANDATIONS

EXPÉRIMENTER, OBSERVER ET APPUYER LA MANIÈRE DONT LES TIERS-LIEUX CONTRIBUENT AUX POLITIQUES CULTURELLES

- **S'appuyer sur les tiers-lieux comme espaces d'expérimentation** où se jouent des formes de R&D sur les politiques culturelles, grâce à la transdisciplinarité qui y est pratiquée ;
- **Profiter de la culture du partage** des bonnes pratiques, des résultats d'expérience, des échecs et réussites, qui contribuent à essayer des outils utiles à tous et au secteur culturel ;
- **Soutenir les outils et dispositifs de partage** entre pairs et de transmission de savoir-faire : outils numériques, ressources, documentation, auto-évaluation, formes de compagnonnage, formations...

ACCULTURER LES DIRECTIONS EN CHARGE DE LA CULTURE AUX TIERS-LIEUX ET À LA NÉCESSITÉ DE DÉCLOISONNER LES APPROCHES

- **Sortir des silos institutionnels** et faire en sorte que les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, SGAR, DIRECCTE...) **soutiennent les tiers-lieux pour leurs actions au croisement entre action culturelle, aménagement du territoire et développement économique**. Les tiers-lieux pensent la création artistique, la création économique et le développement territorial d'un seul tenant. Il est nécessaire de développer plus de transversalité, au sein des institutions culturelles et entre institutions culturelles et autres services, pour garantir le bon développement de ces projets hybrides qui se retrouvent régulièrement au croisement de plusieurs dimensions et ne rentrent dans aucune case...
- **Engager des politiques de soutien aux communautés qui, par leurs pratiques et leurs actions, entretiennent le patrimoine culturel intangible**

ENCOURAGER L'HYBRIDATION D'ACTIVITÉ DES MÉDIATHÈQUES ET APPUYER LES PROJETS DE TRANSFORMATION EN MÉDIATHÈQUES TIERS-LIEU OU « TROISIÈME LIEU »

- **Documenter les expérimentations existantes** et appuyer l'essaiage des projets et façons de faire ayant fait leurs preuves.
- **Former les agents des bibliothèques et mettre en place des sessions d'accompagnement en ingénierie** (par des experts en bibliothèques troisième lieu, par des réseaux de tiers-lieux, par des tiers-lieux engagés...).
- **Ouvrir un axe dédié à la transformation des bibliothèques en tiers-lieux au sein des aides de l'État aux investissements des bibliothèques territoriales gérées par les DRAC.**

PORTRAIT

LE CIAM

AIX-EN-PROVENCE, BOUCHES-DU-RHÔNE

Faire tiers-lieu pour ne pas s'enfermer dans un entre-soi.

Le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) est né en 2013 en bordure d'Aix-en-Provence, dans le cadre de l'année Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture. L'émergence de ce lieu répondait avant tout à la demande de la ville de renforcer sa politique culturelle notamment autour des arts du cirque. Ajouter un lieu était prendre le risque financier de répliquer ce qui existait déjà, l'objectif était alors de **créer un lieu situé aux interstices, complémentaire aux lieux déjà présents sur le territoire**. Le projet s'organise autour de 4 grands axes : l'enseignement, l'innovation-recherche, l'accompagnement-conseil et la diffusion de spectacles.

ENGAGÉ DANS L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

Le CIAM encourage des collaborations qui ne seraient pas susceptibles de voir le jour ailleurs et **fait ainsi collaborer chercheurs du CNRS avec artistes circassiens**. Il a vu naître par exemple un duo entre un politologue spécialiste de l'islam et un jongleur pour rendre lisible les équilibres fragiles de la laïcité, un clown et un ethnomusicologue pour interroger le rôle de la musique et du silence. Cette approche inédite, qui ne plaçait pas l'artiste comme illustrateur du propos du chercheur, mais bien comme contributeur de la démarche commune, a permis de déconstruire le sujet pour aller à son essence et d'en proposer une retranscription ludique et troublante.

LE CIRQUE, LEVIER D'INCLUSION

Le cirque a par ailleurs montré de réels atouts pour travailler sur des situations en entreprise ou sur des questions d'insertion professionnelle. Le CIAM accueille des salariés sur la cohésion d'équipe, le rapport au risque, la question de l'engagement, du collectif et de l'intelligence collective. Les mises en situation permettent de ressentir ces thématiques par le corps et d'ouvrir le dialogue dans des équipes en restructuration. Il s'agit d'un engagement physique collectif, qui par l'expression corporelle, permet de se retrouver ensemble.

« Les arts du cirque gommant les hiérarchies. Nous travaillons sur le corps dans l'espace et sur la découverte des complémentarités. Lorsque nous mettons des salariés en situation de jonglage ou d'acrobatie, ils se retrouvent tantôt en position de force, tantôt en position de faiblesse. Ça ne demande pas les mêmes compétences et ça met dans des positions révélant avant tout le savoir-être. »

Le CIAM sert d'interface pour que la culture se rapproche du monde économique et inversement. Les entreprises sont en recherche de nouvelles façons de penser, de faire et se questionnent sur leur capacité à agir dans des climats d'incertitude, ce qui est le sel des approches artistiques.

REFAIRE LE LIEN ENTRE ARTISTES ET SOCIÉTÉ

Plus largement, le lieu désire être un médiateur entre les artistes, les acteurs économiques et la société. Il se veut être une plateforme d'interaction pour **non seulement reconnecter les publics à l'art mais aussi reconnecter les artistes à la population**, dont ils ont parfois tendance à s'éloigner, par le jeu des bulles relationnelles et de l'entre-soi culturel.

« Il faut que les artistes restent en lien avec la vraie vie et ne s'enferment pas dans un microcosme artistique, pour continuer de jouer leur rôle, celui de poser un regard différent sur notre société, nos pratiques. Ils sont jugés aujourd'hui comme des métiers inutiles¹. C'est dangereux pour l'avenir. Faire tiers-lieu est important pour ne pas s'enfermer dans un entre-soi. »

FAVORISER LES COOPÉRATIONS

Les équipes du CIAM travaillent actuellement avec des UX designers pour aller plus loin et tracer des chemins qui permettent à toutes les personnes qui fréquentent le lieu, artistes, entreprises, enfants, chercheurs... de naturellement se croiser.

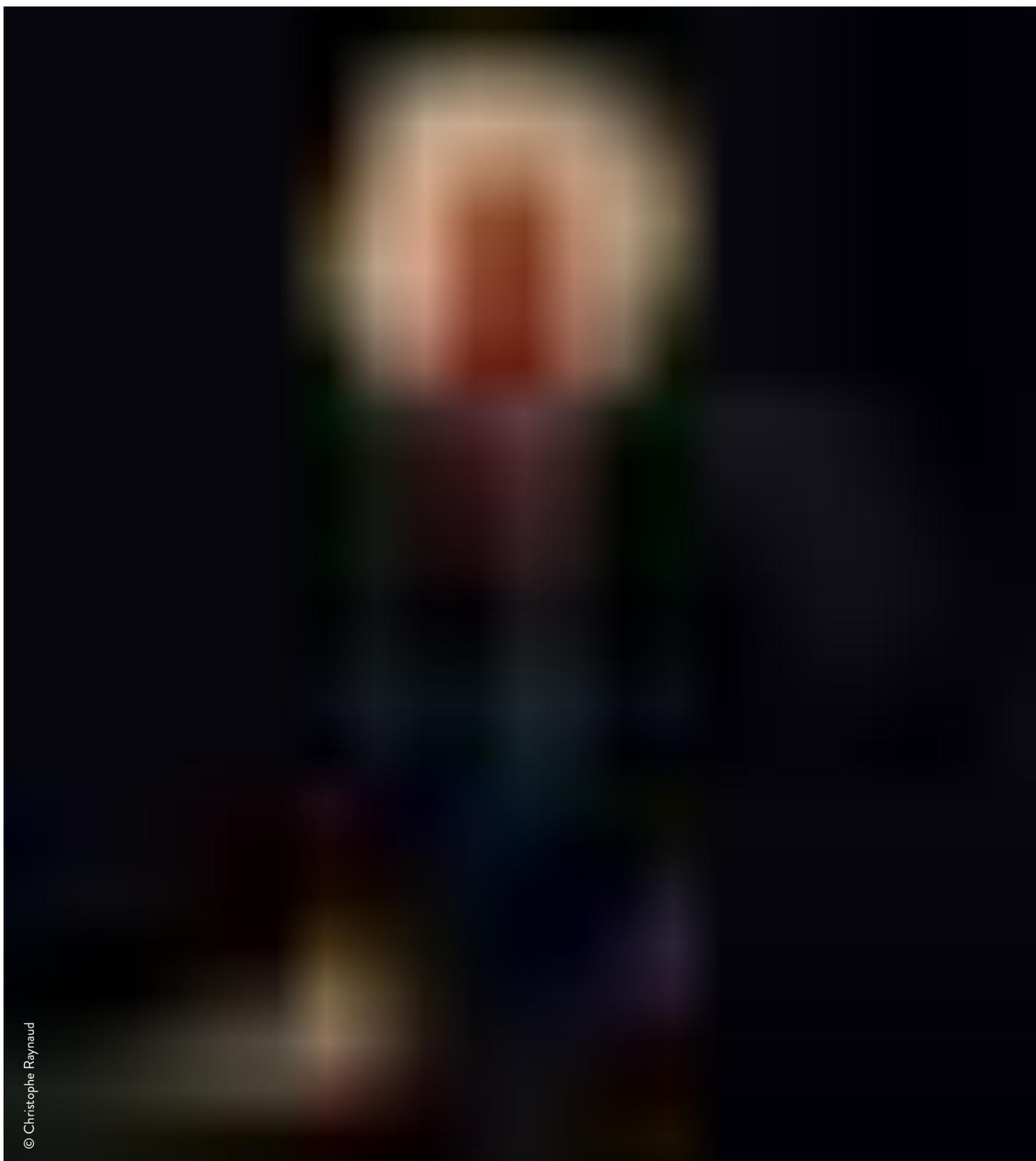
Le tout en parallèle de l'enseignement de la pratique circassienne et l'accueil de 450 élèves hebdomadaires à l'école de pratique amateur des arts du cirque et des 1500 enfants et adolescents participant aux différents projets d'enseignement artistique et culturel chaque année.

[À retrouver sur artsenmouvement.fr](http://artsenmouvement.fr)

« Finalement, nous avons une approche de la culture comme des cultivateurs. Nous mettons des plantes les unes à côté des autres, nous ne recherchons pas des résultats immédiats, mais leur développement, leur croissance, leur enrichissement naturel au sein d'un écosystème favorisant la biodiversité ! »

Chloé Béron, cofondatrice,
directrice générale et directrice artistique.

¹ selon l'enquête du Sunday Times de juin 2020, classant le métier d'artiste n°1 du Top 5 des métiers non essentiels



© Christophe Raynaud

LE CIAM EN BREF

18 000 BÉNÉFICIAIRES
CHAQUE ANNÉE

35 BÉNÉVOLES
IMPLIQUÉS

13 SALARIÉS

5 HA DÉDIÉS AUX ARTS
DU CIRQUE

44 ENTREPRISES MÉCÈNES

1500 ENFANTS ET ADOLESCENTS INITIÉS AUX ARTS DU CIRQUE CHAQUE ANNÉE

PORTRAIT

LE WIP

COLOMBELLES, CALVADOS

Un lieu inspirant, des activités, des personnes et des projets pour tisser des liens et des passerelles entre économie, culture, environnement, loisirs, solidarité...

C'est à proximité de Caen, dans la commune de Colombelles au cœur du Calvados que se situe le Wip. Au sein de la Grande Halle de l'ancien atelier électrique de la Société Métallurgique de Normandie, rénovée après 18 mois de travaux et en partie avec des matériaux de réemploi, le Wip offre plus de 3000 m² d'espaces ouverts à tous. Sa grande nef sous verrière accueille des salons, concerts, conférences, performances... Sa petite nef, sur 3 étages, propose un bar-restaurant, des ateliers partagés, du coworking sur deux niveaux, des espaces de résidence artistique, de formation et de séminaire.

UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

À la croisée des chemins, le Wip questionne notre rapport au territoire, à ses évolutions, et la façon dont des projets artistiques et culturels nous permettent de porter un regard sensible et décalé sur nos lieux de vie.

Le projet du Wip autour de la culture et de la citoyenneté répond à plusieurs objectifs. Il vise tout d'abord à **s'adresser à des publics mixtes**, pour lutter contre le sentiment d'impuissance et d'indifférence, et **cherche à les mettre en situation d'agir** via des démarches créatives collaboratives, pour un rôle positif sur leur territoire. Il développe une **programmation qui permet l'expérimentation**, la mise en lien créateur/public, la transmission de savoir-faire et de pratiques. Il utilise les **outils numériques comme facilitateurs d'accès à la culture** et comme outils au service de l'expression citoyenne. Enfin, **il documente les pratiques culturelles et citoyennes** mises en œuvre par les publics, habitants ou professionnels, pour les valoriser, les soutenir, les engager à poursuivre.

UNE MICRO-FOLIE AU SEIN D'UN TIERS-LIEU

En décembre 2019, le Wip accueille la Micro-Folie portée par la ville de Colombelles. **Le tiers-lieu alors nouvellement ouvert, et déjà lieu de vie avec un fort brassage des populations dans une ambiance conviviale, constituait une opportunité idéale pour y installer la Micro-Folie.** Mettre en place la Micro-Folie dans un lieu déjà existant et vivant permet d'éviter de recommencer à zéro, de devoir mobiliser, convaincre, attirer... Celle-ci s'inscrit naturellement dans le cadre du tiers-lieu et prolonge les actions de médiation culturelle pour les habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) à proximité duquel il se trouve.

« La micro-folie est une porte d'entrée intéressante qui montre que l'accès aux contenus culturels pour tous et partout est possible. »

DE RÉELLES SYNERGIES AVEC LES AUTRES INFRASTRUCTURES DU TIERS-LIEU

Les groupes scolaires ou personnes âgées qui viennent pour la Micro-Folie sont invités à prolonger l'expérience en profitant des activités de la Grande Halle. Inversement, les publics que le Wip accueille peuvent profiter de l'installation culturelle ouverte et accessible à tous dans l'espace. La présence de la Micro-Folie dans les locaux du tiers-lieu permet par ailleurs l'émergence de projets collaboratifs qui n'auraient pu être initiés autrement. **Les œuvres présentes au sein du musée**

numérique se trouvent ainsi être des supports de médiation venant compléter la programmation du lieu.

La Micro-Folie est elle-même un apport en termes d'animation. Faisant partie du réseau national, la Micro-Folie de Colombelles a ainsi des propositions régulières de programmations.

PORTE D'ENTRÉE À L'APPROPRIATION DES OUTILS NUMÉRIQUES

En complément du musée numérique, qui est lui-même un support de médiation numérique et permet à certains publics d'appréhender l'outil numérique différemment, se trouve un MicroLab intégré dans la Micro-Folie. **Cet espace se caractérise par un accès à des machines numériques** tels que des imprimantes 3D, des brodeuses numériques... un premier aperçu de ce que peut être un fablab. Y sont présentées des applications numériques qui participent à l'élaboration de projets artistiques. C'est un espace qui ouvre le champ des possibles et éveille à la création numérique. Si cette première approche intéresse, le public qui veut aller plus loin est orienté vers d'autres fablabs. **Ce projet constitue ainsi une ouverture sur le territoire et une amorce collaborative avec d'autres tiers-lieux du territoire.**

LE MÉDIALAB, UN OUTIL MUTUALISÉ

Afin de documenter les pratiques, et prolonger la mission d'acculturation ludique et culturelle aux usages numériques, le Wip porte le développement d'un MediaLab, outil commun partagé entre les tiers-lieux partenaires du territoire et la Micro-folie. Constitué d'un dispositif fixe (studio radio, photo et montage vidéo) hébergé dans la Grande Halle et d'un dispositif mobile permettant des prises de sons et de la captation vidéo, le MediaLab doit permettre d'une part la production de media citoyens, la mise en place de projets avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et d'autre part de venir en appui aux professionnels, utilisateurs ou artistes pour consolider leurs projets, communiquer ou documenter.

C'est, entre autres, à ce titre que le Wip est labellisé Fabrique de Territoire, pour sa capacité à développer des outils mutualisés qui servent l'écosystème des tiers-lieux du territoire.

Le Wip est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2020. [En savoir plus sur le-wip.com](http://le-wip.com)

“ Dans un tiers-lieu, on peut s'initier à plein de choses différentes. Il est important pour nous qu'il y ait des va-et-vient entre les activités. Les écosystèmes doivent être poreux, pour encourager un dialogue entre tous les acteurs qui font tiers-lieu ensemble. ”

Ophélie Deyrolle, directrice du WIP

LE WIP EN BREF

3000 M² DE BÂTIMENTS

10 000 UTILISATEURS EN 6 MOIS (VISITEURS, TRAVAILLEURS, CLIENTS POUR RÉUNION...)

60 BÉNÉVOLES INVESTIS

7 SALARIÉS

1 RESTAURANT BIO « LE SPOT »

MICRO-FOLIE DE COLOMBELLES

2 HA DE TERRAIN

PORTRAIT

MAINS D'ŒUVRES

SAINT-OUEN, SEINE-SAINT-DENIS

Accueillir des créateurs alternatifs, qui ne trouvent pas toujours leur place dans le paysage culturel traditionnel, pour éviter que la culture soit homogénéisante et permettre à chacun de s'exprimer.

Près du marché aux puces de Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis, se tient depuis 1998 le lieu de création artistique et citoyenne Mains d'Œuvres. Le lieu se définit comme une fabrique de culture et accompagne chaque année 250 créateurs en résidence dans cette friche industrielle abandonnée, ancien centre social et sportif des usines Valéo.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PLUS DE 250 ARTISTES PAR AN

L'accompagnement des artistes hébergés prend plusieurs formes. Il s'agit tout d'abord de développer un réseau : le tiers-lieu est un carrefour entre les porteurs de projet et les partenaires socio-éducatifs du territoire. Il permet de mettre à disposition des infrastructures à moindre coût : studio, ateliers partagés, salles de réunion et de formation, jardin, restaurant... **Mains d'Œuvres est un espace complètement modulable, qui s'adapte aux besoins des artistes, à moindre coût. C'est enfin un soutien administratif et financier** : le tiers-lieu accompagne les porteurs de projet dans la recherche de financements et le lieu a intégré dans son modèle économique, dès sa création, la rémunération des artistes lors des prestations réalisées en son sein.

Plus qu'un lieu culturel, Mains d'Œuvres s'est également donné pour objectif de susciter l'engagement citoyen sur son territoire, à Saint-Ouen, mais également de rayonner sur toute la Seine-Saint-Denis. Un jury citoyen a été créé au sein du tiers-lieu pour choisir les porteurs de projet accompagnés. Jury qui peut également décider de la mise à disposition gratuite du lieu pour certains projets.

UN MOTEUR POUR LE DYNAMISME DU TERRITOIRE

En parallèle de son action en faveur des porteurs de projet culturels, Mains d'Œuvres a également créé la Momo, école alternative de musique, qui propose une pédagogie ludique où la sensibilité artistique a la part belle et qui accueille 300 élèves chaque année. Après ce succès, **Mains d'Œuvres a lancé l'École des Possibles, qui propose à tous des cours d'arts visuels, de théâtre, de danse, de langues et de sports.**

Le tiers-lieu contribue à la vie du territoire, à son animation, et est une ressource pour ceux qui y vivent. Au sein du tiers-lieu, les habitants viennent apprendre, pratiquer, expérimenter, se découvrir et découvrir

l'autre, par le faire ensemble. Mains d'Œuvres a instauré des partenariats avec des collèges, des lycées, des centres sociaux, des hôpitaux du territoire, des maisons de retraite. En période de Covid, grâce à l'engagement de sa communauté, **Mains d'Œuvres est parvenu à maintenir le festival « Saint-Ouen sur Scène » en accompagnant son adaptation aux conditions sanitaires : production dans les cours d'immeubles, sur des places ou des squares afin de respecter la distanciation et pour que la plupart des spectateurs puissent assister aux représentations depuis leurs fenêtres.**

Alors que Mains d'Œuvres a été expulsé fin 2019 du lieu, la très forte mobilisation des citoyens de Saint-Ouen, et plus largement de Paris et de Seine-Saint-Denis, a permis de maintenir la dynamique, d'obtenir le soutien de nombreuses institutions et du Ministre de la Culture de l'époque. Mains d'Œuvres a finalement obtenu gain de cause devant le tribunal de Bobigny et n'est resté fermé qu'une centaine de jours. La vague de soutien, confirmant l'importance de ce lieu pour les habitants et les acteurs du territoire, a convaincu le nouvel exécutif local, élu en 2020, qui s'est engagé à soutenir le projet.

ENGAGÉ POUR L'ACCÈS DES TIERS-LIEUX AU FONCIER

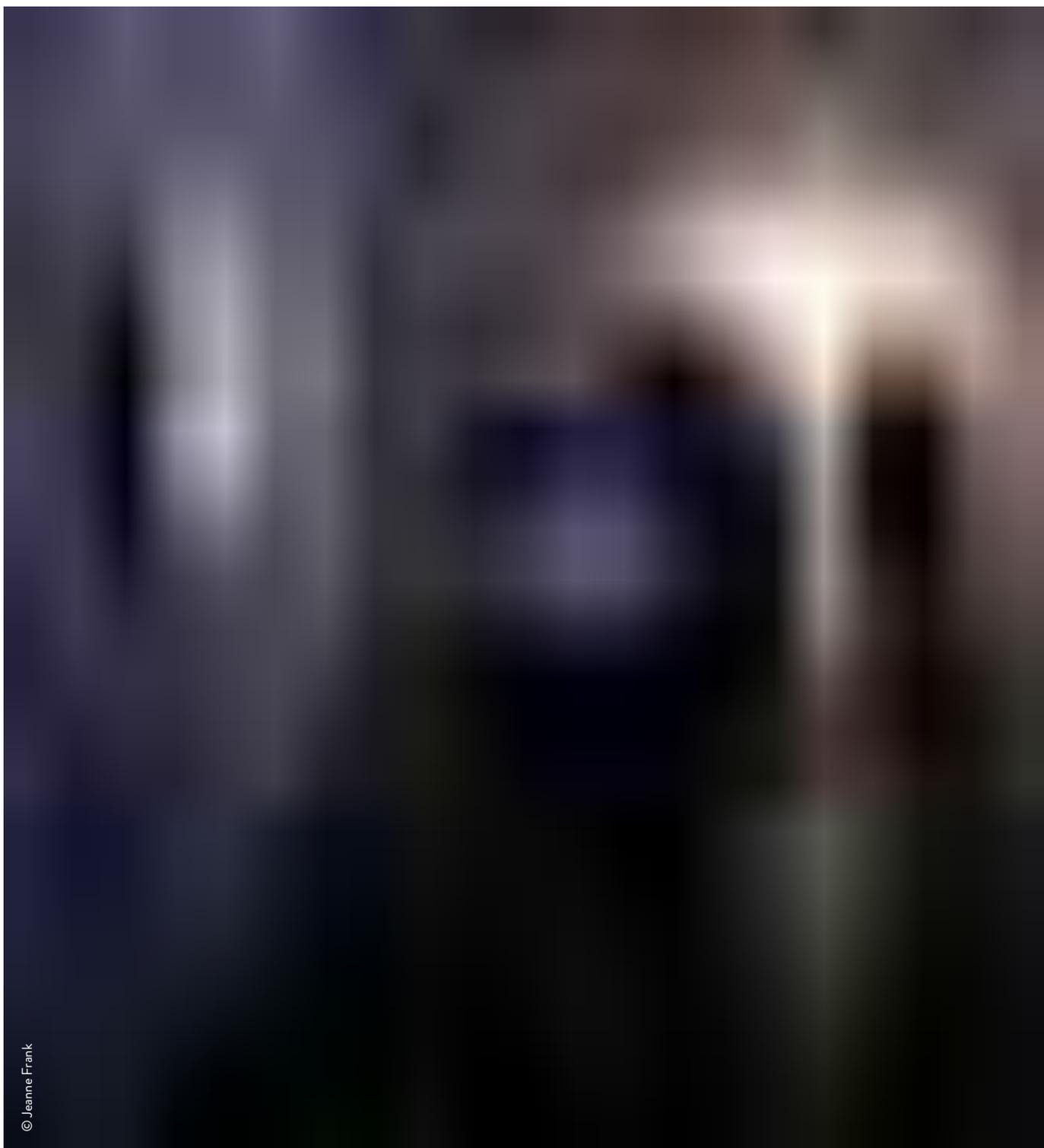
Mains d'Œuvres porte un engagement fort sur la question de l'accès à la propriété pour les tiers-lieux. Juliette Bompoin est à l'origine de la création de La Main 9.3.0, foncière citoyenne et solidaire, avec pour objectif de faciliter l'accès à l'immobilier des porteurs de projets.

La Main 9.3.0 est lauréate de l'AMI Fabriques de Territoire, dans le cadre du projet POT KOMMON, porté avec 4 tiers-lieux culturels du 93 (Mains d'Œuvres, le 6B, Les Poussières, Villa Mais d'Ici). Au-delà de la dimension immobilière, le projet vise à **mettre à disposition des tiers-lieux du territoire des ressources communes et un véritable réseau de compétences** : formations via l'école libérée des lieux communs, artistiques et culturels, visites apprenantes, transfert de savoir-faire entre pairs, évaluation d'impact...

La Main 9.3.0 est labellisée Fabrique de Territoire depuis octobre 2020. [À retrouver sur mainsdoeuvres.org](http://mainsdoeuvres.org)

“ *S'il n'y a plus de culture, on tombe dans l'obscurantisme et la diversité ne peut plus s'exprimer. Une ville sans culture c'est une ville morte. Et il faut éviter que la culture soit homogénéisante ou discriminante envers les projets innovants et différents.* ”

Juliette Bompoin, directrice de Mains d'Œuvres.



© Jeanne Frank

MAINS D'ŒUVRES EN BREF

4000 M² SCÈNES, BUREAUX PARTAGÉS, ATELIERS PARTAGÉS,
STUDIOS DE MUSIQUE, JARDIN PARTAGÉ, CUISINES...

15 000 ARTISTES ACCOMPAGNÉS DEPUIS
LA CRÉATION DU LIEU EN 1998

200 ÉVÉNEMENTS
PAR AN

250 CRÉATEURS EN RÉSIDENCE
CHAQUE ANNÉE

40 000 VISITEURS
ANNUELS

300 ÉLÈVES PAR AN
QUI PROFITENT DE
L'ÉCOLE DE MUSIQUE

LIEN SOCIAL

DES ESPACES D'ACCUEIL SANS DISTINCTION DES PUBLICS

OUVERTS À TOUS, INCLUSIFS, FAVORISANT LA MIXITÉ SOCIALE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES PUBLICS



DES TIERS-LIEUX DISENT ACCUEILLIR
"UN VÉRITABLE BRASSAGE SOCIOCULTUREL SPONTANÉ"
QUI FAIT LA RICHESSE DE LEUR STRUCTURE.

45% DES LIEUX ONT TRAVAILLÉ

SUR DES PROBLÉMATIQUES SOCIALES SPÉCIFIQUES

EN PARTICULIER :

43% SUR LA PARENTALITÉ / LA FAMILLE

58% SUR LES QUESTIONS DE PRÉCARITÉ / PAUVRETÉ

52% SUR DES QUESTIONS DE CITOYENNETÉ

33% SUR L'EXCLUSION GÉNÉRATIONNELLE

32% SUR L'INÉGALITÉ DES GENRES

55% DÉVELOPPENT DES POLITIQUES TARIFAIRES ADAPTÉES
AUX PUBLICS FRAGILES

7,4% ONT UN AGRÉMENT CAF
(CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES) EN TANT QUE CENTRE
SOCIAL OU EVS (ESPACE DE VIE SOCIALE).

LES PUBLICS OU UTILISATEURS SONT
FORTEMENT ENCOURAGÉS À PRENDRE
PART À LA VIE DU LIEU

DANS 97,5% DES LIEUX, LES UTILISATEURS PEUVENT
PROPOSER DES PROJETS

DES PUBLICS CONTRIBUTEURS ACTIFS
ET NON CONSOMMATEURS DE SERVICES

POUR 67% DES TIERS-LIEUX LES PROJETS SONT DIRECTEMENT
PENSÉS PAR LES UTILISATEURS.

35% DES TIERS-LIEUX

ONT DÉVELOPPÉ DES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR
DE L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

35% ONT DÉJÀ OU SONT EN COURS DE DÉVELOPPEMENT
D'UNE POLITIQUE AUTOUR DU HANDICAP

ET 16% SOUHAITERAIENT ÊTRE AIDÉS POUR LE FAIRE

DES ACTIONS PEU CONNUES OU RECONNUES PAR LES INSTITUTIONS ET ACTEURS DU SOCIAL
SEUL 14% DES LIEUX BÉNÉFICIENT DE FINANCEMENTS DU DÉPARTEMENT LIÉS À CES FORMES
DE SOLIDARITÉS NOUVELLES.

LIEUX DE RENCONTRE ET DE MIXITÉ, ESPACES DE SOCIALISATION PAR LE FAIRE ENSEMBLE

Les tiers-lieux sont des lieux ouverts à tous les publics, quels que soient leur âge, leur profession, leur statut social, leur origine, leur passion... Ce sont des lieux favorisant l'inclusion. **Leur fonctionnement prône l'horizontalité et le partage, leurs valeurs fondées sur la tolérance et la bienveillance en font des lieux d'accueil**, des lieux refuges, qui combattent toute forme d'isolement.

LE FACILITATEUR DE TIERS-LIEU, ACCUEILLANT ET AIGUILLEUR SOCIAL

La diversité des publics accueillis confronte les tiers-lieux à la question de l'accompagnement social : comment répondre aux difficultés sociales exprimées ? Comment orienter vers le bon accompagnement ? Différents besoins peuvent s'exprimer, que ce soit concernant la citoyenneté, l'accès aux droits, la parentalité, l'inégalité des genres, l'immigration, une situation de handicap... Les relations que le tiers-lieu va tisser localement avec l'écosystème social, médico-social, institutionnel et associatif sont alors essentielles pour créer un maillage territorial durable et offrir un bon accompagnement aux usagers et habitants.

Le tiers-lieu est souvent la première marche d'un parcours qui va permettre une prise en charge optimale et sans rupture.

Le rôle du facilitateur de tiers-lieu est d'accueillir les bénéficiaires, de recueillir leurs attentes, leurs besoins et, le cas échéant, de les orienter vers des services publics ou des structures associatives spécialisées. Des tiers-lieux vont même jusqu'à accueillir des permanences de ces acteurs du social pour des rencontres dédiées et éviter ainsi toute rupture de parcours.

PARTENAIRES POUR REPENSER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Des relations se nouent de plus en plus entre les acteurs de l'insertion et les tiers-lieux pour **penser le rôle des tiers-lieux, propices aux rencontres, favorables au lien social et à la confiance en soi, dans un parcours d'accompagnement global**. C'est le sens des expérimentations en cours avec Pôle emploi, en Nouvelle-Aquitaine comme en Île-de-France, ou du projet « Territoires partagés » en Normandie qui consiste à détecter, accueillir et remettre sur le chemin de l'emploi des publics dits « invisibles ». [Retrouvez ces projets p.27.](#)

En parallèle, de nombreuses organisations des champs social, médico-social et sanitaire mettent en place des innovations sociales de territoires, tiers-lieux, plateformes d'entraide locale... visant à proposer une réponse de proximité aux besoins sociaux.

Des démarches coopératives et partenariales se développent afin que les bénéficiaires trouvent en un seul lieu l'accompagnement dont ils ont besoin.

Des transformations des modèles traditionnels s'opèrent pour renforcer l'impact et toucher des publics qui ne franchissent plus les portes, pour être davantage à l'écoute des utilisateurs, bénéficiaires ou allocataires et faire ensemble.

Ainsi, la CAF de Paris et la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) se sont associées pour créer un tiers-lieu expérimental dont la conception et l'identification des usages et activités se fait en concertation avec les salariés, les habitants du 15^{ème} arrondissement, les partenaires associatifs et institutionnels. L'ADAPEI Corrèze (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) est accompagnée par la Coopérative Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine dans la création d'un lieu pour les aidants familiaux. En projet, le développement d'un lieu « ressource » à plusieurs niveaux : un espace chaleureux, de convivialité et d'entraide pour les aidants ; un lieu unique d'orientation, d'aiguillage sur les questions du handicap pour éviter les ruptures de parcours ; une dynamique d'intégration du handicap dans la ville et dans la société, en travaillant avec citoyens, commerçants, écoles, acteurs culturels, fablabs du territoire...

FAVORISER L'ÉMANCIPATION DES PERSONNES

Le tiers-lieu en tant qu'espace ouvert, non stigmatisant, accueillant, à l'écoute de l'ensemble des publics et lieu favorisant la participation et les initiatives collectives, inverse les postures.

Les « bénéficiaires » sont encouragés à devenir acteurs de leur situation. Il est rare de faire « à la place de », les tiers-lieux accompagnent et créent les conditions pour que chacun soit en capacité de faire par soi-même.

Les bénéficiaires sont ainsi encouragés à devenir bénévoles et à participer à la gestion et aux activités des espaces du lieu : café, cuisine, jardin partagé, fablab... L'action et la gratification du travail effectué est un fort levier pour la reprise de confiance en soi et concourent à retrouver une forme de raison d'être ou de statut social pour certains publics.

Les expérimentations menées par Emmaüs France sur les sites de Scherwiller en Alsace et de Primelin dans le Bas-Rhin en faveur de l'émergence de tiers-lieux participent de cette dynamique : associer la communauté des compagnons qui résident et travaillent sur place à des projets de transition sociale, culturelle, écologique pour continuer à construire, avec eux et pour eux, un mieux vivre ensemble. Le Réseau Cocagne, en favorisant l'insertion professionnelle sur des exploitations maraîchères biologiques, contribue également à essayer des modèles où les bénéficiaires se reconstruisent un projet professionnel et retrouvent de l'autonomie.

UN ESPACE D'ACCUEIL INCONDITIONNEL

Une des premières fonctions des tiers-lieux est d'accueillir. Leurs espaces sont ainsi pensés pour favoriser les rencontres, les échanges, les relations entre personnes.

Le tiers-lieu est une porte d'entrée sociale qu'il est facile de franchir, sans barrière à l'entrée, sans frein financier.

55% des tiers-lieux développent des politiques tarifaires spéciales pour les publics les plus fragiles. Plus largement, tous œuvrent à faire en sorte que chaque personne fréquentant le tiers-lieu soit un acteur du

projet commun et participe à la programmation. C'est le cas du Temps de Vivre, à Aix-sur-Vienne en Haute-Vienne, un café-librairie-tiers-lieu qui permet l'inclusion et l'expression de chaque personne, au-delà des identités, parcours et étiquettes, en faisant de la simplicité, la curiosité, le respect et l'accueil de la différence ses valeurs cardinales. La solidarité intergénérationnelle et sociale est au cœur du modèle des tiers-lieux pour dépasser les motivations individuelles et créer du collectif. **Il offre un cadre démocratique grâce auquel chaque personne peut s'exprimer, et cherche à dépasser les intérêts personnels pour une finalité collective.**

Avec la contribution de **Lucile Aignon**, gérante de la *Coopérative Tiers-Lieux*, Nouvelle-Aquitaine, membre du *Conseil National des Tiers-Lieux*.

L'agrément Espace de Vie Sociale de la CAF

Que ce soit sur la conciliation vie familiale – vie professionnelle, l'animation des territoires ruraux, la participation des habitants, l'accès au numérique, l'implication des jeunes, les tiers-lieux partagent de nombreux champs des missions des Caf.

Les Caf ont un rôle à jouer pour soutenir le développement des tiers-lieux, par exemple en accompagnant les projets engagés dans des missions sociales et de solidarité dans l'obtention de l'agrément EVS (Espace de vie sociale).

Les fonds locaux et nationaux de la branche Famille, dédiés à l'innovation, au développement territorial, au soutien de certains publics, **pourraient utilement être mobilisés pour appuyer les tiers-lieux** dans leurs missions

sociales et dans leurs manières de repenser certaines formes d'action sociale.

Les EVS ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage en développant, à partir d'initiatives locales, des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociale des Caf. **Gérés par des associations qui développent des actions collectives, les EVS doivent également favoriser la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.**

L'EVS a pour finalités et objectifs :

- la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;

- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Pour être agréée, l'association doit développer des actions à visée collective, ouvertes à tous, qui favorisent une dynamique locale et partenariale, et qui impliquent les habitants, dès l'élaboration du projet et au cours de sa mise en œuvre.

L'agrément du projet social de l'EVS, d'une durée de 1 à 4 ans, permet d'ouvrir droit à la prestation de service « animation locale » qui peut couvrir les dépenses de fonctionnement et de charges salariales.

[En savoir plus sur \[caf.fr\]\(https://www.caf.fr\)](https://www.caf.fr/actualites/actualites/2020/05/20/le-projet-social-est-un-axe-clé-de-lagrément-2020)

Le projet Port@il de Familles Rurales

La Fédération nationale Familles Rurales fédère 2200 associations réparties dans toute la France, qui portent des missions de gestion de services de proximité en réponse aux besoins sociaux.

Dans le cadre de l'appel à projets « Mobilisation collective pour le développement rural » lancé en 2018 par le Réseau rural français, la Fédération nationale Familles Rurales a souhaité capitaliser sur l'expérience des associations qu'elle fédère comme lieux d'accueil de proximité (Relais Familles, EVS, centres de loisirs...) et appuyer la création de tiers-lieux dans certains territoires. **La démarche PORT@IL (Pôle rural, télétravail, @nimation, intergénération, loisirs) a permis de regrouper 25 porteurs de projets de 12 départements.**

D'autres expérimentations menées par la Croix-Rouge française et le MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne), ou encore par des collectivités territoriales, y ont été associées. Des partenaires tels que La Coopérative Tiers-Lieux, l'Institut des Territoires Coopératifs, La Ruche et le Cabinet Eexiste (évaluation en impact social) contribuent au projet.

Durant 3 années et à travers 2 vagues de sélection de porteurs de projet, la Fédération nationale Familles Rurales permet la transformation d'associations locales Familles Rurales en tiers-lieux. Les parties prenantes et acteurs du territoire sont impliqués dans le copinage de projets, impulsés par des citoyens, aux côtés des associations Familles Rurales.

Malgré la crise sanitaire, de nombreux projets ont prouvé leur résilience locale dès le premier confinement : vente et livraison de produits locaux, conception et fabrication de masques, maintien de l'accueil d'indépendants et de télétravailleurs au sein des espaces de coworking, essor des activités numériques... Les tiers-lieux Familles Rurales d'ores et déjà ouverts et ceux qui sont en phase de développement témoignent d'une grande variété d'activités, selon leurs territoires d'implantation : inclusion numérique, transition écologique, développement économique et territorial, jeunesse, démocratie participative... **Ces espaces du vivre et du faire ensemble ont en commun de favoriser le lien social et l'engagement citoyen.**

Les cafés et bistrot de village, acteurs du lien social dans les territoires, trop souvent oubliés

L'offre de commerces dans les petites communes rurales s'étiolle. Dans ces communes, on fait de plus en plus face aux fermetures des derniers commerces essentiels : de la dernière boulangerie, du dernier bistrot du village, de la dernière épicerie... Pourtant, ils participent grandement à la vitalité et l'attractivité des territoires. Au-delà de l'importance économique essentielle pour les villages, les commerces de proximité contribuent à la qualité de la vie quotidienne des habitants et **constituent des lieux de convivialité à part entière.**

Plusieurs tiers-lieux sont nés de ce constat et se sont organisés en réponse à ces fermetures : créer un lieu de convivialité, ouvert et dynamique pour compenser la fermeture du dernier café du village... Cœur de Bastide à Sainte-Foy-la-Grande ([portrait p.251](#)) a ainsi recréé un espace librairie ainsi qu'un videgrenier local. La Smalah à Saint-Julien-en-Born ([portrait p.168](#)) part de la volonté d'offrir un café aux habitants. Le Temps de Vivre, à Aix-sur-Vienne, combine café et librairie. De nombreux tiers-lieux ruraux ont développé une offre d'épicerie solidaire.

10 000 licences IV

L'Etat a également créé 10 000 licences IV pour répondre à une diminution de leur nombre (passé de 200 000 en 1960 à 40 000 aujourd'hui) suite à la disparition de nombreux cafés. Les tiers-lieux situés dans une commune de moins de 3500 habitants où aucune licence de débits de boissons de 4^{ème} catégorie n'est attribuée, peuvent ainsi bénéficier d'une licence IV gratuite. Pour cela, ils doivent en faire la demande auprès de leur mairie.

« 1000 cafés » pour réinventer le café du village

Comme l'a démontré le Conseil d'analyse économique, la perte de lieux de sociabilisation contribue au mal-être dans les territoires. **C'est pourquoi dans le cadre de l'Agenda rural lancé en 2019, le gouvernement a soutenu le programme « 1000 cafés » du Groupe SOS.** Conçus comme de véritables lieux de vie, ces cafés ont pour objectif de créer un espace de rencontre au village mais également d'apporter différents services adaptés aux besoins des habitants (service postal, dépôt de pain, espace numérique, épicerie...).

Suite à l'appel à candidature, lancé en septembre 2019, auprès des Maires des communes de moins de 3500 habitants, le Groupe SOS a ouvert 17 établissements en 2020.

78 communes ont d'ores et déjà programmé leur ouverture dans les prochains mois. Le Groupe SOS endosse le risque entrepreneurial, recrute et accompagne les gérants du café, de l'ouverture jusqu'au développement de l'activité multiservices. Il crée également une logique de réseau qui permet de mutualiser les fournisseurs, l'ingénierie du multiservices, mais également d'initier l'échange de bonnes pratiques entre gérants. Le programme est également soutenu par plusieurs partenaires privés comme Coca-Cola, Ethiquable, Pernod Ricard, Leboncoin, Veolia, Baby Foot Stella, la Fondation Kronenbourg, la MAIF et la SACEM.

La clé de réussite du café multiservices réside notamment dans l'implication forte des parties

prenantes autour de ce projet de village : les gérants prêts à reprendre l'activité commerciale, la municipalité et les habitants. La municipalité joue un rôle de facilitateur du projet, notamment dans la mobilisation des habitants. Grâce à des concertations organisées en amont et en aval de l'ouverture, les habitants sont encouragés à prendre part à la définition de l'offre du café, afin que les services proposés répondent au mieux aux besoins du territoire.

La crise, qui a frappé les premiers cafés ouverts en 2020, a démontré leur capacité d'adaptation et de résilience. Acteurs d'ultra-proximité, ils ont su se réinventer en point de distribution alimentaire, ont développé leurs multi-activités et permis de maintenir le lien social.

“ **Le développement de lieux hybrides, à l'image de ceux développés par le programme « 1000 cafés », constitue une solution pour répondre au défi de l'accès aux services de proximité et du lien social en milieu rural. Nous agissons pour que ces initiatives locales continuent de fleurir dans les territoires !** ”

Jean-Marc Borello, Président du directoire du Groupe SOS

✓ RECOMMANDATIONS

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE « FABRIQUES SOLIDAIRES DE TERRITOIRE » AVEC LES ACTEURS DU MÉDICO-SOCIAL

Nos échanges avec les réseaux de tiers-lieux ainsi que les travaux que nous menons avec des acteurs du social (guide sur l'innovation sociale et les tiers-lieux avec la Croix-Rouge ; projet de MOOC avec Familles Rurales...) font ressortir **un grand nombre de tiers-lieux en capacité de jouer un rôle majeur dans l'accompagnement et l'émancipation des publics en difficulté**. Le potentiel est d'autant plus important que nombre d'acteurs du social (Secours Catholique, Réseau Cocagne, Emmaüs, Croix-Rouge, Familles Rurales, UNCCAS, Centres sociaux, ADAPEI...) réfléchissent à la transformation de leurs espaces d'accueil pour aller vers des formes plus hybrides.

Dans la continuité du programme Fabriques de Territoire, le Ministère de la Cohésion des territoires et le Ministère des Solidarités et de la Santé pourraient soutenir le développement de « Fabriques Solidaires de Territoire ». France Tiers-Lieux, le Conseil National des Tiers-Lieux et des acteurs du social et du médico-social ont entamé un travail de définition d'une feuille de route pour préciser la meilleure manière d'y parvenir. Avec pour objectifs :

- **Soutenir le développement d'une démarche tiers-lieux** au sein des structures sociales ou médico-sociales via un accompagnement dédié des acteurs pour « faire tiers-lieux », notamment en s'appuyant sur les tiers-lieux sociaux existants et les acteurs du social ayant déjà expérimenté ces transformations ;
- **Soutenir des tiers-lieux engagés** dans des activités sociales et médico-sociales ;
- **Encourager des partenariats** pour penser et organiser des parcours sur l'accompagnement des personnes ;
- **Mettre en réseau les initiatives** pour construire des ressources partagées.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE TIERS-LIEUX ET ACTEURS DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

- Engager des partenariats pour **créer des parcours naturels** entre tiers-lieux et acteurs du social ;
- Accompagner les tiers-lieux pour une **meilleure appréhension des problématiques sociales spécifiques**, par exemple pour les publics en situation de handicaps lourds ;
- Une première étape pour concrétiser ces rapprochements pourra être la création d'outils méthodologiques ou de guides, réalisés conjointement entre tiers-lieux et acteurs du médico-social.

ENCOURAGER LES ESPACES DE TRAVAIL À SE PENSER COMME PROJET SOCIAL

- **Encourager la cohabitation entre espace de travail et espace de vie sociale** ;
- **Accompagner les tiers-lieux dans la valorisation et l'amélioration de leurs approches sociales**, autour par exemple de la mixité des publics, de la lutte contre l'isolement, de la montée en compétences des publics en difficulté... pour laisser place à de nouvelles formes de solidarités.

PORTRAIT

FAMILLES RURALES, L'ATELIER DU PALAIS

BELLAC, HAUTE-VIENNE

Sortir d'un isolement social ou géographique.

Famille Rurales est un mouvement national constitué de fédérations départementales et d'associations locales. La Fédération de Haute-Vienne s'est associée à la mairie de Bellac en 2018, pour donner naissance au tiers-lieu l'Atelier du Palais. **La mairie souhaitait la création d'un lieu fédérateur afin de répondre aux besoins du territoire**, et la Fédération en retour souhaitait développer son projet associatif en collaborant avec des associations externes.

CONSTRUIRE AVEC LES HABITANTS

L'objectif du lieu est d'animer la ville de Bellac et son territoire proche, en permettant aux habitants et associations de co-construire des projets locaux fondés sur les valeurs de Familles Rurales : la convivialité, le développement durable et l'inclusion sociale. Créer du lien intergénérationnel, lutter contre la fracture numérique et le gaspillage, partager les savoir-faire sont les ambitions de l'Atelier du Palais. Il est également « lieu-relais », c'est-à-dire lieu de développement et d'expérimentation à destination des habitants, des travailleurs mais aussi des acteurs associatifs, qui souhaitent étendre leurs activités. Le tiers-lieu permet d'avoir une vision d'ensemble et de développer des activités comme le coworking qui, sur un territoire comme Bellac, ne pourraient être développés de manière isolée.

Un collectif de bénévoles s'est mis en place pour constituer une gouvernance partagée qui prend les décisions, anime des ateliers, propose les initiatives et fait fonctionner le lieu dans son ensemble.

« Ce modèle de gouvernance était une crainte au départ, mais tout se passe bien, et c'est, je pense, ce qui fait qu'on est un tiers-lieu,

en complément des activités qui permettent de créer des collaborations et de faire réseau. »

UN PROJET TERRITORIAL

Le tiers-lieu a un rayonnement local et intercommunal et des partenariats se développent à toutes les échelles, avec tous ceux qui le souhaitent. C'est ainsi qu'un projet d'itinérance sur la médiation numérique dans plusieurs communes est en cours de déploiement. **L'approche consiste à décloisonner les pratiques et à créer des liens entre tous les autres acteurs du territoire**, comme le théâtre de proximité, la mission locale ou les autres associations. Si les projets doivent bien entendu respecter les valeurs prônées par Familles Rurales, il est fait preuve d'une grande ouverture et toutes les idées qui émanent des habitants ou autres acteurs locaux sont soumises et discutées.

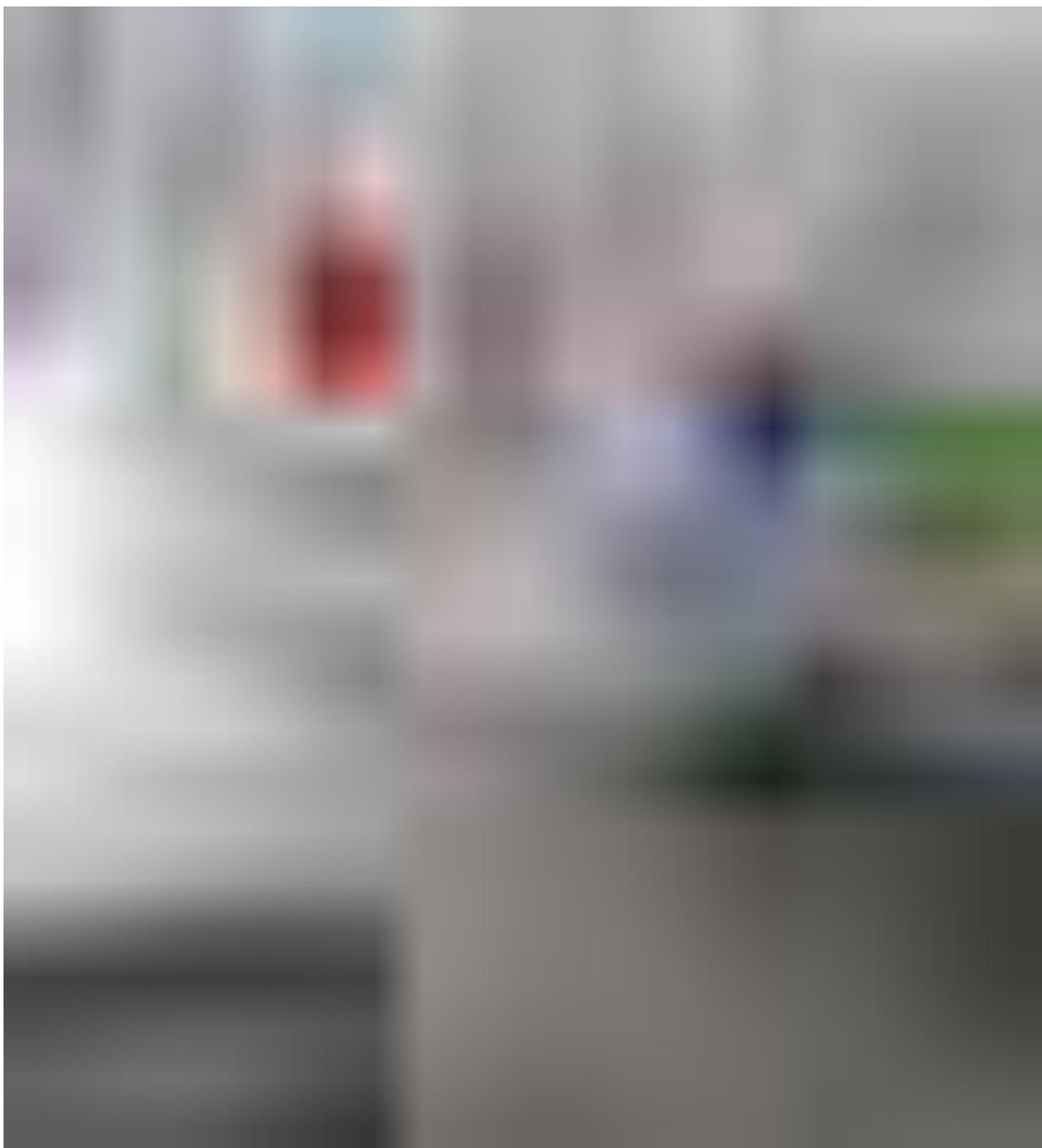
« Tout le monde est invité à participer gratuitement et à proposer des projets. Ensuite, nous regardons si logistiquement c'est envisageable ou pas. »

La mairie contribue en finançant la réhabilitation du lieu et en fournissant du mobilier. Le tiers-lieu bénéficie gratuitement d'une convention d'occupation du lieu et d'un financement d'amorçage pour 3 ans, grâce à l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Atelier du Palais est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2021. [En savoir plus sur atelierdupalais.fr](http://En.savoir.plus/sur/atelierdupalais.fr)

“ Le lien social, c'est mon quotidien et le cœur d'action de Familles Rurales. Toutes les activités mises en place, tout ce que les habitants vont impulser sont des supports, des prétextes pour favoriser le lien social, pour que les gens puissent se rencontrer et sortir de leur isolement social ou géographique. ”

Céline Bonnet, chargée de mission Familles Rurales, gestionnaire du tiers-lieu.



L'ATELIER DU PALAIS EN BREF

300 M² D'ESPACE DE TRAVAIL
ET DE CONVIVIALITÉ

+15 PERSONNES IMPLIQUÉES
SUR LE PROJET

2 SALARIÉS

1 ESPACE DE COWORKING

1 REPAIR CAFÉ

1 WEB RADIO

PORTRAIT

LE PÔLE GÉRONTOLOGIQUE NÎMOIS

NÎMES, GARD

Faire du lieu social le lieu du lien social, le lieu où se créent des connexions.

Le Pôle Gérontologique Nîmois est un projet de tiers-lieu porté par la Croix Rouge, au cœur du quartier nîmois Némausus-Jonquilles, en pleine réhabilitation. Il souhaite devenir une « place centrale de village » à côté d'un établissement de lutte contre l'exclusion et de futurs jardins partagés, pour créer ouvertures et échanges entre les habitants et les personnes âgées qu'ils accueillent et hébergent.

CHANGER DE LIEU, CHANGER DE REGARD

Grâce au partage et à l'échange, formel et informel, **le lieu compte redonner une place aux personnes âgées dans la vie quotidienne du quartier.** Le fossé qui s'installe entre les générations n'est pas seulement une question d'impossibles relations, cela tient parfois au cadre et à l'environnement dans lesquels les personnes âgées sont tenues de rester, coupées du monde extérieur, coupées des liens avec le reste de la société.

« Le vrai obstacle, c'est l'établissement. L'image de l'EHPAD est terrible. Penser le lieu comme un nouvel espace d'échanges est crucial pour faire venir les gens. Chez nous ce n'est pas un lieu où l'on meurt, c'est un lieu où l'on vit ! »

« L'approche tiers-lieu » a très vite intéressé les porteurs du projet en recherche d'un lieu intermédiaire, sans préjugé, à l'opposé des établissements perçus comme inaccessibles, tels que les EHPADs. La démarche, qui leur était encore inconnue il y a un an, s'est révélée à eux lorsqu'ils ont décidé d'opérer un échange de bons procédés avec une compagnie de clowns, en offrant des bureaux à l'association en retour de spectacles aux résidents. L'idée du tiers-lieu s'est alors concrétisée et, au regard des interactions engendrées avec les personnes âgées, ils ont décidé de travailler au développement d'un cadre et de démarches favorisant la coopération, la convivialité et l'échange, pour recréer du lien entre les personnes âgées et des activités extérieures. Aujourd'hui, l'association fait partie intégrante du lieu.

« La société a une vision négative de la vieillesse alors que les personnes sont encore en vie, et ont des envies. Elles sont là parce qu'elles ne peuvent pas rester seules. Le lien social est capital et le véritable rôle d'un espace

d'action sociale, ce n'est pas d'accompagner les personnes âgées vers la mort... mais bien de créer des connexions, des moments conviviaux, des rencontres, des amitiés, du lien social... »

AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE DU QUARTIER

En cours de construction, le projet tend à proposer services et commerces pour tous, non seulement aux résidents du Pôle, mais également aux habitants du quartier. Les activités précises et les grandes lignes directrices seront co-définies avec eux lors de concertations locales à venir. Le lieu se dessine également grâce à l'implication du conseil départemental, de la mairie, de la CAF, des comités de quartiers et de l'université de Nîmes, dans le cadre du master sur l'innovation sociale qu'elle anime : **un écosystème capital pour faire du Pôle un lieu de cohésion.**

« Nous avons plein d'idées : une conciergerie, un restaurant, un service de coiffure ouvert au quartier, un service de petites réparations ou de repas à domicile pour les personnes chez elles... L'enjeu est que tout le monde se rende service. Toutefois la concertation va aussi nous dire ce que les personnes du quartier attendent. »

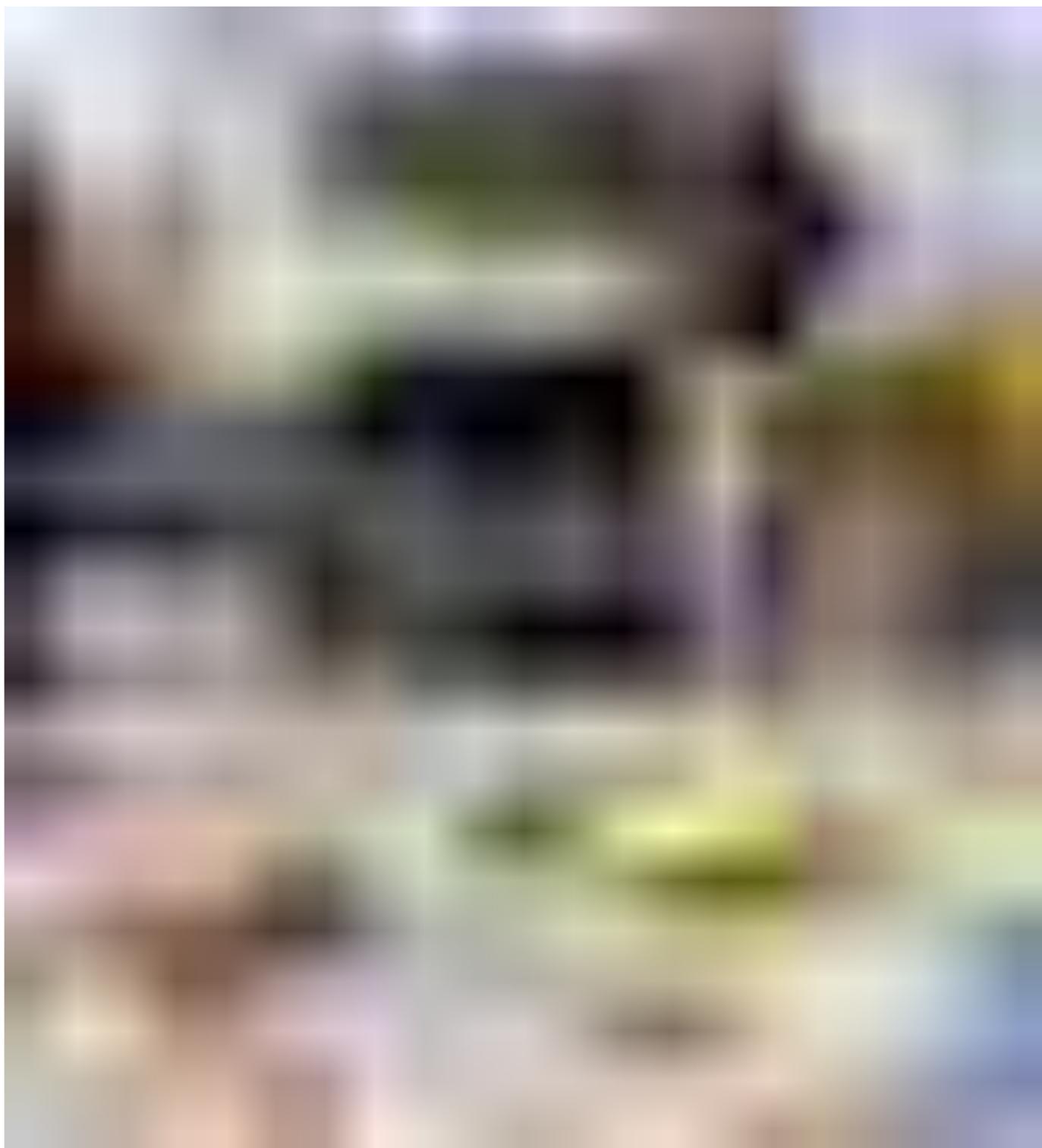
En guise de préfiguration, le Pôle va mettre en place une maraude numérique via la rénovation d'un van qui parcourra le quartier et ses alentours pour effectuer des permanences temporaires, et ainsi commencer le travail de co-création du futur tiers-lieu. L'objectif est également de répondre au fort besoin d'accompagnement dans l'usage du numérique mis en lumière par la crise, non seulement auprès des personnes âgées, mais aussi auprès des plus jeunes, pour accéder à leurs droits ou faire de la bureautique.

Faire en sorte que le partage de connaissances et d'expériences soit créateur de liens, entretenir le lien social et donner un rôle aux résidents, tels sont les maîtres mots pour le projet du Pôle.

Le Pôle Gérontologique Nîmois est labellisé Fabrique de Territoire depuis février 2020.

« Ce projet est extrêmement valorisant pour nos salariés. Il les fait monter en compétences, nos actions d'inclusion numérique par exemple leur sont dédiées également. Mais surtout, il redonne ses lettres de noblesse à leur métier. On ne cherche pas juste à poser un lieu dans un quartier mais bien à redonner du sens à notre raison d'être là. Faire du lieu social le lieu du lien social. »

Anne Mensuelle-Ferrari, fondatrice du Pôle Gérontologique Nîmois de la Croix-Rouge



LE PÔLE GÉRONTOLOGIQUE NÎMOIS EN BREF

2 EHPAD ACCUEILLANT LES DIFFÉRENTS ESPACES DU TIERS-LIEU

1 VAN POUR DES ACTIVITÉS EN ITINÉRANCE

9 ACTEURS MOBILISÉS : DÉPARTEMENT, VILLE, QUARTIER, CAF, UNIVERSITÉ, RÉSIDENTS, FAMILLES, SALARIÉS, HABITANTS

PORTRAIT

CENTRE SOCIAL EST SOMME

HAM ET NESLE, SOMME

Accompagner pour développer le pouvoir d'agir.

Précédemment géré par la Caf de la Somme, le Centre social est, depuis décembre 2017, régi par une association, Centre Social Intercommunal Est Somme, composée d'élus et de représentants des adhérents. Le Centre a obtenu un nouvel agrément de son projet social par la Caf pour la période 2019-2022.

LIEU D'ANIMATION DU TERRITOIRE

L'association propose de multiples activités de loisirs pour tous (danse, karaté, scrabble, couture, yoga...), des espaces pour l'enfance et la jeunesse, une ludothèque, des services aux personnes âgées, notamment dans le cadre de la participation à la Semaine bleue (semaine de mobilisation pour valoriser la place des aînés dans la communauté), des manifestations diverses avec des bourses, fêtes locales et expositions. En 2019, le Centre social réunissait ainsi plus de 900 adhérents.

Les équipes travaillent par ailleurs à **faire rayonner leurs activités dans les petites communes voisines** et délocalisent des ateliers numériques dans 8 mairies alentour ou développent des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) à Ham, Eppeville et Athies pour proposer aux familles de trouver des solutions d'accueil des enfants en dehors de l'école. En 2020, leur démarche s'est étendue avec l'ouverture d'une annexe Espace de vie sociale (EVS) à Nesle.

La communauté de communes est un partenaire clé de la démarche. Son soutien est indispensable aux déploiements des actions. Ses élus et agents concourent à la mise à disposition de locaux, encouragent les liens avec les habitants et participent à la réflexion sur les évolutions du projet.

« La communauté de communes est notre premier partenaire. Il serait impossible de développer nos actions sans le soutien et la volonté des élus. »

LES HABITANTS AU CŒUR DU PROJET

Le centre social a mis en place un comité des usagers qui regroupe l'ensemble des acteurs – habitants, adhérents, bénévoles, parents, responsables associatifs, élus locaux – ainsi que toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer dans la vie du centre. Ensemble, ils déterminent les directions à prendre et les projets à développer. C'est ainsi que, suite au témoignage de plusieurs familles exprimant un besoin d'accompagnement pour mieux vivre la parentalité au quotidien, le centre a ouvert un espace dédié, regroupant des activités parents / enfants, des réunions d'information et d'échange ainsi qu'un réseau d'écoute et d'appui.

« Nous nous inscrivons dans une démarche tiers-lieu, car nous avons intégré comme finalité l'implication des habitants et l'accompagnement de chacun pour créer des projets. Nous sommes faits « pour » mais surtout « PAR » les habitants. »

Depuis 2020, le **Centre social est labellisé France Services**. Il accompagne ainsi encore mieux les usagers dans leurs démarches administratives, avec plus d'une dizaine de services et des agents d'accueil mobilisés et formés afin d'être en mesure de répondre à toutes les demandes du public.

RECRÉER DU LIEN SOCIAL ET FAVORISER LE POUVOIR D'AGIR

Si, grâce à l'ensemble des services qu'il déploie, le centre accueille un public large et divers, **encourager la mixité sociale et favoriser les échanges entre les publics est un travail de tous les instants**. L'équipe d'animation œuvre ainsi à « casser les cases » RSA, MSA, seniors... et à tisser des liens entre les gens, par l'activité.

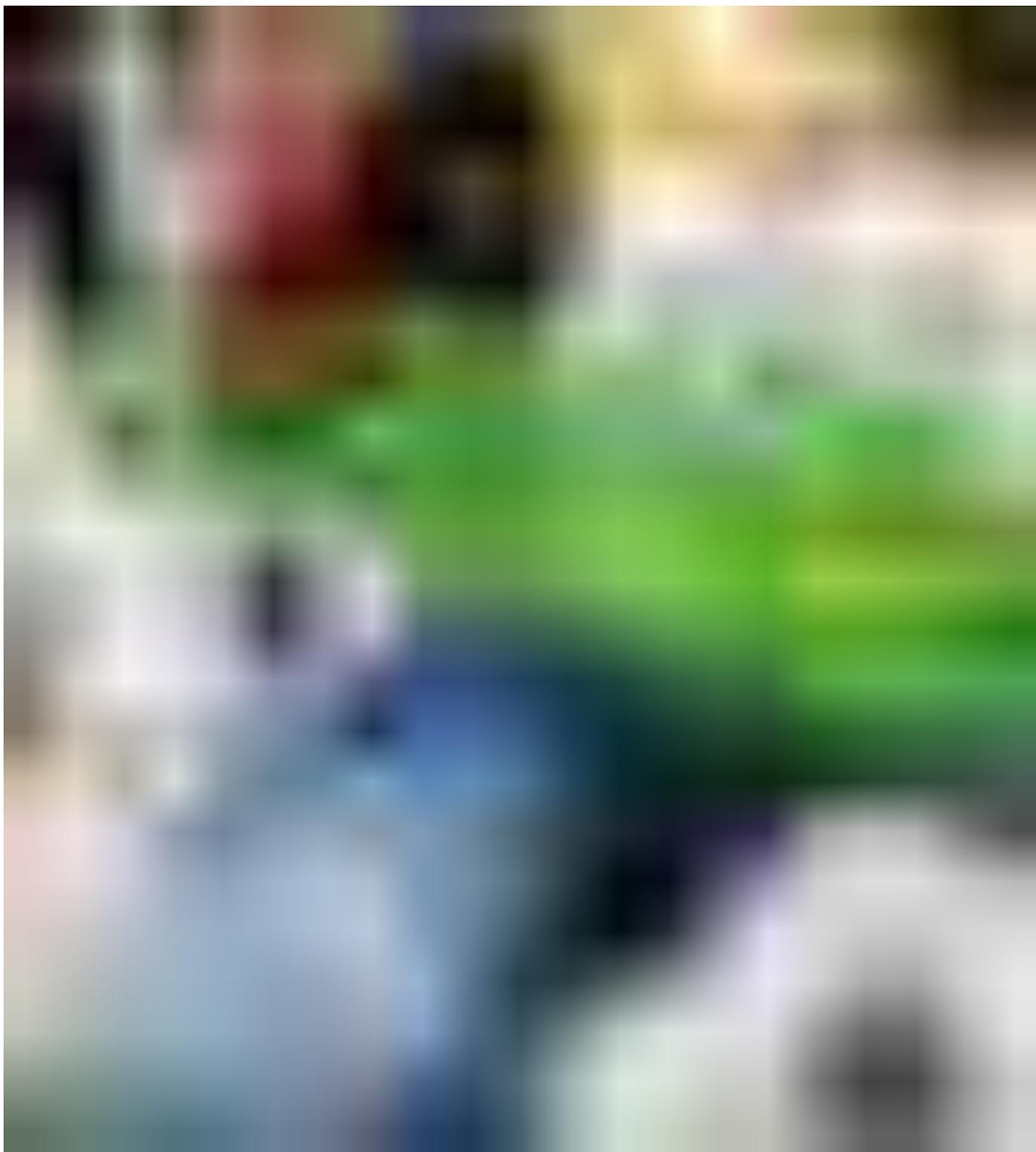
Lorsqu'une personne franchit la porte pour être accompagnée sur ses démarches en ligne, elle est invitée par les équipes de médiateurs numériques à découvrir l'espace numérique et ce qu'il permet, faire des impressions de photos, du montage vidéo, de la fabrication 3D... **Pour dépasser le projet individuel, les équipes d'animateurs travaillent à encourager et favoriser des initiatives collectives** avec l'ensemble des adhérents. Un pari relevé lors de l'animation locale de Noël durant laquelle bénévoles, parents, enfants et animateurs numériques ont collaboré à la construction de chars et à la fabrication de costumes, donnant naissance par ailleurs à un atelier couture devenu pérenne depuis.

« Quand une personne vient purement pour de l'accès aux droits, un fois que la porte est poussée, on l'emmène vers le fablab. On démarre sur www.caf.fr, puis on descend vers l'espace numérique et très vite on crée de l'engouement et on récolte des inscriptions pour le fablab ! »

Autre défi, faire participer au maximum les habitants à l'élaboration du projet, dans sa définition et sa programmation. **Si en théorie l'implication des citoyens semble une évidence, en pratique cela demande du temps, pour passer de la « consommation » d'une activité à un engagement en tant que bénévole.** Le centre cherche ainsi à créer des ponts entre les différentes activités du lieu, à inciter chacun à s'en nourrir pour à son tour proposer des projets.

« Nous voulons être un laboratoire qui accompagne des initiatives et envies collectives. Peu importe le sujet ou projet, qu'il s'agisse de créer une recyclerie ou de favoriser l'alimentation bio et locale. Le pouvoir d'agir est une des premières choses qu'on doit développer. »

Stéphane Floquet, directeur du centre social.



LE CENTRE SOCIAL EST SOMME EN BREF

973 ADHÉRENTS EN 2019

25 SALARIÉS

50 714 VISITES

20 ASSOCIATIONS

2 LABELS POINT RELAIS CAF ET FRANCE SERVICES

5 TARIFS ADAPTÉS EN FONCTION DES QUOTIENTS FAMILIAUX

EN CHIFFRES

LA DYNAMIQUE DES TIERS-LIEUX EN FRANCE

L'ENQUÊTE DE FRANCE TIERS-LIEUX RÉALISÉE LORS DE L'ÉTÉ 2020, FAIT ÉTAT DE 2500 TIERS-LIEUX DANS LES TERRITOIRES ET RÉVÈLE UN LARGE PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ, PORTÉ PAR DES CITOYENS ENGAGÉS, PARTOUT EN FRANCE.

En 2018, le rapport de la Mission Coworking estimait à 1800 le nombre de tiers-lieux. En 2021, nous en dénombrons 2500, et si leur croissance se poursuit, **ils seraient 3000 à 3500 en 2022.**

Un mouvement national qui illustre la créativité, la capacité à faire ensemble et la vitalité qui se trouvent dans tous nos territoires, y compris les moins dotés et les plus en difficulté. C'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que s'exprime pleinement le dynamisme des tiers-lieux : citoyens, associations, entreprises et collectivités territoriales s'y retrouvent pour agir ensemble, créer de nouvelles activités et construire des réponses nouvelles aux besoins du territoire. Si 46% des tiers-lieux se situaient en dehors des grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse en 2020 et le nombre de tiers-lieux hors des métropoles, 52%, est aujourd'hui majoritaire.

Leur diversité et leur hybridité font de ces lieux des pôles ressources, vecteurs d'un nouveau dynamisme dans les territoires et véritables catalyseurs d'innovation. Bien que le coworking reste l'activité la plus répandue - dans 75% des tiers-lieux - chaque tiers-lieu est différent et compose sa singularité en fonction de la réalité territoriale, autour d'une diversité d'activités, d'approches et de services. 30% des tiers-lieux ont une dimension fablab, hackerspace ou makerspace, 27% des activités culturelles, 19% des ateliers artisanaux partagés, 17% des living labs, 14% des cuisines partagées ou des laboratoires culinaires, 9% des terres agricoles ou jardins partagés.

En quelques années, les tiers-lieux sont devenus acteurs à part entière du tissu économique, en lien étroit avec les autres acteurs locaux - entrepreneurs, entreprises et collectivités territoriales. Ces sont de véritables pôles de coopération économiques, jouant un rôle moteur pour le développement d'une économie sociale, solidaire et responsable. En 2019, plus de 2 millions de personnes sont venues dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler. Près de 150 000 personnes y travaillent quotidiennement. Et 4 millions de personnes ont assisté à un événement culturel dans un tiers-lieu.

Par leur action quotidienne, ils font émerger des réponses concrètes aux problématiques du territoire. **À travers les tiers-lieux, la société civile s'organise pour faire face aux transitions à mener, qu'elles soient numérique, économique, sociale ou écologique.** Ils proposent de nouveaux cadres de travail, en proximité et sont 68% à souhaiter davantage travailler avec les

entreprises pour développer le télétravail en tiers-lieux. Ils participent à la montée en compétences collective sur des usages numériques, métiers du faire ou aide à l'entrepreneuriat. 60% d'entre eux font de la formation formelle ou informelle. Pour 50% l'inclusion numérique est un fort axe de développement. Plus de la moitié des tiers-lieux s'engage pour mener la transition écologique dans leur territoire, en partenariats étroits avec les acteurs locaux du développement durable ou de l'économie sociale et solidaire. 1 tiers-lieu sur 3 développe des projets autour du réemploi, du recyclage et de la réparation d'objets. Enfin, près de 50% sont engagés dans la production et la fabrication locale et participent à recréer une dynamique économique locale.

Lieux d'inclusion, de rencontre, de partage et d'accueil inconditionnel, ils sont ouverts à tous, sans distinction de profils, d'âge, de CSP. Un tiers-lieu sur 2 met en œuvre des actions spécifiques afin de répondre aux problématiques sociales (discrimination raciale, inégalités de genre, parentalité, handicap...) de ses publics, sa communauté ou plus largement des habitants du territoire. Tous sont mobilisés pour accompagner l'ensemble des publics à prendre part à la vie du lieu et ils encouragent chacun à prendre une posture active. 70% des tiers-lieux ont été pensés pour et par les usagers eux-mêmes et dans 97% des tiers-lieux les utilisateurs peuvent proposer des projets ou participer à la définition de la programmation.

Au cœur d'écosystèmes locaux, les tiers-lieux expérimentent diverses formes de coopérations public-privé vertueuses, favorisant la transversalité et le décloisonnement des approches. Parce qu'ils sont moteurs de la vie et de l'animation locale, 62% des tiers-lieux ont des relations avec les collectivités locales et pour 39% « ce sont des relations qui durent ». Acteurs reconnus de l'économie locale, ils sont 52% à être en lien avec les acteurs du développement économique sur leur territoire. Enfin, lieux de transmission et d'apprentissage par le faire, ils sont 51% à avoir des établissements d'enseignement mobilisés à leurs côtés.

« Longtemps méconnus, parfois négligés, les tiers-lieux à travers cette enquête apparaissent comme incontournables dans nos territoires. Tant par leur nombre, qui ne cesse d'augmenter, que par leurs actions au carrefour des transitions numériques, écologiques, économiques et sociales. Il s'agit du plus large mouvement citoyen jamais observé depuis l'émergence du mouvement de l'éducation populaire et des Maisons des Jeunes et de la Culture. De nombreux tiers-lieux en revendiquent d'ailleurs l'héritage. Cette croissance spectaculaire révèle de manière inédite la capacité de la société civile à construire des réponses concrètes, pragmatiques et opérationnelles aux défis du XXIème siècle. Les tiers-lieux forment des maillons essentiels à notre résilience, par le faire ensemble, par cette vitalité à toute épreuve, ancrée dans nos territoires. »

Patrick Levy-Waitz, Président de France Tiers-Lieux

LES TIERS-LIEUX EN FRANCE

2500

TIERS-LIEUX EN 2020

3000 À 3500

TIERS-LIEUX EN 2022

905 TIERS-LIEUX ONT RÉPONDU AU RECENSEMENT EFFECTUÉ ENTRE JUIN ET AOÛT 2020, PARMIS EUX 210 SONT EN PROJET.

APRÈS DISCUSSIONS AVEC LES RÉSEAUX DE TIERS-LIEUX ET LES RÉGIONS, IL SEMBLE QUE NOUS AYONS ENCORE UNE MARGE D'ERREUR ET QU'UNE PARTIE DES TIERS-LIEUX RESTENT HORS RADAR.

NOUS ESTIMONS AINSI, EN CROISANT AVEC LE RECENSEMENT EFFECTUÉ EN 2018 LORS DE LA MISSION COWORKING AVEC LE SOUTIEN DU CGET, À 2200, LE NOMBRE DE TIERS-LIEUX OUVERTS ET À 2500, LE NOMBRE DE TIERS-LIEUX OUVERTS ET EN PROJET.

DES TIERS-LIEUX EN MÉTROPOLE

45%

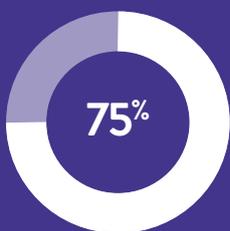
DES TIERS-LIEUX HORS DES MÉTROPOLIS

55%

1/3 DES QPV¹ ONT 1 TIERS-LIEU

AU SEIN DU QUARTIER OU À MOINS D'1 KM (531 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE)

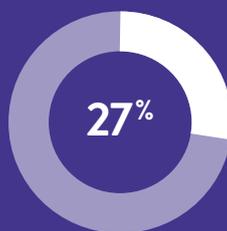
LES GRANDS TYPES D'ACTIVITÉS



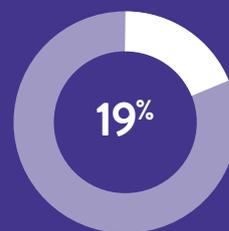
DE COWORKING



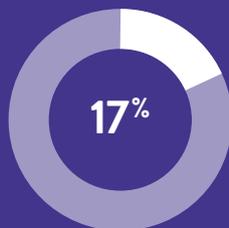
DE FABLABS, ATELIERS DE FABRICATION NUMÉRIQUE



DE TIERS-LIEUX CULTURELS (laboratoires de fabrication culturelle, lieux intermédiaires, friches)



D'ATELIERS ARTISANAUX PARTAGÉS



DE LABORATOIRES D'INNOVATION SOCIALE, LIVING LAB



DE CUISINES PARTAGÉES, FOODLAB



DE TERRES AGRICOLES, JARDINS PARTAGÉS

L'EMPLOI DANS LES TIERS-LIEUX

6300 PERSONNES ANIMENT ET GÈRENT LES TIERS-LIEUX

SI LE BÉNÉVOLAT CONSERVE UNE PLACE IMPORTANTE POUR GARANTIR LE FONCTIONNEMENT DES TIERS-LIEUX : 51% Y ONT RECOURS POUR GÉRER LE LIEU, **PLUS DE 59% DES TIERS-LIEUX DISPOSENT DE SALARIÉS EN CDI POUR ASSURER LES FONCTIONS DE GESTION ET D'ANIMATION**

NOTONS QUE LA PLUPART DES TIERS-LIEUX ONT UN FONCTIONNEMENT FRUGAL : **PLUS DE LA MOITIÉ DES TIERS-LIEUX FONCTIONNENT AVEC MOINS DE 2 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN.**

LES MÉTIERS DES TIERS-LIEUX

69% DES TIERS-LIEUX ONT UN FACILITATEUR, VÉRITABLE PILOTE DU PROJET ET ANIMATEUR DU LIEU. MÉTIER ESSENTIEL AU FONCTIONNEMENT DES TIERS-LIEUX, IL PEUT-ÊTRE APPUYÉ PAR DIVERSES FONCTIONS POUR :

43%
PAR UN CHARGÉ DE COMMUNICATION,

40%
PAR UN CHARGÉ D'ACCUEIL,

31%
PAR UN CHARGÉ D'ANIMATION.

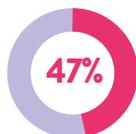
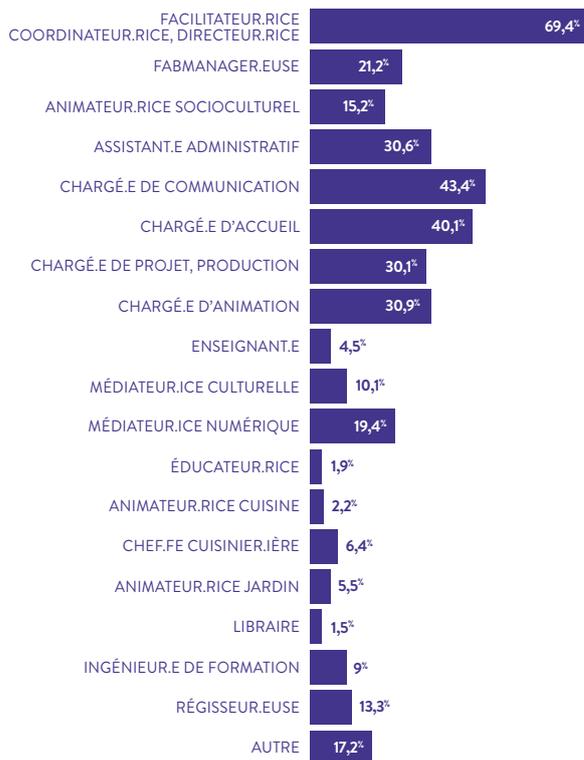
EN FONCTION DES SPÉCIFICITÉS DES TIERS-LIEUX, ON RETROUVE D'AUTRES MÉTIERS :

ACTEURS DE L'INCLUSION ET DE LA FABRICATION NUMÉRIQUE, **19%** ONT UN MÉDIATEUR NUMÉRIQUE ET **21%** UN FABMANAGER

ACTEURS CULTURELS, **13%** ONT UN RÉGISSEUR ET **10%** UN MÉDIATEUR CULTUREL

ENFIN, **6%** ONT UN CHEF CUISINIER ET **6%** UN ANIMATEUR JARDIN

QUELS SONT LES MÉTIERS EXERCÉS POUR FAIRE FONCTIONNER LE TIERS-LIEU ?



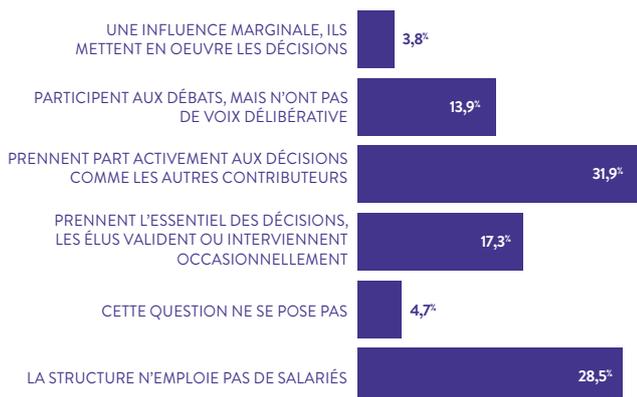
DES TIERS-LIEUX SOUHAITERAIENT TRAVAILLER À DES MODÈLES DE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR LEUR PERMETTRE DE MUTUALISER LE POSTE DE FACILITATEUR ENTRE PLUSIEURS ESPACES.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

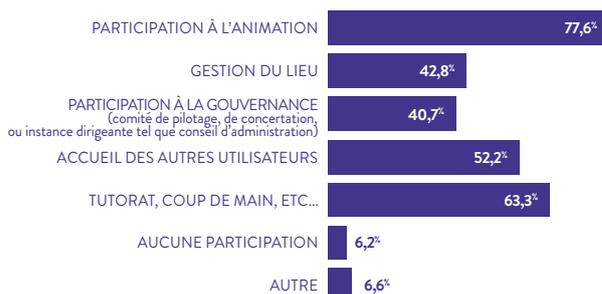
SI LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RESTE LE PRINCIPAL ORGANE EN CHARGE DE LA STRATÉGIE, **DANS 32% DES TIERS-LIEUX, LES SALARIÉS PARTICIPENT AUX DÉCISIONS STRATÉGIQUES ET POUR 17% ILS PRENNENT L'ESSENTIEL DES DÉCISIONS** TÉMOIGNANT DE L'OUVERTURE DE LA GOUVERNANCE ET DU FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF D'UNE PARTIE DES TIERS-LIEUX.

LES UTILISATEURS ONT ÉGALEMENT LEUR PLACE DANS LA GOUVERNANCE DU TIERS-LIEU : S'ILS PARTICIPENT ACTIVEMENT À L'ANIMATION DU LIEU, FONT DU TUTORAT OU DE L'ACCUEIL, **ILS PARTICIPENT DANS 40% DES TIERS-LIEUX À LA GOUVERNANCE.**

QUELLE EST L'IMPORTANCE DES SALARIÉS DE LA STRUCTURE DANS LE PROJET ET LES PRISES DE DÉCISION ?



COMMENT PARTICIPENT LES UTILISATEURS AU PROJET DU TIERS-LIEU ?



2,2 M DE PERSONNES
SONT VENUES DANS UN TIERS-LIEU POUR Y
RÉALISER DES PROJETS OU TRAVAILLER.¹

PRÈS DE
150 000 PERSONNES
Y TRAVAILLENT QUOTIDIENNEMENT.¹

CRÉATEURS DE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

LES RECETTES DES TIERS-LIEUX PROVIENNENT EN MAJORITÉ DE LA **LOCATION D'ESPACE** ET DE LA **VENTE DE SERVICES**, PERMETTANT AUX TIERS-LIEUX DE S'AFFIRMER COMME DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, AVEC **UN CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULÉ DE 248 MILLIONS D'€** (généré hors subvention¹)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES TIERS-LIEUX EN 2019



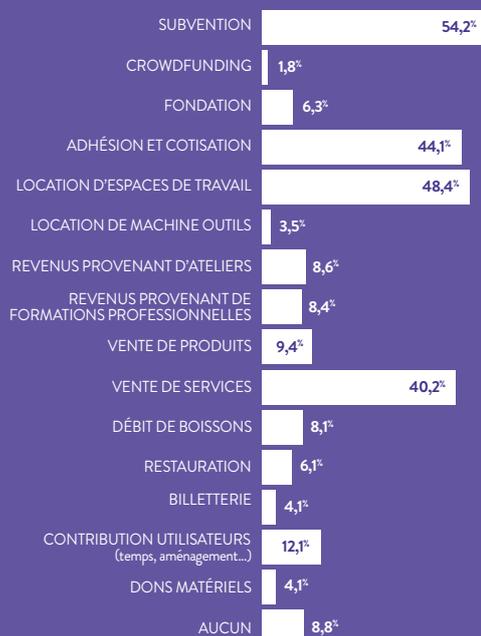
UN MODÈLE ÉCONOMIQUE HYBRIDE, QUI REPOSE

SUR DES RECETTES EN PROPRE 50%

50% SUR DES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Elles proviennent pour la plupart de la **Région**. Il est à noter cependant la part de plus en plus importante des **communes et EPCI** dans leur soutien, permettant aux lieux d'assurer leurs missions d'intérêt général de proximité.

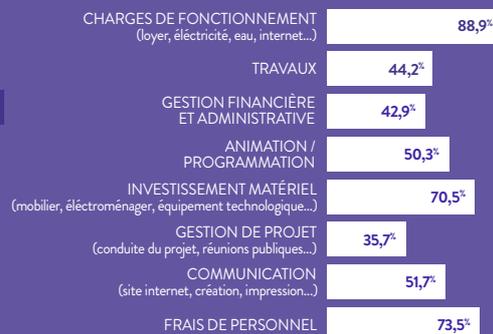
QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT ?



QUELLES SONT LES PARTENAIRES PUBLICS QUI SOUTIENNENT LE PLUS FINANCIÈREMENT ?



PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DES TIERS-LIEUX



LA DIVERSITÉ DES TIERS-LIEUX SE RETROUVE DANS LES MODES DE GESTION.²



SOUS STATUT ASSOCIATIF



SAS, SARL, SA



SCIC ET SCOP



PORTÉS PAR DES EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération, métropole...)



PAR DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES OU D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
 1,5% une université,
 0,7% un collège ou lycée,
 0,3% une école.

¹BASE 2500 TIERS-LIEUX

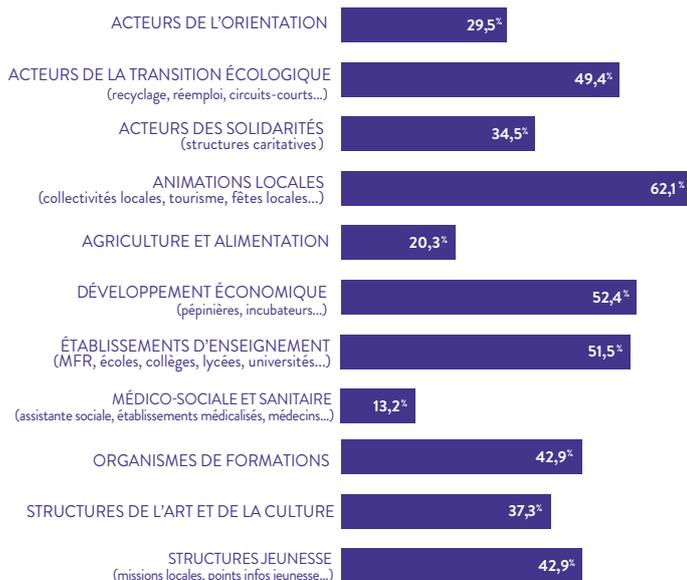
²PLUSIEURS MODES DE GESTION PEUVENT SE CROISER

AU COEUR D'ÉCOSYSTÈMES LOCAUX

ACTIVATEURS DE DYNAMIQUES LOCALES, LES TIERS-LIEUX SONT EN LIEN DIRECT AVEC UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE.

POUR 62% DES TIERS-LIEUX, LES COLLECTIVITÉS, ET LES ACTEURS DE L'ANIMATION LOCALE SONT LES PLUS IMPLIQUÉS, À LEURS CÔTÉS.

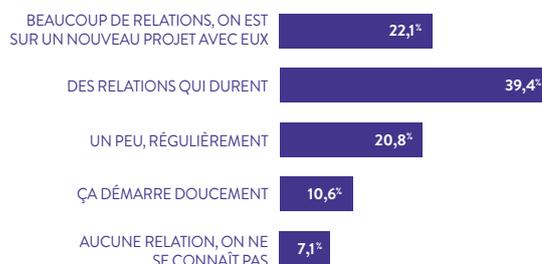
QUELS PARTENAIRES MOBILISENT LES TIERS-LIEUX ?



TÉMOIN DE LEUR RÔLE DANS L'APPRENTISSAGE ET LA TRANSMISSION, 51% DES TIERS-LIEUX ONT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MOBILISÉS À LEURS CÔTÉS ET 43% DES STRUCTURES JEUNESSES.

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS SONT PAR AILLEURS POUR LA PLUPART BIEN ÉTABLIES, 39% DES TIERS-LIEUX DÉCLARENT "DES RELATIONS QUI DURENT".

QUELLE INTENSITÉ DE RELATION LES TIERS-LIEUX ONT-ILS AVEC LEURS PARTENAIRES PUBLICS (COLLECTIVITÉS ET SERVICES DÉCONCENTRÉS) ?

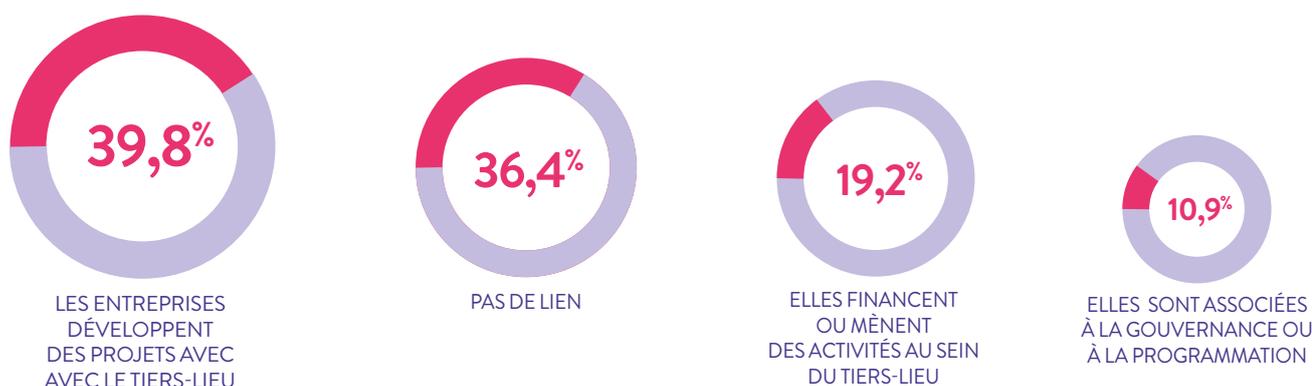


EN LIEN AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

52% DES TIERS-LIEUX ONT DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE IMPLIQUÉS À LEURS CÔTÉS. MÊME SI BEAUCOUP DISENT AVOIR ENCORE DE FAIBLES LIENS AVEC LES ENTREPRISES (36% DISENT NE PAS AVOIR DE RELATION).

LA NATURE DE LEUR RELATION, QUAND ELLE EXISTE, A POUR OBJET DE CO-DÉVELOPPER DES PROJETS (POUR 40%) AVANT UNE PRISE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE OU À LA GOUVERNANCE.

QUELS LIENS LES TIERS-LIEUX ONT-ILS DÉVELOPPÉ AVEC LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ?



DES LIEUX ENGAGÉS DANS LES TRANSITIONS

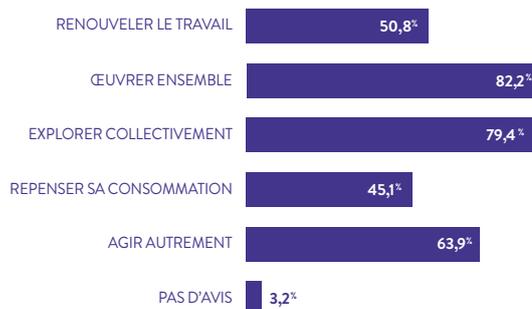
NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

CES ESPACES HYBRIDES PROPOSENT POUR LA MAJORITÉ DE NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL, PRÔNANT L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE ET LA TRANSMISSION DE SAVOIR.

L'ÉTUDE CONFIRME LES CONCLUSIONS DE LA MISSION DE 2018 SUR L'IMPORTANCE DONNÉE AU **TRAVAILLER ENSEMBLE** ET **AUX PROJETS COLLECTIFS** POUR 82% LEUR RAISON D'ÊTRE EST "D'OEUVRER ENSEMBLE" ET POUR 80% "D'EXPLORER COLLECTIVEMENT" - AINSI QU'À LA **TRANSMISSION ET À L'APPRENTISSAGE PAR LE FAIRE**.

ON ESTIME QUE 2,2M DE PERSONNES SONT VENUES RÉALISER DES PROJETS OU TRAVAILLER DANS UN TIERS-LIEU EN 2019.¹

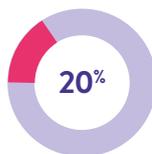
QUELLE(S) EXPÉRIENCE(S) PEUT-ON FAIRE AU SEIN DU TIERS-LIEU ?



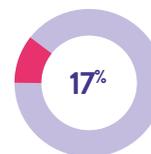
PRINCIPALEMENT LIEU DE TRAVAIL, LES PERSONNES FRÉQUENTANT LES TIERS-LIEUX SONT EN MAJORITÉ :



LES TIERS-LIEUX ACCOMPAGNENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ



ONT DES SERVICES D'INCUBATION



ONT UNE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE

MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

68% DES TIERS-LIEUX SONT PRÊTS À ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LE DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL DE LEURS SALARIÉS EN TIERS-LIEUX

¹ BASE 2500 TIERS-LIEUX EN FRANCE.

² DE NOMBREUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS PEUVENT AVOIR LE STATUT SALARIÉ, NOTAMMENT GRÂCE AU PORTAGE SALARIAL ET AUX COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI.

CARTE DES TIERS-LIEUX PAR RAPPORT AUX FLUX DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

EN APPUI À LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DE TOUS

60% DES TIERS-LIEUX FONT DE LA FORMATION

43% DES TIERS-LIEUX TRAVAILLENT AVEC DES ORGANISMES DE FORMATION

LA FORMATION EST AU COEUR DE LEUR MODÈLE, QU'IL S'AGISSE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, D'APPRENTISSAGE ENTRE PAIRS, DE MONTÉE EN COMPÉTENCE PAR LA PRATIQUE OU DE TRANSFERTS DE SAVOIRS PLUS INFORMELS.

PARMI LES 60% DES TIERS-LIEUX FAISANT DE LA FORMATION



24% SONT RECONNUS ORGANISMES DE FORMATION. ET PARMIS EUX : 73% ONT OBTENU LE LABEL DATADOCK ET 67% PRÉPARENT L'AUDIT QUALITÉ QUALIOP

ON ESTIME À 134 000 LE NOMBRE DE PERSONNES

AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS UN TIERS-LIEU EN 2019¹

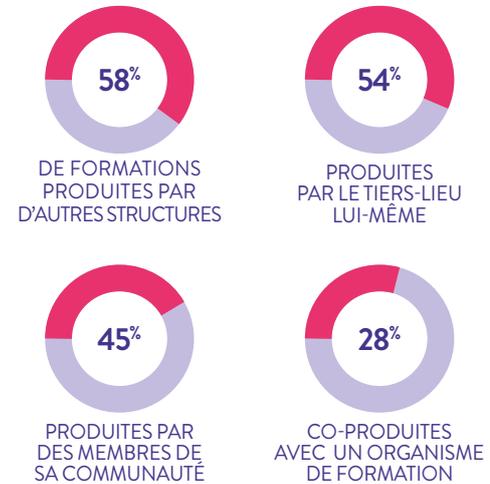
PARMI LES PERSONNES FORMÉES, ON RETROUVE :



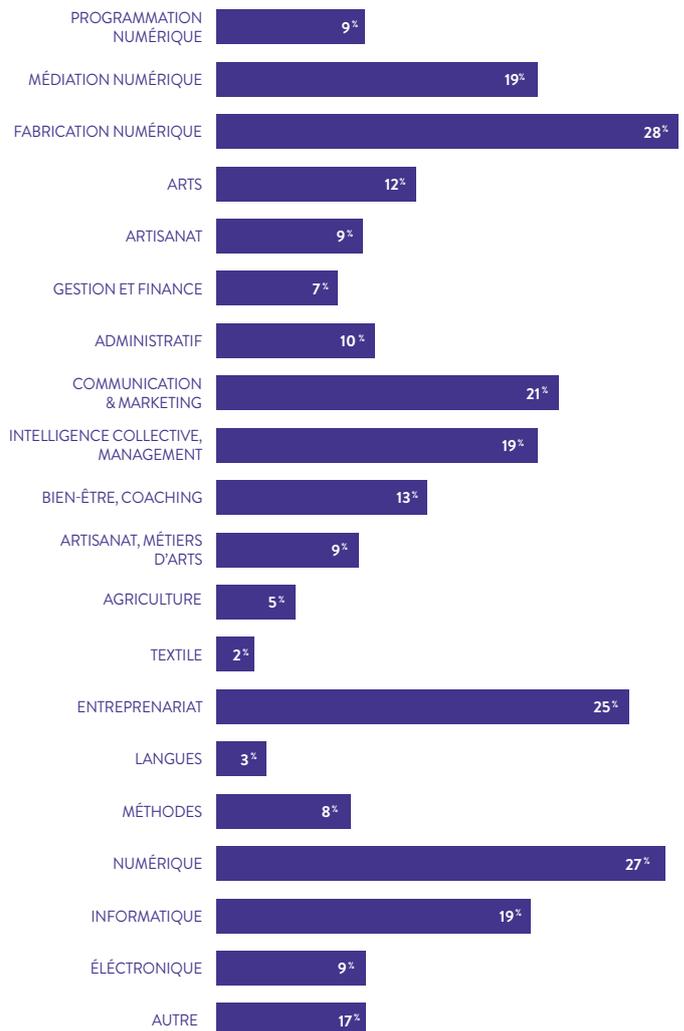
2 FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN TIERS-LIEUX :

LES MODES DE FINANCEMENT ET LE FORMALISME ADMINISTRATIF

LEUR OFFRE DE FORMATION SE COMPOSE POUR :



QUELS SONT LES 3 PRINCIPAUX THÈMES DE FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES TIERS-LIEUX ?



¹BASE 60% DES 2500 TIERS-LIEUX.

AGISSANT POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

30% DES TIERS-LIEUX SONT DES ACTEURS DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

ILS AGISSENT À PLUSIEURS NIVEAUX POUR AIDER AVANT TOUT :



DES PARTICULIERS SELON 72% DES TIERS-LIEUX

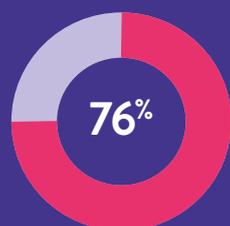


DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON 52%

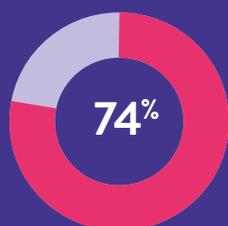


DES INDÉPENDANTS SELON 34%

LES TIERS-LIEUX PERMETTENT DE MIEUX APPRÉHENDER LES OUTILS ET LA CULTURE NUMÉRIQUES, À TRAVERS MAJORITAIREMENT :



DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE



DE L'ÉDUCATION POPULAIRE AUX PRATIQUES NUMÉRIQUES

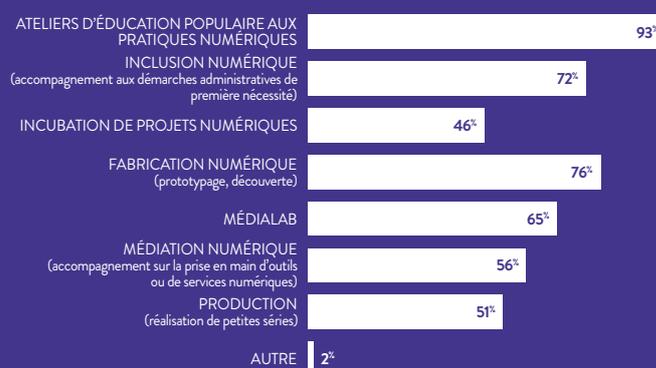
POUR 93% DES TIERS-LIEUX L'OBJECTIF PRINCIPAL EST D'AIDER AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

AVANT D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INDIVIDUELS OU DE RENFORCER LE LIEN SOCIAL.

AINSI CE SONT LES ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE DÉCOUVERTE AUX OUTILS NUMÉRIQUES QUI SONT LES OFFRES LES PLUS MOBILISÉES (83%) LOIN DEVANT LA FORMATION AUX MACHINES (38%).

POUR 50% DES RÉPONDANTS, L'INCLUSION NUMÉRIQUE EST UN FORT AXE DE DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS.

QUELS TYPES DE SERVICES EN LIEN AVEC LE NUMÉRIQUE PROPOSENT LES TIERS-LIEUX ?



LES ACTIVITÉS D'INCLUSION NUMÉRIQUE PERMETTENT AUX USAGERS DES TIERS-LIEUX DE :



ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

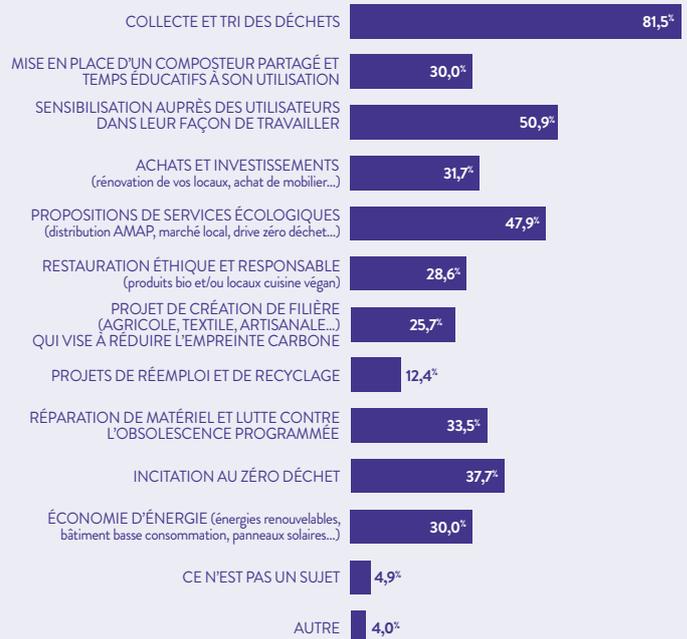
LES TIERS-LIEUX MÈNENT DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE, À COMMENCER PAR :



CET ENGAGEMENT SE RESSENT DANS LEUR FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN :



QUELLES ACTIONS MÈNENT LES TIERS-LIEUX EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?



49% DES LIEUX SONT EN LIEN ÉTROIT AVEC LES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1/3 SONT ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE ET DÉVELOPPENT DES PROJETS AUTOUR DU RÉEMPLOI, DU RECYCLAGE OU DE LA RÉPARATION D'OBJETS.



PROPOSENT UN ESPACE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS DE RESSOURCERIE ET DE RECYCLERIE, QUI GÈRE LA RÉCUPÉRATION, LA VALORISATION ET LA REVENTE DE BIENS SUR LE TERRITOIRE.



DÉCLARENT SE SITUER SUR UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS UN CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'IMPACT DU TÉLÉTRAVAIL

DANS LE RAPPORT DE 2018, NOUS DÉMONSTRONS QU'1 JOUR TÉLÉTRAVAILLÉ PAR SEMAINE, POUR 28,8 MILLIONS D'ACTIFS REPRÉSENTERAIT 1H10, SOIT 26 KM EN MOYENNE, DE TRANSPORT ÉVITÉ, SOIT L'ÉQUIVALENT DE :



4,4 MILLIONS D'EMPLOIS TEMPS PLEIN ;



6 MILLIARDS D'HEURES DE DÉPLACEMENTS ;



4 MILLIARDS DE LITRES DE CARBURANT ÉCONOMISÉS ;



5 MILLIARDS DE M³ DE CO₂ NON ÉMIS.

PARTICIPANT DE LA RELOCALISATION D'ACTIVITÉS DE FABRICATION ET DE PRODUCTION

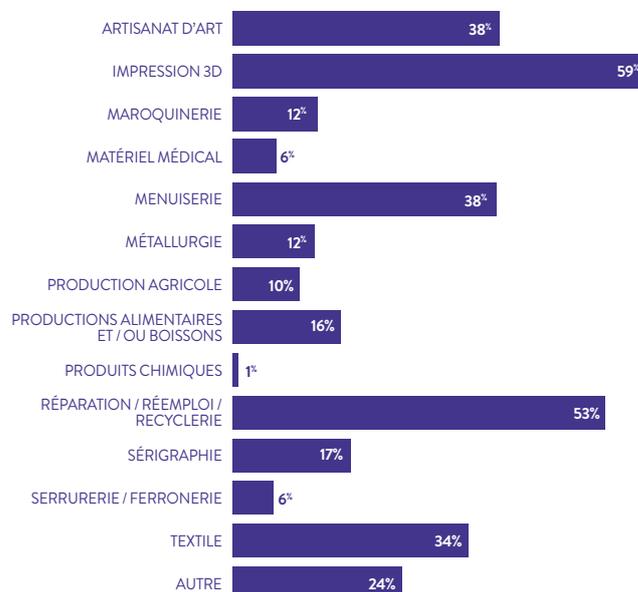
49% DES TIERS-LIEUX SONT ACTEURS DE LA FABRICATION LOCALE

(FABLABS ET ATELIERS ARTISANAUX PARTAGÉS)

LES 3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DE PRODUCTION



QUELS TYPES DE PRODUCTIONS S'OPÈRENT AU SEIN DES TIERS-LIEUX ?



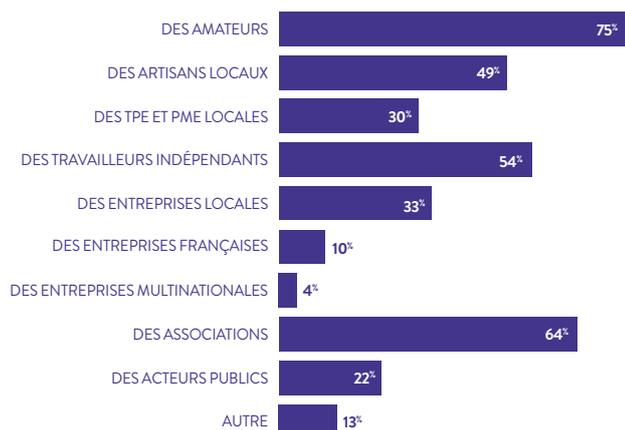
ILS PARTICIPENT À LA **MONTÉE EN COMPÉTENCES DE CHACUN SUR LES NOUVEAUX OUTILS DE PRODUCTION** - PRINCIPAL RÔLE QU'ILS S'ATTRIBUENT - ET AGISSENT EN COMPLÉMENT POUR LA **RELOCALISATION DE LA FABRICATION EN RÉPONSE À DES BESOINS DU TERRITOIRE**.

ILS RENFORCENT LEUR RÔLE ET LEUR ENGAGEMENT SUR **LES QUESTIONS D'ÉCOLOGIE, DE RÉPARATION ET DE RÉEMPLOI** QUI REPRÉSENTENT **55% DE LEURS PROJETS**, AUTANT QUE LES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS OU CEUX LIÉS À L'ESS.

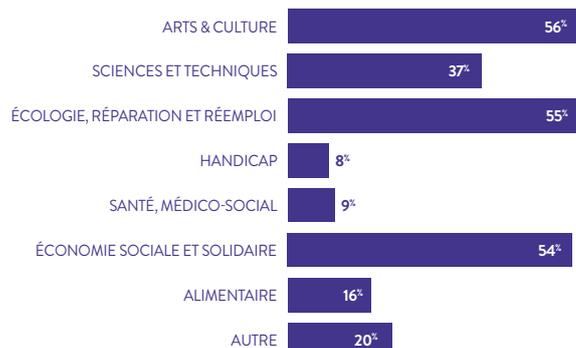
LES PRINCIPAUX PROJETS QU'ILS DÉVELOPPENT CONCERNENT :



ILS SONT OUVERTS À TOUS ET SONT FRÉQUENTÉS PAR UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PUBLICS :



LES SECTEURS AVEC LESQUELS LES TIERS-LIEUX TRAVAILLENT LE PLUS :



ENGAGÉS DANS LA CRÉATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA DIFFUSION DES PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

1/3 DES TIERS-LIEUX DÉVELOPPENT DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES PROPOSÉES

69%

DES ACTIVITÉS DE DIFFUSION

69%

DES ATELIERS ET STAGES DE DÉCOUVERTE PARTICIPANT DE LA DÉMOCRATISATION DES PRATIQUES

67%

DES ACTIVITÉS DE CRÉATION

QUELLES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES ACCUEILLENT LES TIERS-LIEUX ?



4 MILLIONS DE SPECTATEURS ACCUEILLIS¹

DANS PLUS DE 28 000 ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS PROPOSÉS PAR LES TIERS-LIEUX

+ 1,3 MILLIONS

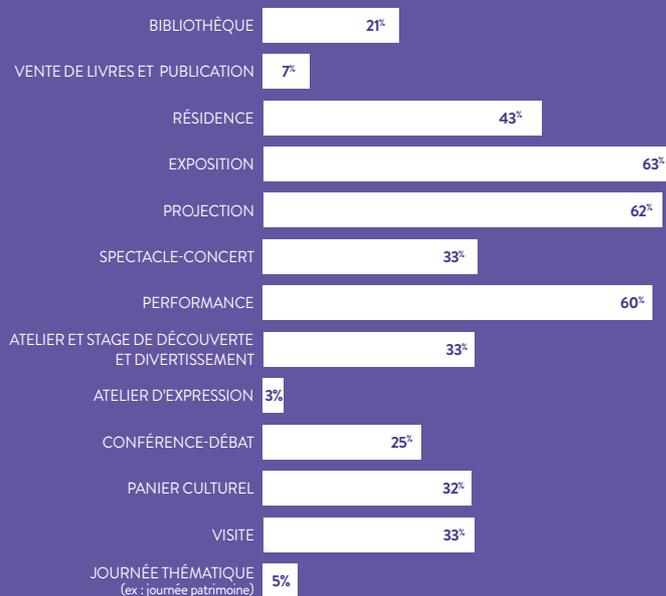
DE PERSONNES CONCERNÉES PAR LES ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES TIERS-LIEUX DONT LES FORMATS LES PLUS RÉPANDUS SONT LES **EXPOSITIONS**, LES **SPECTACLES-CONCERTS**, LES **ATELIERS ET STAGES DE DÉCOUVERTE**, OU LES **CONFÉRENCES-DÉBATS**.

DANS 94% DE CES TIERS-LIEUX, LES UTILISATEURS PEUVENT CONTRIBUER À LA PROGRAMMATION ET PROPOSER DES ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS.

EN SOUTIEN AU SECTEUR, LES TIERS-LIEUX SONT POUR **54% DES LIEUX RESSOURCES POUR LES ARTISTES** QU'ILS ACCUEILLENT EN RÉSIDENCE POUR **41% DES LIEUX QUI ACCOMPAGNENT DANS LES PRATIQUES ARTISTIQUES** 15 000 ARTISTES PROFESSIONNELS ONT ÉTÉ HÉBERGÉS DANS UN TIERS-LIEU EN 2019¹

POURTANT, LA MAJORITÉ (62%) NE POSSÈDE PAS DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE ET SEULE UNE PETITE PARTIE DE LEURS ACTIVITÉS EST FINANCÉE AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE (24%) OU ENCORE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE (13%).

QUELS SONT LES FORMATS LES PLUS PROPOSÉS PARMIS LES ACTIVITÉS CULTURELLES ?



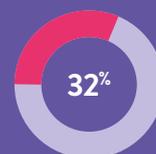
POLITIQUE TARIFAIRE



PRACTIQUENT LA GRATUITÉ TOTALE OU UN PRIX LIBRE



UNE OFFRE PAYANTE



UNE GRATUITÉ PARTIELLE AVEC ADHÉSION NÉCESSAIRE

¹BASE 33% DES 2500 TIERS-LIEUX

AU COEUR DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

OUVERTS À TOUS, LIEUX D'INCLUSION, LES TIERS-LIEUX SONT DES ESPACES D'ACCUEIL SANS DISTINCTION DES PUBLICS. ILS CHERCHENT À FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES PUBLICS.

60% DES TIERS-LIEUX DISENT « AVOIR UN VÉRITABLE BRASSAGE SOCIOCULTUREL SPONTANÉ, QUI FAIT LA RICHESSE DE LEUR STRUCTURE »



ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)



OUVERTS À TOUS SANS DISTINCTION DE PROFILS ET DE STATUTS

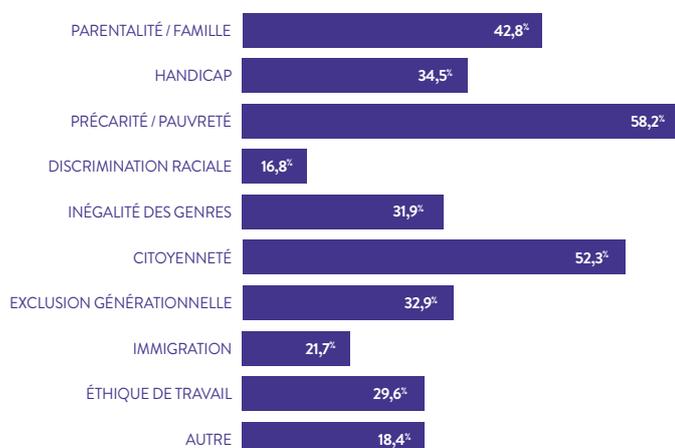


DÉVELOPPENT DES POLITIQUES TARIFAIRES SPÉCIALES POUR LES PUBLICS FRAGILES.

45%

DES LIEUX ONT TRAVAILLÉ SUR DES PROBLÉMATIQUES SOCIALES, NOTAMMENT SUR DES QUESTIONS DE **PRÉCARITÉ/PAUVRETÉ**, DE CITOYENNETÉ ET DE PARENTALITÉ.

QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES SOCIALES SUR LESQUELLES TRAVAILLENT LES TIERS-LIEUX ?



7,4% ONT UN AGRÉMENT CAF EN TANT QUE CENTRE SOCIAL OU ESPACE DE VIE SOCIALE.

DANS CES ESPACES D'ÉMANCIPATION, LES PUBLICS OU UTILISATEURS, QUELS QU'ILS SOIENT SONT FORTEMENT ENCOURAGÉS À PRENDRE PART À LA VIE, À LA PROGRAMMATION, AUX PROJETS DU LIEU :

DANS 97,5% DES LIEUX, LES UTILISATEURS PEUVENT PROPOSER DES PROJETS ET POUR 67% LES PROJETS ONT ÉTÉ PENSÉS PAR/AVEC LES UTILISATEURS.

LES TIERS-LIEUX ENCOURAGENT À PRENDRE OU REPREDRE UNE POSTURE ACTIVE. LES UTILISATEURS SONT DES CONTRIBUTEURS ACTIFS ET NON DES CONSOMMATEURS DE SERVICES.

LA QUESTION DU HANDICAP EST ÉGALEMENT TRÈS PRÉGNANTE, ELLE MOBILISE 50% DES TIERS-LIEUX QUI ONT DÉJÀ DÉVELOPPÉ DES ACTIONS EN CE SENS OU SOUHAITENT ALLER PLUS LOIN ET ÊTRE AIDÉS POUR CE FAIRE.

RESTE À SOULEVER QUE CES ACTIONS SEMBLENT ÊTRE PEU CONNUES OU RECONNUES PAR LES INSTITUTIONS ET ACTEURS DU SOCIAL

AVEC PAR EXEMPLE SEULEMENT **14% DES LIEUX QUI BÉNÉFICIENT DE FINANCEMENTS DU DÉPARTEMENT LIÉS À CES FORMES DE SOLIDARITÉS NOUVELLES.**

OÙ SONT SITUÉS LES TIERS-LIEUX ?

RETROUVEZ EN ANNEXE LES CARTES
DES TIERS-LIEUX PAR RÉGION

LA RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX PAR RÉGION

HORS MÉTROPOLE				
	Nombre total de tiers-lieux	Nombre de tiers-lieux hors métropole	% du total de tiers-lieux hors métropoles	Nombre d'habitant pour un tiers-lieu (hors métropole)
Auvergne-Rhône-Alpes	249	128	12%	31551
Bourgogne-Franche-Comté	69	58	6%	41911
Bretagne	119	74	7%	28025
Centre-Val de Loire	65	46	4%	39881
Corse	17	17	2%	19702
Grand-Est	73	47	4%	76022
Hauts-de-France	153	52	5%	39091
Ile-de-France	385	58	6%	31623
Normandie	49	39	4%	65710
Nouvelle-Aquitaine	337	255	24%	17788
Occitanie	177	110	10%	32547
Pays de la Loire	121	81	8%	31586
Provence-Alpes-Côte d'Azur	142	66	6%	36094
Guadeloupe	2	2	0%	195127
Martinique	2	2	0%	186297
Mayotte	1	1	0%	256518
La Reunion	11	11	1%	77605
Guyane	6	6	1%	44783
	1978	1053	100%	33761

RETROUVEZ LES CARTES DES TIERS-LIEUX PAR RÉGION, EN ANNEXE DU RAPPORT

TIERS-LIEUX SITUÉS EN VILLES «ACTION CŒUR DE VILLE»

Au sein des **222 villes Action Cœur de Ville**, nous comptons **333 tiers-lieux**. Soit une moyenne de **1,5 tiers-lieu par ville moyenne**.

Néanmoins des villes font monter la moyenne avec un tissu dense de tiers-lieux. Les 5 villes ACV qui comptent le plus de tiers-lieux sont : Poitiers : 13 tiers-lieux ; Limoges : 9 tiers-lieux ; Besançon : 8 tiers-lieux ; Pau : 8 tiers-lieux ; Angoulême, Saint-Nazaire et Ajaccio : 7 tiers-lieux.

A l'heure actuelle, **75 villes ACV sont dépourvues de dynamiques tiers-lieux**, qui sont pourtant des projets qui s'inscrivent dans une logique de redynamisation et d'implication des citoyens dans la création d'activités au cœur de la ville.

TIERS-LIEUX SITUÉS EN «TERRITOIRE D'INDUSTRIE»

Au sein des **148 Territoires d'Industrie**, nous comptons **620 tiers-lieux**. Soit une moyenne de **4 tiers-lieux par Territoire d'Industrie**.

Les 5 Territoires d'Industrie qui comptent le plus de tiers-lieux sont : Pays de Grasse - Sophia Antipolis - Cannes : 21 tiers-lieux, Pays de Brest : 20 tiers-lieux, Lacq-Pau - Tarbes : 20 tiers-lieux, Aix-Marseille-Provence : 19 tiers-lieux •Axe Seine : 17 tiers-lieux
En contraste, **18 Territoires d'Industrie sont dépourvus de dynamiques tiers-lieux**.

2018-2020 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DES TIERS-LIEUX

EN 2018

1463 TIERS-LIEUX

674 TIERS-LIEUX HORS MÉTROPOLE

789 TIERS-LIEUX DANS LES 22 MÉTROPOLES FRANÇAISES

46% EN DEHORS DES MÉTROPOLES

EN 2020

1978 TIERS-LIEUX EN FRANCE SOIT UN TIERS-LIEU POUR 32 000 HAB EN FRANCE.

1053 TIERS-LIEUX HORS MÉTROPOLE SOIT UN TIERS-LIEU POUR 42 000 HAB EN DEHORS DES MÉTROPOLES.

925 TIERS-LIEUX DANS LES 22 MÉTROPOLES FRANÇAISES SOIT UN TIERS-LIEU POUR 20 000 HAB DANS LES 22 MÉTROPOLES FRANÇAISES.

53% EN DEHORS DES MÉTROPOLES

APRÈS ÉCHANGE AVEC RÉGIONS ET RÉSEAUX DE TIERS-LIEUX, IL SEMBLE QU'UNE PARTIE DES TIERS-LIEUX RESTENT HORS RADAR. **NOUS ESTIMONS AINSI À 2200 TIERS-LIEUX**, LE NOMBRE DE TIERS-LIEUX OUVERTS **2500**, LE NOMBRE DE TIERS-LIEUX OUVERTS ET EN PROJET, SI NOUS POURSUIVONS UNE TENDANCE DE + 20% DE TIERS-LIEUX SUPPLÉMENTAIRES PAR AN, NOUS POUVONS ESTIMER **ENTRE 3000 ET 3500 LE NOMBRE DE TIERS-LIEUX EN 2022**.

RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX DANS LES ZONES D'EMPLOI

933 TIERS-LIEUX DANS 276 ZONES D'EMPLOIS NON MÉTROPOLITAINES

Dans les 276 zones d'emploi hors métropoles, on observe que les tiers-lieux se concentrent dans les zones d'emploi les plus densément peuplées :

- **751 tiers-lieux, soit 71% du total hors métropoles, sont situés dans les 160 zones d'emplois de plus de 100 000 habitants.**
- seuls 182 tiers-lieux sont répartis dans les 116 zones d'emplois de moins de 100 000 habitants.

Les 20 zones d'emploi peu denses, (en dessous de 50 000 habitants), sont les moins pourvues en tiers-lieux avec moins d'un tiers-lieu par zone, rappelant la nécessité de soutenir plus particulièrement les petites villes et territoires ruraux.

NOMBRE MOYEN DE TIERS-LIEUX PAR ZONE D'EMPLOI SELON LEUR POPULATION			
Population de la zone d'emploi	Nombre de zones d'emploi de cette tranche	Nombre de tiers-lieux dans les zones d'emploi de cette tranche	Nombre moyen de tiers-lieux dans les zones d'emploi de cette tranche
De 0 à 50 000 hab	20	15	0,8
De 50 000 à 100 000 hab	96	167	1,7
De 100 000 à 200 000 hab	101	360	3,6
Plus de 200 000 hab (hors métropoles)	59	391	6,6
Zones rattachées à une métropole (Plus 200 000 hab)	30	1045	34,8
	306	1978	9,5

DANS 40 ZONES D'EMPLOI, IL N'Y A AUCUN TIERS-LIEU

Ces zones d'emploi sont plutôt de taille moyenne, la grande majorité d'entre elles ayant une population inférieure à 100 000 habitants.

Dans 60 zones d'emploi il n'y a qu'un seul tiers-lieu, également les zones les moins densément peuplées.

Néanmoins on observe qu'il reste encore de vastes zones d'emploi dans lesquelles il y a très peu de dynamiques tiers-lieux (8 zones d'emploi de plus de 200 000 habitants avec 1 tiers-lieu ou moins).

NOMBRE DE ZONES D'EMPLOI AVEC						
Population	Aucun tiers-lieu	1 tiers-lieu	Entre 2 et 4 tiers-lieux	Entre 5 et 9 tiers-lieux	Plus de 10 tiers-lieux	
De 0 à 50 000 hab	10	7	3	0	0	
De 50 000 à 100 000 hab	21	31	39	5	0	
De 100 000 à 200 000 hab	8	15	50	24	4	
Plus de 200 000 hab (hors métropoles)	1	7	20	18	13	
Zones rattachées à une métropole (Plus 200 000 habitants)	0	0	1	12	17	
TOTAL	40	60	113	59	34	306

PROGRESSION DU NOMBRE DE TIERS-LIEUX PAR ZONES D'EMPLOI

En 2018 nous comptons 94 zones d'emplois sans tiers-lieu, un an et demi après le lancement du programme national de soutien aux tiers-lieux elles ne sont plus que 40. Pour être précis, il convient de rappeler qu'une petite partie de cette diminution provient de l'évolution du périmètre des zones d'emploi provoquée par l'INSEE : le nombre de zones d'emploi en France est passé de 321 en 2018 à 306 en 2020.

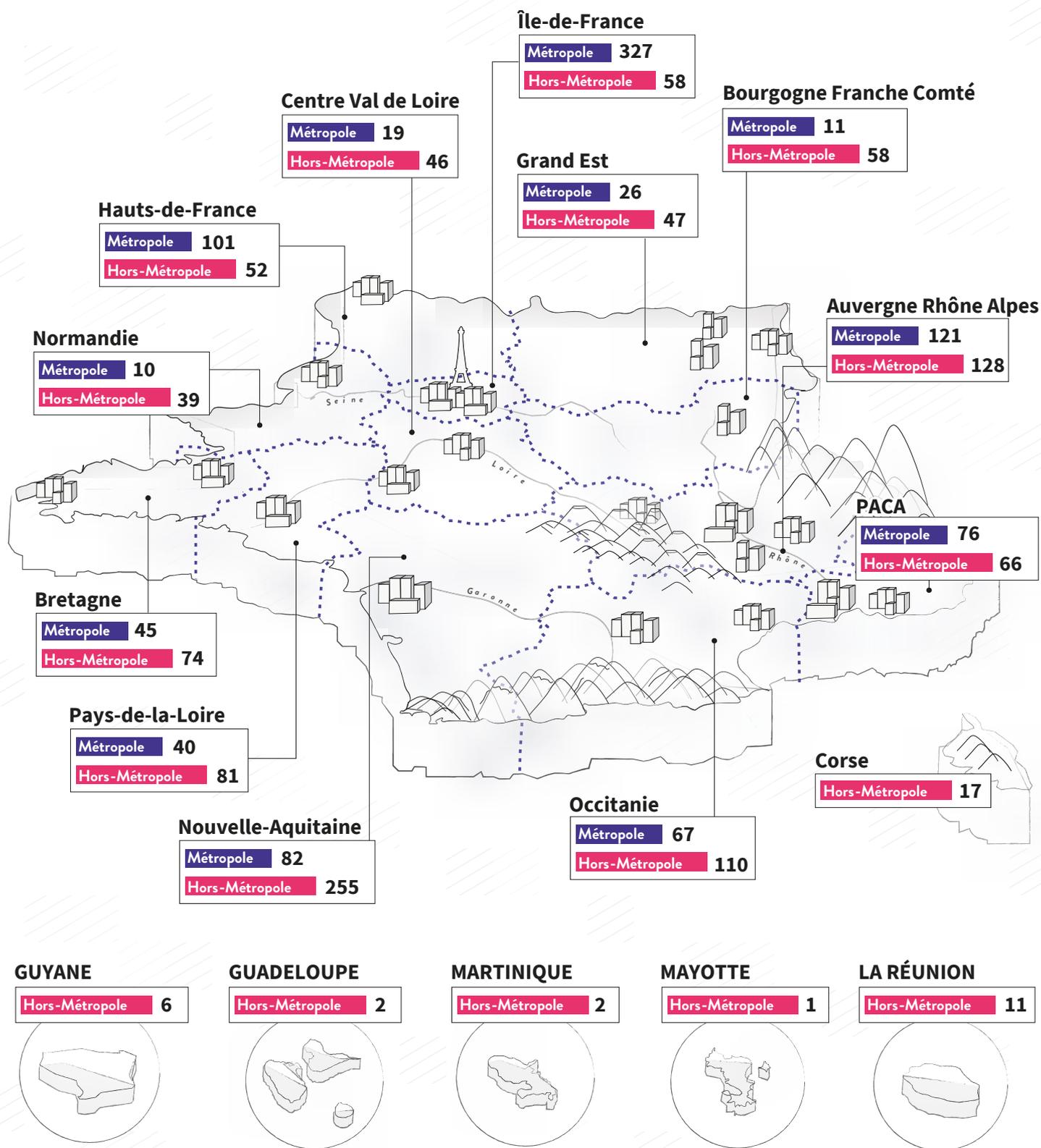
Cela signifie cependant qu'au moins 39 zones d'emploi sans tiers-lieu en 2018 ont vu émerger un projet de tiers-lieu sur leur territoire depuis. La densité de tiers-lieux a beaucoup progressé :

- **203 zones d'emplois ont aujourd'hui plus de 2 tiers-lieux, par rapport à 123 en 2018.**
- **77 zones d'emploi ont aujourd'hui plus de 5 tiers-lieux, contre seulement 23 en 2018.**

Une progression qui a été largement accélérée et facilitée par le programme national de soutien aux tiers-lieux. Cela fait également écho au fort engouement de la part des citoyens, mais également des entreprises et institutions publiques, pour ces démarches.

Ces chiffres soulignent un peu plus encore le besoin d'accompagnement en ingénierie des territoires les moins denses et la nécessité de soutenir les projets émergents dans ces territoires.

RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX¹ PAR RÉGION



1 - 1978 tiers-lieux répertoriés sur la base du recensement réalisé à l'été 2020 par France Tiers-lieux, agrégé aux bases de données de la Mission Coworking 2018 et aux bases de données régionales de tiers-lieux.

Sources : Association France Tiers-Lieux, 2020 ; Fond départemental issu de la base ADMIN-EXPRESS de l'IGN, 2020
Réalisation : Avril 2021 ; Camille Bressange

**ENQUÊTE RÉALISÉE ENTRE
ENTRE LE 30 JUIN ET LE 26 AOÛT 2020
SUR L'ACTIVITÉ DES TIERS-LIEUX
POUR L'ANNÉE 2019.**

Nous remercions l'ensemble des 905 tiers-lieux et porteurs de projet qui ont pris le temps d'y répondre. Ce sondage repose sur une conception inclusive des tiers-lieux, construit avec l'ensemble des familles qui en composent le paysage. Nous remercions la soixantaine de têtes de réseaux qui s'en sont fait le relai dans chaque région.

PARTIE 2

Les tiers-lieux face à la crise covid-19

“

Dès le premier confinement, makers et tiers-lieux ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent : fabrication de matériel sanitaire, continuité pédagogique, solidarité numérique, aides aux personnes âgées, maintien du lien social, relai alimentaire... Partout, ils ont démontré leur capacité à fournir des solutions concrètes, pour venir en aide à ceux qui ont été en première ligne ou aux plus affectés par le confinement.

”

Tiers-lieux à l'épreuve du covid : confinés mais mobilisés

La première vague de la crise sanitaire, au premier trimestre 2020, a fortement affecté les tiers-lieux, comme l'ensemble des secteurs. Pendant la période de confinement, France Tiers-Lieux a lancé une enquête auprès des 1 800 tiers-lieux recensés en 2018, pour évaluer l'impact de la pandémie sur leurs activités.

À l'instar de toutes les entreprises, les tiers-lieux ont été touchés de plein fouet par la crise. Très vite, il a été recommandé à l'ensemble des lieux de fermer pour éviter la propagation du virus. Les tiers-lieux se sont ainsi retrouvés dans des situations économiques particulièrement difficiles, en raison de leur nature hybride - mêlant activités commerciales et activités à but non lucratif - et de leurs modèles économiques frugaux.

L'enquête du premier confinement nous permet d'estimer **une perte globale de chiffre d'affaires sur l'année 2020 pour les 2 000 tiers-lieux de plus de 111,5 millions d'euros pour l'ensemble des tiers-lieux en France**. Un chiffre qui est largement sous-estimé puisqu'il ne tient pas compte du deuxième confinement de novembre.

Si les tiers-lieux se sont saisis pour la plupart des mesures mises en place par le gouvernement, pour beaucoup d'entre eux les perspectives restent incertaines : 80% des tiers-lieux faisaient état d'un risque de fermeture à court ou moyen terme. Les partenariats locaux, les bonnes relations avec les financeurs et les institutions publiques seront essentiels pour surmonter ces menaces.

Malgré les difficultés économiques, les tiers-lieux ne se sont pas arrêtés pour autant et ont mobilisé toute leur énergie pour développer des réponses concrètes face à la pandémie.

9 tiers-lieux sur 10 se sont mobilisés dans des actions de solidarité dès le mois de mars 2020. Les tiers-lieux et collectifs de citoyens se sont engagés très rapidement et en très grand nombre dans la fabrication et la distribution bénévoles de matériel médical, dans la mise en place d'actions de solidarités locales et nationales.

MAKERS ET TIERS-LIEUX MOBILISÉS POUR FAIRE FACE AU COVID-19

CITOYENS BÉNÉVOLES, MAKERS INDÉPENDANTS, TIERS-LIEUX, ASSOCIATIONS... ILS ONT FAIT PREUVE D'UNE MOBILISATION RAPIDE ET EFFICACE POUR VENIR EN APPUI AUX PERSONNES EN PREMIÈRE LIGNE, DANS LES HÔPITAUX ET EHPAD OU AUPRÈS DES COMMERÇANTS.

UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ SANS PRÉCÉDENT

9 tiers-lieux sur 10 se sont mobilisés dans des actions de solidarité engagées dès le mois de mars 2020 : fabrication de matériel sanitaire ; continuité pédagogique pour supporter des parents parfois en difficulté pour assurer les cours à domicile ou des étudiants sans matériel informatique chez eux ; solidarité numérique pour aider les personnes en situation d'illectronisme ; aide aux personnes âgées et maintien du lien social ; relai alimentaire pour les plus vulnérables... Partout, ils ont démontré leur capacité à fournir des solutions concrètes, pour venir en aide à ceux qui ont été en première ligne ou ceux qui ont été les plus affectés par le confinement.

L'un des plus beaux exemples de la mobilisation des tiers-lieux est la fabrication de matériel médical en urgence pour aider les soignants, dans toute la France.

Ateliers partagés, fablabs ou encore makerspaces se sont organisés dès le 16 mars pour prototyper, fabriquer et distribuer du matériel médical d'urgence au personnel en première ligne : visières, masques, valves, pousse-seringues, respirateurs, surblouses, kits mains-libres, clips, matériel de stérilisation... **Ce sont plus de 400 tiers-lieux et des milliers de makers qui ont produit bénévolement du matériel médical en urgence** et qui l'ont distribué sur le territoire, répondant aux besoins locaux des institutions médicales, hôpitaux, infirmiers, médecins, EHPAD, ou de services publics, pompiers, gendarmerie, police nationale.... On dénombre environ 5 millions d'unités produites.

La production de visières a permis également de révéler la capacité de ces acteurs à agir vite et de façon coordonnée à l'échelle territoriale et nationale. De mi-mars à mi-mai, les tiers-lieux et les makers individuels, adeptes du DIY (Do It Yourself), propriétaires d'imprimantes 3D et autres outils de fabrication numérique, se sont organisés et structurés pour mettre en place un véritable réseau national de fabrication distribuée : une production en réseau d'unités de fabrication, faisant appel à du partage de compétences et de savoirs – partage de plans open source, adaptés localement selon les besoins – dispersées géographiquement et coordonnées par le numérique.

Ces initiatives rendent visibles les valeurs portées et inhérentes à l'esprit tiers-lieux : la solidarité, la frugalité, l'open source et l'organisation en communautés pour faire vite et bien.

Ces initiatives ont mis en lumière un mouvement profond : un engagement nouveau et concret, qui passe par le faire, l'action en commun et en hyper-proximité.

**30 000 MAKERS
+400 TIERS-LIEUX MOBILISÉS
5 MILLIONS D'UNITÉS PRODUITES :** visières, masques, ouvre-portes, valves, masques de plongée transformés en respirateurs, gel hydro-alcoolique, pièces détachées pour réparer les appareils médicaux...

“ Rapidement, deux grandes orientations vont guider les makers : faire de la R&D et fabriquer

1. S'engager dans une R&D de crise, open source et collaborative, dans le but de concevoir et construire, en un temps record, des dispositifs médicaux complexes qui font alors cruellement défaut dans les services d'urgences français, l'objectif étant de leur faire passer les fourches caudines de l'homologation. Des projets de respirateur (par exemple le projet MUR) et de pousse-seringue (à l'Electrolab) sont ainsi parvenus un stade avancé (quoiqu'inabouti) dans ce processus.

2. S'orienter vers la conception et, surtout, la fabrication et la distribution de masques en tissu, de visières de protection, et, plus marginalement, de surblouses.

La crise, par l'urgence dans laquelle elle a plongé les acteurs les plus mobilisés, mais aussi, pour de nombreuses personnes, par le temps qu'elle a permis de dégager, **a constitué, de fait, un moment d'expérimentation de nouvelles manières de collaborer, d'agir ensemble.** L'auto-organisation ainsi que les moteurs, souvent locaux, de l'engagement des makers, ont favorisé la proximité et la convivialité (même si l'entente entre les personnes et les

groupes n'a pas toujours été parfaite), et le faible nombre de maillons entre les producteurs et les demandeurs de visières a joué un rôle crucial, qu'il s'agisse de motivation ou d'efficacité.

[En savoir plus sur \[laviedesidees.fr/Make-care-des-visieres-contre-le-Covid-19\]\(https://www.laviedesidees.fr/Make-care-des-visieres-contre-le-Covid-19\)](https://www.laviedesidees.fr/Make-care-des-visieres-contre-le-Covid-19)

.....
Volny Fagès - Maître de conférences en épistémologie et histoire des sciences à l'ENS Paris-Saclay. Pendant la crise il copilote le programme de recherche « Make care » : enquête sociologique sur les “makers” engagés dans la fabrication de visières de protection contre le Covid.

L'engagement et l'union des makers

Dès le début du confinement, tiers-lieux et makers se sont organisés en réseaux, par l'intermédiaire des réseaux sociaux et de plateformes collaboratives créées pour l'occasion, et ont ainsi pu mettre en place une véritable chaîne de fabrication solidaire :

- identification des besoins et priorisation avec les hôpitaux ;
- Recherche ouverte pour élaborer des solutions ;
- Prototypage des réponses aux besoins et échanges entre communautés pour sélection des bons modèles
- Validation des solutions avec les établissements de santé et adaptation en fonction des besoins
- Documentation des solutions et diffusion

des modèles open source (en France mais aussi à l'international)

- Fabrication et livraison : recherche et achat de matières premières pour la fabrication (en période de pénurie), coordination pour faciliter la livraison

Dès le 3 avril, l'écosystème se rassemblait pour s'organiser, avec : France Tiers-Lieux, le Réseau Français des Fablab (RFFLabs), Fab and Co (fablabs industriels), l'AP-HP (plateforme Covid3d), les makers indépendants notamment réunis par la youtubeuse Heliox, Yann Marchal et Anthony Sedikki (groupes Facebook Makers contre le Covid et Visière Solidaire regroupant à eux deux près de 8 000 personnes et 45 sous-groupes locaux), Monsieur Bidouille

(et son Discord « Entraide Makers » de plus de 2000 makers), le laboratoire distribué mondial Just One Giant Lab (JOGL), la base de connaissances Covid-Initiatives, Fab City Grand Paris et son action MakersCovid.Paris.

Ces makers ont coopéré pour s'organiser de manière très précise et ce malgré la crise, le flou et des difficultés d'organisation dans l'urgence au sein des institutions. **Ils ont fait tourner leurs imprimantes 3D, 24h/24h pendant plusieurs semaines, avec des équipes de bénévoles et de salariés qui se sont mobilisés de jour comme de nuit, finançant le matériel, la matière première, la logistique et la distribution bien souvent sur leurs fonds propres.**

Le potentiel révélé des infrastructures de coopération et d'innovation ouverte

Le mouvement Maker est le fruit de la convergence entre la culture numérique du logiciel libre et open source d'un côté, et de l'autre des savoir-faire artisanaux plus traditionnels. **La crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de s'appuyer sur cette culture libre et open source omniprésente au sein du mouvement makers et des tiers-lieux, fortement véhiculée par les fablabs.**

La fabrication de visières a ainsi pris une autre dimension lorsque Prusa, constructeur d'imprimantes 3D tchèque, a publié le 19 mars des plans 3D de visières en open source.¹ Ces plans ont ensuite circulé réutilisés et améliorés

par les makers de nombreux pays. **Ce sont ces plans open source, que les makers français se sont appropriés puis qu'ils ont collectivement adapté** en fonction de leur capacité de production (matériel disponible) et de leurs besoins locaux (les besoins sur la forme de la visière pouvant différer d'un hôpital à un autre).

Il en va de même pour toutes les productions des tiers-lieux et makers pendant la crise : prototypes de pousse-seringues open source, modèles de respirateurs open-source...Le choix de licences libres et open source (et donc l'absence de droits de propriété intellectuelle privés) couplé aux infrastructures numériques

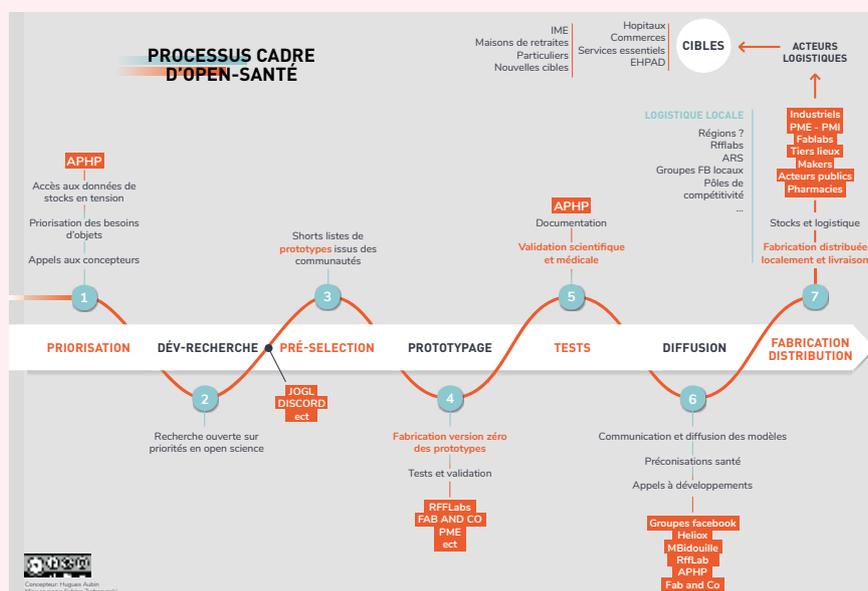
de documentation de prototypes open source et de coopération entre makers ont rendu possible cet élan de solidarité.

Les industriels ont pu prendre le relais des tiers-lieux et makers individuels, en se réappropriant les plans open source pour massifier la production. L'usine de Redon de l'entreprise Bic a ainsi repris un modèle open source, réalisé en urgence par des makers américains et français, pour produire des milliers d'adaptateurs servant à faire du masque de plongée Décathlon un masque de protection pour les soignants.²

1 À l'origine, l'expression « open source » faisait référence aux logiciels open source dont le code est conçu pour être accessible au public : n'importe qui peut le voir, le modifier et le distribuer à sa convenance.

2 « En 17 jours un consortium adapte un masque de plongée pour lutter contre le coronavirus », CNRS-Info, article du 28 avril 2020.

Vue d'ensemble de l'organisation des makers pendant la crise



Tiers-lieux engagés dans DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ : AIDE ALIMENTAIRE, SOUTIEN NUMÉRIQUE

La Smalah

SAINT-JULIEN-EN-BORN, NOUVELLE-AQUITAINE

PERMANENCE NUMÉRIQUE, DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ET PRODUCTION DE VISIÈRES

Lors du confinement, le café, l'atelier et le hangar partagés de la Smalah ont dû cesser leurs activités. **Malgré cela, quelques salariés sont restés sur le lieu et se sont mobilisés dans des actions de solidarité.**

Leur décision de maintenir certains postes a permis de **poursuivre les activités de permanence numérique à distance**, notamment par téléphone, afin d'aider en ligne les personnes particulièrement isolées ou en difficulté d'utilisation du numérique. Ce soutien a également été adapté aux besoins des soignants. La Smalah a ainsi aidé un médecin à assurer des consultations à distance, en lui installant des outils de télé-médecine.

« Le soutien numérique à distance s'est effectué pendant les 2 mois de confinement, pour les personnes mais aussi pour la continuité d'activité de la commune de Saint-Julien-en-Born, que nous avons accompagnée dans la mise en place de réunions à distance. »

Les makers et les machines de l'atelier de fabrication ne sont pas non plus restés confinés. Rapidement, **les makers ont décidé de produire à la découpe laser des visières anti-projections et de les distribuer** aux communes de la région, aux artisans et aux professionnels du territoire. 900 visières sont sorties de l'atelier ainsi que des cloisons de protections en plexiglas pour le personnel de la Biocoop de Saint-Paul-lès-Dax. Enfin, forts de leurs actions dans l'alimentation, les membres de la Smalah ont mis en place **une aide à la distribution de produits alimentaires** pour les personnes âgées et les plus vulnérables afin de diminuer les risques

de propagation du virus.

La Smalah est un café associatif et citoyen, agréé Espace de Vie Sociale, et un espace de travail partagé pour artisans et entrepreneurs, qui regroupe un collectif de bénévoles et de professionnels impliqués dans le développement économique, culturel et social de leur territoire. La Smalah porte ou accompagne des initiatives de territoire pour « se nourrir », « travailler » et « se divertir ». L'association est également investie à Mézos, village voisin, où elle a monté un atelier de fabrication collaboratif en partenariat avec le Bric-à-Brac du Grenier de Mézos.

« C'est avec l'aide d'une entreprise locale, Weened et de bénévoles, que nous avons mis en place une plateforme de commande et de distribution alimentaire. »

Vincent Péchaud, cofondateur de la Smalah

Elle accompagne également des jeunes vers la reprise d'études ou le retour à l'emploi à travers un programme de remobilisation et formation. Elle anime des ateliers d'éducation au média et au numérique et travaille au service de l'alimentation durable en coordonnant une « *Démarche Alimentaire Territoriale* » qui vise à relier citoyens, producteurs locaux et collectivités pour favoriser l'installation d'agriculteurs et le développement de circuits courts. **La Smalah est lauréate Fabrique de Territoire en octobre 2020.** [En savoir plus sur facebook.com/lesateliersdelasmalah/](https://www.facebook.com/lesateliersdelasmalah/)

Les Grands Voisins

PARIS, ÎLE-DE-FRANCE

FAIRE FACE À LA PRÉCARITÉ ET AIDER LES PLUS DÉMUNIS

Les associations présentes aux *Grands Voisins* se sont mobilisées pour, à leur échelle, répondre à plusieurs enjeux : alimentaire, social, de fabrication de matériel de protection ou en réponse aux besoins des hôpitaux.

La pandémie a affecté les circuits traditionnels de l'aide alimentaire augmentant la précarité et l'isolement des personnes qui en sont bénéficiaires. En réponse, la communauté des *Grands Voisins* dès le début de la crise sanitaire, et malgré la fermeture au public extérieur, s'est adaptée au contexte afin de poursuivre ses actions de solidarité.

Avec l'association *Aurore*, le soutien de la Ville de Paris, *Plateau Urbain* et la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement), **1 300 paniers-repas par jour ont été distribués aux personnes sans-abris et en situation de précarité**, directement auprès des personnes ou donnés à des partenaires, *Armée du Salut*, *Restos du Coeur*, *Croix Rouge*, *Diocèse de Paris*...

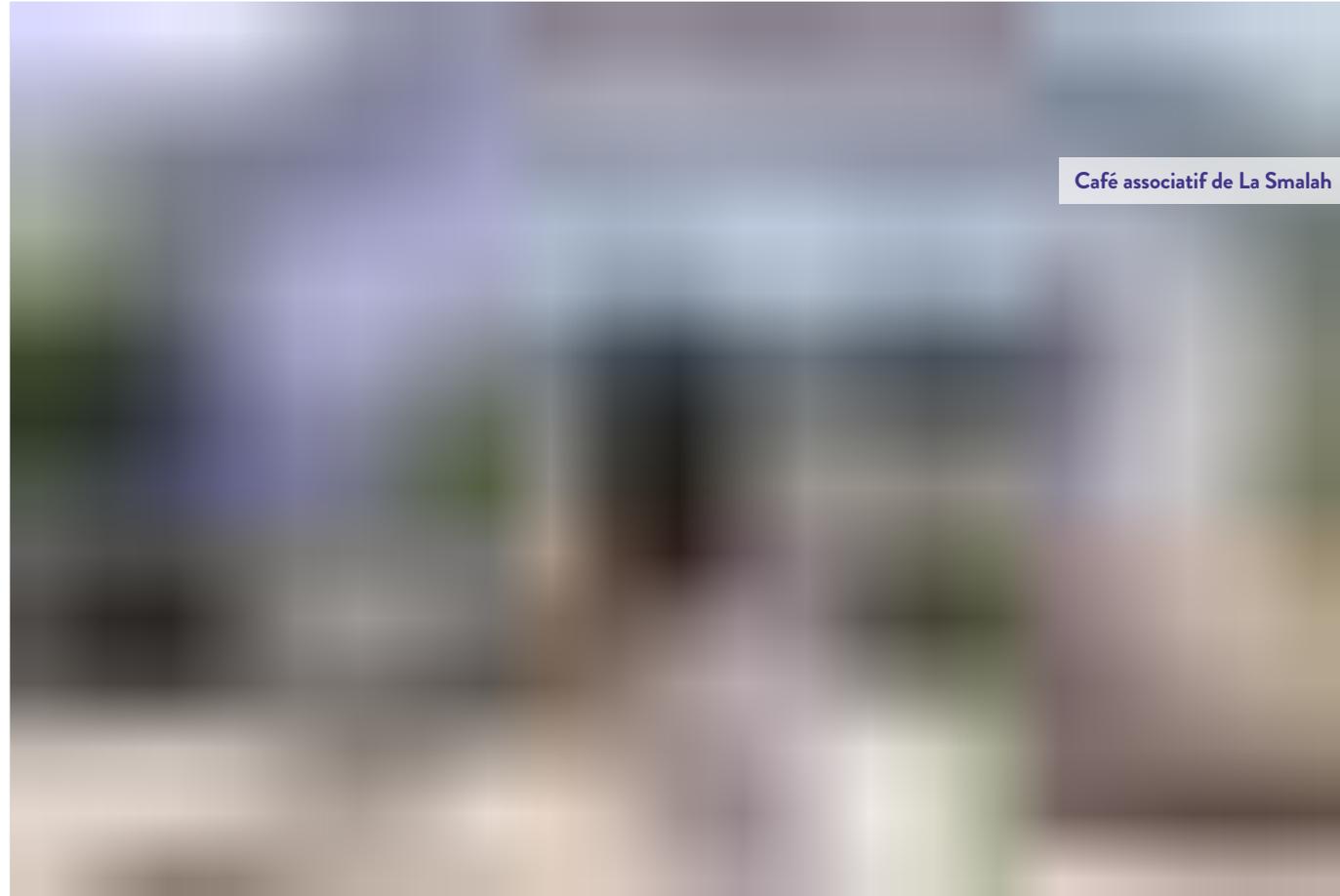
En complément, **1200 repas par jour ont été distribués à Paris** en maraudes via le collectif *R'ALIMENT* créé pendant la crise, regroupant *Ernest*, *Linkee*, *Refugee Food*, *Wanted Community* et *Yes We Camp*. La communauté *Écotable* également résidente des *Grands Voisins* a préparé plusieurs milliers de repas à destination des soignants.

L'accueil de jour de l'association *Aurore*, habituellement destiné

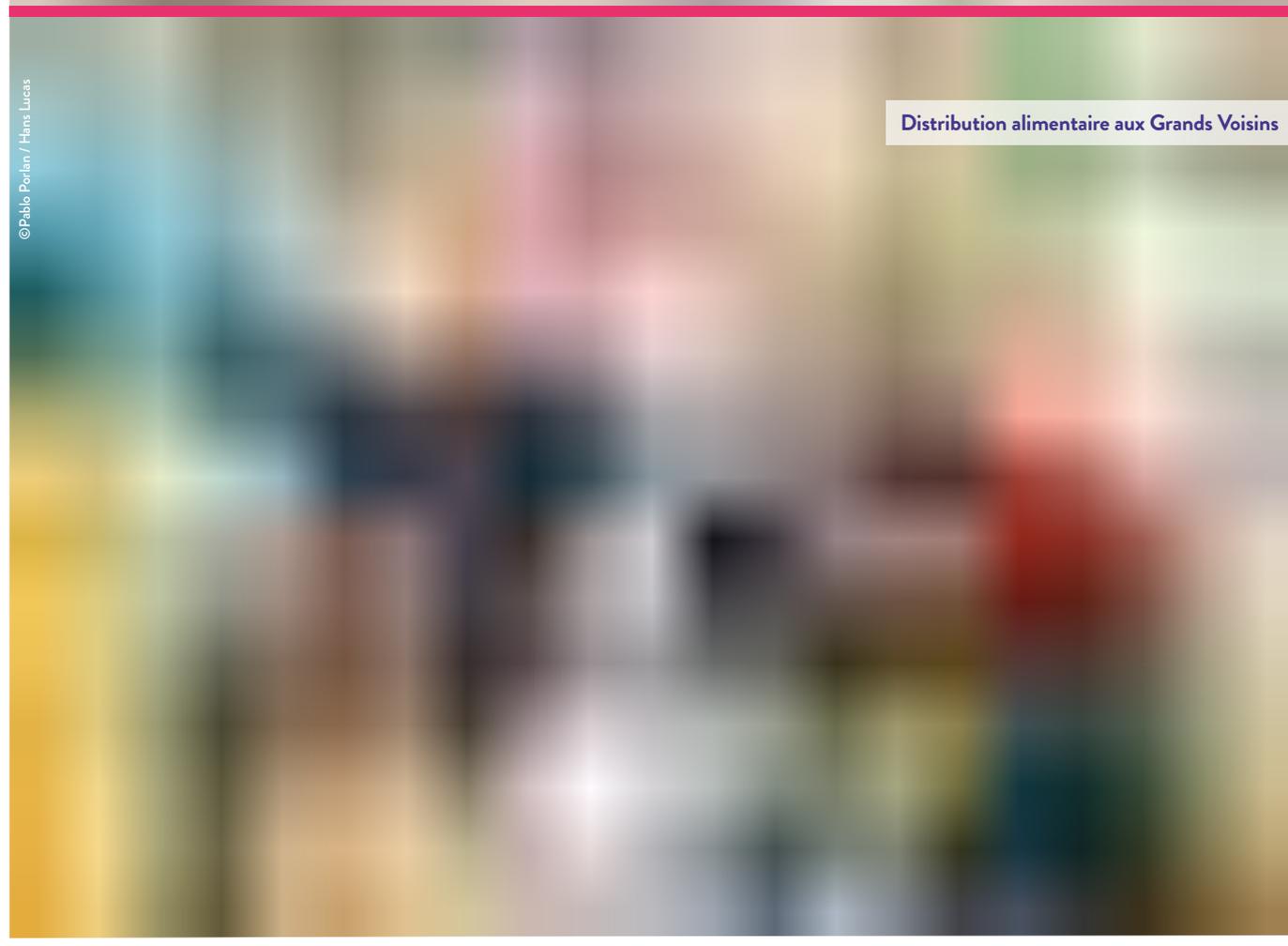
aux demandeurs d'asile et réfugiés statutaires s'est, **pendant la crise, ouvert plus largement à toutes les personnes sans domicile, en situation de vulnérabilité.**

Un atelier de couture a été mis en place par la *Ressourcerie Créative* afin de fabriquer en moyenne 25 masques par jour pour les équipes de la distribution alimentaire et pour tous les résidents du site. Enfin, des valves, permettant d'adapter les masques de plongée *Décatlon* pour les détourner en masques pour respirateur d'urgence, ont été fabriquées en impression 3D, à destination du service réanimation de l'hôpital de la *Pitié-Salpêtrière*.

Démarré en 2015 et autorisé jusqu'à 2020, les *Grands Voisins* situés dans l'ancien hôpital *Saint-Vincent-de-Paul* à Paris, a pour mission entre autres de loger des personnes démunies, d'accueillir des associations et entreprises solidaires, des artisans et créateurs afin de recréer une véritable ville avec des activités pédagogiques, culturelles et sportives et réfléchir sur le vivre ensemble. L'association *Aurore* gère le volet social, la coopérative *Plateau Urbain* met à disposition des locaux à des artistes, des artisans, des startups et des associations, l'association *Yes We Camp* assure l'ouverture au public et la programmation événementielle. **Toutes portent l'idée d'habiter la ville autrement et œuvrent pour que chaque habitant puisse en être un acteur.** [En savoir plus sur lesgrandsvoisins.org](https://www.lesgrandsvoisins.org)



Café associatif de La Smalah



Distribution alimentaire aux Grands Voisins

©Pablo Porlan / Hans Lucas

GARDER DU LIEN PENDANT LA CRISE GRÂCE À UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE OUVERTE

En accord avec ses futures missions, la Palanquée a souhaité favoriser le lien social et l'aide numérique durant le confinement. C'est avec une initiative conjointe d'associations du territoire que ses membres ont accompagné par téléphone des bénéficiaires à l'usage du numérique et aux démarches en ligne.

« La ligne de solidarité numérique a été lancée quand on s'est aperçu que des gens étaient en situation de difficulté, notamment pour imprimer les attestations de déplacement. Il y avait des questions de droit sur des démarches, sur le chômage partiel, mais on avait aussi des personnes qui appelaient uniquement pour un besoin social et pour parler. »

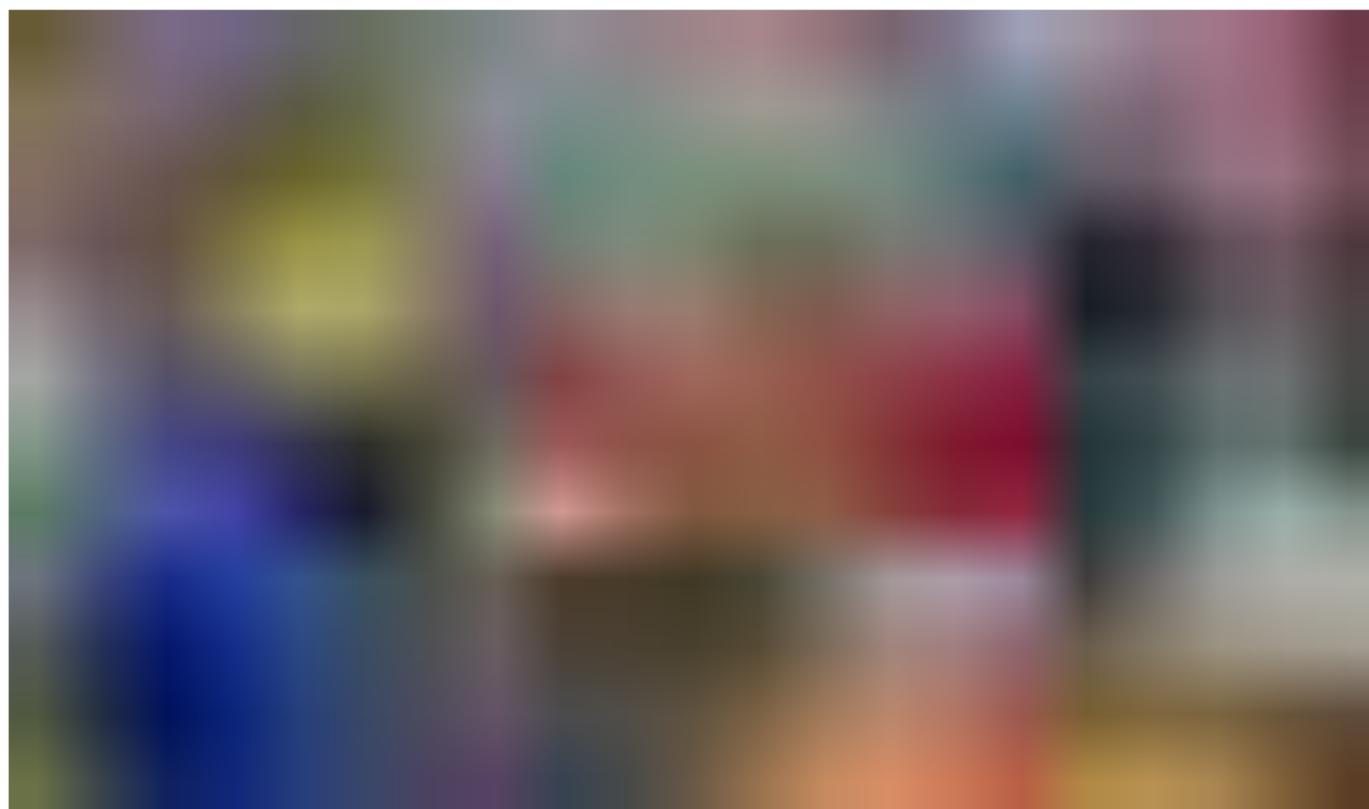
Odile Kirchner, présidente de la Palanquée.

Face à l'isolement, la Palanquée a voulu re-créeer du lien social, en mettant en place un numéro de téléphone standard, permettant de transférer les appels sur différents portables de volontaires. Avec l'association d'insertion Digito et la Ligue de l'enseignement, ils se sont organisés en visioconférence et 7 volontaires ont tenu des plages horaires de 2h30 tous les jours, avec une ligne ouverte 5h par jour. Pour faire connaître leur outil, mairies et presse locale ont été mobilisées, et des affiches ont été distribuées dans les pharmacies et commerces alimentaires des communes alentour.

Désireux de participer également à la fabrication de visières, le fablab de la Palanquée qui n'avait pas encore d'équipement, a tout fait pour accélérer l'acquisition de 2 imprimantes 3D, stockées initialement chez le fabmanager et l'assistant du fablab puis rapatriées dès le 11 mai dans leurs locaux temporaires. **Ainsi, ce sont 800 visières qui ont été fabriquées et distribuées gratuitement à des professions paramédicales, infirmiers et aides-soignants, puis à des écoles et commerçants de proximité.** Collectées par la communauté de communes, dans l'une des 14 mairies du territoire. Ce travail d'équipe avec salariés et bénévoles, appuyé par les services de Sète Agglopolie Méditerranée et les mairies du territoire, a permis de mettre en place un vrai circuit de distribution solidaire.

« Cette action de solidarité a été un accélérateur et a permis de mieux rendre visible aux yeux des élus et des habitants le rôle du tiers-lieu et de l'outil de fabrication numérique pour notre territoire. »

La Palanquée, tiers-lieu labellisé **Fabrique Numérique de Territoire**, regroupe l'association Sète en commun et une coopérative. Il a pour objectif de faire monter en compétences numériques les habitants et les entreprises du territoire du bassin de Thau, favoriser la transition écologique, l'innovation sociale et la solidarité sur le territoire. Démarrée en 2019, la Palanquée est en train de se construire. Elle prendra la forme d'un « atelier du lien » pour le lien social et la solidarité de proximité ; d'une fabrique numérique, correspondant à un fablab fixe et mobile ; d'un projet d'école régionale du numérique ; ainsi que d'un espace de coworking et un incubateur de projets innovants, écologiques ou sociaux. [En savoir plus sur lapalanquee.org](https://www.lapalanquee.org)



Tiers-lieux engagés dans LA FABRICATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

VISIÈRES, POUSSE-SERINGUES, RESPIRATEURS ...

Les 3 Lapins

LUXEUIL-LES-BAINS, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ÉPICENTRE D'UNE RÉPONSE LOCALE AU BESOIN URGENT DES SOIGNANTS

Situé en milieu rural, dans un désert médical, avec une densité de population très faible et une fracture numérique importante, **le fablab s'est mobilisé sur plusieurs fronts. Celui de la fracture numérique**, en mettant à disposition sur son site des outils de bureautique (cloud, outils de visio, bases de données en ligne...) pour les personnes les moins équipées pour le travail à distance. **Celui de la continuité pédagogique** en distribuant une quarantaine d'ordinateurs reconfigurés, reconditionnés, à des enfants ne disposant pas d'outils pour suivre les cours à distance. **Celui de la fabrication de matériel médical en urgence**, grâce à la fabrication de visières de protection et au plan de distribution mis en place avec l'aide de l'armée et des Coopératives d'exploitation et de répartition pharmaceutiques.

“ *C'est l'état de détresse et de souffrance des soignants qui nous a décidés à nous lancer. Pour nous, c'était évident, c'est une des missions du fablab d'être au service de la population et de fabriquer localement des solutions aux problèmes.* ”

Norbert Romand, ingénieur numérique du fablab des 3 Lapins.

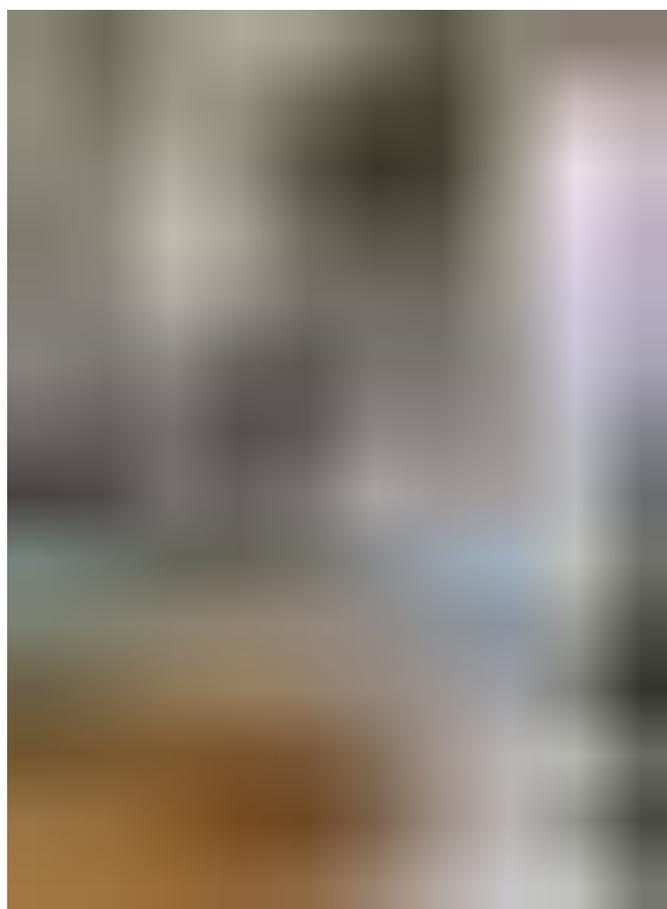
Constatant la situation de pénurie dans les hôpitaux et les difficultés des soignants, les makers du fablab se sont rapidement organisés pour fabriquer visières et matériel médical. Une fois le prototype de visière satisfaisant, le fablab a organisé tout un système de fabrication distribuée – fabrication, stérilisation des produits, gestion de la logistique et de la distribution – avec d'autres fablabs de la région. L'armée a accepté de coopérer en mobilisant des militaires de la base de Luxeuil pour participer à la distribution. Des moyens ont également été mobilisés pour réapprovisionner constamment les fablabs en filaments pour impression 3D. Les pharmacies ont enfin joué un rôle central comme points de dépôt et de récupération des visières par les soignants.

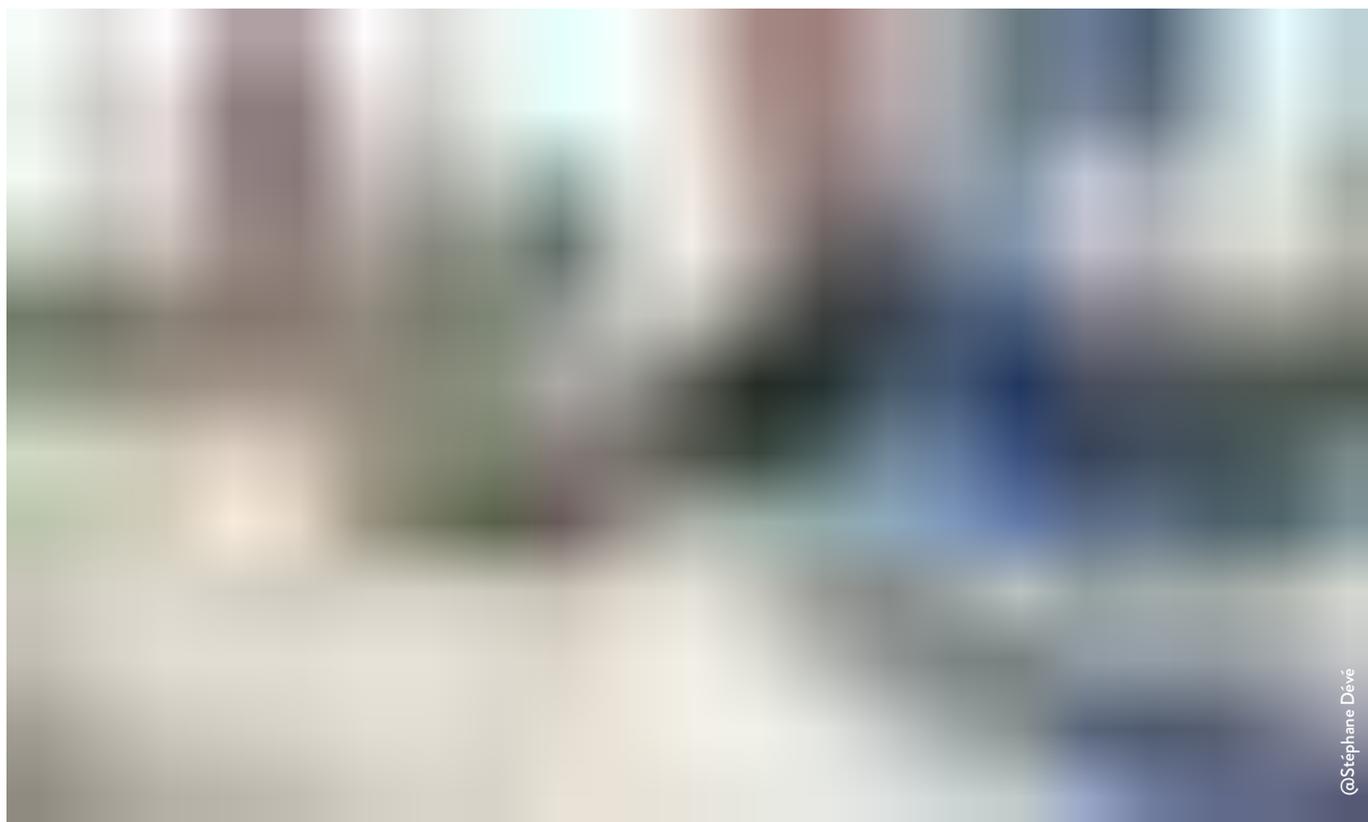
« *On a vu comment un tiers-lieu pouvait devenir l'épicentre d'une réponse locale et «coaguler» les bonnes volontés et compétences et surtout arriver à faire sortir chacun, collectivités, armée, pharmaciens, grossistes, distributeurs, hors de sa zone de confort, les faire collaborer dans l'enthousiasme en repoussant les barrières.* »

LES 14 IMPRIMANTES 3D ONT TOURNÉ EN PERMANENCE PENDANT LE CONFINEMENT POUR RÉUSSIR À ASSURER LES BESOINS

Pour les dépenses et le coût de fabrication, le fablab a pu bénéficier du soutien financier de la Fondation Orange, ainsi que d'un don du Carrefour local en filament 3D. Nommé référent régional du Réseau Français des Fablabs pendant la crise, le fablab des 3 lapins a participé à mutualiser les ressources et actions bénévoles des fablabs et makers de la région. Ils ont ainsi pu documenter les actions mises en place et garantir la diffusion des informations à tous et ont obtenu un soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour leur action systémique.

Implanté à Luxeuil-les-Bains depuis décembre 2017, le Fablab des 3 Lapins est un tiers-lieu ressource pour le territoire, il est porté par une communauté d'une cinquantaine d'adhérents et profite à l'ensemble des habitants, tissant des partenariats avec des entreprises, des lycées, des associations, des entreprises... Constitué d'un Repair' Café, d'un atelier collaboratif et d'un fablab solidaire, les 3 Lapins sont lauréats de l'AMI **Fabrique Numérique de Territoire** pour faire du tiers-lieu un « centre de la transition numérique ». [En savoir plus sur fablab3lapins.org](http://fablab3lapins.org)





@Stéphane Dève

Le Dôme

CAEN, NORMANDIE

LA FABRICATION DISTRIBUÉE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En Normandie, Le Dôme a été le coordinateur du réseau de makers de l'Usine Partagée, un réseau distribué rapidement mis en place pour fabriquer suffisamment de visières de protection pour répondre aux besoins des soignants de la région. Il en a géré tous les aspects administratifs et logistiques.

Après une forte sollicitation des soignants et entreprises du territoire, Le Dôme adapte un prototype de visière open source Prusa (inventé par un maker tchèque avant d'être partagé et repris par des makers dans toute l'Europe) dans le but d'optimiser le processus de fabrication et d'avoir un équipement qui réponde au mieux aux besoins des soignants. Une fois le prototype validé avec le CHU de Caen, Le Dôme lance un appel à toutes les structures normandes disposant de compétences de fabrication numérique, d'outils de prototypage rapide comme les découpeuses lasers et les imprimantes 3D.

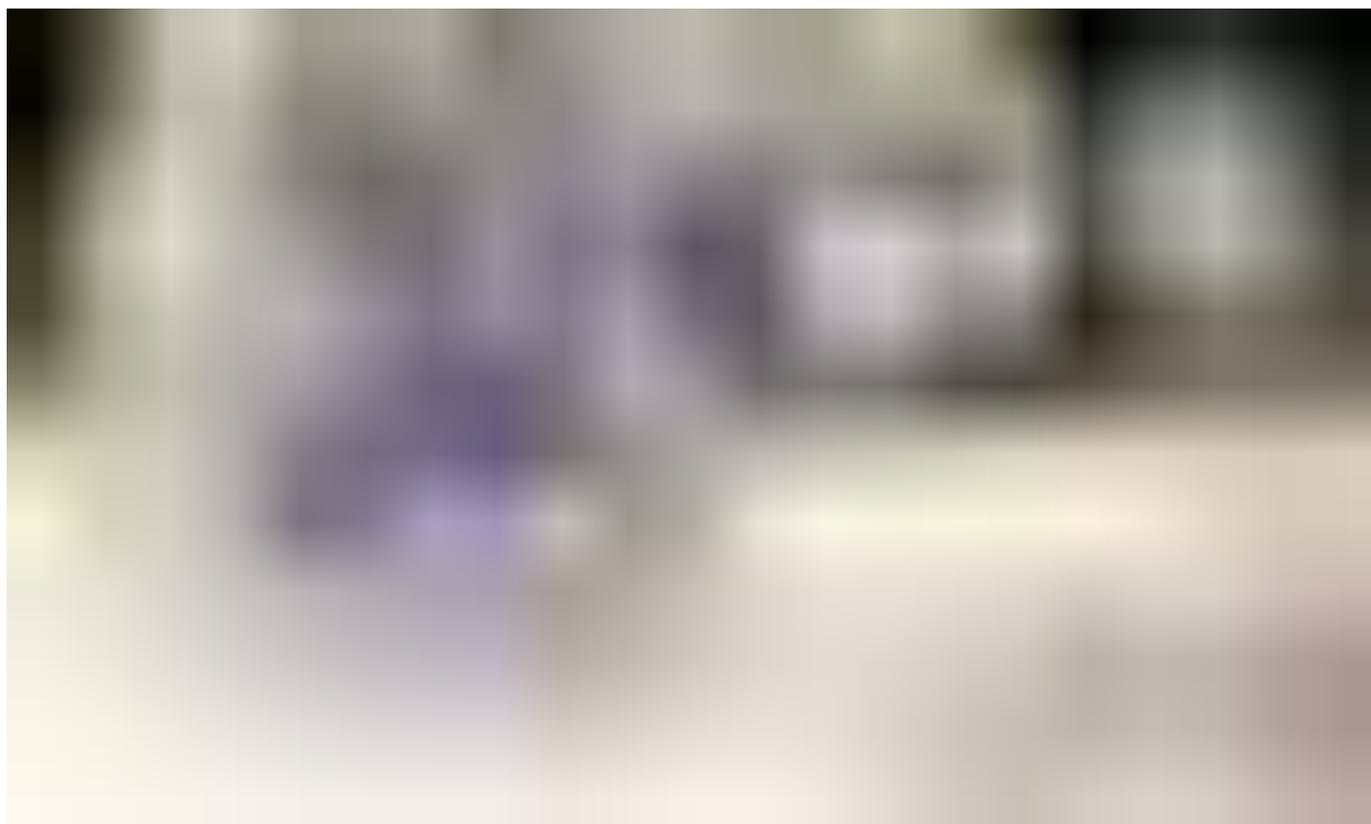
Au total, ce sont 19 organisations réunissant 71 imprimantes et 10 découpeuses laser, qui ont répondu favorablement au projet. Fablabs, laboratoires publics, PME ou écoles d'ingénieurs ont tous souhaité se joindre au mouvement de solidarité en train de s'amorcer en proposant leurs compétences, leurs outils et leurs matières premières. Une fois le consortium constitué, le projet Usine Partagée de Normandie se lance, en partenariat avec la Région et l'Agence Régionale de Santé, avec pour objectif de fabriquer 5000 visières, distribuées gratuitement.

Début avril, le réseau a démarré la fabrication en série, la capacité de fabrication a atteint rapidement 500 visières par jour et le 24 avril, l'Usine partagée a livré les 5000 visières commandées pour les 116 bénéficiaires signalés, établissements hospitaliers, médecins, dentistes, infirmiers.

Le Dôme est un centre régional de culture scientifique situé à Caen, né du Programme Investissements d'Avenir en 2015. C'est un espace collaboratif ouvert aux particuliers et professionnels qui propose des actions de culture scientifique et technique autour de projets de recherche et d'innovation. Par ses activités de Livinglab, il génère et accélère des coopérations entre communautés professionnelles (chercheurs, créateurs numériques, industriels, artistes, agents des services publics...) et habitants, en les impliquant dans la conception, le test ou le prototypage. [En savoir plus sur ledome.info](http://ledome.info)

“ **La vraie réussite de cette expérience d'usine partagée, c'est son agilité et sa réactivité pour répondre localement à un besoin sociétal urgent. Elle révèle le potentiel de la fabrication citoyenne dans un contexte de pandémie.** ”

Matthieu Debar, chargé de développement
au Dôme et pilote de l'opération l'Usine Partagée



Fab Lab Corti

(PALAZZU NAZIUNALE) CORTE, CORSE

COOPÉRER POUR LUTTER CONTRE LA PÉNURIE

Rapidement, le Fab Lab Corti a travaillé avec les hôpitaux pour identifier les besoins prioritaires, valider des prototypes de visières anti-projections et **mobiliser l'ensemble du réseau pour être en capacité d'en fabriquer plusieurs milliers**. Par crainte d'une pénurie de ventilateurs et de pièces détachées en milieu hospitalier, le réseau a également fabriqué des valves de ventilation comme pièces d'appoint. Enfin, afin d'anticiper le déconfinement, des vitres de protection pour hygiaphone et des ouvre-portes ont été produites.

“

C'est entre fin mars et mi-avril que l'investissement des makers a été le plus important. Tous les objets nécessaires à la protection manquaient alors cruellement. Les bénévoles se sont substitués aux carences des institutions. Certains ont utilisé leur propre machine et ont même acheté eux-mêmes les matières premières.”

Vannina Bernard-Leoni, fondatrice du Fab Lab Corti et coordinatrice du réseau Makers Uniti.

En 2 mois, l'équipe du Fab Lab Corti a produit plus de 4000 visières, 40 hygiaphones et 300 crochets ouvre-portes. Ils ont joué un rôle essentiel de coordination en initiant et animant le réseau Corse Makers Uniti, composé d'une cinquantaine de citoyens fabricants, makers, tiers-

lieux, fablabs, qui au plus fort de la crise a eu une capacité de production de 900 visières par jour.

Le réseau a fait le choix unanime de fournir gratuitement et en priorité le personnel soignant et les aidants, ainsi que les commerçants locaux. Face à la demande grandissante des entreprises locales, a été mis en place, en parallèle, une offre commerciale, grâce à la création par deux makers d'une petite entreprise dédiée.

« Il n'aurait été ni réaliste ni juste de faire supporter l'intégralité de la production aux particuliers et associations de notre réseau bénévole et solidaire. C'est pourquoi, nous avons décidé de continuer à fabriquer des visières fin avril exclusivement pour les soignants et aidants en situation de pénurie. »

Le Fab Lab Corti, inauguré en 2016, est la partie fablab du tiers-lieu Palazzu Naziunale de l'Université de Corse, situé au coeur de la ville de Corte. Ce tiers-lieu ouvert, créatif et technologique est également un point de rencontres intergénérationnelles et interdisciplinaires qui contribue au renouveau d'une économie productive en Corse. Il héberge également 2 services universitaires dédiés à l'innovation, la Fondation, Le Fab Lab Corti a été labellisé **Fabrique de Territoire**. [En savoir plus sur fablab.universita.corsica](https://fablab.universita.corsica)

«MAKERS CONTRE LE COVID» : UN FONDS POUR VENIR EN AIDE AUX ACTEURS ENGAGÉS

DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE, TIERS-LIEUX, MAKERS ET COLLECTIFS CITOYENS ONT FAIT PREUVE D'UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE ADMIRABLE EN SE MOBILISANT POUR FABRIQUER DU MATÉRIEL MÉDICAL EN URGENCE, SOUVENT BÉNÉVOLEMENT, PARFOIS AU RISQUE DE L'ÉPUISEMENT.

Pour les soutenir, les appuyer financièrement et reconnaître leur engagement, France Tiers-Lieux a lancé un fonds de soutien d'urgence à destination de ceux qui ont apporté des solutions concrètes par le prototypage, la fabrication et la distribution de matériel médical aux personnes en première ligne.

Le fonds « Makers contre le Covid-19 », abondé par la Fondation de France, a permis de lever les menaces économiques qui ont pesé sur les tiers-lieux et de faciliter l'action des collectifs de makers afin qu'ils puissent consacrer leur énergie à ce qui a été le plus utile: prototyper, fabriquer et organiser la distribution de matériel médical en urgence.

54 candidatures ont été reçues, démontrant toutes la mobilisation incroyable des tiers-lieux durant la crise pour venir en aide aux soignants, avec une grande diversité d'actions mises en place et une répartition des initiatives dans tous les territoires.

43 projets ont ainsi pu être soutenus, pour un montant total d'aides de 240 000€.

“ *Je remercie France Tiers-Lieux et la Fondation de France pour leur réactivité dans la mise en place de ce fonds. Les tiers-lieux incarnent la capacité d'innovation et d'agilité de l'économie sociale et solidaire. Ce fonds vient récompenser des acteurs engagés dans les territoires, qui en ont fait la démonstration en temps d'urgence, à un moment où l'économie toute entière a dû se réinventer.* ”

Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'Économie sociale solidaire et responsable

carte des bénéficiaires du fonds de soutien
«MAKERS CONTRE LE COVID» 2020

Zoom sur 3 tiers-lieux

LAURÉATS DU FONDS MAKERS CONTRE LE COVID

Visière solidaire

NATIONAL

UNE DES PLUS GROSSES CHÂÎNES DE FABRICATION DE VISIÈRES

Visière Solidaire est un réseau national citoyen d'entraide qui a produit plus de 800 000 visières de protection en quelques mois, à destination des soignants, des acteurs de la fonction publique et de toutes les personnes en situation de vulnérabilité face au virus.

Avec, au plus fort de la crise, une capacité de fabrication hebdomadaire de 100 000 visières de protection, l'association, créée par Anthony Seddiki est un réseau regroupant 70 administrateurs en région qui possèdent eux-mêmes leurs propres ramifications, mettant en relation des makers et fabricants bénévoles qui disposent d'une imprimante 3D, avec des

demandes formulées par des personnels de santé et des commerçants.

Née le 18 mars à partir d'un plan en open source d'une entreprise de République tchèque qui a permis de prototyper la première visière française, Visière Solidaire est considérée comme l'une des plus grosses chaînes de solidarité de fabrication de visières en Europe.

Le mouvement ne s'est pas arrêté à la France métropolitaine et Visière Solidaire a envoyé des dizaines de milliers de visières au Pérou, où l'épidémie frappe encore, à Madagascar, au Mali, en Guyane. Ils ont fait parvenir au Brésil une imprimante 3D préconfigurée, capable de fabriquer 120 visières par jour après une formation en visioconférence par les makers. [En savoir plus sur visieresolidaire.com](https://www.visieresolidaire.com)

Recyclerie Créalab

CENTRE-VAL DE LOIRE

À L'ORIGINE DU MOUVEMENT «MAKERS CONTRE LE COVID»

C'est au sein de La Recyclerie Créalab, une association qui a pour but la réduction des déchets par le réemploi, l'insertion professionnelle et le maintien du tissu social local, que Yann Marchal a créé le mouvement « Makers contre le Covid ».

Le 16 mars 2020, le groupe Facebook du même nom voit le jour afin de faciliter l'organisation des makers pour mieux gérer la production de matériel médical. **Le groupe qui réunit plus de 4500 membres permet aux**

fabricants bénévoles de s'organiser par département ou région dans des sous-groupes. Les makers y trouvent un soutien avec partage de conseils, d'initiatives, processus de fabrication de visières, de respirateurs ou de pousse-seringues, articles sur les évolutions des normes et réglementations ou demandes et besoins de matériel.

Le financement octroyé a permis à La Recyclerie Créalab d'acquérir une broyeuse et une extrudeuse de plastique afin de fabriquer du filament d'impression 3D à partir de nos déchets plastiques quotidiens comme les bouteilles ou les bouchons, pour en faire profiter tout le réseau de makers.

Le Fablab de Jarry

GUADELOUPE

AU CENTRE DU MOUVEMENT AUX ANTILLES

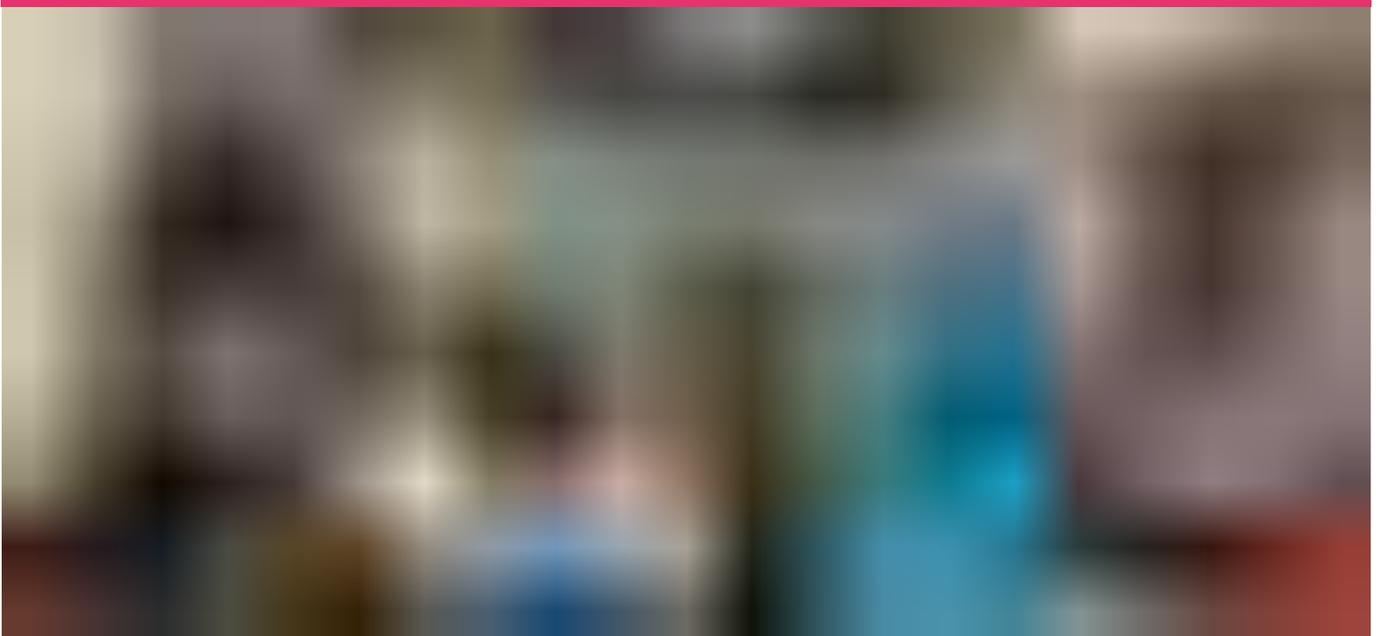
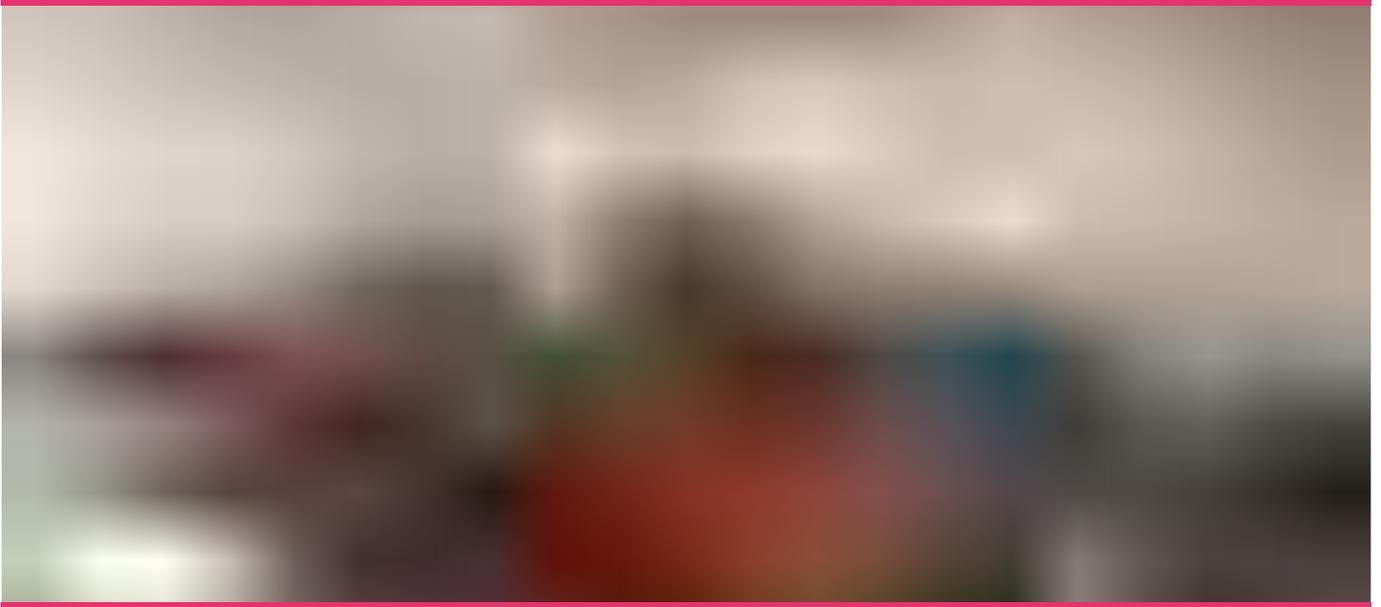
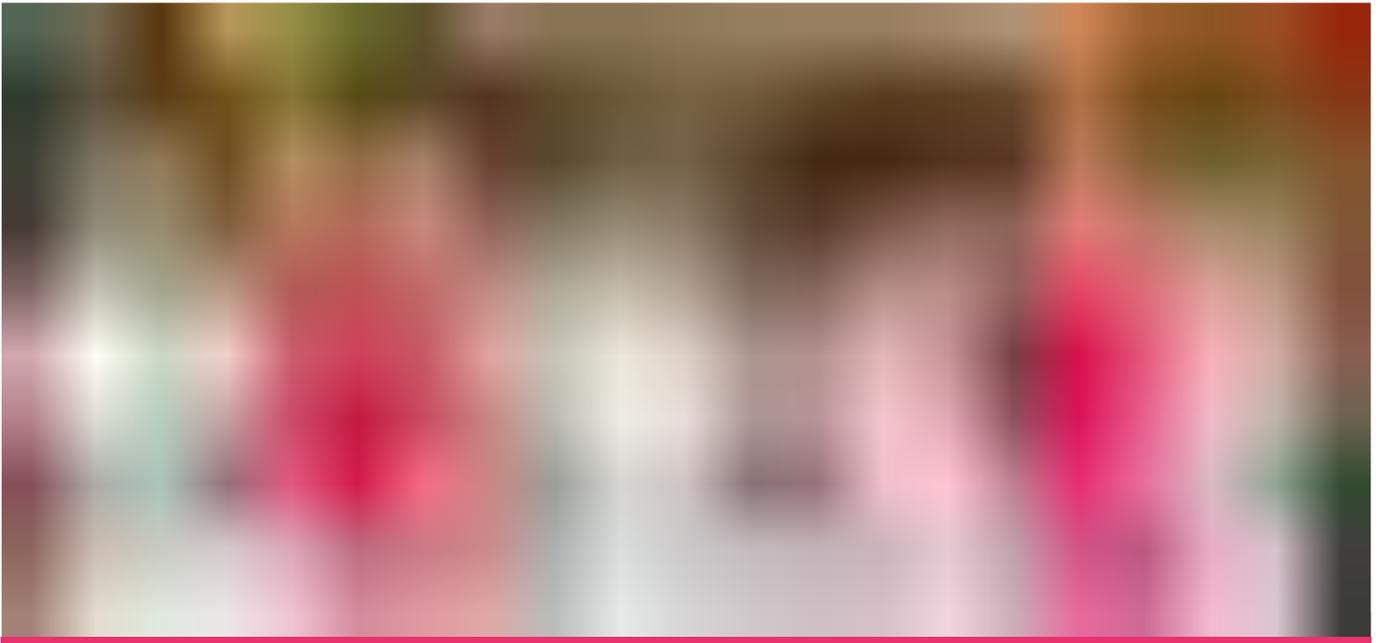
Le Fablab de Jarry en Guadeloupe s'est d'abord impliqué en prototypant un respirateur d'urgence présenté au service d'urgence du CHU de Point-à-Pitre.

Ils ont également réalisé en petite série un distributeur de gel hydroalcoolique à pédale, de grande contenance, à partir de matériaux de récupération. Une version électrique a été réalisée avec pompe électrique et détecteur de présence des mains. **L'objectif du fablab a été de proposer gratuitement ce distributeur afin de pallier la demande publique non couverte par le gel hydroalcoolique du commerce.**

Des visières et ouvre-portes ont également été imprimés et découpés avec les machines de l'atelier. **Exposés à des difficultés supplémentaires**

par rapport aux makers de la métropole - les Antilles étant soumises à de nombreux déficits de matières premières et contraintes à un approvisionnement très long - **les makers de Jarry ont mis au point leur propre modèle de matériel médical avec une production composée de moins de matière plastique que celle de la métropole.**

Le Fablab de Jarry est le premier hackerspace des Antilles. Créé en 2013 par des technophiles bénévoles qui aiment à expérimenter, il permet à tous les habitants de Guadeloupe de transformer et réparer des objets. **Le Fablab de Jarry a été au centre des mouvements solidaires aux Antilles françaises en structurant la fabrication bénévole des makers en Guadeloupe, Martinique et Guyane.** [En savoir plus sur lefablabdeguaadeloupe.com](https://www.lefablabdeguaadeloupe.com)



Résultat de l'enquête - avril 2020

LES TIERS-LIEUX FACE AU COVID-19

Objectif : évaluer le recours aux mesures mises en place par le gouvernement et les impacts de la crise d'un point de vue humain, économique et financier. **Sur 1 800 tiers-lieux interrogés, 226 tiers-lieux ont répondu.** (échantillon de 12%)

PROFIL DES RÉPONDANTS

60% des tiers-lieux se trouvent au sein des grandes métropoles

40% se répartissent en dehors de ces métropoles

NB : 76 tiers-lieux ruraux

80%

des tiers-lieux se sentent mis en danger à court ou moyen terme par la situation provoquée par la crise sanitaire. Parmi ces 80%, **20%** le sont de manière immédiate.

20%

des tiers-lieux se sentent sereins.

FACE À LA CRISE, LEURS PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS SONT

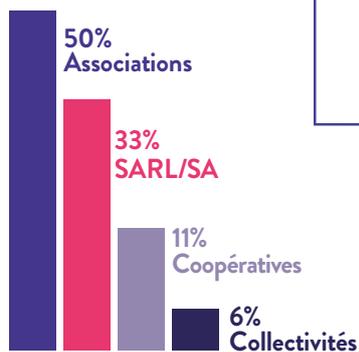
L'accès aux aides à l'activité économique **60%**

Le soutien des collectivités **51%**

L'exonération de loyers **42%**

1/2

d'entre eux sont des associations



50%

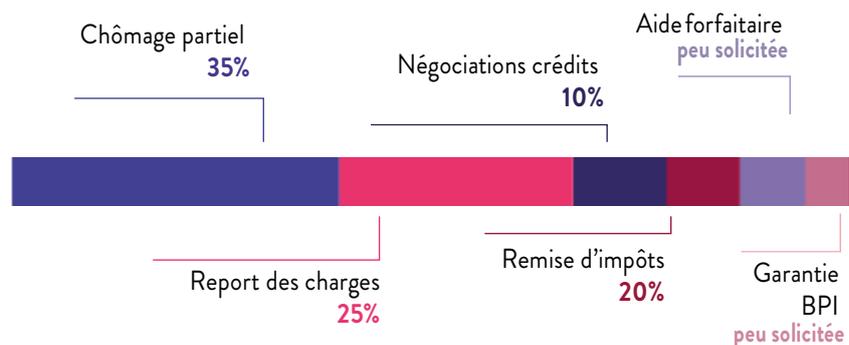
des tiers-lieux répondants ont constaté des difficultés concernant l'accès aux banques ou la mobilisation des mesures gouvernementales.

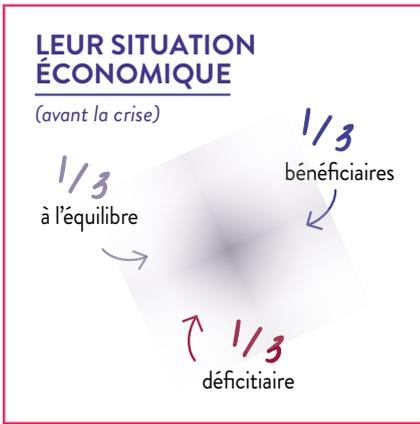
RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

Espace de coworking.....**60%**
 Tiers-lieux culturels.....**30%**
 Fablabs.....**25%**
 Médiation numérique.....**20%**
 Tiers-lieux éducatifs.....**15%**
 Tiers-lieux agricoles et coliving.....**3%**

UTILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDE

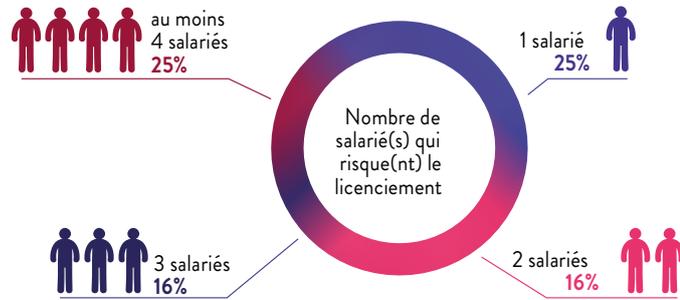
Le dispositif d'activité partielle est largement sollicité suivi de celui du report de charges. Néanmoins les sollicitations des lignes de trésorerie bancaire garantie par la BPI, ainsi que l'aide forfaitaire de 1500 euros pour les TPE, restent à ce jour sous-utilisées.





IMPACT SUR L'EMPLOI

Plus de la moitié des tiers-lieux signalent une potentielle **perte d'emploi dans leurs effectifs**. Il y aurait environ **1 emploi en danger par structure**. Ce qui est énorme quand on sait que les tiers-lieux n'ont souvent qu'un employé pour l'animation. Quelques grands tiers-lieux pourraient être particulièrement touchés avec **plusieurs dizaines d'emplois menacés**.



Tous les sondés sont impactés financièrement la crise du covid.

L'estimation des pertes engendrées par cet événement sans précédent laisse prévoir

une perte de CA global de 111,5 millions d'€ sur les prévisionnels 2020.

55% estiment la perte entre 3 000 et 25 000 €

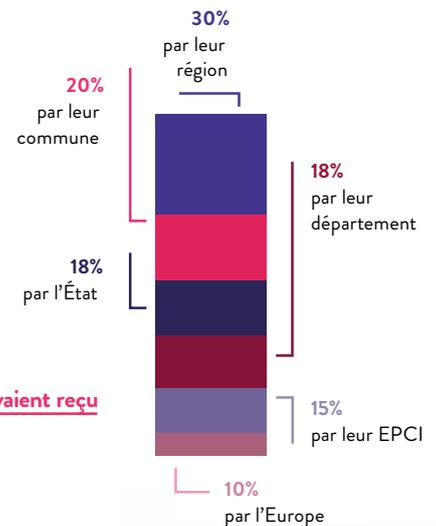
30% estiment la perte entre 25 000 et 100 000 €

15% estiment une perte > 100 000 €

3% estiment une perte > 1 000 000 €

PLUS DE **764** PERSONNES CONCERNÉES PAR LE CHÔMAGE PARTIEL ET **300** EMPLOIS DIRECTEMENT MENACÉS.

La majorité des lieux ont une partie de leur modèle économique sous forme de **subvention publique**.



A l'heure de la réponse des tiers-lieux au sondage, plus de 60% **des tiers-lieux n'avaient reçu aucune proposition de solution** de leur financeurs publics comme privés.



50% des répondants n'avaient pas plus de 2 mois de trésorerie en réserve au moment de répondre à l'étude d'impact.

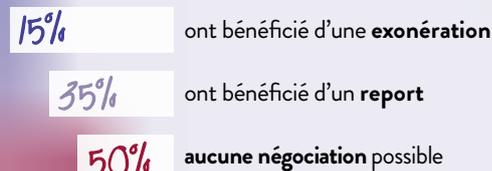
45% n'a pas de crédit en cours

55% a au moins 1 crédit en cours

Plus de la moitié des répondants ont **1 ou + crédits** en cours de remboursement. Ce qui affecte d'autant plus leurs charges mensuelles.

LE POIDS DES LOYERS

La grande majorité des tiers-lieux est locataire. Parmi ces tiers-lieux, **60%** le sont d'un bailleur privé, et **40%** d'un propriétaire public.



PARTIE 3

La mise en mouvement des réseaux

“

Qu'ils soient intercommunaux, départementaux, régionaux, nationaux ou thématiques, les réseaux de tiers-lieux concourent à appuyer le développement, la montée en compétences et la structuration des projets de tiers-lieux.

Centres de ressources et accompagnateurs ils favorisent les rencontres, le pair-à-pair et la mutualisation. Parlons à leur rencontre.

”

Tiers-lieux et territoires, le choc des cultures,
événement national organisé avec la
Compagnie des Tiers-lieux, Roubaix, 2020

Faire réseau pour passer à l'échelle et pérenniser le mouvement

En 2018, nous faisons le constat d'un « **écosystème encore dispersé mais dont les réseaux régionaux sont le centre de gravité** », soulignant ainsi le rôle essentiel joué par les réseaux de tiers-lieux dans l'émergence mais surtout le développement et la pérennisation des projets de tiers-lieux.

Les tiers-lieux ont cette capacité à s'organiser en réseaux, qu'ils soient thématiques ou territoriaux, afin de répondre à leurs besoins, de surmonter des difficultés, de diffuser leurs modèles ou encore de porter des projets à une plus grande échelle.

Ces réseaux ne peuvent se décréter et sont le fruit des coopérations entre tiers-lieux. Dès 2018 nous insistions sur le fait que « l'idée qui préside généralement est celle de laisser au maximum les tiers-lieux s'organiser par eux-mêmes et de les soutenir par des moyens très

variables ». **Cette tendance se confirme avec de nouveaux réseaux de tiers-lieux qui émergent, des réseaux existants qui se consolident et des dynamiques de rapprochement entre réseaux.** La vitalité des réseaux reflète le dynamisme de l'écosystème des tiers-lieux.

France Tiers-lieux travaille main dans la main avec ces réseaux afin de les soutenir dans leur rôle d'accompagnement et d'animation. Avec des réseaux thématiques pour lever les obstacles liés à des activités spécifiques, pour favoriser la reconnaissance de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers... Avec des réseaux régionaux pour développer l'accompagnement entre pairs, déployer des formations d'animateurs de tiers-lieux ou encore construire des outils communs et ressources partagées...

LES RÉSEAUX RÉGIONAUX L'ÉCHELON LE PLUS INDIQUÉ EN MATIÈRE D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Parmi les missions de France Tiers-lieux figure l'appui à la structuration des réseaux régionaux de tiers-lieux.

ACCOMPAGNEMENT, ENTRAIDE, ÉCHANGE ENTRE PAIRS

Les réseaux régionaux sont en capacité de remplir des fonctions d'entraide entre tiers-lieux, de partage de bonnes pratiques, de défense de leurs intérêts auprès des institutions et acteurs publics locaux, d'accompagnement à l'adaptation de leur modèle économique, à la refonte de leur offre de services, à l'identification de nouvelles sources de revenus...

Ces structures intermédiaires sont nécessaires aujourd'hui pour aider des tiers-lieux fragilisés par la crise et pour développer une offre d'accompagnement aux nombreux projets qui émergent.

Plus de 200 répondants au recensement 2020 ont déclaré avoir un projet de tiers-lieu « en cours », de nombreuses collectivités territoriales souhaitent voir émerger un tiers-lieu sur leur territoire, les incubateurs d'innovation sociale se remplissent de porteurs de projet de tiers-lieux... Sans ressources ni accompagnement en ingénierie, il est certain qu'un grand nombre de ces projets en germe risquent de ne pas voir le jour, de se transformer en coquilles vides ou encore de ne pas trouver un modèle de développement durable. **Les personnes les plus à même de participer à la transmission de cette ingénierie sont celles qui l'ont construite, qui la déploient depuis maintenant plusieurs années dans leurs tiers-lieux.**

UNE OFFRE PERTINENTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

L'échelle régionale apparaît comme la meilleure pour mutualiser des moyens entre tiers-lieux et développer une offre d'accompagnement adaptée. Cette offre peut se composer de formation, de conseils ponctuels, de prestations d'accompagnement ou encore d'outillage (fiches, ressources documentaires, outils techniques...).

Depuis un an, France tiers-lieux a constitué un réseau de référents régionaux composé d'une soixantaine de personnes, représentant près de 30 structures, qui sont des acteurs moteurs des réseaux, formels et informels, de tiers-lieux.

“

Les travaux de France Tiers-lieux ont constitué une bonne occasion de rapprocher l'ensemble des acteurs des tiers-lieux : institutions locales comme la Région et moteurs de réseaux de tiers-lieux tels que la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), le FunLab, le GIP Recia, Le théâtre des Minuits pour le réseau Alice (Association des lieux intermédiaires culturels).”

Chloé COLLIER, chargée de mission Politiques publiques et territoires, CRESS Centre-Val de Loire.

12 rencontres « Tête-à-tête de réseaux » ont permis à ces acteurs d'apprendre à se connaître, d'échanger sur leurs pratiques de réseaux, de partager leurs expériences, de valoriser l'apport essentiel des réseaux et de définir les besoins pour aller plus loin. En parallèle, France Tiers-lieux a lancé des dynamiques de rapprochement dans les régions où il n'y avait pas de réseaux.

Aujourd'hui l'enjeu est de passer de la mise en réseau informelle à des réseaux organisés et structurés, capables de produire des ressources partagées mais également de déployer une offre d'accompagnement et de formation à destination des tiers-lieux et porteurs de projet.

Des réseaux historiques comme la Coopérative des Tiers-Lieux, en Nouvelle-Aquitaine, ou encore la Compagnie des Tiers-Lieux, en Hauts-de-France, font office de modèles inspirants. **Retrouver les contacts des référents régionaux sur francetierslieux.fr/reseaux-regionaux**

✓ RECOMMANDATIONS

ACCÉLÉRER LA STRUCTURATION DES RÉSEAUX RÉGIONAUX DE TIERS-LIEUX : 1 RÉSEAU ORGANISÉ ET OUTILLÉ DANS CHAQUE RÉGION D'ICI 2022

France Tiers-lieux déploie en 2021, avec le soutien de la Fondation de France, un programme d'accélération de la structuration des réseaux régionaux de tiers-lieux pour sortir de l'échange informel de pratiques et développer une offre d'accompagnement et de formation adaptée aux besoins. L'objectif est de concrétiser les rapprochements initiés en 2020 et aboutir à la constitution de réseaux organisés.

L'appui porte sur :

- l'organisation de la gouvernance et du fonctionnement ;
- la définition de l'offre d'accompagnement et de formation ;
- la recherche d'un modèle économique et de financements.

Au-delà de cet accompagnement, **les réseaux régionaux ont besoin de budgets d'amorçage pour engager la dynamique de mutualisation et jouer pleinement leur rôle d'accompagnateur** pour les porteurs de projet et tiers-lieux existants.

Le phénomène des tiers-lieux a aujourd'hui pris une telle ampleur, avec plusieurs centaines de nouveaux porteurs de projets chaque année et des objectifs ambitieux de développement pour les tiers-lieux existants, que le soutien en ingénierie devient un enjeu stratégique. **L'État comme les Régions ont un rôle important à jouer pour soutenir l'amorçage et la stabilisation de ces dynamiques.** Ce qui a été réalisé pour les 'Hubs pour un numérique inclusif' – « têtes de réseau de l'inclusion numérique sur les territoires en charge de la coordination, de l'appui et de la formation des aidants numériques » - avec 500 000 € par région, doit être inspirant pour penser l'appui aux réseaux régionaux de tiers-lieux.

À la rencontre DES RÉSEAUX RÉGIONAUX DE TIERS-LIEUX

Normandie

UN RÉSEAU PORTÉ PAR LA RÉGION ET ANIMÉ PAR DES TIERS-LIEUX MOTEURS

Le réseau **Tiers-lieux Normandie** est né en 2018 de la rencontre entre 2 dynamiques concomitantes : le lancement par la Région d'une politique de soutien avec la labellisation « Tiers-lieux Normandie » et des coopérations entre tiers-lieux engagées par des tiers-lieux moteurs comme le **Wip** ou **Le Dôme**. Le réseau rassemble aujourd'hui plus de 50 tiers-lieux labellisés par la Région Normandie. Préalablement à l'octroi du label, la Région visite le tiers-lieu en compagnie de l'Aract (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) afin d'aider les porteurs de projets à intégrer, dès l'amont de leur projet, les enjeux de qualité de vie au travail, pour une offre de service qualitative, facteur de réussite.

Ce plan de soutien aux tiers-lieux fait partie de la stratégie numérique de la Région Normandie qui porte notamment comme objectifs le déploiement d'actions de sensibilisation aux enjeux du numérique, la médiation numérique et la transformation numérique des acteurs et des territoires. Dans ce cadre, la Région finance plusieurs projets de tiers-lieux et accompagne collectivités et porteurs de projets dans leur réflexion et réalisation. En outre, les membres du réseau organisent tout au long de l'année, des ateliers de partage d'expériences et d'entraide pour faciliter le développement d'activités des tiers-lieux.

[Retrouver le témoignage de la Région Normandie p.218](#)

Parmi ces tiers-lieux, **le WIP**, situé à Colombelles et initiateur d'un réseau informel, est engagé aux côtés de la Région et propose des parcours d'accompagnement des collectivités pour leurs projets de tiers-lieux. Le Wip organise également avec la Région des visites des lieux labellisés, documente et organise des tables rondes sur des thématiques spécifiques.

[Retrouver le portrait du WIP p.122](#)

Le Dôme, centre de sciences (CCSTI), tiers-lieu labellisé « Normandie connectée » et référent régional du RFFLabs (Réseau français des fablabs), mobilise l'ensemble des fablabs du territoire dans la dynamique et participe activement à l'animation du réseau.

[Retrouver l'action du Dôme pendant la crise p.172](#)

Bretagne

UN RÉSEAU BRETON DE TIERS-LIEUX EN CONSTRUCTION

Des rapprochements ont eu lieu en 2020 et une dynamique de création d'un réseau breton de tiers-lieux est en cours. Le projet a été lancé par 3 acteurs moteurs, Cols Verts, Coop'Eskemm et l'Hôtel Pasteur, désireux de développer les coopérations entre tiers-lieux. Au fil des rencontres avec les tiers-lieux de la région, un noyau dur s'est constitué, avec des représentants de la diversité des tiers-lieux :

- **Cols Verts**, association au service du développement de l'agriculture urbaine, porteuse du tiers-lieu La fabrique alimentaire du Blossne à Rennes, labellisé Fabrique de territoire en 2020 ;
- **Coop'Eskemm**, bureau d'études coopératif spécialisé dans les politiques publiques de jeunesse et qui expérimente des tiers-lieux dédiés aux enjeux de la jeunesse ;
- **L'Hôtel Pasteur**, tiers-lieu ouvert, modulable et évolutif dans les locaux de l'ancienne faculté dentaire Pasteur à Rennes.
- **Résovilles**, le centre de ressources de la politique de ville en Bretagne et Pays de la Loire ;
- **Les espaces de coworking de la région**, représentés notamment par la Cordée.

La démarche s'organise plus largement autour d'un comité de pilotage fondateur du réseau qui associe notamment la CRESS Bretagne qui a porté une démarche d'enquête régionale sur les tiers-lieux, les Fabriques de territoire bretonnes ainsi que des têtes de réseaux thématiques telles que le réseau des lieux culturels et intermédiaires, celui de la médiation numérique et des fablabs, des tiers-lieux nourriciers ou encore le réseau des cafés associatifs.

Ensemble, ils ont lancé à l'automne 2020 deux chantiers : d'une part, le développement d'une offre d'accompagnement et de formation au pilotage de tiers-lieux, et d'autre part, l'animation du réseau par une programmation de rencontres thématiques à travers la Bretagne et la réalisation d'une cartographie. Ces deux chantiers visent à opérationnaliser rapidement la structuration du réseau breton, ils se matérialisent également par la création d'une association de préfiguration au début de l'année 2021.

Atelier organisé par Cap Tiers-Lieux, Pays de la Loire

Pays de la Loire

UNE ANIMATION AU CROISEMENT DE DEUX DYNAMIQUES DE RÉSEAUX

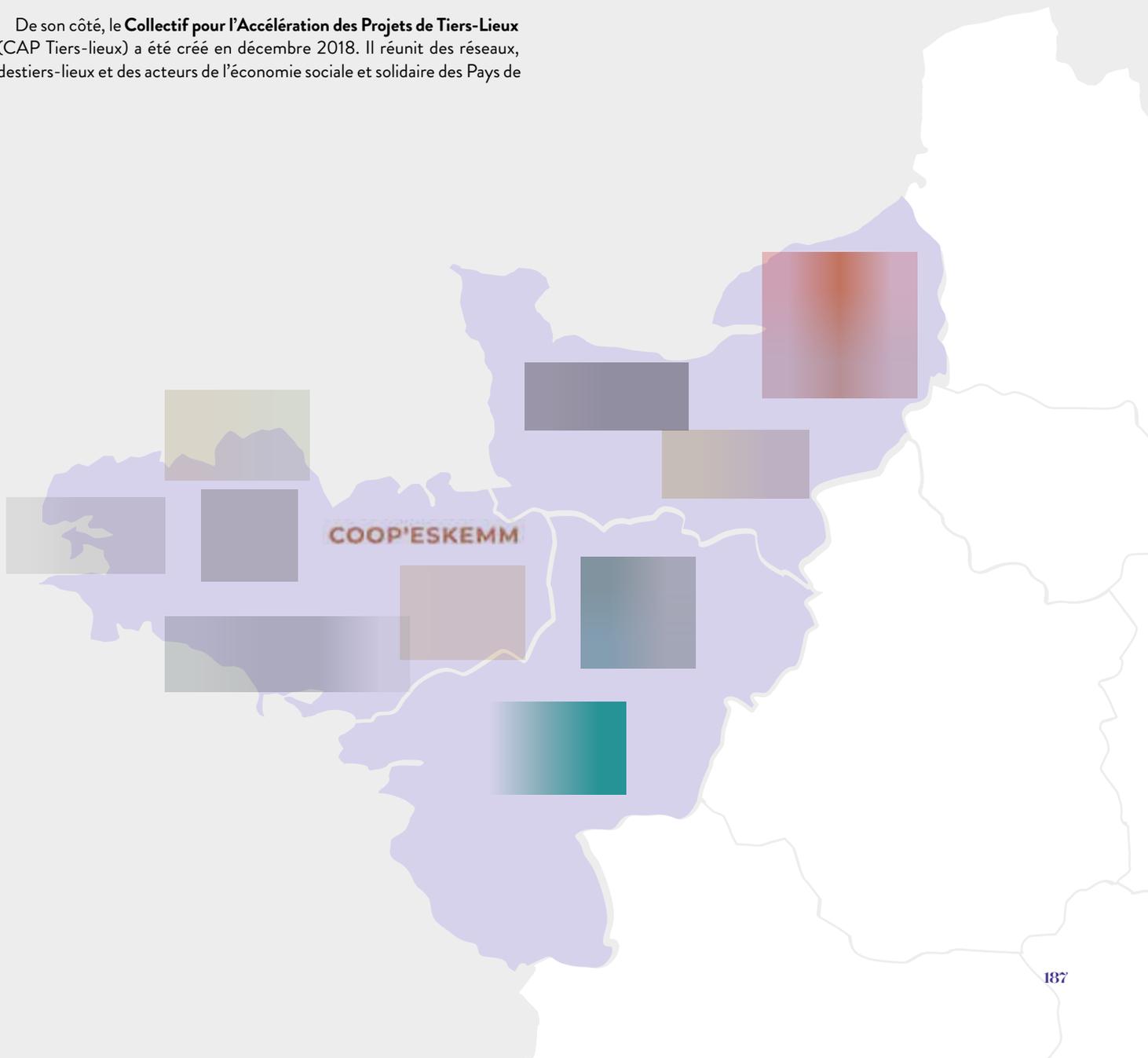
L'association PiNG et le collectif CAP Tiers-lieux, coordonné par la CRESS Pays de la Loire, contribuent conjointement à l'animation régionale du réseau des tiers-lieux de la Région Pays de la Loire. La cartographie des tiers-lieux en Pays de la Loire, réalisée par PiNG et entretenue conjointement par PiNG et Cap Tiers-lieux, recense plus de 100 tiers-lieux dans la région.

L'association PiNG produit des ressources partagées qui bénéficient à l'ensemble des tiers-lieux (articles, photos, podcasts, vidéos, veille...), à l'image des livres **Slow tech : déprogrammer l'obsolescence**, véritable mode d'emploi pour ceux qui souhaitent développer des ateliers de réparation citoyens, et **Plateforme C : fablab citoyen et pédagogique**, retour d'expérience sur 6 ans d'expérimentation. PiNG organise des événements de rencontre entre tiers-lieux mais également pour sensibiliser les collectivités. En tant que coporteur du Hub territorial pour un numérique inclusif CONUMM, PiNG participe activement à l'animation des réseaux de médiation numérique dans la région : tiers-lieux numériques, fablabs, hackerspaces... Le soutien aux tiers-lieux engagés dans des actions d'inclusion numérique fait partie intégrante des missions du Hub. [Retrouver le portrait de PiNG p.106](#)

De son côté, le **Collectif pour l'Accélération des Projets de Tiers-Lieux** (CAP Tiers-lieux) a été créé en décembre 2018. Il réunit des réseaux, destiers-lieux et des acteurs de l'économie sociale et solidaire des Pays de

la Loire. Ce collectif informel, animé par la CRESS, mutualise les énergies, expériences et expertises pour encourager l'essor des tiers-lieux de l'ESS ligériens. Le réseau déploie ainsi un ensemble d'actions visant à faciliter le développement et la pérennisation des tiers-lieux dans la région : rendez-vous information-conseil et accompagnement sur mesure ; formation « Piloter un tiers-lieu » en partenariat avec la Coopérative Tiers-lieux et formation « Les bases d'un projet de tiers-lieu » ; ressources partagées à l'image de la publication d'un **Panorama des tiers-lieux en Pays de la Loire** (2020) ; temps d'échanges entre pairs (organisation de rencontres régionales, départementales, thématiques). CAP Tiers-lieux propose également d'aider les partenaires (collectivités et financeurs) à s'approprier le sujet des tiers-lieux et à améliorer leurs compétences.

Le Conseil Régional a **interpellé PiNG et CAP Tiers-lieux** sur le développement des tiers-lieux en Pays de la Loire. C'est notamment grâce au travail de conviction, de sensibilisation et de promotion des tiers-lieux réalisé par ces acteurs que la Région a décidé de lancer fin 2020 un fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux, pouvant financer jusqu'à 75 000 € de dépenses de fonctionnement et 100 000 € de dépenses d'investissement. [En savoir plus sur cap-tiers-lieux.org](#)



Hauts-de-France

LA COMPAGNIE DES TIERS-LIEUX, UN RÉSEAU AVEC UN FONCTIONNEMENT CONTRIBUTIF

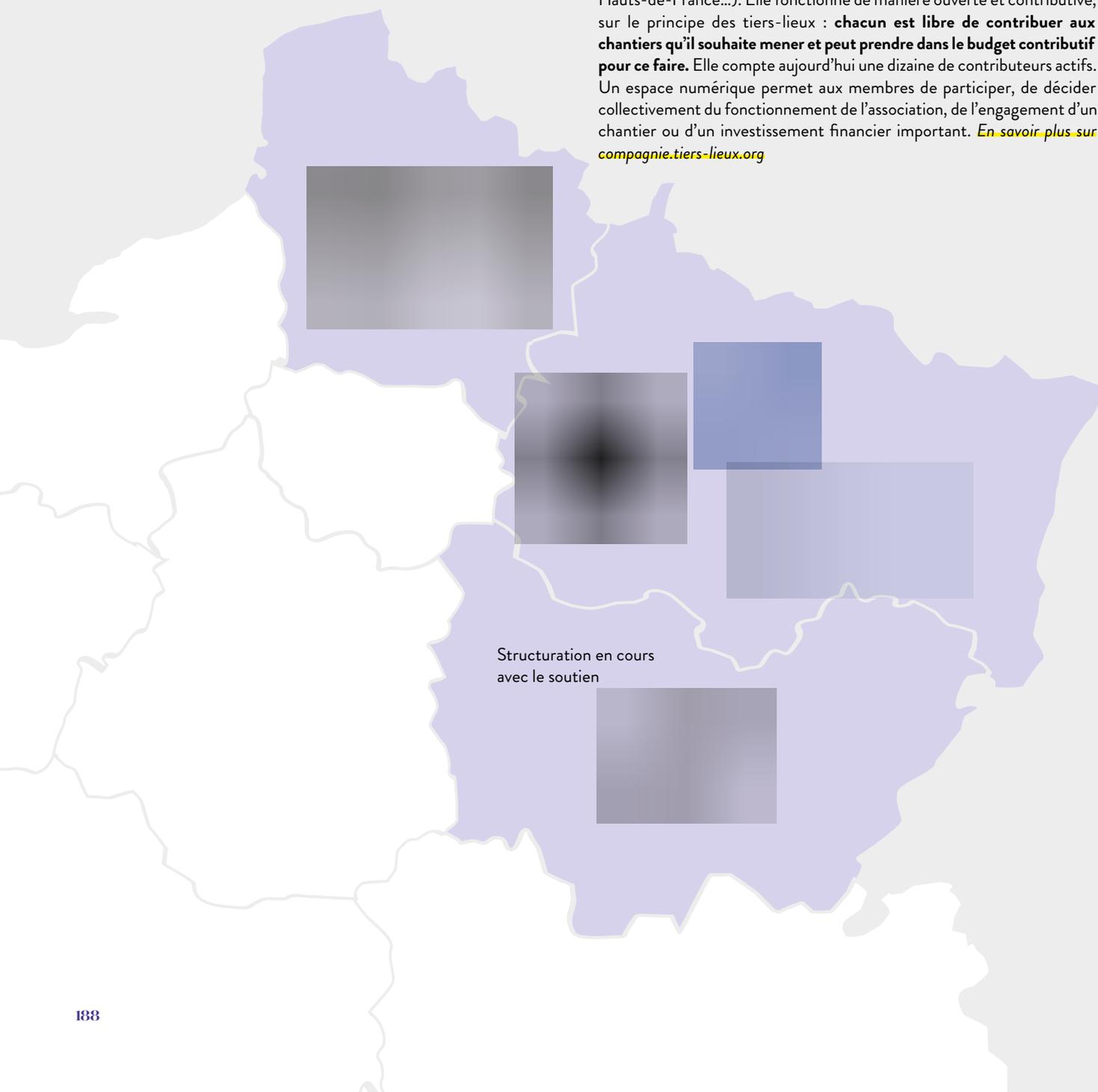
La **Compagnie des Tiers-lieux**, lancée officiellement en 2018, est la structuration formelle d'un réseau de tiers-lieux actifs depuis presque 10 ans sur le territoire des Hauts-de-France, en particulier autour de la métropole lilloise. Ce réseau a notamment été hébergé de manière informelle pendant plusieurs années au sein de l'ANIS et du réseau Catalyst, structures dédiées à l'innovation sociale et au numérique.

Soutenue initialement par la MEL (Métropole européenne de Lille) pour développer un programme d'animation et d'accompagnement au développement des tiers-lieux, la **Compagnie des Tiers-lieux est aujourd'hui reconnue comme un activateur essentiel du réseau des tiers-lieux en Hauts-de-France**. La cartographie des tiers-lieux réalisée par la Compagnie recense près de 180 tiers-lieux dans la région.

La Compagnie est pleinement engagée au service du développement des tiers-lieux de la région, à travers :

- la promotion des actions des tiers-lieux et évaluation des impacts ;
 - l'organisation d'événements et de temps d'échange ;
 - **des conseils aux porteurs de projet et du compagnonnage entre tiers-lieux** ;
 - l'animation d'un cercle de professionnels en mesure d'accompagner les lieux ;
 - des formations, en partenariat avec la Coopérative Tiers-lieux et avec l'Université polytechnique des Hauts-de-France ;
 - la sensibilisation des collectivités et des entreprises ;
 - le **développement de ressources communes partagées** (outils de gestion, cahier d'activités, Movilab, cartographie régionale...).
- Retrouver plus d'informations sur les communs des tiers-lieux p.258*

La Compagnie des Tiers-lieux est une association collégiale sans salarié, son modèle économique repose sur des prestations de formation, les contributions financières des tiers-lieux et des subventions (MEL, Région Hauts-de-France...). Elle fonctionne de manière ouverte et contributive, sur le principe des tiers-lieux : **chacun est libre de contribuer aux chantiers qu'il souhaite mener et peut prendre dans le budget contributif pour ce faire**. Elle compte aujourd'hui une dizaine de contributeurs actifs. Un espace numérique permet aux membres de participer, de décider collectivement du fonctionnement de l'association, de l'engagement d'un chantier ou d'un investissement financier important. *En savoir plus sur compagnie.tiers-lieux.org*



Grand Est

UNE DYNAMIQUE EMBRYONNAIRE DE RÉSEAU DE TIERS-LIEUX

Les liens entre tiers-lieux de la région Grand Est étaient ponctuels et se sont renforcés en 2020, jusqu'à constituer un réseau informel de tiers-lieux qui se réunit aujourd'hui autour d'une fois par mois.

Les acteurs locaux font régulièrement part de leurs besoins d'échange et d'entraide entre pairs, de la nécessité de travailler avec d'autres tiers-lieux. Pour pallier ce problème, France Tiers-lieux et des tiers-lieux moteurs, en particulier **Bliida**, **La Piscine** et **MeshWork**, ont mis en œuvre en 2020 des rapprochements entre tiers-lieux afin d'interroger l'intérêt de faire réseau en Grand Est et de travailler sur les caractéristiques que pourrait avoir un tel réseau. La dynamique s'est lancée autour de la rencontre "Tiers-lieux et Politique de la ville" qui a réuni 80 participants en janvier 2020 à La Piscine. Une journée de travail entre tiers-lieux « Faire réseau de tiers-lieux en Grand Est ? » devait avoir lieu en avril 2020 mais n'a pu se tenir en raison de la pandémie.

Le 4 octobre, l'organisation d'une journée sur les tiers-lieux par L'Îlot, tiers-lieu culturel en construction à Maxéville, a permis de réunir une dizaine de tiers-lieux de la région. L'ensemble des personnes présentes ont souligné l'intérêt d'échanger entre tiers-lieux et de travailler plus largement à la structuration d'un réseau possédant des moyens pour agir. La rencontre a lancé une dynamique de structuration de ce réseau avec la création d'espaces d'échange entre tiers-lieux (une mailing list et un canal de messagerie instantanée) et la définition d'objectifs communs : organiser des visioconférences régulières, mobiliser l'ensemble des tiers-lieux, préparer une journée de travail d'ici avril 2021 pour définir les missions et la forme du réseau.

La Région Grand Est a mis en place un appel à manifestation d'intérêt visant à soutenir la création et le développement de tiers-lieux, avec un financement pouvant aller jusqu'à 80 000 € par projet. Pour l'instant, la Région n'a pas de politique de soutien dédiée à l'animation du réseau ou à l'accompagnement en ingénierie des tiers-lieux et porteurs de projet. Le dialogue a néanmoins été ouvert début 2021 entre la Région et le réseau en construction.

Bourgogne-Franche-Comté

UNE DYNAMIQUE IMPULSÉE PAR LA RÉGION AUTOUR DES TIERS-LIEUX NUMÉRIQUES

La **Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC)** défend le développement des tiers-lieux depuis plusieurs années avec pour objectif d'étendre, de développer et d'animer le réseau des tiers-lieux sur le territoire. Ainsi, en parallèle du règlement d'intervention permettant de soutenir les projets de tiers-lieux, un premier travail d'animation du **réseau de tiers-lieux a été initié en 2017**. Porté par la Région, il a principalement consisté à favoriser l'interconnaissance entre tiers-lieux et à travailler avec les tiers-lieux sur leurs besoins communs. La Région a organisé des temps de rencontre entre tiers-lieux et déployé une plateforme d'échanges pour permettre aux agents, élus, acteurs de la médiation numérique et des tiers-lieux d'aborder ensemble les enjeux numériques. Véritable point de ralliement et espace de travail collectif, initialement dédiée aux sujets numériques, elle sert aujourd'hui d'autres thématiques.

La Région BFC pilote aujourd'hui l'animation du réseau qui se construit autour de la **charte régionale du réseau des tiers-lieux**, co-écrite en 2018 avec les acteurs du territoire. Elle permet de définir les valeurs partagées et les engagements des membres du réseau. En parfaite collaboration avec la mission régionale pour la médiation numérique (MedNum BFC), le Hub territorial pour un numérique inclusif, qui a joué un rôle moteur dans la co-animation de ce réseau, **engage la structuration régionale du réseau des tiers-lieux. Pour ce faire, il va s'appuyer sur une association de préfiguration créée dès le 1^{er} trimestre 2021**. Au-delà de l'organisation d'une gouvernance clairement identifiée pour le réseau, l'association va permettre d'accueillir un poste dédié à l'animation et d'accompagner l'usage du fonds régional pour le développement des tiers-lieux qui a été inscrit dans le plan d'accélération de l'économie par la Région BFC. [Retrouver le témoignage de la Région Bourgogne-Franche-Comté p.218](#)

Visite de La Condition Publique, dans le cadre de la rencontre annuelle organisée avec La Compagnie des Tiers-Lieux.

Centre-Val de Loire

DES RÉSEAUX THÉMATIQUES SOUTENUS PAR LA RÉGION

En Centre-Val de Loire, plusieurs dynamiques de rapprochements entre tiers-lieux cohabitent. Les rapprochements semblent s'être faits par rapport aux types d'activités et aux sujets traités par les tiers-lieux : coworking ; fabrication et inclusion numérique ; économie sociale et solidaire ; tiers-lieux culturels et lieux intermédiaires et indépendants.

Un réseau d'espace de coworking a été constitué et est animé par le **GIP Recia** (Région Centre interactive). Le GIP Recia, consortium d'acteurs dont font partie l'État, la Région et 3 conseils départementaux, est le centre de ressources régional du numérique. Il contribue à l'aménagement numérique du territoire ainsi qu'au développement des usages numériques. C'est dans ce cadre que le GIP a entrepris le recensement des espaces de coworking de la région ainsi que l'organisation de temps d'échange entre ces lieux. Le réseau régional **#CoworkingCVL** a émergé de ces rencontres, il rassemble aujourd'hui 35 espaces de coworking et a permis de mettre en place le **Cowork'Pass**, qui permet à un coworker de travailler dans un autre espace lors de ses déplacements pour 10 € par jour. 21 espaces de coworking ont accepté d'utiliser le Cowork'Pass.

Un collectif régional de makers, de fablabs et de makerspaces s'organise, notamment grâce à l'impulsion du **FUNLab de Tours**, tiers-lieu labellisé Fabrique numérique de territoire en 2019. Le FUNLab a des liens avec de nombreux fablabs de la région, il est d'ailleurs le référent régional du RFFLabs. En 2019, le GIP Recia, le RFFLabs et le FUNLab ont organisé une rencontre entre fablabs pour entamer la constitution d'un réseau régional de fablabs. La pandémie de Covid a ralenti la formalisation de cette dynamique, mais a réuni les makers de la région autour de la fabrication de matériel médical en urgence. Le FUNLab a joué un rôle important en documentant les actions des makers pendant le premier confinement et en assurant des fonctions de coordination de la fabrication locale de visières et de masques.

La **CRESS Centre-Val de Loire** a entrepris en 2019 une démarche visant à accompagner de nouveaux tiers-lieux et à développer un réseau des tiers-lieux dédiés à l'ESS dans la région. Cette démarche s'est notamment matérialisée par la publication du document « Repères pour... Connaître les tiers-lieux en Centre-Val de Loire » et l'organisation d'ateliers de travail entre tiers-lieux. Une cartographie des tiers-lieux dédiés à l'ESS a également été réalisée, permettant de recenser plus de 75 tiers-lieux ESS dans la région.

Parallèlement, les lieux intermédiaires et indépendants locaux ont officialisé la création du réseau **ALiCe (Association des lieux intermédiaires indépendants du Centre)**, avec pour objectif d'accompagner le développement des lieux de coopération culturelle dans la région. **Le théâtre des Minuits** en est un des membres cofondateurs et un élément moteur contribuant à la gestion, la vie et à l'animation du réseau.

La **Région Centre-Val de Loire** a mis en place une politique de soutien aux projets de tiers-lieux, notamment à travers un appel à projet FEDER-FSE : « Expérimentations autour de la création, de l'accompagnement et de l'animation des tiers-lieux innovants en Centre-Val de Loire ». Par ailleurs, **la Région a bien identifié le besoin de soutenir la mise en réseau des tiers-lieux pour permettre leur mutualisation, favoriser**

l'accompagnement entre pairs et faire émerger des projets communs. La Région s'est donc engagée fin 2020 à appuyer les différentes dynamiques de réseaux de tiers-lieux, en favorisant leur rapprochement afin d'éviter l'éparpillement : cette démarche s'est matérialisée en décembre 2020 par l'organisation d'une journée qui a réuni la totalité des mouvances et des tiers-lieux. L'envie de travailler ensemble est là et la préfiguration d'un réseau régional de tiers-lieux est lancée, via **la création d'une association de préfiguration ou s'appuyant sur une structure existante.**

Île-de-France

PLUSIEURS DYNAMIQUES DE RÉSEAUX

En Île-de-France, plusieurs réseaux de tiers-lieux cohabitent et coopèrent. Les réseaux se différencient essentiellement par les activités qu'ils proposent et les sujets abordés : fablabs et makerspaces, espaces de coworking, tiers-lieux tournés vers l'innovation sociale, tiers-lieux tournés vers la culture... La diversité s'explique également par le très grand nombre de tiers-lieux dans la région, ce qui rend plus difficile l'interconnaissance et la coopération. France Tiers-lieux échange ainsi avec plusieurs réseaux : **À+ C'est Mieux, Le Collectif des Tiers-Lieux, Actes if, Fab City et le référent du RFFLabs en Île-de-France.** Des rapprochements entre réseaux s'opèrent pour répondre aux besoins des porteurs de tiers-lieux ou autour de projets communs.

Le Collectif des Tiers-lieux est un réseau de tiers-lieux franciliens créé en décembre 2015 afin de promouvoir les tiers-lieux, de présenter leurs spécificités, d'accroître leur fréquentation et de réfléchir à l'évolution du mouvement. Le réseau s'est notamment formalisé et développé grâce à un financement de la Région pour un projet d'outil répertoriant les tiers-lieux d'Île-de-France. Les efforts du réseau se sont principalement concentrés sur la mise en place de cette plateforme commerciale visant à donner davantage de visibilité à l'ensemble des tiers-lieux de la région.

À+ C'est Mieux est un collectif regroupant les travailleurs des tiers-lieux qui, depuis 2018, compte une cinquantaine d'animateurs de communautés et gestionnaires d'espaces. Créé suite à un DLA

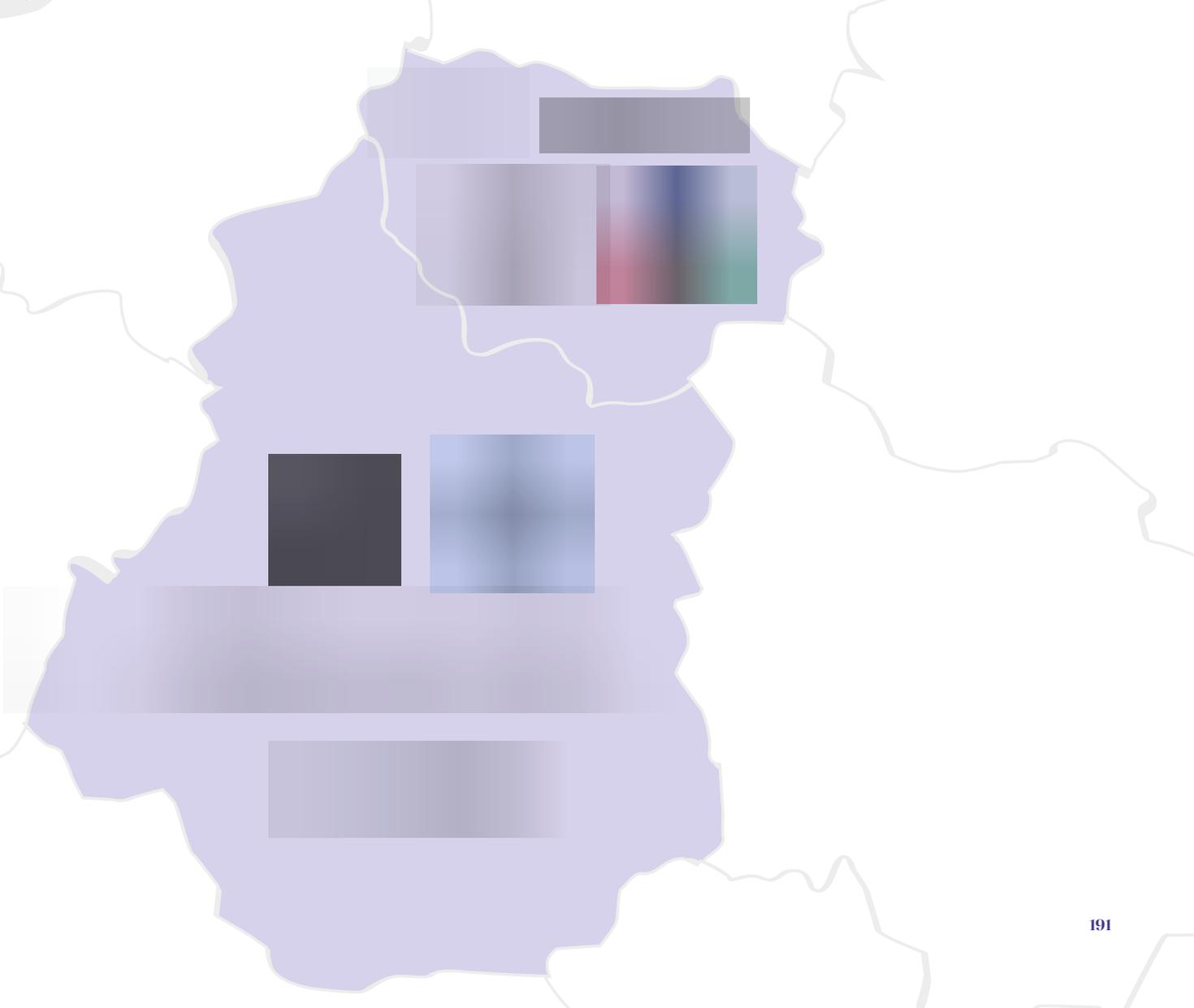
(dispositif local d'accompagnement) demandé par 5 tiers-lieux franciliens souhaitant coopérer, son objectif est de créer une communauté de pratiques favorisant les échanges et la mutualisation, pour lutter contre le phénomène d'isolement subi lorsque l'on gère et anime un tiers-lieu. Une trentaine de tiers-lieux franciliens est aujourd'hui engagée dans la dynamique. Le réseau est en développement et, après 2 ans de préfiguration et d'interconnaissance, s'est constitué en association le 15 janvier 2021. À+ C'est Mieux a lancé plusieurs groupes de travail (formation, outils mutualisés, écologie et durabilité...) et organise régulièrement des temps d'échange entre tiers-lieux et porteurs de projet : apéro des tiers-lieux, cafés virtuels ou encore un tour des tiers-lieux permettant de découvrir tous les tiers-lieux du réseau.

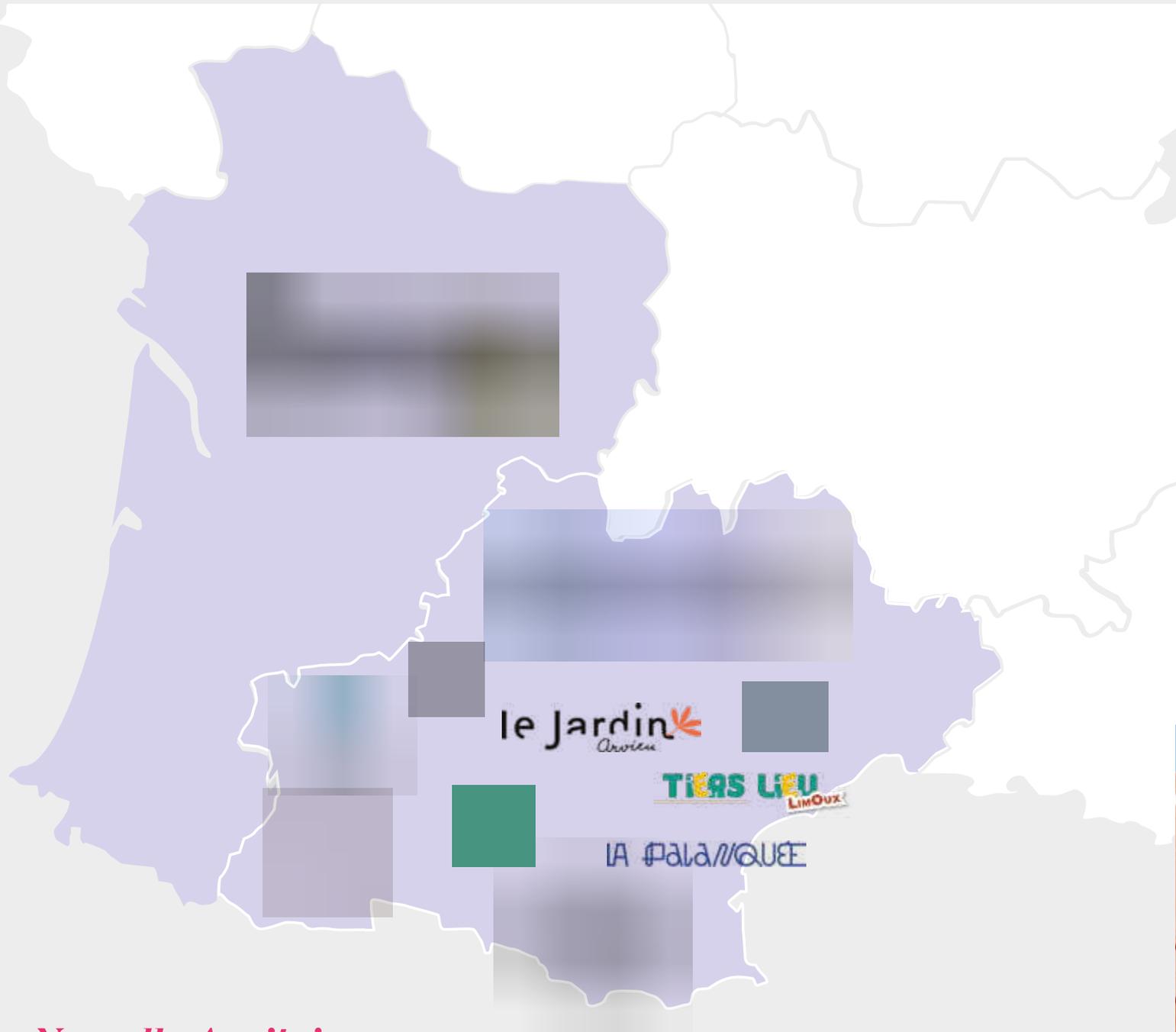
Actes if est un réseau spécialisé dans l'accompagnement des lieux artistiques et culturels indépendants d'Île-de-France. Créé en 1996 par la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC), il réunit aujourd'hui 31 lieux artistiques et culturels indépendants pour encourager leur coopération. Le réseau se définit comme un espace de réflexion collective sur les enjeux du secteur artistique et culturel indépendant, avec la volonté de participer à la coconstruction des politiques publiques. Le réseau organise des temps d'échange et favorise le partage d'expériences et de savoirs. Actes if propose également de l'accompagnement de projets, des services mutualisés, par exemple pour la gestion de la paie, et un fonds de solidarité financière, créé en 2010

pour permettre aux membres de bénéficier facilement de prêts à court terme. Mains d'Œuvres à Saint-Ouen est un des lieux moteurs du réseau. [Retrouver le portrait de Mains d'Œuvres p.124](#)

Fab City Grand Paris, créé en janvier 2017, est un réseau local de makers en tout genre (créateurs, designers, architectes, agriculteurs urbains, fablabs...) qui expérimentent de nouvelles façons de fabriquer la ville, s'appuyant sur l'économie circulaire et collaborative. Il s'inscrit dans le cadre de la « Fab City Global Initiative », lancée par le fablab de Barcelone en 2014 et qui vise à explorer des moyens innovants de créer la ville de demain. Fab City Grand Paris réunit plusieurs tiers-lieux autour de projets de fabrication, de recherche et d'expérimentation. Il a développé le projet Fab City Store qui regroupe créateurs et tiers-lieux pour mutualiser des moyens et organiser des moments de vente des fabrications, accéder à des formations et de l'accompagnement, obtenir une identité et une communication commune marquantes, misant sur les circuits courts, le local ou encore la fabrication distribuée.

La Région Île-de-France a mis en place des financements dédiés au développement de tiers-lieux, avec notamment un appel à projets d'aide à la création de tiers-lieux, mais n'a pas de politique de soutien consacrée à l'animation de réseaux ou à l'accompagnement en ingénierie des porteurs de projet. [Retrouver le témoignage de la Région Île-de-France p.218](#)





Nouvelle-Aquitaine

LA COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX, 10 ANS D'ACCOMPAGNEMENT DES TIERS-LIEUX

La **Coopérative Tiers-lieux** est le réseau régional des tiers-lieux néo-aquitains. Le projet de la Coopérative Tiers-lieux est né en 2010 d'un collectif constitué de créateurs et animateurs de tiers-lieux, réunis pour partager leurs expériences avec d'autres porteurs de projet et pour accompagner les nouvelles formes de travail. La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec la Coopérative Tiers-lieux depuis 2011 pour soutenir le développement des tiers-lieux. Une politique régionale qui a permis de passer de 2 tiers-lieux en 2010 à 40 projets en 2013, pour arriver à près de 300 tiers-lieux en 2020. Un partenariat qui se poursuit pour garantir la pérennité de ces projets et permettre le maillage du territoire en tiers-lieux.

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la Coopérative Tiers-lieux est composée d'une centaine de sociétaires, en premier lieu les salariés de la coopérative et une partie des tiers-lieux de la région, mais également des partenaires, des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat, des établissements proches de l'éducation, des organismes touristiques, scientifiques, culturels... Actuellement, elle compte 9 salariés et une trentaine de formateurs partout en France.

La **Coopérative Tiers-lieux**, c'est aujourd'hui plus de 10 ans d'accompagnement des tiers-lieux via : une offre de voyages apprenants ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage ; des journées de codéveloppement entre tiers-lieux ; des entretiens-conseils ; des ressources documentaires à destination des porteurs de projet et des collectivités territoriales ; des contenus pédagogiques ; la formation certifiante « Piloter un tiers-lieu ».

Le soutien de la Région permet à la Coopérative de dédier du temps à l'accompagnement des porteurs de projet, de produire les ressources partagées, d'organiser des événements de sensibilisation et de suivre attentivement l'évolution de la dynamique des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine. Le reste de l'activité de la Coopérative se partage entre des prestations d'accompagnement (grands comptes, collectivités territoriales, ONG...) et de la formation.

Retrouver le portrait de la Coopérative Tiers-lieux p.34 et le témoignage de la Région Nouvelle-Aquitaine p.218

Occitanie

RÉGION ET TIERS-LIEUX MOBILISÉS POUR FAIRE VIVRE LE RÉSEAU

La Région Occitanie a créé en 2018 le label “Tiers-lieux Occitanie” avec pour objectif de soutenir le développement des espaces de coworking et de coopération, des fablabs et des tiers-lieux dédiés à la médiation numérique. Le label est un outil de promotion des tiers-lieux, il garantit une qualité d'accueil et de services ainsi que des conditions de travail conformes à la législation. Il apporte également un soutien financier aux tiers-lieux labellisés, 5000 € par an par tiers-lieu pendant 3 ans. La création de fablabs est financièrement accompagnée beaucoup plus fortement, pendant 3 ans, à hauteur de 50% de l'investissement et de 70%, puis 50% puis 20% de certains coûts de fonctionnement. **Tous les tiers-lieux labellisés sont engagés à signer la charte du réseau et à participer à la vie du “Réseau Tiers-lieux Occitanie”, dénommé ResO, animé par l'agence régionale de développement économique AD'OCC.** Missionnée par la Région dans ce rôle, AD'OCC anime une plateforme digitale où sont recensés tous les fablabs et les tiers-lieux labellisés, facilite les échanges et partages d'expériences, organise des rencontres, événements et manifestations avec les tiers-lieux labellisés. Plusieurs rencontres du ResO ont eu lieu en 2020, une semaine commune de journées portes ouvertes des tiers-lieux occitans a été organisée en octobre 2020.

À l'invitation de France Tiers-lieux, une douzaine de tiers-lieux de la région, notamment des “Fabriques de Territoire” lauréates de l'AMI de l'État et reconnues comme tiers-lieux ressources sur leur territoire, se sont rapprochés en 2020 pour s'impliquer davantage dans une animation et des partages d'expérience entre pairs, à l'instar des réseaux de tiers-lieux dans d'autres régions. **La Palanquée** (Sète), **La Halle Tropisme** (Montpellier), **Station A** (Rodez), **Les Imaginations Fertiles** (Toulouse), **le tiers-lieux 21** (Nîmes), le Tiers lieu de Limoux, le **Jardin d'Arviu**, ainsi que **La Mêlée**, Hub territorial pour un numérique inclusif en Occitanie, et le **RedLab**, réseau réunissant plus de 30 fablabs d'Occitanie, ont ainsi proposé à Ad'OCC d'animer des groupes de travail thématiques. Ils ont été lancés lors d'une rencontre par visio organisée par AD'OCC le 26 janvier 2021 et ouverte pour la première fois, à la demande des pairs, aux fabriques de territoire occitanes non labellisées par la Région. 6 groupes de travail ont démarré avec une cinquantaine de tiers-lieux : l'inclusion numérique ; tiers-lieux et pouvoirs publics ; accompagnement à l'émergence et mutualisation ; communication ; animation et programmation dans les tiers-lieux ; les tiers-lieux, enjeu pour les entreprises.

Retrouver les portraits de la Halle Tropisme p.36, de La Palanquée p.170, du Jardin d'Arviu p.233. En savoir plus sur agence-adocc.com/adocc/les-reso-by-adocc

Auvergne-Rhône-Alpes

UN RÉSEAU RÉGIONAL EN CONSTRUCTION MAIS DÉJÀ ACTIF

France Tiers-lieux a travaillé avec **Cédille Pro** (réseau de la Drôme) et **La Trame** (réseau de l'Ardèche) afin de lancer la constitution d'un groupe de tiers-lieux moteurs pour la structuration d'un réseau régional en Auvergne-Rhône-Alpes. Les 2 réseaux départementaux ont pu apporter leurs compétences et leur expérience de réseau local de tiers-lieux. Très vite, un noyau de tiers-lieux moteurs s'est constitué avec le **Lab01**, Fabrique numérique de territoire à Ambérieu-en-Bugey ; le **CREFAD Loire**, Fabrique de territoire à Saint-Etienne ; la **MYNE**, tiers-lieu libre et open source ; la **Cordée**, opérateur de plusieurs espaces de coworking en France et représentant du réseau **Coworking Grand Lyon** ; **Co'Alpin**, réseau de coworking de Haute-Savoie, Savoie et Isère.

Aujourd'hui ce sont plus de 30 tiers-lieux qui ont l'occasion d'échanger et de construire ensemble leur réseau régional. Plusieurs rencontres ont eu lieu jusqu'à atteindre le rythme d'une réunion de travail mensuelle. Si le réseau n'est pas encore structuré de manière formelle, il fonctionne déjà avec 5 groupes de travail lancés depuis septembre : Formation (pour les porteurs de projet mais aussi pour les lieux déjà ouverts) ; « Coworking partout » pour développer la démobilité ; Formation des élus et agents publics ; Fête du télétravail en AURA ; Ticket télétravail.

Deux réseaux départementaux moteurs :

La Trame est un réseau de 26 tiers-lieux en Ardèche créé à l'initiative du Pays de l'Ardèche méridionale. La Trame est un support pour la promotion, le développement et la mise en réseau des espaces de coworking et des tiers-lieux en Ardèche. Il propose des outils d'accompagnement pour répondre aux besoins des tiers-lieux et valoriser leurs activités.

Cédille Pro est le réseau drômois, dont la mission est de promouvoir le développement des espaces de travail collaboratifs en milieu rural et périurbain. C'est le tiers-lieu Le Moulin Digital qui anime Cédille Pro depuis 2014 grâce au soutien du département. Le réseau fait connaître les tiers-lieux, valorise leurs spécificités et leurs apports, accompagne le développement du télétravail en tiers-lieux, mutualise des outils et compétences pour les tiers-lieux... Dans une logique d'insertion professionnelle, le réseau embauche des animateurs afin de les mettre à disposition des tiers-lieux. [Retrouver le portrait du Moulin Digital p.32](#)
[En savoir plus sur latrame07.fr](#)

Sud Provence-Alpes-Côtes d'azur

UN RÉSEAU EN COURS DE CONSTRUCTION

Le réseau est en cours de construction, sous l'impulsion du hub territorial pour un numérique inclusif de la région Sud : le **Hub du Sud**. La raison d'être du Hub du Sud est la consolidation de l'offre de médiation numérique sur l'ensemble du territoire et la mise en cohérence des politiques publiques territoriales en matière d'inclusion numérique.

Par construction, ce hub est composé de structures qui font pleinement partie de l'écosystème des tiers-lieux, telles que :

- **Zinc**, centre de création des arts et des cultures numériques fondé en 1998 à la Friche Belle de Mai à Marseille, tiers-lieu culturel emblématique au rayonnement international et labellisé Fabrique numérique de territoire ;

- **Urban Prod**, association fondée en 1998, actrice historique de la médiation numérique et culturelle à Marseille et fondatrice du tiers-lieu MarsMediaLab, lieu d'expérimentation, d'enseignement, de fabrication, dédié aux humanités numériques, labellisé Fabrique numérique de territoire ;
- **Adrets**, Association pour le développement en réseau des territoires et des services, qui œuvre depuis 20 ans pour un meilleur accès des services publics en milieu rural. Le réseau animé par l'Adrets compte plus de 100 lieux à l'échelle du massif alpin français : des MSAP, des espaces de médiation numérique et des tiers-lieux situés au sein de l'arc alpin ;
- **Arsenic PACA**, Association régionale de soutien aux espaces numériques de l'information et de la communication ;
- **Anonymal**, association d'animation et de médiation sociale et culturelle via l'outil audiovisuel et les technologies de l'information et de la communication, à l'origine du tiers-lieu La Maison Numérique à Aix-en-Provence, labellisé Fabrique numérique de territoire ;
- **Fabrique Numérique de Territoire Sainte-Marthe**, portée par la SCIC TETRIS à Grasse (06). Animée par un centre de recherche en sciences sociales, la dynamique collective explore les pistes de la transition écologique territoriale.

Ces acteurs ont lancé une dynamique de structuration d'un réseau de tiers-lieux, en commençant par favoriser les rencontres et le partage d'expériences entre tiers-lieux. Plusieurs rencontres et ateliers de travail se sont tenus en 2020 et ont permis d'accroître ce premier cercle de contributeurs, avec des acteurs comme La Fruitière Numérique (Lourmarin-84), Mode 83 (Draguignan-83) et bien d'autres, notamment les Fabriques de territoire labellisées en région Sud.

Aujourd'hui, la feuille de route du Hub du Sud relative aux tiers-lieux est soutenue par la préfecture de région. Le réseau projeté entend s'appuyer sur les compétences de l'ensemble des lieux parties prenantes, notamment ceux labellisés Fabriques de territoires, pour co-construire, partager et déployer de manière distribuée une culture et des actions communes.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient certains projets de tiers-lieux sous l'angle de l'innovation et de la médiation numérique, avec notamment le label « Sud Labs : lieux d'innovation et de médiation numérique en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur » et son appui financier jusqu'à 25 000 € par projet. Celui-ci a permis d'aider 100 lieux de médiation numérique sur tout le territoire, parmi lesquels de nombreux tiers-lieux. Pour l'instant la Région n'a pas de politique de soutien dédiée à l'animation du réseau ou à l'accompagnement en ingénierie des tiers-lieux. C'est ici que le Hub du Sud s'est saisi de ce sujet, élargissant le cercle des acteurs historiques de la médiation numérique qui se reconnaissent dans l'appellation tiers-lieu. [En savoir plus sur hubdusud.fr](#)

Corse

UNE FABRIQUE DE TERRITOIRE QUI CRÉE DES LIENS ENTRE LES TIERS-LIEUX CORSES

Il n'y a pas de réseau corse de tiers-lieux structuré. Le territoire corse compte actuellement une dizaine de tiers-lieux, principalement des fablabs et des espaces de coworking.

À défaut de réseau organisé, le **tiers-lieu Palazzu Naziunale** de l'université de Corse, labellisé Fabrique de territoire en 2020, joue pleinement son rôle de tiers-lieu ressource et crée des liens entre les tiers-lieux corses. [Retrouver le portrait du Fab Lab Corti au sein du Palazzu Naziunale p.173](#)

Mobilisé très tôt pour faire face à la pandémie, le **Fab Lab Corti** et l'université de Corse se sont rapidement et spontanément retrouvés à fédérer et coordonner le mouvement des makers corses, Makers Uniti,

pour approvisionner en visières de protection tous les professionnels exposés aux risques de contamination. Cette dynamique, provoquée par la crise, a permis de développer les liens entre fablabs et a démontré un peu plus l'intérêt d'un réseau organisé de tiers-lieux, capable de porter des projets communs.

La Collectivité de Corse soutient le développement des tiers-lieux et a conscience du potentiel des coopérations entre tiers-lieux. [Retrouver le témoignage de la Collectivité de Corse p.211](#)

De bonnes bases qui semblent ouvrir des perspectives pour la structuration d'un réseau corse de tiers-lieux dans les années à venir.



Guyane

UNE FABRIQUE DE TERRITOIRE QUI ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX

Il n'y a pas de réseau de tiers-lieux structuré en Guyane. Il existe actuellement 3 fablabs, 1 atelier de menuiserie collaborative et 2 espaces de coworking dans la région, d'autres projets sont en gestation. **Manufact est le premier tiers-lieu créé sur le territoire. Labellisé Fabrique numérique de territoire en 2019, il est un véritable moteur pour la dynamique des tiers-lieux locaux.**

Bien que les interactions entre tiers-lieux soient réduites, du fait de leur nombre restreint et de leurs créations récentes, Manufact organise des échanges et transmet des informations et ressources à l'ensemble des tiers-lieux existants, afin de les aider dans leur développement. Manufact conseille et accompagne les porteurs de projet de tiers-lieux en Guyane et au Suriname. Depuis 2019, l'association a été sollicitée pour accompagner l'émergence de 7 tiers-lieux : fablab éducatif dans le musée Villa Zapakara, tiers-lieu culturel à Cayenne, fablab mobile en container, fablab du lycée de Balata, projet de fablab Station K porté par le Centre spatial guyanais...

[Retrouver le portrait de Manufact p.60](#)

Réunion

DES TIERS-LIEUX EXISTANTS ENGAGÉS POUR SOUTENIR LES PROJETS ÉMERGENTS

Il n'y a pas de réseau de tiers-lieux structuré à La Réunion, notamment car le territoire compte peu de tiers-lieux ouverts (3 tiers-lieux recensés et 5 projets en cours).

Les 3 tiers-lieux existants participent au développement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion, ils ont déclaré mettre en place des actions d'accompagnement pour d'autres porteurs de projet de tiers-lieux, proposant conseils, orientation, accueil des élus, et appui aux demandes de subventions :

Vavang'Art, un tiers-lieu centré sur les arts, l'artisanat et le patrimoine ; **RunFablab**, porté par l'association Solidarnum, tiers-lieu dédié à l'inclusion numérique ; **La Raffinerie**, tiers-lieu écoculturel en développement sur la friche de l'ancienne usine sucrière de Savanna, à Saint-Paul (plus de 1700 m² de bâtiment et 6600 m² de terrain).

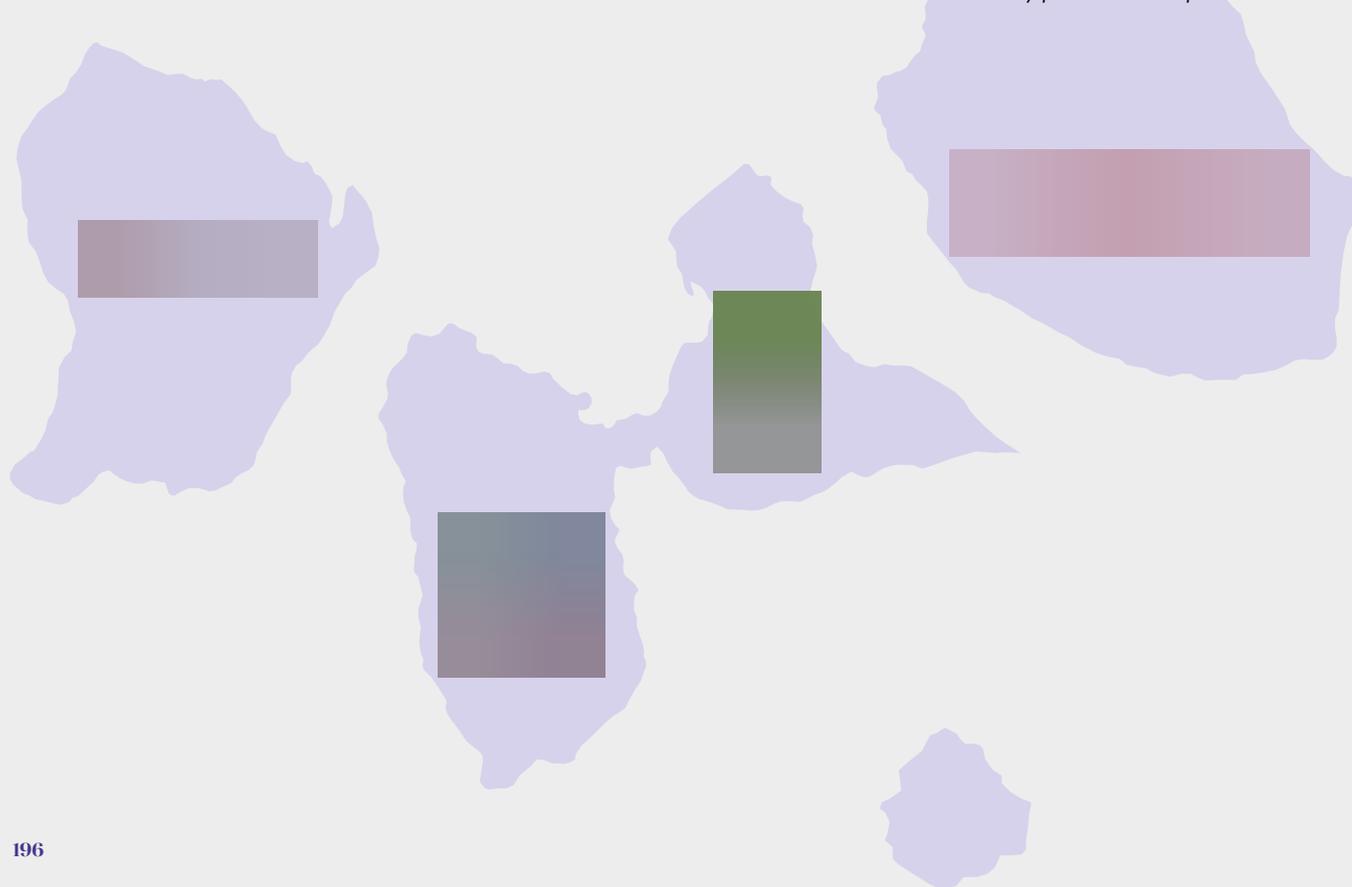
Guadeloupe

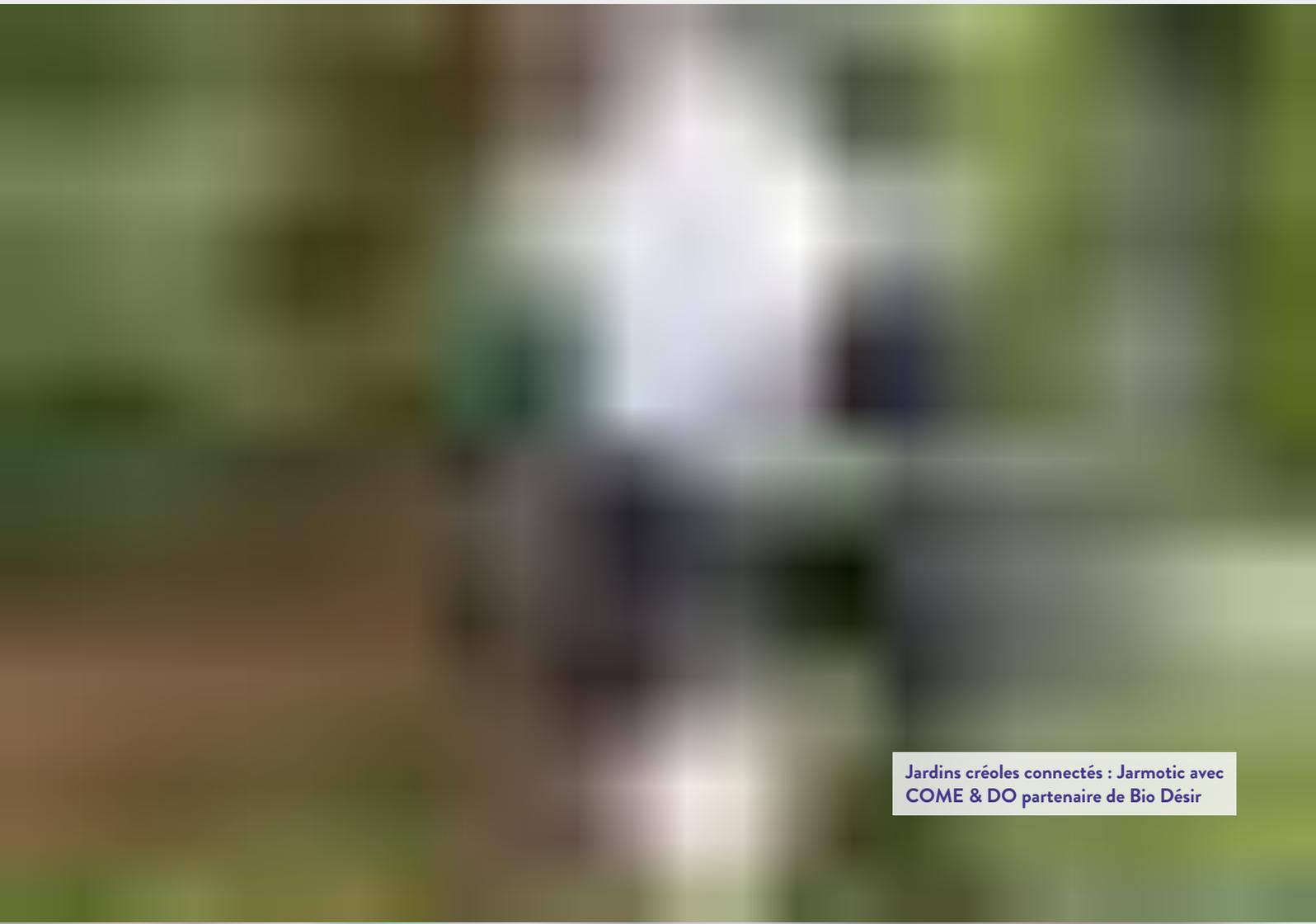
UN HUB NUMÉRIQUE ET UN FABLAB MOTEURS POUR DÉVELOPPER LE MAILLAGE EN TIERS-LIEUX

Il n'y a pas de réseau de tiers-lieux structuré en Guadeloupe, notamment car le territoire compte peu de tiers-lieux ouverts (2 tiers-lieux recensés et 3 projets en cours).

Bio Désir, qualifié de « think & do tank » œuvre depuis 2015 dans la médiation numérique et le développement territorialisé, principalement dans le Sud Basse-Terre. En tant que « think tank », Bio Désir cherche à éveiller les consciences à la richesse et aux potentialités immenses de valorisation et de développement territorial durable liées à la biodiversité, aux patrimoines, et aux ressources naturelles et humaines de la Guadeloupe. Il accompagne différents publics dans la mise en place de méthodes d'apprentissage, de collaboration et d'innovation s'appuyant sur les technologies numériques. En tant que « do tank », l'association développe et contractualise des partenariats avec les entreprises et institutions locales pour développer ces projets.

Le **Fablab de Jarry** est le premier hackerspace des Antilles. Créé en 2013 par des technophiles bénévoles qui aiment expérimenter, il permet aux habitants de Guadeloupe de transformer et réparer des objets. Les 60 membres du tiers-lieu espèrent pouvoir étendre leur fablab en plusieurs lieux sur toute la Guadeloupe pour en ouvrir l'accès à tous. [Retrouver l'action du Fablab de Jarry pendant la crise p.176](#)





Jardins créoles connectés : Jarmotic avec
COME & DO partenaire de Bio Désir



Tiers-lieux de Gourbeyre, boîte à outil, Fabrique
de territoire et tête de réseau en Guadeloupe

DES RÉSEAUX THÉMATIQUES NATIONAUX

Il existe une grande diversité de tiers-lieux, néanmoins certaines spécialités, certains types d'activités spécifiques se démarquent : tiers-lieux dédiés à l'inclusion numérique, espaces de création culturelle, lieux d'apprentissages et d'éducation...

En fonction de leur spécialisation, les tiers-lieux peuvent avoir des besoins différents, rencontrer des difficultés particulières et ainsi chercher à nouer des coopérations avec d'autres tiers-lieux du même type.

Cela explique l'existence et l'importance des réseaux thématiques nationaux qui rassemblent des tiers-lieux partageant les mêmes ambitions, des activités similaires et des valeurs communes.

Comme nous l'évoquions déjà dans le rapport de 2018, ces réseaux se distinguent en fonction de 2 critères :

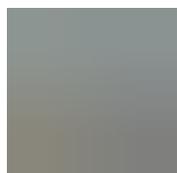
- **leur(s) objectif(s)** : militantisme, prosélytisme, communication, accompagnement technique, partage de ressources, documentation... ;
- **l'angle par lequel ils abordent le sujet des tiers-lieux, leur**

« **spécificité** » : DIY (do-it-yourself), innovation ouverte, télétravail, biens communs, développement durable, fablab, coworking, mouvement makers, éducation, culture...

Depuis 2018, les réseaux nationaux existants ont continué leur développement et un nouveau réseau a vu le jour, dédié aux espaces collaboratifs d'apprentissage et aux liens entre tiers-lieux et éducation : l'association Tiers-lieux Edu.

Enfin, notre perception de l'écosystème des tiers-lieux a légèrement évolué et s'est affinée depuis 2018. Les acteurs du mouvement des lieux intermédiaires et indépendants, qu'on peut sans nul doute qualifier de tiers-lieux dédiés à l'expérimentation et la création artistique, ne s'étaient pas identifiés lors de la mission coworking, probablement car ils ne se sentaient pas concernés par les entrées coworking et numérique qui coloraient la mission. Aujourd'hui, le réseau **ArtFactories/AutresParts (AF/AP)** et les réseaux locaux de lieux intermédiaires nous apparaissent comme des acteurs essentiels pour accompagner le développement des tiers-lieux en France, en particulier les espaces ayant une dimension artistique et culturelle forte.

À la rencontre DES RÉSEAUX THÉMATIQUES



LA COMMUNAUTÉ DES TIERS-LIEUX LIBRES ET OPEN SOURCE

La communauté des Tiers-lieux Libres et Open Source (TiLiOS) continue de débattre, d'échanger et de partager, en particulier via le groupe Facebook TiLiOS. Plusieurs membres de la communauté ont participé à la dynamique de refonte de Movilab et de relance de la dynamique contributive, soutenue par France Tiers-lieux et la Compagnie des Tiers-lieux.

Pour en savoir plus sur la refonte de Movilab, voir p.258

Pour rappel, TiLiOS réunit des personnes qui s'intéressent aux tiers-lieux pensés comme communs et qui travaillent à répertorier les communs, construire un espace de rencontres et d'échanges, proposer de l'aide, accompagner l'émergence de ce type de tiers-lieux. Movilab, « capital informationnel des tiers-lieux », est le site réunissant la connaissance (ouverte et en français) la plus riche sur les tiers-lieux (gouvernances, métiers, créations, outils, dispositifs...). *En savoir plus sur movilab.org/wiki/Tiers_Lieux_Libres_et_Open_Source*



LE RÉSEAU FRANÇAIS DES FABLABS

Créé en 2016, le Réseau français des fablabs (RFFLabs) rassemble une centaine de membres, principalement des fablabs, mais également des partenaires et acteurs proches des fablabs ou du mouvement makers. Le RFFLabs poursuit son action pour :

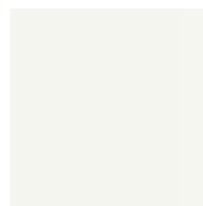
- contribuer à structurer et animer la communauté des fablabs à l'échelle nationale ;
- favoriser le partage de bonnes pratiques et leur adaptation locale ;
- construire une base documentaire et une expertise collective reconnue (culture professionnelle) ;
- défendre les intérêts de la communauté lorsqu'un niveau d'intervention et de coordination national s'avère nécessaire.

Depuis le rapport de 2018, le RFFLabs a publié son Livre blanc, fruit d'un travail d'enquête et d'analyse réalisé en 2017 et 2018 par le conseil scientifique du RFFLabs. Il s'appuie sur un questionnaire détaillé auquel 59 structures ont répondu en 2018 et est complété des apports des membres du réseau. Ce Livre blanc dresse le panorama des fablabs : fonctionnements, administration et gouvernance des structures étudiées, activités proposées, modèles économiques et positionnement des fablabs du réseau par rapport au niveau international.

Le RFFLabs s'est particulièrement mobilisé pendant la crise pour appuyer les fablabs et les makers engagés dans la fabrication de matériel médical en urgence. Le RFFLabs a régulièrement publié des

recommandations à destination des fablabs pour éviter les dérives et risques sanitaires. Le réseau a participé activement à la coordination des différents groupes de makers pour faciliter la circulation des bonnes informations, des modèles de masques et visières à produire, ou encore pour aider à l'approvisionnement en matières premières. La crise sanitaire a conduit le RFFLabs à mettre en place un réseau de référents régionaux afin de faciliter la mise en relation et la coordination, au niveau local, des makers et fablabs engagés dans la fabrication de matériel médical en urgence. Ces référents régionaux étaient chargés de la coordination des fablabs au niveau régional, de la documentation des initiatives et du recueil d'informations. Le RFFLabs s'appuie désormais sur ce réseau de référents régionaux pour son fonctionnement.

Pour en savoir plus sur la mobilisation des makers et fablabs pendant la crise, voir p.167. En savoir plus sur fablab.fr



TIERS-LIEUX EDU

L'association Tiers-lieux Edu a été créée en 2018 suite à Fab14EDU (conférence mondiale des fablabs) par des enseignants, des fabmanagers et des acteurs de l'éducation populaire afin de soutenir le développement de la culture des tiers-lieux dans l'éducation. Au sein de l'institution scolaire, la dynamique tiers-lieux contribue à créer des espaces de pluridisciplinarité et de collaboration avec les acteurs du territoire. Beaucoup d'enseignants se sont ainsi saisis de cette dynamique de façon plus ou moins isolée et sont engagés dans Tiers-lieux Edu pour favoriser l'essaimage de ces modes de faire.

L'association réunit aujourd'hui des enseignants qui ont créé des tiers-lieux dans leur établissement scolaire et des espaces collaboratifs d'apprentissage hors établissements scolaires, avec pour objectifs :

- **faire communauté** : mailler un écosystème de compétences, projets, espaces, au-delà des périmètres (territoriaux, disciplinaires, institutionnels, etc.) ;
- **produire** : impulser des projets en commun avec la communauté éducative ;
- **faire émerger un patrimoine informationnel commun** : partager des valeurs, des méthodes, des outils, des ressources et des pratiques, concevoir des processus de documentation pour inspirer et valoriser ;
- **essaïmer** : accompagner des projets de tiers-lieux éducatifs et les projets dans les tiers-lieux éducatifs par le partage de ressources et d'expériences entre pairs ;
- **faire le lien avec la recherche** : permettre le déploiement de recherche sur et en lien avec les tiers-lieux éducatifs et les espaces de fabrication.

Tiers-lieux Edu a mis en place un forum qui est devenu l'espace d'échange de la communauté des tiers-lieux éducatifs. La carte réalisée par Tiers-lieux Edu recense près de 70 tiers-lieux éducatifs. Des résidences

contributives entre tiers-lieux éducatifs sont régulièrement organisées, dans différentes régions, afin de favoriser les échanges, d'identifier les points bloquants et les pistes de solution, de travailler sur des projets communs. Tiers-lieux Edu a également lancé la démarche « Fabrique ton matériel pédagogique », visant à fabriquer dans toute la France des outils pédagogiques en développant les liens entre enseignants et tiers-lieux.

Pour en savoir plus sur les tiers-lieux éducatifs et « Fabrique ton matériel pédagogique », voir p.41. En savoir plus sur forum.tiers-lieuxedu.org



COWORKINFRANCE

Actipole21, réseau d'espaces de coworking, est devenu CoworkinFrance. Son objectif reste de contribuer au développement et à la promotion des espaces de travail partagés et de coworking. Face à la méconnaissance ou parfois la réticence des entreprises, CoworkinFrance souhaite offrir des garanties sur la qualité des espaces de coworking de son réseau, notamment avec le label qualité C3 (centre collaboratif connecté). Il compte aujourd'hui 62 adhérents et près de 150 espaces de coworking labellisés C3. *En savoir plus sur coworkinfrance.org*



LE MOUVEMENT DES LIEUX INTERMÉDIAIRES ET INDÉPENDANTS

Les lieux intermédiaires et indépendants sont des lieux d'art et de culture collaboratifs et expérimentaux, dont les espaces de travail sont construits pour et par les démarches artistiques et d'actions culturelles. Nés en marge des institutions, ces lieux sont souvent liés aux mouvements culturels alternatifs et implantés dans des bâtiments désaffectés ou des friches. Ces friches culturelles et autres laboratoires citoyens de fabrication culturelle se développent très fortement au début des années 2000 avec des politiques publiques ambitieuses de soutien à ces projets, notamment en réponse au rapport Lextraire de 2001 et aux travaux sur les « nouveaux territoires de l'art ». Ce n'est qu'en 2014 que ces lieux se réunissent et prennent officiellement le nom de « lieux intermédiaires et indépendants », à travers la création de la CNLII (Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants).

La CNLII (Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants)

La CNLII regroupe plus de 150 lieux intermédiaires et indépendants qui ont signé la charte et sont inscrits sur la cartographie nationale. La communauté des lieux intermédiaires se constitue par l'engagement réciproque de ses membres à travers la signature d'une charte, selon un principe d'autodétermination. En rejoignant cette communauté, chaque lieu s'engage depuis son territoire à documenter ses pratiques et à contribuer à la vie du réseau des lieux intermédiaires. Des forums nationaux et des assemblées régionales sont organisés pour encourager et faciliter ces échanges, produire des ressources en partage et participer au renouvellement des politiques publiques.

Les objectifs de la CNLII :

- construire et porter une parole collective forte ;
- favoriser les regroupements régionaux ;
- mutualiser les différentes ressources d'information, de communication et d'action ;
- développer les partenariats avec l'ensemble des mouvements issus de la société civile partageant les valeurs de la charte ;
- œuvrer à l'élaboration de politiques publiques, nationales et locales s'inspirant d'un mouvement artistique et culturel porteur de nouvelles exigences démocratiques ;
- lutter contre la privatisation des villes, du vivant et de la connaissance ;
- défendre une logique du commun, au niveau des territoires et de leurs usages, du savoir et de sa faculté à être partagé. *En savoir plus sur cnlii.org*



AF/AP (ArtFactories/AutresParts)

AF/AP est issu de la fusion en 2007 de 2 associations : AutresParts, groupe de recherche/action fondé en septembre 2000, en septembre 2000 et porteur du rapport Lextraire, et ArtFactories, centre de ressources à l'échelle européenne sur les friches artistiques créé en 2002. AF/AP est aujourd'hui l'un des principaux animateurs de la CNLII et constitue le centre de ressources des lieux intermédiaires et indépendants. AF/AP a ainsi pour objectif l'accompagnement et la documentation de ces lieux, des initiatives qui visent à transformer les rapports entre arts, territoires et société.. Le réseau AF/AP mobilise les porteurs de projet, acteurs culturels, réseaux professionnels, collectivités territoriales, élus... qui se reconnaissent dans le travail de l'association et en partagent les ambitions. *En savoir plus sur autresparts.org*

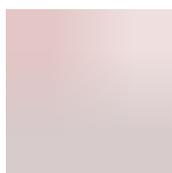
LES OPÉRATEURS NATIONAUX

Opérateurs engagés dans le développement de tiers-lieux hybrides

CI-DESSOUS NOUS PROPOSONS UNE ACTUALISATION DE LA LISTE DES OPÉRATEURS NATIONAUX QUE NOUS AVIONS RÉALISÉE EN 2018

Ce sont des acteurs nationaux qui se positionnent comme de véritables opérateurs de tiers-lieux. Ils mettent en avant leur capacité à créer et animer des communautés et leur volonté de créer des lieux de collaboration, de rencontre et d'expérimentation. Ces acteurs ont encore des difficultés à se développer en dehors des métropoles et des grandes villes. Certains développent des formations et des formes d'accompagnement pour essayer leur modèle.

Ils ont ouvert depuis 2018 près d'une trentaine de tiers-lieux en France. Ils contribuent ainsi fortement au développement des tiers-lieux en France. Ils ont également participé à la diffusion des savoir-faire des tiers-lieux, à la promotion de ces dynamiques via le développement de nouvelles formations, la production de ressources pédagogiques et l'accompagnement de porteurs de projet.



ETIC FONCIÈREMENT RESPONSABLE

« Etic crée, finance et gère des espaces de bureaux et de commerces partagés, à loyers et charges modérés, dédiés aux acteurs du changement sociétal, et à haute qualité sociale et environnementale. »

10 centres Etic sont désormais ouverts en France, à Paris, Nanterre, Lille, Lyon et Castres. Soit 2 lieux supplémentaires par rapport à 2018. Etic propose son accompagnement à des porteurs de projet de tiers-lieux, notamment sur la partie immobilière et la gestion du lieu.

[En savoir plus sur etic.co](http://En.savoir.plus.sur.etic.co)



MAKE ICI

« Nous pensons que fabriquer ici est bénéfique pour tous, c'est pour cela que nous développons Make ICI, le premier réseau de manufactures collaboratives et solidaires en ville. Notre mission : permettre à une génération d'entrepreneurs makers de vivre de leur passion. »

5 manufactures collaboratives en France à Montreuil, Marseille, Nantes, dans le Morvan et, en partenariat avec l'Afpa, au Puy-en-Velay. Make ICI a ouvert 2 manufactures supplémentaires depuis 2018 et a développé une offre de formation aux métiers de la fabrication artisanale et/ou numérique.

[En savoir plus sur makeici.org](http://En.savoir.plus.sur.makeici.org)



PLATEAU URBAIN

« Coopérative d'urbanisme temporaire, Plateau Urbain propose la mise à disposition d'espaces vacants pour des acteurs culturels, associatifs, et de l'économie sociale et solidaire. »

Plateau Urbain a géré et animé plus d'une vingtaine d'espaces depuis 2018. L'occupation a pris fin pour un bon nombre d'entre eux mais d'autres se sont lancés. 13 espaces sont actuellement en activité à Lyon, Bordeaux, Marseille, Paris et sa banlieue, soit 4 de plus qu'en 2018. Plateau Urbain a également développé de nouveaux projets : création de la coopérative Base Commune pour racheter des locaux en rez-de-chaussée d'immeuble et y proposer des occupations à impact social ; développement d'une plateforme, « Commune mesure », pour mesurer l'impact des tiers-lieux.

[En savoir plus sur plateau-urbain.com](http://En.savoir.plus.sur.plateau-urbain.com)



YES WE CAMP

« Nous concevons nos projets comme des "espaces communs temporaires", dont la qualité est d'augmenter les réciprocitys naturelles entre êtres humains et acteurs habitant un même environnement. Pour cela, nous nous attachons à contrer les entraves caractéristiques des villes aujourd'hui : les coûts trop élevés qui empêchent la mixité, les sentiments de défiance et d'impuissance, et plus globalement la fragmentation professionnelle, sociale et spatiale... »

Une trentaine de projets menés et 7 projets en cours, majoritairement à Paris et Marseille. Yes We Camp a lancé en 2019 le diplôme universitaire « Espaces communs : conception, mise en œuvre et gestion », en partenariat avec l'université Gustave Eiffel. [En savoir plus sur yeswecamp.org](http://En.savoir.plus.sur.yeswecamp.org)



SINNY & OOKO

« Depuis 1992 nous nous acharnons à faire renaître des lieux abandonnés en créant de nouvelles façons de consommer, se divertir, et partager. »

Gérant et animateur de 4 tiers-lieux en Île-de-France, Sinny & Ooko a lancé en 2019 le Campus des tiers-lieux, programme d'incubation qui vise à accompagner des porteurs de projet et à faciliter l'ouverture de 30 tiers-lieux par an.

[En savoir plus sur sinnyooko.com](http://En.savoir.plus.sur.sinnyooko.com)

Les opérateurs d'espaces de coworking

Parmi les acteurs du coworking, on retrouve des entreprises spécialisées dans la gestion immobilière, certaines sont même devenues des opérateurs internationaux du coworking. Néanmoins, pour une partie d'entre elles, l'activité est principalement centrée sur la location d'espaces et la communauté est peu animée, passant derrière l'optimisation immobilière, ce qui ne correspond pas à la définition de ce qu'est un tiers-lieu. La location d'espaces de travail partagés étant beaucoup moins rentable économiquement en dehors des métropoles, ils se concentrent, à quelques exceptions près, dans les métropoles. **Nous avons fait le choix de donner une vision exhaustive des acteurs du coworking sans porter de jugement sur les types d'activité et spécificités de chacun.**



LA CORDÉE

« La Cordée est née d'un constat : les travailleurs autonomes sont de plus en plus nombreux, et pourtant souvent très seuls. Et d'une volonté : celle de combattre cette solitude. Comment ? En créant une communauté joyeuse et bienveillante, où l'on prend plaisir à travailler ensemble. »

10 espaces de coworking répartis dans toute la France, à Paris, Lyon, Nantes, Rennes et Annecy. Par rapport à 2018, La Cordée a donc ouvert 2 espaces de coworking supplémentaires et a développé une offre de formation, « Créer un espace de coworking », qui s'adresse aux porteurs de projet et aux collectivités territoriales. [En savoir plus sur la-cordee.net](http://en.savoir.plus/sur/la-cordee.net)



LA RUCHE

« La Ruche est un réseau d'espaces de travail collaboratifs dédiés à l'innovation sociale. »

9 Ruches en France (Paris et sa banlieue, Bordeaux, Montpellier, Saint-Nazaire, Lahage, Santerre), avec des activités de coworking mais également d'incubation d'innovations sociales. [En savoir plus sur la-ruche.net](http://en.savoir.plus/sur/la-ruche.net)



REMIX COWORKING

« Le Remix Coworking est une communauté unique d'entrepreneurs et de créatifs. C'est aussi un état d'esprit, une culture, une façon d'être et de partager. »

4 espaces de coworking à Paris et 1 espace en Seine-et-Marne. Un espace en cours d'ouverture à Saclay. Remix se définit comme une communauté de travailleurs et porte une attention particulière à l'intégration des nouveaux arrivants et à la vie de la communauté. Remix a ainsi lancé

« Superconnected », pour permettre aux indépendants et télétravailleurs isolés, qui ne sont pas en capacité d'être coworker, de rejoindre la communauté et ainsi de disposer d'un espace d'échange et de rencontres.

[En savoir plus sur remixcoworking.com](http://en.savoir.plus/sur/remixcoworking.com)

KWERK

« Bureaux thérapeutiques, transparence, programme wellness, accès multicentre, événements business, tout est pensé pour les membres. PME, TPE, équipes projet, indépendants, start-up, rejoignez une communauté bienveillante et créative. »

5 espaces de coworking répartis entre Paris et La Défense, soit un espace supplémentaire par rapport à 2018. [En savoir plus sur kwerk.fr](http://en.savoir.plus/sur/kwerk.fr)



NOW COWORKING

« Notre coworking est organisé pour vivre autrement le travail, pour être un lieu collaboratif. »

7 espaces de coworking à Paris, Lyon, Lille, Rouen, Marseille et Bordeaux. Now Coworking a ainsi ouvert 4 nouveaux espaces de coworking depuis 2018. [En savoir plus sur now-coworking.com](http://en.savoir.plus/sur/now-coworking.com)



MORNING (GROUPE BAP)

« Chez Morning, nous créons des espaces de coworking et de travail à Paris, du mobilier et des expériences pour que chacun puisse passer une bonne journée de travail. »

Avec 27 espaces de coworking à Paris et en proche banlieue et plus de 6000 coworkers, Morning dispose de la plus grande communauté de coworkers de France. Depuis 2018, Morning a ainsi ouvert 8 espaces de coworking supplémentaires et a développé de nouvelles activités, à l'image de la création de mobilier de bureau fabriqué en France et écoresponsable. [En savoir plus sur morning.fr](http://en.savoir.plus/sur/morning.fr)



ANTICAFÉ

Créé en 2013, Anticafé a développé 10 cafés coworking, paiement au temps passé sur place et boissons offertes, en France.

[En savoir plus sur anticafe.eu](http://en.savoir.plus/sur/anticafe.eu)



RELAIS D'ENTREPRISES

« Relais d'Entreprises offre, au plus près de l'habitat, des bureaux meublés au design soigné avec une connexion Internet haut débit sur des territoires ruraux situés en zones rurales et périurbaines. »

Relais d'Entreprises proposent aux territoires qui veulent un espace de télétravail son accompagnement à travers 3 offres : une étude territoriale de dimensionnement de l'espace en fonction du potentiel du territoire ; l'adhésion à un réseau d'affiliés afin de bénéficier de la visibilité du réseau et d'outils ; des prestations d'animation afin d'améliorer la fréquentation de l'espace. 53 espaces dédiés au télétravail et au travail à distance sont aujourd'hui affiliés au réseau Relais d'Entreprises.

[En savoir plus sur \[relais-entreprises.fr\]\(http://relais-entreprises.fr\)](http://En.savoir.plus.sur.relais-entreprises.fr)



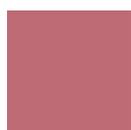
IWG (REGUS, HQ ET SPACES)

Leader français et international des espaces de travail flexibles et du coworking, avec plus de 3400 sites dans 120 pays et une stratégie d'accélération à travers le développement d'un programme de franchise. IWG compte aujourd'hui 120 espaces de coworking en France, principalement à Paris et dans les grandes villes. [En savoir plus sur \[regus.com\]\(http://regus.com\)](http://En.savoir.plus.sur.regus.com)



WEWORK

WeWork compte 859 sites de coworking répartis dans 151 villes et 38 pays. En France, WeWork compte 15 espaces de coworking, tous situés à Paris. [En savoir plus sur \[wework.com\]\(http://wework.com\)](http://En.savoir.plus.sur.wework.com)



NEXITY

La marque Blue Office lancée par Nexity, qui avait ouvert 5 espaces de coworking en 2014, n'a pas fonctionné et a été abandonnée par l'entreprise. En contrepartie, Nexity est devenue actionnaire majoritaire du groupe BAP (Bureaux à Partager) et donc de sa filiale Morning.

[En savoir plus sur \[nexity.fr\]\(http://nexity.fr\)](http://En.savoir.plus.sur.nexity.fr)

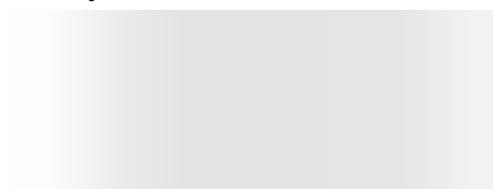


WOJO

« Des espaces de travail qui s'adaptent à vos besoins. »

Issu d'une joint-venture entre Bouygues Immobilier et AccorHotels, Wojo exploite 9 sites à Paris et 2 à Lyon, sur des superficies allant de 4000 à 10 000 m². Wojo a également déployé plus de 300 « Wojo Spots », petits espaces de coworking dans des hôtels et des lieux existants, pour permettre à ses membres de travailler partout en France.

[En savoir plus sur \[wojo.com\]\(http://wojo.com\)](http://En.savoir.plus.sur.wojo.com)



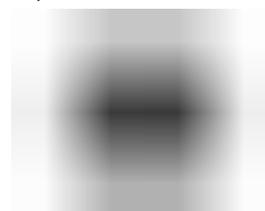
STOP & WORK PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS, ORANGE ET REGUS

La filiale Stop & Work a été créée pour développer et gérer des espaces de télétravail. Stop & Work exploite 11 espaces de télétravail en Île-de-France (première et deuxième couronne de Paris). [En savoir plus sur \[stopandwork.com\]\(http://stopandwork.com\)](http://En.savoir.plus.sur.stopandwork.com)

STARTWAY

Près de 35 espaces de coworking, principalement à Paris, mais également à Bordeaux, Lyon et Rennes. Un réseau d'espaces de coworking qui est issu du partenariat entre La Poste Immo, filiale immobilière du Groupe La Poste, et Startway, l'un des principaux acteurs du coworking en Île-de-France.

[En savoir plus sur \[start-way.com\]\(http://start-way.com\)](http://En.savoir.plus.sur.start-way.com)



WELLIO

Covivio, précédemment Foncière des Régions, a lancé en 2018 son offre de « proworking » (coworking pour les professionnels) et exploite 7 espaces de coworking en France, à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille.

[En savoir plus sur \[wellio.com\]\(http://wellio.com\)](http://En.savoir.plus.sur.wellio.com)

PARTIE 4

Les élus locaux en première ligne

“

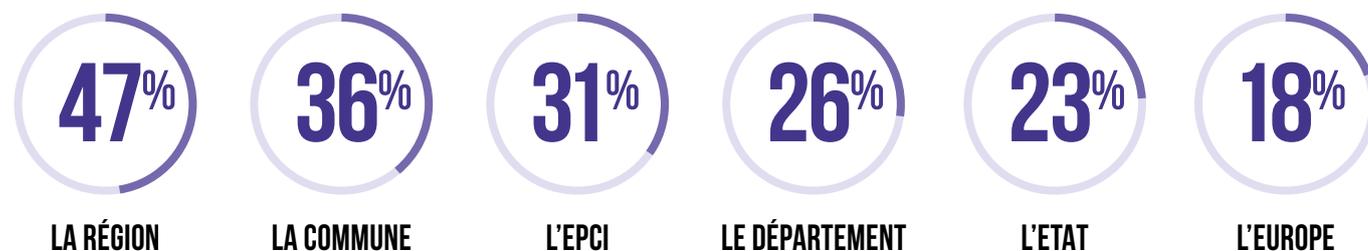
De plus en plus de collectivités s'impliquent aux côtés des tiers-lieux. Régions, Départements, Intercommunalités, Communes, à toutes les échelles, des élus et agents engagés soutiennent l'émergence des tiers-lieux et construisent avec eux des réponses nouvelles aux besoins des territoires : création d'activités économiques, maintien du lien social, animation culturelle, incubation de projets d'intérêt général, expérimentation... Chaque niveau de collectivité a son rôle à jouer, en impulsant une approche collective, décloisonnée et partenariale, pour accompagner et être au service de ces acteurs qui font les transitions.

”

LES COLLECTIVITÉS SONT LE 1^{ER} PARTENAIRE ÉVOQUÉ PAR LES TIERS-LIEUX.

2/3 DES TIERS-LIEUX DÉCLARENT TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LEURS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LES ACTEURS PUBLICS PRINCIPAUX SOUTIENS FINANCIERS SONT :



PLUS PONCTUELLEMENT LES TIERS-LIEUX BÉNÉFICIENT DU SOUTIEN DE PARTENAIRES PUBLICS PLUS SPÉCIALISÉS TELS QUE



24%
DES TIERS-LIEUX NE SONT SOUTENUS PAR AUCUN ACTEUR PUBLIC, PARFOIS PARCE QU'ILS NE LE SOUHAITENT PAS OU QU'ILS N'EN ONT PAS LE BESOIN, D'AUTRES FOIS PARCE QU'ILS NE SONT PAS IDENTIFIÉS PAR LES INSTITUTIONS.

12%
DES TIERS-LIEUX HÉBERGENT DIRECTEMENT UN SERVICE PUBLIC.

2%
DES TIERS-LIEUX ACCUEILLENT UN ESPACE FRANCE SERVICES (GUICHET UNIQUE DE PROXIMITÉ REGROUPANT PLUSIEURS ADMINISTRATIONS).

Des coopérations au service des transitions

Si beaucoup de constats faits en 2018 sur les relations entre tiers-lieux et collectivités territoriales restent valables, les rapprochements se développent et participent d'une acculturation mutuelle. **L'engagement fort de l'État a contribué à accélérer ces rapprochements en rassurant les collectivités territoriales hésitantes, en donnant à voir l'intérêt des tiers-lieux, en diffusant des réussites locales et des exemples inspirants.** Le soutien de l'État est une reconnaissance importante, qui marque le rôle essentiel des tiers-lieux dans le développement territorial et organise l'essaimage de ces dynamiques.

« Il est important de souligner que l'AMI lancé par l'État sur les Fabriques de Territoire a largement contribué à mieux faire connaître les tiers-lieux et à crédibiliser et conforter nos démarches de soutien. La labellisation du tiers-lieu de Sainte-Marthe sur le territoire a été déterminante. »

Jérôme Viaud, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

« Sur notre territoire, la notion de tiers-lieu a permis de légitimer les actions citoyennes. C'est aussi le rôle qu'a joué la mission coworking puis le soutien de l'État : donner de la légitimité à des structures qui jouaient un rôle important localement mais qui parfois n'apparaissaient pas légitimes d'un point de vue institutionnel. »

Marc Sahraoui, Maire adjoint de Sainte-Foy-la-Grande, Vice-président de la Communauté de communes du Pays foyen et Vice-président du PETR du Grand Libournais

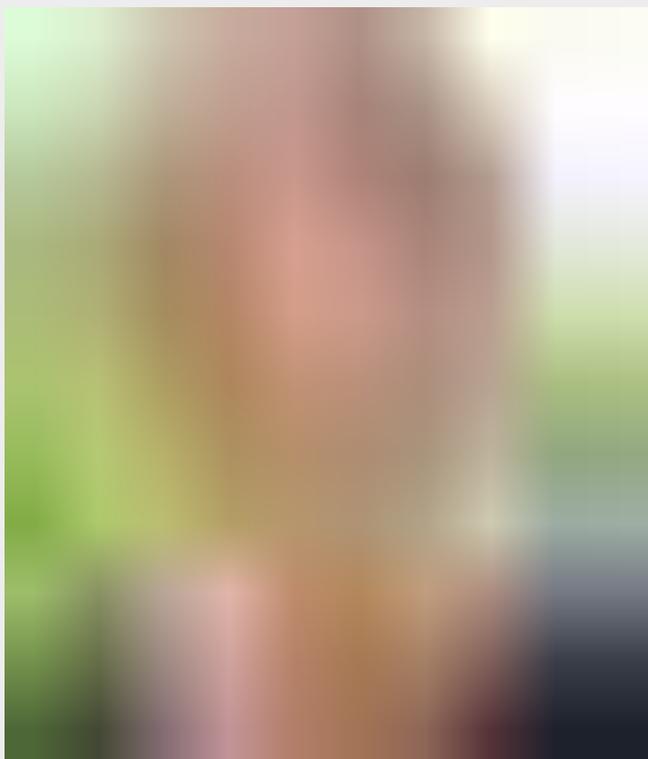
Depuis la création de France Tiers-Lieux, nous avons régulièrement l'occasion d'échanger avec des élus locaux, que ce soit à travers les rencontres des associations d'élus ou au sujet de projets locaux de tiers-lieux. **Ce sont plusieurs centaines d'élus**

locaux avec lesquels nous avons interagi depuis presque 2 ans au sujet du développement des tiers-lieux en France, afin de comprendre leurs attentes mais également de partager les conditions de réussite des tiers-lieux. L'ensemble du rapport et les recommandations que nous portons sont nourris de ces échanges, des enseignements que nous tirons de ces expériences de collaborations, réussies ou non, entre tiers-lieux et collectivités territoriales.

Nous constatons chaque jour que tiers-lieux et acteurs publics apprennent par la pratique à mieux faire ensemble. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de laisser **la parole à des élus impliqués et qui ont du recul sur l'apport des tiers-lieux.** Ils ont répondu avec enthousiasme à nos questions sur les apports des tiers-lieux, sur les perspectives de ce mouvement et sur la manière dont les collectivités territoriales et institutions publiques doivent se positionner en retour. **Chacun à sa façon décrit le potentiel de ces projets et l'intérêt pour les collectivités de s'y intéresser.**

Leurs témoignages ouvrent également la voie à d'autres manières de faire pour les collectivités territoriales et les élus. Ils posent plus largement les prémices d'une transformation profonde de l'action publique. Expérimentations, lâcher prise, partenariats public-privé-citoyens... Les tiers-lieux interrogent la posture de la collectivité, appelant à sortir d'une approche en silos et à travailler de manière transversale, inter-services et inter-territoriale.

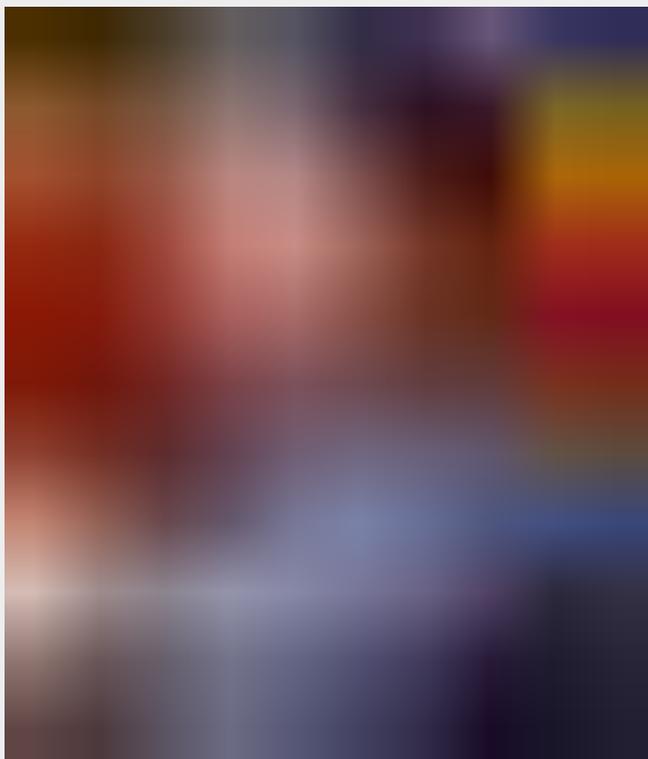
Ce sont une **vingtaine d'élus** qui partagent ici leur vision des tiers-lieux : les raisons pour lesquelles ils ont cru en ces dynamiques ; comment ils se sont impliqués dans les projets de tiers-lieux ; quels enjeux et perspectives ils en tirent pour les collectivités territoriales.



« Plus que jamais il nous faut encourager et promouvoir les tiers-lieux : espaces de synergie et de solidarité entre citoyens, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Ces initiatives, culturelles, écologiques, sociales, etc. sont les vecteurs du vivre-ensemble, du dynamisme des territoires et de l'inclusion. La République a besoin de dispositifs ancrés partout en France pour accompagner les mutations et les défis de notre société : cette base doit être la cohésion sociale. »

CAROLE GRANDJEAN

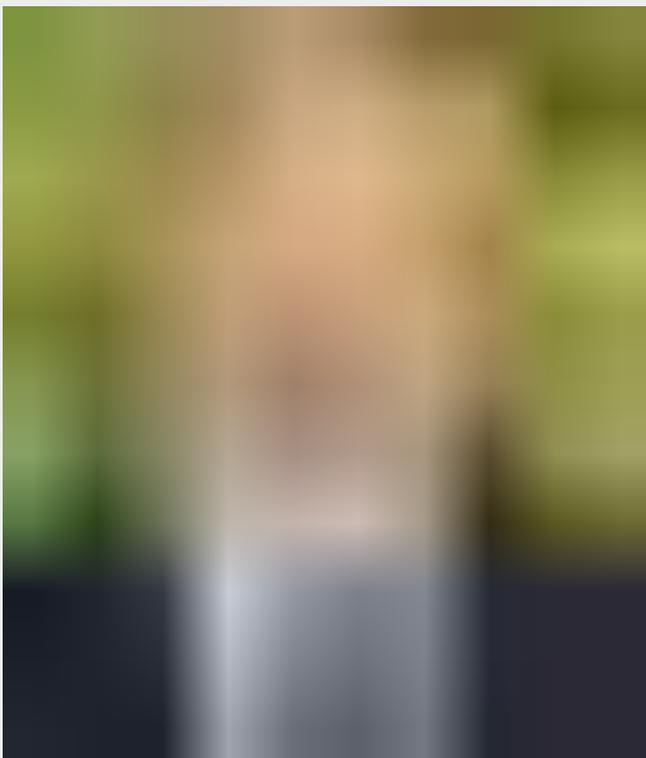
Députée de Meurthe-et-Moselle



« Aujourd'hui on entame une deuxième étape, il s'agit de voir comment on peut prolonger ce qui est fait dans les tiers-lieux pour les faire rentrer dans la vie économique courante. La démonstration a été faite de cette possibilité créative : maintenant comment passer du prototype à l'aménagement productif ? Nous commençons à envisager ce que pourrait être un écosystème autour des systèmes productifs en circuits courts, par exemple autour de la laine, de la pierre ou encore du bois... »

JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA

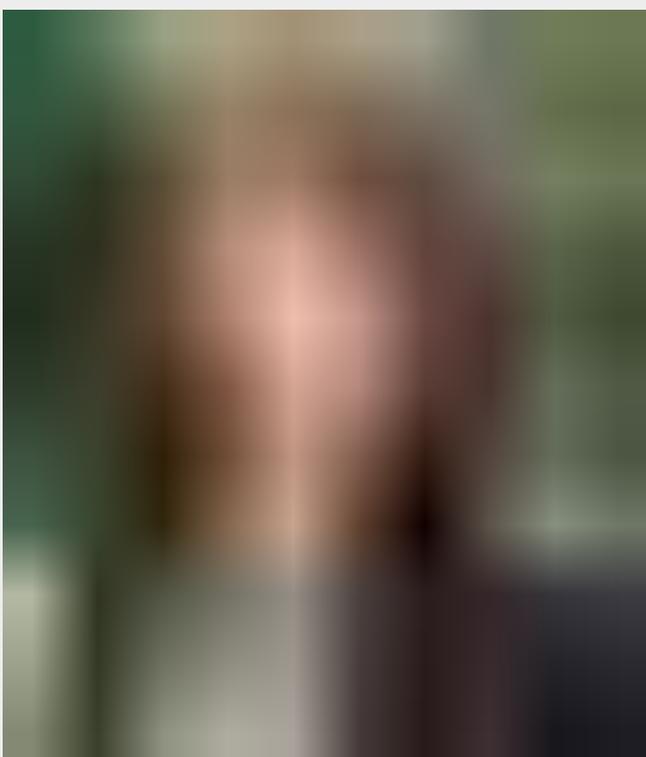
Député de Corse et
Président du Comité de massif corse



« Les tiers-lieux, parce qu'ils favorisent les rencontres informelles - on y retrouve le principe de la machine à café où on fait des rencontres professionnelles - parce qu'ils offrent une connexion de qualité et des postes de travail équipés, permettent de profiter de tous les avantages du télétravail en supprimant une partie de ses inconvénients. La généralisation du télétravail, par la flexibilité qu'il apporte, notamment parce qu'il permet la réduction des déplacements imposés, est souhaité par un très grand nombre de Français. Nous avons tous pu en faire l'expérience lors de la pandémie. Mais pas à n'importe quelles conditions ! Il peut en effet être source d'isolement s'il est subi chez soi. La proposition de loi que j'ai faite vise à inciter les entreprises à développer le travail à distance, tout en facilitant l'accès à des bureaux de proximité en tiers-lieux, indispensable au maintien de la vie sociale. »

JULIEN BARGETON

Sénateur de Paris



« Je voyais surtout les tiers-lieux comme un lieu qui rassemble des travailleurs ou des petites entreprises. Mais au-delà d'un simple espace de travail, ils incluent ce supplément d'âme, cette volonté de mutualiser des connaissances, des expériences et des outils de production, pour partager et faire ensemble. L'hybridation de ces espaces les rend aussi modulables, transformables, pour devenir, en temps de crise, des espaces d'accueils pour des étudiants dont la santé mentale a été altérée, des centres de vaccination, des lieux de fabrication pour des masques ou des respirateurs. Dans le Vaucluse, 7^e département le plus pauvre de France, ils sont multisectoriels, aident et aideront à répondre à nos problématiques à l'aide de méthodes innovantes, et sont autant de réponses possibles aux problématiques relatives à la culture, la santé, l'emploi, l'agriculture, les enjeux majeurs de mon territoire. »

SOUAD ZITOUNI

Députée du Vaucluse

DE PLUS EN PLUS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FONT LE CHOIX DES TIERS-LIEUX

L'INTÉRÊT DES TIERS-LIEUX, VU PAR LES ÉLUS

Les raisons qui amènent les collectivités territoriales à s'engager sur le sujet des tiers-lieux sont toutes aussi diverses que les activités de ces derniers. Certaines collectivités y voient d'abord des projets en capacité d'accompagner l'entrepreneuriat local, d'autres des espaces pour accueillir des télétravailleurs, d'autres encore y expérimentent avec des communautés locales des formes de participation citoyenne... Des projets naissent également de la rencontre entre une collectivité désireuse de réhabiliter une friche et une communauté d'acteurs qui s'engagent pour y développer de nouvelles activités. Mais quelle qu'en soit la forme, les liens entre collectivités territoriales et tiers-lieux ne cessent de se développer. Les élus perçoivent aujourd'hui de plus en plus clairement l'importance de ces dynamiques dans le cadre de leurs projets de territoire.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Les tiers-lieux constituent de formidables opportunités pour renforcer l'attractivité du territoire, en particulier pour des territoires en difficulté ou peu denses, où les espaces de rencontre, les lieux culturels et les pôles économiques se font plus rares et moins accessibles.

Ils permettent une meilleure accessibilité à des services essentiels et en proposent de nouveaux pour répondre aux besoins des habitants localement : inclusion numérique, accompagnement vers l'emploi, épicerie solidaire, formations, événements culturels, café associatif... Par ailleurs, lieux ouverts et accueillants qui facilitent la rencontre, l'échange et la création de lien social, ils contribuent à la **qualité de vie au sein du territoire**. D'autant que la capacité à s'intégrer et la richesse socio-culturelle sont des critères importants pour l'attractivité territoriale.

Jean-Philippe Pettavino, maire de Lourmarin (84), témoigne du dynamisme apporté par la Fruitière Numérique, tiers-lieu proposant coworking, formations, fablab et événements culturels et professionnels :

“Près de 12 000 visiteurs sur l'année sans compter les coworkers, pour la partie événementiel. C'est exceptionnel pour un village comme le nôtre, d'à peine 1000 habitants. C'est une réelle contribution à l'animation du territoire, à son rayonnement et à son attractivité. On a réussi à attirer de nouveaux publics et à créer des rencontres inédites pour Lourmarin : coworkers, artisans qui viennent se dépanner et utiliser les imprimantes 3D...”

Ainsi, de plus en plus de territoires s'engagent dans des projets de tiers-lieux, y compris dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), pour valoriser le dynamisme, la créativité et les savoir-faire des habitants. C'est le cas de la commune de Maxéville (54) comme en témoigne le maire **Christophe Choserot** : *“Maxéville est une commune avec 65% de logements sociaux, un quartier prioritaire de la politique de la ville, 2 établissements en REP+ (Réseaux d'éducation prioritaire renforcés). Le territoire bénéficie de plusieurs dispositifs d'aide (Cités éducatives¹, plan pauvreté...) mais cela en fait un territoire perçu comme en grande difficulté, peu attractif... Avec le tiers-lieu culturel de l'Îlot, on recrée de l'attractivité, on donne envie à d'autres de venir à Maxéville, on met en avant le dynamisme de la ville, de ceux qui l'habitent et qui la font. Aujourd'hui on y vient pour partager un moment, pour écouter de la musique, pour prendre une bière, pour découvrir des artisans locaux... Ça crée de la vie, ça crée du vivre ensemble et on peut dire qu'on en a besoin en ce moment.”*

CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Espaces d'accompagnement à la création d'activités économiques et véritables pôles d'expérimentation et d'innovation, les tiers-lieux attirent des compétences et des profils nouveaux sur le territoire. L'aménagement et l'équipement du tiers-lieu (machines de fabrication numérique, espaces dédiés à la coopération...) ainsi que les compétences qui forment sa communauté font naître une capacité de prototypage

“ Les tiers-lieux sont les témoignages vibrants d'une nouvelle dynamique dans les territoires et particulièrement dans les villes moyennes que représente Villes de France. Une dynamique de la proximité, du faire ensemble et de l'innovation ! À l'heure où la crise sanitaire et les transitions écologique et numérique invitent à repenser notre société, ces espaces sont de véritables laboratoires de la ville de demain. ”

Caroline Cayeux, Maire de Beauvais, Présidente de la Fédération des villes de France, Présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

1 Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers souhaitée par le président de la République, ce programme vise à renforcer les prises en charges éducatives pendant le temps scolaire et périscolaire, et à fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités, associations, habitants. Source : <https://www.education.gouv.fr/80-territoires-laureats-du-label-cites-educatives-pour-faire-des-quartiers-defavorises-des-lieux-de-7445>

et de R&D locale et participent à l'**émergence d'activités innovantes dans des zones où l'ingénierie se fait habituellement rare**. À la croisée entre économie numérique et innovation sociale, ils fournissent, dans des territoires en difficulté, des formes de laboratoires d'expérimentation dans lesquels il devient possible de tester de nouvelles approches, de faire naître de nouvelles réponses aux besoins.

C'est aussi cette capacité de moteur d'une économie engagée et d'utilité sociale qui mobilise les élus. Une partie importante de l'activité économique générée par les tiers-lieux relève de l'économie sociale et solidaire et de nombreux tiers-lieux sont devenus de **véritables espaces de coopération entre acteurs de l'ESS**. La création d'activités économiques est un vecteur d'insertion professionnelle et sociale. De nombreuses collectivités se sont engagées dans des projets de tiers-lieux pour leur capacité à **favoriser les apprentissages, la montée en compétences et la remobilisation pour des publics éloignés de l'emploi ou isolés**.

Le fonctionnement et le développement du tiers-lieu participent également de la **création directe d'emplois locaux qualifiés, non délocalisables**. Ces créations d'emplois ne sont pas négligeables en termes d'impact économique, en particulier au sein de territoires peu denses. La Fruitière Numérique de Lourmarin a ainsi permis de créer 3 emplois non délocalisables (la pilote du tiers-lieu et 2 personnes en charge du fablab) dans un petit village de 1000 habitants.

“Le tiers-lieu Le Lab01, de par son activité et son dynamisme, remplit la fonction d'outil de développement économique pour la Communauté de Communes. Si j'inaugure aujourd'hui un nouveau service de covoiturage à l'échelle de la communauté de communes, c'est grâce au Lab01 qui a créé les conditions favorables à l'émergence de cette startup.”

Daniel Fabre, Maire d'Ambérieu-en-Bugey (01) et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ain

“Les tiers-lieux doivent permettre de générer des dynamiques coopératives nouvelles, d'ancrer durablement le territoire comme pôle d'innovation sociale. Les deux SCIC qui portent les tiers-lieux à Malakoff sont largement mobilisés dans l'animation d'un réseau des acteurs de l'ESS, notamment pour l'organisation du mois de l'ESS qui bénéficie d'une visibilité réelle chaque année depuis 2017 avec une programmation riche.”

Jacqueline Belhomme, Maire de Malakoff (92)

“Les tiers-lieux sont une sorte de 'ruche' où chacun est accompagné, pour que personne ne reste isolé. Lieux d'apprentissage, lieux d'interaction sociale, les tiers-lieux permettent à tous de se former aux nouveaux métiers, de se tester et de se lancer dans l'activité. Parce qu'ils créent des ponts entre étudiants et professionnels, parce qu'ils encouragent la transmission et les échanges, ils ouvrent des voies pour les jeunes ou participent à encourager les reconversions.”

Denis Thuriot, Maire de Nevers (58)

RÉHABILITER ET RÉ-HABITER LE PATRIMOINE

Les projets de tiers-lieux sont l'occasion pour une collectivité de réfléchir à la revalorisation du patrimoine foncier existant. Un projet de tiers-lieu porté par une communauté dynamique peut tout à fait s'inscrire dans la réhabilitation d'un bâtiment ancien, en friche ou en désuétude. Cela permet de penser les usages du nouvel espace avec les habitants, autour d'un projet ambitieux, à visée d'utilité sociale et de création d'activités. **Plusieurs collectivités ont ainsi fait le choix de mettre à disposition un lieu emblématique, au cœur du territoire, pour accueillir un tiers-lieu, offrant la possibilité d'habiter à nouveau un morceau de patrimoine historique.**

C'est par exemple le cas pour la Station à Saint-Omer, placée dans l'ancienne gare, au cœur de la ville (*voir son portrait p.250*). C'est également le cas pour l'Îlot, tiers-lieu issu d'un grand chantier de réhabilitation des brasseries de Maxéville. Créées en 1896 de la fusion de la brasserie Bettling et de la brasserie Viennoise, les Grandes Brasseries Réunies de Maxéville sont restées dans l'histoire de la brasserie française comme étant l'une des plus importantes de son époque. Fermée après la Deuxième Guerre mondiale, la brasserie laisse la place aux non moins célèbres Vins de la Craffe qui occupent le site jusqu'à la fin des années 90. Aujourd'hui, caves, bâtiments et hangars continuent d'évoquer ce passé industriel et commercial. En lien avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine, certains des bâtiments sont en cours de réhabilitation autour d'un projet de tiers-lieu qui allie : animation culturelle, éducation populaire, économie sociale, solidaire et de proximité (un brasseur bio fait renaitre la bière de Maxéville, un marché de producteurs, un festival Rock'N Bock qui remet la bière à l'honneur).

En corse, c'est un ancien lieu de gouvernement corse qui héberge aujourd'hui un tiers-lieu structurant pour le territoire, lauréat de l'AMI Fabriques de Territoire. Le Palazzu Naziunale a été le lieu du gouvernement corse indépendant et est aujourd'hui devenu un lieu emblématique orienté sur les formes d'artisanat et les apports de la fabrication numérique et de l'innovation technologique. Il redevient un espace au cœur du territoire où convergent des projets, où se rencontrent des étudiants, des entreprises, des habitants, des associations, des geeks, des artisans... (*son engagement lors de la crise à retrouver p.173*)

“Le tiers-lieu La Station a un rôle important dans le cadre du développement du territoire, c'est un pôle d'innovation et d'accès aux services numériques, grâce au fablab et à l'espace de coworking qu'il héberge. Sa situation géographique, au cœur de la ville, au sein de la gare de Saint-Omer, en fait un lieu phare. Il attire des porteurs de projet et est à disposition des citoyens qui souhaitent y développer une activité.”

Joël Duquenoy, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)

RELOCALISER LA PRODUCTION

Parmi ces réponses nouvelles aux besoins du territoire, figure la relocalisation de capacités de fabrication et de production locales. Les tiers-lieux ayant des activités de fabrication (artisanat d'art, fabrication numérique, textile, menuiserie...) ouvrent la perspective de nouveaux systèmes productifs de proximité, s'appuyant sur les compétences locales et s'inscrivant dans le cadre des transformations des univers de production, en lien avec le numérique mais également l'économie circulaire. (*pour en savoir plus sur la fabrication locale dans les tiers-lieux, voir p.62*)

“L'économie corse c'est un marché étroit, éloigné de par son insularité, avec une forte prégnance du secteur touristique. Le tissu économique est majoritairement composé de très petites entreprises. L'économie corse n'est donc pas adaptée au développement d'un système productif tels que ceux qui fonctionnent au XXème siècle. Avec les tiers-lieux ce sont de nouvelles perspectives qui s'ouvrent, favorisant l'éclosion de systèmes productifs locaux, agiles et décentralisés. Le modèle vertical productif laisse la place à des organisations mobiles, labiles, complexes, flexibles... Les tiers-lieux sont une expression de ces transformations-là. Je pense aux perspectives ouvertes par le numérique, avec la fabrication distribuée, mais également par l'économie circulaire.”

Jean-Baptiste Calendini, Directeur de cabinet du Président de la Collectivité de Corse²

² Ancien directeur de cabinet à la présidence de l'Université de Corse Pascal Paoli et un des initiateurs du tiers-lieu Palazzu Nazionale.

RÉDUIRE LES MOBILITÉS CONTRAINTES

Un grand nombre d'élus soutient les tiers-lieux pour leur capacité à offrir des espaces de travail partagés, accueillants et stimulants en proximité. Il n'est plus à démontrer que le télétravail, partiel et non contraint, constitue une réponse adaptée pour de nombreux salariés, tant pour accroître la productivité que la qualité de vie. La grande majorité des télétravailleurs organise néanmoins la conduite de ses tâches professionnelles depuis son domicile, ce qui n'est pas sans risque et sans limite. Le télétravail contraint par la pandémie a renforcé ce constat, avec la multiplication des troubles musculo-squelettiques, et de nombreux cas de détresse psychologique dus à la solitude, la démotivation ou des formes de désocialisation. Le télétravail en tiers-lieu constitue une alternative essentielle tant sur le plan de l'équipement nécessaire, que sur le plan humain.

Ces espaces capables d'accueillir des collectifs de travailleurs, des formations ou encore des activités socio-culturelles apparaissent indispensables pour réduire les déplacements contraints, notamment dans les territoires peu denses ou éloignés des grands pôles urbains.

Le rôle que peuvent jouer les tiers-lieux dans un territoire comme la Guyane est éloquent, comme en témoigne **Rémi Bochart**, sous-préfet de Guyane en charge de la Coordination et de l'Animation Territoriale : *“La Guyane est immense, c'est un territoire grand comme la Nouvelle-Aquitaine. Parfois il faut faire 1 ou 2 journées de pirogues pour rejoindre des territoires éloignés. Le défi de la mobilité est donc essentiel. Avec les tiers-lieux, on va permettre à des habitants de trouver des espaces près de chez eux pour collaborer, échanger, travailler et limiter les déplacements.”*

“Les tiers-lieux sont à la fois un levier de développement du télétravail et une réponse aux limites du télétravail à domicile : solitude, équipements inadaptés... Le télétravail en tiers-lieux permet d'allier réduction des déplacements, gain de temps et contacts humains.”
Jean-Félix Acquaviva, Député de Corse et Président du Comité de massif de Corse

FAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR RÉPONDRE AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Le tiers-lieu est un lieu de vie, de passage, de rencontres... Les gens y viennent par plaisir, par envie, par intérêt personnel, sans contrainte ou incitation extérieure. Ces environnements, propices à l'émancipation et à la libre expression, font naître naturellement des projets d'intérêt général, pour répondre aux besoins de ceux qui s'y croisent. Dans les tiers-lieux, la distinction entre espace de loisir, espace d'engagement et espace de travail s'efface. Une distinction qui, à l'inverse, reste trop souvent omniprésente dans nos manières d'aménager les territoires.

De nombreux élus ont perçu cette valeur et participent au développement des tiers-lieux pour encourager la participation de la société civile à la vie du territoire. Ils soutiennent ainsi l'implication des citoyens dans la construction des projets économiques et sociaux. C'est une véritable relation partenariale qui s'installe entre la collectivité et les acteurs du tiers-lieu pour fournir des réponses adaptées, car construites pour et par ceux qui en ont besoin.

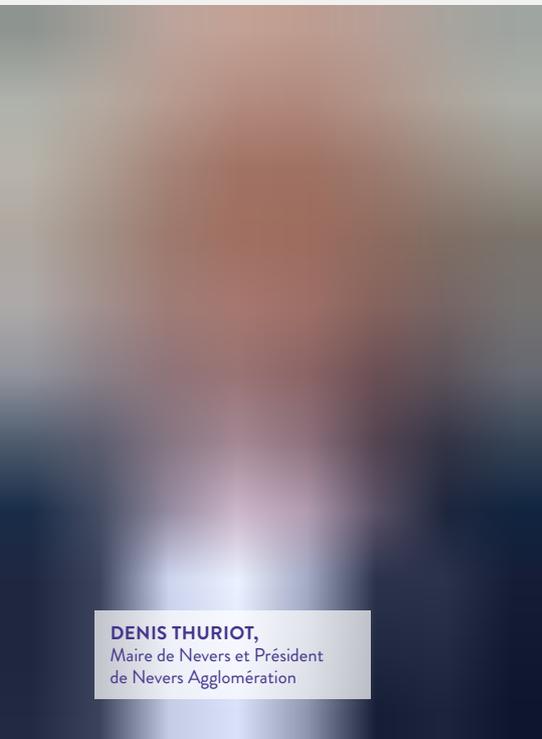
Enfin, par les tiers-lieux, la société civile s'organise pour relever les grands défis auxquels nous sommes confrontés (réduction des émissions de gaz à effet de serre, alimentation plus saine, lutte contre l'obsolescence programmée...). En prenant part à ces dynamiques, les collectivités territoriales viennent soutenir ces mouvements de transition et accélèrent leur développement et leur impact. Ensemble, tiers-lieux et collectivités peuvent lancer de nouvelles initiatives qui n'auraient pas été possibles sans ces partenariats public-privé-citoyens.

La MEL, Métropole européenne de Lille, soutient activement les tiers-lieux et figure parmi les premières collectivités françaises à s'être engagées sur le sujet.

“Notre objectif à travers le soutien des tiers-lieux était de renforcer deux dynamiques. D'abord l'implication des citoyens, la reconnaissance de leur capacité à contribuer à la vie du territoire, à s'organiser pour répondre aux enjeux économiques et sociaux. Le tiers-lieu se révélait comme un lieu créateur de valeur par l'intermédiaire de l'intelligence collective et du faire ensemble.”

Ensuite la volonté de faire des tiers-lieux des partenaires de la collectivité, des relais de politiques publiques, comme par exemple des dynamiques de coworking participant au développement économique dans des zones reculées ou des tiers-lieux engagés dans des actions de réemploi et de sensibilisation à la transition écologique.”

Pour nous, un tiers-lieu n'a pas forcément un numéro de SIRET, sa relation à la collectivité est davantage une relation de partenaire. C'est un partenaire des nouveaux possibles. Ce sont des humains, des citoyens engagés, des entreprises, des gamins qui viennent... Ils prennent du plaisir, ils font vivre ces lieux mouvants tout en inventant des réponses nouvelles. C'est en écho à une partie de ce qu'est la société numérique : on est sur les réseaux sociaux pour s'amuser mais aussi pour s'engager collectivement. Les tiers-lieux incarnent cela dans le monde physique.”
Akim Oural, maire adjoint de Lille et élu chargé de l'innovation et du numérique à la MEL

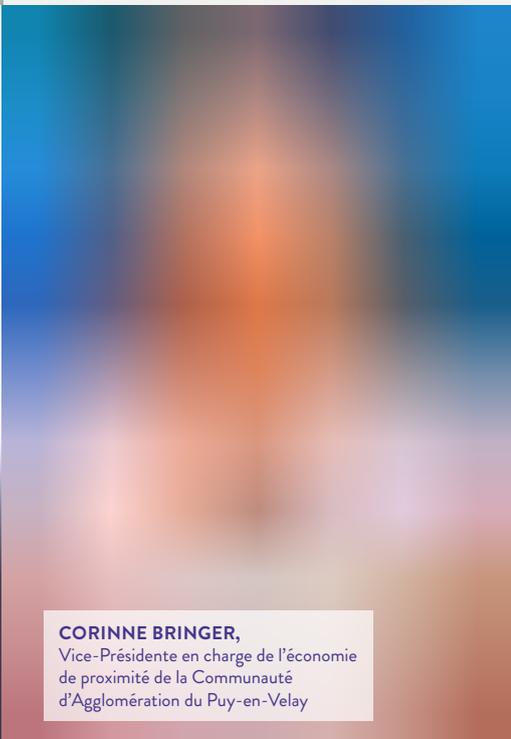


DENIS THURIOT,
Maire de Nevers et Président
de Nevers Agglomération



CHRISTOPHE CHOSEROT,
Maire de Maxéville et Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy, en charge de l'Innovation, de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

© Filipe Veloso

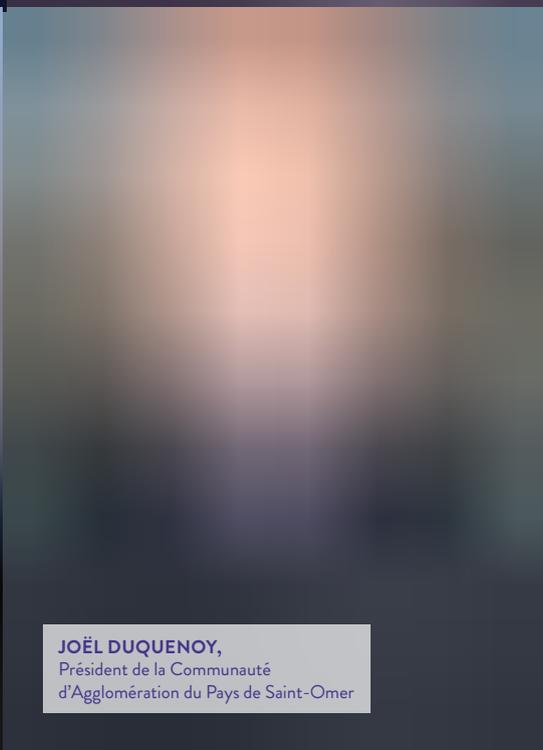


CORINNE BRINGER,
Vice-Présidente en charge de l'économie
de proximité de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay

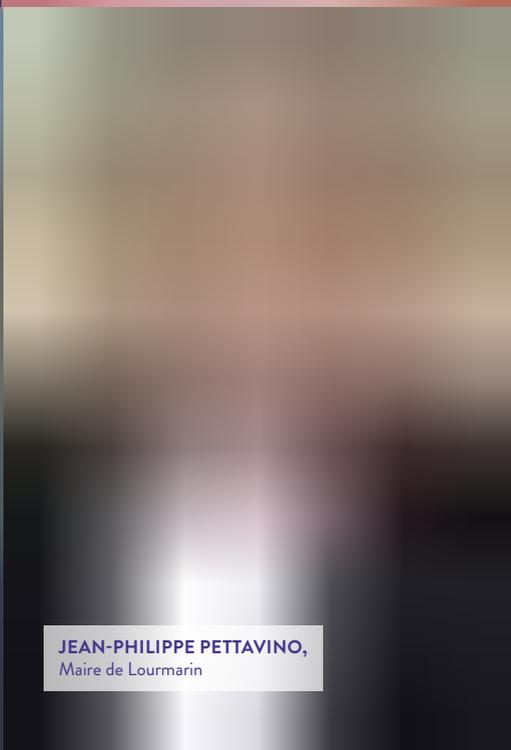


JACQUELINE BELHOMME,
Maire de Malakoff

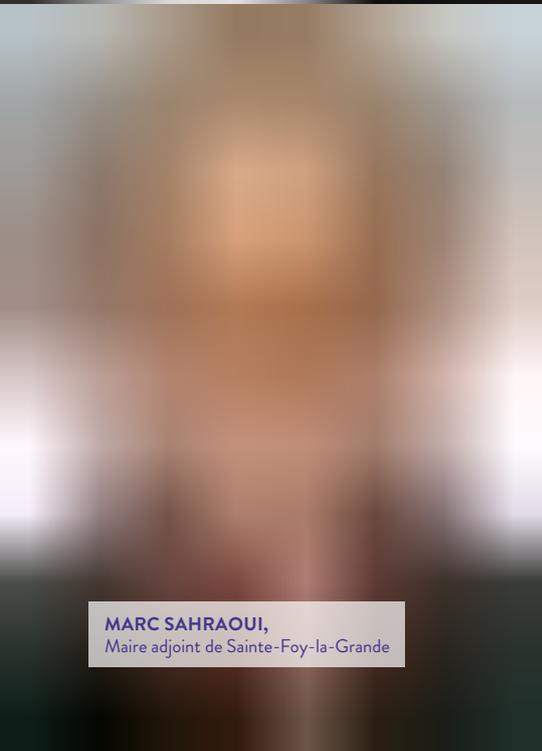
© S. Fernandes



JOËL DUQUENOIS,
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



JEAN-PHILIPPE PETTAVINO,
Maire de Lourmarin



MARC SAHRAOUI,
Maire adjoint de Sainte-Foy-la-Grande



ANDRÉE BUCHMANN,
Adjointe à la Maire de Schiltigheim,
conseillère à l'Eurométropole de Strasbourg

© GENEVÈVE ENGEL



JACQUES LADEGAILLERIE,
Vice-Président du département de la Drôme

FAIRE AVEC LES TIERS-LIEUX, À TOUTES LES ÉCHELLES

COMMUNALE, INTERCOMMUNALE, DÉPARTEMENTALE, RÉGIONALE

Loin d'être un phénomène réservé au milieu urbain ou métropolitain, les tiers-lieux sont aujourd'hui présents dans tous les types de territoire. **Chaque collectivité (régions, départements, intercommunalités, communes), chaque typologie de territoires (métropoles, quartiers prioritaires, villes moyennes, petites villes, villages ruraux...) a un rôle à jouer : pour soutenir le développement du mouvement des tiers-lieux mais également pour expérimenter d'autres formes d'action publique avec les tiers-lieux.**

LES COMMUNES : INVESTISSEMENT ET AMORÇAGE

Les communes sont les collectivités territoriales les plus impliquées dans les projets de tiers-lieux. Ce sont les interlocuteurs naturels des porteurs de projets, souvent parmi les premiers partenaires. Dans les territoires les plus en difficulté, dans lesquels les initiatives de la société civile se font plus rares, les communes peuvent même être à l'origine du projet de tiers-lieu. En dehors des grands centres urbains, le soutien de la commune permet de donner une impulsion cruciale à un projet de tiers-lieu, pour son lancement ou sa montée en puissance.

Les 3 formes de participation des communes

- **Le lieu** : les communes peuvent mettre à disposition gracieusement un local disponible, garantir des conditions préférentielles de loyers (par exemple des loyers progressifs), réhabiliter une friche industrielle ou un local commercial, aménager et équiper un espace, investir dans l'acquisition immobilière...
- **Le fonctionnement du tiers-lieu, son pilotage et son animation** : elles peuvent réaliser une subvention de fonctionnement pour l'amorçage ou pour faciliter un recrutement, dédier du temps d'agents territoriaux au projet, financer les formations à la gestion et l'animation du tiers-lieu, faire appel à des accompagnateurs (réseau de tiers-lieu, tiers-lieux ressources...).
- **Les activités, actions et services du tiers-lieu** : elles peuvent soutenir des activités d'intérêt général qui répondent aux besoins de la commune (inclusion numérique, insertion professionnelle...), implanter des services publics dans le tiers-lieu (France Services, Micro-Folies, espace de vie sociale, guichet Pôle emploi...), expérimenter d'autres formes de politiques publiques (chantiers participatifs, réparer soi-même...).

Le soutien de la commune constitue également un appel d'air pour d'autres financeurs ou partenaires. Sa participation rassure sur l'intérêt territorial du projet et elle peut solliciter des acteurs (Banque des territoires, préfetures, services de l'État...) et des financements auxquels seules les collectivités territoriales ont accès : fonds d'investissements publics, fonds d'aménagement du territoire, accompagnement en ingénierie...

Ainsi, à Lourmarin, village de 1000 habitants, la commune a rénové un lieu et a fait le choix d'assumer une grande partie des risques du projet à travers le montage d'une société publique locale. Dans les quartiers prioritaires de Maxéville, la commune a fait le choix d'investir 4 millions d'euros, avec le soutien de la région et quelques aides de l'État, dans la réhabilitation d'anciens bâtiments et en amorçant l'animation du tiers-lieu.

À Malakoff, proche banlieue parisienne, les élus s'engagent pour faciliter l'accès aux fonciers et pour éviter que la spéculation immobilière mette en péril des tiers-lieux existants. [Leurs témoignages ci-contre.](#)

LES INTERCOMMUNALITÉS : PASSAGE À L'ÉCHELLE ET MAILLAGE TERRITORIAL

Les projets de tiers-lieux, par essence, attirent des publics variés et abordent des enjeux qui dépassent l'unique échelle communale. **Les intercommunalités ont un rôle à jouer à plusieurs titres.** D'abord, le développement de certains tiers-lieux et leur passage à l'échelle en font de véritables espaces ressources à l'échelle d'une zone d'emploi ou d'un bassin de vie. Ils développent des activités et services qui rayonnent sur le territoire intercommunal : événements culturels, équipements (numériques, artisanaux, industriels...), écosystème de compétences favorable à la création économique, capacité de prototypage et d'innovation, services sociaux...

Plusieurs intercommunalités envisagent déjà les tiers-lieux par l'intermédiaire de la notion de réseau et réfléchissent en termes de maillage territorial. Un réseau de tiers-lieux pouvant par exemple ouvrir la voie à une réduction des déplacements pendulaires et des mobilités ou permettre de garantir l'accessibilité de certains services et la présence d'espaces dynamiques, de vie et d'activité économique, dans des parties plus reculées d'une intercommunalité.

Les 3 formes de participation des intercommunalités

- **Appui à l'émergence, en particulier dans les territoires les moins dotés** : appel à projets, co-investissement, accompagnement en ingénierie des communes... ;
- Soutien de tiers-lieux ressources capables de rayonner, d'essaimer et d'accompagner d'autres projets de tiers-lieux sur le territoire ;
- Soutien de projets spécifiques entrant dans le cadre des compétences des EPCI (en fonction des EPCI : développement économique, développement culturel, emploi et insertion...).

DÉPARTEMENTS : DÉVELOPPEMENT DE L'INGÉNIERIE

De par les compétences qui leur sont attribuées, les départements se sentent souvent moins directement concernés par les projets de tiers-lieux. Pourtant, plusieurs départements ont réalisé tout ce qu'ils avaient à leur apporter. **Les principales portes d'entrée sur le sujet des tiers-lieux sont l'action sociale, autour notamment des politiques publiques d'insertion et d'inclusion numérique, et la cohésion territoriale, avec des actions de soutien au développement territorial.**

Leurs actions sont complémentaires aux autres dispositifs existants, à travers notamment **soutien en ingénierie et accompagnement.** Leurs positions d'apporteurs d'ingénierie aux collectivités les moins dotées font des départements l'échelon le plus à même de combler ce fort besoin et d'apporter des **moyens nécessaires aux études préalables, aux temps de préfiguration des projets, à l'outillage et à la formation des porteurs...** Pour ce faire, ils devront s'appuyer sur les réseaux de tiers-lieux, en capacité de partager leurs expertises et de fournir un accompagnement. Certains départements l'ont d'ailleurs déjà mis en place, à l'image de l'Allier, de la Mayenne et de la Drôme.

Le Conseil départemental de l'Allier a lancé un Appel à manifestation d'intérêt « Tiers-lieux Bourbonnais 2020-2021 » dont l'objectif affiché est « d'accompagner les tiers-lieux afin que ceux-ci puissent développer des activités de transmission des compétences et de la culture numérique, et qu'ils deviennent, entre autres, de véritables espaces d'inclusion numérique ». Le soutien concerne les dépenses d'investissement et s'adresse soit aux projets de création de tiers-lieux soit à des dynamiques de réseaux locaux de tiers-lieux. Composé d'une enveloppe de 800 000€, cet AMI s'inscrit dans le cadre du Pacte régional pour l'Allier et est ainsi abondé à 50% par la région.

Le Conseil départemental de la Mayenne a initié en 2020 une politique d'accompagnement à la création de tiers-lieux sur l'ensemble du territoire mayennais qui propose une aide financière pour la réalisation d'études d'opportunité sur la pertinence, la faisabilité, la gouvernance ou le modèle économique du tiers-lieu ainsi qu'un accompagnement en conseil et en ingénierie.

Le Conseil départemental de la Drôme fait partie des départements pionniers en matière de politiques d'appui aux tiers-lieux. D'abord par le soutien aux actions d'inclusion numérique, ensuite par une politique innovante de mise en réseaux des tiers-lieux et d'accompagnement à la professionnalisation.

RÉGIONS : MAILLAGE TERRITORIAL ET MISE EN RÉSEAUX

Dans le rapport de 2018 nous insistions déjà sur le rôle joué par les Régions dans le développement du mouvement des tiers-lieux en France.

En charge du développement économique et de l'innovation, les Régions ont tout intérêt à s'appuyer sur les savoir-faire des tiers-lieux et à venir en soutien de ces dynamiques. Des Régions portent ainsi depuis plusieurs années des politiques publiques ambitieuses qui ont permis d'accompagner l'émergence et la pérennisation de nombreux tiers-lieux.

Les 3 formes de participation des régions

- **Développement économique, innovation et économie sociale et solidaire** : pour accompagner l'émergence et la pérennisation d'espaces accueillant les nouvelles formes de travail, favorables à la création d'activités économiques et à l'innovation ; pour soutenir des écosystèmes de coopération territoriale facilitant le développement de projets d'économie sociale et solidaire.
- **Inclusion numérique** : pour des lieux capables d'accueillir et d'aider les personnes les plus éloignées du numérique ou encore de faciliter la transformation numérique des entreprises.
- **Aménagement du territoire** : pour maintenir des espaces dynamiques, de vie, de travail ou de convivialité, y compris dans des territoires en difficulté ; pour garantir l'accessibilité à certains services ; pour appuyer des formes innovantes de développement territorial.

La forme de soutien privilégiée reste l'appel à projets, avec une diversité de modalités possibles en termes de modes de financement, de durée, de sélectivité, de suivi... Certaines Régions ont néanmoins très largement investi la dimension appui en ingénierie des tiers-lieux en favorisant la mutualisation, la mise en réseaux, la production de ressources pédagogiques.



DÉPARTEMENTS ET COMMUNES

Aux côtés des acteurs des tiers-lieux

« Alors que le bail temporaire du tiers-lieu Casaco vient à échéance, la commune décide de sortir la parcelle du périmètre du projet urbain et de racheter les locaux avec l'objectif final de les revendre à Casaco à l'horizon 2020 après une nouvelle période de bail temporaire de 3 ans. Le prix a été fixé à 10% de moins que l'évaluation des domaines comme le permet la loi, conformément à l'engagement que nous avons pris.

À proximité, des travaux ont été engagés dans l'ancienne trésorerie et achevés pour 2 millions d'euros, dont 850 000 euros de subventions (Fonds d'Investissement Métropolitain, Département). La Tréso, nouveau tiers-lieu des créations artisanales, numériques et culinaires, constitué en SCIC, a donc pu être officiellement inauguré. Une convention d'objectifs est en cours de finalisation pour ancrer dans le temps le partenariat avec la ville et ses différents services (jeunesse, éducation, culture, sport, CCAS etc). »

JACQUELINE BELHOMME, Maire de Malakoff

« Sur 5 millions d'euros de rénovation et d'équipement du lieu, la commune a mis 3 millions d'euros. On ne regrette pas, on n'imagine plus se passer de La Fruitière Numérique. C'est aujourd'hui une SPL (société publique locale) où la Mairie est actionnaire majoritaire (90%) et deux petites communes voisines détiennent les 10% restants. Cela permet de sécuriser le lieu, c'est un gage important de pérennité mais aussi pour aller chercher d'autres financements. La mairie a passé une Délégation de Service Public avec le tiers-lieu et lui verse un montant trimestriel. Les services effectués répondent aux besoins du territoire et l'apport régulier de la DSP stabilise la trésorerie du tiers-lieu. »

JEAN-PHILIPPE PETTAVINO, Maire de Lourmarin

« Le Département a une approche globale des tiers-lieux depuis longtemps. Dès 2015, la Drôme avait déjà lancé un appel à projets visant à favoriser l'émergence de 'tiers-lieux innovants'. Ces espaces nouveaux, ou déjà existants, se sont distingués par leur proximité avec les usagers, leur adaptation aux besoins du territoire et l'innovation sociale. En 2019, il renouvelle cet engagement en insistant sur la médiation numérique.

Parce que les acteurs ont manifesté leurs besoins de pouvoir s'entraider et porter des projets communs, nous avons participé à créer le réseau Cédille qui rassemble aujourd'hui plus de 25 structures. Le Département a décidé d'adopter une posture de facilitateur. Pour soutenir le réseau, il finance du temps de coordination, aide les porteurs de projet locaux, notamment sur le volet de l'animation. Au quotidien, le Département s'appuie sur l'action du Moulin Digital qui anime le collectif Cédille. Il est essentiel que ces lieux soient vivants et ancrés localement. Les services départementaux Insertion et Emploi sont partenaires du programme de mise à disposition d'un animateur pour les tiers-lieux que nous cofinançons. »

JACQUES LADEGALLERIE,

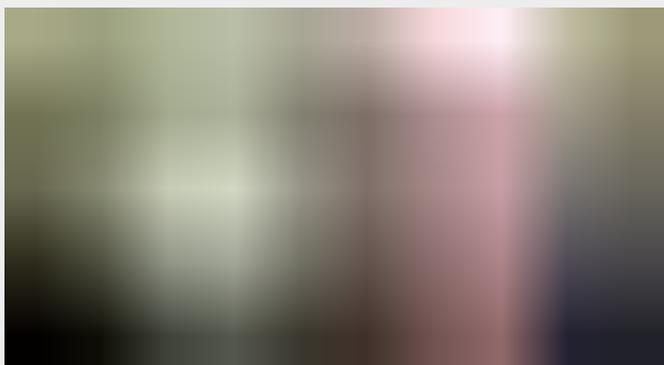
Vice-président du Conseil départemental de la Drôme

[En savoir plus sur la mise à disposition d'animateurs pour les tiers-lieux p.32](#)



INTERCOMMUNALITÉS

4 témoignages sur leur rôle central et leurs formes d'action



Daniel Fabre revient sur le montage du Lab 01 : projet à l'initiative d'entrepreneurs locaux, bel exemple de partenariat public-privé réussi avec une délégation de service public (DSP)

« Le Lab01 est né de la rencontre entre 5 entrepreneurs et la Communauté de communes du Pays de l'Ain. Constatant un fort trafic autour de la gare d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de communes souhaitait y développer un pôle de services, avec l'idée d'un espace de coworking répondant aux enjeux du télétravail. Le projet a mis un peu de temps à aboutir, la collectivité ne sachant pas exactement quelle forme lui donner.

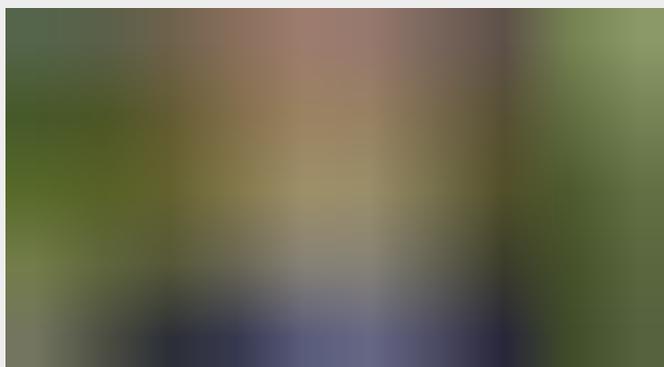
Un collectif de 5 chefs d'entreprises, au fait de nos ambitions, s'est réuni et nous a sollicité afin de réorienter le projet pour qu'il réponde à leurs réels besoins d'entrepreneurs isolés. Leurs principales préoccupations : un lieu convivial, facilitant la rencontre, l'échange, les coopérations... La collectivité leur a laissé 6 mois pour préfigurer un lieu adapté. Le projet s'est concrétisé

en un tiers-lieu composé d'un espace de coworking, d'un fablab et d'une dimension living lab. Il est depuis devenu un vecteur de dynamisme pour le territoire, constituant un lieu innovant au service de l'expérimentation collective et du transfert de savoir-faire entre acteurs.

Très vite s'est posée la question de l'encadrement juridique de ce projet d'un nouveau genre, mêlant privé et public, la ville et la communauté de communes mettant à disposition le local et l'ensemble du matériel. Après accompagnement par un cabinet extérieur, le choix s'est porté sur une Délégation de Service Public, modèle alors innovant et peu répandu pour ce type de projet. Si le modèle est resté le même, de 5 fondateurs, le Lab01 est passé à 200 membres actifs, réunissant PME locales, startups incubées sur place et grandes entreprises, comme EDF, fortement implantée sur le territoire. Aujourd'hui, c'est un véritable moteur pour l'innovation locale, il contribue à réinventer l'industrie à l'heure de la transition numérique, à créer de l'activité et des emplois sur le territoire, à développer la culture du faire ensemble...

Nous avons fait un pari il y a 5 ans avec le Président de la Communauté de communes, celui de ne pas plaquer un modèle préconçu de coworking. Nous sommes fiers aujourd'hui de travailler à la poursuite de ce pari sur les tiers-lieux hybrides, avec la création du Lab02, dans le cadre de la réhabilitation d'une friche industrielle à proximité du Lab01. Car si les locaux paraissaient grands il y a 4 ans, aujourd'hui il n'y a plus assez d'espace... »

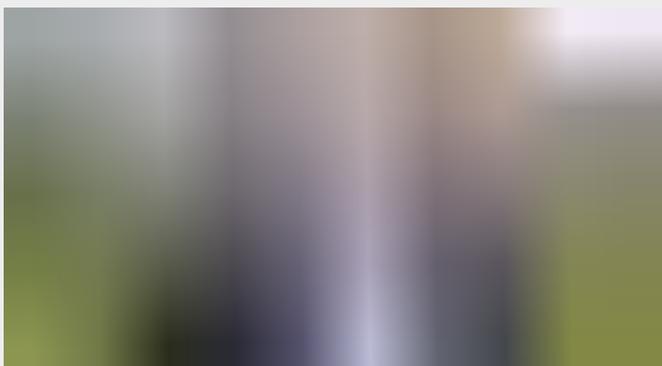
DANIEL FABRE,
Maire d'Ambérieu en Bugey et Vice-Président de
la Communauté de Communes du Pays de l'Ain (01)



s'inscrit pleinement dans les objectifs politiques du territoire, en particulier dans le cadre de notre « fil vert environnement ». Au-delà du tiers-lieu lui-même et de sa conception, la dynamique collective a déjà produit un électrochoc sur le territoire. Elle a permis d'identifier de nouveaux besoins et a favorisé l'engagement des citoyens et acteurs locaux dans notre plan climat air-énergie et dans les projets du Contrat de Transition Écologique. Cela a créé une véritable prise de conscience collective sur les enjeux environnementaux, notamment des entreprises qui se mobilisent et travaillent davantage avec la collectivité. Nous nous impliquons pour poursuivre ces collaborations et pour la réussite de ce tiers-lieu, en contribuant financièrement mais également en participant à la gouvernance en tant que sociétaire de la SCIC Manufacture des Capucins. » [Retrouver le portrait de la Manufacture des Capucins p.252](#)

FRÉDÉRIC DUCHÉ
Président de Seine Normandie Agglomération,
Maire des Andelys, Vice-Président du Département de l'Eure

« La Manufacture des Capucins est un tiers-lieu destiné à la transition écologique. Seine Normandie Agglomération soutient le projet depuis ses débuts, il y a 3 ans. Nous croyons dans ce projet et nous y tenons, parce qu'il



Akim Oural revient sur les différentes dimensions de la politique tiers-lieux : consolider les tiers-lieux existants, favoriser le maillage du territoire, accompagner les communes les moins dotées en s'appuyant sur l'expertise des réseaux de tiers-lieux.

« Pour la métropole le premier objectif est d'organiser le maillage du territoire en lieux de créativité et de co-conception. Lieux sur lesquels il sera possible de s'appuyer pour mettre en place des expérimentations permettant d'éprouver de nouveaux modèles économiques et organisationnels plus en phase avec l'économie collaborative.

Au sein de la MEL nous avons lancé l'appel à projets tiers-lieux dès 2016 pour soutenir les tiers-lieux : accompagner le développement des tiers-lieux existants et l'émergence de tiers-lieux en projets. Il s'agissait de répondre aux

difficultés des tiers-lieux, de les aider à pérenniser leurs modèles alors que les charges immobilières sont parfois écrasantes pour des projets en amorçage et que la maîtrise des compétences d'animation et de pilotage de tiers-lieux demande du temps. La MEL a dédié plus d'1 million d'euros sur 3 ans et demi à l'accompagnement des tiers-lieux. Pour éviter les effets d'aubaines et rester agiles, l'appel à projets est ouvert en permanence, sans date limite de dépôt de candidature. Un comité d'examen des projets se réunit tous les 3 à 4 mois afin de sélectionner les projets. Il peut financer une étude préalable, l'ingénierie, la communication, l'animation du lieu ou du petit équipement.

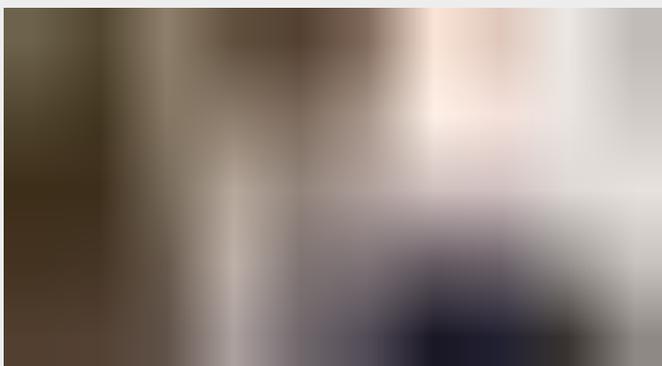
Il évolue en 2021 pour passer d'un financement généraliste, 10 000 à 30 000 € de soutien, à un système de financement orienté vers des fonctions spécifiques, 15 000 € de financement de base et des financements supplémentaires ciblés sur l'engagement durable du lieu, l'implication citoyenne, des projets d'intérêt général, une situation géographique particulière.

Pour les territoires moins dotés, on envisage une forme de fonds de concours : d'un côté la collectivité intéressée apporte le foncier et de l'autre la MEL garantit l'accompagnement en ingénierie, notamment via le cercle des accompagnateurs de la Compagnie des Tiers-Lieux (réseau local de tiers-lieux). Il est essentiel de s'appuyer sur l'expertise des tiers-lieux existants, de soutenir les réseaux de tiers-lieux car ce sont eux qui sont en mesure d'accompagner les projets émergents et les collectivités intéressées. »

[En savoir plus sur les actions de la Compagnie des Tiers-Lieux p.188](#)

AKIM OURAL,

Maire adjoint de Lille et élu chargé de l'innovation et du numérique à la Métropole européenne de Lille



« La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse comprend 23 communes, plus de 103 000 habitants, 80% du territoire est en zone rurale et l'ESS représente près de 12% de l'emploi privé.

Le lien entre tiers-lieu et collectivité s'est fait à partir de la communauté d'agglomération. Notre EPCI s'est impliqué dès 2012 dans une politique de soutien pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire, organisée autour du vote d'une délibération cadre en 2011, de la nomination d'un élu délégué à l'ESS, de la signature d'un contrat de développement avec la Région et de la création d'un poste d'animateur territorial. En 2019, notre écosystème territorial a fait l'objet d'une reconnaissance nationale en recevant de l'État le label « Territoire French Impact » avec un plan d'actions qui ambitionne un territoire 100% inclusif autour de trois défis : l'activité

choisie, le numérique utile et l'accueil des diversités (et biodiversités) ; faisant ainsi du développement des tiers-lieux un outil opérationnel essentiel à la mise en œuvre de notre projet de développement de notre écosystème d'innovations sociales.

Cette prise de conscience s'est faite au fur et à mesure du déploiement de notre politique de soutien à l'ESS. Elle a démarré par une prise de conscience de la nécessité de favoriser le développement d'espaces d'interconnaissances entre acteurs sur le territoire. Très rapidement, ces temps de rencontres et d'échanges ont induit des coproductions, mettant en évidence l'importance d'aller vers des espaces physiques encourageant les liens et la co-création.

Le potentiel économique et transformatif du tiers-lieu nous a intéressé. Sur notre territoire, certaines entreprises classiques commencent à s'appuyer sur le tiers-lieu existant pour innover. Par exemple, un grand producteur de parfumerie grasse s'appuie sur le tiers-lieu de Sainte-Marthe pour la production de données sur l'impact du changement climatique sur la culture de plantes à parfum. C'est cette capacité d'innovation, d'expérimentation permettant d'explorer de nouvelles façons de travailler, produire, échanger, ... qui peut contribuer activement à notre réflexion autour de la résilience et du développement durable de notre territoire.

Les tiers-lieux peuvent se présenter comme des leviers d'actions utiles pour développer et renouveler nos politiques publiques dans cette période de nécessaires transitions. » [Retrouver le portrait du tiers-lieu Sainte-Marthe p.108](#)

JÉRÔME VIAUD

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Maire de Grasse.



RÉGIONS

4 Présidents s'engagent en faveur du développement des tiers-lieux

La Région que je préside est très attachée aux tiers-lieux à plusieurs titres. D'abord, parce que le soutien aux tiers-lieux constitue à mes yeux la plus belle illustration d'une politique d'aménagement du territoire ambitieuse, juste, attentive aux spécificités locales et qui émane des territoires. La pandémie et ses conséquences ont démontré à quel point il était urgent de faire confiance aux acteurs des territoires, élus, professionnels, associations et citoyens. La mobilisation d'un réseau de plus de 700 bénévoles et professionnels répartis dans les tiers-lieux néo-aquitains durant la crise pour fabriquer et distribuer en proximité plus de 100 000 masques, 80 000 visières et surblouses en est une belle preuve ! La Région a d'ailleurs largement contribué à soutenir cet effort collectif, avec un soutien de plus de 500 000 € à travers le projet « HomeMade ».¹

Les pouvoirs publics – et au premier rang les collectivités territoriales ! – doivent s'adapter aux logiques de projets, faire confiance à des collectifs de citoyens et les accompagner au mieux. C'est ce que fait la Région Nouvelle-Aquitaine depuis des années, par exemple à travers la contractualisation des territoires et des tiers-lieux. Je suis très attaché à la notion d'innovation, y compris sociale – à condition qu'elle se fasse dans le sens du rapprochement des femmes et des hommes, de la revitalisation des territoires en déshérence. C'est précisément la mission des tiers-lieux, et je suis fier que la Nouvelle-

Aquitaine soit la première région de France tant en termes de tiers-lieux déjà ouverts qu'en termes de projets à venir.

Enfin de par leur nature hybride, les tiers-lieux constituent une des clefs de la revitalisation de certaines zones rurales. Parce qu'ils répondent à des besoins et aspirations non-assouvis en milieu rural, avec la fermeture de commerces de proximité et parfois, hélas, la disparition de certaines offres de services publics, les tiers-lieux ont développé tout un panel d'activités : d'initiatives citoyennes d'entraide et de rapprochements professionnels mutuellement bénéfiques. Et puis, ils sont tout simplement des lieux où l'on se retrouve, où l'on se parle, où l'on échange, où l'on se cultive. En cela, ils sont vitaux, et je continuerai à encourager leur développement.

ALAIN ROUSSET

Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

projet détaillé à retrouver sur :

www.makery.info/2020/06/09/covid-19-en-nouvelle-aquitaine-initiative-homemade-revele-le-potentiel-transformateur-des-tiers-lieux/

Notre société vit une situation sans précédent d'urgence climatique et sanitaire qui nous impose de repenser profondément nos politiques publiques. L'accélération des usages du numérique, qui va continuer de bouleverser notre quotidien, ne va pas sans un besoin croissant d'accompagnement, de protection, et d'apprentissage. Nos concitoyens ont autant besoin de l'outil numérique, que d'apprendre à savoir s'en servir et d'en appréhender les dangers. En adoptant sa propre politique publique des usages du numérique, la Région Bourgogne-Franche-Comté a pris ces sujets à bras le corps et entend fixer un cap à tenir pour la décennie à venir. L'inclusion numérique se trouve au cœur de cette stratégie régionale et se repose notamment sur le développement de tiers-lieux que la Région accompagne et encourage. Les fablabs, living labs, les espaces de coworking... sont autant

de relais de l'émergence d'un vrai service public du numérique. Par ailleurs, nous devons accompagner le développement de territoires intelligents, durables et connectés, pour favoriser le développement durable, améliorer l'aménagement du territoire, rechercher une plus grande efficacité dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, de l'énergie... Les tiers-lieux sont un pilier des territoires intelligents, car ils permettent l'expérimentation de solutions concrètes. Dans cette perspective, le plan d'accélération de l'investissement régional consacre 20 millions d'euros au programme « territoire intelligent et connecté » à destination des communes et intercommunalités, et 5 millions d'euros à la création de nouveaux tiers-lieux.

MARIE-GUITE DUFAY

Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Ces lieux nouveaux font partie des outils du développement local du XXI^{ème} siècle, en lien avec les aspirations citoyennes pour un futur responsable et innovant, y compris du point de vue de l'entrepreneuriat. Pour les ancrer encore plus durablement dans nos territoires, la Normandie peut et doit s'affirmer comme un territoire pionnier pour le télétravail et le co-travail. Pour être à la hauteur de cette ambition, la Région joue un rôle d'ensemblier

pour accompagner les Tiers-Lieux Normandie et souhaite rassembler autour de ce réseau l'ensemble des acteurs des territoires dans cette démarche, à des fins de développement local durable.

HERVÉ MORIN

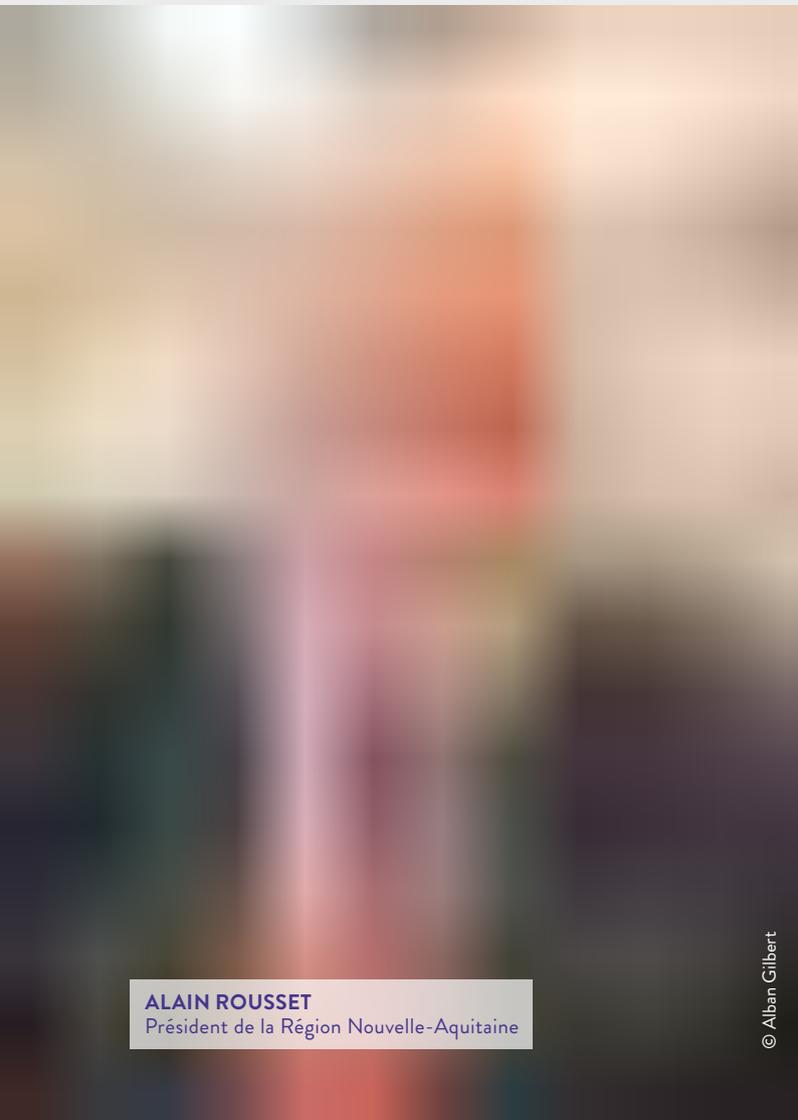
Président de la Région Normandie

Les tiers-lieux constituent un levier concret pour répondre aux enjeux de mobilité en Île-de-France et favoriser le désengorgement des transports routiers et ferrés ainsi que la baisse des émissions de CO₂. La crise sanitaire a aussi confirmé la nécessité de soutenir ces nouveaux lieux de travail. Pendant le 1^{er} confinement 39% des actifs franciliens ont télétravaillé, contre 18% avant. Cette expérience a mis en évidence les difficultés du télétravail à domicile (espace disponible, équipement, relation sociale) et la pertinence de l'offre d'espaces de travail collaboratif. La création d'un réseau de Tiers-lieux régional appuyé par notre service SmartWork constitue un véritable enjeu économique et social en particulier pour les territoires ruraux. C'est pourquoi

nous avons soutenu, entre 2016 et 2020, la création de 139 nouveaux Tiers-lieux (11 millions d'euros) et 156 mini Tiers-lieux dans les gares qui se sont aussi révélés un vecteur puissant de l'aménagement numérique du territoire et de la politique de soutien à l'entrepreneuriat. Enfin lors de notre COP régionale, en septembre 2020 nous nous sommes fixés comme ambition 2000 Tiers-lieux d'ici 2027 en privilégiant de nouvelles offres innovantes et en réseaux favorisant un maillage complet du territoire régional.

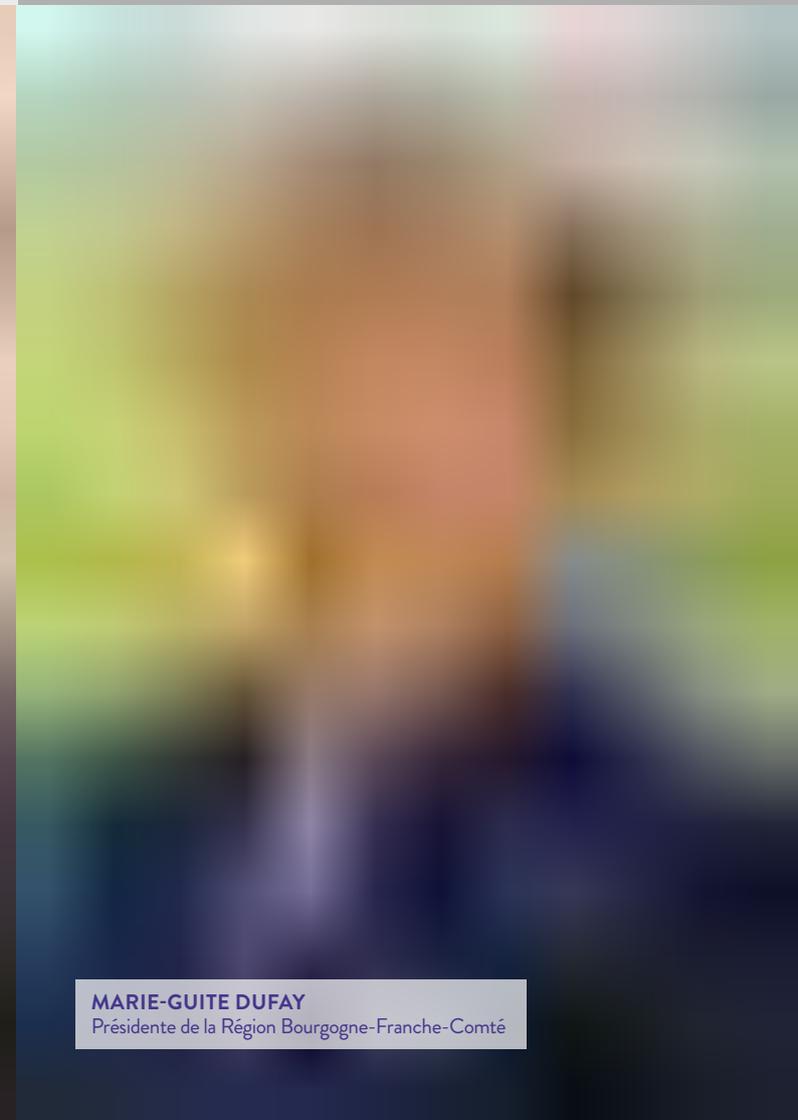
VALÉRIE PÉCRESSE

Présidente de la Région Île-de-France

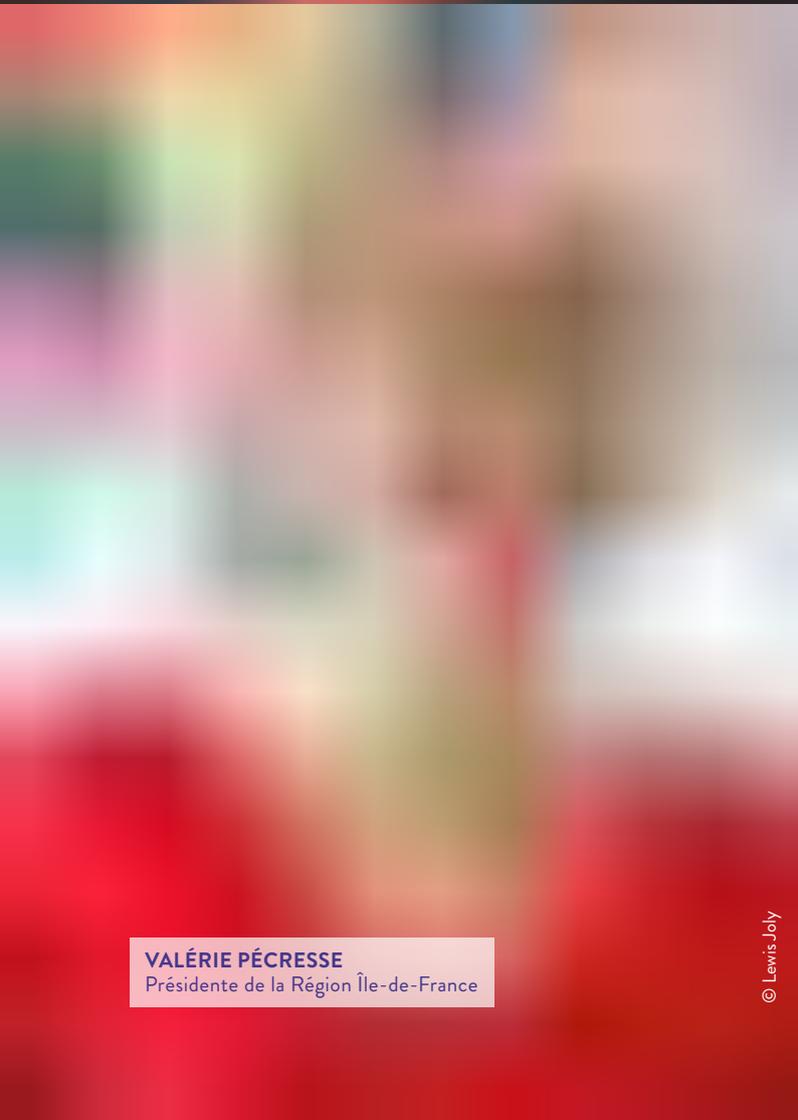


ALAIN ROUSSET
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

© Alban Gilbert

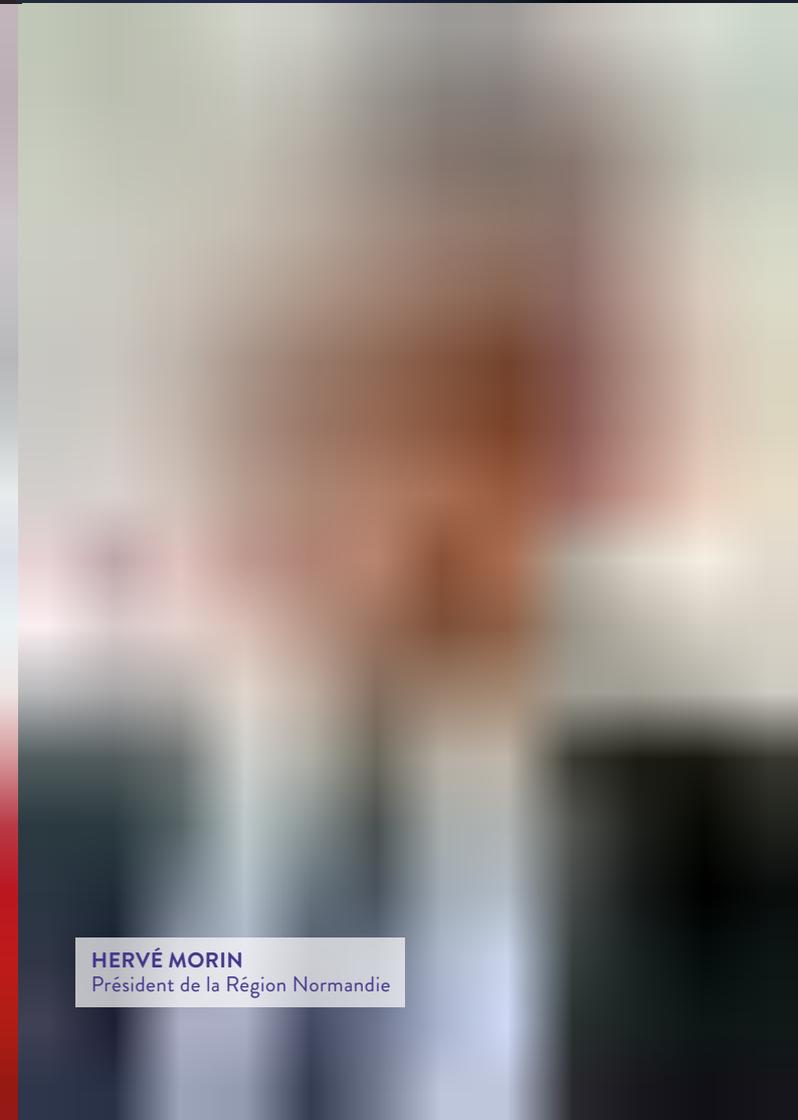


MARIE-GUITE DUFAY
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté



VALÉRIE PÉCRESSÉ
Présidente de la Région Île-de-France

© Lewis Joly



HERVÉ MORIN
Président de la Région Normandie

Le fonctionnement des politiques publiques régionales détaillé par 2 agents publics

PAR EUGÉNIE MICHARDIÈRE, CHARGÉE DE MISSION TIERS-LIEUX À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Avant la fusion des Régions, les 3 anciennes régions qui composent l'actuelle Nouvelle-Aquitaine avaient mis en place des politiques régionales de soutien aux tiers-lieux. Elles étaient toutes les 3 précurseuses sur le sujet, avec des politiques ciblant explicitement les tiers-lieux, dès 2011-2012.

Ainsi, même dans un contexte complexe de fusion des régions, **les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont rapidement pu s'accorder pour mettre en place dès 2016 un dispositif pilote commun d'une durée de 1 an visant à faire converger leurs politiques régionales en faveur des tiers-lieux.** Il s'agissait alors d'une des premières délibérations d'harmonisation des politiques publiques, aux côtés du Très Haut Débit.

L'AMI tiers-lieux pilote de 2016 répondait à deux objectifs : aider la création et le développement de tiers-lieux ; soutenir la structuration en réseaux et la valorisation des tiers-lieux. Il est ouvert début 2016 et en continu pendant un an pour permettre d'accompagner les projets vers leur maturité. Cette politique volontaire, associée au dynamisme des acteurs locaux, a placé la Nouvelle-Aquitaine en tête, après l'Île-de-France, pour le nombre de lieux ouverts : 154 en activité en octobre 2016.

Avec un nouvel AMI 2017-2018, puis 2019-2021, l'enjeu pour la Région est devenu celui d'un maillage équilibré de son territoire en tiers-lieux de proximité. **Soit un objectif de 300 tiers-lieux ouverts à l'échéance 2020, répartis dans l'ensemble des territoires urbains, périurbains et ruraux de la Nouvelle-Aquitaine, afin que chaque Néo-Aquitain dispose d'un tiers-lieu à moins de 20 minutes de chez soi.** Dotée d'un budget annuel d'environ 1,4 millions d'euros, environ la moitié des tiers-lieux néo-aquitains ont reçu l'aide régionale, soit environ 20 à 30 nouveaux projets soutenus par la Région chaque année à l'amorçage ou au développement, à hauteur de 40 000 € en moyenne par projet. Les critères-clés de sélection actuels prennent en compte l'évaluation de plusieurs années d'expériences : ouverture à tous types de professionnels (statuts/secteurs) ; flexibilité et accessibilité de l'offre et des locaux ; accès numérique ; accueil humain ; implication concrète des coworkers dans la vie quotidienne du tiers-lieu.

En mai 2018, la Région a adopté un programme triennal de soutien aux activités de la SCIC « Coopérative Tiers-Lieux » en tant que tête de réseau néo-aquitaine reconnue, « tiers de confiance » des acteurs publics et privés. [Pour en savoir plus sur la Coopérative Tiers-Lieux, voir p.34](#)

Avec 285 tiers-lieux en activité en septembre 2020, la Région est proche de l'atteinte de son objectif de 300 tiers-lieux en 2021. Pour autant les projets qui remontent des territoires sont encore nombreux et de nouveaux besoins et activités émergent dans les tiers-lieux, comme par exemple les activités agroécologiques.

Il a donc été décidé collectivement de faire un bilan de 10 ans de politique régionale en faveur des tiers-lieux : quels impacts auprès des individus, des entreprises (indépendants, TPE, télétravailleurs...) et des territoires (acteurs publics et privés) ? Et de penser, de manière prospective, les 5-10 ans à venir : quels sont les enjeux et les besoins des tiers-lieux, et de la filière ? comment peut-elle contribuer aux transitions sociales, environnementales et économiques dans les territoires ? Un travail d'évaluation interne et externe sera ainsi réalisé sur le 1er semestre 2021. À l'aune des élections régionales, l'objectif est également de nourrir le futur exécutif afin de décider des priorités régionales à venir.

PAR ANNE HOULETTE, CHARGÉE DU PROGRAMME TIERS-LIEUX NORMANDIE À LA RÉGION NORMANDIE

L'objectif du Programme Tiers-Lieux Normandie est de soutenir les espaces collaboratifs participant au développement de nouvelles manières de travailler, d'innover et de se former, tout en réduisant les déplacements.

L'ambition de soutenir les tiers-lieux est inscrite dans la stratégie numérique normande et déclinée dans le programme « Espaces ressources pour le numérique en Normandie » voté fin 2017. Ce programme régional construit autour d'un label « Tiers-Lieux Normandie » entend accompagner le développement des tiers-lieux.

Ces lieux peuvent répondre à des objectifs très différents : commerciaux, militants, associatifs ou même de politique publique quand il s'agit de contribuer au développement local ou à l'inclusion numérique. **La Région Normandie s'est donnée un rôle d'ensemblier, accompagnant les rapprochements entre acteurs des tiers-lieux et collectivités territoriales, favorisant la mise en réseau et la mutualisation par le biais de projets partagés.**

Le cahier des charges du label « Tiers-Lieux Normandie » constitue un guide pour la mise en œuvre des tiers-lieux et un moyen de garantir la qualité des services et activités proposés par les tiers-lieux du réseau. Les critères du label sont l'animation du lieu, le croisement des publics, le travail en réseau et la contribution à la vitalité du réseau régional. Avec le label, mais également des actions de communication et d'animation, la Région intervient sur la promotion et la mise en visibilité des tiers-lieux. **La Région n'entend pas faire à la place des acteurs, mais impulser et aider, pour que le développement de tiers-lieux pérennes soit possible y compris dans les territoires isolés.**

Afin de soutenir les projets, de les accompagner dans la montée en gamme de leur offre de services, la Région a lancé l'appel à projets « Fabriques d'initiatives - Tiers-Lieux Normandie ». Celui-ci permet de soutenir des projets, à hauteur de 20 000 € par an sur trois ans, autour de 3 axes : favoriser l'essor du coworking (promotion, développement, mise en réseaux...) ; soutenir l'émergence de Tiers-

lieux Normandie dans les territoires dépourvus ; expérimenter et partager des innovations au sein du réseau de tiers-lieux.

Des dispositifs, pilotés par la Direction de l'Aménagement Numérique, sont également mobilisables pour les porteurs de projets : une aide à la formalisation du projet et à l'identification de pistes de solutions en vue de l'adhésion au label Tiers-Lieux Normandie (le levier Émergence) ; un accompagnement à l'acquisition de matériel numérique qui peut également bénéficier de crédits européens (le levier Développement de services numériques innovants).

Reffet de la diversité des tiers-lieux, le soutien de la Région nécessite une grande transversalité, il est très en lien avec les autres directions et services : économie sociale et solidaire, culture et patrimoine, aménagement du territoire ou encore développement économique...

✓ RECOMMANDATIONS

UN RÉSEAU DE TIERS-LIEUX STRUCTURÉ ET OUTILLÉ DANS CHAQUE RÉGION

Les réseaux de tiers-lieux constituent des partenaires essentiels pour élaborer de nouvelles formes de politiques publiques pour les territoires et avec les tiers-lieux.

Les réseaux régionaux jouent un rôle essentiel lorsqu'ils travaillent aux côtés des Conseils régionaux et de leurs services : assurant une bonne connaissance et compréhension des dynamiques en cours ; participant à l'émergence de nouveaux projets et à l'essaimage de projets inspirants ; développant l'échange de pratiques, le compagnonnage et les relations entre pairs dont les tiers-lieux ont besoin ; favorisant la coopération entre tiers-lieux et la mutualisation de moyens autour de projets à plus grande échelle. *Pour en savoir plus sur les réseaux de tiers-lieux, voir p.184*

DÉVELOPPER 18 FONCIÈRES SOLIDAIRES RÉGIONALES AFIN D'ANCER LES TIERS-LIEUX DANS NOS 18 RÉGIONS FRANÇAISES

Des foncières locales, fonctionnant en circuits courts et permettant de mobiliser l'épargne et l'action citoyenne autour des projets de tiers-lieux.

Elles sont particulièrement nécessaires pour accompagner les projets sur leurs dimensions foncières, dans des territoires reculés où il n'y a souvent pas de Sociétés d'Économie Mixte ou d'aménagement en capacité d'aider.

- **Associer les opérateurs et réseaux de tiers-lieux dans le déploiement des 100 foncières, programme lancé par le gouvernement en juin 2020.**
- La Banque des Territoires a débloqué 300 millions d'euros d'investissement, auxquels s'ajouteront 500 millions d'euros de prêts, pour déployer 100 foncières dans toute la France avec pour objectif de rénover 6000 petits commerces. Il est essentiel que ces foncières puissent financer directement des projets de tiers-lieux en cohérence avec les objectifs de réhabilitation de friches et de redynamisation des centres-villes. Les projets de foncières régionales portés par des réseaux de tiers-lieux pourront utilement faire partie des 100 foncières soutenues.
- **Mobiliser la Banque des Territoires et les institutions disposant d'une ingénierie juridique, fiscale et financière (DGE, ANCT, Bpifrance...) pour accompagner les projets de foncières solidaires portés par les tiers-lieux :** soutien sur la légalité, la fiscalité et la recherche d'impact de ce type d'outils ; appui technique à la levée de fonds ; avances de trésorerie...

Appuyer au développement de foncières thématiques, notamment dans le secteur culturel, à l'instar de structures développées pour d'autres secteurs comme l'agriculture, l'habitat social ou les commerces de proximité.

INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX DANS LES CPER

Les Contrats de Plan État-Région constituent une bonne opportunité pour articuler les différents dispositifs au service de ces dynamiques de tiers-lieux et de coopérations interterritoriales entre tiers-lieux.

DONNER UNE PLACE IMPORTANTE AUX TIERS-LIEUX DANS LA PROGRAMMATION DES FONDS EUROPÉENS 2021-2027

La nouvelle programmation est l'occasion de reconnaître le caractère essentiel des dynamiques de tiers-lieux dans le cadre de la politique de cohésion sociale et territoriale européenne, dans l'innovation, dans la dynamique entrepreneuriale locale. Face à la réglementation européenne des aides d'État, la spécificité des tiers-lieux qui, sous une forme associative ou coopérative (SCIC), portent un projet local d'intérêt collectif d'utilité sociale doit être prise en compte.

CONSTRUIRE L'ACTION PUBLIQUE AUTREMENT

POUR FAIRE AVEC LES TIERS-LIEUX

Les tiers-lieux sont autant de laboratoires de redynamisation correspondants aux besoins spécifiques de chaque territoire et de ses habitants. Ils ne peuvent être appréhendés comme des espaces à réglementer ou à déployer sur un modèle unique. Ils sont pour les élus locaux et les services des collectivités territoriales des lieux ressources, qui inspirent de nouveaux modes de faire, par la contribution citoyenne, l'émulation collective et la libre expérimentation.

L'émergence des tiers-lieux et des nouvelles formes du faire oblige à repenser, plus fondamentalement, la relation entre les administrations d'une part et la société civile (entreprises, associations, citoyens) d'autre part. Les tiers-lieux illustrent plus largement l'irruption de cette société civile dans la construction des politiques publiques.

Une co-construction qui ne se limite plus à décider ensemble mais **consiste à faire ensemble, à développer des formes de partenariats public-privé-citoyens pour accélérer les transitions.**

Les élus qui ont l'occasion de travailler avec les tiers-lieux depuis plusieurs années ont pu tirer les enseignements de ces partenariats. Nous partageons ici les conditions de réussites identifiées par les élus, pour faire efficacement avec les tiers-lieux.

1. CHANGER DE POSTURE

Partenaire plutôt que pilote, expérimentation plutôt que grandes inaugurations, en accompagnement de contributeurs plutôt qu'au service de bénéficiaires. Un soutien efficace et adapté aux tiers-lieux repose d'abord et principalement sur la confiance envers ceux qui portent les projets de tiers-lieux.

***Un tiers-lieu ne se décrète pas.
Le portage de ces dynamiques ne peut
revenir aux seules collectivités territoriales,
il est indispensable de s'appuyer sur les
collectifs et entrepreneurs locaux.***

Obligeant la collectivité à passer d'une posture traditionnelle de décideur, d'aménageur ou de financeur à une position de partenaire au sein du projet de tiers-lieu. La programmation et les activités sont ainsi définies par la communauté du tiers-lieu et non par la collectivité territoriale, la gouvernance doit être représentative de la diversité des parties prenantes et garantir leur expression pour des prises de décisions partagées.

Plusieurs collectivités se retirent d'ailleurs progressivement des projets de tiers-lieux dans lesquelles elles sont impliquées. Elles reconnaissent l'autonomie de ces projets comme un des vecteurs de leur réussite, garantissant leur capacité à expérimenter, à sortir des cadres d'action habituels. Cette autonomie est également importante pour la pérennité des projets et évite une trop grande dépendance aux soutiens publics et aux aléas des changements politiques, qui peuvent perturber les projets.

Il existe une tension entre d'un côté l'envie de certaines collectivités de porter un projet de tiers-lieu et de l'autre ce qui fait sa réussite : sa communauté, son caractère expérimental et sa dimension évolutive.

3 besoins centraux pour garantir la réussite des projets de tiers-lieux :

- la sensibilisation et la formation des élus et agents publics à ces formes d'innovation publique ;
- la médiation entre tiers-lieux et élus : rencontres régulières, visites, dispositifs de médiation en cas de conflits... ;
- l'accompagnement en ingénierie des collectivités territoriales : ressources méthodologiques, échanges avec des collectivités expérimentées, appui en expertise de la part de tiers-lieux ou de réseaux de tiers-lieux...

2. DÉCLOISONNER ET FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ

Avec l'ampleur prise par le mouvement des tiers-lieux et la multiplication des programmes autour de ces derniers, **la mutualisation et la transversalité constituent deux conditions de réussite incontournables.**

Pour éviter éparpillement, multiplication de projets fragiles et épuisement des acteurs, il est indispensable de :

- favoriser la coopération inter-services et les approches transversales ;
- éviter de multiplier les dispositifs, thématiques ou géographiques, dédiés aux tiers-lieux.

Cela signifie ouvrir un dialogue inter-services autour et avec les tiers-lieux, pour comprendre quels sont les besoins et intervenir au plus juste.

L'ensemble des élus interrogés s'accorde pour dire que les tiers-lieux ne peuvent être cantonnés à un service de la collectivité.

***Le caractère hybride de leurs activités et leur
rôle de catalyseur de projets territoriaux
exigent une capacité à travailler entre
différents services, de manière décloisonnée***

Penser l'inclusion numérique au service de la petite enfance ; faire les liens entre culture et développement économique, entre ESS et agriculture, entre aménagement de l'espace public et innovation numérique...

Il est également indispensable de faciliter l'accès aux mesures d'aides et de financements d'activités d'intérêt général, en les rendant non exclusives les unes des autres, en allégeant et accélérant les procédures. Chaque tiers-lieu invente, par l'hybridation d'activités, son modèle économique. S'ils cherchent à atteindre une autonomie financière en diversifiant leurs prestations, les subventions publiques font partie des sources de revenus qui doivent être mobilisées pour assurer une part de leurs activités d'intérêt général : actions spécifiquement tournées vers un public vulnérable, substitution de fait à un service public manquant ; réponses à des besoins sociaux non satisfaits... La multiplication des

interlocuteurs et des dispositifs de financement est une source de complexité et d'épuisement.

Le décloisonnement et la mutualisation répondent au besoin de simplification. Ils facilitent le dialogue entre tiers-lieux et collectivités, en permettant aux tiers-lieux d'accéder simplement aux différentes directions. Trop de tiers-lieux nous disent perdre du temps et de l'énergie à devoir convaincre chaque service, à jongler entre les interlocuteurs sur différents sujets, à expliquer que leurs activités ne sont pas uniquement numériques ou uniquement économiques... Trop d'aides restent réservées soit aux entreprises soit aux associations, amenant les tiers-lieux à ne parfois rentrer véritablement dans aucune case. Quelle que soit leur structure juridique, forme associative ou coopérative (SCIC) conjuguant associés publics et privés, les tiers-lieux sont des acteurs économiques et doivent pouvoir accéder aux mesures de droit commun dans leur domaine d'activités.

3. S'ADAPTER AUX MODÈLES ÉCONOMIQUES HYBRIDES

Une des spécificités des tiers-lieux provient de leur capacité à hybrider activités d'intérêt général et services économiques. Une caractéristique qui invite les collectivités à ne pas considérer les tiers-lieux comme des projets à subventionner mais à envisager des modes d'intervention adaptés à des projets économiques cherchant à atteindre l'autonomie financière.

Accompagner le développement des tiers-lieux passe par une meilleure compréhension des modèles économiques hybrides des tiers-lieux et la contribution de l'acteur public à ces modèles, nécessitant d'autres formes de partenariats public-privé.

Il s'agit ainsi de s'intéresser aux sources de revenus des tiers-lieux, au moins autant qu'à leurs impacts territoriaux, à travers plusieurs leviers :

- **Mobiliser la commande publique**

C'est par le paiement de prestations sous forme de chiffre d'affaires ou de commandes publiques que les activités des tiers-lieux pourront se pérenniser. Les prestations peuvent être variées : formation, inclusion numérique, expérimentation, prototypage, fabrication, réservation d'espaces, événementiel... **Par la commande publique, les collectivités rémunèrent un service fourni par le tiers-lieu, contribuent à stabiliser son modèle économique et participent d'un effet d'entraînement, encourageant les acteurs privés à se tourner également vers les tiers-lieux.**

- **Encourager le télétravail en tiers-lieux**

Dans la même logique, le développement du télétravail en tiers-lieu peut constituer une source de revenus importante pour ces espaces, en plus de pallier les limites du télétravail à domicile. Les collectivités ont tout intérêt à encourager le télétravail des fonctionnaires dans les

tiers-lieux. Longtemps inexistant dans la fonction publique en raison de la complexité réglementaire et des freins culturels, il se développe dans certaines organisations : Région Île-de-France, Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires... Les collectivités, notamment les régions, disposent de leviers pour réduire le coût du télétravail en tiers-lieu pour les employeurs (chèque télétravail, défiscalisation, taxe transport...) et inciter les entreprises à développer cette pratique. **Une action qui répondrait à l'enjeu de réduction de la mobilité et renforcerait le bien-être des salariés.**

- **Développer une culture du soutien par l'investissement et l'entrée au capital de projets d'intérêt territorial**

L'hybridation public-privé des tiers-lieux nécessite le recours à des modèles inclusifs, capables d'accueillir une dynamique à la fois entrepreneuriale et multi-partenaire. C'est le cas par exemple de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Son principal avantage est de permettre de développer une société coopérative avec les collectivités locales pour générer des bénéfices réutilisables dans d'autres projets.

Des collectivités engagées depuis plusieurs années sur le sujet des tiers-lieux ont réussi à entrer au capital de SCIC et à devenir sociétaire du tiers-lieu. C'est un changement de paradigme important où la collectivité accepte de devenir partie prenante et de partager une partie des risques, aux côtés d'autres acteurs (citoyens, associations, entreprises, financeurs...).

- **Permettre aux tiers-lieux de bénéficier d'avance de trésorerie, notamment pour accéder aux fonds européens**

De nombreux acteurs, porteurs de projets mais également élus et agents publics, alertent sur la difficulté d'accéder aux fonds européens (FEDER, FSE...), pour un grand nombre de structures. Si le premier frein constitué par la complexité administrative des dossiers européens reste surmontable, les délais de paiement sont pour beaucoup un obstacle insurmontable. Une fois la demande de fonds acceptée, ceux-ci peuvent mettre énormément de temps à être débloqués, créant des trous de trésorerie conséquents pour des structures qui ont peu de marge. De nombreuses organisations ne peuvent se permettre ce type de décalage de trésorerie et se retrouvent exclues de fait de fonds.

Il apparaît essentiel de trouver un mécanisme (par exemple via une banque publique) pour garantir le pré-financement—sous une forme d'avance de trésorerie—des structures pouvant bénéficier de fonds européens et ainsi leur permettre de formuler sereinement des demandes de crédits FEDER ou FSE.

- **Faciliter l'accès au foncier**

Le coût de l'immobilier et la pression foncière restent le frein principal au développement des tiers-lieux. **La sécurisation des baux et la mise à disposition de locaux vacants** sont deux leviers essentiels à disposition des collectivités.

Il est également nécessaire de déployer des outils financiers innovants pour réduire le coût de l'immobilier : bâtir un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) exigeant un taux de rentabilité faible ; proposer des garanties publiques pour faciliter l'accès des tiers-lieux aux financements plus classiques (notamment bancaires) ; donner la possibilité à Bpifrance de couvrir les Garanties à Première Demande.

Ces éléments restent d'actualité. Seuls 5% des tiers-lieux ont déclaré avoir le projet d'acheter leur bâtiment, précisant dans le même temps que pour ce faire ils ont majoritairement besoin d'une structure pouvant porter les investissements fonciers, de type foncière solidaire, et d'ingénierie financière et juridique.

Les levées de fonds pour les tiers-lieux sont complexes : les financeurs maîtrisent mal les modèles de tiers-lieux et leurs outils d'investissement ne sont pas toujours adaptés. Les collectivités pourraient les y aider :

- via des outils de type garanties d'emprunt pour faciliter l'accès aux prêts bancaires ;
- via les partenaires publics dédiés aux projets fonciers tels que les établissements publics fonciers (EPF), les sociétés d'économie mixte (SEM), Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), Agence Nationale pour le Renouveau Urbain (ANRU), Banque des territoires...

4. FAIRE DE LA COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE UN LEVIER D'ESSAIMAGE DES TIERS-LIEUX

Les projets de tiers-lieux traversent les strates territoriales. Plusieurs niveaux de collectivités territoriales s'y impliquent et sont amenés à s'y croiser. Il est important que les actions des différentes collectivités territoriales puissent s'articuler et ne pas entrer en concurrence, ce qui n'est pas toujours sans difficultés, tant pour des questions politiques qu'à cause d'une faible culture de la coopération entre collectivités.

La mutualisation des moyens constitue plus que jamais un levier pour accélérer les transitions écologiques, sociales et économiques, en particulier dans des zones moins denses où l'ingénierie et les ressources se font plus rares.

Les collectivités territoriales ont donc tout intérêt à privilégier la coopération inter-territoriale dans le soutien aux projets de tiers-lieux, via :

- **des interventions complémentaires en fonction des compétences** de chaque collectivité
- **la mutualisation de moyens** entre collectivités pour la mise en place de politiques territoriales d'accompagnement (appel à projets mutualisés, recrutement de chargé de mission tiers-lieux).

Au-delà du soutien au projet, c'est au niveau de l'ingénierie et des infrastructures nécessaires au développement des tiers-lieux que la coopération inter-territoriale a le plus à apporter.

L'ensemble des élus insiste sur l'importance du partage d'expériences entre collectivités, de la formation des élus par des pairs, de l'outillage des collectivités sur les projets de tiers-lieux. Plusieurs collectivités pionnières sur le sujet des tiers-lieux ont d'ailleurs mis en place des actions d'accompagnement pour les autres, à l'image de la Métropole européenne de Lille ou du Département de la Drôme. Ces actions sont essentielles car elles participent de la diffusion des savoirs et savoir-faire nécessaires à la réussite des tiers-lieux. La diffusion, la capitalisation et l'évaluation des projets et dispositifs dédiés à leur essaimage sont un facteur clé de réussite.

L'essaimage entre territoires joue un rôle essentiel, à condition qu'on ne le réduise pas à des ateliers de partage d'expériences. La coopération inter-territoriale doit se développer dans le sens d'une consolidation des dispositifs permettant l'essaimage :

- **capitalisation et documentation** des projets existants, de leurs réussites et de leurs échecs ;
- **co-évaluation** des impacts des projets ; sensibilisation, formation, conseils et **accompagnements entre territoires** (pas seulement au niveau des collectivités territoriales mais entre tiers-lieux, entre tiers-lieux et porteurs de projets, entre tiers-lieux et collectivités...);
- **outillage** des tiers-lieux (ressources pédagogiques, fiches méthodologiques, outils de gestion, infrastructures numériques...).

Transversalité et coopération inter-services, deux conditions de réussite incontournables

PAR EUGÉNIE MICHARDIÈRE, CHARGÉE DE MISSION TIERS-LIEUX À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La transversalité et la collaboration doivent s'appliquer sur :

- **le plan stratégique** : partage et échanges collectifs réguliers (2 à 3 fois par an) sur la base des observations terrain, analyses, cartes, infographies et travaux de prospective avec l'ensemble des directions concernées et volontaires.

Notamment sur les sujets de : politiques contractuelles territoriales, ruralité, économie sociale et solidaire, vie associative, culture, formation, orientation, politique de la ville.

Mais aussi et pour les besoins propres de la Région avec la direction des ressources humaines et la direction des systèmes d'information pour le développement du télétravail en tiers-lieux : actuellement 5% des 600 télétravailleurs Région travaillent en tiers-lieux, ce qui donne lieu à une convention (la Région finance l'abonnement).

- **le plan opérationnel** : en mode projet, en associant systématiquement les chargés de mission territoriaux ou thématiques à l'accompagnement des projets de tiers-lieux qui les concernent.

L'analyse et l'instruction partagée des projets pouvant donner lieu à des cofinancements.

2 exemples : Une meilleure coordination des financements

Un collectif se mobilise pour créer un tiers-lieu en partenariat avec sa commune qui propose de lui mettre à disposition un local public inoccupé depuis des années (ex : ancienne trésorerie). Le chargé de mission tiers-lieux qui a connaissance du projet échange avec le collectif et la commune, et accompagne le projet pour qu'il mûrisse et candidate à l'AMI tiers-lieux en lien avec le chargé de mission du service des politiques contractuelles du territoire concerné.

S'il y a des travaux de gros œuvre que l'AMI tiers-lieux ne peut soutenir, le service de politiques contractuelles peut mobiliser le fonds LEADER pour cofinancer ces travaux. L'AMI tiers-lieux vient donc ainsi cofinancer le collectif pour l'amorçage, et les fonds européens cofinancent la collectivité pour les travaux de gros œuvre (par exemple l'aménagement et la mise aux normes ERP et PMR). Cela permet

notamment à la collectivité de proposer un loyer modéré au collectif, via une convention de partenariat. Ce process est un facteur-clé de succès pour le collectif qui peut ainsi démarrer plus sereinement ses activités en orientant ses ressources financières sur l'animation et la gestion, plutôt que sur le paiement du loyer. C'est aussi gage de succès pour la collectivité qui s'assure que ce ne sera pas une « coquille vide » mais un lieu dynamique d'échanges, source d'attractivité territoriale.

Faire naître une société coopérative

Suite à un travail local d'identification des besoins et de mobilisation d'un noyau dur de futurs utilisateurs, une association émerge pour animer et gérer un tiers-lieu dans un territoire rural. L'AMI tiers-lieux soutient cette association pour l'amorçage du projet. Au bout de 2 ans, par la dynamique collaborative locale que le tiers-lieu génère, avec de nombreux utilisateurs et partenaires locaux, cette association souhaite se structurer et se transformer en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). La Région l'aide dans cette phase de transition au titre de ses actions en faveur de l'ESS.

Mutualisation d'un poste de chargé de mission tiers-lieux entre 2 collectivités

PAR ARMELLE DE VISMES, CHARGÉE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES, DU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS ET DES TIERS-LIEUX, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTRÉES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES LISIÈRES DE L'OISE

En 2018, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ont décidé de promouvoir un projet à un niveau supra-intercommunal en créant un poste en commun, de chargée de mission Attractivité des Territoires : Développement de l'Économie Sociale et Solidaire et des tiers-lieux.

Constatant l'intérêt des tiers-lieux et le développement de ce phénomène, notamment via l'émergence de projets locaux d'ampleur comme l'Hermitage ou la Cité des Brossiers, **les élus des deux communes se sont engagés pour soutenir ce mouvement en contribuant à l'animation territoriale et en accompagnant le**

développement de ces projets. Probablement une première en France, tant sur le fond, avec une reconnaissance des liens entre ESS et tiers-lieux, que sur la forme, avec un poste partagé par deux communautés de communes et financé à 50% par la Région des Hauts-de-France.

Avec ce poste, l'objectif est de privilégier une approche systémique et transversale qui aide à structurer les politiques de développement local. C'est un poste qui s'appuie sur l'émergence des tiers-lieux pour promouvoir une nouvelle approche du développement local, autour du faire ensemble, de l'expérimentation et de nouvelles formes de coopérations public-privé. Aujourd'hui nous travaillons dans plusieurs

directions, d'abord en soutenant des tiers-lieux structurants pour le territoire tels que l'Hermitage, labellisé Fabrique Numérique de Territoire, ensuite en accompagnant les projets des tiers-lieux locaux qui répondent à des enjeux de politique publique. C'est le cas lorsqu'on soutient FabriCommuns ou la conciergerie solidaire dans le cadre de Territoires d'industrie. C'est aussi le cas lorsqu'on soutient des activités d'éco-rénovation, d'écotourisme ou de circuits courts via les Contrats de Transition Écologique. On aide également des cafés associatifs et des ressourceries à accéder à des financements européens, notamment le programme LEADER.



COMMENT FAIRE AUTREMENT ?

Les mots d'élus engagés dans la dynamique des tiers-lieux

CHANGEMENT DE POSTURE DE L'ACTEUR PUBLIC

Ne pas décréter le tiers-lieu : construire une communauté et s'appuyer sur des porteurs de projet

« On ne voulait pas financer les communes sur les projets de tiers-lieux. On estimait que le tiers-lieu devait émerger des citoyens et pas des institutions. De nombreuses communes nous sollicitent pour monter un tiers-lieu sur leur territoire. La réponse de nos services : on va vous aider mais on va vous aider à construire une communauté, à trouver des porteurs du projet. On leur dit : vous allez mettre du foncier à disposition, vous voulez voir émerger une typologie d'activités (boulangerie, coworking, restaurant...), c'est bien mais le projet ne sera peut-être pas tel que vous l'avez imaginé. Vous allez laisser le projet évoluer en réunissant une communauté qui va construire des activités, une programmation et vous allez prendre part à ces activités, cette programmation. Vous aurez votre mot à dire, vous serez acteur partie prenante mais vous ne serez pas en posture de tout décider. Et ça c'est un grand changement pour les collectivités. »

AKIM OURAL,
Maire Adjoint de Lille, élu en charge de l'innovation et du numérique à la MEL

Chacun doit faire un pas en direction de l'autre

« On voit émerger un nouveau rapport entre la puissance publique et les acteurs de ces tiers-lieux. Ils ne sont ni des équipements publics, ni des locaux proprement privés. Leur statut même oblige à un mode partenarial particulier, à une forme de coopération dans le portage de projet pour laquelle chacun doit faire un pas en direction de l'autre, comprendre l'environnement dans lequel il évolue, ses atouts et contraintes. C'est à ces conditions que les tiers-lieux obtiendront le soutien dont ils ont besoin, c'est à ces conditions que les collectivités en tireront pleinement le bénéfice. »

JACQUELINE BELHOMME,
Maire de Malakoff

Donner une impulsion et laisser de l'autonomie

« Je pense qu'il est important qu'une ville puisse donner l'impulsion mais qu'ensuite le lieu puisse fonctionner de manière autonome. La ville n'est pas là pour donner sa programmation, les acteurs sont libres. Nous sommes d'ailleurs en train d'instaurer un comité des utilisateurs du lieu afin que les parties prenantes puissent prendre part à la gouvernance du projet. À terme, on aimerait que la ville se dégage de ce comité et que le projet puisse s'autogérer. »

CHRISTOPHE CHOSEROT,
Maire de Maxéville

Prendre des risques et apprendre en faisant

« Il y a eu une énorme prise de risque de la mairie sur ce projet. On a toujours porté une vision : 'on fait et ensuite on avise'. On a voulu sortir de ce fonctionnement traditionnel qui consiste à beaucoup réfléchir pour parfois finalement ne pas faire. La mairie a accepté de faire confiance au projet, de prendre un risque et d'apprendre en faisant. »

JEAN-PHILIPPE PETTAVINO,
Maire de Lourmarin

Développer une culture de la participation citoyenne

« A Sainte-Foy-La-Grande on est imprégné de la culture tiers-lieux. Notre logique c'est que les structures soient porteuses et que la mairie se mette à leur service. L'hypothèse privilégiée pour le nouveau tiers-lieu est la création d'une SCIC soutenue par la commune. Cela modifie plus largement nos façons de faire, on privilégie les logiques de participation citoyenne, l'implication des habitants dans les prises de décisions. »

MARC SAHRAOUI,
Maire adjoint de Sainte-Foy-la-Grande

TRANSVERSALITÉ ET DÉCLOISONNEMENT

Casser les silos

« Directrice d'un tiers-lieu pendant plusieurs années, j'ai été confrontée aux politiques publiques en silo de beaucoup de collectivités territoriales et à cette difficulté à comprendre les dynamiques collectives comme les tiers-lieux. C'est entre autres pour cette raison que j'ai choisi de m'engager lors des dernières élections municipales : pour donner à voir que les tiers-lieux sont des espaces collectifs de résilience, de développement social et économique, une manière de penser un continuum entre action collective et action publique, et donner les clés, aux élus et techniciens des collectivités, pour repenser leur manière d'agir sur les territoires. »

MARION BERGOGNON,
Première adjointe de la commune du Grand-Bourg, Conseillère communautaire de la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg

Mutualiser tout en donnant du sens à l'action

« À Nevers, plusieurs projets sont à l'étude. Maison des associations, Maison de l'artisanat... nous n'aurons pas les moyens de démultiplier les espaces et nous devons mutualiser. La question que nous devons nous poser : quel projet crée-t-on en commun ? L'idée est de penser la façon de passer à une dynamique du XXI^{ème} siècle pour ne pas coller salles et projets les uns à côté des autres. Notre enjeu est de pouvoir mixer les degrés d'apprentissage et de développement, croiser les thématiques, encourager l'intergénérationnel. Tout cela sans tomber dans un grand fourre-tout, pour donner du sens à l'action. »

DENIS THURIOT,
Maire de Nevers

Faire appel à des compétences diverses pour soutenir des projets hybrides

« Souvent, les projets ont plusieurs facettes dès le départ et plus rarement une thématique unique. On voit des initiatives qui mêlent un espace de travail collaboratif avec des ateliers pour des artisans, avec des animations pédagogiques en lien avec les écoles et les médiathèques. Les services et les thèmes se sont diversifiés : artisanat, permaculture, éveil culturel, ESS... »

JACQUES LADEGAILLERIE,
Vice-Président du département de la Drôme

Sortir des logiques verticales et développer la coopération entre services

« Toutes ces démarches d'innovation impactent notre propre organisation et notre mode de fonctionnement. Elles nous imposent de sortir de nos logiques verticales pour nous inscrire dans une dynamique transversale et c'est un véritable enjeu. En interne la coopération entre services est à consolider, comme celle entre dispositifs et acteurs à l'échelle du territoire. Un soutien politique fort, l'existence d'un service ESS et l'animation territoriale qui en découle devraient nous permettre d'aller vers plus de transversalité. »

JÉRÔME VIAUD,

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

S'ADAPTER AUX MODÈLES ÉCONOMIQUES HYBRIDES

Faciliter l'accès aux financements bancaires et accompagner l'acquisition foncière

« Si les tiers-lieux ont besoin d'appels à projets portés par des collectivités territoriales c'est aussi parce que trop souvent les banques ne suivent pas, refusant de laisser une chance aux collectifs qui portent des projets de tiers-lieux innovants et engagés. »

« Une de nos priorités pour 2021 est de soutenir la création d'une foncière régionale, citoyenne et solidaire, projet sur lequel la Compagnie des Tiers-Lieux travaille depuis déjà plusieurs mois. Avec pour objectif de réduire le coût de l'immobilier, en facilitant l'acquisition et réduisant la pression foncière. »

AKIM OURAL,

Maire Adjoint de Lille, élu en charge de l'innovation et du numérique à la MEL

Faciliter l'accès aux fonds européens

« Il est urgent de trouver une solution pour aider les tiers-lieux à accéder à ces fonds européens auxquels ils sont pleinement éligibles. Bpifrance ou la Banque des Territoires pourraient par exemple réaliser ces avances de trésorerie. En Guyane il existe une petite réserve de ce type pour « pré-financer » et éviter les décalages de trésorerie ingérables. C'est la BRED qui propose cette offre, elle engendre néanmoins un surcoût non négligeable. »

RÉMI BOCHARD,

sous-préfet de Guyane en charge de la Coordination et de l'Animation Territoriale

Alléger la fiscalité pour les tiers-lieux

« Il est urgent d'adapter la politique des tiers-lieux aux territoires. Cela pourrait passer par un coup de pouce fiscal, notamment dans les zones de revitalisation rurale, pour l'installation et le développement des tiers-lieux. Cela permettrait de créer des écosystèmes accueillants, dynamiques, favorables au développement de nouvelles activités économiques. »

JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA,

Député de Corse, Président du Comité de massif de Corse

Investir dans les tiers-lieux en entrant au capital des SCIC

« La municipalité a délibéré pour acter le principe de son entrée au sociétariat des SCIC présentes sur son territoire, selon des modalités propres à chacune des situations en fonction des besoins identifiés. C'est déjà le cas avec Casaco dont la ville détient environ 45% du capital afin de les aider au rachat des locaux. »

JACQUELINE BELHOMME,

Maire de Malakoff

Mettre à disposition des locaux disponibles et privilégier les baux stables et de longue durée

« 3 collectivités (ville, département et agglomération) sont membres de la SCIC de la Manufacture des Capucins. Seine Normandie Agglomération a mis à disposition par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans le bâtiment et accompagne la SCIC dans ses démarches de recherches de financements (régionaux et appel à projet d'État, via notamment le contrat de transition écologique...). »

FRANÇOIS OUZILLEAU,

Maire de Vernon, Vice-Président de Seine Normandie Agglomération

FAIRE DE LA COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE UN LEVIER DE L'ESSAIMAGE DES TIERS-LIEUX

Proposer de la formation et de l'accompagnement à d'autres territoires

« Il est essentiel de développer et d'essaimer ce type de dynamiques. Pour y contribuer nous proposons avec le tiers-lieu de la formation et de l'accompagnement à d'autres porteurs de projet de tiers-lieux. »

JEAN-PIERRE PETTAVINO,

Maire de Lourmarin

Appuyer l'essaimage des tiers-lieux via les réseaux

« L'enjeu est de rendre virales ces politiques publiques, de faire en sorte que ces projets se diffusent, qu'ils tissent des liens entre eux et que de véritables réseaux de tiers-lieux se mettent en place et se structurent. »

JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA,

Député de Corse, Président du Comité de massif de Corse

Partir d'expériences réussies pour développer l'accompagnement en ingénierie

« Notre ambition est d'accompagner le développement de nouveaux tiers-lieux à partir de l'expérience de la Fabrique Numérique de Territoire portée par TETRIS. Ceci passera par une proposition d'accompagnement de communes volontaires pour identifier des besoins, repérer des projets collectifs, identifier des lieux, proposer une animation territoriale et un accompagnement. Cet accompagnement au développement pourrait également être renforcé dans les mois à venir, avec une implication du Conseil Départemental des Alpes Maritimes sur le sujet. »

JÉRÔME VIAUD,

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

S'appuyer sur les tiers-lieux pour faire de l'animation territoriale

« Un tiers lieu est un outil d'animation du territoire, un espace où peuvent se retrouver des personnes portées par des envies, des désirs, des besoins très différents les uns des autres. Que ce soit dans le domaine de la création artistique, de l'artisanat, du numérique, c'est un espace qui permet réalisation, sensibilisation, formation. La CabAnne des Créateurs accueille, aide, guide, mobilise un territoire qui dépasse notre commune. C'est un lieu au service des habitants, des entreprises, des collectivités. »

ANDRÉE BUCHMANN

Adjointe à la Maire de SCHILTIGHEIM
Conseillère à l'Eurométropole de Strasbourg

Faire de la pédagogie et de la promotion sur le sujet des tiers-lieux

« Pour passer à l'échelle et faire en sorte que les tiers-lieux soient connus et attractifs, il est nécessaire de faire de la pédagogie sur ce que sont les tiers-lieux, ce qu'on peut y faire, à quoi ça sert... À la MEL on travaille sur une signalétique commune pour faciliter la reconnaissance de ces espaces. »

AKIM OURAL,

Maire Adjoint de Lille, élu en charge de l'innovation et du numérique à la MEL



Inauguration du tiers-lieu la Tréso par
Jacqueline Belhomme, Maire de Malakoff

✓ RECOMMANDATIONS

FORMER ET ACCULTURER LES ÉLUS LOCAUX ET AGENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les tiers-lieux sont des initiatives innovantes, très différentes les unes des autres en fonction des besoins locaux. Ils n'entrent pas dans un dispositif de politique publique locale, ne correspondent pas au découpage administratif traditionnel. Ils se structurent fréquemment autour de SCIC, sociétés coopératives d'intérêt collectif, méconnues de l'administration locale.

Former, acculturer, faire des visites apprenantes de tiers-lieux lèvent souvent les réticences et freins. France Tiers-Lieux propose de construire des programmes de conférences, de sensibilisation, de formation des élus et agents publics locaux en relation avec le CNFPT, les IRA, l'INET et l'Académie des Territoires de l'ANCT en privilégiant des formats attractifs, souples et vivants, **incluant des témoignages de tiers-lieux.**

Les réseaux régionaux de tiers-lieux seront également sollicités pour proposer des visites apprenantes en mobilisant les tiers-lieux de proximité.

FAIRE AVEC LES TIERS-LIEUX POUR DES PRATIQUES INNOVANTES DE CONDUITE DE L'ACTION PUBLIQUE

En rassemblant des compétences et des pratiques d'intelligence collective et de conduite de projets innovants (design thinking, analyse des usages et des pratiques, prototypage de solutions avec les habitants et les usagers), les tiers-lieux peuvent constituer des acteurs ressources pour les pouvoirs publics locaux. **Bureaux d'ingénierie de projets d'intérêt collectif, ils peuvent être mobilisés par les collectivités pour introduire des pratiques innovantes de conduite de l'action publique, mobilisant citoyens, entreprises et associations** pour : penser autrement les services publics, créer des communautés d'usagers associés à la gestion des équipements publics, élaborer et expérimenter des projets de territoire...

ASSOCIER LES TIERS-LIEUX AU SEIN DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT (PGO)

Les acteurs du PGO peuvent s'appuyer sur les pratiques de participation citoyenne et les expérimentations démocratiques mises en place au sein des tiers-lieux pour territorialiser les actions du PGO, en lien avec les collectivités locales. Les tiers-lieux constituent des espaces adaptés pour déployer des formats innovants de participation citoyenne : convention citoyenne locale ; médiation à l'open data (données ouvertes) ; co-construction de projets ; débats publics et numériques...

DÉVELOPPER DES RELATIONS PARTENARIALES DE LONG TERME AU TRAVERS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Conduite de projets collectifs, incubation de projets, médiation et montée en compétences numériques, prototypage, fabrication... les prestations que les tiers-lieux peuvent contractualiser avec les collectivités territoriales sont nombreuses. Choisir cette voie marque une reconnaissance publique de la valeur ajoutée qu'apporte le tiers-lieu au territoire et crée les conditions d'une relation contractuelle durable. Cela peut également générer un effet d'entraînement sur la vente de prestations à des acteurs privés du territoire.

LANCER DES APPELS À COMMUNS PLUTÔT QUE DES APPELS À PROJET

Les tiers-lieux sont des leviers puissants de dynamiques de coopération sur les territoires qui amplifient les effets transformateurs et l'impact des actions menées.

L'usage des appels à projet pour l'octroi de subventions met directement en concurrence les différents acteurs qu'ils pourraient fédérer.

A ce titre, le dispositif d'Appel à Commun conçu par la Fabrique des Mobilités de l'ADEME est un modèle inspirant : il vise à créer de la coopération et à produire des communs utiles aux acteurs pour répondre à des défis et problématiques identifiés.

VALORISER L'UTILITÉ SOCIALE DES TIERS-LIEUX EN LEUR OCTROYANT UNE FISCALITÉ LOCALE ALLÉGÉE

Taxe d'aménagement, taxe de création de surfaces, taxe foncière, taxe sur les bureaux, cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE) ... **les leviers possibles d'encouragement au développement et à la consolidation des tiers-lieux par un allègement de la fiscalité locale sont nombreux.** Ce régime dérogatoire serait une contrepartie à l'utilité sociale et à la mission d'intérêt général ou d'intérêt collectif que remplissent les tiers-lieux, ce qui exclurait les projets fondés essentiellement sur un objectif d'affaires.

SÉCURISER L'ACCÈS AU FONCIER

En milieu urbain, **lever la pression foncière et garantir des conditions d'occupation stables** : baux longue durée, loyers attractifs, convention d'occupation sécurisante...

En zone détendue, **privilégier la mise à disposition de locaux non utilisés par les collectivités** et la valorisation du foncier existant.

EXPÉRIMENTER DANS LA CITÉ COMME DANS LES TIERS-LIEUX

PAR PATRICK BOUCHAIN, PAUL CITRON,
LAURA PETIBON ET SOPHIE RICARD,
DE LA PREUVE PAR 7

Les tiers-lieux portent à l'échelle locale les ambitions écologiques, sociales, culturelles et solidaires dont notre société a besoin pour dépasser les crises actuelles. Ils sont des supports territoriaux à l'adage « penser global, agir local », et leur multiplication pourrait même conduire à en inverser les termes. Par leur souplesse et leur frugalité, par leur richesse et leur générosité, ils offrent aux habitants et aux élus, aux enfants et aux experts, aux personnes isolées et aux entreprises des solutions concrètes et collectives face aux incertitudes contemporaines. Mais au delà des moyens offerts par les tiers-lieux à leurs territoires, leurs principes de fonctionnement, fondés sur l'échange entre savoir-faire et savoir savants, constituent des leviers puissants pour renouveler et accompagner l'action publique.

Voici comment les tiers-lieux pourraient inspirer les collectivités afin d'orienter leurs actions et de les transposer ailleurs dans l'organisation de la cité.

Le fonctionnement d'un tiers-lieu repose sur les relations qu'il entretient avec son écosystème d'usagers et de partenaires, qui fondent son utilité sociale. A leur exemple, les collectivités doivent accepter de se laisser davantage guider par la société civile, et considérer ses membres comme des alliés plutôt que des administrés. Il sera dès lors possible d'expérimenter de nouvelles formes d'action collective. De l'éducation populaire à l'embellissement de l'espace public, de l'organisation d'événements collectifs à la gestion d'un bâtiment d'usage commun, elles pourront ainsi redistribuer aux citoyens une responsabilité publique et partagée.

Les différentes évaluations démontrent les multiples impacts positifs des tiers-lieux, en termes de production locale, de travail, de construction écologique, d'accueil, d'animation et de support à la vie culturelle, et d'autres secteurs de l'action publique. Si leur petite échelle masque le nombre de ces expériences, leur agrégation est éloquente et leur utilité indéniable. Ferment de ces réussites, les acteurs des tiers-lieux adoptent volontiers une posture expérimentale, consciente de ses incertitudes, pour mener des changements techniques ou méthodologiques.

Malgré l'intérêt de cette approche, l'expérimentation est un droit constitutionnel trop rarement utilisé par l'administration.² Il faut que les acteurs publics s'approprient l'attitude expérimentale, instaurent des protocoles d'action, fixent les objectifs et les critères d'évaluation pour inventer et laisser advenir les solutions aux crises actuelles. A l'échelle locale, élus et services techniques doivent faire évoluer leur culture professionnelle en appliquant les principes et leviers qui ont fait leurs preuves au sein des tiers-lieux :

- Accepter la remise en question des protocoles classiques et considérer que la société civile est compétente pour inventer de nouveaux modes de faire ;
- Considérer les propositions de la société civile comme légitimes a priori et leur **trouver le cadre légal permettant le passage à l'acte** ;
- Instaurer pour tous les projets un cadre de confiance et de dialogue entre décideurs publics, opérateurs et société civile, et discuter systématiquement des actions sur les lieux de leur réalisation, à l'endroit même où la question se pose ;
- Rendre tous les programmes adaptables pour sortir de la monofonctionnalité dans l'espace et dans le temps, en permettant l'évolution des projets par une programmation ouverte ;
- Profiter de chaque occasion pour partager des savoirs manuels ou intellectuels ;
- Prêter attention à la dimension esthétique et culturelle de chaque proposition ;
- Documenter les expériences pour diffuser, essayer, inspirer, et faire jurisprudence.

Espérons que les acteurs publics parviennent à s'approprier ces principes sans les dénaturer, en bâtissant une nouvelle confiance collective dans la possibilité d'agir.

¹ Fanny Cottet, « Expérimenter en urbanisme, une affaire de méthode ? Le cas de la Preuve Par 7 », à paraître
² Articles 37-1 et 72 de la constitution de 1958

LES TIERS-LIEUX, VECTEUR DE TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Depuis plus d'une décennie, les territoires ruraux et les villes moyennes ont vu croître deux dynamiques parallèles : d'une part la fermeture de nombreux lieux d'accueil des administrations (La Poste, la CAF, Pôle emploi, le Trésor Public ...), d'autre part la création de tiers-lieux dont certains ont intégré dans leurs activités des services de médiation administrative et/ou numérique.

Quelles sont les conséquences de ce double phénomène en matière d'accès au droit et de relation entre les administrations et leurs usagers? Au-delà, comment l'essor des tiers-lieux, de la vision qu'ils portent et des nouveaux usages qu'ils contribuent à développer, influence-t-il le fonctionnement des équipements publics et leurs évolutions?

DISPARITION DES ACCUEILS PHYSIQUES DES ADMINISTRATIONS

C'est un fait largement reconnu, notamment grâce aux travaux des chercheurs de l'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services) : la disparition des accueils physiques de services publics, corrélée à la dématérialisation des démarches et au développement des services numériques, a accentué les difficultés rencontrées par les personnes les plus fragiles et dont les situations sont les plus complexes pour accéder à leurs droits. L'exclusion numérique, corrélée à la complexité des démarches administratives, viennent ainsi renforcer les inégalités et le besoin d'accompagnement des plus précaires.

Les tiers-lieux, dans certains cas et selon leurs activités, peuvent apporter une première réponse en matière d'accès au numérique, voire d'aide aux démarches, mais sont de facto limités par le manque de formation des personnels ou des bénévoles, ainsi que par les questions de confidentialité des données personnelles. Les guichets uniques de services publics peuvent apporter des réponses plus consistantes à ces problématiques. Il est prévu un déploiement à grande échelle des maisons France Services avec un objectif affiché d'une maison, ou un bus, par canton d'ici 2022.

L'occasion de tester des hybridations sur mesure selon les territoires, entre guichets uniques France Services et tiers-lieux déjà implantés.

LABORATOIRES POUR LA TRANSFORMATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Au-delà des questions d'accès au droit et de démarches administratives, c'est bien plus le fonctionnement et les usages des équipements publics de proximité (bibliothèques, théâtres, maisons de quartier ...) que la multiplication des tiers-lieux vient bousculer. **Ils ont permis de pallier l'inadaptation des équipements publics « traditionnels » à certaines pratiques individuelles ou collectives, du coworking à la fabrication numérique en passant par les espaces de cuisine partagée.**

Le développement de ces pratiques a accéléré en retour la transformation des équipements, leur « tiers-lieuisation », pour accepter, voire encourager, des usages jusqu'alors considérés comme marginaux (par exemple venir travailler régulièrement sur un ordinateur à la bibliothèque municipale ou organiser une distribution de paniers de légumes dans le hall d'un théâtre).

Le phénomène des tiers-lieux a ainsi conduit les collectivités et les institutions publiques à repenser leur rôle et leur relation aux usagers et habitants, voire à imaginer des modalités de gouvernance plus ouvertes et partagées, dans une logique de commun territorial.

La médiathèque entre Dore et Allier est un exemple d'équipement public ayant intégré, dès sa conception, une acception beaucoup plus large de sa fonction. Issu d'un travail de co-conception avec les habitants, le lieu s'est ouvert à de nouveaux usages et de nouvelles pratiques culturelles, avec notamment une salle consacrée aux jeux vidéo en réseau, une petite fabrique équipée de plusieurs machines à commande numérique. Les espaces offrent eux-mêmes plusieurs fonctions : de petits bureaux accueillent des permanences de la mission locale pour l'emploi, de la PMI et des assistantes sociales. Le hall, qui comprend une petite cuisine, peut être utilisé en dehors des heures d'ouverture de manière autonome, permettant par exemple des réunions d'associations. Ces configurations contribuent à maintenir une diversité de services et à permettre de nombreux usages, et participent à une forte appropriation des habitants.

DES FORMES RENOUVELÉES D'ACTION PUBLIQUE

Les tiers-lieux peuvent-ils compenser le départ de certains services publics? Il nous semble plus pertinent de penser ces nouveaux espaces comme des alliés méthodologiques permettant le maintien de services publics dans des formes renouvelées : nouvelles manières de faire guichet, équipements publics repensés, nouvelles pratiques de développement local.

Les tiers-lieux sont des espaces opportuns pour inventer de nouvelles coopérations entre acteurs publics et société civile.

Ils interrogent l'articulation entre ce qui relève des pratiques d'habitants et ce qui relève de la mission d'intérêt général. Comment outiller ces nouvelles coopérations? Quels rôles et postures de l'acteur public local pour faire de ces tiers-lieux des maillons du développement du lien social et de l'émancipation des personnes? Comment l'acteur public peut-il s'inspirer de ces lieux pour inclure les communautés d'usages de manière plus étroite dans la gestion de ses équipements publics?

Ces questions nous incitent à explorer les tiers-lieux comme des laboratoires vivants de la coproduction de l'intérêt général, et comme un vecteur de transformation de l'action publique.

Par Louise Guillot & Nadège Guiraud de La 27^e Région. La 27^{ème} Région est une association qui se définit comme un laboratoire de transformation publique. Elle produit des connaissances, des enseignements et des propositions sur l'action publique, destinées à être largement partagées.

Portraits

TIERS-LIEUX & FRANCE SERVICES

Le jardin d'Arviou

ARVIEU, AVEYRON

UN TIERS-LIEU DANS LEQUEL S'EST INTÉGRÉ UN ESPACE FRANCE SERVICES

Le Jardin est né dans le centre bourg de la commune d'Arviou, 800 habitants à 800 mètres d'altitude, dans l'Aveyron. Il se définit comme un tiers-lieu villageois innovant. Il est issu d'un partenariat entre les collectivités territoriales (commune et communauté de communes) et la SCOP Laëtis (entreprise coopérative qui propose des solutions digitales). Après trois ans de partenariats publics privés, de co-design citoyen et participatif, l'espace a ouvert ses portes en septembre 2019.

“ **Un laboratoire vivant pour inventer les villages de demain** ”
Sophie Terris, responsable de l'accueil et de l'animation au Jardin d'Arviou

Avec plus de 1000 m² d'espaces partagés au cœur de ce village rural, le Jardin est conçu pour vivre et travailler en toute sérénité. Il regroupe plusieurs espaces et fonctions :

- Le Couvent : 350 m² d'espaces de coworking et de pépinière accueillant actuellement une trentaine de travailleurs des secteurs du numérique, du management, de l'architecture, de la communication, de l'agriculture ou encore du développement rural.
- La Salle des Tilleuls : salle de spectacles, projections et conférences
- Le Cantou : espace dédié aux services publics, culturels et numériques

Le tiers-lieu peut également accueillir séminaires, formations et résidences créatives, grâce à différents services et espaces partagés : salles de réunions, salle de conférences-spectacles, bar-cuisine, hébergements, produits locaux, loisirs...

La particularité du Jardin d'Arviou réside dans l'intégration dans le projet de tiers-lieu du Cantou, pôle culturel, numérique et de services publics, directement géré par la collectivité territoriale. Ce pôle de services comprend une médiathèque, une cyber-base et une maison France services. La médiathèque propose de nombreuses animations culturelles, parfois en partenariat avec des résidents du tiers-lieu. Des ateliers de médiation numérique et des rencontres d'information sont régulièrement proposés au sein de cet espace. Les agents d'accueil de l'espace France Services accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives et constituent un lien privilégié avec différents services : MSA, CAF, Pôle emploi, CARSAT, Services des Impôts aux particuliers, La Poste, CPAM, la Préfecture, le Ministère de la Justice.

Le Jardin est aujourd'hui considéré comme une démarche inspirante, tant par son portage public-privé, que par sa diversité d'activités. **Véritable tiers-lieu ressource, il accompagne des porteurs de projet de la région et a partagé de nombreux retours d'expérience sur le projet.**

Le Jardin est Fabrique de Territoire depuis octobre 2020. [À découvrir en vidéo sur hyperliens.societenumerique.gouv.fr](#)

Brenne box

MÉZIÈRES-EN-BRENNE, INDRE

Considérant le numérique comme un enjeu pour les territoires en matière de services, de lien social et d'implantation d'entreprises, la Communauté de Communes Cœur de Brenne, regroupant 11 communes pour 4800 habitants, mène une politique de soutien à l'inclusion numérique depuis 2003. Cette politique s'appuie sur l'équipement (développement du très haut débit), la formation et l'accompagnement des usages numériques. En 2014, elle a eu pour ambition de créer un espace de coworking rural. La faible densité de population ne permettant pas de maintenir un lieu avec la seule activité de coworking, la collectivité s'est rapidement tournée vers un modèle hybride.

HYBRIDER LES ACTIVITÉS, MUTUALISER LES SERVICES

C'est ce qui a donné lieu à la naissance du tiers-lieu la Brenne Box qui mutualise trois fonctions : **espace France Services** (précédemment « MSAP - Maison de Services Aux Publics ») pour aider les habitants dans leurs démarches administratives, en partenariat avec Pôle emploi, les services des impôts, la CPAM, la CAF et la MSA ;

- **cyber-espace** destinée à l'appropriation et l'utilisation du numérique : formations informatiques, ateliers de pratique, dialogues et échanges, tournois de jeux vidéo... ;
- **espace de coworking** pour permettre aux auto-entrepreneurs, aux indépendants et aux employés de bénéficier d'outils de travail pour développer leurs activités.

« Parfois on échange de manière informelle avec un coworker et on se retrouve à résoudre avec lui des problèmes liés à la scolarité de son enfant ou à ses déclarations, des problématiques qu'on aurait peut-être pas perçues par ailleurs, parce qu'ils ne seraient pas venus spontanément nous voir. La convivialité apporte beaucoup et améliore l'efficacité des services publics délivrés. »

L'hybridation d'activités et le fonctionnement de la Brenne Box ont été identifiés comme particulièrement inspirants pour les MSAP. Le tiers-lieu a ainsi obtenu le premier prix des MSAP lors de la rencontre nationale de 2017 organisée par le CGET.

Le tiers-lieu permet de mutualiser les moyens et d'accueillir aussi bien la population en recherche d'aide et d'orientation administrative que de formations numériques. Il accueille également les entrepreneurs et les télétravailleurs dans un espace de travail équipé.

AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

Avec 2300 actes en 2019 dont 10% réalisés pour des populations en dehors du territoire, la Brenne Box est devenu un outil d'inclusion indispensable à la population. **Cette même population devait parcourir entre 30 et 60 kilomètres pour obtenir des services qu'elle a désormais en son cœur.** Cependant la mobilité reste un enjeu important sur le territoire et pour parfaire son dispositif. Les acteurs travaillent actuellement sur des bornes interactives qui seront placées dans toutes

les mairies du territoire et qui rempliront trois fonctions : un lien de visioconférence avec l'espace France Services, un point de connexion à Internet soit en utilisant la borne, soit par Wifi et un affichage dynamique des événements de territoire.

AU-DELÀ D'UN GUICHET INSTITUTIONNEL, EN RÉPONSE AUX ENVIES DES HABITANTS

Brenne Box est Fabrique de Territoire depuis octobre 2020. Un soutien de l'État qui va lui permettre de développer son offre de formations, dans le lieu mais aussi hors du lieu, auprès des écoles pour apprendre aux enfants le langage informatique et robotique, auprès des jeunes en développant la création vidéo, auprès des entreprises de Brenne pour les former et leur permettre d'améliorer la digitalisation de leurs activités. Le lieu va également pouvoir développer des ateliers de reconditionnement de matériel numérique à destination des familles les moins aisées et est en train de préfigurer avec sa communauté un futur makerspace.

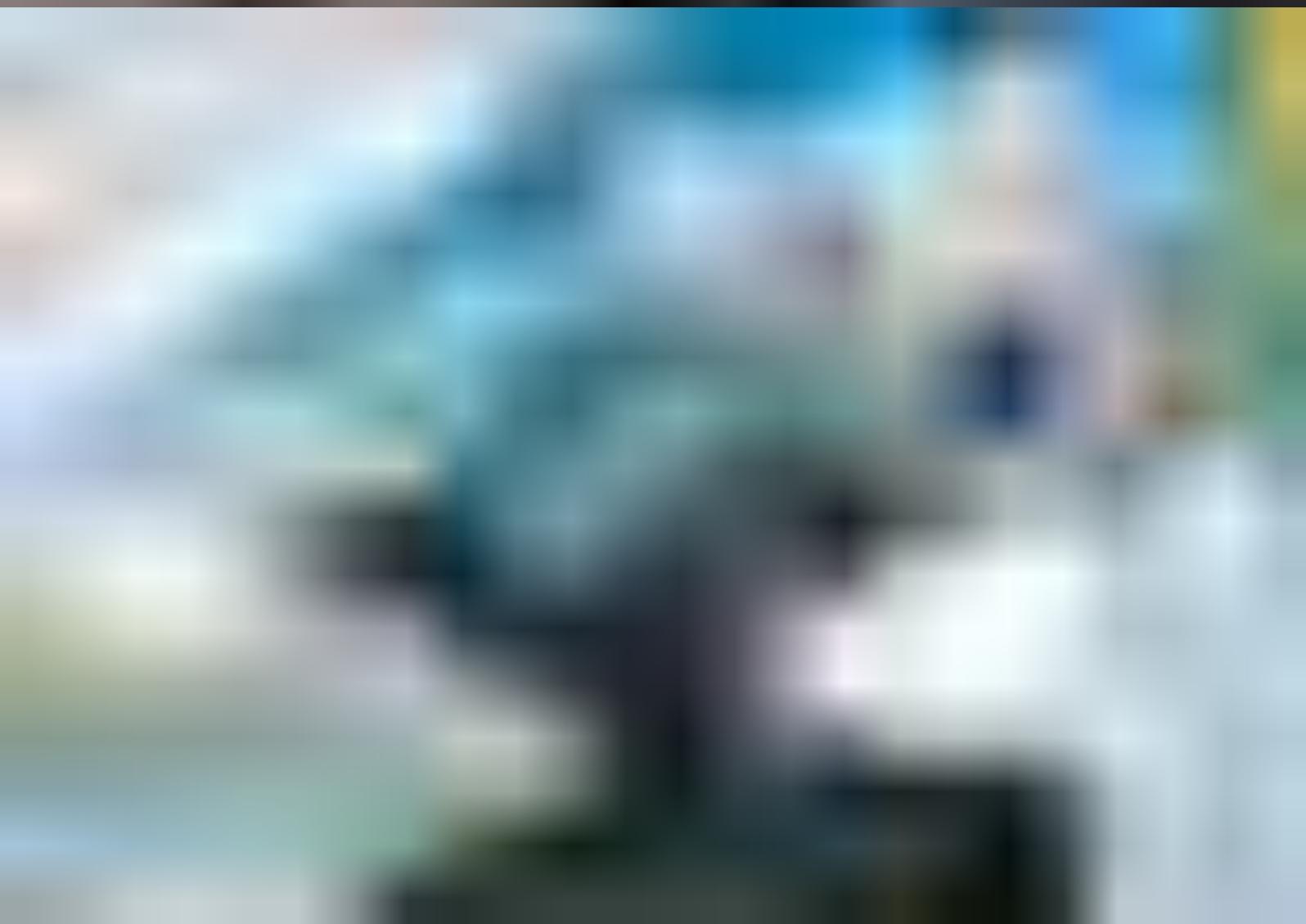
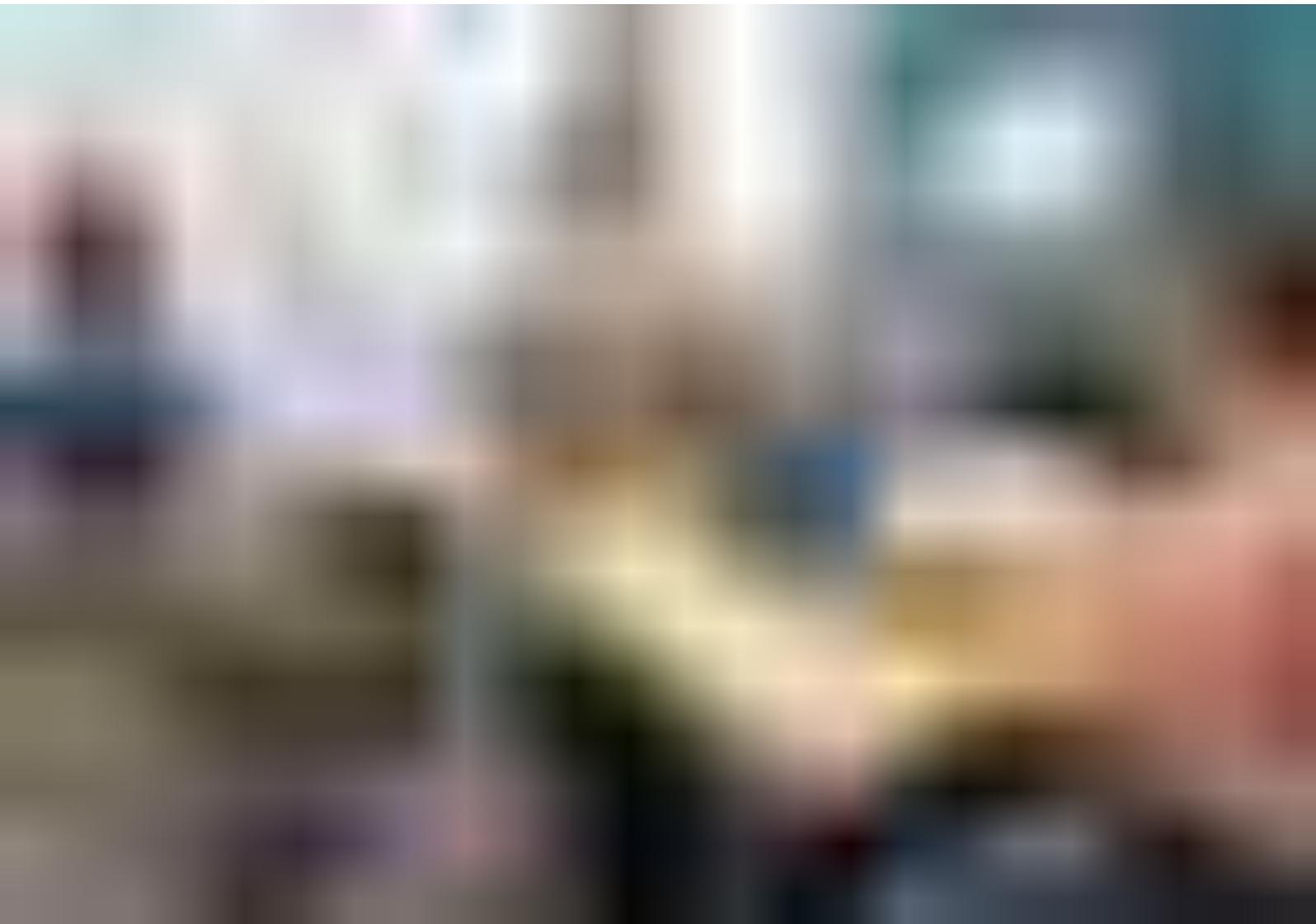
« On voulait un lieu ouvert où tout le monde peut échanger, se côtoyer et je crois qu'on a réussi. Ici se rencontrent des jeunes venus pour les jeux vidéo, des personnes âgées participant à un atelier sur la mémoire du territoire, des travailleurs indépendants, des makers, des avocats en coworking... »

Du guichet de services publics à l'espace hybride : de travail, de vie sociale, d'apprentissage... **Brenne Box n'est pas perçu comme un guichet institutionnel où l'on vient bénéficier d'un service public mais est un lieu où les activités évoluent en fonction des personnes qui l'occupent.** Un espace où les connaissances de chacun peuvent être mises à profit, circuler, être partagées.

Hybridant espace France Services, politique publique locale d'inclusion numérique et communauté d'entrepreneurs locaux, Brenne Box constitue un bel exemple d'articulation réussie entre un programme d'État, le projet de territoire d'une collectivité territoriale et l'engagement de la société civile. [En savoir plus sur brenne-box.fr](http://en.savoir.plus.sur.brenne-box.fr)

« La mixité est le principal vecteur de richesse du lieu. En créant du lien social, on répond aux besoins des habitants, au moins autant qu'avec les guichets administratifs. Et la mixité fait émerger de nouvelles activités : on a vu apparaître des formations à la permaculture, une école de cuisine, des anglais qui dispensent des cours... »

Jean-Bernard Constant,
responsable numérique à la Brenne Box



PARTIE 5

2 ans après

“

En 2018, le gouvernement confie à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement, la Mission Coworking. Au-delà d'un état des lieux des espaces de travail partagés en France, la mission révèle un phénomène plus large donnant naissance à un programme interministériel, à l'association France Tiers-Lieux et au Conseil National des Tiers-Lieux. Retour sur deux années de travaux.

”

RETOUR SUR LA MISSION COWORKING DE 2018

UNE MISSION GOUVERNEMENTALE SUR LE COWORKING
RÉVÉLANT UN PLUS LARGE PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ :
LE FAIRE ENSEMBLE.

Début 2018, Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre chargée de la Cohésion des territoires, missionne Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement pour faire un état des lieux des espaces de coworking en France.

La France connaît en effet des transitions écologique, numérique, environnementale sans précédent. Le numérique redonne des perspectives de travail et de production dans les territoires, les métropoles, les villes moyennes, mais aussi en zone rurale, faisant émerger partout une nouvelle dynamique qui donne naissance à de nouveaux espaces collectifs de travail.

Après six mois de visites de différents lieux à travers toute la France, il apparaît que, bien qu'ils aient chacun leurs propres identités, activités et modèles de gouvernance, ces lieux explorent tous les nouvelles modalités de faire société.

La mission montre que parce qu'ils visent la création, l'apprentissage, la formation et valorisent le partage, la solidarité, le faire, **ces nouveaux lieux réinventent la façon de vivre ensemble en faisant ensemble.** Ils créent des communautés qui tissent de nouveaux liens entre les gens, encouragent le croisement des compétences, la mutualisation des ressources, l'hybridation des activités. Ces lieux deviennent de véritables leviers d'innovation dans les territoires, regroupant entrepreneurs, makers, scrum managers,

développeurs, télétravailleurs... les explorateurs des révolutions du travail et les inventeurs des métiers de demain.

La mission faisait déjà état de 1800 tiers-lieux en France en 2018, dont 800 hors métropoles.

Qu'il s'agisse d'espaces de coworking, de fablabs, de repair cafés, de fabriques de recherche, de friches culturelles, tous ces tiers-lieux ont en commun de réunir plusieurs activités, de participer au développement économique d'un territoire et d'animer une communauté de personnes qui y travaillent et y vivent.

UN TRAVAIL COLLECTIF

**+ 100 ORGANISMES,
STRUCTURES ET PORTEURS
DE PROJETS CONSULTÉS**

12 RÉGIONS VISITÉES

**1100 CONTRIBUTIONS SUR LA
PLATEFORME DE CONSULTATION
PUBLIQUE**

**6 ATELIERS DE TRAVAIL
THÉMATIQUES ORGANISÉS**

“ Les tiers-lieux, j'y crois depuis longtemps. Ce sont des espaces pluriels, émergents, qui redéfinissent nos façons de travailler et renouvellent le lien social. Il ressort du rapport de la Mission Coworking des constats très clairs : ce sont des lieux répandus, on en compte 1800, partout sur le territoire, et pas seulement dans les métropoles, très divers, et qui remettent l'humain au centre de tout.”

Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement

1 ZeVillage, septembre 2019, Plan Tiers-lieux : interview croisée de Julien Denormandie et de Patrick Levy-Waitz

28 recommandations pour soutenir le mouvement des tiers-lieux en France

Le rapport issu de la mission Coworking, faire ensemble pour mieux vivre ensemble a établi 28 recommandations pour appuyer la structuration de la filière émergente, soutenir la professionnalisation des acteurs et le mouvement des tiers-lieux à l'échelle nationale.

8 RECOMMANDATIONS ONT ÉTÉ MISE EN ŒUVRE EN 2019-2020

RECOMMANDATION 1

Créer un mouvement national des tiers-lieux, porteur des actions de soutien. Création de France Tiers-Lieux et du CNTL (Conseil National des Tiers-Lieux).

RECOMMANDATION 2

Soutenir l'émergence de 300 Fabriques de Territoire. Lancement en 2019 de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) « Fabriques de Territoire » porté par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

RECOMMANDATION 3

Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage pour lancer le dispositif d'accélération. 45 millions d'euros ont été mobilisés par le ministère de la Cohésion des territoires pour le soutien aux 300 Fabriques de Territoire.

RECOMMANDATION 4

Mettre en place un appel à projets permanent pour accompagner dans la durée les porteurs de projet. L'AMI « Fabrique de Territoire » est ouvert sur une période longue 2019-2022 avec des vagues de labellisation tous les 3 mois.

RECOMMANDATION 6

La professionnalisation du métier d'animateur des tiers-lieux. L'inscription au Répertoire spécifique de France Compétences – regroupant les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles – de la formation Piloter un tiers-lieu de la Coopérative des Tiers-Lieux.

RECOMMANDATION 13

Bâtir un fonds de type ISR (Investissement socialement responsable) patient à taux de rentabilité faible. La mise en place du fonds

Amundi/ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain) et du fonds Action Logement dont les premiers projets ont été ou vont être financés très prochainement.

RECOMMANDATION 17

Dédier des soutiens financiers au développement et à la consolidation des tiers-lieux dans les territoires en difficulté. Le fléchage de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et des fonds de revitalisation sur les projets de tiers-lieux est effectif même si ces derniers restent sous-utilisés.

RECOMMANDATION 28

Créer une instance d'évaluation du programme national de soutien aux tiers-lieux

Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » est chargé de l'évaluation des politiques de soutien aux tiers-lieux.

17 RECOMMANDATIONS SONT EN COURS DE RÉALISATION

RECOMMANDATION 5

Lancer un chantier de simplification des normes pour les tiers-lieux

RECOMMANDATIONS 7

Reconnaître et valoriser les formations

RECOMMANDATION 8

Accélérer la structuration de réseaux régionaux de tiers-lieux

RECOMMANDATION 22

Mettre en place un système de mentorat pour les projets de tiers-lieux

RECOMMANDATION 9

Faire des tiers-lieux la porte d'entrée de la numérisation des territoires

RECOMMANDATION 10

Faire des tiers-lieux des lieux de transmission et d'apprentissage intergénérationnel

RECOMMANDATIONS 11, 14, 20, 21 ET 23

Encourager la coordination entre les acteurs publics et les tiers-lieux, former les agents publics et mobiliser les élus

RECOMMANDATION 12

Soutenir les activités à impact positif environnemental

RECOMMANDATIONS 24, 25, 26 ET 27

Développer le télétravail

RECOMMANDATION 19

Encourager l'accès de certains publics aux tiers-lieux via des dispositifs d'inclusion

3 RECOMMANDATIONS S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

RECOMMANDATION 15

Mettre en place des outils qui facilitent l'accès à l'immobilier

RECOMMANDATION 16

Alléger les taxes sur les tiers-lieux d'utilité sociale

RECOMMANDATION 18

Encourager la création de fonds de dotation régionaux dédiés aux tiers-lieux

L'ÉTAT PARTENAIRE DU MOUVEMENT

UN SOUTIEN AUX TIERS-LIEUX QUI SE POURSUIT DEPUIS 2018 :
DU PROGRAMME NATIONAL « NOUVEAUX LIEUX, NOUVEAUX LIENS »
AU PLAN « FRANCE RELANCE »

Depuis le lancement du programme national de soutien aux tiers-lieux, l'État s'est largement mobilisé pour le développement des tiers-lieux.

Un cadre de travail collectif a été instauré entre l'écosystème des tiers-lieux et l'État afin de permettre de progresser ensemble pour renforcer ces lieux de vie, de travail, de collaboration, de création, d'inclusion partout sur le territoire, pour tous les citoyens. Une ambition a été fixée avec le programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens" : soutenir ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités ; rendre les projets de tiers-lieux soutenables dans les territoires ; valoriser l'entrepreneuriat en favorisant la coopération ; outiller ces communautés professionnelles.

Un programme interministériel pour lequel les ministères et partenaires associés ont mis en place des actions ambitieuses allant de l'aide en amorçage, en investissement ou en fonds propres, à la mise à disposition de locaux, en passant par l'apport de recettes de fonctionnement.

Plusieurs ministères se sont ainsi appuyés sur les tiers-lieux pour déployer des actions spécifiques : Micro-Folies du ministère de la Culture ; Campus connectés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; espaces France Services... Le dialogue entre les tiers-lieux et les différents ministères a été ouvert pour aller encore plus loin, notamment par l'intermédiaire du Conseil National des Tiers-Lieux et de France Tiers-Lieux.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a fait prendre conscience, grâce à l'engagement et aux actions de proximité dont ils ont fait preuve, du rôle essentiel des tiers-lieux et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, dans la résilience territoriale et dans les transitions à mener. Elle a donné lieu à une inscription encore plus forte des tiers-lieux dans les politiques publiques, en mettant les tiers-lieux au cœur du plan de relance. Les appels à projets et autres dispositifs du plan de relance au bénéfice des tiers-lieux se sont multipliés et démontrent à quel point les tiers-lieux sont des acteurs légitimes pour relever les défis à venir.



« NOUVEAUX LIEUX, NOUVEAUX LIENS » UN PROGRAMME DÉDIÉ

« Nouveaux lieux, nouveaux liens » est un programme interministériel, porté par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), qui vise à donner accès à de nouvelles activités et de nouveaux services pour les habitants partout sur le territoire grâce au renforcement des tiers-lieux. Les grands axes du programme sont :

- favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général, en lien avec les autres ministères, déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » est l'opérateur de l'AMI « Fabriques de Territoire ».

300 FABRIQUES DE TERRITOIRE

Suite à la remise du rapport, le programme national de soutien aux tiers-lieux a été lancé en juin 2019 à la Cité Fertile, tiers-lieu pantinois, réunissant 6 ministres qui se sont engagés en faveur des tiers-lieux : les ministres de la Cohésion des territoires, du Travail, de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Numérique.

L'État a engagé 45 millions d'euros sur 3 ans à destination de 300 tiers-lieux structurants dans les territoires : les « Fabriques de territoire ». Tiers-lieux ressources, les Fabriques s'engagent à accompagner le développement d'autres projets sur leur territoire,

“

Les Fabriques de territoire incarnent la nouvelle donne territoriale : un État moins prescripteur qu'accompagnateur, pleinement à l'écoute des multiples dynamiques qui traversent les territoires. Partout, les tiers-lieux sont une réponse concrète aux mutations dans les manières de travailler, de créer et d'innover. Elles prennent une nouvelle dimension actuellement, notamment pour accélérer les transitions écologiques et sociales dans les territoires.

”

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

à animer un écosystème local d'acteurs et de partenaires, à encourager les coopérations territoriales et à diffuser et partager leurs expériences, outils et bonnes pratiques.

Toutes les Fabriques jouent un rôle d'appui au développement d'activités économiques, sociales et écologiques sur leur territoire, réunissant une communauté d'acteurs citoyens, animée par des valeurs de partage, l'ambition de produire des biens communs et d'agir pour l'intérêt général.

Plus d'un an après le lancement, 218 tiers-lieux dans toute la France métropolitaine et d'Outre-Mer se sont vus labellisés Fabriques de Territoire ou Fabriques Numériques de Territoire. [Retrouvez la carte des Fabriques p.248](#)

Fidèles à la volonté d'aider en priorité les territoires les plus isolés et en difficulté, les Fabriques sont réparties entre les territoires peu denses et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elles sont financées à hauteur de 150 000 € répartis sur 3 ans.

30 FABRIQUES NUMÉRIQUES DE TERRITOIRE

Parce que beaucoup de tiers-lieux sont **engagés dans la transition numérique** de leur territoire, certaines Fabriques ont été reconnues comme **Fabriques Numériques de Territoire** et ont bénéficié d'un soutien complémentaire de 100 000 €.

Ces Fabriques Numériques sont des lieux d'accueil des personnes souhaitant **se former aux usages et à la culture numériques**, et des espaces **d'accompagnement des entreprises** face aux défis que représentent les nouvelles technologies : fabrication numérique, prototypage, montée en compétences professionnelles...

SOUTIEN EN INVESTISSEMENT

Pour ceux qui doivent faire des travaux d'acquisition et d'aménagement pour créer leur espace : **l'État soutient les tiers-lieux, en rendant ces projets éligibles aux subventions d'investissement gérées par les préfets** : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Action Logement a ouvert l'accès à un fonds d'investissement de 50 millions d'euros pour soutenir le développement d'espaces de coworking dans les territoires moins denses ou les plus en difficultés.

Le fonds de co-investissement d'Amundi et de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a créé un fonds d'investissement dédié aux tiers-lieux et aux espaces de coworking, doté de 50 millions d'euros pour soutenir spécifiquement des projets d'aménagement de tiers-lieux, de réhabilitation de friches et de rénovation de locaux, en particulier dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

DÉVELOPPEMENT DE SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN TIERS-LIEUX

Dans le cadre des priorités de politiques publiques identifiées par l'État, le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » accompagne le déploiement de services d'intérêt général dans des tiers-lieux. Il s'agit de proposer aux tiers-lieux d'accueillir des services qui répondent aux besoins identifiés par différents ministères, qui sont cohérents avec l'activité courante des tiers-lieux et qui pourront leur procurer des revenus d'exploitation complémentaires.

3 SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PROPOSÉS DEPUIS 2019 : OBJECTIF 1000 « MICRO-FOLIES » EN CINQ ANS (MINISTÈRE DE LA CULTURE)

Les Micro-Folies sont des espaces culturels qui associent un musée virtuel, un espace scénique, une médiathèque et un fablab. Ils donnent accès à de nouvelles ressources culturelles pour tous les habitants d'un territoire. L'État accompagne financièrement l'implantation de Micro-Folies sur leur territoire et propose aux tiers-lieux de s'en saisir.

- **Chaque Micro-Folie est subventionnée à hauteur de 15 000 € en amorçage afin de couvrir l'ingénierie d'accompagnement du porteur de projet**, la labellisation, l'adhésion au réseau national et l'accès à l'offre de service correspondante.
- **Une subvention en investissement, couvrant de 50 à 80% du coût d'investissement total dans la limite de 50 000 € par projet**, est aussi proposée aux porteurs de projets.

[Pour en savoir plus sur les liens entre Micro-Folies et tiers-lieux, voir p.118](#)

100 « CAMPUS CONNECTÉS » EN 2022 (MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION)

Ce sont des espaces qui permettent à des étudiants de suivre des formations de premier cycle à distance, dans des conditions d'encadrement et de réussite appropriées. L'approche est inclusive et vise à **favoriser la réussite de celles et ceux qui hésitent à poursuivre des études supérieures ou ne peuvent pas étudier loin de chez eux**. Les campus connectés ont vocation à s'intégrer dans des lieux de vie et tiers-lieux innovants et collaboratifs plutôt que de recréer des lieux dédiés.

Fabriques de territoire : un Appel à manifestation d'intérêt permanent

Le programme a été pensé sur le long cours avec plusieurs vagues de labellisation entre 2019 et 2022. Le temps laissé entre chaque vague permet aux porteurs de projet de mieux inscrire leur rôle de lieu ressource sur le territoire.

Cette méthode évite les effets d'opportunité, laisse plus de temps à ceux qui ont moins de moyens et qui n'ont pas l'habitude des appels à projets, souvent occupés par leur engagement quotidien. Cela ouvre un échange avec les porteurs de projets qui, en cas de refus, peuvent

retravailler leur projet d'une vague à une autre, qu'il s'agisse de renforcer leur modèle économique, leurs partenariats, leur offre de services ou leur fonctionnement.

Enfin, cet AMI permet de créer les liens indispensables à l'ancrage des tiers-lieux, tant auprès des acteurs publics que des partenaires locaux, et de mûrir de solides propositions qui font écosystème sur un territoire, dont la diversité témoigne de puissantes dynamiques locales. C'est ainsi que **le Moulin Digital**, à

Alixan dans la Drôme, a monté un consortium de 9 tiers-lieux pour mutualiser des ressources et garantir l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire et la montée en compétences des publics éloignés de l'emploi. **La Proue, à La Rochelle, a également pu rassembler 9 structures pour constituer une offre de services commune** et créer un outil territorial opérationnel ambitieux dédié à l'émergence de projets, inscrit dans une triple dimension intercommunale, départementale et régionale.

- Chaque projet bénéficie d'une subvention d'amorçage de 50 000 €, plus 1000 € par étudiant et par an, sur 3 ans.

Pour en savoir plus sur les liens entre Campus Connectés et tiers-lieux, voir p.103

UN ESPACE "FRANCE SERVICES" PAR CANTON (MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Les France Services sont des espaces administratifs qui regroupent au moins 9 opérateurs publics (dont La Poste, Pôle emploi, CNAF, CNAV, CNAM, MSA, ministères de l'Intérieur, de la Justice et services fiscaux)

pour un accueil de proximité et un accompagnement vers les démarches administratives. Autour d'une offre de service garantie, l'État souhaite compléter le maillage existant et augmenter le nombre de ces espaces d'accueil et de services. Il propose ainsi aux tiers-lieux qui le souhaitent d'intégrer une dimension France Services parmi leurs activités. En janvier 2021, on compte plus de 1100 espaces France Services labellisés en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins.

- Chaque France Services labellisé bénéficie d'une subvention à hauteur de 30 000 € par an.

Pour en savoir plus sur les liens entre France Services et tiers-lieux, voir p.233

Les tiers-lieux dans les programmes de l'État

Action Cœur de Ville (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

L'objectif du Programme Action Cœur de Ville impulsé par le gouvernement est de redynamiser les centres-villes, dans les villes moyennes. 222 villes bénéficient du programme qui vise à faciliter l'émergence de projets urbains innovants en centre-ville, adaptés aux marchés et aux besoins locaux, favorisant la transition écologique et l'inclusion sociale, et valorisant le patrimoine architectural et paysager dans les cœurs de ville. Parce que cela passe notamment par le développement de services de proximité, l'appui au déploiement de nouveaux usages comme le télétravail ou des usages numériques, ou encore la création de nouveaux espaces de vie, plus

collaboratifs, les tiers-lieux y ont toute leur place. Ainsi ce sont plus de 60 projets de tiers-lieux qui sont portés par les villes Action Cœur de Ville.

Territoires d'industrie (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

148 territoires sont ciblés, intercommunalités ou groupes d'intercommunalités situés dans les campagnes, les espaces périurbains, les villes petites et moyennes, fers de lance de la réindustrialisation des territoires.

Les plans d'action portés peuvent s'inscrire dans des démarches tiers-lieux visant à favoriser des projets de lieux productifs coopératifs, favorisant le partage de compétences et de savoir-faire, la transmission et l'apprentissage par le faire et une ouverture à des partenaires territoriaux. Ce sont des projets qui rejoignent ainsi le dispositif de « Manufactures de Proximité », qui consiste à appuyer le déploiement de petites unités de production locales ([dispositif détaillé p.66](#)). Ce sont également des projets qui peuvent se nourrir et se construire en lien avec des tiers-lieux et fablabs de leur territoire. Quand les uns apportent appui à l'innovation, à la recherche et développement ou au prototypage, les autres permettent d'apporter des capacités industrielles d'une autre envergure pour le passage à l'échelle. ([Retrouver des exemples de collaboration entre tiers-lieux et industrie pendant la pandémie p.171](#))

La Banque des Territoires mobilisée pour accompagner le développement des tiers-lieux

La Banque des Territoires (BDT) est l'une des 5 grandes directions du groupe Caisse des Dépôts, et regroupe 4 directions de l'Établissement public et 2 filiales à 100% de la CDC. La BDT porte de nombreuses offres à destination des territoires, et accompagne en particulier le développement des tiers-lieux qui répondent à plusieurs enjeux territoriaux : porteurs d'innovation sociale et économique, contributeurs au renouveau des territoires prioritaires (centres des villes moyennes ou petites, quartiers défavorisés), lieux d'expression et d'innovation de l'ESS.

La BDT déploie son offre d'accompagnement dans 3 grands domaines :

A. L'accompagnement en ingénierie :

soit en direct via Territoires Conseils ou en cofinancement de missions d'accompagnement par les services ingénierie territoriale et programmes nationaux pilotés par la Banque des Territoires (principalement Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Territoires d'industrie) :

- ingénierie d'émergence des projets territoriaux, au bénéfice des collectivités ;

- études de faisabilité au bénéfice des collectivités ou des opérateurs, lorsque la pérennisation du tiers-lieu appelle une programmation ou une validation du projet économique ;
- animation de l'écosystème autour d'un processus de capitalisation pour proposer des retours d'expériences, outils et services digitaux aux collectivités locales et aux porteurs de projet.

B. L'expérimentation :

dans le cadre de son programme smart city ou en lien avec des partenaires tels que La Poste, SNCF Immo ou l'AFPA, avec pour ambition la définition des conditions de réussite des projets, les modèles économiques et juridiques pertinents en fonction des programmes et l'essai des projets sur l'ensemble des territoires.

C. Le financement des projets :

dès lors qu'ils disposent d'un modèle économique viable, selon 2 modalités cumulables :

- l'investissement en fonds propres et quasi fonds propres dans les structures de portage des tiers-lieux compris comme « exploitants »

ou seulement comme « société immobilière » ; la BDT peut investir aussi bien dans un tiers-lieu singulier que dans un opérateur souhaitant déployer son modèle à l'échelle nationale ;

- le prêt de long terme, réservé à la composante immobilière des projets situés dans les quartiers prioritaires (ANRU) ou les périmètres des ORT (opérations de revitalisation territoriale créées en application du programme Action Cœur de Ville).

Les directions régionales de la BDT sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projets territoriaux, qui bénéficient de l'expertise des équipes internes et sont notamment en contact avec les opérateurs nationaux et réseaux spécialisés.

#FRANCERELANCE

Les tiers-lieux ont été placés au cœur de la mise en œuvre de la relance. Celle-ci reposera sur les réponses que portent les tiers-lieux dans les territoires : **la relocalisation de la production, le développement des circuits courts, la démocratisation du télétravail, l'inclusion numérique ou encore l'accompagnement à l'emploi.** À travers des actions concrètes, l'ensemble des acteurs des territoires pourront s'engager pour l'innovation économique, sociale et citoyenne. Les tiers-lieux, inscrits dans la coopération territoriale, seront des chaînons essentiels de cette action collective.

Dès les premiers appels à projets et dispositifs de soutien du plan de relance, les tiers-lieux sont intégrés comme des acteurs à soutenir en priorité et des modèles inspirants à reprendre ou adaptés.

DES TIERS-LIEUX MOTEURS DE QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS (MINISTÈRE DE LA CULTURE)

Cet appel à projets vise à soutenir la création ou le développement d'espaces dédiés à la culture, ayant pour objectif de fédérer et d'animer les équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, musées, cinéma, etc.) et les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries d'art, diffuseurs de presse) des villes dans lesquelles ils sont implantés.

Le programme pourra soutenir des projets de « tiers-lieux culturels », à condition qu'ils répondent aux 3 axes prioritaires suivants :

- un dispositif d'accompagnement dédié aux professionnels de la culture ;
- un espace ouvert au public ;
- si l'espace le permet, la mise à disposition de locaux commerciaux à loyer modéré.

TIERS-LIEUX SOCIAUX, CUISINES PARTAGÉES ET JARDINS PARTAGÉS POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE (MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION ET MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ)

Appel à projets pour la création et le développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes sans domicile en hébergement d'urgence (fin 2020 jusqu'au 1^{er} semestre 2021)

La mesure vise à financer l'investissement et une partie des dépenses de fonctionnement pour la création et le développement de tiers-lieux alimentaires (cuisines ouvertes et partagées, lieux de restauration mobiles,

restaurants solidaires...) à proximité des hébergements d'urgence. Cette aide peut être sollicitée par des associations ou centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, qui souhaitent porter un projet de création et de développement de tiers-lieux pour l'accès à l'alimentation.

L'opération « paniers fraîcheur » (entre janvier et mars 2021)

L'opération « paniers fraîcheur » vise à soutenir les projets portés par des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, en faveur d'une alimentation locale et solidaire, dès lors qu'ils garantissent l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale à des citoyens qui en sont éloignés. **Ces projets peuvent prendre la forme d'élaboration ou de distribution de paniers d'alimentation, la préparation et la distribution de repas ou encore l'organisation de cuisines partagées.**

Opération « jardins partagés » (fin 2020 jusqu'à fin 2021)

Cette action permettra de financer les dépenses d'investissement de projets, portés par des collectivités ou des associations, de développement de jardins partagés sur le territoire national, en particulier en zones périurbaines et urbaines.

Projets Alimentaires Territoriaux (du 1^{er} mars 2021 au 15 avril 2021)

Une mesure de soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux et à l'essaimage d'initiatives déjà opérationnelles en les adaptant à de nouveaux publics ou territoires. Un appel à projets qui représente une opportunité importante pour l'ensemble des tiers-lieux agissant sur les thématiques agroécologiques et alimentaires. [Pour en savoir plus sur les PAT, voir p.88](#)

« ÉTABLISSEMENT DE SERVICES » : OUVERTURE D'ESPACES HYBRIDES DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

(MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS)

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), la Banque des Territoires ouvre un Appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir la structuration, à titre expérimental et en collaboration avec les collectivités territoriales concernées, d'établissements scolaires offrant un bouquet de services liés à l'éducation, à la jeunesse et à la formation, au plus près des publics, au cœur des territoires. Les réponses attendues devant hybrider les activités et les services, proposer des projets ouverts et accueillants, l'AMI précise que les tiers-lieux constituent des modèles inspirants pour construire les projets et qu'un « aménagement proche d'un tiers-lieu pourra être privilégié ».

Préfiguration du programme Manufactures de Proximité

En juin 2020, lors du premier comité de pilotage interministériel sur les tiers-lieux, présidé par Mme Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations aux collectivités et M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre, en présence de 10 ministres, **France Tiers-Lieux a proposé le soutien à la création et au développement de tiers-lieux de production en hyperproximité : les Manufactures de proximité.** Les Manufactures ont pour vocation de relancer

l'activité économique locale en offrant aux artisans, indépendants, TPE/PME, un espace de travail partagé, un accès à un parc machines mutualisé, un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité.

Le Ministère de la Cohésion des territoires s'est engagé dans le soutien au déploiement de 50 premières manufactures, dont 10 au premier semestre 2021 afin de mettre en place

le dispositif sur la base de premiers projets éprouvés. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a missionné France Tiers-Lieux pour une phase de préfiguration du dispositif, afin de concevoir et structurer le programme sur la base de modèles existants ou en développement, avec l'appui d'acteurs experts, ayant une expérience terrain de dispositifs équivalents.

[Retrouvez le projet des Manufactures de Proximité en détail p.66.](#)

Les tiers-lieux au sein des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Destinés à tous les territoires (rural, urbain, ultramarin), **les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance**, le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme. À plus long terme, **ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années.** Ainsi, l'ensemble des territoires de la métropole et des outre-mer se verront proposer l'élaboration d'un contrat d'ici la fin du premier semestre 2021. Grâce aux CRTE, **le gouvernement souhaite**

simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État. Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'État...).

Parce que les CRTE ont vocation à accompagner la création et le renforcement de projets de

territoires moteurs dans les transitions, dans le cadre de la relance, les projets de tiers-lieux y ont toute leur place. Ce sont des acteurs légitimes pour s'inscrire dans le cadre d'une stratégie territoriale visant à renforcer la cohésion territoriale, à développer les coopérations locales et mettre en place des dynamiques d'écosystèmes vertueux pour traiter des transitions dans leur transversalité.

[Retrouvez l'intérêt des tiers-lieux vu par les élus p.210.](#)

Un plan de soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Économique - EN COURS DE RÉFLEXION

Sollicité par la Secrétaire d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, dans la perspective d'une relance de la dynamique des PTCE, le Labo de l'ESS a publié début 2021 un diagnostic renouvelé des PTCE. L'étude montre que les tiers-lieux font partie des dynamiques les plus couramment mises en œuvre par les PTCE, avec **65% des PTCE qui déclarent assurer la gestion d'un tiers-lieu.** Elle souligne ainsi que les liens entre PTCE et tiers-lieux peuvent prendre deux formes : des PTCE construits autour d'une dynamique de tiers-lieu ; des PTCE pour qui le tiers-lieu est un projet émergé dans le cadre de ses activités.

Au sein de France Tiers-Lieux, nous partageons ces constats et avons pu observer la forte proximité entre tiers-lieux et PTCE. Les Imaginations Fertiles à Toulouse ou encore TETRIS à Grasse, sont des tiers-lieux qui se sont développés et ont obtenu la reconnaissance PTCE. Ce sont également des tiers-lieux ressources lauréats de l'AMI Fabriques de Territoire. Les exemples sont nombreux, nous

aurions également pu citer d'autres tiers-lieux jouant un rôle de PTCE tels que Les Écosolies à Nantes ou le KaleidoSCOOP à Strasbourg...

Faisant le chemin inverse, plusieurs PTCE se sont inspirés des dynamiques de tiers-lieux et ont développé ce type de projets. Comme l'explique l'étude, dans ce cas **le tiers-lieu permet de matérialiser la coopération à travers un espace facilitant les échanges, les rencontres et le faire ensemble.** C'est le cas de Vivre les Mureaux, de l'Écopole alimentaire d'Audruicq, de Figeacteurs à Figeac et de Clus'TER Juras à Lons-le-Saunier : 4 tiers-lieux lauréats de l'AMI Fabriques de Territoires.

La proximité forte entre tiers-lieux et PTCE est riche d'enseignements. Elle rappelle que **les tiers-lieux, par leur capacité à animer les écosystèmes locaux et à favoriser la coopération au service du développement territorial, portent en eux les germes de véritables pôles de coopération économique.** S'ils n'ont pas tous l'ampleur d'un PTCE, ils peuvent en constituer des formes plus légères dans des territoires

moins denses où un PTCE n'aurait pas sa place. Par ailleurs, il semble que tiers-lieux et PTCE aient beaucoup à s'apprendre et qu'il serait vertueux de travailler à des rapprochements et complémentarités en créant des espaces d'échanges et d'apprentissage mutuels.

Plusieurs recommandations du Labo de l'ESS pourraient ainsi donner lieu à des rapprochements entre PTCE et tiers-lieux : "former les pouvoirs publics à la coopération territoriale au service des transitions" ; "dédier une ingénierie d'accompagnement spécifique à l'émergence de PTCE" ; "faire évoluer la fiscalité afin que les fonds de dotation et les fondations puissent financer les PTCE et les SCIC".

Deux recommandations paraissent essentielles dans le cadre du plan à venir pour le renouvellement des PTCE :

- S'appuyer sur les tiers-lieux existants pour envisager l'émergence de nouveaux PTCE dans des territoires reculés ;
- Soutenir les formations croisées et le compagnonnage entre PTCE et tiers-lieux.

DEUX ENJEUX POUR AMPLIFIER LE MOUVEMENT : DÉCLOISONNER ET MUTUALISER

Les ministères ont intégré l'intérêt de cibler les tiers-lieux pour leur capacité à prototyper, expérimenter et mettre en œuvre des actions répondant aux défis économiques, sociaux et écologiques. Ils font appel à ces communautés agissant en hyperproximité, en les citant dans les appels à projets comme modèles ou acteurs à soutenir. **Si l'engagement est louable et si les réalisations depuis 2018 sont remarquables, la tendance à la dispersion des aides, entre État et collectivités, reste un point faible qui pourrait s'avérer contre-productif.**

La multiplication des aides, des guichets de financement et des demandes non coordonnées contribue de fait à l'éparpillement des efforts. Elle pourrait amener à la création de multiples « petits lieux » fragiles, mal organisés entre eux et non pérennes, manquant d'ingénierie et victimes d'une opportunité financière temporaire. C'est par ailleurs un vecteur d'épuisement pour les tiers-lieux existants qui, **plutôt que de pouvoir construire des projets pertinents avec les institutions concernées, sont pressés de répondre à une multitude de dispositifs publics** et de préparer, souvent en urgence, des dossiers de réponse.

Les actions à destination des tiers-lieux sont certes des signaux positifs, mais ne définissent pas une réelle politique d'activation de ces lieux comme acteurs des transformations à mener.

Il est nécessaire de sortir du “multi-ministériel” pour favoriser la transversalité, chère aux tiers-lieux et indispensable pour accélérer les transitions, et travailler à une meilleure coordination à un niveau interministériel et en coopération avec la filière.

Il s'agit également de mutualiser et de donner de véritables moyens aux tiers-lieux pour se développer, s'hybrider, mettre en place des projets transversaux et travailler en réseaux inter-territoriaux. À cette condition, l'ensemble des ministères pourrait, avec les tiers-lieux, dessiner un projet d'action territoriale plus cohérent, pertinent et puissant.

✓ RECOMMANDATIONS

RENFORCER LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET COPILOTER AVEC LA FILIÈRE DES TIERS-LIEUX

3 OBJECTIFS SONT À ATTEINDRE :

- **concentrer les efforts et consolider l'existant**, pour éviter l'émergence de projets par opportunisme ou effet de mode, fragiles et peu pérennes
- **encourager la mutualisation des moyens investis dans les tiers-lieux et leurs projets**, pour lutter contre la multiplication des petits soutiens et les sollicitations ponctuelles,
- **appuyer les besoins en ingénierie**, pour éviter des financements de projets qui ne seraient pas soutenus dans leur réalisation et opérationnalisation

POUR Y RÉPONDRE :

Renforcer la coordination interministérielle et mettre en place une interface unique capable de fournir un accompagnement différencié en fonction des besoins des tiers-lieux, avec :

- **un socle de critères communs** permettant de garantir la cohérence des politiques publiques respectant les spécificités des tiers-lieux, tout en servant de cadre à la rédaction des appels à projets, textes réglementaires ou appels d'offres relatifs aux tiers-lieux ;
- **une articulation de l'ensemble des appels à projets des différents ministères** à un même endroit afin de faciliter l'accès des acteurs aux dispositifs, la coordination des financements et le suivi des politiques publiques ;
- **la mutualisation des moyens et la mise en place de projets communs interministériels ;**
- **une politique d'achat public** favorisant la création de partenariat publics-communs et la mutualisation des ressources produites.

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE :

1. Instaurer un fonctionnement agile et simplifier les procédures :

- **La méthode doit reposer sur une forme de « task force »** qui reçoit les projets de tiers-lieux, les analyse et est en capacité de répondre de manière différenciée : soutien financier, appui en ingénierie, dialogue avec un ministère référent sur les conditions d'une expérimentation, réorientation vers un partenaire (collectivité territoriale, financeur, entreprise, institution publique, réseau de tiers-lieux...), etc.
- **La mobilisation des financements doit être simple et rapide.** Quand les tiers-lieux bénéficient d'un soutien de l'État, l'arrivée tardive des financements qui leur sont destinés est souvent en décalage avec leur activité, fragilisant d'autant leur capacité à répondre aux objectifs.
- **Par ailleurs, les financements déconcentrés – DSIL, DSID, FNADT et DETR –** à présent accessibles pour les projets de tiers-lieux dans les territoires **restent très peu utilisés.** La DETR, identifiée en 2019 comme devant spécifiquement bénéficier aux tiers-lieux dans les territoires moins denses, s'avère particulièrement difficile à mobiliser.

2. Co-construire avec la filière les dispositifs et leur mise en œuvre opérationnelle :

- **La coopération entre l'État et France Tiers-Lieux est centrale pour la réussite des politiques publiques de soutien aux tiers-lieux.** En tant que structure de préfiguration de la filière des tiers-lieux, l'association garantit l'organisation de l'écosystème et est en mesure de définir avec précision les besoins, cibles et capacités des tiers-lieux à répondre aux objectifs. Les cahiers des charges, dossiers de candidatures, règlements d'interventions et autres modalités de soutien aux tiers-lieux gagneront en efficacité s'ils sont construits avec la filière et les réseaux de tiers-lieux.

5 MILLIONS D'EUROS POUR FINANCER L'INGÉNIERIE NÉCESSAIRE À LA STRUCTURATION ET LA PÉRENNISATION DES TIERS-LIEUX

L'accompagnement en ingénierie n'est aujourd'hui pas soutenu et devrait l'être en complément des financements des projets en tant que tels.

- De nombreux acteurs, porteurs de projet et tiers-lieux existants, manquent de moyens pour pérenniser leurs activités ou développer leurs actions (développement de modèles économiques et offres de services, recherche de financement, développement de partenariats, animation de la coopération territoriale...)
- De la même manière, il est nécessaire d'accélérer la construction des ressources et outils communs dont ont besoin les tiers-lieux : fiches méthodologiques, outils de gestion, plateformes de fabrication distribuée, cartographie, réseau de compagnonnage, documentation des projets...

L'État doit faire de la coopération avec la filière une priorité pour mettre en place une mécanique d'ingénierie et de soutien à l'accompagnement des porteurs de projet et inclure des financements d'ingénierie dans tout programme à destination des tiers-lieux.

OÙ SONT LES 218 FABRIQUES DE TERRITOIRE DÉJÀ LABELLISÉES ?

LES GRANDS TYPES D'ACTIVITÉS DES FABRIQUES :

71% COWORKING

61% FABLABS, HACKERSPACES, MAKERSPACES

42% TIERS-LIEUX CULTURELS (LABORATOIRES DE FABRICATION CULTURELLE, LIEUX INTERMÉDIAIRES, FRICHES)

25% LIVING LAB, LABORATOIRE D'INNOVATION SOCIALE

22% ATELIERS ARTISANAUX PARTAGÉS

13% CUISINE PARTAGÉE

8% TERRES AGRICOLES, JARDINS PARTAGÉS

LES 5 AUTRES SERVICES LES PLUS PROPOSÉS PAR LES FABRIQUES

78% FORMATION, TRANSFERT DE SAVOIR-FAIRE

76% MÉDIATION NUMÉRIQUE

75% ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

63% ÉDUCATION POPULAIRE ET NOUVELLES FORMES D'APPRENTISSAGE

53% OFFRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

15% des Fabriques de Territoire hébergent un service public : « services de développement économique », « point CAF », « espace France Services »

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT SONT :

92% SUBVENTION

48% VENTE DE SERVICES

35% ADHÉSION ET COTISATION

32% LOCATION D'ESPACES DE TRAVAIL

LES MÉTIERS PRÉSENTS DANS LES FABRIQUES :

89% ONT UN FACILITATEUR, COORDINATEUR, DIRECTEUR

46% UN MÉDIATEUR NUMÉRIQUE

45% UN ASSISTANT ADMINISTRATIF

44% UN FABMANAGER

L'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJET ET AUTRES TIERS-LIEUX DE LEUR TERRITOIRE :

75% FONT DU CONSEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

71% DES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

68% DES RÉPONSES AUX QUESTIONS PONCTUELLES

51% DES VISITES APPRENANTES

25% DE L'INCUBATION DE PROJETS

*2500 personnes sont venues travailler ou réaliser des projets dans les Fabriques en 2019**

LES PARTENAIRES MOBILISÉS PAR LES FABRIQUES

85% TRAVAILLENT AVEC LES ACTEURS DE L'ANIMATION LOCALE (COLLECTIVITÉS, TOURISME, ...)

77% AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

72% AVEC LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

72% AVEC LES STRUCTURES JEUNESSE

65% AVEC LES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

55% DÉVELOPPENT DES PROJETS AVEC LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

28% ONT DES ENTREPRISES QUI FINANCENT OU MÈNENT DES ACTIONS AU SEIN DE LA FABRIQUE

Près de 10 Millions de CA générés (hors subvention) soit près de 26 Millions de CA pour 190 Fabriques (hors subvention)*

LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

42% FONT DE LA SENSIBILISATION AUPRÈS DES UTILISATEURS

40% DES PROJETS DE RÉEMPLOI ET DE RECYCLAGE

35% DE LA RÉPARATION DE MATÉRIEL ET LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

**Données issues du recensement des tiers-lieux 2020, 72 Fabriques de Territoire répondantes sur 110 labellisées au moment du recensement*

Tiers-lieux rencontrés lors de la mission de 2018

DEVENUS FABRIQUES DE TERRITOIRE

La Station

SAINT-OMER, HAUTS-DE-FRANCE

La Station est située à Saint-Omer, commune de 14 000 habitants dans les Hauts-de-France. Son projet prend vie au sein de l'ancienne gare de Saint-Omer restée fermée de 2011 à 2017. Avec l'aide de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, cette gare se métamorphose pour devenir un véritable tiers-lieu, espace créateur de dynamisme sur le territoire, composé d'espaces de coworking, d'un

“ La Station c'est la traduction très concrète de discours qu'on peut avoir sur l'innovation, c'est un lieu qui confronte cela à la réalité. On y trouve des entreprises de 1 à 100 personnes qui souhaitent se tourner vers l'avenir et y rencontrent un écosystème favorable.

On ne met pas tous la même chose derrière le mot innovation. On accompagne aussi bien des projets de transition écologique, avec des enjeux de recyclage, que des projets d'innovation sociale.”

David Lacombed, président de La Station

fablab, de salles de séminaires, de bureaux fermés et d'un incubateur de projets innovants. Il se définit comme un espace de travail et d'innovation à destination des professionnels mais aussi du grand public. Son objectif est de démocratiser les nouvelles formes de travail, encore trop souvent réservées aux grands centres urbains, vers les territoires ruraux.

LA STATION DEPUIS NOTRE DERNIÈRE RENCONTRE

Elle a d'abord connu un changement d'échelle impressionnant : en sortant de l'espace préfigurateur installé sur le parvis de la gare pour intégrer l'enceinte de la gare rénovée - de 150 m² à 3000 m². Cet agrandissement s'est traduit par le lancement des offres de coworking, de réservation de salles de réunions, l'ouverture du fablab ainsi qu'un élargissement de l'équipe, constituée à présent de 7 collaborateurs qui travaillent sur le déploiement du projet, la gestion des lieux, la communication et le développement commercial.

Cette expansion s'est faite territorialement également. Le projet s'est déployé, comme convenu, dans la ruralité du pays de Saint-Omer en investissant des lieux emblématiques du territoire. Ces antennes en réseaux constituent des tiers-lieux de plus petite taille aux alentours pour diminuer les mobilités, comme à Fauquembergues ou Théroouanne. Chaque antenne ayant son identité propre et devant répondre aux besoins spécifiques du territoire, le rythme de déploiement s'étale dans le temps et toutes n'ont pas encore vu le jour. Un salarié s'occupe exclusivement du déploiement du projet et se déplace en camion de village en village avec le matériel nécessaire au déploiement des antennes de la Station.

Au-delà des antennes, le camion est le moyen de diversifier les lieux d'action. La Station se déplace ainsi dans les écoles, maisons de retraite, centres

communaux d'actions sociale (CCAS) et associations, partout où il y a un intérêt à étudier de nouvelles formes de faire ensemble. Sa gouvernance a également été repensée, afin qu'elle soit en adéquation avec les 3 piliers de l'écosystème de l'innovation intégrant acteurs publics, entreprises du territoire et acteurs académiques. **Ces collaborations leur ont permis notamment d'ouvrir un Campus connecté en partenariat avec l'Université du littoral Côte d'Opale.**

Malgré le ralentissement économique lié à la crise Covid, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à se positionner pour co-organiser et animer des événements au sein du lieu et de ses antennes.

“ Nous savons que tout le monde ne viendra pas à Saint-Omer c'est donc à nous de répondre aux besoins de chaque territoire en nous déplaçant. Tout ce qui est possible à Saint-Omer doit être déclinable ailleurs.”

Stéphane Deveaux, directeur de La Station

FAIRE PARTIE D'UN RÉSEAU

La Station a été labellisée Fabrique de Territoire dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt porté par Nouveaux lieux, Nouveaux liens. Cette labellisation leur a permis de renforcer leur structuration et d'amorcer une logique de collaboration avec la préfecture de région. La Station a ainsi pu intégrer un réseau de tiers-lieux, qui lui a donné l'occasion de nouer des échanges et partager des bonnes pratiques, ce qui est particulièrement salvateur pendant la crise Covid. Pour l'heure, l'association entame un travail de réflexion collective pour établir la feuille de route post-covid et ainsi assurer la pérennité du projet, avec des ajustements qui iront vers plus d'accompagnement des acteurs économiques. Cette volonté s'incarne notamment par le projet d'incubateur d'entreprises que compte héberger le lieu. L'équipe reste mobilisée autour des projets d'innovation et des enjeux liés aux nouveaux modes de travail, en s'appuyant sur le fablab, l'espace de coworking et l'animation de leur écosystème environnant, entreprises, université, acteurs publics.

[En savoir plus sur la-station.co](http://en.savoir.plus/sur/la-station.co)

“ La Station n'est pas une initiative aventureuse, elle s'inscrit dans une dynamique globale, avec l'engagement de la communauté d'agglomération dans le projet, des entreprises petites et grandes, l'université et les usagers dans notre gouvernance.”

David Lacombed, président de La Station

Coeur de Bastide

SAINTE-FOY-LA-GRANDE, NOUVELLE AQUITAINE

PERMANENCE NUMÉRIQUE, DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ET PRODUCTION DE VISIÈRES

Coeur de Bastide est une association loi 1901 dont l'objet est de redynamiser Sainte-Foy-la-Grande, en permettant l'émergence de projets par et pour les habitants. **Association citoyenne, elle regroupe des habitants, des commerçants, des artisans, des chefs d'entreprise, des associations, des coopératives, qui souhaitent développer le centre ville de Sainte-Foy-la-Grande.** Construit comme un « pôle de coopération citoyenne », Coeur de Bastide a mis en place une démarche et un lieu pour accompagner les projets individuels et collectifs de son territoire. Toutes les actions engagées sont prises en charge et cofinancées par les adhérents. Depuis sa création en 2012, plus de 30 actions sont mises en œuvre chaque année, au service d'un développement local qui privilégie le mieux vivre ensemble. L'association est installée dans ses propres locaux devenu Maison des associations du Pays foyen en 2017.

Entre 2017 et 2019, le tiers-lieu a installé ses premiers services de proximité : création d'une permanence d'un écrivain public pour faciliter l'accès aux droits des habitants ; Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) ; maison digitale, en partenariat avec la Fondation Orange, pour assurer l'accompagnement numérique de personnes en difficulté ; librairie associative ; Maison du bien-être ; café associatif ; programme d'accompagnement scolaire.

DES ACTIVITÉS HYBRIDES, PAR ET POUR LES HABITANTS

Un an après avoir été labellisé Fabrique Numérique de Territoire, les activités de Coeur de Bastide, qui ont du s'adapter pendant la crise, s'articulent autour de 5 pôles :

L'économie, avec l'incubation de projets locaux, à l'image d'un commerce de tissus africains ou encore de la Maison du Prendre Soins qui permet l'activité de 12 praticiens du bien-être, qui a continué de fonctionner pendant la crise sanitaire pour aider les personnes en difficulté.

“ **Ici l'accueil est bon, donc les gens viennent y faire des choses. Il y a une véritable mixité de populations. La diversité rend le lieu attirant et favorise la solidarité.** ”

L'événementiel, qui malgré plusieurs annulations dues à la crise, a pu tenir la 8^{ème} édition des Reclusiennes, un festival de la pensée qui cette année a interrogé la vie du confinement et les impacts du virus, réunissant habitants, militants, philosophes, géographes, sociologues, anthropologues, juristes, historiens, démographes, artistes...

Le culturel, avec la librairie, des expositions tous les 15 jours, des conférences et des projections.

Le social, particulièrement sollicité cette année pendant le confinement. Les bénévoles et l'écrivain public ont accompagné les familles en situation de précarité, les migrants dans le suivi de leur dossier et la reprise de contact avec les services administratifs, ainsi que des personnes âgées pour l'aide au logement et la médiation numérique.

Le nourricier, avec la mise en place d'un drive pour la livraison à domicile en direct des producteurs.

ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS

Le financement Fabrique Numérique de Territoire a permis d'améliorer le matériel disponible, les conditions de travail des salariés et la capacité à mobiliser des intervenants extérieurs de qualité. **De nouveaux projets ont également été développés comme les activités de médiation numérique ou la mise en place d'une recyclerie numérique pour la réparation d'ordinateurs avec un salarié à plein de temps.** Depuis le mois de septembre, une e-université, avec formation à distance, a vu le jour.

“ **Pour nous l'objectif c'est d'aider ceux qui ont des idées et des projets. Nous leur donnons confiance en eux, nous croyons en leur capacité à les réaliser et nous les accompagnons pour. Nous avons 2 demandes d'accompagnement chaque semaine !** ”

Patricia Juthiaud, cofondatrice et coordinatrice des projets de Coeur de Bastide

Elle accueille déjà 12 étudiants qui ne peuvent pas aller étudier en dehors de leur lieu d'habitation, et est ouverte à des adultes faiblement diplômés et des personnes en reconversion ou en insertion professionnelle.

Une nouvelle association de réparation de vélos s'est montée et un projet de restaurant coopératif par des femmes issues de l'immigration est en cours. Ce projet est fortement soutenu par l'équipe de Coeur de Bastide qui constate que les femmes issues de l'immigration, même diplômées, n'osent pas travailler. Le restaurant a donc l'ambition de démontrer qu'elles peuvent avoir accès à l'emploi et obtenir leur indépendance.

Durant le confinement, le tiers-lieu a travaillé avec les bénévoles du territoire qui fabriquaient des masques et des visières, ils ont distribué des masques à toute la population. **Coeur de Bastide travaille de plus en plus avec d'autres tiers-lieux et l'équipe souhaite développer le réseau local de tiers-lieux.** [En savoir plus sur coeurdebastide.com](http://coeurdebastide.com)

La Manufacture des Capucins se définit comme un tiers-lieu d'intérêt général, situé à Vernon en Normandie et actuellement en cours d'ouverture. Imaginé en 2014 avec la construction de l'écoquartier Fieschi le projet de La Manufacture des Capucins a été développé, en réponse à un appel à projet de Seine Normandie Agglomération propriétaire du lieu, pour réhabiliter ce site historique abandonné pendant 20 ans, par une équipe pluridisciplinaire de sept acteurs locaux, les Manufacturiers.

LIEU DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le bâtiment de l'ancien Couvent des Capucins nécessite encore quelques travaux avant de pouvoir adopter sa nouvelle vocation, être un lieu dédié à la transition écologique, un lieu de vie, de rencontres, d'expérimentation, de travail et de formation. En 2019, une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) s'est constituée avec l'agglomération, le département, les habitants et les Manufacturiers et un bail emphytéotique de 99 ans a été signé entre l'agglomération et la SCIC.

La Manufacture des Capucins est un projet d'innovation sociale, économique et citoyenne qui a pour finalité de susciter et d'accompagner les changements de mode de vie dans tous les aspects de la transition écologique : alimentation, consommation, habitat, mobilité, travail, éducation, énergie, déchets...

2020 nous a apporté 2 très bonnes nouvelles : la signature de notre prêt bancaire et l'annonce de notre labellisation comme Fabrique de Territoire. Nous avons donc rejoint le réseau des 150 Fabriques de Territoire déjà labellisées et soutenues par l'Etat. C'est un label qui, à la fois, nous valorise, nous encourage et nous engage.

Marie Le Gac, chargée de mission à la Manufacture des Capucins

La Manufacture cherche à décroiser les publics et à générer un brassage de populations sur le territoire pour stimuler les échanges et les initiatives. Le quartier étant récent, le tiers-lieu se veut être un point d'ancrage pour créer du dynamisme local. Le lieu abritera bientôt plusieurs activités : café-cantine, comptoir sucré-salé, programmation culturelle axée sur l'éco-responsabilité, espaces de travail partagés, pépinière d'entreprises à impact positif, jardin pédagogique et d'expérimentation de 5000 m², espace de la mémoire retraçant l'évolution des modes de vie locaux au moyen du numérique, ateliers de réparation, espace de formation à l'éco-construction...

CONSTRUIRE ENSEMBLE

La communauté des futurs résidents est prête à intégrer les lieux à leur ouverture officielle, reportée de 2021 à début 2022 à cause du confinement et de quelques difficultés de rénovation. Mais l'équipe n'a pas attendu la fin des travaux pour démarrer le projet. Entre 2019 et 2020, la SCIC a recruté 2 salariées et plus d'une vingtaine d'événements ont été organisés comme des ateliers de jardinage, des ateliers pédagogiques sur l'environnement, le recyclage ou la fabrication de produits du quotidien.

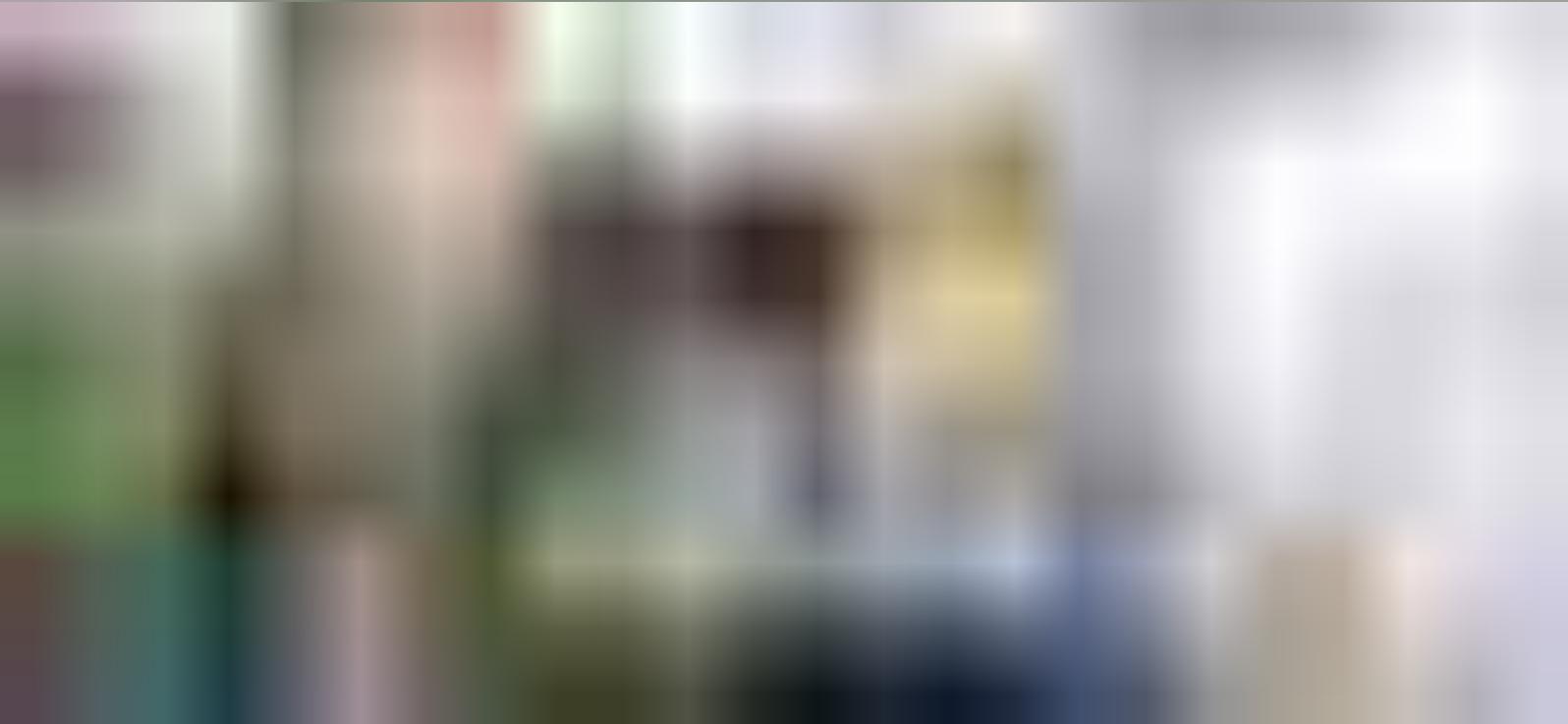
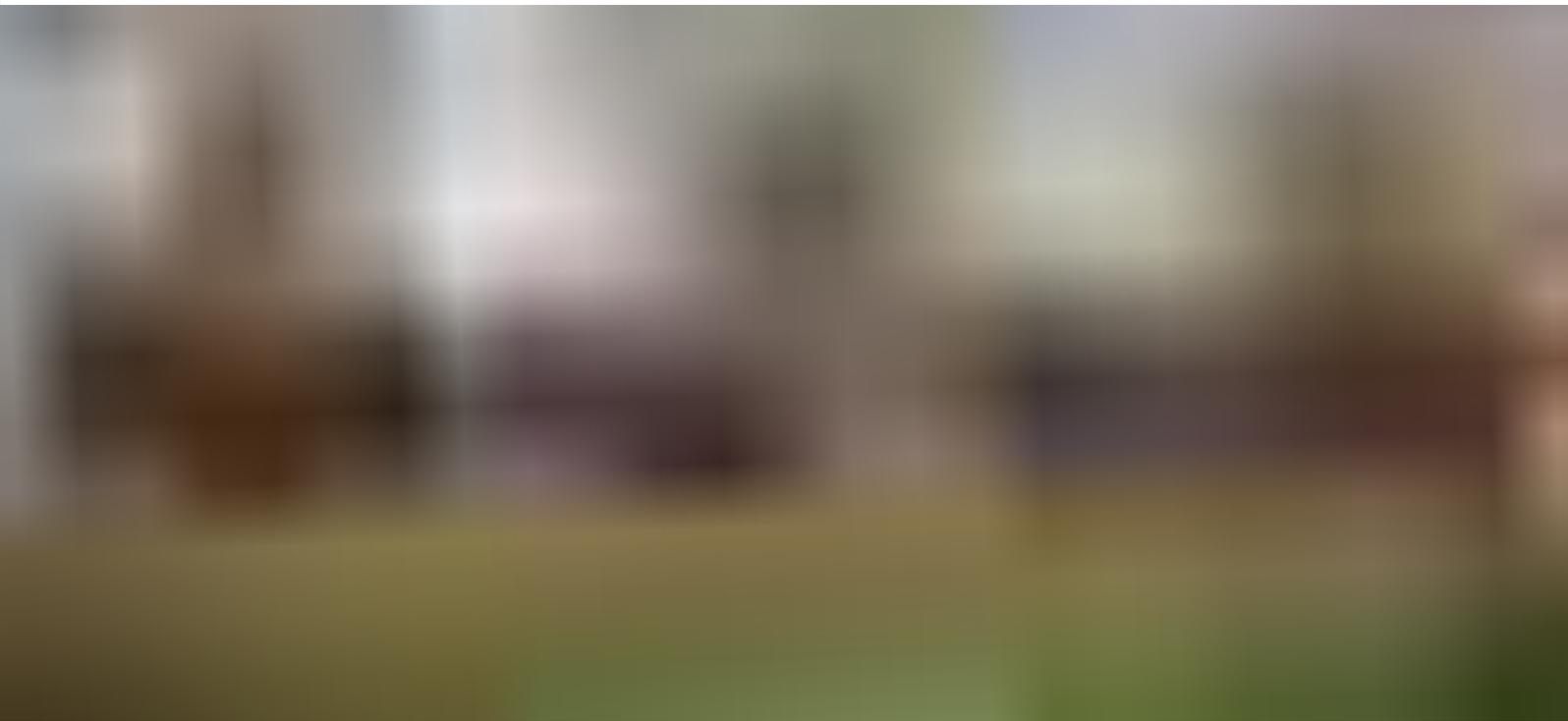
La notion de résilience est essentielle pour nous et avec la Covid ce fut le moment de passer à la pratique en faisant preuve d'adaptation et d'imagination pour continuer à faire vivre le lieu et nos liens, parfois en dehors du lieu.

Marie Le Gac, chargée de mission à la Manufacture des Capucins

Plusieurs réalisations collectives en 2020 ont pris place dans le jardin participatif, comme l'installation de la serre, la plantation de plus de 80 petits fruitiers, de réservoirs d'eau de pluie supplémentaires et d'habitats pour la faune. Le jardin a pris forme avec l'organisation de 31 missions de jardinage et plus de 120 habitants bénévoles. 200 élèves de primaire et collégiens ainsi que des patients de la clinique des Portes de l'Eure et des seniors accompagnés par le CCAS ont pu fouler le parcours pédagogique et participatif faisant du jardin un véritable vecteur de mixité sociale et de rencontres intergénérationnelles.

L'AMI permet ainsi aux acteurs de la Manufacture de se projeter sereinement dans le développement du projet et de le faire vivre dès maintenant. Une dynamique de préfiguration des usages du futur tiers-lieu et de développement de la communauté s'est enclenchée, vecteur essentiel de la réussite du lieu. Pendant la crise Covid, pour ne pas rompre le lien entre les producteurs locaux et les habitants, la Manufacture a continué d'accueillir l'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) de Vernon pendant toute la période, de mars à octobre. Des missions bénévoles et les moments de convivialité interdits ont été remplacés par des rendez-vous en ligne avec la communauté. Les enjeux pour la Manufacture des Capucins en 2021 sont de continuer à développer la communauté et de consolider l'équipe pour animer les activités en cours et futures. Les travaux vont se poursuivre autour de chantiers participatifs mobilisant les habitants et futurs usagers dans la réhabilitation, via le réemploi de matériaux, des anciens bâtiments.

[En savoir plus sur lamanufacturedescapucins.coop](http://lamanufacturedescapucins.coop)



CRÉATION DE FRANCE TIERS-LIEUX ET DU CONSEIL NATIONAL DES TIERS-LIEUX

POUR STRUCTURER LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE ET APPUYER LE DÉVELOPPEMENT
DE LA POLITIQUE PUBLIQUE, FAIRE AVEC LES ACTEURS !

FRANCE TIERS-LIEUX, UN OUTIL AU SERVICE DES TIERS-LIEUX

Pour venir en appui au programme interministériel de soutien aux tiers-lieux, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le gouvernement, suite à la demande des acteurs, a soutenu la création de France Tiers-Lieux, l'association de préfiguration nationale des tiers-lieux.

Annoncée le 17 Juin 2019, en présence des six ministres réunis pour le lancement du programme, France Tiers-Lieux a pour objectif de participer à la structuration professionnelle des tiers-lieux et complète les travaux du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens ».

Elle a pour but de construire une filière professionnelle d'un nouveau genre où les acteurs de terrain et les institutions dialoguent efficacement au service du développement des tiers-lieux. Pour ce faire, elle s'appuie sur un réseau d'experts qui constitue le Conseil National des Tiers-Lieux. **Il s'agit de plus d'une soixantaine de représentants de tiers-lieux en France, qui incarnent la diversité des acteurs : coworking, fablabs, friches culturelles, chercheurs...**

Avant tout au service des tiers-lieux, l'association nationale est chargée d'aider au développement et à l'émergence des tiers-lieux partout en France, en aidant à leur structuration, en développant et diffusant, avec les

acteurs de l'écosystème, **l'ingénierie des tiers-lieux : outils, formations, reconnaissance des métiers, ressources, expertises, accompagnement, compagnonnage...**

“

La proximité de France Tiers-Lieux avec le local, sa connaissance des problématiques et enjeux des acteurs de terrain font de l'association un partenaire clé au niveau national pour lever les freins à leurs activités et soutenir leur développement. L'association est également un outil puissant pour mobiliser les pouvoirs publics, les entreprises ou encore le milieu associatif, pour faire les liens indispensables entre tiers-lieux et institutions.”

Patrick Levy-Waitz, président de France Tiers-Lieux.

6 MISSIONS

1. L'animation et la coordination des travaux du CNTL. France Tiers-Lieux anime plusieurs groupes de travail réunissant des personnalités qualifiées du CNTL pour travailler sur des thématiques et enjeux prioritaires pour la filière.

2. Le soutien à l'émergence et au développement des réseaux régionaux. Avec un ou plusieurs acteurs mobilisés dans chaque région et en lien avec les institutions régionales, France Tiers-Lieux aide à la structuration des réseaux et au développement des dynamiques locales. [Retrouvez les réseaux existants et en cours de structuration p.184](#)

3. Le soutien à l'outillage des tiers-lieux. L'objectif est de mutualiser des moyens et d'aider au développement des outils communs dont ont besoin les tiers-lieux et les porteurs de projet, pour déployer leurs activités, pérenniser leurs dynamiques, être mieux identifiés... Ont été renforcés ou créés : un forum dédié, un centre de ressources, une cartographie nationale, un parcours d'orientation des porteurs de projet, une ligne téléphonique... [Suivez les travaux en cours sur les outils communs p.258](#)

4. Le développement de partenariats entre les tiers-lieux et les acteurs nationaux publics ou privés. France Tiers-Lieux est en lien avec l'ensemble des ministères et collectivités publiques mobilisés pour soutenir les tiers-lieux, ou encore des opérateurs publics, comme Pôle emploi ou l'ADEME, afin de renforcer les travaux entre les acteurs de terrain et les institutions. Il en est de même avec les acteurs privés, fondations ou associations qui souhaitent travailler avec les tiers-lieux (Fondation Carasso, Fondation de France, Croix-Rouge, La Poste...).

5. La professionnalisation de la filière. L'association s'appuie sur les travaux menés par le CNTL pour aider au développement et à la diffusion de formations existantes, ou encore pour lever les freins juridiques rencontrés par les tiers-lieux dans leurs actions.

6. L'animation nationale et la communication. Un des rôles de France Tiers-Lieux est de promouvoir la dynamique nationale des tiers-lieux et de rendre visibles leurs activités via l'organisation d'événements nationaux, le développement d'un site ressources, la réalisation de rapports et la construction d'outils de diffusion des actions.

LE CONSEIL NATIONAL DES TIERS-LIEUX, LE PARLEMENT DES TIERS-LIEUX

Le Conseil National des Tiers-Lieux a été composé en Juin 2019. Il réunit les représentants des tiers-lieux dans leur diversité : acteurs associatifs, économiques, culturels, du numérique, de l'éducation, de l'ESS..., représentants des espaces de coworking, des fablabs, des tiers-lieux agricoles, des bibliothèques, de réseaux régionaux... **Le Conseil joue un rôle d'instance de représentation et de dialogue avec la filière.**

Il définit les actions à mener et porte leurs besoins auprès des pouvoirs publics. Il donne ses orientations sur les sujets structurants pour les tiers-lieux : formation, emploi, immobilier, outils communs... **Il fait évoluer la feuille de route de France Tiers-Lieux, qui constitue son bras opérationnel.**

“ Faire avec, faire ensemble, faire autrement.”

Après le lancement du Conseil National des Tiers-Lieux est née France Tiers-Lieux, à l'été 2019, pour donner corps au «tiers-lieu des tiers-lieux» souhaité par le CNTL. Un point de convergence où tout est possible, où tout se discute, s'expérimente, où tous ceux qui en ont envie peuvent embarquer, où chaque partie prenante est libre de contribuer selon ses compétences et intérêts propres, et reçoit en retour les contributions des autres : une communauté d'intérêt autour des tiers-lieux. Comme pour chaque projet de tiers-lieu, la naissance de cette instance nationale émanait d'une envie collective, constituait un pari, une prise de risque, avec des divergences (nombreuses) quant à la méthode. Les échanges autour de son berceau ont été (forcément) riches, argumentés, et la conviction qu'il y avait plus à gagner qu'à perdre a fait le reste. L'échec aurait été de ne pas essayer.

Presque deux ans plus tard, la tâche est toujours immense, mais le travail accompli l'est déjà aussi (grâce à une formidable équipe salariée !) alors on continue.

À l'image des tiers-lieux, France Tiers-Lieux interroge ses parties prenantes, élargit son écosystème, se remet en question, travaille sa stratégie, sa gouvernance, sans chercher à copier l'existant mais en inventant jour après jour son propre modèle.

Nous savourons chaque petit pas, chaque succès, et les échecs sont autant d'opportunités d'apprendre, comme dans les tiers-lieux.

Au-delà de la visibilité que nous cherchons à offrir à ces dynamiques territoriales, c'est aussi le modèle tiers-lieu - mêlant «faire avec», «faire ensemble» et «faire autrement» - que nous cherchons à développer, diffuser et

transmettre : toutes les organisations existantes, publiques et privées, gagneraient à «faire tiers-lieu», à se réinventer, à expérimenter, à s'ouvrir, à se donner le droit à l'erreur, à oser faire autrement et sincèrement.

Je suis convaincue que France Tiers-Lieux, en valorisant toutes ces initiatives concrètes, vivantes, inscrites dans leur époque et ancrées localement, va inspirer et susciter de nombreux projets et l'envie d'y prendre part. Comme chaque tiers-lieu le fait sur son territoire.

.....
Marie-Laure Cuvelier - Secrétaire Générale
 de France Tiers-Lieux

FRANCE TIERS-LIEUX, DEPUIS SA CRÉATION EN 2019, UN OUTIL AU SERVICE DES TIERS-LIEUX

EN APPUI À LA PROFESSIONNALISATION DE LA FILIÈRE

Les travaux de France Tiers-Lieux ont pour objectif la structuration et la pérennisation des tiers-lieux. La feuille de route des actions prioritaires est guidée par les travaux du Conseil National des Tiers-Lieux.

En 2020, les premiers groupes de travail ont ainsi été réunis sur les questions de l'immobilier, de la formation, des outils communs, du juridique, de l'éducation. Ils ont été complétés au second semestre par des groupes sur : le télétravail, la fabrication citoyenne, les tiers-lieux agricoles, la culture, les médiathèques.

France Tiers-Lieux a également participé à l'inscription au Répertoire spécifique de France Compétences – regroupant les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles - de la formation **Piloter un tiers-lieu de la Coopérative Tiers-Lieux.**

FACILITATEUR D'ACCÈS AUX AIDES

AVEC LA PLATEFORME AIDES TERRITOIRES

France Tiers-Lieux s'est associée à Aides Territoires, initiative du Ministère de la Cohésion des Territoires, pour déployer **une plateforme de recensement des aides publiques disponibles pour les tiers-lieux sur le site de France Tiers-Lieux.**

Y sont répertoriées les aides à la fois financières et en ingénierie, avec les informations nécessaires pour y prétendre (critères d'éligibilité, dates de validité, organisme instructeur...). Les collectivités et institutions publiques sont régulièrement invitées à mettre à jour leurs dispositifs d'aides sur le site d'Aides Territoires afin d'avoir l'information la plus complète possible. francetierslieux.aides-territoires.beta.gouv.fr

EN CONSEIL AUX CANDIDATURES DE FABRIQUES DE TERRITOIRE

France Tiers-Lieux conseille les porteurs de projet n'ayant pas été retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour les aider à recandidater sur d'autres vagues, compte-tenu des commentaires émis par le jury et des attendus de l'AMI.

EN SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DES RÉSEAUX RÉGIONAUX

France Tiers-Lieux a constitué un réseau de référents régionaux composé d'une soixantaine de personnes, représentant près de 30 structures, acteurs moteurs de réseaux, formels et informels, de tiers-lieux.

12 rencontres "Tête à têtes de réseaux" ont permis à ces acteurs d'apprendre à se connaître, d'échanger sur leurs pratiques, partager leurs expériences et définir les besoins pour aller plus loin. En parallèle, l'association a lancé des dynamiques de rapprochement dans les régions où il n'y avait pas de réseaux. Aujourd'hui l'enjeu est de passer de la mise

en réseau informelle à des réseaux organisés et structurés

[Retrouvez les réseaux existants et en cours de structuration p.184](#)

ACTIVATEUR DE PARTENARIATS

L'association tisse des partenariats publics ou privés à un niveau national ou local pour concourir au développement de l'activité des tiers-lieux.

Depuis sa création, avec :

- la Banque des Territoires et Atout France, programme Réinventer le Patrimoine
- le Ministère de l'enseignement supérieur, programme Campus Connecté
- la Fondation de France, en appui aux makers pendant la crise
- Pôle emploi en Île-de-France, pour le développement de parcours de médiation numérique en tiers-lieux
- la Croix Rouge, consortium sur l'innovation sociale territoriale
- l'ANACT, étude des conditions de travail en tiers-lieux
- la 27^{ème} Région et la direction de la transformation publique de l'ANCT, étude Juristes embarqués sur les questions juridiques liées aux modes d'action en communs dans les tiers-lieux.

À L'ÉCOUTE DES PORTEURS DE PROJET

« EN DIRECT AVEC FRANCE TIERS-LIEUX » :
UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE BIMENSUELLE

France Tiers-Lieux a reçu en 1 an plus de 400 demandes de porteurs de projet. Pour tenter d'y répondre, France Tiers-Lieux a ouvert des créneaux d'échange téléphonique, un mercredi sur deux. + de 100 échanges avec des porteurs de projet et tiers-lieux ont ainsi pu avoir lieu.

AVEC 4 GRANDS TYPES DE DEMANDES :

1. Des collectifs associatifs, des entrepreneurs individuels, des citoyens curieux : "J'ai envie de créer un tiers-lieu, comment pouvez-vous m'aider ?"
2. Des entreprises et des collectivités en recherche d'accompagnement :
Une foncière : "Nous recherchons des partenaires pour nous accompagner dans des démarches de création de tiers-lieu et structurer le modèle."
Une maire de commune rurale : « Bonjour, un projet d'espace de travail partagé se met en place au sein de la commune. Nous souhaiterions être accompagnés. »
3. Des porteurs de projet qui ont candidaté à l'AMI "Fabrique de Territoire", qui n'ont pas été lauréats et qui aimeraient être accompagnés : "Nous n'avons pas été retenus à l'AMI Fabrique de Territoire. Notre dossier n'était pas recevable en l'état, nous le comprenons, nous souhaitons bénéficier du soutien d'un dispositif d'accompagnement pour réussir notre projet." Le maire adjoint d'une commune rurale
4. Des tiers-lieux qui ont des questions spécifiques (financements, droit et questions juridiques, gouvernance, relations avec les collectivités territoriales...).

MISE EN PLACE D'UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

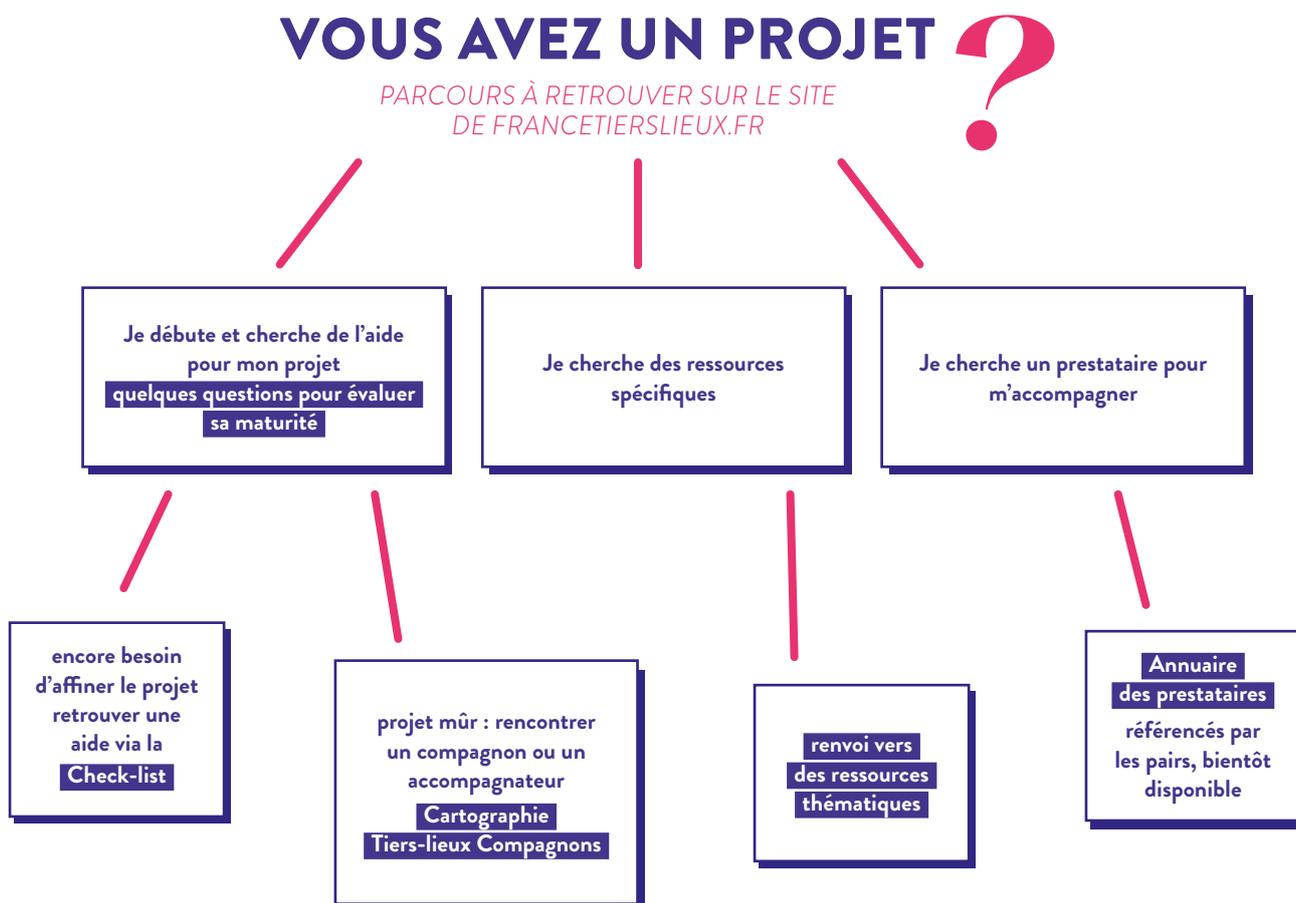
France Tiers-Lieux a pour mission d'apporter un soutien pour aider au développement et à l'émergence des tiers-lieux dans tous les territoires. Ce soutien peut passer par la création de contenus mais il nécessite surtout l'organisation de réseaux d'information et d'accompagnement. Partant du postulat que les connaissances de base nécessaires à la création d'un tiers-lieu existent déjà dans l'écosystème, le parcours mis en place redirige les porteurs de projets vers des contenus utiles produits par les tiers-lieux, les réseaux et différents acteurs de l'écosystème. Au-delà des ressources, il s'agit également de permettre à tous les porteurs de projets matures dans leur démarche de rencontrer, d'échanger et de travailler avec des acteurs en capacité de les accompagner : d'autres tiers-lieux, les Fabriques de Territoire, des réseaux de tiers-lieux, des accompagnateurs, des acteurs possédant une expertise spécifique...

LE PARCOURS SE DÉCOUPE AINSI EN 3 ÉTAPES :

1. Un questionnaire permettant de définir la maturité du projet et une check-list pour aider aux premières étapes du projet
2. La cartographie des tiers-lieux où seront indiqués les lieux compagnons prêts à aider et accompagner
3. Un espace ressources constitué de fiches thématiques dirigeant vers des contenus existants et, à venir, un annuaire de structures pouvant fournir un accompagnement (tiers-lieux et autres professionnels confondus)

VOUS AVEZ UN PROJET ?

PARCOURS À RETROUVER SUR LE SITE
DE FRANCETIERSLIEUX.FR



MOTEUR POUR LE DÉPLOIEMENT D'OUTILS COMMUNS

FRANCE TIERS-LIEUX APPUIE LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS LIBRES ET OPEN SOURCE FAITS POUR ET PAR LES TIERS-LIEUX

LES PRINCIPAUX OUTILS

Movilab. C'est un wiki qui constitue la plateforme de ressources documentaires de référence sur les tiers-lieux. Collaboratif, il rassemble la documentation produite par les tiers-lieux. Outils de communication, animation de communautés, tous les sujets de préoccupation y sont traités et évoluent au gré des contributions. France Tiers-Lieux a soutenu et pris part à la dynamique "Remix Movilab" visant à améliorer l'interface, son ergonomie et l'organisation des contenus, et à développer la communauté de contributeurs.

Le Forum dédié aux tiers-lieux. Le Forum dédié aux tiers-lieux. France Tiers-Lieux anime cet espace dédié aux acteurs de l'écosystème. Plusieurs espaces de dialogue thématiques liés à l'actualité ou aux groupes de travail en cours au sein du Conseil National des Tiers-Lieux y sont ouverts et tous les tiers-lieux sont invités à s'y inscrire et à venir contribuer ou animer les débats. forum.tiers-lieux.org

La cartographie nationale, interactive, des tiers-lieux. Elle s'appuie sur le recensement 2020 effectué par France Tiers-Lieux, croisé avec les données de la Mission Coworking et celles de réseaux régionaux. Elle donne à voir l'ensemble des tiers-lieux en France, leurs activités et leurs spécificités. Elle permet aux tiers-lieux de se connaître, de se contacter, et aux citoyens d'identifier les lieux proches de chez eux. Les "Tiers-lieux Compagnons", prêts à aider et accompagner d'autres tiers-lieux ou des porteurs de projet, dans le cadre du parcours d'orientation des porteurs de projet, sont identifiables sur la carte. Retrouver la cartographie des tiers-lieux en France sur notre site francetierslieux.fr

LES OUTILS COMMUNS IDENTIFIÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU CNTL



- **Dokos.** Développé par les tiers-lieux pour les tiers-lieux, ce logiciel open source est un outil de comptabilité et de gestion, adapté d'ERPNext. Il permet à l'administrateur de compiler l'ensemble des modules dont il a besoin : achats, comptabilité, ventes, production...

- **Cahier d'activités.** C'est outil d'accompagnement pas à pas pour les porteurs de projets de tiers-lieux. Élaboré par la Compagnie des Tiers-Lieux, il détaille les 11 phases de la création d'un tiers-lieu, du territoire au modèle économique en passant par la gouvernance.

- **Liibre.** Liibre donne accès à tous les outils open source dont vous avez besoin. Messagerie instantanée, agendas partagés, visioconférences... Tout est réuni sur la même interface. À l'origine de ce projet, l'association Indie Hosters.

- **Hubl.** C'est est un outil de gestion des communautés, qui propose chat, offres de missions, trombinoscope et événements.

- **Loot.** Outil qui permet de créer des budgets contributifs, dans le cadre d'un projet, il permet à chacun de notifier sa contribution en fonction du temps, de l'argent, ou de n'importe quelle unité donnée, et de se rétribuer.

Grâce à l'engagement de la Compagnie des Tiers-Lieux, réseau des Hauts-de-France mobilisé sur le développement des outils communs, une communauté d'acteurs et contributeurs se réunit périodiquement à l'occasion de résidences contributives autour des outils communs pour les rendre opérationnels et appropriables par tous mais également pour les améliorer : système de comptabilité-gestion, documentation en ligne, cahier d'activités pour les porteurs de projet...

FRANCE TIERS-LIEUX POUR SES ADHÉRENTS

En adhérant à France Tiers-Lieux, les tiers-lieux contribuent au développement de leur filière, à la reconnaissance de leurs métiers et à la mutualisation des efforts pour répondre à leurs besoins.

Ils bénéficient :

- **d'une écoute et d'une attention particulière** pour trouver des réponses sur leurs sujets bloquants (juridiques, financiers, blocages institutionnels...);
- **d'un réseau de pairs et d'accompagnateurs** (réseaux régionaux ou thématiques, collectivités, partenaires...) pour les aider dans leur projet ;
- **d'un relai pour valoriser projets et actions au niveau national** (recensement, communication, cartographie, événements...);

- **des outils communs et des ressources mutualisées ;**
- **des partenariats développés** au niveau national.

Et en contrepartie, **les tiers-lieux s'engagent à :**

- **partager** leurs retours d'expérience et aider les membres de l'écosystème quand ils le peuvent ;
- **participer** aux groupes de travail et aux événements de rencontre et d'entraide entre pairs ;
- **contribuer** à la documentation de leurs projets et actions au développement et la vie des outils communs (forum, centre de ressource, wiki...);
- **répondre aux appels** à contribution de l'association.

✓ RECOMMANDATIONS

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS ET COMMUNS NUMÉRIQUES DES TIERS-LIEUX

La diversité d'activités des tiers-lieux, conjuguée à des modes de fonctionnement ouverts et horizontaux, exige une ingénierie et des outils sur mesure. Des outils pensés à partir des pratiques réelles et mutualisés entre plusieurs tiers-lieux sont en cours de développement : centre de documentation, ERP et plateforme de réservation, outil d'évaluation d'impact, plateformes coopératives de services... Outils libres et open source, ils sont de véritables communs des tiers-lieux, financés et gérés par les utilisateurs.

Face à l'ampleur du mouvement des tiers-lieux, il est nécessaire d'accélérer leur diffusion et leur déploiement, en expérimentant le principe de 1 € investi par un tiers-lieu entraîne 1 € de co-investissement public.

BILAN DES RECOMMANDATIONS 2018

- CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ -

En 2018, la mission « Coworking : territoires, travail, numérique » insistait sur la possibilité de faire des tiers-lieux des catalyseurs de développement local. À cette fin, la mission avait émis 28 propositions, parmi lesquelles 6 propositions principales qui constituaient l'ossature d'un véritable programme national de soutien aux tiers-lieux. Deux ans après, faisons le point sur la mise en œuvre de ces recommandations : quelles sont les réalisations ? qu'y a-t-il en cours ? que reste-t-il à faire ?

RECOMMANDATION 1

Créer un mouvement national des tiers-lieux porteur des actions de soutien

Création de France Tiers-Lieux et du Conseil National des Tiers-Lieux
Retrouvez en détail leurs actions p.254

RECOMMANDATION 2

Soutenir l'émergence de 300 Fabriques des Territoires

Lancement du **Programme national de soutien aux tiers-lieux** en juin 2019 [Retrouvez le détail du programme p.240](#)

RECOMMANDATION 4

Mettre en place un appel à projets permanent pour accompagner dans la durée les porteurs de projets

Mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt permanent 2019-2022 [Son fonctionnement détaillé p.241](#)

RECOMMANDATION 28

Créer une instance d'évaluation du programme national de soutien aux tiers-lieux

Création du programme « **Nouveaux lieux, nouveaux liens** »
[Retrouvez le détail du programme p.240](#)

RECOMMANDATION 13

Bâtir un fonds de type ISR (Investissement Socialement Responsable) patient à taux de rentabilité faible

- Amundi et l'État, par l'intermédiaire de l'ANRU (Agence Nationale de Renouveau Urbain), se sont engagés en juin 2019 à créer **un fonds de 50 millions d'euros d'investissement faiblement rémunéré (fonds ISR)** pour financer le développement des tiers-lieux.

L'ANRU promeut le soutien aux tiers-lieux comme outil puissant de lutte contre les fractures territoriales et porteurs de nouvelles formes d'activités créatrices de lien social et d'emploi, rejointe par AMUNDI dans le cadre de son soutien au développement économique des territoires.

- Dans son plan d'investissement volontaire, **Action Logement a annoncé dédier 50 millions d'euros pour soutenir la création et le développement d'espaces de coworking.** Ces financements se composent de 30 millions d'euros en subventions et de 20 millions d'euros en prêts.

Action Logement répond aux besoins d'entreprises souhaitant faciliter l'organisation du travail de leurs collaborateurs, et contribue à maintenir les salariés dans leur emploi ou à trouver un nouveau travail sans changer de logement en mettant à leur disposition des espaces de travail partagés proches de leur domicile.

RECOMMANDATION 17

Dédier des soutiens financiers au développement et à la consolidation des tiers-lieux dans les territoires en difficulté :

- orienter la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** sur les projets de tiers-lieux
- flécher les **fonds de revitalisation** sur le soutien aux projets de tiers-lieux.

Selon la circulaire du 14 janvier 2020, les tiers-lieux sont identifiés comme des **projets éligibles aux financements de l'État**, figurant parmi les grandes priorités des fonds et dotations liés à l'aménagement et à la cohésion des territoires :

- dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)
- dotations de soutien à l'investissement des départements (DSID)
- dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

En 2020, l'État a consacré plus de 2 milliards d'euros au soutien des projets d'investissement portés par les collectivités territoriales.

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Montant de l'enveloppe 2020 : 570 millions d'euros.

Pilotes : préfets de région et préfets de Département.

Structures éligibles : Toutes les communes et tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de métropole et des régions d'outre-mer, y compris Mayotte. Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) peuvent bénéficier

d'une subvention d'investissement au titre de cette dotation.

Les tiers-lieux au cœur des priorités de la DSIL :

- **Dans le cadre du soutien au développement du numérique :** "Le recours à la DSIL a pour vocation de soutenir les investissements ayant pour but de renforcer la présence de services de connexion à Internet par des réseaux wifi publics gratuits, notamment dans des espaces au sein desquels sont proposés des services au public. Vous pourrez ainsi soutenir tout investissement lié aux usages du numérique : installation et équipements de télé-médecine, sites de coworking et tiers-lieux, notamment ceux à vocation culturelle (Micro-Folies) et éducative (campus connectés)."
- **Dans le cadre des actions visant au développement des territoires ruraux et des petites et moyennes villes :** "Les projets concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de « tiers-lieux » (espaces de coworking, fablabs, digital-académies, Micro-Folies, etc.), encouragés par l'appel à manifestation d'intérêt pour les 300 « Fabriques des Territoires »"

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (DSID)

Montant de l'enveloppe 2020 : 212 millions d'euros.

Pilotes : préfets de région.

Structures éligibles : peuvent bénéficier de subventions d'investissement l'ensemble des départements de métropole et d'outre-mer, la métropole de Lyon ainsi que la collectivité de Corse et les collectivités de Guyane, de Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les projets de tiers-lieux peuvent également être soutenus par les départements dans le cadre de la DSID : pour définir les projets éligibles à la DSID, les circulaires indiquent que les préfetures "pourront s'inspirer des orientations de la DSIL" et que "la programmation des crédits doit s'inscrire dans un objectif de cohésion des territoires".

FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Montant de l'enveloppe 2020 : 209 millions d'euros.

Pilotes : préfets de région et préfets de département.

Structures éligibles : Le fonds a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires. Dans ce cadre, le soutien aux opérations dont le plan de financement traduit l'implication de divers acteurs locaux (collectivités territoriales, mais aussi associations ou autres personnes privées) partageant un même projet de développement présente un caractère prioritaire.

Les projets de tiers-lieux font partie des champs d'intervention privilégiés du FNADT : "sont concernées, en troisième lieu, les actions présentant un caractère innovant ou expérimental mais reproductible dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires, notamment le déploiement des tiers-lieux (fablab, digital-académies, espaces de coworking, Micro-Folies...)"

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Montant de l'enveloppe 2020 : 1,046 milliard d'euros.

Pilotes : préfets de département.

Structures éligibles :

- La DETR soutient des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de catégories d'opérations prioritaires définies au

niveau local par les commissions d'élus instituées dans chaque département (dites "commissions DETR").

- Les subventions au titre de la DETR sont allouées en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.
- Une partie des crédits peut toutefois financer des dépenses de fonctionnement non-récurrentes, notamment celles relatives à des études préalables.

Les tiers-lieux, comme priorité nationale (présents dans l'agenda rural et objets d'un programme de l'ANCT) **feront l'objet d'une attention particulière des préfetures de départements :** "nous vous invitons à accorder une attention particulière, dans le cadre de la répartition de votre enveloppe départementale de DETR, à la liste des opérations définies comme prioritaires au niveau national."

Parmi les priorités : "Soutien aux espaces mutualisés de services au public", "Revitalisation des villes, petites et moyennes", "Rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril"

*<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44919>

AXE D'AMÉLIORATION

Faciliter l'accès des tiers-lieux à ces fonds et dotations

Si les projets de tiers-lieux sont bien identifiés dans les grandes orientations des fonds et dotations liés à l'aménagement et à la cohésion des territoires, le nombre de tiers-lieux qui ont réellement pu bénéficier de ce type de soutien est encore très faible. Nos échanges avec les différents acteurs montrent que c'est en grande partie dû à une méconnaissance mutuelle. La plupart des porteurs de projet n'ont pas connaissance de ces dispositifs de l'État, ils ne savent pas comment y accéder et n'ont pas de véritable lien avec les préfetures, d'autant qu'ils ne sont souvent pas directement concernés par ces dispositifs puisque seules les collectivités territoriales peuvent en faire la demande. Une partie non négligeable des collectivités ne savent pas qu'elles peuvent mobiliser les fonds préfectoraux pour soutenir les projets de tiers-lieux. Enfin, la grande majorité des services préfectoraux est peu familiarisée à la notion de tiers-lieux et n'a jamais eu l'occasion de prendre part à de tels projets. Les préfetures ne communiquent donc pas sur les financements dont pourraient bénéficier les tiers-lieux. **Il y a encore besoin de temps et de dialogues pour passer des grandes orientations écrites à une bonne appropriation par les préfetures, sur le terrain, de ce que sont les tiers-lieux,** de l'intérêt de les soutenir et des meilleures modalités pour le faire.

Nous incitons fortement les porteurs de projets de tiers-lieux à solliciter ces aides :

- en allant à la rencontre de leurs préfetures ;
- en organisant des visites apprenantes à destination des services préfectoraux ;
- en travaillant avec leurs collectivités territoriales pour déposer des demandes de soutien à ces fonds et dotations.

France Tiers-Lieux s'engage par ailleurs à agir pour accélérer ces rapprochements et assurer la bonne mobilisation de ces fonds et dotations pour soutenir le développement des tiers-lieux :

- organisation de temps de rencontre entre services de l'État et tiers-lieux ;
- production de contenus pour sensibiliser aux tiers-lieux ;
- information, orientation et accompagnement des tiers-lieux.

BILAN DES RECOMMANDATIONS 2018

- CE QUI EST EN COURS DE RÉALISATION -

RECOMMANDATION 5

Lancer un chantier de simplification des normes pour les tiers-lieux

Les formes de partenariats public-privé, les cadres réglementaires ou les normes existantes s'avèrent souvent inadaptées aux tiers-lieux. Il en va de même pour les dispositifs de financement ou de soutien. Le grand défaut des tiers-lieux étant de ne rentrer dans « aucune case », de ne pas correspondre aux critères fixés, de perturber les fonctionnements en silos par leurs approches transversales. **Ce sont ces points bloquants, ces obstacles au développement des tiers-lieux, que France Tiers-Lieux travaille avec le Conseil National des Tiers-Lieux depuis maintenant plus d'un an.**

OUVERTURE DES DISCUSSIONS AVEC LES PARLEMENTAIRES

France Tiers-Lieux a organisé le mercredi 19 février 2020 un colloque à l'Assemblée Nationale sur la dynamique des tiers-lieux en France, sous l'impulsion des députés Jean-François Cesarini et Christophe Euzet. Huit interventions ont illustré l'impact des tiers-lieux dans les territoires. Cette rencontre avec les députés a permis de mettre en lumière les freins et les besoins des tiers-lieux, notamment en matière de simplification des normes. Le projet de loi "3D" (Décentralisation, Différentiation et Déconcentration), qui sera discuté courant 2021, a été identifié comme un véhicule adapté à d'éventuelles propositions législatives sur le sujet des tiers-lieux et plus largement de l'expérimentation territoriale.

UN GROUPE DE TRAVAIL DU CNTL DÉDIÉ AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Plusieurs membres du CNTL travaillent avec France Tiers-Lieux sur les questions juridiques avec 3 axes de travail :

- **Réalisation d'un guide juridique à destination des tiers-lieux et des porteurs de projet** : exemples et modèles de montages juridiques ; questions à se poser lors du montage ; points bloquants et solutions existantes...
- **Proposition d'une étude au niveau européen pour faire valoir la question des tiers-lieux auprès de l'Union Européenne** : comment les tiers-lieux d'utilité sociale pourraient-ils bénéficier de régimes d'exemption ? quelle mobilisation des fonds européens pour soutenir l'écosystème des tiers-lieux et les réseaux ?

LA DÉMARCHE JURISTES EMBARQUÉS EN PARTENARIAT AVEC LA 27^{ÈME} RÉGION ET L'ANCT

Elle vise à développer une ingénierie mutualisée autour des enjeux juridiques des tiers-lieux comme catalyseurs de communs. Pour cela, **elle instaure un cadre de coopération opérationnelle entre acteurs de ces communs et juristes, mêlant approches juridiques**

et démarche d'innovation sociale afin d'identifier et déployer des réponses et des formats d'appui adaptés aux problématiques juridiques. La démarche permet d'aborder les questions juridiques à travers 3 approches :

- **Capitaliser sur les obstacles juridiques rencontrés et diffuser les solutions** inventées par les tiers-lieux ;
- **Identifier et préfigurer des dispositifs d'ingénierie** permettant de répondre de manière plus systématique aux problématiques juridiques rencontrés par les tiers-lieux dans la création de communs ;
- Définir des **propositions d'évolutions réglementaires** si cela apparaît nécessaire.

RECOMMANDATIONS 6 ET 7

Professionaliser le métier d'animateur de tiers-lieux et développer les formations

La professionnalisation des métiers des tiers-lieux fait partie des priorités de France Tiers-Lieux. Les échanges entre France Tiers-Lieux et France Compétences ont permis la reconnaissance du **travail effectué par la Coopérative Tiers-Lieux depuis plusieurs années**. France Compétences a ainsi validé la **certification des compétences professionnelles** délivrées par la formation "Piloter un tiers-lieu".

L'association travaille avec le ministère du Travail pour avancer sur la feuille de route fixée avec le groupe de travail du CNTL, à savoir sur :

- Le développement d'un **observatoire des métiers des tiers-lieux** (facilitateurs, gestionnaires, fabmanagers, makers et métiers de la fabrication distribuée, etc...). Une étude sera lancée courant 2021 à cet effet.
- **L'appui au développement des formations existantes ;**
- **La diffusion des offres d'emploi ;**
- L'étude de l'intérêt d'un **groupement d'employeurs** pour sécuriser les parcours et aider les plus petites structures.

Dans le cadre du programme "**Manufactures de proximité**" proposé au gouvernement pour la relance, France Tiers-Lieux a insisté sur la nécessité d'une "**académie pour former les 'manufacturiers' et animateurs de tiers-lieux**" avec :

- Un parcours de formation pour acquérir les compétences du métier de responsable de manufacture et apprendre le fonctionnement de la structure d'exploitation d'un tiers-lieu de fabrication locale ;
- Un parcours d'apprentissage des savoir-faire artisanaux.

RECOMMANDATION 8

Accélérer la structuration de réseaux régionaux de tiers-lieux

L'accompagnement à la structuration des réseaux régionaux est une priorité pour France Tiers-Lieux. La crise sanitaire a lourdement ralenti les dynamiques. France Tiers-Lieux avait initialement prévu d'organiser un événement "Faire réseau de tiers-lieux en région" dans chaque région. La crise a conduit à l'annulation de l'ensemble des événements et a retardé les dynamiques de rapprochement. Néanmoins, **dans toutes les régions, des têtes de réseaux de tiers-lieux, des personnes qui jouent un rôle moteur dans l'animation des tiers-lieux sur leur territoire, ont été identifiées et un groupe d'échange de pratiques inter-régional a été créé. 13 rencontres "Têtes-à-têtes de réseaux" ont été organisées**, avec plus de 60 personnes, réseaux régionaux existants et acteurs locaux, autour de 3 objectifs :

- Donner à voir **comment fonctionnent les réseaux** pour **aider et inspirer** des dynamiques de réseaux émergentes ;
- Développer **l'échange de pratiques** et la **mutualisation** entre réseaux ;
- Démontrer **l'intérêt des réseaux**, ce qu'ils apportent et ce dont ils ont besoin afin d'amplifier leurs leviers d'actions.

Avec l'aide des têtes de réseaux, France Tiers-Lieux a initié des dynamiques de rapprochement dans plusieurs régions. La structuration des réseaux régionaux avance, avec des rythmes différents selon les régions. [Retrouvez le panorama des réseaux régionaux p.184](#)

RECOMMANDATION 9

Faire des tiers-lieux la porte d'entrée de la numérisation des territoires

Les actions d'inclusion numérique font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'AMI Fabriques de Territoire. Il est une première brique pour soutenir les tiers-lieux et accompagner le développement de leurs activités de médiation numérique et d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises. **30 "Fabriques Numériques de Territoires"** ont d'ailleurs fait l'objet d'un soutien spécifique pour devenir de véritables lieux ressources sur les sujets d'inclusion numérique. [Retrouvez-les p.248](#)

France Tiers-Lieux a initié un dialogue avec la MedNum et une partie des Hubs pour un numérique inclusif afin d'outiller et accompagner les tiers-lieux dans ces missions de transmission des compétences et de la culture numériques.

Si la crise sanitaire a perturbé les prévisions et les rapprochements, elle a surtout mis en lumière le besoin urgent d'accélérer sur l'inclusion numérique des publics et des organisations, avec notamment un grand plan de soutien à l'inclusion numérique, mis en place par le Secrétariat d'Etat au Numérique, qui pourra bénéficier aux tiers-lieux. [Plus de détails p.53](#)

RECOMMANDATION 22

Mettre en place un système de mentorat pour les projets de tiers-lieux

Le **parcours d'orientation des porteurs de projet** développé par France Tiers-Lieux a pour but de **mettre en relation les porteurs de projet avec des acteurs de terrain volontaires** - d'autres tiers-lieux, les Fabriques de Territoire, des réseaux de tiers-lieux - pour les aider et les accompagner dans leur démarche. **Il redirigera également vers du contenu utile**, produit par et pour les tiers-lieux, ou par France Tiers-Lieux si le contenu n'existe pas au sein de l'écosystème, et **vers un annuaire de prestataires si un accompagnement ciblé s'avère nécessaire**. [Plus de détails sur le projet p.257](#)

RECOMMANDATION 10

Faire des tiers-lieux des lieux de transmission et d'apprentissage intergénérationnel**LIEN ENTRE ÉDUCATION ET TIERS-LIEUX :**

Un groupe de travail a été lancé au sein du CNTL et travaille autour de 2 axes :

- **Soutenir les dynamiques de tiers-lieux dans les écoles** : ouvrir l'école sur son territoire, permettre aux élèves de rencontrer et de faire avec des acteurs du territoire (entreprises, associations, collectifs citoyens, personnes âgées...), créer des espaces où les élèves sont libres de faire et sont intégrées à la gouvernance, aux décisions. En partenariat avec Tiers-Lieux Edu, association composée majoritairement de professeurs et qui a pour mission de mettre en contact les espaces collaboratifs d'apprentissage, les freins au développement des tiers-lieux dans les écoles ont pu être identifiés.
- **Tisser les liens entre tiers-lieux et établissements scolaires** : faire école hors les murs, organiser des visites de tiers-lieux ; permettre aux élèves d'accéder et de contribuer à ces espaces de pratique, de fabrication, de créativité ; autoriser l'expérimentation entre école et tiers-lieu... Le dialogue a été ouvert avec le le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports sur ce sujet. En juin dernier, dans son interview pour France Tiers-Lieux, Jean-Michel Blanquer rappelait l'importance de poursuivre la mobilisation des tiers-lieux pour l'école.

TIERS-LIEUX, LIEUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

En avril 2020, Jean-Marie Marx, Haut-Commissaire aux Compétences de l'époque, et France Tiers-Lieux ont mobilisé les tiers-lieux dans le cadre de la reprise de la formation professionnelle après le confinement.

Contraints par les règles sanitaires, les organismes et centres de formation ont été obligés de revoir les conditions d'accueil, limitant le nombre de personnes présentes en simultané et ainsi formées. Le maillage des tiers-lieux dans les territoires, leur ouverture et proximité avec les publics sont autant d'opportunités pour contribuer à la continuité des formations. Ils ont été identifiés et référencés sur le site de France Tiers-Lieux afin d'aider les organismes de formation à les repérer et les contacter. [Plus d'informations sur les travaux en cours p.27](#)

TISSER LES LIENS ENTRE CAMPUS CONNECTÉS ET TIERS-LIEUX

Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) soutient les activités de formation à distance dans les tiers-lieux dans le cadre de l'appel à projets Campus connectés porté avec le Programme d'Investissements d'Avenir. Les équipes en charge du programme avait dès le départ l'ambition de s'appuyer sur les tiers-lieux pour développer ces espaces de formation à distance. **Afin de favoriser les rapprochements, France Tiers-Lieux a organisé des échanges entre les équipes du ministère et les tiers-lieux, bénéfiques à deux niveaux : les tiers-lieux ont pu en savoir plus sur les attentes et les conditions pour bénéficier de ce soutien ; les équipes du ministère se sont familiarisés avec la réalité des tiers-lieux et ont mieux cernés comment les services des campus connectés pourraient être efficacement appropriés dans ces lieux hybrides.** [La dynamique détaillée p.103](#)

RECOMMANDATIONS 11, 14, 20, 21 ET 23

Encourager la coordination entre les acteurs publics et les tiers-lieux

- *Inciter les collectivités à transformer leurs équipements en s'appuyant sur les tiers-lieux*
- *Favoriser les convergences entre tiers-lieux et service public de proximité*
- *Développer la mise à disposition de locaux par la collectivité.*
- *Privilégier la gouvernance partagée et les modèles partenariaux*

La bonne coordination entre acteurs publics et tiers-lieux est un travail de long terme. France Tiers-Lieux est en lien régulier avec les associations d'élus pour y parvenir. Villes de France et l'Association des Petites Villes de France font d'ailleurs partie du conseil d'administration de l'association.

CRÉER LA RENCONTRE ET FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE TIERS-LIEUX, AGENTS ET ÉLUS

France Tiers-Lieux a pu contribuer à plusieurs événements de rencontres entre tiers-lieux, élus et agents territoriaux, à l'échelle nationale (par exemple avec l'Assemblée des Communautés de France, avec l'ensemble des élus des villes du programme Action Coeur de Ville...) **mais également régionale** (par exemple avec la Région Normandie, la Région Centre-Val de Loire, la Région Pays de la Loire...).

Néanmoins plusieurs temps de rencontres ont dû être annulés à cause de la crise sanitaire. De la même manière, France Tiers-Lieux envisageait d'organiser des journées dédiées à des visites de tiers-lieux pour les élus dans toute la France, projet qui reste pour l'instant en pause en raison de la Covid.

AIDER LES TIERS-LIEUX À SE REPÉRER DANS LES AIDES PUBLIQUES

Pour aider les tiers-lieux à identifier de potentielles aides publiques pour leurs projets, **France Tiers-Lieux et Aides-Territoires déploie une page dédiée à la cartographie des dispositifs de soutien aux tiers-lieux.** Avec pour objectifs de faire gagner du temps aux acteurs des tiers-lieux et de valoriser les dispositifs existants. [Plus d'informations p.256](#)

PRODUIRE DES CONTENUS PÉDAGOGIQUES SUR LES RELATIONS ENTRE TIERS-LIEUX ET COLLECTIVITÉS

France Tiers-Lieux a ouvert un espace de discussions dédié aux relations entre collectivités territoriales et tiers-lieux. Plus largement, **l'association va travailler avec les réseaux de tiers-lieux et les associations d'élus afin de produire des contenus pédagogiques** (vidéos, guides, podcasts, modules de sensibilisation, fiches...). Par exemple sur : les collaborations fructueuses entre acteurs publics et tiers-lieux ; les outils dont disposent les collectivités pour aider les tiers-lieux ; les modèles juridiques des SCIC...

FAIRE AVEC !

L'objectif pour France Tiers-Lieux est d'inciter les collectivités territoriales et plus largement les institutions publiques à faire avec les tiers-lieux : en y implantant des services publics, en y expérimentant d'autres types de politiques publiques, en jouant un rôle d'acteur public partenaire, participant de la co-construction et du développement de projets d'intérêt général.

RECOMMANDATION 12**Soutenir les activités à impact positif environnemental****SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI MISES EN PLACE PAR LES TIERS-LIEUX**

Suite au comité interministériel sur les tiers-lieux de juin 2020, France Tiers-Lieux travaille avec le ministère de la Transition écologique et l'ADEME pour que les tiers-lieux soient identifiés comme acteurs du réemploi et que les activités de ressourcerie, de recyclerie et de réparation puissent bénéficier de soutiens, notamment de la part des éco-organismes.

UN PROJET D'ÉTUDE ET D'EXPÉRIMENTATION POUR LEVER LES OBSTACLES AU TÉLÉTRAVAIL EN TIERS-LIEUX.

Plusieurs tiers-lieux, entreprises, partenaires sociaux et l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) sont regroupés au sein d'une démarche permettant d'identifier et de développer les conditions acceptables d'un télétravail en tiers-lieux, garante d'une qualité de vie au travail. L'ensemble des parties prenantes est mobilisée pour définir : les attentes des entreprises, les attentes des syndicats, les moyens pour vérifier le respect des conditions, les modalités contractuelles entre entreprises et tiers-lieux

[Plus de détails sur l'étude de l'ANACT p.15](#)

ORGANISER LE MOIS DU TÉLÉTRAVAIL EN TIERS-LIEUX

France Tiers-Lieux et les acteurs des tiers-lieux envisagent d'organiser **une campagne nationale de sensibilisation à l'intérêt du télétravail en tiers-lieux fin 2021**, en ouvrant les portes des tiers-lieux pendant un mois aux télétravailleurs, salariés et citoyens curieux. Il s'agit de permettre au plus grand nombre de découvrir par la pratique les avantages du télétravail en tiers-lieux. L'objectif est également de mobiliser très largement les tiers-lieux de toute la France pour donner à voir la couverture du territoire, valoriser l'intérêt du maillage territorial des tiers-lieux.

[Retrouvez plus d'éléments sur le télétravail en tiers-lieux p.16](#)

RECOMMANDATION 24, 25, 26 ET 27**Développer le télétravail**

- *Inscrire le télétravail dans les accords mobilités*
 - *Organiser une négociation nationale interprofessionnelle pour lever les freins culturels et organisationnels au télétravail*
- *Repenser la taxe transports avec des mécanismes d'exonération partielle au profit de primes aux salariés visant à financer le coût du télétravail*
- *Mettre en place des dispositifs de reconnaissance et de valorisation des tiers-lieux pour rassurer les entreprises et les administrations (label, charte...)*
 - *Envisager un rééquilibrage de la fiscalité économique au profit du territoire d'accueil du télétravailleur*
 - *Développer des outils d'observation des nouvelles formes de travail (travail à distance, télétravail), de leurs impacts dans les territoires et des besoins qui en sont issus.*

Les tiers-lieux sont au cœur du développement du télétravail, comme alternative au domicile, fournissant un cadre approprié, assurant de bonnes conditions matérielles et le maintien du lien social. Le développement du télétravail, et plus particulièrement du télétravail en tiers-lieux, fait partie des priorités de France Tiers-Lieux et du programme national de soutien aux tiers-lieux. Il apparaît d'autant plus essentiel avec la situation économique et sanitaire actuelle. **Un groupe de travail a été lancé au sein du CNTL en juin 2020 afin de faire avancer le sujet et 2 chantiers prioritaires ont été identifiés.**

RECOMMANDATION 19**Encourager l'accès de certains publics aux tiers-lieux via des dispositifs d'inclusion**

- *Faciliter l'accès des indépendants aux tiers-lieux ;*
 - *Permettre aux personnes sans emploi d'accéder aux tiers-lieux ;*
- *Développer des dispositifs pour soutenir l'accès des publics en difficulté : chèques tiers-lieux ? partenariats entre tiers-lieux et acteurs de l'emploi ?*

Le partenariat avec Pôle emploi porte actuellement sur une expérimentation autour de l'inclusion numérique des personnes en recherche d'emploi. **Mais l'objectif de France Tiers-Lieux est à plus long terme de travailler avec Pôle emploi sur la capacité des tiers-lieux à participer de l'accueil et de la remobilisation vers l'activité de publics en difficulté.** Ce sujet de la remobilisation fait également l'objet d'échanges avec la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Les moyens de **faciliter l'accès des indépendants aux tiers-lieux** doivent être identifiés. Ils font l'objet d'un travail au long cours, et pourraient prendre par exemple la forme d'incitations fiscales.

BILAN DES RECOMMANDATIONS 2018

- CE QUI S'INSCRIT DANS LE TEMPS -

RECOMMANDATION 15

Mettre en place des outils qui facilitent l'accès à l'immobilier

- *Proposer des mécanismes de garanties publiques pour faciliter l'accès des tiers-lieux aux financements plus classiques (notamment les prêts bancaires) ;*
- *Donner la possibilité à BPI France de couvrir les Garanties à Première Demande (GAPD) ;*
- *Sécuriser les baux en cas de location de foncier : un bail stable sur la durée.*
- *Encourager la location avec loyer progressif en fonction du chiffre d'affaires*

Un groupe de travail dédié aux questions immobilières a été créé au sein du CNTL. Il s'est fixé pour objectif d'aller à la rencontre des partenaires financeurs et bailleurs pour faciliter l'accès à l'immobilier pour les tiers-lieux. Il porte notamment auprès de ces acteurs les pistes identifiées en 2018 : garanties publiques pour les prêts ; couverture des GAPD par Bpifrance ; loyers progressifs...

RECOMMANDATION 17

Encourager la création de fonds de dotation régionaux dédiés aux tiers-lieux

Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre. **Il apparaît nécessaire en amont d'avoir des réseaux régionaux structurés dans toutes les régions**, ce qui n'est pas encore le cas. Des démarches pilotes dans les régions où les réseaux sont bien constitués pourraient néanmoins être entamées.

RECOMMANDATION 16

Alléger les taxes sur les tiers-lieux d'utilité sociale

Cette recommandation n'a pas été traitée pour l'instant, elle nécessite **un travail juridique important ainsi qu'un soutien de la part des parlementaires et du ministère de l'Économie et des Finances.** Cela rejoint le travail du groupe juridique sur les potentielles évolutions réglementaires à envisager. France Tiers-Lieux dédiera des moyens en 2021 pour avancer sur ces sujets, notamment pour examiner quelles sont les conditions d'acceptabilité de ces allègements de taxe.

Annexes

L'association **FRANCE TIERS-LIEUX**

Le bureau



PATRICK LEVY-WAITZ,
Président



MARIE-LAURE CUVELIER,
Secrétaire Générale



CÉCILE GALOSELVA,
Trésorière

Le conseil d'administration



CLÉMENT ALTERESCO,
CEO Bureaux à Partager



NICOLAS BARD,
Co-fondateur Make ICI



STEPHANE BENSIMON,
CEO Wojo



CAROLINE CAYEUX,
Présidente Villes de France



VINCENT CHAUVET,
Maire d'Autun, représentant Association
des Petites Villes de France



DELPHINE CHENUET,
Cofondatrice WoMa, contributrice
réseau des tiers-lieux d'Île-de-France



OPHÉLIE DEYROLLE,
Cofondatrice du Wip, contributrice
réseau des tiers-lieux en Normandie



LAURENT GRANDGUILLAUME,
Président Territoire Zéro Chômeur



ANNICK JEHANNE,
Présidente Nordcrea



ODILE KIRCHNER,
Présidente la Palanquée, pilote de l'étude Dynamiques
collectives de territoire au Labo de l'ESS



SIMON LAURENT,
Fondateur tiers-lieu Les Riverains,
Président du RFFLabs



BRUNO MAQUART,
Président d'Universcience



SEBASTIEN PLIHON,
Représentant Compagnie
des Tiers-Lieux



JEAN-FRANÇOIS RODRIGUEZ,
Directeur de la performance
RSE - Groupe La Poste



SIMON SARAZIN,
Contributeur à l'écosystème Tiers
Lieux Libres et Open Source



BRUNO LOUIS SÉGUIN,
Représentant réseau des tiers-lieux
Bourgogne Franche-Comté



FRANÇOIS TADDEI,
Directeur du CRI

L'équipe opérationnelle



YOLAINE PROULT,
Déléguée générale



RÉMY SEILLIER,
Responsable du développement



THÉO LACHMANN,
Chargé des partenariats



CÉCILIA QUAY-CHATELET,
Chargée du programme
Manufactures de Proximité

Les membres

DU CONSEIL NATIONAL DES TIERS-LIEUX

JEAN-PHILIPPE ACENSI, Bleu Blanc Zèbre
LUCILE AIGRON, La Coopérative Tiers Lieux
CLÉMENT ALTERESCO, Bureaux à partager
PASCALE D'ARTOIS, AFPA
YANNICK AVELINO, Électrolab
PASCAL BARATOUX, Connecting Bourbon
NICOLAS BARD, Make ICI
JULIEN BELLER, 6B
STÉPHANE BENSIMON, Wojo
CÉLINE BERTHOUMIEUX, Friche la Belle de Mai
JULIETTE BOMPOINT, La Main 9-3.0
RAPHAËL BOUTIN-KUHLMANN, Villages Vivants
CHLOÉ BRILLON, Groupe SOS
AMANDINE BRUGIÈRE, ANACT
BLANDINE CAIN, 50 Coworking
DELPHINE CHENUET, Collectif Île-de-France
MARIE-LAURE CUVELIER, France Tiers-Lieux
JÉRÉMY DAVID, La Cordée
AURÉLIEN DENAES, A+ C'est Mieux
JULES DESGOUTTES, ArtFactories / AutresParts
NICOLAS DÉTRIE, Yes We Camp
OPHÉLIE DEYROLLE, Réseau tiers-lieux normands
STÉPHANE DISTINGUIN, Fabernovel
CLAIRE DUBOS, Communauté de communes de la Champagne Picarde
MARION DUGENET, Tiers-lieux Édu
GAËL DUVAL, French Tech
ANNIE FACHETTI, AD'OCC
DIDIER FUSILLIER, Grande Halle de La Villette
CÉCILE GALOSELVA, ETIC
MATEI GHEORGHIU, Réseau Français des Fablabs
FANNY HERBERT, Sociologue
AUORE HUITOREL, Fablab Pernes les Fontaines (Vaucluse)
BRUNO HUMBERT, La Ruche
ANNICK JEHANNE, Plateau Fertile, Nordcrea

JEAN KARINTHI, L'Hermitage
ODILE KIRCHNER, La Palanquée
JEAN-CHRISTOPHE LACAS, Médiathèque de Lezoux
DAVID LACOMBED, La Station Saint-Omer
SIMON LAISNEY, Plateau Urbain
SIMON LAURENT, Réseau Français des Fablabs
MARIE-VORGAN LE BARZIC, Numa
PATRICK LEVY-WAITZ, France Tiers-Lieux, Fondation Travailler Autrement
BRUNO MARTIN, Meshwork, réseau Grand Est
MARIE MASSIANI, Cédille Pro, le Moulin Digital
MINH MAN NGUYEN, Fabcity
CHRISTIAN OLLIVRY, Actipole 21
SÉBASTIEN PLIHON, Compagnie des Tiers-Lieux
CHARLOTTE RAUTUREAU, PiNG
SOPHIE RICARD, La Preuve par 7
BAPTISTE RIDOUX, La Quincaillerie
JEAN-BAPTISTE ROGER, ancien de La Fonderie
EMMANUELLE ROUX, Sc21
SIMON SARAZIN, TILIOS
BRUNO-LOUIS SEGUIN, réseau Bourgogne-Franche-Comté
MATHILDE SERVET, Médiathèque Marguerite-Yourcenar de Paris
HUGUES SIBILLE, Labo de l'ESS
SANDRINE SOLÉ, IN'ESS - Grand Narbonne
MARTINE SONDERVORST, Stop & Work
FRANÇOIS TADDEI, Centre de Recherche Interdisciplinaire
SOPHIE TERRIS, Le Jardin d'Arvieu
YOANN TILL, Souk Machine
RÉMI TOISIER, GIP RECIA
EMMANUEL VANDAMME, MedNum
ANTOINE VAN DEN BROECK, Mutinerie
STÉPHANE VATINEL, Sinny & Ooko
LUCIE VERCHÈRE, Coworking Grand Lyon
NATHALIE WIEDERKEHR, Cowork en Ré

LÉGENDE GÉNÉRALE

Les focus régionaux présentés constituent le détail de la carte nationale de la typologie des zones d'emplois en fonction du nombre de tiers-lieux.

Typologie des zones d'emploi en fonction du nombre de tiers-lieux

-  Zone d'emploi avec un tissu très dense de tiers-lieux (plus de 10)
-  Zone d'emploi avec un tissu dense de tiers-lieux (entre 5 et 9)
-  Zone d'emploi avec un tissu peu dense de tiers-lieux (entre 2 et 4)
-  Un seul tiers-lieu dans la zone d'emploi
-  Aucun tiers-lieu dans la zone d'emploi
- Moulins* Nom de la zone d'emploi

Ville appartenant au réseau Action Cœur de Ville

Moulins Nom de la ville Action Cœur de Ville



Métropole

Les différentes type d'activité des tiers-lieux

-  Coworking
-  Livinglab / Laboratoire d'innovation
-  Tiers-lieu culturel
-  Ateliers artisanaux partagés
-  Fablab / Atelier de Fabrication Numérique
-  Cuisine partagée / FoodLab
-  Tiers-lieu agricole

Nombre d'activité par tiers-lieux

Il sera reprécisé pour chaque focus.

-  Une activité
-  Quatre activités
-  Sept activités
-  Deux activités
-  Cinq activités
-  Trois activités
-  Six activités

FOCUS REGIONIAUX

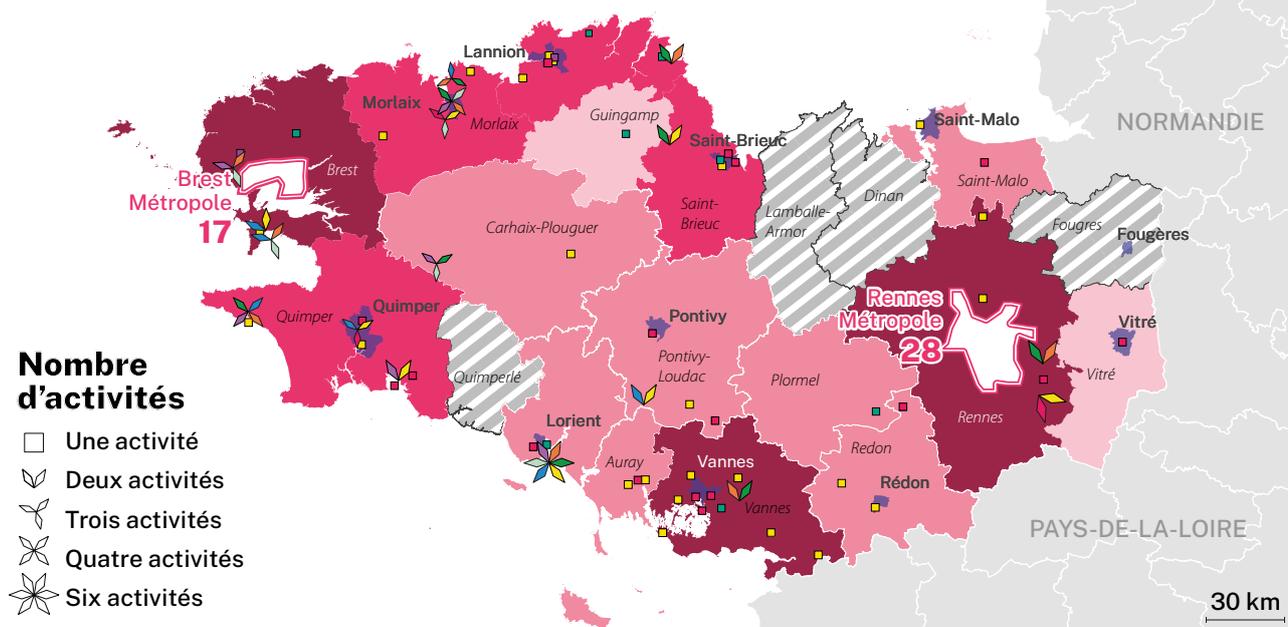
ACTIVITÉS DES TIERS LIEUX DANS LES ZONES D'EMPLOI

2020

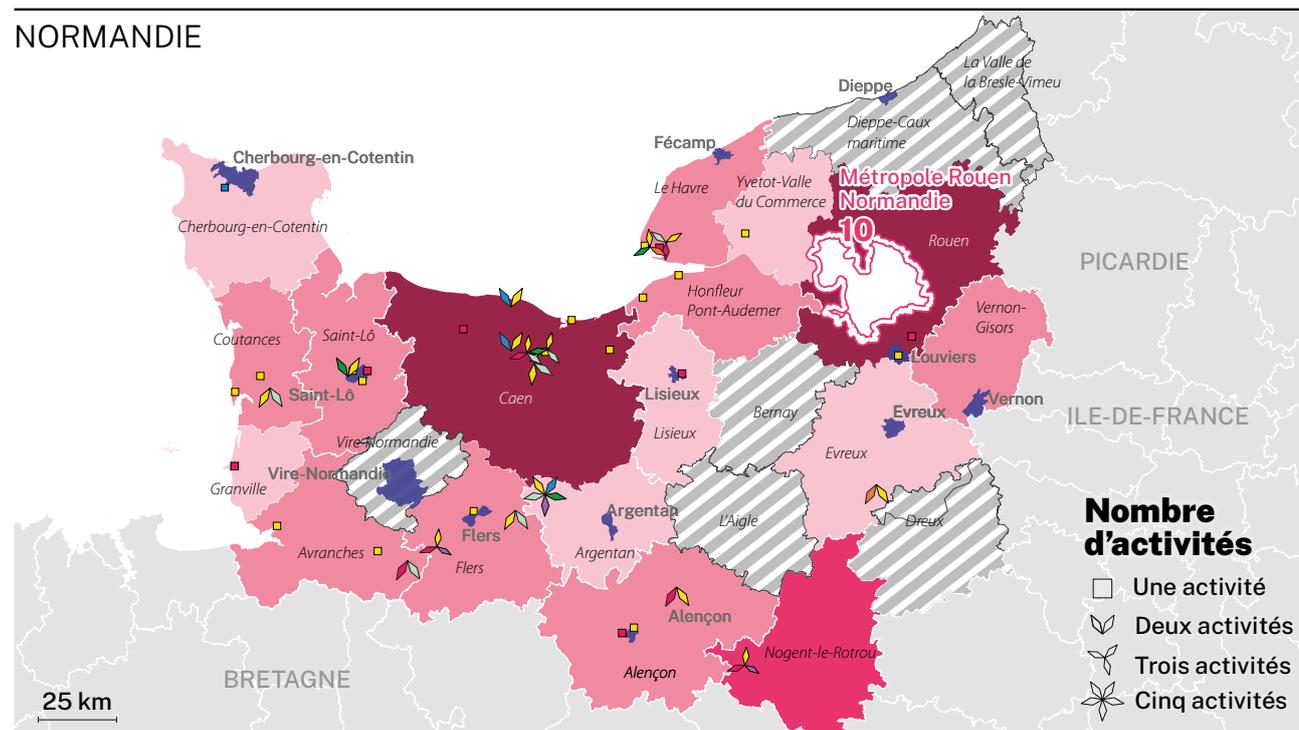
France
TIERS
LIEUX

- Coworking
- Livinglab / Laboratoire d'innovation
- Tiers-lieu culturel
- Ateliers artisanaux partagés
- Fablab / Atelier de Fabrication Numérique
- Cuisine partagée / FoodLab
- Tiers-lieu agricole

BRETAGNE



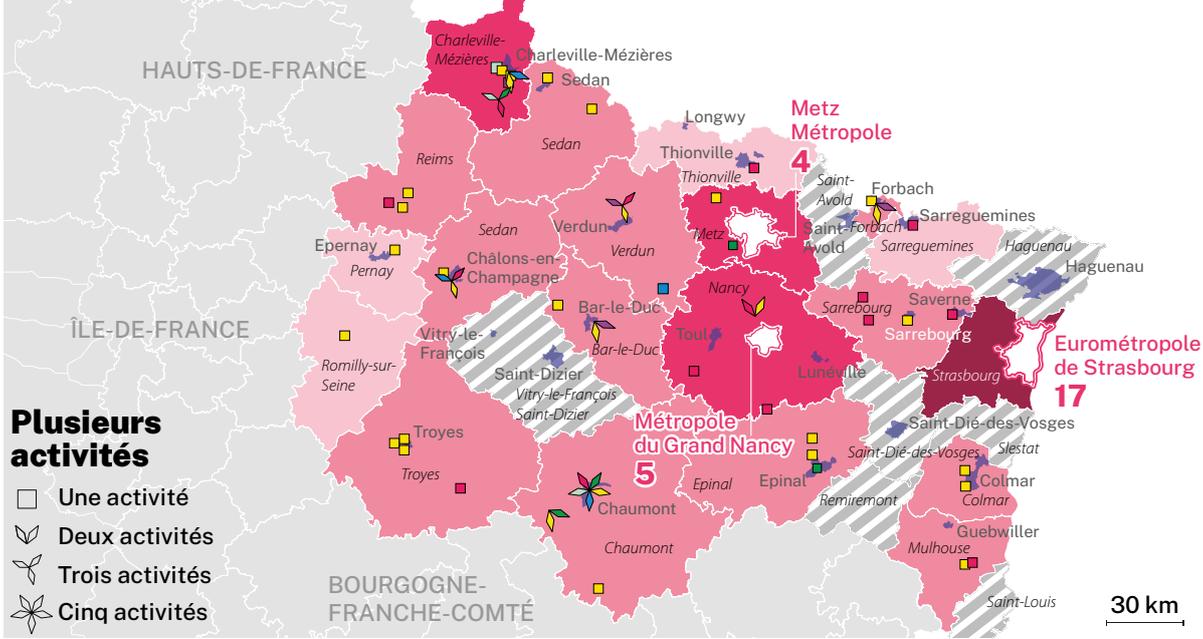
NORMANDIE



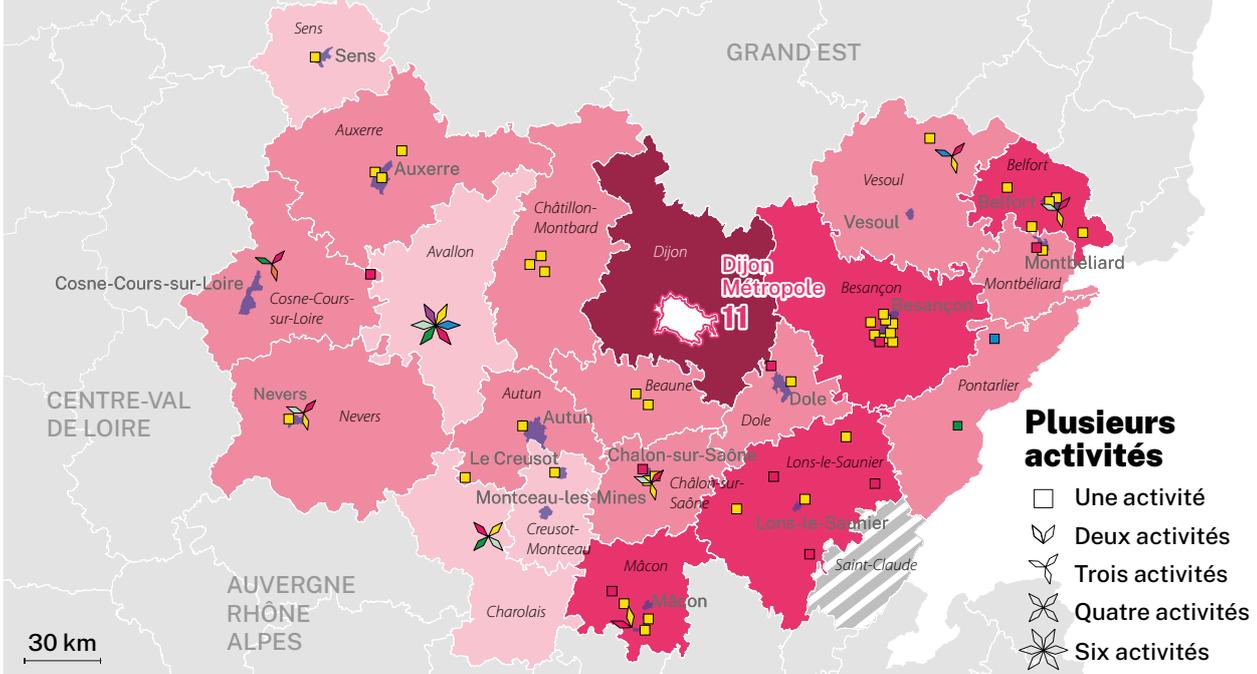
Sources : Association France Tiers-Lieux, 2020 ; Zones d'emplois 2020, INSEE ; Programme Action cœur de ville, Ministère de la Cohésion des Territoires, 2019
Réalisation : Décembre 2020-Janvier 2021 ; Camille Bressange

- Coworking
- Ateliers artisanaux partagés
- Cuisine partagée / FoodLab
- Livinglab / Laboratoire d'innovation
- Fablab / Atelier de Fabrication Numérique
- Tiers-lieu agricole
- Tiers-lieu culturel

GRAND EST

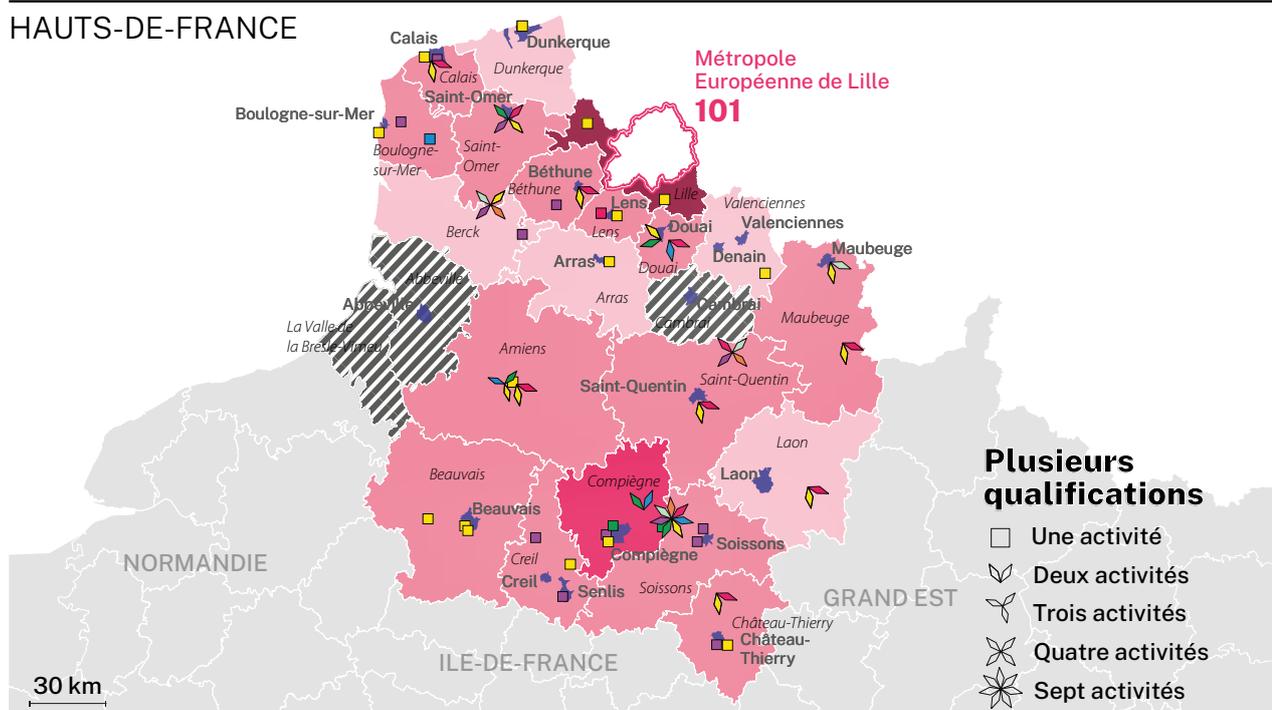
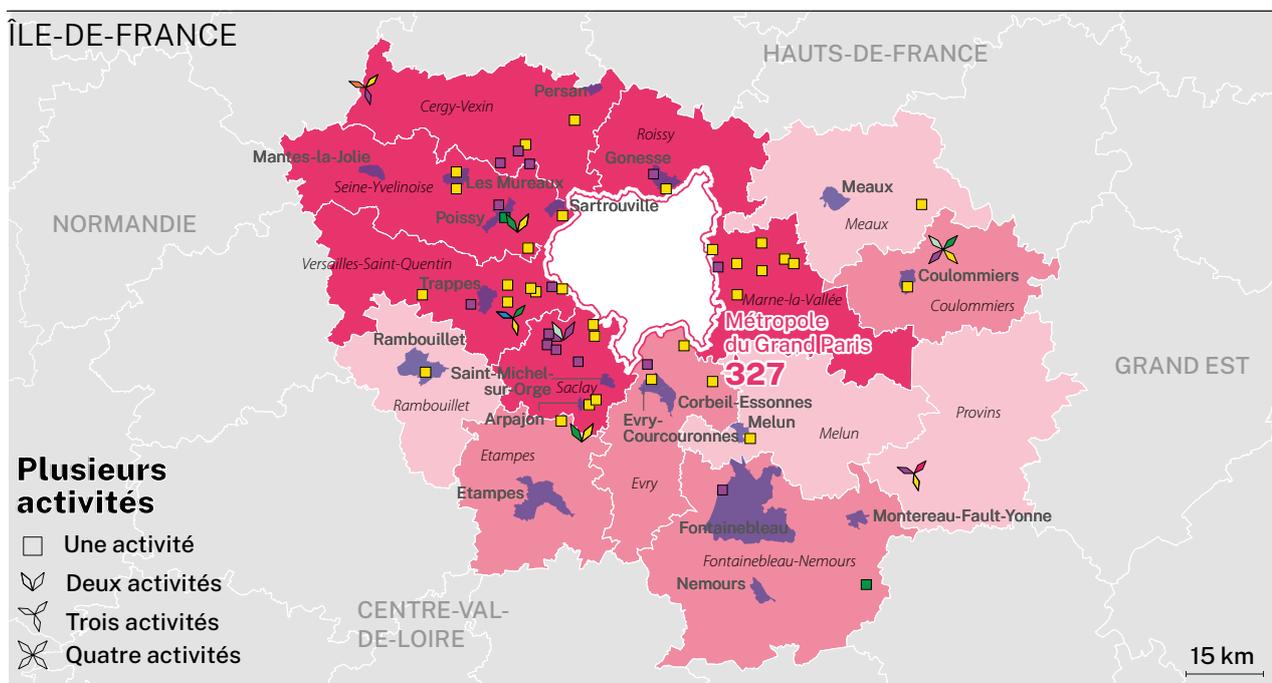


BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Sources : Association France Tiers-Lieux, 2020 ; Zones d'emplois 2020, INSEE ; Programme Action cœur de ville, Ministère de la Cohésion des Territoires, 2019
Réalisation : Décembre 2020-Janvier 2021 ; Camille Bressange

- Coworking
- Livinglab / Laboratoire d'innovation
- Tiers-lieu culturel
- Ateliers artisanaux partagés
- Fablab / Atelier de Fabrication Numérique
- Cuisine partagée / FoodLab
- Tiers-lieu agricole



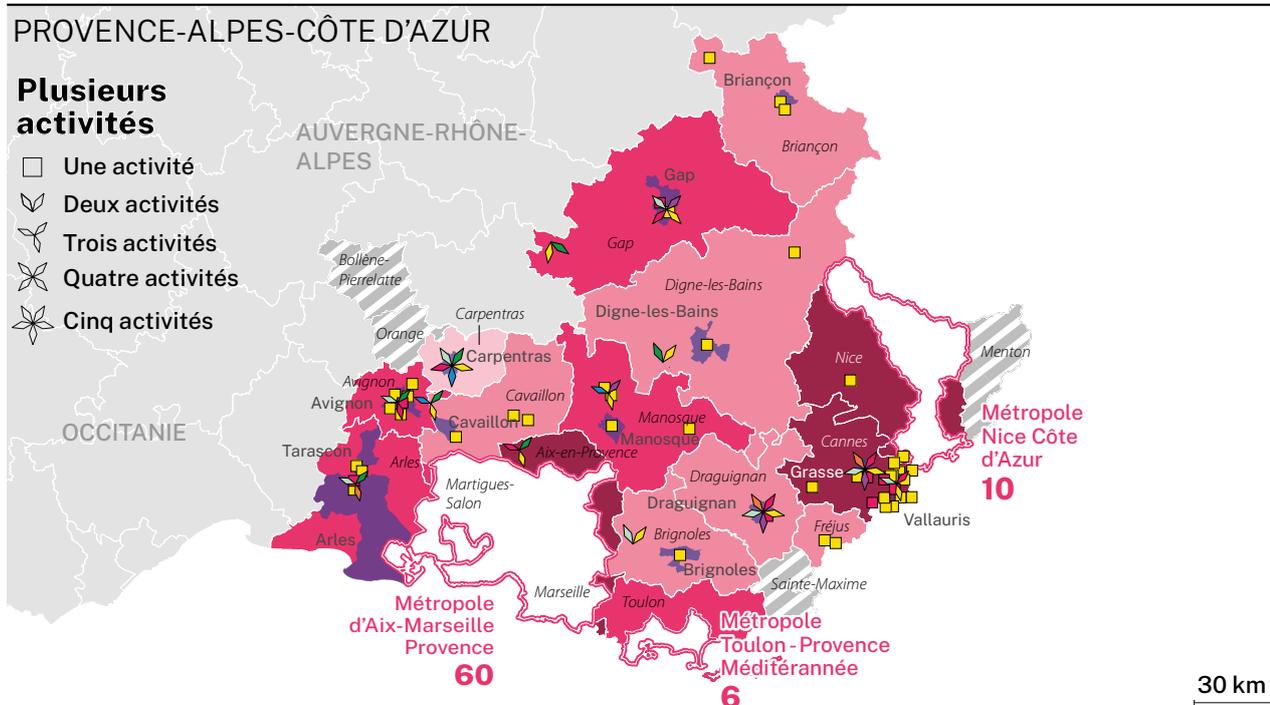
Sources : Association France Tiers-Lieux, 2020 ; Zones d'emplois 2020, INSEE ; Programme Action cœur de ville, Ministère de la Cohésion des Territoires, 2019
 Réalisation : Décembre 2020-Janvier 2021 ; Camille Bressange

- Coworking
- Ateliers artisanaux partagés
- Cuisine partagée / FoodLab
- Livinglab / Laboratoire d'innovation
- Fablab / Atelier de Fabrication Numérique
- Tiers-lieu agricole
- Tiers-lieu culturel

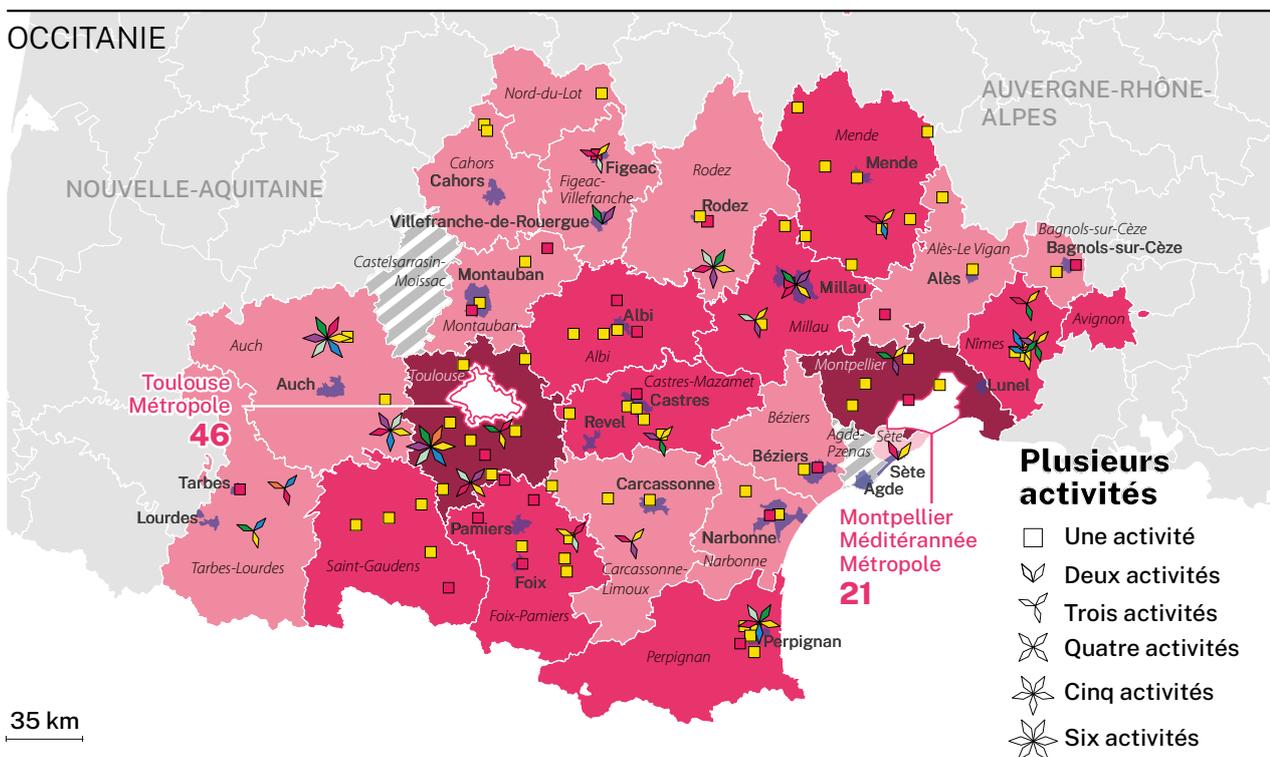
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Plusieurs activités

- Une activité
- ✿ Deux activités
- ✿ Trois activités
- ✿ Quatre activités
- ✿ Cinq activités



OCCITANIE

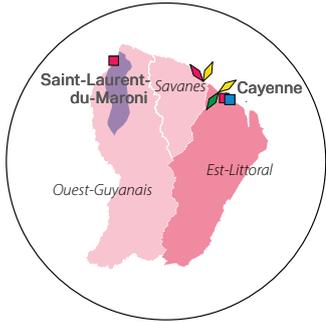


- Coworking
- Livinglab / Laboratoire d'innovation
- Tiers-lieu culturel
- Ateliers artisanaux partagés
- Fablab / Atelier de Fabrication Numérique
- Cuisine partagée / FoodLab
- Tiers-lieu agricole

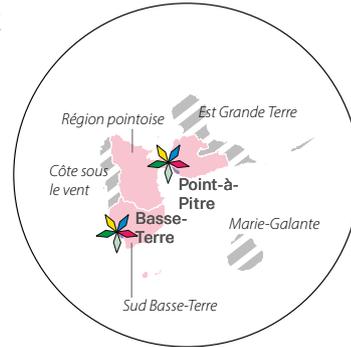


- Coworking
- Livinglab / Laboratoire d'innovation
- Tiers-lieu culturel
- Ateliers artisanaux partagés
- Fablab / Atelier de Fabrication Numérique
- Cuisine partagée / FoodLab
- Tiers-lieu agricole

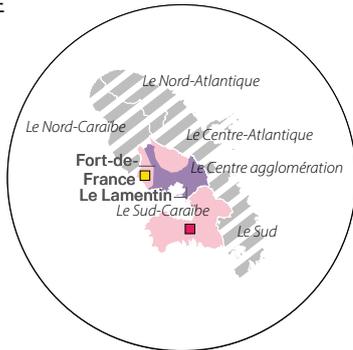
GUYANE



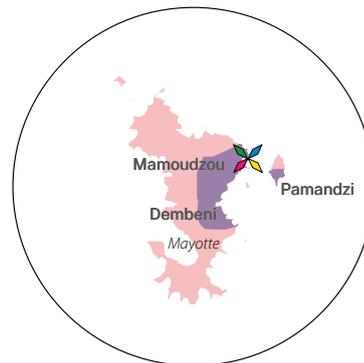
GUADELOUPE



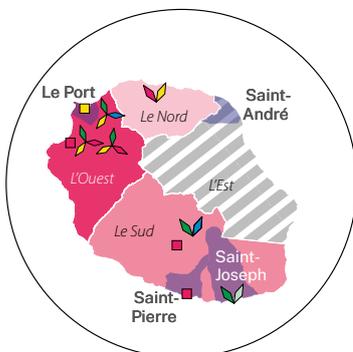
MARTINIQUE



MAYOTTE



RÉUNION



Plusieurs activités

- Une activité
- ✿ Quatre activités
- ✿ Deux activités
- ✿ Six activités
- ✿ Trois activités

Sources : Association France Tiers-Lieux, 2020 ; Zones d'emplois 2020, INSEE ; Programme Action coeur de ville, Ministère de la Cohésion des Territoires, 2019
Réalisation : Décembre 2020-Janvier 2021 ; Camille Bressange

Merci.

L'objectif en lançant l'écriture de ce rapport était de réaliser un état des lieux précis et complet de la dynamique des tiers-lieux en France, deux ans après la Mission Coworking et la remise du rapport "Faire ensemble pour mieux vivre ensemble".

Pour ce faire, nous nous sommes efforcés de donner à voir la réalité des tiers-lieux sur le terrain : leur fonctionnement, leurs actions, leurs discours, leurs projets, leurs histoires, leurs envies... Nous avons également tenu à donner la parole aux élus locaux et aux collectivités territoriales afin qu'elles nous partagent leurs analyses et leurs expériences du phénomène des tiers-lieux. Nous avons souhaité associer le plus grand nombre d'acteurs à la rédaction de ce rapport, de son contenu et des propositions qu'il porte.

Le rapport se construit autour de plus de 50 portraits de tiers-lieux, 20 portraits de réseaux locaux et nationaux de tiers-lieux, 20 témoignages d'élus, plusieurs dizaines de dispositifs décrits et décryptés, une quinzaine de bases de données croisées pour construire des cartographies les plus complètes possibles, un recensement qui a permis de récolter des données précises sur près de 700 tiers-lieux ouverts et 200 projets, des analyses co-écrites avec des personnes engagées depuis de longues années sur les problématiques abordées...

Nous remercions l'ensemble des réseaux et partenaires de leur engagement dans la réalisation du recensement : La Coopérative Tiers-Lieux ; ArtFactories/AutresParts ; Tiers-Lieux Edu ; la Compagnie des Tiers-Lieux pour les Hauts-de-France ; le Dôme, le WIP, la Région Normandie pour la Normandie ; la CRESS Bretagne, l'Hôtel Pasteur, Résovilles pour la Bretagne ; CAP Tiers-Lieux, PING pour Les Pays-de-La Loire ; la CRESS Centre-Val de Loire, le Théâtre des Minuits, le FUNLab, Cefim, le GIP RECIA pour Centre-Val de Loire ; le Collectif des Tiers-Lieux, A+ C'est Mieux, Actes If pour l'Île-de-France ; Bliida, La Piscine, La Poudrière pour Grand Est ; La Région Bourgogne-Franche-Comté ; La Trame, Cédille Pro, Coworking Grand Lyon, La Cordée pour l'Auvergne-Rhône-Alpes ; les Imaginations Fertiles, la Halle Tropisme, Ping Pong Cowork, la Palanquée, la Mêlée, la Région Occitanie pour l'Occitanie ; la Région Nouvelle-Aquitaine ; le Hub du Sud pour Provence-Alpes-Côte d'Azur ; le Fablab Corti pour la Corse ; Manufact pour la Guyane ; Bio Désir pour la Guadeloupe.

Nous ne serions jamais parvenus à rassembler et réaliser ces éléments sans l'aide de l'ensemble des acteurs impliqués dans les tiers-lieux. Ce rapport est donc le résultat d'un travail collectif. Aussi, nous tenons sincèrement à remercier tous ceux qui ont bien voulu donner de leur temps pour contribuer, en partageant leurs expériences, leurs analyses, leurs visions et leurs expertises.

Nous remercions tout particulièrement Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, pour leur soutien indéfectible depuis les débuts de France Tiers-Lieux.

Nous remercions également Élisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Olivia Grégoire, Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, et Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, pour leur engagement en faveur du développement des tiers-lieux en France.

Merci à toute l'équipe du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour leurs soutiens aux tiers-lieux, et leur contribution et aide dans la réalisation, la publication et la diffusion de ce rapport.

Merci à l'équipe du programme « Territoire d'Industrie » pour son appui au déploiement des « Manufactures de Proximité ».

Merci aux équipes de l'ensemble des ministères mobilisés pour soutenir les tiers-lieux, qui nous ont reçu et nous ont aidé à comprendre le fonctionnement des politiques publiques existantes en faveur des tiers-lieux, à identifier des axes d'amélioration et à formuler des pistes et des propositions pour aller plus loin.

Merci à Carole Grandjean, députée de Meurthe-et-Moselle, Julien Bargeton, sénateur de Paris, Jean-Félix Acquaviva, député de Haute-Corse et Souad Zitouni, députée du Vaucluse, pour leurs témoignages et leur engagement auprès des tiers-lieux.

Merci à tous les élus locaux et agents publics qui ont pris le temps de nous répondre, de nous partager leur vision des tiers-lieux et leurs actions au service de ces dynamiques au cœur des territoires.

Merci à l'ensemble des membres du Conseil National des Tiers-Lieux pour leurs apports au service du développement des tiers-lieux en France depuis près de deux ans et pour leurs expertises qui ont nourri la construction de ce rapport. Merci tout particulier à Marion Dugenet, Odile Kirchner, Lucile Aigron, Aurélien Denaes, Bruno-Louis Seguin, Emmanuel Vandamme et Jules Desgoutte pour leurs contributions écrites.

Merci pour leurs contributions écrites à Louise Guillot et Nadège Guiraud de la 27^{ème} Région, Morgane Mazain de Baluchon, Raphaël Besson, Directeur de Villes Innovations, Volny Fages, Maître de conférences à l'ENS Paris-Saclay, Fabrice Lextrait, cofondateur de La Friche la Belle de Mai, Juliette Pérès et Julie Dechancé de FABLIM, le Labo des territoires alimentaires méditerranéens, Patrick Bouchain, Paul Citron, Laura Petibon et Sophie Ricard de la Preuve Par 7.

Merci à l'ensemble des réseaux de tiers-lieux pour leur engagement dans la réalisation du recensement, pour leurs témoignages et leurs apports d'expertise. Merci aux tiers-lieux et Fabriques de Territoire qui ont accepté de témoigner et qui sont cités dans ce rapport.

Merci à tous les membres de l'équipe de France Tiers-Lieux, pour leur dévouement au quotidien, qui permet à nos projets d'avancer.

Et un merci tout particulier à Yolaine Prout et Rémy Seillier pour leur engagement exceptionnel au service de cette passionnante mission.

.....
Patrick Levy-Waitz, *Président de France Tiers-Lieux*,
Marie-Laure Cuvelier, *Secrétaire Générale de France Tiers-Lieux*

francetierslieux.fr



Retrouver l'intégralité du rapport
et des portraits vidéos de tiers-lieux,
en scannant ce code

Soutenu par



Financé par

